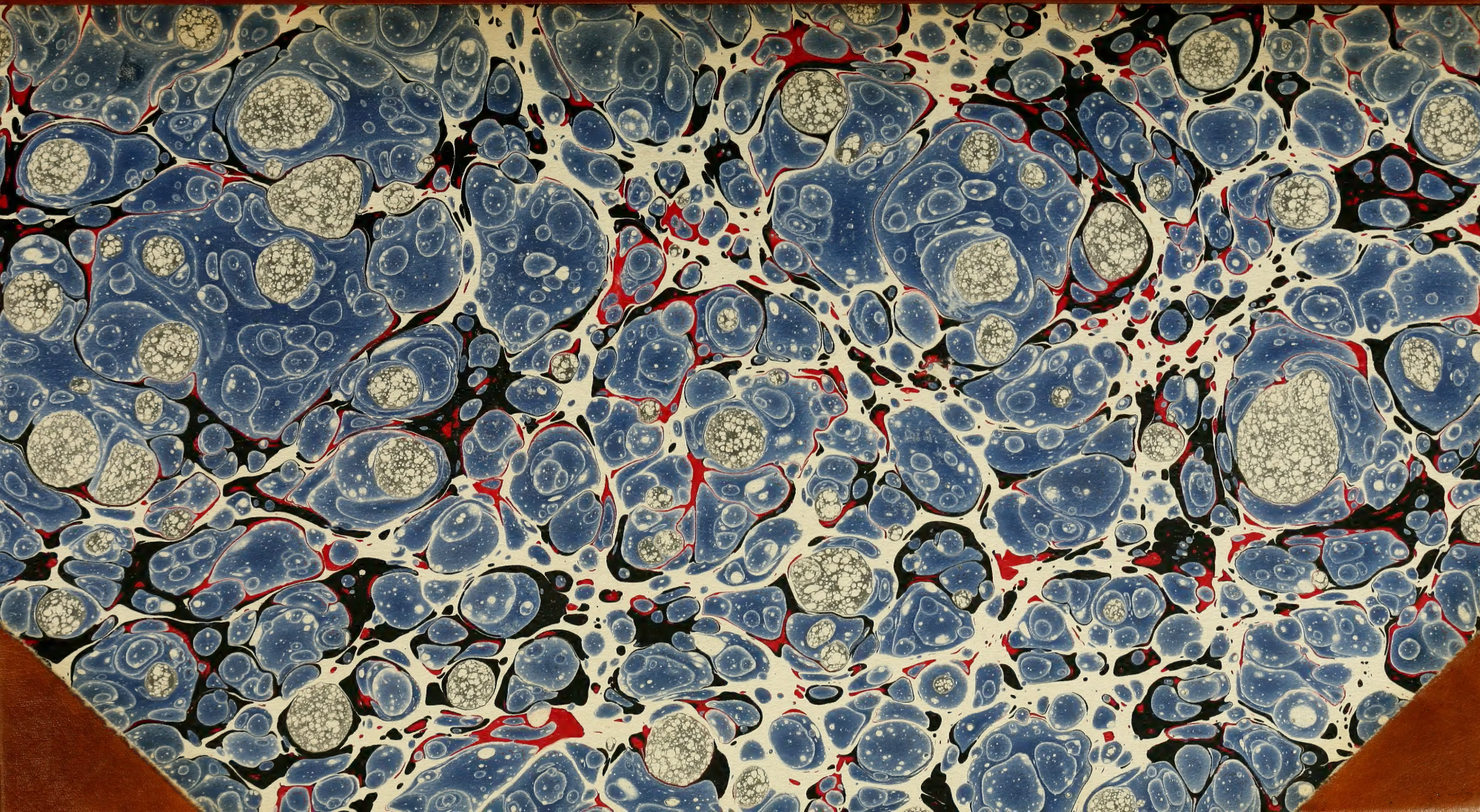

John Adams
Library.

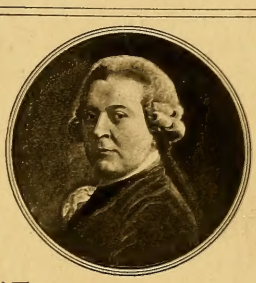

IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.

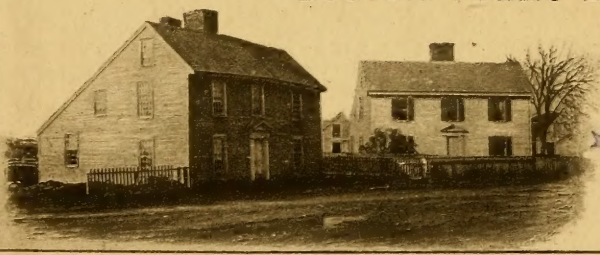

SHELF No.
ADAMS
242.5

Digitized by the Internet Archive
in 2010

http://www.archive.org/details/tableauhistoriqu1799iver

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE

LA RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANCAIS.

From the author.

1304
11

TABLEAU

HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE

LA RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANCAIS,

DANS

SA POPULATION, SON AGRICULTURE, SES COLONIES, SES MANUFACTURES ET SON COMMERCE.

5

Par SIR FRANCIS D'IVERNOIS.

Les Ressources de la République sont entières. Message du Directoire, en date du 19 Juin 1797.

À LONDRES:

DE L'IMPRIMERIE DE BAYLIS, GREVILLE-STREET.

Se vend chez P. ELMSLEY & D. BREMNER, Strand ; J. DEBRETT, Piccadilly ; J. DEBOFFE, Gerrard-Street ; DULAU & Co., Wardour-Street ; L'HOMME, New Bond-Street ; T. BOOSEY, Broad-Street, près de la Bourse-Royale ; J. WRIGHT, Piccadilly.

Mars—1799.

C

ADAMS 242.5

INTRODUCTION.

Londres, ce 1er Mars, 1799.

JE m'étais proposé de continuer le registre annuel des opérations fiscales du gouvernement Français ; mais comme elles consistent principalement aujourd'hui dans le pillage qu'il exerce sur ses alliés, & que l'histoire de ses finances se réduit de plus en plus à celle de ses armées, j'ai abandonné cette entreprise qui est hors de ma sphère & au dessus de mes forces.

Parmi les pièces que j'avais déjà rassemblées, il en est une qui m'a paru cependant mériter un examen tout particulier ; c'est le message où le Directoire affirmait que *ses ressources sont entières.* Plus j'y ai réfléchi, plus je me suis convaincu que le sort du Continent dépend de la vérité ou de la fausseté de cette assertion, & qu'un tableau de l'intérieur de la France considérée sous le rapport de son appau-

vrissement, offrirait la matière d'un travail plus instructif que celui que j'avais annoncé. En un mot, j'ai cru, qu'une analyse impartiale & approfondie de ses ressources internes, pourrait servir, soit à rompre le charme qui attache à toutes ses entreprises des idées de puissance réelle & durable, soit à éclairer les peuples assez aveugles pour ne pas voir qu'en marchant sur ses traces, ils se condamnent aux souffrances de la plus accablante misère.

A mesure que j'avançais dans cette analyse, il m'est souvent parvenu telle pièce essentielle qui aurait dû être insérée dans les chapitres déjà terminés, ce qui m'a réduit à jeter dans les notes bien des choses qui par leur importance appartenaient au texte. Si pour les y placer j'avais voulu le refondre, & que je me fusse piqué d'y donner l'ordre & le coloris qui lui manquent, je sens qu'il m'aurait été possible de faire moins mal ; mais je sens encore mieux que la crise qui doit décider, pour plusieurs siècles, de la barbarie ou de la civilisation du monde, s'avance à grands pas.

Je ne présente d'ailleurs cet écrit que comme des matériaux pour servir à

l'histoire de la révolution Française*. Peu m'importe qu'il fournisse un vaste champ à la critique des gens de lettres, s'il fournit un champ plus vaste encore aux méditations des hommes d'état. C'est à ces derniers, c'est surtout aux ministres des Puissances neutres, que je soumets ce recueil de faits trop peu connus, mais si propres à mettre en évidence que la déplorable inaction du Nord de l'Europe lui prépare infailliblement la même destinée que subit aujourd'hui le Midi.

Et comme cette triste vérité ne se développe pleinement que dans la dernière partie de cet exposé historique, je me fais un devoir de présenter ici d'avance toute la chaîne des propositions qui m'y ont conduit, & dont voici le sommaire.

---

* Toutes les citations dont je n'indique pas expressément la source, sont tirées du *Moniteur* qu'on peut regarder comme les *archives* de la France révolutionnaire, parce que c'est le seul dépôt qui contienne les débats des deux Conseils, les rapports officiels de leurs Commissions, & les circulaires des ministres.

Quiconque prendra la peine de confronter mes citations aux originaux, reconnaîtra que j'ai porté la fidélité jusqu'au scrupule ; & comme j'ai eu soin d'y joindre les dates, je dois prévenir que lorsque celles du mois s'y trouvent sans l'indication de l'année, elles se rapportent à l'année 1798.

Que la dépréciation du papier-monnaie, les confiscations, les séquestres, le *maximum*, les réquisitions, les emprunts forcés & la guerre ont radicalement épuisé la France ; qu'elle a sacrifié l'élite de sa population ; que son agriculture est tombée dans la langueur ; que ses habitans ont perdu soit l'habitude soit les moyens de se livrer aux travaux productifs, & que leurs revenus disponibles & imposables ont diminué des deux tiers depuis la révolution.

Que les revenus ordinaires du fisc sont réduits dans la même proportion, & que le nouveau régime est cependant deux fois plus coûteux que l'ancien.

Que les oppresseurs de ce peuple ne contiennent son désespoir que par la force, & qu'ils en sont arrivés au point où l'on nous représente l'Empire Romain dans son agonie, lorsqu'il ne *pouvait plus subsister sans soldats, ni subsister avec eux.*

Que dans la double impossibilité où ils se trouvent de se passer d'armée & de la solder, la guerre étrangère est devenue pour eux, non seulement l'unique moyen de se préserver de la guerre civile, mais le premier besoin de leur existence, & que le jour

même où ils souscriraient à une paix générale, ils signeraient leur arrêt de mort.

Que si le Directoire n'était pas porté à la destruction par instinct, il y serait poussé malgré lui par la nécessité indispensable de couvrir le déficit de ses revenus en s'emparant de ceux des autres peuples ; & qu'il ne lui suffit pas de nourrir la guerre par la guerre ; mais que dans la pénurie où il se trouve, il ne peut désormais se maintenir au dedans, que par les pillages du dehors.

Que toute sa politique consiste à imiter celle de Rome, à n'avoir que des guerres partielles, & à se ménager la neutralité de ses voisins les plus redoutables, pendant qu'il est aux prises avec les plus faibles.

Que c'est leur désunion qui fait sa force & leur faiblesse, & qu'il ne cessera de les attaquer & de les vaincre, que lorsqu'ils seront tous ensemble sous les armes pour la défense générale.

Qu'il n'y a plus de paix possible que celle qui, en forçant ce peuple belliqueux à la restitution de toutes ses conquêtes, le guérira, pour son propre bonheur, de la soif insatiable d'en faire de nouvelles, & le forcera à abandonner la carrière du

pillage pour rentrer dans celle des travaux productifs.

Que sans la restitution complette des provinces que l'Empire Germanique paraît disposé à abandonner à ses vainqueurs, il est irrémissiblement condamné à tomber sous le même despotisme militaire, dans le même appauvrissement, dans le même état de barbarie & de dégradation politique & morale où les spoliateurs de la France ont plongé ce beau royaume.

Qu'il faut recommencer la guerre par amour pour la paix, & pour sauver l'Europe moderne d'un joug aussi avilissant & plus destructeur que celui qui lui fut autrefois imposé par les Goths & les Vandales.

Que depuis l'extinction des assignats, le Directoire est hors d'état de continuer cette lutte à ses frais ; que c'est surtout *par épuisement* qu'il faut s'attacher à détruire ou à dissoudre ses armées, & que le succès dépend de la grandeur de l'effort martial qu'on fera pour arrêter leur débordement ultérieur, & les priver du butin qui les fait vivre.

Qu'enfin la délivrance de la république Européenne est infaillible, si tous ses membres se portent à des sacrifices pro-

portionnés à l'épouvantable danger qui les menace, & si, en reprenant les armes, ils s'engagent solennellement à ne les poser qu'après avoir forcé la France à se contenter de ses anciennes frontières.

Telle est la série de propositions que j'ai cherché à développer dans cet écrit. Comme elles ont acquis, à mes yeux le dernier degré de certitude, comme j'ai conduit l'histoire des finances de la France révolutionnaire à l'époque où sa grande ressource artificielle est tarie sans retour, & où les ressources réelles qui lui restent ne suffiraient point à ses dépenses de paix, comme je me flatte d'avoir mis en évidence que le Directoire ne peut plus subsister qu'en dépouillant les autres peuples, & qu'enfin il ne me reste rien à dire sur ce sujet après l'avoir épuisé dans six écrits successifs, je me retire d'une carrière, où je n'étais nullement porté par inclination, & où j'ai tant rencontré de contradicteurs.

Quelques uns de ces derniers se sont permis d'étranges insinuations sur l'infatigable persévérance avec laquelle je n'ai cessé de répéter depuis quatre ans que les finances sont le côté vulnérable de cette république militaire, que l'unique

moyen de la renverser est de s'unir contre elle, & que sa chûte est inévitable si l'on la réduit à ses propres ressources. Pourquoi, en terminant l'examen de ces ressources, craindrais-je de dire ce qui m'avait donné le courage & les forces de l'entreprendre? Je me le suis imposé pour avoir négocié & signé avec la république Française le premier traité de paix qu'elle ait fait. Ce traité fut violé aussitôt que conclu, & chacun connaît aujourd'hui le déplorable sort de Genève & de la Suisse. Je le demande : ne m'était-il donc pas permis d'y puiser un titre particulier pour conjurer les autres peuples de se tenir en garde contre la foi punique de ces nouveaux maîtres du monde ?

Un autre motif a concouru à soutenir mon zèle. Dans l'un des plus beaux ouvrages qui soient sortis de la main des hommes, A. Smith, en développant *les causes des richesses des sociétés*, a montré qu'elles tiennent à la multiplication & au perfectionnement des travaux productifs. Sans avoir la prétention de marcher même de loin sur ses traces, il m'a semblé que sa doctrine n'avait besoin que de faits pour être mise à la portée du vulgaire ; qu'on pouvait déjà saisir le texte d'un écrit sur *les*

causes de l'appauvrissement des sociétés dans les résultats actuels de la révolution Française, & que la variété même de ses phases offrait de nouvelles données pour la plus utile des sciences, celle d'administrer les Empires. Jusqu'ici l'on ne connaît guère des Français que leurs crimes ; il est tems d'en faire connaître le châtiment: il est tems de montrer avec quelle rapidité ce peuple, autrefois si riche & si industrieux, est tombé dans la barbarie & dans la pauvreté, depuis qu'il crut arriver à une *fortune colossale* en se volant lui-même & en abandonnant les arts de la paix pour les pillages de la guerre. Je veux déchirer le voile qui a caché trop long-tems l'intérieur de la France ; je veux, s'il m'est possible, donner un nouvel éclat à cette grande vérité si bien exprimée par le célèbre citoyen de Genève. *Rien n'est si foulé ni si misérable que les peuples conquérans. Leurs succès même ne font qu'augmenter leurs misères.*

TABLE DES CHAPITRES.

Page

INTRODUCTION. v

CHAP. I.

En quoi consistent les Richesses d'un Peuple, & les Ressources de son Gouvernement . 1

CHAP. II.

Des Causes physiques & morales de la Dépopulation présente & future de la France . 3

CHAP. III.

Illusion des cinq Bienfaits que les Cultivateurs Français s'étaient promis de la Révolution. Excès de l'Impôt foncier. Vexations des Garnisers. Renchérissement des Frais d'Exploitation. Avilissement du Prix des Terres & des Denrées. Rareté des Bras. Décadence rapide de l'Agriculture. Misère du Peuple des Campagnes 46

CHAP. IV.

Page

Des Colonies Françaises. De leur ancienne Splendeur, & de leur Subversion actuelle . 149

CHAP. V.

Dépérissement des principales Manufactures de la France. Fraudes qui s'y commettent. Progrès, Causes & Effets de l'Usure. Exhaussement du Prix de la Main d'Œuvre 183

CHAP. VI.

Du Commerce actuel de la France . . . 244

CHAP. VII.

Résumé des Pertes du Peuple Français en Capitaux & en Revenus. Réaction de ces Pertes sur les Finances publiques. Vains Efforts des deux Conseils pour cacher le Montant du Déficit de l'An VI 269

CHAP. VIII.

Divergence dans les Opinions des deux Conseils sur la Cause du Déficit, et sur le Choix des Moyens propres à le combler. Absurdité de leurs Théories fiscales. Comment les Ecarts

Page

des Economistes ont influé sur la désorganisation du Revenu public, et sur les Crimes de la Révolution 315

CHAP. IX.

Développement de toutes les Contributions qu'on exige du Peuple Français pendant l'An VII. *Examen des cinq Moyens fiscaux qu'on suppose à ses Chefs pour couvrir leurs Dépenses. Biens Nationaux. Papier-Monnaie. Emprunts. Dons Gratuits. Impôts sur le Luxe. Les Usurpateurs reconnaissent la Nullité de chacune de ces Ressources, & le Danger imminent que court la République de périr par les Finances . . . 351*

CHAP. X.

Impossibilité où sont les Chefs des Français de revenir aux Confiscations, aux Emprunts forcés et aux Réquisitions. Epuisement des Ressources Révolutionnaires . . . 401

CHAP. XI.

Conclusion. Les Usurpateurs Français ne peuvent plus subsister que par la Guerre - 472

TA-

TABLEAU HISTORIQUE ET POLITIQUE

DES

PERTES

QUE LA

RÉVOLUTION ET LA GUERRE

ONT CAUSÉES

AU PEUPLE FRANÇAIS.

CHAP. I.

En quoi consistent les Richesses d'un Peuple, & les Ressources de son Gouvernement.

L'OPULENCE d'un Etat dérive du degré de facultés productives que possèdent ses habitans, soit pour subvenir à leurs besoins ordinaires, soit pour se procurer un surplus dont ils accumulent une partie, & consacrent l'autre aux dépenses publiques. Une nation qui consommerait autant qu'elle produit, vivrait dans une continuelle inquiétude & se verrait, au moindre accident, menacée des derniers malheurs. La puissance & la richesse relatives des peuples dépendent donc évidemment du surplus de productions qu'ils épargnent pour subvenir à des dépenses extraordinaires, & aug-

menter d'années en années leurs capitaux productifs. Comme les seules sources de ce surplus sont la population, l'agriculture, les colonies, les manufactures & le commerce, je vais examiner sous ces cinq rapports, cette assertion du Directoire que *les ressources de la France sont entières.* Si je trouve que sa population est décroissante, son agriculture détériorée, ses colonies conquises ou bouleversées, son industrie en dépérissement & son commerce anéanti, il en résultera évidemment qu'elle ne crée ni ne possède aujourd'hui ce surplus qui fait la base d'une prospérité durable ; car personne ne confondra avec ses ressources intérieures, le pillage qu'elle exerce sur tant de peuples & qui ne prouve pas moins la misère des spoliateurs que la lâcheté des spoliés. Une nation, comme un individu, ne se livre à un pareil métier, qu'après avoir perdu tous moyens de subsister avec honneur par son travail ou sur son crédit.

CHAP. II.

Des Causes physiques, politiques, & morales de la Dépopulation présente & future de la France.

PERSONNE n'ignore combien la population de la France était florissante avant la révolution, & que les calculs les plus dignes de foi la portaient à près de 25 millions d'individus (1).

Pour la grossir aujourd'hui à leurs propres yeux ou à ceux des étrangers ; toutes les fois que les législateurs actuels parlent de la population présente, ils ont grand soin de remonter à cette évaluation, faite il y a près de vingt années, précisément comme le Directoire, afin de donner une idée imposante de la masse du numéraire de la république, s'est amusé à publier le registre, non des espèces

(1) Ceux de M. Necker qui étaient les résultats d'un travail considérable, entrepris sous l'Abbé Terray, portent la population du royaume à 24 millions 800 mille ames, en y comprenant l'île de Corse. Je m'appuyerai souvent sur les divers calculs de ce ministre, non que je les croie tous d'une exactitude parfaite; mais on peut les envisager comme les plus approximatifs, vû qu'il s'est tenu en garde contre l'esprit de système, qu'il a rassemblé beaucoup de faits, qu'il a pris la peine de les comparer, & qu'il a eu des données plus sûres qu'aucun des écrivains qui ont traité de l'administration de la France.

qu'elle a exportées depuis 1789, mais du grand total des monnaies frappées depuis 1726.

Tout ce que j'ai pu rassembler d'aveux & de conjectures, me porte à croire que la faulx de la révotion & de la guerre a moissonné entre deux & trois millions de Français. Il est vrai que je manque des documens & des pièces officielles nécessaires pour donner à ce résultat l'évidence d'une démonstration : mais il ne sera peut-être pas impossible de suppléer aux pièces qu'on nous cache, en rapprochant quelques principes reconnus, plusieurs faits avérés, & certains traits, échappés de tems à autre, dans le sein de cette même assemblée qui s'applique encore à jetter un voile sur la dépopulation de ce beau royaume.

C'est un principe admis depuis longtems par les militaires éclairés, qu'une armée qui ouvre la campagne se trouve réduite d'un tiers en la terminant, & que les maladies lui coûtent toujours plus que les batailles. S'il en était ainsi en France sous l'ancien régime qui ménageait les hommes, lorsque les campagnes d'hiver étaient rares, que l'intempérance, la débauche & l'indiscipline étaient réprimées, & quand les hôpitaux militaires se trouvaient bien organisés & abondamment pourvus ; combien ne doit-il pas avoir péri plus de soldats pendant la guerre de la révolution, où ils ont été si souvent sans vêtemens, sans médicamens & même sans pain ! Chacun connaît les détails authentiques publiés dans le tems sur la destruction de la pre-

mière armée de Bournonville, & le message, où trois ans après, le Directoire se plaignit d'être *forcé à refuser aux soldats malades les alimens nécessaires au rétablissement de leur santé.*

Le principe posé ci-dessus étant une fois admis ; voici quelques faits qui viennent à l'appui, & qu'on peut regarder comme avérés. 1°. Que la seconde & la troisième campagnes, celles de 1793 & 1794, ont été plus meurtrières pour les Français, qu'aucune de celles dont l'histoire moderne a conservé le souvenir. 2°. Qu'au commencement de 1795, les armées de la république furent portées, non à 1400 mille combattans, comme l'assurèrent diverses Commissions, mais au complet effectif de 1200 mille hommes, en y comprenant les domestiques qui ont soin des bagages, & les employés aux approvisonnemens & aux charrois. 3°. Qu'en Octobre 1797, le ministre de la guerre a certifié que le complet de cette immense armée était encore au total de 528,007 hommes. 4°. Qu'au 1er. Juillet 1798, le rapporteur Villers n'a plus parlé que de 400 mille hommes aux ordres de la république.

Si l'on prend à la lettre ce dernier rapport, que je crois exagéré tout au moins d'un quart, il semblerait qu'à cette époque il avait survécu le tiers des 1200 mille hommes qui étaient sur pied au printems de 1795, & c'est plus qu'on n'aurait dû attendre après trois campagnes & demie ; mais il ne faut pas perdre de vue que, durant cet intervalle, il y avait eu d'immenses recrutemens, puisque Dumas

a affirmé *que la garde nationale a renouvelé trois fois les bataillons des défenseurs de la patrie.* L'autorité d'un militaire aussi instruit, & qui se trouvait spécialement chargé de ce genre de travail, est ici d'un grand poids.

Ce *triple renouvellement* des armées acquiert un haut degré de probabilité, lorsqu'on songe avec quelle insouciance & quelle profusion les Généraux Français sacrifièrent leurs troupes dans les premières campagnes, principalement dans celles de la Vendée. Longtems on a dissimulé les pertes de cette guerre, & C. Jordan est, je crois, le seul qui les ait spécifiées en disant qu'elle avait coûté la vie à *cinq cents mille Français.* D'après la manière dont il s'exprima, il est évident qu'il y comprenait les royalistes & les républicains : or, comme en attaquant son rapport, personne n'essaya de relever ce passage, on peut d'autant mieux le tenir pour approximatif, que Goupilleau & Dubois, qui ont parlé après lui, nous apprennent que la population des quatre départemens d'outre Loire s'élevait à 800 mille ames, & qu'elle est *diminuée de près de moitié.*

Bien avant que la guerre de la Vendée fut terminée, & vers la fin de 1794, on avait publié un registre officiel, où l'on évaluait la perte des premières campagnes à 800 mille républicains, en y comprenant ceux qui étaient morts dans les hôpitaux militaires, & 70 mille prisonniers. Ce registre se trouve appuyé, par des calculs détaillés qui se firent en Allemagne, & d'où il résulte qu'au mois d'Octobre 1795, la guerre avait déjà coûté plus

d'un million d'hommes à la France. Il faut maintenant y ajouter, d'abord le nombre de soldats républicains qui périrent encore dans les départemens de l'ouest, ensuite la destruction qui a eu lieu, soit sur les rives du Rhin & du Danube, soit dans les *cent* & *onze* combats livrés en Italie, lesquels, à en croire le Général Berthier, n'ont coûté à la république que *la perte de quelques braves :* enfin il faut se souvenir, que les Suisses en succombant n'ont pas laissé que de vendre chèrement leur liberté. La destruction de ces trois dernières campagnes doit s'être élevée tout au moins à la moitié de celle des quatre précédentes, & je crois tenir un assez juste milieu, en estimant que la guerre a coûté jusqu'ici à la France environ un million & demi de soldats (2).

J'ignore si ses chefs accuseront d'exagération cet affreux calcul ; & je conviens qu'ils se sont mis en mesure de le nier par le soin qu'ils ont pris d'anéantir tout ce qui aurait pu servir de pièces justificatives. On en peut juger par le discours où le député Thouret reprocha aux Bureaux de la guerre, —" de n'avoir conservé *aucun état*, *aucun renseignement*, qui pût indiquer dans quel Corps avait été incorporé tel ou tel citoyen."—C'était en effet le moyen le plus sûr d'ensevelir à jamais dans l'oubli

(2) Sans doute que, dans ce nombre, il y avait des étrangers; mais il a péri bien plus de Français dans les rangs des armées coalisées, que d'étrangers sous les drapeaux de la république.

le seul registre qui aurait pu révéler un jour les pertes de la France.

Si quelqu'un m'accuse de les outrer ici, c'est qu'il ignore peut-être les ravages des maladies épidémiques dans les hôpitaux militaires, où elles ont enlevé non seulement les malades & les convalescens, mais la plûpart des médecins & chirurgiens expérimentés, ce qui a produit une nouvelle cause de mortalité, car comme il ne s'est plus formé d'éleves, vû l'anéantissement ou la désertion des anciennes écoles de médecine & de chirurgie (3), les

---

(3) Le décret du 15 Septembre 1793, ordonna la suppression des écoles, collèges & facultés quelconques de médecine, & quoiqu'après la chûte de Robespierre, on s'empressa d'en ordonner le rétablissement, il en a été de cet ordre comme de tous ceux qui concernent l'éducation publique, & dont la pénurie des finances a empêché l'exécution. Le Moniteur du 24 Avril, 1798, présente sur les *maux qu'entraîne l'état actuel* de cette partie de l'enseignement public, un rapport officiel, dont voici l'affligeant extrait.—" Les sujets qui veulent s'adonner à l'art de guérir ne sont point obligés de faire preuve d'études dans quelque science que ce soit. Ils ne subissent aucun examen, ils pratiquent à volonté toutes les parties de la médecine, sans concours, sans examen, sans diplome, & sans y être autorisés par la loi. Qu'on ne s'étonne donc pas de voir les villes & les campagnes ravagées par des empiriques de toutes les espèces. Ces hommes proscrits par l'humanité ont encore des défenseurs. *L'anarchie* en médecine est leur élément. Les *assassinats* qu'ils commettent tous les jours ne les effrayent point : ils semblent s'entendre avec nos plus cruels ennemis pour *détruire les républicains*."

Baraillon avait indiqué au commencement de cette année l'une des principales causes de cette *anarchie*. La voici.—

" Depuis

places vacantes ont été remplies par des *ex-moines*, & des *barbiers*, qui, sous le nom *d'officiers de santé*, ont *tué à eux seuls plus d'individus que la guerre et la famine*. C'est du moins ce qu'a dit dernièrement le député Vitet ; & son collègue Baraillon, qui mérite ici quelque créance puisqu'il est médecin, a certifié que, dans plusieurs hôpitaux militaires, *ces ignorans déhontés ont ordonné du sublimé corrosif & de l'arsenic pour de l'émétique*. Ne croyez pas, ajouta-t-il, ne croyez pas que ce soit le fer de l'ennemi qui ait moissonné la majeure partie de nos braves défenseurs ; ce sont les *maladies*, & je vous effraierais si je vous en rapportais les effets.

Ce dernier trait faisait allusion à une autre circonstance singulièrement funeste aux armées républicaines, c'est l'immense quantité de jeunes gens, ou plutôt d'enfans, que le zèle martial y entraîna avant qu'ils fussent d'âge à supporter les fatigues des camps. Il faut que le nombre de ceux qui y ont succombé soit bien considérable, puisqu'en proposant son nouveau plan de *conscription* militaire, pour la levée d'un million de soldats, le Général Jourdan s'est vu forcé de convenir que les regrets de Baraillon sont trop fondés, & que c'était

---

" Depuis dix à onze mois, les officiers de santé attachés aux hospices civils n'ont rien touché de leurs appointemens. Les uns sont réduits à vendre, pour vivre, leurs effets les plus nécessaires ; les autres ont été contraints d'abandonner leurs fonctions. Comment pourriez vous croire que les malades reçoivent du secours, lorsqu'on laisse sans moyens d'existence ceux qui doivent les soulager ?"

un *puissant motif* pour ne plus admettre dans l'armée, que des hommes *dont l'accroissement soit parfait, et qui jouissent de toutes leurs forces.*

C'est en combinant les effets de toutes ces causes extraordinaires de mortalité, que j'ai évalué à 1500 mille Français, la perte totale de leurs armées tant de terre que de mer.

Il est infiniment plus difficile de calculer le nombre de vies que la révolution a fauchées dans l'intérieur, & cependant je crains fort de rester en déçà des limites du vrai, en ne les portant qu'à un million. Je ne parle pas tant des vies précieuses tranchées par les guillotines permanentes ou ambulantes : quelque nombreuses qu'ayent été ces exécutions quotidiennes, elles n'ont fait une impression si profonde que parce qu'on vit des femmes parmi les victimes, qu'on en publiait chaque jour la liste funéraire, & qu'on y lisait les noms de tout ce qui restait de plus pur en France, tels que ceux de Madame Elizabeth & de M. de Malesherbes : mais je passe d'abord en revue les rassemblemens de paysans qui brûlaient les châteaux en 1789, & qu'on tua par centaines en leur donnant la chasse. Je viens ensuite au règne des fatales lanternes & à l'espèce de solitude que présentent aujourd'hui les quatre départemens d'outre-Loire. Je porte mes regards sur les innombrables insurrections qui ont éclaté successivement dans les provinces & n'y ont été étouffées que dans le sang. Je compte tout celui qui s'est versé à Paris dans les différentes réactions, les *noyades* de Nantes,

& les *mitraillades* du midi, entr'autres les massacres alternatifs d'Avignon, de Lyon, d'Orange, d'Arles, de Toulon & de Marseilles. Je compte les exterminations sous lesquelles ont succombé tour-à-tour les Constitutionnels, les Fédéralistes, les Robespierriens & même les Thermidoriens. Je m'arrête sur les prêtres égorgés, déportés ou incarcérés, puis sur cette foule immense de Français emprisonnés à titre de *suspects*, & qui sont morts avant le tems, soit de maladies, soit de misère, soit de famine, d'angoisses & de chagrin, dans les maisons de réclusion où l'on les entassait. A cet épouvantable catalogue, il faut joindre l'émigration, tant des nobles que de la classe aisée des roturiers, auxquels viennent encore s'associer les *trente mille cultivateurs plébéyens*, qui, en 1793, échappèrent d'Alsace pour *fuir la mort*. On sait qu'ils n'ont point obtenu la permission de rentrer sous leurs toits domestiques, quoiqu'avant le 18 Fructidor, le Conseil des Cinq-Cents eût reconnu solennellement qu'ils étaient *fugitifs* & non *émigrés* (4).

Ce n'est pas tout ; car le règne des *modérés*, qui précéda celui des Fructidoriens donna naissance à ce qu'on a appelé *réaction royale*, parce qu'elle

---

(4) Voyez dans le Moniteur du 4 Septembre 1797, le rapport où Rabaut rappella à ses collègues que Bentabole, Saint Just, Lebas & Toussedoire reconnaissaient eux-mêmes que *sur ces trente mille fugitifs on compterait à peine dix contre-révolutionnaires.*

porta principalement contre les acquéreurs des presbytères & contre les Jacobins. Ceux d'entr'eux qui y échappèrent ont écrit aux Conseils, que *les réactionnaires royaux ont commis des forfaits dont l'histoire des peuples les plus barbares n'offre point d'exemple.* Si l'on pouvait s'en fier à Gay-Vernon, ces forfaits coûtèrent la vie à *vingt-trois mille républicains assassinés sur les rives du Rhône dans les belles contrées du midi.* Sonthonax, qui prétend en avoir fait un relevé plus exact, porte le nombre des victimes à *vingt-cinq mille*, & Le Cointre, Président des Cinq-Cents, vient d'avancer qu'il pourrait, *une liste épouvantable à la main, prouver que plus de* 30 *mille meurtres furent commis dans cette réaction.* Il y a tout lieu de croire que ces listes sont fort exagérées : mais le 18 Fructidor n'a abouti qu'à opérer une *réaction* contraire, en plaçant les poignards des assassins dans les mains du parti qui se plaignait d'avoir été *assassiné.* Aussi le rapport de Rabaut, & tous ceux qui arrivent de ces belles contrées, assurent-ils qu'elles se dépeuplent à vue d'œil.

Je renvoye à parler ailleurs des ravages de ce qu'on appelle aujourd'hui le *plomb destructeur* des Commissions militaires, parce qu'ils ne peuvent point entrer en ligne de compte pour la dépopulation avec les grands massacres qu'on vient de voir. Si l'on passe en revue toutes ces funérailles de la république Française, il est évident qu'on ne peut hasarder que des conjectures bien vagues sur le nombre d'hommes qu'elles lui ont coûté. Je crois

cependant ne pas outrer en l'évaluant à un million.

Mais ce serait une grande erreur que d'envisager ce recensement numérique, comme le relevé complet de ses pertes. Certes, il faudrait en être aux premiers principes de l'arithmétique politique, pour se figurer que ce soit sur les champs de bataille & dans les hôpitaux qu'on peut tenir le registre des vies que coûte une révolution ou une guerre. Ce qu'il s'agirait d'inscrire sur ce terrible registre, c'est bien moins les hommes qu'elle a tués que les enfans qu'elle a empêchés & qu'elle empêchera de naître. Voilà la blessure la plus profonde qu'ait reçu la population Française, & dont on dirait néanmoins que ses chefs actuels n'ont pas même le pressentiment.

Pour en sonder toute la profondeur, il ne faut pas perdre de vue que jusqu'ici dans les guerres modernes, les hommes qui se vouent à l'état de soldats, étaient, pour la plûpart, tirés de la classe la plus vagabonde, la plus paresseuse, ou la plus dissipée de la société, & déjà tellement appauvrie, que le célibat lui est en quelque sorte imposé par sa pauvreté même. Mais la population guerrière que les Français ont sacrifiée depuis sept ans sur les champs de bataille a été tirée indistinctement de toutes les classes, sans égard pour la classe aisée qui avait le plus de penchant vers l'état du mariage, & le plus de moyens pour subvenir aux frais & à l'éducation d'une nombreuse famille. Les aveugles réquisitions ont traîné de force aux armées cette

classe précieuse qui y a péri par milliers, & le plus souvent dans le rang des simples soldats. C'était à elle surtout à réparer les brèches que la guerre faisait à la population, & elle a été fauchée dans sa fleur, dans l'âge de force & de vigueur, entre 18 & 35 ans, à l'époque de la vie la plus propre à la propagation. Encore faut-il faire entrer dans ce calcul un nombre proportionnel de femmes condamnées à la stérilité, ou à la débauche, ce qui revient presque au même pour la reproduction. Supposons que sur la masse des hommes détruits, deux millions seulement eussent été destinés à être unis à autant de femmes. D'après les calculs de Buffon, ces deux millions de couples auraient dû mettre au jour douze millions d'enfans pour en amener à l'âge de 39 ans un nombre égal à celui de leurs pères & mères. Voilà le point de vue sous lequel les conséquences de cette déperdition d'hommes deviennent en quelque manière incalculables, parce qu'elles portent bien davantage sur les douze millions d'enfans qu'on a empêchés de naître, que sur les deux millions & demi d'hommes dont la France porte aujourd'hui le deuil. Ce n'est que dans l'avenir qu'elle pourra mesurer cette épouvantable brèche.

En ne supputant qu'au septième seulement la réduction qui doit avoir eu lieu dans les naissances depuis la guerre ; comme leur nombre moyen s'élevait annuellement à près d'un million, on trouvera qu'elles doivent avoir diminué d'autant ; &

comme plus de la moitié de ces nouveaux nés vivrait aujourd'hui, c'est encore tout au moins cinq-cents mille individus à ajouter à la soustraction des vivans, sans compter que leurs parens leur auraient donné des frères pendant long-tems encore.

Ceci n'a rapport qu'aux naissances qui n'ont pas eu lieu. Quant à celles qui ont eu leur cours durant cet intervalle ; personne n'ignore que rien n'influe à un plus haut degré sur la mortalité des enfans que la misère des pères ; & il fallait qu'elle fut grande en France, puisque Buffon nous apprend,—" qu'il y périssait plus d'un quart des nouveaux nés dans les premiers onze mois de la vie, près d'un tiers avant l'âge de trois ans, & que la moitié périssait avant l'âge de huit ans & un mois." (5)

Buffon me paraît avoir commis une erreur en généralisant ce calcul. Il applique à tout le *genre humain* indistinctement, un résultat tiré des registres de la France, comme si la mortalité des enfans ne variait pas du tout au tout en raison de l'aisance des parens, & en raison de la liberté des peuples, ou de la justice éclairée de leurs gouvernemens ! Ce n'était en effet que par l'extrême paternité des administrations Helvétiques, & par le bien-être général des administrés, qu'on peut expliquer comment, sur un nombre donné de naissances, le paysan Suisse amenait précisément un tiers de plus d'enfans à l'âge de puberté que le paysan Français,

(5) Voyez *Des probabilités de la vie,* par Buffon.

& comment la moitié des nouveaux nés y atteignait l'âge de 41 ans (6).

Je laisse à calculer combien doit avoir augmenté depuis sept ans en France, surtout dans les villes, la mortalité des enfans nés au milieu de la famine, des réquisitions, & des fléaux de toute espèce, qui ont successivement assiégé leurs malheureux parens. Sans doute qu'on ne doit point en juger rigoureusement d'après le nombre croissant des enfans abandonnés, ou d'après leur mortalité également croissante dont j'ai déjà parlé dans mon dernier écrit : mais quelle affreuse idée ne faudrait-il pas s'en faire, si les registres officiels des hospices de Paris pouvaient servir d'indice, puisqu'ils constatent, que sur 3122 orphelins de la révolution portés aux enfans trouvés pendant l'an IV, il n'en a survécu que 215 au bout de l'année, ensorte qu'à peine en est-il échappé

---

(6) Les cultivateurs du pays de Vaud n'étaient point aussi aisés que ceux du pays Allemand ; cependant les tables dressées dans 41 paroisses de ce district, constatent que sur mille enfans, 667 atteignaient l'âge de 8 ans, & 500 l'âge de 41 ans. Voyez cette table dans les *mémoires* de la société économique de Berne pour l'année 1766. Elle se trouve aussi dans les ouvrages du Docteur Price.

Si les divers États de l'Europe tenaient & publiaient un régistre annuel & exact de leur population, en y indiquant avec soin les époques précises de la vie où meurent les enfans ; cette seconde colonne du registre servirait à prononcer comparativement sur le mérite des souverains & sur le bonheur des sujets. Une simple formule arithmétique en dirait peut-être davantage que tous les raisonnemens.

sur

1 sur 14. Si depuis cette époque, on n'a plus osé publier ni ces registres ni les extraits verbaux des hospices de Metz, c'est qu'il y a lieu de croire que la mortalité y a fait de nouveaux progrès; du moins j'en juge ainsi, d'après les termes dont s'est servi le bureau central en dénonçant leur dénuement prolongé comme un *véritable assassinat*. Et quel plus grand assassinat que celui qu'exposait alors Dussieux!—" Apprenez, dit-il, à ses collègues, apprenez que, depuis deux mois surtout, il règne ici, à Paris, à l'hospice des enfans trouvés, une épidémie dévastatrice; *épidémie*, que dis-je! c'est un fléau peut-être plus terrible encore; *c'est l'horrible faim qui consume & dévore chaque jour la moitié des innocentes victimes qu'y dépose le crime audacieux ou la vertu malheureuse* (7 ."

(7) " Ce n'est pas sans *déplorer la perte des mœurs* que nous voyons le nombre des enfans abandonnés s'élever à 7 mille dans le département de la Seine; & à plus de 44 mille dans les autres."—Ainsi s'est exprimé Daubermesnil le 24 Septembre, 1798, en annonçant au Conseil que la somme de 3 millions, demandée pour l'année précédente, n'est plus en proportion avec les besoins de l'an VII. Il est à regretter qu'en *déplorant* l'accroissement de cette dépense & du nombre des enfans qui tombent à la charge de la nation, le rapporteur ait gardé le silence sur les deux points les plus essentiels à connaitre: savoir, pendant quel intervalle ces enfans ont été portés aux hospices, & surtout quelle est la proportion entre ceux qui survivent & ceux qui sont morts. Le Comité de l'assemblée constituante avait calculé qu'il en périssait autrefois environ 1 sur 7. Si depuis la révolution il en a péri 1 sur 14, ou seulement 1 sur 10, les 51 mille enfans abandonnés & qui existent encore, seraient le résidu de plus d'un demi-million de naissances.

En rassemblant toutes ces tristes données, j'estime que l'ancienne population Française a déjà diminué d'environ un huitième, & que cette diminution sera plus ou moins progressive jusqu'à ce que le rapport numérique entre les deux sexes soit à peu près rétabli. Un voyageur Anglais publia, à Londres, en 1797, un tableau comparatif de la population des seize principales villes de France, d'où il paraitrait qu'au 1er. Janvier 1789, elle s'élevait à 1,951 mille individus, & qu'au 1er. Juillet 1796, elle était réduite à 1,397 mille. Cette réduction présente tout à la fois le vuide des morts & celui des naissances, & si elle repose sur des documens authentiques, la population des grandes villes se trouverait réduite de près d'un tiers, ce qu'il faut cependant attribuer en partie à l'immense réduction qui a eu lieu dans le nombre des domestiques. Il est vraisemblable que les petites villes n'ont pas autant souffert ; & comme les campagnes ont moins souffert encore, je ne serais pas fort éloigné de croire que la population des villes, qui s'élevait à environ huit millions, peut avoir été réduite de près d'un quart, tandis que la population rurale n'aura éprouvé qu'un déchet d'un seizième ou d'un million.

Quoiqu'aucun Français n'ait encore eu le courage d'entamer des recherches aussi attristantes ; l'un d'entr'eux, n'a point dissimulé que malgré l'aggrandissement du territoire, il fallait s'attendre à un déficit dans la population—" *Elle a incontestablement diminué*, dit Barbé Marbois, le 18 Mars 1797, la consommation intérieure sera diminuée

en proportion. Il faut donc conserver le débouché des colonies ; autrement ce qui ne serait pas consommé cesserait d'être produit."

Mais ce n'est plus ainsi qu'en ont parlé ses collègues après sa déportation, ou lorsqu'il s'est agi de faire prolonger la guerre & d'arracher au peuple de nouveaux subsides. On n'a pas oublié l'adresse où Buonaparte observait à ses soldats, le 14 Juillet 1797—" qu'ils se doivent au bonheur de *trente* millions de Français."—Le ministre des finances adopta un calcul un peu plus modeste dans le Mémoire qu'il présenta dix-huit jours après pour demander de nouveaux impôts. Il s'y plaignit de ce que celui des postes *diminuait*, quoique la population eût *augmenté d'un huitième*. C'était la porter à environ 28 millions.

J'aurais cru du moins que là s'arrêteraient les exagérations Françaises, lorsqu'à mon grand étonnement, M. de Calonne prit la plume à Londres, tout exprès pour représenter ses compatriotes, comme une Nation *agricole et guerrière composée présentement de* TRENTE TROIS *millions d'habitans*. Comme c'est au mois de May 1798, & après la cession de la rive gauche du Rhin, qu'il a publié ce dernier écrit de statistique, il faut qu'il tienne tout à la fois pour avéré, que la France n'a rien perdu de son ancienne population, & que les départemens réunis l'ont accrue de plus de huit millions d'habitans, ce qui est un tiers en sus de ce que

s'en promettent les Conseils de Paris (8), & presque

---

(8) " Les conquêtes & les traités, a dit Echassériaux, le 12 Avril 1798, sont venus accroitre l'ancienne population de plus de six millions d'habitans."—On voit qu'en parlant de cet *accroissement* de la nouvelle, Échassériaux eut du moins la prudence de glisser sur les décroissemens de l'ancienne & de ne point spécifier la somme totale.

Il est vrai que ce qu'il n'avait pas osé faire, le Directoire l'a entrepris par l'organe du *Rédacteur*, qui, comme on le sait, est son papier officiel, & qui a amplifié l'énumération d'Échassériaux, sans aller cependant aussi loin que M. de Calonne. Voici un fragment de l'apostrophe que ce papier directorial adresse aux Rois de l'Europe.—" Que pourrez-vous contre une république de *trente deux* millions d'hommes ? L'histoire ne fait pas mention qu'il ait jamais existé un pareil *Colosse*. Hâtez-vous donc de vous retirer de son *passage*, sinon vos trônes seront brisés comme une faible argile sous ses pas gigantesques."

Il est bon de savoir que cette nouvelle épithète de *Colosse* était moins destinée à faire retirer les Rois de son *passage*, qu'à pousser le peuple Roi en Egypte ; car précisément alors, l'armée du Nil était prête à mettre à la voile, & les orateurs des deux Conseils, regardant la flotte de Buonaparte comme invincible, ne faisaient déjà plus un secret qu'elle était destinée à—" la grande entreprise de *régénérer* une terre qui fût la première le foyer de la civilisation, de *reporter* à leur antique berceau les sciences, l'industrie, les arts, & de *jeter* dans les siècles les fondemens d'une nouvelle Thébes ou d'une autre Memphis."—Ainsi s'exprima Échassériaux en prêchant cette croisade en Egypte, & en s'extasiant sur *l'exubérance* des *moyens* que possédait la république pour voler à cette conquête. Observez que ce même orateur, qui ne parle aujourd'hui que de conquêtes, & de la *population surabondante* de la France, avait dit, il y a deux ans.—" Les grandes dominations finissent toujours par être détruites ou par se détruire elles-mêmes. Louis XIV, vaincu & forcé d'abandonner ses projets, pleura sur ses triomphes. *Les revers viennent après les conquêtes.*"

le double de ce que les meilleurs géographes, tels que Randel & Busching, assignent aux provinces agrégées, en y comprenant Genève, Mulhausen, & tous les nouveaux départemens de Corcyre, d'Ythaque, & de la mer Egée.

Si les Français se bornaient à dire que le déficit de leur population se trouve tout au moins comblé par la population conquise ou incorporée, comme je le crois arithmétiquement vrai ; je me serais borné à leur rappeler que cette conquête, même en supposant qu'elle leur restât, ne rendra point à l'ancienne France les hommes qu'elle a sacrifiés pour s'aggrandir, que d'ailleurs les réquisitions militaires ont pesé tout au moins avec une égale force sur les nouvelles provinces, & qu'ayant éprouvé une destruction de mâles proportionée à celle qui a eu lieu en France (9), elles se trouvent condamnées à toutes les mêmes causes de dépopulation future qu'on vient de passer en revue.

Ce n'est point assez d'avoir indiqué ces causes ; un esprit impartial doit encore aller à la découverte des contre-causes qui pourront plus ou moins les balancer ; il doit rechercher si la révolution ne porte point en elle-même quelques moyens réparateurs.

Et d'abord j'en apperçois un dans l'exhaussement du prix des salaires, en supposant qu'il soit de na-

---

(9) Comme il en est fait mention dans l'apperçu présenté ci-devant, ce serait un double emploi que de la rapporter ici en ligne de compte ; mais il faut y joindre le vuide présent & futur des naissances.

ture à durer autant que la rareté des bras. Comme le sort des journaliers en sera fort amélioré ; si cette classe prend l'esprit d'épargne, on peut se flatter que les mariages y seront plus nombreux, les enfans mieux nourris & plus soignés qu'autrefois.

On paraît fonder encore quelques espérances sur la liberté de se marier accordée aux prêtres catholiques. Lors même qu'ils n'auraient été ni massacrés ni déportés, il faut attendre si les habitans des campagnes demeurés fidelles au culte de leurs ayeux, choisiront & salarieront des pasteurs, qui en se mariant, l'outrageraient par leur exemple. Quant à l'abolition des cloîtres ; depuis une vingtaine d'années, le nombre des individus qui se vouaient en France à l'état monastique, était tellement circonscrit, qu'il ne vaut pas la peine de s'y arrêter sous le rapport de la reproduction de l'espèce humaine.

La réduction considérable qui a eu lieu dans le nombre des domestiques des villes la favorisera davantage ; car ils étaient pour la plûpart célibataires, & en restant à l'avenir dans les campagnes, ils y embrasseront l'état du mariage.

Mais une cause bien autrement prépondérante pourrait jusqu'à un certain point accélérer la répopulation de la France, & c'est sa dépopulation actuelle. Qu'on ne prenne point ceci pour un paradoxe ; car c'est une vérité de fait, que toute destruction grande & rapide de la race humaine, est en quelque manière une *prime* qui pousse vers la reproduction les individus qui survivent. Comme il y a pour eux plus de moyens de subsis-

tance, tels qui ne se seraient pas mariés se marient, & il naît plus d'enfans pour remplir les places vacantes. Ainsi, toutes choses égales, une population de 22 millions d'individus, placés sur la surface d'un pays qui peu auparavant en avait maintenu 25, augmentera beaucoup plus vîte d'un huitième qu'elle ne l'eût fait sans ses pertes. Ce n'est que de cette manière qu'on peut se rendre compte de ce qu'en Europe les ravages des mortalités extraordinaires & des pestes, se sont trouvés si souvent réparés au bout de deux ou trois générations. Comment s'expliquer, par exemple, les progrès rapides de la population dans l'Amérique septentrionale, si ce n'est par la grande demande d'hommes, par la foule d'établissemens nouveaux qui se présentent pour ceux qui arrivent à l'âge viril, enfin, & sur toutes choses, par la constitution qui leur laisse le déploiement de leurs facultés & la jouissance imperturbable des fruits de leurs labeurs. Ces trois causes ont agi plus ou moins dans les pays où l'ordre & la paix ont succédé à quelque grande calamité nationale, ainsi qu'en France à la suite du règne dépopulateur de Louis XIV, & en Prusse, après la guerre de sept ans. Si la population une fois diminuée, il n'y avait pas eu pour la revivifier les circonstances indiquées ci-dessus, la décadence aurait suivi sa marche, comme on l'a vu dans les pays épuisés par le despotisme, en Espagne, en Grèce, en Sicile, dans l'Asie Mineure, &c.

Ainsi ne nous y méprenons point : la cause de répopulation qui se trouve associée à la dépopulation

même, suppose nécessairement un état de paix profonde & l'existence d'un ordre social propre à protéger & à encourager ce redoublement d'efforts dans les facultés reproductrices d'un peuple qui sort d'un long état de souffrance. A entendre néanmoins certains Français, & tous ceux qui disent que la grande lacune dans leur population sera promptement & infailliblement remplie, on croirait que l'histoire n'a jamais présenté le phénomène d'un peuple éclairé redevenu barbare, de pays riches tombés dans le dernier degré d'appauvrissement, ou de contrées fertiles rendues à la stérilité. Si les superbes côtes d'Afrique ne présentent plus qu'un désert, ou quelques huttes, là où existait jadis la superbe & populeuse Carthage, si la tige humaine s'y est desséchée, n'est-ce donc pas qu'elle a cessé d'être soutenue & arrosée par un gouvernement éclairé & protecteur? N'est-ce pas qu'un despotisme ignorant & vexatoire y a détruit peu à peu tous les germes de révivification ? Or, comme le despotisme populaire est bien autrement destructif que celui d'un seul, il s'agit pour la France de réussir à enchaîner le monstre, & d'atteindre, sous une forme quelconque, à un gouvernement tempéré, avant que la reproduction de l'espèce puisse prendre l'élan redoublé dont il s'agit ici. Encore y sera-t-il long-tems arrêté par cette circonstance physique & particulière aux ravages de la révolution ; c'est qu'ils n'ont point porté indistinctement, comme ceux de la peste, sur les individus de tout âge & de tout sexe. Bien au

contraire ; ils ont dérangé les rapports de la nature, en ne fauchant, pour ainsi dire, que les hommes arrivés à l'âge viril, ensorte qu'il est vraisemblable qu'il y a aujourd'hui parmi les célibataires tout au moins trois femmes nubiles pour deux mâles adultes. Je ne sais si, à l'instar des législateurs d'Athènes, ceux de la France se proposent de remédier par la polygamie à ce bouleversement passager, & peut-être est-ce pour y préparer peu à peu les esprits, qu'ils ont fait jetter en avant cette idée dans le Sénat de la république Cisalpine (10).

De quelque manière qu'ils s'y prennent, j'ose leur prédire que la population ne reprendra chez eux son ancien essor que sous l'égide d'un gouvernement légitime, déterminé à respecter la propriété, capable de la défendre, & intéressé à maintenir la paix, soit au dedans soit au dehors. Que sera-ce si le glaive révolutionnaire frappe encore pendant

---

(10) Voyez à l'article Milan, dans le Moniteur du 16 Avril 1798, No. 207, la motion suivante de Campagnoni.—" L'institution de la polygamie n'est point née sur le sol que nous habitons ; mais elle pourrait y être d'une nécessité, sinon générale, au moins *individuelle*. Une loi qui la proscrirait ne serait qu'un *sophisme*. Le mariage est saint, non à cause du sens symbolique qu'y attachent les théologiens, mais par son objet qui est de perpétuer le plus bel ouvrage de la création & d'assurer l'immortalité de l'espèce humaine."

Tels sont les progrès qu'ont déjà fait dans la législation, ces *familles politiques dont la naissance est un des plus étonnans phénomènes de notre âge*. Ainsi s'exprima à leur égard le Président du Directoire Français quelques jours après cette motion.

plusieurs années ? & lorsqu'on ne peut pas même entrevoir l'époque où les Français le remettront dans le fourreau, n'est-on pas en droit de s'écrier avec le chantre des guerres civiles de Rome ?

Hæ facient dextræ, quidquid non expleat ætas
Ulla, nec humanum reparet genus omnibus annis,
Ut vacet à ferro. gentes Mars iste futuras
Obruet, et populos ævi venientis in orbem
Erepto natale feret. Tunc omne latinum
Fabula nomen erit. (11)

Le croirait-on ! Plusieurs des républicains Français entrevoient, disent-ils, un moyen assuré de répopulation dans la loi agraire qui a morcelé les grandes propriétés territoriales. Ils prétendent que les fermiers devenus propriétaires se trouvant à l'avenir dans l'aisance, auront davantage d'enfans & surtout plus de moyens pour les soigner en bas âge. Je pourrais contester la prémisse, s'il ne suffisait pas d'observer que la conséquence qu'on en tire tient exclusivement à la sécurité avec laquelle ces prétendus propriétaires pourront recueillir les fruits de ces domaines usurpés, ce qui suppose que cette grande usurpation pourra se consommer & se perpétuer sans perpétuer la guerre civile ; or c'est, je crois, supposer l'impossible. Déjà en 1797, un assez grand nombre de ces faux acquéreurs avait senti le besoin & ex-

(11) " Dans ce carnage seront enveloppées même les générations futures, & les âges qui auraient dû voir la race humaine se reproduire, perdent aujourd'hui cet espoir. Dans l'avenir, la puissance Romaine sera mise au nombre des fables."—*La Pharsale.* Liv. VII.

primé le vœu de restituer leur portion du vol national. Que s'il en étaient encore qui osassent se flatter d'en jouir en paix, je les exhorte à jeter les yeux sur l'Irlande, & à remonter à la source principale des troubles qui la déchirent depuis plusieurs siécles. Qu'ils ouvrent l'histoire des confiscations dont elle fut le théâtre, ou plutôt qu'ils en suivent les déplorables traces à travers le code pénal dont il fallut les environner. Envain le Roi régnant a-t-il fait successivement révoquer les loix pénales qui leur servirent de cortège ; envain un gouvernement juste & ferme a-t-il travaillé à améliorer le sort des Catholiques & à regagner leur confiance aliénée ; en vain a-t-il voulu les préparer par dégrés à la liberté politique dont il avait fallu les priver ; rien ne les a satisfaits, & plusieurs siècles de possession n'ont pu encore ni élever le prix des terres en Irlande à leur taux naturel, (12) ni donner une pleine sécurité aux descendans des acquéreurs, ni enlever à quelques arrières petits-neveux des familles dépouillées, l'espoir de rentrer le glaive à la main dans le domaine qu'on leur dit être celui de leurs ancêtres. Comme l'insurrection atroce à laquelle ils viennent de se livrer n'a été accompagnée d'aucun manifeste, c'est une preuve qu'ils n'ont point de griefs raisonnables à articuler contre le gouvernement actuel, & cependant pour le renverser ils ont commis mille crimes & sacrifié plus

(12) A égalité de revenu, le prix des terres en Irlande, même de celles qui n'avaient jamais été confisquées, a presque toujours été d'un tiers au dessous du prix des terres en Ecosse & en Angleterre.

de 30 mille hommes. Quelle leçon pour le peuple Français ! & quel avenir s'ouvre devant lui, s'il ne restitue pas les terres confisquées avant qu'une longue possession rende le remède pire que le mal !

En mettant dans l'autre bassin de la balance cette cause politique de déchiremens, il faut encore y placer certaines causes morales qui ne laisseront pas que de contrarier plus ou moins les mariages. Je parle entr'autres de l'institution du *divorce* pour *incompatibilité d'humeur*, institution, qui, s'il faut en croire Delleville, a introduit en France un *marché de chair humaine*. Voici comment s'exprima le 10 Janvier 1797, par l'organe de Favart, la Commission chargée d'un rapport à ce sujet—" Vous frémiriez si je vous présentais le tableau fidelle des victimes que le libertinage & la cupidité ont amoncelées dans la France au nom d'une loi qui n'avait pour objet que de rendre les mariages plus heureux & plus respectables en rendant les époux plus libres."—Le même rapporteur ajouta, que *plus de vingt mille d'entr'eux devaient leur désunion à cette loi.*

Mais c'est bien moins peut-être par les mariages qu'elle a dissous, que par ceux qu'elle a empêchés de se former, qu'il faut en apprécier les effets sur la population. Lisez ce qu'a dit le député Bonnières des pères de famille qui refusent de livrer leur fille à un jeune homme qui en est ardemment épris.—" Ils craignent de voir bientôt leur enfant abandonnée, rentrant dans les foyers paternels dénuée d'agrémens, privée de ses charmes, femme sans époux, dirai-je sans honneur ? poursuivit-il, non sans doute, elle n'est

pas flétrie : mais qui pourra comparer son sort à celle qui n'aura point quitté la maison paternelle ?"

Je ne sais quel membre essaya de défendre cette institution en s'écriant—" Oublie-t-on que la loi qu'on attaque aujourd'hui a été préparée *dans les savantes & lumineuses discussions de l'assemblée constituante*, au sein de laquelle on a reconnu la nécessité du divorce dans un état libre ?"—Heureusement, l'un des anciens apologistes de cette même loi, ayant eu la candeur de reconnaître qu'elle ne se trouvait point calculée pour le peuple Français, & qu'elle était dévenue *le poison des mœurs & l'anarchie du mariage*, on se résolut à la modifier en décrétant que les officiers publics ne pourront prononcer le divorce pour incompatibilité d'humeur, que six mois après le dernier des trois actes de *non conciliation*.

Cette barrière sera évidemment insuffisante, tant qu'on laissera subsister d'autres loix qui semblent n'avoir été imaginées que pour multiplier ces divorces, ou tout au moins les unions qui doivent presqu'inévitablement y conduire. C'est ainsi, par exemple, qu'on a permis à l'orphelin encore mineur de se marier sans le consentement de ses tuteurs. Non qu'il ne soit astreint à consulter une espèce de *tribunal de famille* ; mais en vain celui-ci refuserait-il son consentement, si les mineurs ont rempli la formule requise, les nœuds qu'ils contractent sont valides. On conçoit de reste qu'il en est résulté une foule d'unions déshonorantes ou mal assorties, & qui ressemblent beaucoup plus au concubinage qu'à l'hymen.

Il faut entendre les voyageurs qui ont séjourné dans les grandes villes de France pour comprendre à quel point la facilité de ces sortes d'unions & celle des divorces y ont détruit chez les femmes les idées de pudeur, y ont relâché le lien du mariage, & désorganisé toutes les opinions civiles, morales, ou religieuses, auxquelles il se rattachait autrefois. On pourra cependant s'en faire une idée d'après ce que je vais citer des débats du conseil des cinq-cents. — " *Un membre.* Un citoyen a épousé en secondes noces la sœur de sa première femme. Il est encore veuf de cette seconde épouse, & comme il ne peut se résoudre à se séparer de la famille, il *demande à épouser sa belle-mère.*"

Le Moniteur du 27 Décembre 1796, dont je tire cette motion, se contente d'ajouter que le *Conseil passa à l'ordre du jour*, & les rédacteurs ont eu la délicatesse de ne point nommer le membre qui prit sur lui de présenter cette pétition incestueuse (13). Le croirait-on ! le Moniteur du 27 Janvier 1797 pré-

---

(13) Ni ce membre, ni le pétitionnaire n'avaient cependant aucun risque à courir, puisque le code républicain ne range point *l'inceste* parmi les crimes. Les derniers papiers publics nous apprennent que le tribunal de cassation vient d'annuller un jugement rendu contre un nommé Mérignon cabaretier & sa fille, pour *débauches incestueuses*, en alléguant que le *législateur n'a point prévu le crime* D'INCESTE, & qu'il *n'est point classé dans le code pénal.*

Celui du *viol* y a été prévu et classé : mais le Moniteur du 9 Juillet 1798, nous offre un exemple du châtiment par lequel on

sente un trait plus révoltant encore.—" Lecointre soutient que, parmi les pétitionnaires contre le divorce, on distingue des révolutionnaires qui ont arraché par la terreur le consentement de femmes infortunées. Il cite l'un d'eux, qui ayant *signé* l'arrêt de mort d'un citoyen, va trouver sa fille, la force à l'épouser, en lui promettant la grâce de son père; la malheureuse consent, & elle entre au lit du bourreau de son père. Voulez-vous, dit Lecointre, que de tels liens soient indissolubles ?"

On voit que la révolution Française n'a pas moins bouleversé les lois de la famille que celles de

---

on le réprime.—" Le Conseil de guerre de la 17e division militaire a condamné à deux ans de fer le nommé Petrinot vétéran invalide, agé de 63 ans, pour avoir enlevé & *violé* une petite fille de *trois ans & demi*."

Observez que le code pénal où *l'inceste* n'est point classé, & où l'enlèvement & le *viol* d'un enfant de cet âge ne sont punis que de *deux années* d'emprisonnement, condamne à une réclusion de *quatre ans*, tout individu qui aura *abattu on* MUTILÉ, *ou* TENTÉ *d'abattre ou de* MUTILER *un arbre de la liberté !* Sous les auspices d'une pareille législation, on ne peut plus s'étonner des progrès effrayans de la dépravation, & cependant les derniers papiers de Paris en citent un nouveau trait qui paraitra bien plus révoltant encore sous le rapport de l'effronterie des législateurs, que sous celui de l'impudicité des femmes qu'on leur dénonçait. A la veille d'entamer l'instruction d'un procès contre d'infames d'bauches, le tribunal de la Seine a cru devoir, *par respect pour les mœurs publiques*, solliciter du corps législatif l'autorisation d'instruire à *huis clos* ces sortes de procédures obscènes, & il s'est plaint pour la seconde fois de ce que les femmes y viennent en foule.

Quelle

la grande agrégation de familles. Ce n'est pas tout encore ; car pour combler la mesure, ses auteurs ont sappé autant qu'il était en eux l'autorité paternelle, en anticipant de quatre années l'époque de la majorité des enfans durant la vie des pères, en privant ces derniers de la double faculté, de récompenser, dans leur testament, les soins & la piété filiale, ou de punir un fils pervers par l'exhéréda-tion (14) ; en admettant les batards à partager l'héri-

---

Quelle croirait-on qu'a été la réponse des législateurs ? *l'ordre du jour,* motivé sur ce qu'une pareille autorisation *serait contraire à la constitution.* Tel est le trait par lequel ils affectent encore leur respect religieux pour les formes protectrices de la jurisprudence criminelle, eux, qui un mois auparavant, avaient autorisé le Directoire à déchirer les listes de jurés, à destituer la moitié des juges, & à les remplacer par des Commissions militaires !

Quoique toutes les procédures soient publiques en Angleterre, il n'est point, de Juge qui hésite d'ordonner aux femmes de vuider son audience lorsqu'il s'y instruit des causes du genre de celle dont il était ici question, & je n'ai point ouï dire que les Anglais, qu'on représente à juste titre comme très-ombrageux sur leur liberté, se soient jamais figurés qu'on risquait de la blesser en sauvant la décence publique. Mais malheur au Juge qui dans cette Ile s'aviserait de congédier les Jurés, en leur annonçant qu'il prononcera tout aussi bien sans leur secours !

(14) Le décret du 7 Mars 1793, avait aboli la faculté de disposer de ses biens en ligne directe, & donné à tous les enfans un droit égal au partage de leurs ascendans. Un décret postérieur a laissé à ces derniers la liberté de disposer *d'un dixième* de leur fortune ; mais un autre décret du 12 Brumaire autorise

les

tage dans une certaine proportion avec les enfans

---

les enfans illégitimes à réclamer en certains cas le tiers de l'héritage. Voilà la nouvelle jurisprudence, à l'aide de laquelle les législateurs actuels se vantent d'avoir *rappelé la nature à ses véritables droits, & détruit les colosses effrayans de fortune.* Le tems nous apprendra s'ils auront détruit le colosse bien autrement *effrayant* de l'immoralité, & si le nombre des enfans légitimes ne diminuera pas en proportion de ce qu'on a dépouillé ainsi de leurs *véritables droits* le mariage & la paternité.

Au reste, avec les Français, il n'est jamais besoin d'attendre long-tems les révélations de l'expérience. Dès le 9 Juillet de cette année, Le Noir la Roche a proposé *d'accélérer* la *modification* des lois à la faveur desquelles les *bâtards*, qu'on appelle aujourd'hui *enfans nés hors du mariage*, se présentent comme copartageans dans les successions. Il convint que ces lois étaient *défectueuses* ; & quelques jours après, Girod a reconnu sans déguisement qu'elles tiennent en arrêt une foule de mariages, & occasionnent beaucoup de divorces.—" Un père, a t-il dit, marie sa fille, il la donne à un homme dont l'existence ne paraît pas douteuse, & qui en a promis une bonne à sa femme & à ses enfans. Eh bien ! Voilà le trouble & le désordre qui s'introduisent dans ce ménage heureux jusqu'alors. Des enfans inconnus viennent prendre place dans la maison paternelle, & les productions d'un commerce obscur disputent la part qui appartenait aux fruits de l'amour conjugal. Une mère, une épouse ne peut supporter un pareil alliage, & accable de reproches l'homme qui l'a trompée, celui qui en lui donnant la main lui avait promis de n'être père que pour les enfans qu'il aurait d'elle . . . L'épouse ne veut point laisser dans une famille des biens & des revenus qui pourraient accroître la part des enfans d'une autre. Le lit nuptial est abandonné, le *divorce* arrive, & l'époux dans sa douleur, ne peut *accuser* que la *loi* de son *malheur* & de celui de sa famille. Ce n'est pas tout ; si des mariages consommés & bien assortis sont dissous, ceux qui de-

 vaient

légitimes, enfin en répétant sans cesse que ceux-ci *n'appartiennent point à leurs parens* (15).

Et qu'on ne se figure pas que ce ne soient là que de vaines déclamations qui meurent dans l'enceinte des deux Conseils où l'on y applaudit. L'un des derniers papiers de Paris va nous en faire connaître les épouvantables effets.—" Le *parricide* était pour les anciens, si odieux & si rare,

---

vaient se faire seront *suspendus.* Un père redoutera la perspective des maux qu'on vient de décrire ; il craindra de livrer sa fille & ses petits-enfans aux dangers de quelque *découverte fâcheuse.* Depuis la loi du 12 Brumaire, dira-t-il, des enfans étrangers s'introduisent dans les familles sans qu'on s'en doute. Quel moyen ai-je de m'assurer que ma fille & ses enfans ne deviendront point victimes de cette loi ?"—Girod termina en faisant la motion qu'on accordât aux enfans nés hors du mariage une part, *mais non une part égale,* à celle des enfans légitimes.

Un autre orateur le seconda en insistant sur ce que—" l'intérêt des mœurs veut qu'on attache au mariage des faveurs & des *privilèges* spéciaux."—Quoiqu'on n'ait pas osé procéder au rétablissement de ces *privilèges,* ces deux discours prouvent au moins que jusques dans les Conseils, on *accuse* publiquement du *malheur* des familles ces mêmes *lois* républicaines, qui, suivant d'autres orateurs, ont *légué* à la France la *plus sublime des constitutions.*

(15) Il y a près d'une année que le député Béranger s'est plaint d'un *préjugé généralement répandu en France,* savoir *que les enfans appartiennent à leurs parens.* Telle est l'erreur qui lui paraissait *très-funeste en politique* ; & il la signala avec tant d'éloquence qu'il fut immédiatement adjoint à la Commission d'instruction publique. Celle-ci devise depuis long-tems sur les moyens d'arracher les enfans à leurs parens, & si elle n'a pu encore s'arrêter à aucun projet, c'est grâces à la pénurie des finances qui ne permet pas d'organiser les *écoles de Mars.*

que leur code pénal était muet sur ce crime. De nos jours même on délibéra dans l'assemblée constituante si l'on établirait une peine contre ce forfait. *Et bien, depuis quatre mois,* SIX PARRICIDES *ont rétenti dans le tribunal de cassation* (16) !"—Infernale révolution !.

Ce tableau du changement introduit dans les mœurs de la famille trouve d'autant mieux ici sa place, qu'il prouve que, tout en desséchant les canaux de la richesse publique, les prétendus Solon de la France se sont comme appliqués à empoisonner les principales sources de la morale & de la félicité particulière, qu'ils ont mis en activité toutes les causes de dépopulation, qu'ils n'ont rien négligé de ce qui dépendait d'eux pour l'accélérer, & *qu'on*

---

(16) Ce fait est tiré de *l'Ami des Loix* du 20 Août 1798, & le Moniteur du 5 Octobre suivant, en cite un autre qui n'est pas moins horrible. Il est consigné dans une lettre de l'administration du département du Var qui écrit au ministre de la justice— " que le nommé Hugues, propriétaire aisé, a *égorgé* ses trois enfans, & que le juge de paix appelé, ayant trouvé le monstre assis tranquillement sous un figuier, & lui ayant demandé qui les avait tués ? il a répondu—*C'est moi.*—Pourquoi ?—*Par nul motif d'intérêt. J'ai des propriétés en suffisance ; ... mais voyant que mes enfans ne peuvent faire leur salut n'y ayant plus de prêtres, je les ai tués pour leur ouvrir le Ciel.*"—Ainsi tandis que les fils, dénaturés par la révolution, assassinent leurs pères pour s'emparer de leurs fortunes, ceux-ci aliénés par le malheur & fanatisés par les persécutions religieuses, tuent eux-mêmes leurs enfans pour les soustraire à la carrière de misères & de crimes qui s'ouvre devant eux !

eût dit, comme le leur a reproché Portalis, *que pour constituer le citoyen il fallait détruire l'homme, ou que pour fonder cette république il fallait étouffer la nature.*

Ils répondront peut-être qu'on ne doit pas juger de l'institution du divorce par ses effets immédiats ; ils ajouteront sans doute, que s'il a dissous beaucoup de mariages, & si la guerre en a tant empêchés, elle a donné naissance à une foule d'autres qui ont eu lieu pour se soustraire aux recrutemens dont la législature a eu du moins la sagesse d'exempter les hommes mariés (17). Mais outre qu'on

---

(17) Ils pourraient aussi bien faire valoir l'institution d'une nouvelle espèce de *mariages républicains*, assez nombreux, si l'on peut se fier au rapport d'une personne qui dit en avoir été témoin oculaire à Nanci & à Metz. A chaque rentrée en cantonnement dans leurs quartiers d'hiver, beaucoup de soldats s'y sont mariés en convenant d'avance qu'ils demanderaient leurs divorces à leur départ. Pour connaître les effets de cette prostitution légale relativement à la multiplication de l'espèce, il n'y a qu'à consulter dans mon dernier écrit, p. 176, le procès verbal de l'hospice des enfans trouvés à Metz.

Et il en a été à peu près de même des mariages qui ont eu lieu pour se soustraire aux recrutemens militaires, car dans la séance du 16 Août, où l'on a assujetti à la nouvelle Conscription, tout citoyen non marié avant le 12 Janvier de cette année, le rapporteur Delbret a observé,—" que si l'on ne mettait pas fin au *privilège* dont avaient joui les hommes mariés, *les jeunes hommes épouseraient leurs servantes & profiteraient après de la loi du divorce* ; que les mariages de cette nature *s'étaient singulièrement accrus*, & qu'il ne fallait pas favoriser & encourager une telle *violation* des mœurs."—Il n'en fallut pas davantage pour *violer* la promesse faite aux jeunes gens déjà mariés, & pour mettre fin au *privilège*.

vient enfin de supprimer cette exemption, & outre qu'il est assez probable que la plûpart de ces mariages auraient eu lieu lors même qu'ils n'eussent été ni précipités ni forcés, ressusciteront-ils les deux millions & demi d'individus frappés d'une mort prématurée, & qui, parvenus à l'âge de la propagation, étaient eux-mêmes le résidu d'un nombre double & presque triple de naissances ? *Deux millions & demi* d'individus perdus à jamais pour elle ! Ma main s'est arrêtée plus d'une fois, en rassemblant les élémens d'un calcul si effrayant pour l'humanité.

On vient de considérer cette perte sous le rapport de *l'humanité :* calculons-la maintenant sous celui des *ressources* industrielles & financières de la France, dont l'examen est le principal objet de cet essai.

Une population nombreuse est sans doute un grand moyen de force, & même un signe des ressources financières d'un Etat,puisqu'en dernière analyse, celles-ci tiennent toutes à la reproduction, qui, elle-même, tient principalement au nombre des bras qu'elle occupe. Mais lorsqu'on l'envisage sous ce dernier aspect, avant de s'arrêter au dénombrement des hommes, il faut examiner, d'abord s'ils sont heureux, éclairés, laborieux & économes ; ensuite, & sur toutes choses, il faut rechercher s'ils ont l'aisance nécessaire pour augmenter, d'année en année, le dépôt des productions de tout genre dont l'épargne & l'accumulation comparatives

fixent le rapport entre les richesses de deux peuples & les ressources de leurs souverains. Ce n'est qu'en combinant ces circonstances qu'on s'explique comment il se peut que la petite peuplade qui habite les marais de la Hollande ait payé long-tems aux gouvernemens des sept Provinces-Unies un tribut plus considérable que celui que l'Empereur de Russie levait sur ses sujets sept ou huit fois plus nombreux.

Quoiqu'à une grande distance de l'industrie des Hollandais, le peuple Français n'en était pas moins l'un des plus laborieux de l'Europe ; mais son activité se trouvait entravée, dans les campagnes, par la misère du cultivateur, dans les cités, par les préjugés qui y décourageaient le commerce, & par le manque de fonds nécessaires pour donner à l'industrie tout son essor en divisant le travail. Dès le commencement de ce siècle, M. Mélon, qui avait réfléchi sur l'immense service qu'on peut tirer des forces mécaniques, en les adaptant aux manufactures, recommandait à ses compatriotes l'usage des grandes & dispendieuses machines que l'Angleterre commençait alors à introduire chez elle, & il observait que *savoir faire avec un homme ce qu'on faisait avec deux, c'est savoir doubler le nombre des citoyens.*

L'exemple de la Grande-Bretagne a si bien justifié cette observation, qu'il y a telle de ses manufactures où, de l'aveu même de ses rivaux, elle produit avec 68 bras, ce qui dans les leurs en

nécessite 392 (18). On conçoit que les vastes ateliers où l'on abrège à tel point les procédés des arts, exigent d'immenses capitaux, & l'on sait que, même avant la révolution, les entrepreneurs Français n'en avaient point assez pour faire de pareilles entreprises. Les riches ateliers de Lyon formaient presque la seule exception à cet égard ; mais ils

---

(18) Voyez l'écrit du citoyen Arnould intitulé *Système Maritime & Politique des Européans pendant le* 18 *siècle*, où il convient que—" l'Angleterre a élevé au plus haut degré la pratique & la théorie de toutes les combinaisons d'un travail productif."—Voyez aussi le mémoire d'un Adjudant Général Batave nommé Quatremere Dijonval, qui atteste le fait cité ci-dessus, & offre d'indiquer à la république Française les procédés à l'aide desquels les manufacturiers Anglais sont parvenus à cette extrême économie de bras. Je soupçonne fort que ce secret consiste dans l'abondance de leurs capitaux, & je suis bien trompé si l'accumulation progressive de ceux-ci ne tient pas à la jouissance imperturbable de la propriété.——Au surplus, le cas indiqué par cet Adjudant Batave, n'est point, tant s'en faut, le plus frappant de ceux qu'il aurait pu choisir ; mais il suffit de reste pour montrer qu'on attache beaucoup trop d'importance au recensement numérique des habitans de deux pays, & que 12 millions d'hommes heureux, aisés, & largement nourris, peuvent donner un plus grand travail productif qu'un nombre double d'une race dégradée, faible, pauvre, sans jouissances, & par conséquent sans émulation & sans besoins. L'Irlande peut servir d'exemple, puisque sa population est estimée précisément à la moitié de celle de la Grande-Bretagne sans y comprendre l'Ecosse. Il est cependant plus que douteux si les Irlandais créent, consomment & accumulent le quart des produits ou des valeurs que fait naître un nombre double d'Anglais ; & il est certain qu'ils ne versent pas dans leur trésor public la 12e. partie de ce que les Anglais versent dans l'échiquier de Londres.

ont été mis en cendres par Dubois Crancé, & leurs artistes foudroyés par son successeur. Or, si comme tout le monde en convient, c'est principalement sur les habitans des villes & sur la classe adonnée aux arts utiles & aux manufactures qu'a frappé le double fléau de la révolution & de la guerre, il en résulte pour la France une perte inappréciable, car ces artisans, n'eussent-ils eu d'autre propriété que celle de leur industrie, la république, en les sacrifiant sur les champs de bataille, n'en a pas moins perdu un capital immense, puisqu'il est impossible de contester cette observation si vraie que fit il y a deux ans Adrien Lezay : —" Les frais de tout apprentissage sont réellement un *capital* qu'on a placé sur soi-même pour en retirer un revenu, comme on aurait pu le placer à l'acquisition d'une propriété ; & l'homme *industrieux* est un véritable capitaliste, dont le fond, associé à son intelligence, réside en lui-même & fait corps avec elle."

On verra dans les chapitres suivans à quel point cette classe *industrieuse* se trouve aujourd'hui diminuée en France. On y verra, que tandis qu'on l'envoyait combattre au dehors, la hache révolutionnaire abattait au dedans les chefs des ateliers & la plûpart des machines qui doublent, qui décuplent les bras des nations. C'est alors seulement qu'on sera à portée de calculer les conséquences désastreuses de la destruction d'hommes dont on vient de parcourir l'inventaire.

Mais avant d'entamer celui des pertes qu'a fait

la France, en travaux détruits, en machines brisées ou dépéries, & en moyens de les remplacer, qu'on me permette d'exposer ici une crainte qui m'a fait plus d'une fois hésiter si je devais poursuivre cet écrit. L'avouerai-je ? Je crains que ce spectacle de l'appauvrissement toujours croissant du peuple Français & de la faiblesse future à laquelle il s'est irrémissiblement condamné pour l'avenir, ne rassure & n'endorme ses voisins sur les dangers redoublés qu'ils courent pour le présent. Je crains, que dans la fausse sécurité que peut leur inspirer un spectacle si nouveau, ils ne s'aveuglent au point de ne pas voir que plus ce peuple est aujourd'hui désœuvré, plus il a perdu l'habitude du travail, celle des jouissances paisibles & le goût de l'épargne ; plus la guerre, les hasards & la carrière de flibustiers deviennent pour lui les premiers besoins de sa nouvelle existence.

Non erat his populus quem pax tranquilla juvaret
Quem sua libertas in motis pasceret armis.

Certes, quand il aurait perdu la moitié de sa population guerrière, ce qui est bien loin d'être le cas, celle qui a survécu n'en devient que plus redoutable pour ses voisins en raison de son désœuvrement & de sa pauvreté. Aurait-on déjà oublié que la misère qui suivit la guerre de la succession & l'hiver de 1709, fut précisément ce qui renouvela les armées de Louis XIV, en y faisant refluer une foule de Français réduits malgré eux à s'enrégimenter pour trouver une subsistance qui

n'était plus assurée que dans les camps ? Les circonstances sont les mêmes, sous le rapport de l'appauvrissement de ce peuple qui fait aujourd'hui, sinon la force, du moins l'audace & le succès de ses maîtres. Tant qu'il leur permettra de le traîner à la destruction comme un troupeau à la boucherie, ils auront beaucoup plus d'hommes qu'il ne leur en faut pour accomplir leurs vastes projets de conquête & de pillage universel.

Je conviens qu'il n'a plus cette ardeur guerrière qui le poussa en foule dans les plaines de Châlons & enfanta peu après quatorze armées. Mais qu'importe ? les successeurs de Robespierre ne possèdent-ils pas son secret ? Elevés à son école, ne savent-ils pas qu'en garrottant les réquisitionnaires, & en les plaçant entre la guillotine & le feu de l'ennemi ; les récits des vétérans, l'esprit de corps, la discipline, la musique martiale, les hymnes révolutionnaires, l'habitude des dangers, & la soif du butin en font bientôt des hommes qui ne regardent plus derrière eux, & deviennent peu-à-peu par leur lâcheté même d'intrépides guerriers ? Le Directoire a même un double intérêt à multiplier aujourd'hui ces recrutemens, puisqu'ils sont l'unique moyen de faire passer dans son camp ses ennemis du dedans, & de les jeter ainsi contre ses ennemis du dehors. Si l'on pouvait douter encore que ce soit là sa tactique, qu'on lise le dernier décret qui vient d'établir un nouveau *mode d'organisation militaire*, à l'aide duquel le gouvernement aura en tout tems un *million de soldats* enrégimentés, & levera

dès à présent 200 mille hommes. Pour rendre cette levée possible, il a bien fallu retirer le privilège d'exception garanti aux hommes mariés— " Cette *justice sévère*, a dit le rapporteur, *obligera* les habitans du pays à *s'identifier avec le gouvernement*. Elle était *nécessaire*, pour empêcher que la corruption & la mollesse ne couvrissent de honte, & n'entraînassent vers sa ruine la plus grande nation de la terre (19)."

Le Général Jourdan, qui a proposé cette conscription militaire, s'est exprimé avec plus de franchise encore, puisqu'il est convenu sans détour que l'ancienne *ardeur martiale* de la jeunesse Française est *attiédie*. Si rien ne lui paraît cependant plus facile que de la faire *renaître*, & de renouveler une quatrième fois les armées révolutionnaires, c'est qu'il se repose avec raison sur l'appauvrissement des Français & sur les moyens de force qui ont déjà traîné aux champs de bataille la plûpart de ceux qui y ont péri.

Quoique la jeunesse ait pris l'effroi & la fuite, quoiqu'elle se mutile pour échapper à ce décret, ou qu'elle défie d'oser le mettre à exécution, (20) on

---

(19) Voyez le Moniteur du 9 Septembre, 1798. No. 353.

(20) Le Moniteur du 6 Octobre, N°. 15, contient une lettre de Bruxelles conçue en ces termes—" Le jeune homme qui s'est pendu dernièrement dans cette ville pour ne pas porter les armes contre les ennemis de la république, n'est pas le seul qui ait été sourd à la voix de l'honneur ; d'autres encore plus lâches que lui se sont *coupés les doigts de la main gauche*. Un plus grand nombre cherche à se rendre en pays étranger."

Tandis

peut être sûr qu'après y avoir opposé de vaines clameurs, ces fiers républicains y souscriront avec la plus souple obéissance. Reste à savoir si le reste de l'Europe consentira à le sanctionner ; car pour contenir ces soldats sous leurs drapeaux, il faudra les équiper & les solder : or, la république ne peut plus y réussir qu'avec les dépouilles des peuples qu'elle se propose d'attaquer. Voilà son unique & dernière ressource. Qu'ils continuent à lui permettre de s'emparer de leurs finances : j'ose leur garantir qu'elle trouvera plus d'hommes qu'il ne lui en faut pour inonder l'Europe & pour porter tôt ou tard les coups les plus terribles aux souverains qui s'en croient le plus à l'abri.

J'aurai souvent occasion de revenir sur cette importante vérité. Il est tems de terminer cet exposé, qui, quelque long qu'il soit, ne doit être

---

Tandis que cela se passait dans la Belgique, quelques jeunes gens de Paris adressaient au corps législatif une humble supplique, pour peindre la *désolation* que cette nouvelle loi a porté dans leurs familles, & pour le conjurer d'en retrancher du moins la disposition *rétroactive*, qui soumet au recrutement, ceux qui, sur la foi des lois antérieures, se sont mariés depuis le 12 Janvier." Mais ils eurent beau ajouter que plusieurs d'entr'eux étaient déjà *devenus pères*, le conseil n'en passa pas moins à l'ordre du jour, & le député Chabert n'en monta pas moins à la tribune afin d'annoncer aux puissances coalisées, que *la jeunesse républicaine n'attend que le signal pour ceindre son armure civique.*

L'unique exception qu'on ait faite jusqu'ici, l'a été en faveur du seul département dont on redoute encore le courage & la résistance malgré ses pertes, celui de la Vendée.

envisagé que comme des considérations générales & préparatoires dont on trouvera l'application ci-après. Si une population nombreuse, aisée, industrieuse & morale forme la base des richesses des peuples & des ressources de leurs gouvernemens, je laisse à prononcer sur cette assertion du Directoire. *Les ressources de la république Française sont entières.* Encore, toute scandaleuse que soit cette imposture ; elle m'a, je crois, moins révolté que le langage qu'il avait osé adresser, quatre mois auparavant, au ministre de la guerre en ces termes — " Nous nous sommes convaincus d'une *vérité importante*, & il est essentiel qu'elle soit connue. C'est que la France n'a point eu de guerre à soutenir, qui ait été *moins meurtriere* pour ses armées."

Quoi ! une guerre qui a mis le monde en feu, & toute la France en deuil, une guerre pour laquelle l'histoire ne trouvera d'autre nom que celui de *boucherie* d'hommes, une guerre où la république Française n'a triomphé sur le continent, qu'en sacrifiant trois fois plus de soldats que toutes les puissances coalisées ensemble ; & où sa garde nationale a *renouvelé trois fois* ses armées ; voilà la guerre sur laquelle ses conducteurs essaient d'étourdir encore aujourd'hui ceux qui y ont survécu, en les assurant froidement que la France n'en a point eu de *moins meurtrière* à soutenir, & que *ses ressources sont entières !*

CHAP. III.

Illusion des cinq Bienfaits que les Cultivateurs Français s'étaient promis de la Révolution. Excès de l'Impôt foncier. Vexations des Garnisers. Renchérissement des Frais d'Exploitation. Avilissement du Prix des Terres & des Denrées. Rareté des Bras. Décadence rapide de l'Agriculture. Misère du Peuple des Campagnes.

L'AGRICULTURE a-t-elle gagné ou perdu en France à la Révolution ? Les rapports diffèrent essentiellement sur ce point. Plusieurs voyageurs, & certains écrivains, vont jusqu'à dire qu'elle est encore *dans l'état le plus florissant, que jamais le pays n'a été mieux cultivé.* (1) Les membres des deux Conseils & tous les rapports officiels soutiennent au contraire qu'elle a rapidement déchu depuis deux ans, que les profits du cultivateur sont presque nuls, qu'il commence à se livrer au découragement, & qu'il est dans l'impossibilité absolue de payer soit son fermage, soit l'impôt foncier. Quoique nous manquions de tableaux comparatifs des produits pour prononcer entre des assertions si contradictoires, nous avons néanmoins une foule d'aveux authentiques, plusieurs symptômes indicatifs, & bien des

(1) *Fragmens sur Paris, par F. J. L. Meyer,* écrits en 1796, & traduits de l'Allemand par le Général Dumouriez en 1798.

faits certains, qui pourront nous mettre sur la voie de deviner ceux qu'on nous cache.

Commençons d'abord par un exposé succinct de l'état de l'agriculture avant la révolution, qui est ici l'unique point de départ & de comparaison.

La terre fut & sera toujours la source principale des richesses de la France. Cependant comme, en étudiant l'ouvrage même de M. Necker, où il s'étendait avec tant de satisfaction sur la grande somme de prospérités dont il la voyait dotée, on découvre qu'elle ne fournissait point régulièrement à ses habitans tous les comestibles nécessaires pour leur consommation, comme on y trouve la preuve que les parfumeries, les fruits secs, les liqueurs, les huiles de Provence, les eaux de vie & tous les vins qu'ils exportaient, ne suffisaient pas année commune, & tant s'en faut, à l'échange des grains, bestiaux, chevaux & *produits bruts, ou matières premières (2)*,

---

(2) On entend par ces *produits bruts & matières premières*, les fourrages, viandes salées, cuirs, fromages, tabacs, bois de toute espèce, lins, chanvres, goudron, charbons de terre & même les huiles, car la France vendait infiniment moins d'huiles fines qu'elle n'en achetait de communes, puisque ces dernières entraient pour 12 à 15 millions dans ses importations annuelles.

Quant aux soies crues; tout annonce qu'elle en recueillait assez sur son sol pour suffire à sa propre consommation, & bien qu'elle en tirât annuellement de l'étranger pour environ 27 millions, elle les réexportait après leur avoir donné une triple valeur en les ouvrageant. Mais il n'en était pas de même des laines dont elle importait chaque année pour une valeur à peu près égale. Quoiqu'elle expédiât quelques draps légers au dehors, il est plus que douteux si les draperies communes

qu'ils tiraient de l'étranger ; il me semble qu'un pays, qui, avec le surplus de telles de ses productions dont il peut se passer, ne réussit pas à se procurer toutes celles qui lui manquent, & qui lui sont cependant indispensables ; il me semble, dis-je, qu'un pareil pays ne peut point se nommer *le plus fertile & le plus agricole de l'Europe*, comme l'avait avancé M. de Calonne.

Il n'en est pas moins vrai que l'immense créance que ce royaume acquérait chaque année par son commerce, & qu'il devait exclusivement à ses colonies maritimes, a trompé à cet égard plusieurs autres écrivains. En songeant aux fruits de la Touraine & à certains vins précieux renommés dans tout l'univers, Grotius l'avait appelé *le plus beau royaume après celui du ciel.* Ses législateurs actuels nous

---

qu'elle achetait des étrangers n'étaient pas équivalentes aux draperies fines qu'elle leur vendait, ensorte que ses importations en laines crûes peuvent être considérées comme l'un des produits ruraux pour lequel elle était dans la dépendance de ses voisins.

Si l'on faisait la balance de ceux qu'exporte & reçoit la Grande Bretagne, il ne faudrait pas oublier d'y passer en ligne de compte la valeur de la matière première des étoffes de laine dont elle vend chaque année pour environ 6 millions sterl. aux autres peuples. Peut-être même devrait-on y inclure les poissons salés qu'elle exporte ; car la pêche n'est en réalité que l'agriculture de la mer, & si l'Anglais qui va vendre la morue sur les côtes de la Méditerranée ne l'allait pas chercher jusqu'aux régions polaires, il resterait dans son île pour y faire naître les grains & les liqueurs spiritueuses que lui fournit l'Europe en échange.

répètent

répètent chaque jour que *son sol est plus fertile qu'aucun autre sol de l'Europe*, (3) & de tout tems, ses habitans s'étaient décorés du titre de peuple *agricole*, par reconnaissance pour le beau climat qui avait réparé si souvent & si rapidement les fautes de leurs administrateurs.

L'Amérique-Unie est un Etat éminemment *agricole*, parce qu'il produit un grand surplus de subsistances. On peut en dire autant de la Hongrie, de la Sicile, de la Pologne & de la Prusse ; mais je ne conçois pas, je l'avoue, comment on appelle la France *le pays le plus fertile de l'Europe*, à moins qu'on n'entende par là, qu'elle l'est assez pour pouvoir un jour se suffire à elle-même & se passer de l'Europe.

Ce qui avait empêché ses habitans de déployer les richesses de leur sol, c'était surtout la mauvaise répartition des taxes qui pesaient principalement sur les cultivateurs & s'augmentaient arbitrairement suivant qu'ils multipliaient leurs bestiaux ou leurs charrues. Ce système prolongé les avait tellement portés à la thésaurisation (4), que la plûpart aimaient

---

(3) Talot. Séance du 1er Février, 1798.

(4) On a eu une nouvelle preuve de la durée de cet ancien penchant lors de la refonte des monnaies d'or sous l'administration de M. de Calonne, & surtout lors de la mise en vente des terres du clergé ; car un grand nombre de fermiers se présentèrent pour acquéreurs, & l'on vit tout-à-coup sortir & circuler beaucoup de numéraire qui était resté, comme valeur morte, dans les coffres de paysans dont on ne soupçonnait point l'aisance. S'il en était ainsi sous l'ancien régime, on

mieux tenir leur argent en réserve que de le placer en entreprises rurales ; ils craignaient de faire à la terre les avances qu'elle réclame & sans lesquelles il est impossible de la féconder. Ce qui arrêtait encore leurs progrès ; c'est que bien que les consommateurs des villes fussent très nombreux, ils manquaient généralement d'aisance. Or, comme la reproduction est toujours en raison composée du nombre des consommateurs & de leurs facultés, dès que ceux qui achetent les denrées ne peuvent pas en offrir un bon prix, elle se rallentit, se dégrade, ou reste stationnaire.

Une autre cause de ce que les développemens de l'agriculture Française n'avaient jamais été proportionnés à la fertilité du sol, à la température du climat, à l'activité des habitans & à leur population florissante ; c'est que de tout tems leur caractère les

---

peut juger combien sous celui du papier-monnaie, des réquisitions, des emprunts forcés & des confiscations, doit avoir fait de progrès le penchant des Français à garder leur argent en réserve. Lecouteulx s'en est plaint dans la séance du 20 Juillet 1798, en le déguisant, il est vrai, sous un nouveau nom.— " Je ne dissimulerai pas, a t-il dit, que les capitaux sont aujourd'hui en France extrêmement *disséminés*. Cette *dissémination* est dûe en grande partie à la *réserve* que chacun croit devoir faire d'une certaine somme dans la *crainte* de ne point trouver dans l'occasion l'argent dont il aurait besoin."—C'était dire clairement, que dans la *crainte* de nouvelles spoliations, chacun attire à soi, & met en *réserve*, la seule espèce de propriété qui puisse échapper à l'œil du pirate.

porta davantage au luxe des décorations qu'à celui des consommations, le seul qui favorise l'agriculture & ajoute aux forces d'un Etat. En effet, tout vient de la reproduction, tout y aboutit, & toute l'économie politique roule dans ce cercle étroit : produire pour consommer, & consommer beaucoup afin de reproduire davantage encore. Ce n'est même que par la consommation & la reproduction que se perpétue le revenu d'un souverain. Plus ses sujets consomment & reproduisent, plus il profite de ce double accroissement dont il prend sa part.

Il y a onze ans que l'un des économistes Français qui a le plus renchéri sur la puissance *agricole* de sa patrie, écrivait,—" que les récoltes annuelles de l'Angleterre ont été calculées avec beaucoup de soin à 2 milliards 235 millions, qu'en y joignant celles de l'Ecosse & de l'Irlande, elles ne peuvent être au dessous de 3 milliards, & que celles de France, calculées de même, ont été évaluées au plus bas à 3 milliards 200 millions (5)."—Il ajoutait que ces calculs avaient été faits *avec une grande sagacité*. Comme il n'en indiqua pas les élémens, je ne m'aviserai point de les garantir, quoiqu'ils me paraissent très approximatifs pour l'époque où ils furent faits : mais en les admettant, qu'en résulterait-il ? que les sujets de Sa Majesté Britannique, malgré le climat nébuleux de leurs îles,

(5) *Lettre à la Chambre du Commerce de Normandie*, par Dupont de Nemours.

obtenaient les quinze seizièmes des récoltes que les Français, qui se disent en nombre plus que double (6), arrachaient au sol de la France, malgré

---

(6) C'est afin de suivre dans toutes ses bases l'hypothèsse de Dupont & de ses collégues, que je pars ici du recensement qu'ils donnent de la population comparative des deux empires.

Rien de plus curieux que la manière, dont en enflant leur population actuelle, ils trouvent le secret de réduire graduellement celle des deux îles, afin de faire d'autant mieux ressortir leur contraste favori entre la *grande* & la *petite* nation. Leeouteulx vient de découvrir que ce n'est que *par exagération* qu'on a porté à *dix* millions la population de celle-ci, qu'elle n'est pas le tiers de celle des Français, & que son territoire n'en est pas le *sixième* en *étendue cultivée*.

Reste à savoir sur quelle nouvelle carte géographique cet homme d'état aura appliqué son compas, & s'il a jeté les yeux sur les travaux de Templeman & de M. Necker, d'où il résulterait que l'étendue de surface des deux îles est à celle du royaume de France comme 99 est à 131. Il est vrai qu'il y a les plus fortes raisons de croire que Templeman s'est considérablement trompé, surtout à l'égard des provinces du nord, soit en Ecosse, soit en Irlande, & que le rapport des deux empires n'était guère que comme 83 est à 130. Mais supposons qu'à la suite de ses conquêtes continentales, la surface de la république soit aujourd'hui à celle des deux îles Britanniques comme 160 est à 80; il reste à savoir si 8 acres bien fumés & cultivés avec intelligence, ne peuvent pas procurer autant de produits que 16 acres médiocrement cultivés, & dont un tiers reste chaque année en jachères. Les cahiers de la noblesse de Blois affirmaient qu'arpent pour arpent, celui d'Angleterre produit 48 mesures de grains, tandis que celui de France n'en produisait que 18. Je suis bien éloigné de prétendre m'appuyer sur une asssertion aussi vague : mais j'avancerai

sa vaste étendue, & malgré les productions si variées de son climat tant vanté. D'après ce seul exposé, on peut déjà prononcer lequel des deux peuples est le plus *agricole*.

Ici se présente naturellement une observation capitale sur les ressources comparatives que le gouvernement de chacun d'eux pouvait tirer de leur agriculture. C'est que comme le revenu du sou-

---

cerai comme une bonne autorité sur ce point, les calculs d'Arthur Young, qui après avoir comparé la différence des cultures & des produits, se croit, dit-il, à l'abri de toute exagération, en présumant que la masse des terres labourables produit en Angleterre entre 25 et 28 mesures de grains par arpent, tandis que celles de France n'en produisent que 18 :

Enfin Lecouteulx me permettra de lui rappeler. 1°. Que Lavoisier a affirmé qu'il n'y avait *pas même les deux tiers de la superficie de la France cultivés en terres labourables*. 2°. Que Neufchateau vient de reprocher aux Français, *les funestes jachères qui stérilisent encore un tiers de leur grand territoire*, par où ce ministre entend sans doute le *tiers* des *deux tiers* cultivés. 3°. Que les meilleures cartes géographiques & les mémoires des hommes les plus instruits indiquent que les forêts, tant publiques que particulières, couvrent la 6e. ou tout au moins la 7e. partie du territoire Français. 4°. Que les Anglais recueillent des moissons au dessus des mines dont ils tirent leur charbon de terre, c'est à dire leur bois à brûler.

Quant à la population des deux îles ; ce n'est pas ici le lieu d'entrer en lice avec ceux, qui, comme Lecouteulx, & Saint Aubin, répètent toujours d'une manière tranchante qu'elle est *au dessous* de 10 millions. Il suffit de dire qu'on a les meilleures raisons de croire qu'elle s'élève entre 15 & 16, parmi lesquels l'Irlande entre pour $4\frac{1}{2}$, l'Ecosse pour $1\frac{1}{2}$, & le pays de Galles pour 800 mille.

verain ne se compose que du surplus disponible des reproductions annuelles ; dès que *vingt-cinq* millions d'individus devaient préalablement subsister sur une récolte de 3 milliards 200 millions, ils avaient à partager avec leur souverain un bien moindre superflu, que les *dix* millions d'individus qui se procuraient une récolte de 3 milliards.

Laissons maintenant toutes ces observations préliminaires sur l'état du cultivateur Français avant la révolution, & passons en revue les cinq principaux *bienfaits* qu'il s'en était promis.

Le 1er, & sans contredit le plus important de tous, fut l'abolition des *dixmes*, l'un des impôts le moins conciliable avec les progrès de l'agriculture. Il serait difficile d'imaginer en effet une contribution qui pût lui être plus nuisible, que celle qui arrête le desséchement des marais, le défrichement des landes, la clôture des communes, & qui pèse avec une rigueur particulière sur les terres dont la culture exige le plus de travaux & d'avances. C'est vraiment des dixmes qu'on peut dire, qu'en mettant les améliorations à l'amende, elles brouillent l'enfant avec sa nourrice, & que ceux qui se présentent pour lever la dixième gerbe, répètent en quelque manière chaque année au cultivateur : *Gardes - toi de faire fructifier ton domaine.* Ajoutons qu'en reclamant partout indistinctement, le dixième du produit *brut*, la dixme saisit en général le quart ou tout au moins le cinquième du produit *net*, & qu'en exigeant une égale proportion de fruits, soit des terres fertiles

dont l'exploitation est moins dispendieuse, soit de celles qui coûtent le plus à exploiter, il arrive souvent qu'on ne prend sur les premières que le septième ou le huitième du produit net, tandis que sur les autres on s'empare du quart, du tiers & quelquefois de la moitié de ce produit. L'affranchissement des *dixmes* paraît donc un soulagement immense pour le cultivateur Français ; mais avant de supposer qu'il soit pleinement affranchi de cet impôt, il faut se souvenir que le fameux décret qui *sécularisa* la France fit retomber entièrement à la charge des Paroisses l'entretien du clergé ; d'où l'on voit que celles qui ont conservé leur culte & des prêtres pour le desservir, sont appelées comme auparavant à les entretenir. Les seules différences consistent, 1°. En ce que ces prêtres reçoivent en grains battus, ce qui leur était dû autrefois en gerbes. 2°. En ce que cette dette, alors exigible, est devenue aujourdhui une offrande volontaire, ce qui a métamorphosé le clergé constitutionnel en une nouvelle espèce de moines mendians, qui demande l'aumône au lieu de la faire. L'expérience nous apprendra si la religion & ses ministres ne seront pas les victimes de ce nouvel ordre de choses, & si le peuple Français est assez attaché au culte divin pour salarier régulièrement, volontairement & décemment ses prêtres, comme le font les *Dissenters* en Angleterre, & toutes les sectes chrétiennes des Etats-Unis de l'Amérique. Dans ce dernier cas, cette contribution générale & gratuite lui coûtera précisément tout ce que lui coûtait l'impôt des

dixmes dont il se crut un moment délivré. En effet, Syeyes avait prouvé à l'assemblée constituante que leur produit annuel ne s'élevait qu'à [illegible] millions, (7) & c'est précisément la somme à laquelle elle fixa les salaires du clergé, même après avoir réduit ceux des Evêques avec une parcimonie qui se serait trouvée inconciliable avec la hiérarchie & la discipline de l'Eglise Romaine. Combien n'eût-il pas été plus sage de convertir les dixmes en subvention pécuniaire exigible, ainsi que les Anglais y procèdent depuis long-tems, sans que le gouvernement y soit encore intervenu ! Le ministre qui réussira à faire mettre à cette mesure le sceau des lois, sera vraiment le bienfaiteur de

(7) En insistant encore le 31 May, 1798, sur la grandeur du soulagement qu'obtient le peuple par la suppression des dixmes, le député Bruslé les a estimées à 72 millions ; & cette estimation se rapproche assez de celle qu'avait présentée à l'assemblée constituante Dedelay, qui paraît avoir étudié à fond la matière des dixmes ecclésiastiques. Il assura que leur produit net se portait tout au plus de 60 à 65 millions, d'où il résulte que l'entretien général du clergé ne coûtait à la nation qu'à raison de 2 liv. 10s. ou 3 liv. tournois par individu. Si ce résultat paraît à quelques lecteurs au dessous de la réalité, c'est qu'ils oublient que le taux de la dixme variait dans le royaume, & selon les cantons, depuis la 7e jusqu'à la 32e partie du produit brut ; que plusieurs vignes ne la payaient qu'à raison d'un écu par arpent ; que les huiles & les vins qui forment la grande récolte du Dauphiné & de la Provence n'en payaient aucune, & que là où elle pesait le plus, elle ne s'exigeait presque jamais à la rigueur. Le nom de *dixme* lui était donc très mal appliqué, puisque le *maximum* de cette levée annuelle ne coûtant à la généralité des campagnes que 72 millions, elle ne leur enlevait précisément que la quarante-quatrième partie de leurs récoltes, estimées à 3 milliards 200 millions, comme on l'a vu ci-dessus.

l'agriculture, surtout s'il s'y prend de manière à assurer aux pasteurs des campagnes, tant pour le présent que dans l'avenir, l'état sortable dont ils ont besoin pour remplir leurs importantes fonctions. Quant aux Français : il est une circonstance particulière à ce peuple, & qui serait propre à faire croire que la dixme lui était beaucoup moins nuisible qu'elle ne l'est partout ailleurs. On sait combien il est porté à se défier de l'avenir & à jouir du présent. Loin d'avoir échappé à cette funeste disposition, la classe des cultivateurs toujours pressée de demander à la terre l'espèce de récolte à l'aide de laquelle on réalise le plus vîte de *l'argent*, avait généralement labouré beaucoup plus de terres que ne le comportait la proportion des prairies, & c'est ce qui faisait dire aux voyageurs éclairés, que *la France aurait plus de bled si elle avait moins de champs*. Or, la dixme contribuait indirectement à arrêter ou à combattre cette tendance, par cela seul que les prairies paient une beaucoup moindre proportion du produit net que les terres labourables. Personne ne s'avisa de présenter cette considération importante lors qu'on attaqua cet impôt, & à peine fut-il supprimé qu'on vit passer la charrue sur d'excellens prés. Il n'y a rien de bien merveilleux à ce que ceux-ci aient produit d'abondantes récoltes en grains ; mais l'époque approche où l'on se repentira de spéculations si irréfléchies (8).

(8) On assure que les bons fermiers Anglais distinguent à l'œil l'âge d'une prairie, & qu'ils en estiment la rente, non

Le 2d *bienfait* que reçut l'agriculture Française fut la suppression des *droits d'aide* qui se levaient sur les vins & sur les eaux-de-vie. Telles étaient les riches espérances fondées sur cette suppression, qu'on se hâta de planter des nouvelles vignes, surtout dans l'origine du papier-monnaie qui donna l'essor à beaucoup d'entreprises ; mais les capitaux ayant manqué pour soigner cette culture, qui exige plus de bras, & par conséquent plus d'avances qu'aucune autre ; on fut bientôt forcé de la négliger (9). Aussi les bons observateurs s'accordent-ils à dire que les vignobles ont considérablement souffert, qu'ils n'ont reçu ni les labours fréquens ni les soins continus qu'ils exigent, qu'en plusieurs endroits on a négligé de replanter les seps péris, & que certains acquéreurs ou fermiers des domaines

---

non seulement sur la fertilité du sol, mais suivant que l'établissement de cette prairie remonte à 20, 30, 40, ou 50 années.

(9) C'est à quoi Dupont fit allusion dans le discours suivant —" La culture des vignes s'est considérablement *étendue*, par la suppression des aides. On trouve partout des côteaux ci-devant arides & sans produits, plantés maintenant en bonnes vignes."

Il eût été bien moins essentiel d'étendre cette culture que de la proportionner aux capitaux ; car le même Dupont qui venait d'attester ce fait, en l'exagérant à sa manière, eut la candeur d'ajouter—" Mais le sol qui porte ces richesses nouvelles, ces heureuses sources de revenu, ne présente plus le même capital ; il ne présente plus qu'un capital plus faible des *deux tiers* peut-être, ou *au moins de moitié*."

confisqués en ont taillé les vignes *en ruine* (10). N'oublions pas d'ailleurs que sous prétexte de pourvoir à la détresse des hôpitaux, on vient de rétablir à l'entrée de Paris un droit sur les vins & sur les boissons, qu'on a décoré du nom *d'octroi de bienfaisance*, & qui ne tardera pas à s'étendre aux autres villes de province. Quoiqu'il ait déjà excité de grands murmures parmi le peuple, cet impôt est un de ceux dont les avantages balancent le plus les inconvéniens, & peut-être rendra-t-il un service éminent à l'agriculture de la France ; s'il contribue à y restreindre la culture de la vigne, & à la relèguer, peu à peu, dans les terrains qui produisent des vins précieux.

Le 3e *bienfait* fut l'affranchissement des *droits féodaux*, bienfait inappréciable, si l'on y eut procédé avec mesure ainsi qu'en Dannemark, ou comme Louis XVI lui-même en avait donné l'exemple dans ses propres domaines. Mais les législateurs Français, toujours emportés par la fougue du caractère national, commirent des injustices non moins révoltantes que celles qu'ils voulaient réparer. Sous prétexte de détruire jusqu'aux derniers vestiges des siècles de barbarie, & de rétablir la propriété sur sa base, ils lui portèrent des atteintes dont l'agriculture se ressentira long-tems. Ne soyons point dupes de la longue & fastueuse liste des droits féodaux qu'ils supprimèrent. Les plus tyranniques

(10) Ce procédé produit une plus forte récolte, mais il épuise les seps, & l'on n'y avait jamais recours qu'à la veille de l'année où l'on se proposait de les arracher.

étaient tombés à tel point en désuétude que le peuple avait oublié jusqu'à leur nom, & quant à celui de *main-morte* dont on a fait tant de bruit ; il n'existait que dans le Mont Jura, où ce fléau pesait tout au plus sur dix mille individus. Je ne disconviens point cependant qu'il n'y eut plusieurs de ces droits, entr'autres ceux des servitudes personnelles, dont la suppression a été un vrai soulagement pour quelques districts : mais il suffit d'observer qu'afin de lui donner aux yeux du peuple un caractère de délivrance générale, il fallut y inclure l'affranchissement des *domaines congéables*, & celui des *rentes foncières*. Or ces redevances annuelles, ou *champarts*, qui sont le prix de la concession du champ à ceux, qui dans l'origine, offrirent de le défricher, étaient précisément l'une des institutions les plus favorables aux progrès des défrichemens. Au reste, il ne faut pas perdre de vue qu'après avoir frappé ces rentes foncières comme un reste de barbarie féodale, & avoir laissé le peuple jouir pendant plusieurs années de ce prétendu bienfait, ses représentans travaillent depuis deux ans à le lui retirer, sous prétexte que les rentes foncières n'étaient pas expressément ténorisées dans les décrets de suppression. C'est encore la pénurie des finances qui les a poussés à une imposture si grossière. Dès qu'on eut vendu la plûpart des domaines nationaux auxquels étaient dûes ces rentes, on prétendit se ressaisir de celles-ci en faveur du trésor public, & les y faire verser par le paysan qui s'en croyait délivré. Mais il se refuse opiniâtré-

ment à les payer, bien plus encore à les racheter, comme le ministre Ramel avait eu l'effronterie de le lui proposer, en se flattant d'en retirer une somme immense (11). Ce procès est encore pen-

---

(11) La perspective des sommes que ferait rentrer ce rachat a fourni à Ozun un excellent argument pour ne point accorder à ce ministre les impôts qu'il sollicitait. Voici comment il s'est exprimé le 30 May, 1798 — " Un bon gouvernement, a dit Forbonnais, ne doit pas établir d'impôts quand il peut rentrer dans sa propriété. *Rentrez* dans la vôtre. Répétons les rentes foncières *exceptées*, par la loi du 17 Juillet 1793, de la suppression générale prononcée contre les droits féodaux."— Il ajouta que cette mesure pourrait produire cent millions en numéraire & plus de trois cents millions en bons du tiers consolidé."

C'est précisément ce qu'en avait espéré Ramel, en sollicitant la reprise de ces rentes. Mais la difficulté consiste à découvrir *l'exception* dans le fameux décret du 4 Août 1789. Il est si clair, que le corps législatif de l'an V, n'avait pas pu y trouver la moindre équivoque, quoiqu'il fût pénétré du désir d'en reparer l'injustice, & que le Directoire se joignît à lui en raison de ses besoins.

Au reste, le peuple des campagnes ne se donne la peine ni de feuilleter les lois sur lesquelles on dispute, ni d'examiner s'il est vrai ou non que ces rentes foncières n'eussent aucun mélange de féodalité. Il s'est déshabitué de les payer, il s'indigne de ce que ses représentans ont osé nommer une Commission pour examiner la convenance de les rétablir, & il ne dissimule point qu'il se rangera sous les étendards de la royauté, si l'on persiste à rétablir ainsi peu à peu toutes les charges dont il avait cru se délivrer pour jamais en l'abattant. C'est du moins là ce que j'infère de cet avis que le nouveau Député Crevelier est venu donner à ses collégues le 23 Juin 1798 —" La proposition du rétablissement des rentes dites *foncières*, reproduite à cette tribune, a jeté *l'alarme* parmi les cultivateurs. L'ex-

dant : si les redevables le gagnent, comme il y a tout lieu de le croire, il en résultera sans doute une décharge considérable pour certaine classe de cultivateurs, & la ruine d'une autre classe de propriétaires : mais un pareil attentat, porté à l'une des propriétés rurales les plus sacrées, sera en définitif plus nuisible qu'utile à l'agriculture.

Le 4e *bienfait* est la suppression du droit exclusif de *chasse*. Il est impossible de justifier l'insouciance avec laquelle l'ancien gouvernement avait fermé les yeux sur les dégâts que commettait le gibier. Quoiqu'ils ne fussent guère sensibles que dans le voisinage des Capitaineries Royales, tout ami du peuple a dû applaudir au sentiment qui

---

L'existence de la Commission nommée à cet égard est en quelque sorte une *calamité publique*, puisque les amis de la liberté ne sont pas sans inquiétudes, & que les représentans du peuple sont chaque jour en butte aux plus horribles calomnies, pour avoir en quelque sorte renouvelé, une proposition *repoussée* par le Corps législatif Fructidorien. Cette proposition, supposez la *juste* au fond, est dans l'état actuel de la France, *impolitique* & *hors de saison* ; elle peut & *doit* servir les partisans du Roi de Blankembourg & les sectaires de Babœuf. Je vais plus loin ; l'adoption ou le rejet de cette proposition que je combats assure ou enleve à l'une ou l'autre faction les eléctions de l'an VII."

Voilà où en est aujourd'hui ce grand procès. Il y a tout lieu de croire que les législateurs actuels y réfléchiront mûrement avant d'insister sur le payement des *rentes foncières*, & que le peuple des campagnes y pensera à deux fois avant de s'en racheter au bénéfice du gouvernement républicain, vû le risque évident d'avoir à les payer de nouveau sous le gouvernement monarchique.

porta l'assemblée constituante à y mettre un terme, & ce n'est point sans raison que Lecouteulx a rappelé dernièrement aux cultivateurs le *tort* que leur faisait éprouver autrefois le gibier. Reste à savoir si le chasseur ne leur fait pas éprouver aujourd'hui un *tort* presque égal, car depuis que le droit de chasse a été abandonné à tout le monde indistinctement, & qu'il n'y a plus de surveillans établis pour en prévenir l'abus, on se permet de l'exercer avant la moisson. C'est du moins ce dont le ministre de l'intérieur vient de se plaindre aux administrations centrales, en leur reprochant les *dommages considérables* qu'éprouvent les récoltes par la non-exécution des lois sur la chasse, & en les pressant de fixer les époques auxquelles elle doit être interdite ou permise. Indépendamment de ces *dommages*, il est fort à craindre que les effets de la diminution du gibier ne soient en quelque manière compensés par ceux de la multiplication des loups, qui nuisent autant aux troupeaux dans les pays montagneux, que le gibier nuisait autrefois aux moissons dans la plaine. Personne ne disconviendra que la multiplication si rapide des loups (12) est dûe en partie à la suppression des Garde-chasses, qui étaient en même tems Garde-forêts, & dont l'une des fonctions était d'y détruire cet ennemi des campagnes. J'ai parlé

(12) Voici l'extrait du dernier rapport fait à ce sujet par Daubermesnil le 24 Septembre 1798.—" Il a été détruit pendant l'année dernière (l'an VI) 5351 loups. Malgré cette destruction, les ravages se renouvelent, les accidens se succédent, les plaintes se multiplient."

ailleurs des pillages & des dévastations auxquelles les bois ont été livrés d'abord après le décret qui révoqua les anciennes lois sur la chasse, & tout cela doit entrer dans la balance lorsqu'on veut y peser les avantages de ce décret qu'on représente encore au peuple comme un bienfait inapprécia-ble. Enfin, n'oublions pas qu'il en est de la délivrance des Capitaineries Royales, comme de celle des rentes foncières, & que la nouvelle Commission des finances a osé proposer de rétablir le droit exclusif de la chasse en l'affermant au bénéfice de la nation. Il est vrai qu'on s'y est opposé en *invoquant l'immortelle loi* du 4 Août 1789, & en déclarant que la seule idée de ce *privilège* faisait naître *mille réflexions pénibles*. Mais quoique le Corps législatif ait repoussé jusqu'ici *toute idée de vendre pour de l'argent l'exercice d'un droit commun à tous*, on peut être sûr qu'il faudra y revenir incessamment, soit pour se procurer une nouvelle branche de revenu, soit pour rétablir ainsi les gardes naturels des forêts, soit pour avoir un prétexte de désarmer certaine classe du peuple à laquelle *l'immortelle* loi du 4 Août accorda si imprudemment le droit de port d'armes.

Le 5e & dernier *bienfait* fut celui de l'abolition des *corvées*, moyen également injuste & dispendieux de pourvoir à la confection & à l'entretien des chemins. M. Necker évalue à 20 millions en argent le travail exigé de la classe qui y était assujettie. Elle jeta de toutes parts des cris de joie lorsqu'on décréta la suppression définitive de cet impôt vexatoire

toire, suppression commencée & préparée depuis long-tems sous Louis XVI ; mais comme l'assemblée constituante oublia d'y suppléer par une subvention en argent ou par l'établissement de barrières, il en est résulté une telle dégradation ou plutôt une telle destruction des ponts, des chaussées & des grandes routes, que plusieurs de ces dernières sont devenues incommunicables. Comme le rapport que j'ai à en faire pourrait paraître exagéré, je me bornerai à transcrire celui que le Directoire adressa, le 16 Décembre 1797, à tous les Français, pour leur montrer l'intérêt pressant qu'ils avaient à reparer *d'eux-mêmes* les chemins publics.— " Depuis plusieurs années, rien n'a été fait en ce genre, rien n'a été payé. La plûpart des routes sont en beaucoup de points dégradées ou impraticables. Les voyageurs, les couriers & les diligences éprouvent les plus grandes peines à passer en plusieurs endroits. *La stagnation du commerce en est la suite malheureuse.* Ce mal n'était dans le principe que l'effet d'une négligence aisée à corriger si l'on s'y était pris à tems, mais au point où il est, on ne peut y remédier avec des moyens ordinaires. . . . . Dans un si grand besoin il faut un grand effort. . . Le Directoire propose en conséquence à tous les citoyens de *souscrire* à leur volonté en nature ou en argent, pour concourir à ce grand but, selon leurs facultés ou leur amour pour la patrie. . . C'est avec confiance qu'il provoque ce mouvement d'esprit public naturel chez un peuple

libre. L'esprit public doit opérer dans la république Française des prodiges supérieurs à tous ceux de l'antiquité. Rome libre étonna le monde par la magnificence de ses aqueducs & de ses chemins... La France, aussi vaillante & *mieux constituée* que la république Romaine, doit l'emporter aussi sur Rome par le soin qu'elle saura prendre des ouvrages publics.... Détruire les chemins d'un empire étendu, c'est couper les veines d'Hercule & c'est presqu'en cet état qu'on a réduit la France : Mais l'Hercule Français va déployer ses bras nerveux... Le Directoire Exécutif parle à des citoyens, il sera *entendu*, & il ne se trouvera pas un seul individu qui résiste à sa voix."

Le Directoire fut si peu *entendu* que, dans toute la république, il ne se trouva que deux Communes, qui sentirent la convenance de se rendre à cet *appel*. Celle de Colonges s'est vantée—" d'avoir réparé cinq lieues de route en moins de trois jours, sans qu'il en ait coûté un seul centime au gouvernement."— Celle de Verneuil souscrivit pour un certain nombre de journées ; mais les papiers publics n'ont point dit si ses souscriptions se sont réalisées (13.)

---

(13) Dans l'une de ses dernières circulaires, le ministre de l'intérieur a remercié néanmoins *quelques parties de la France* d'avoir saisi cette occasion de montrer leur patriotisme, & il les a assurés que si au lieu d'être *partiel*, l'effort eût été *général*, il aurait réparé le vuide laissé dans les travaux publics par plusieurs années d'abandon. Après avoir reproché au peuple & cet *abandon*, & son *apathique indifférence*, le ministre lui reproche par dessus tout—" de chercher à *éviter* les barrières nouvellement établies

Indigné de voir que la dégradation de l'esprit public égalait celle des routes, le Directoire juge[a]

établies sur les grandes routes, & de se *récrier hautement* sur les premiers essais d'une perception nouvelle. Au fond, ajoutait Francois de Neufchateau, cette perception loin d'être à charge aux citoyens, est un véritable *bienfait,* car elle fournit les moyens d'entretenir les grandes routes sans recourir à la corvée."— Sa censure paternelle se terminait par la citation du mot d'un *philantrope* qui, à la vue des chemins construits par la corvée, s'était écriré : *Je marche sur le sang du peuple.*

Pour y suppléer, le Directoire vient de faire établir sur les routes de France environ 1200 barrières où l'on commence à lever un *droit de passe,* dont il se promet un subside considérable, indépendamment des frais de l'établissement & des salaires des percepteurs. Quoique décrété à l'unanimité d'abord après le 18 Fructidor, ce droit de passe ne l'avait été *qu'en principe,* & ce ne fut que lorsqu'on en vint à *organiser le principe* que le peuple & l'opposition jettèrent les hauts cris—" Quoi ! dit Julien Souhait, le 3 Novembre 1797, parce que Georges & quelques autres, parce que les aristocrates Anglais & les aristocrates Belges ont *voulu des barrières,* leur exemple, leur volonté prédomineraient dans cette enceinte, & deviendraient *malgré lui,* la loi du peuple Français !"—Son collégue Marbot ne s'en tint pas à des déclamations contre l'Angleterre, car tirant habilement parti d'une clause du décret qui portait que le nouvel impôt ne s'établirait que sur les *routes en état de réparation,* il monta à la tribune où il s'exprima en ces termes—" D'après les renseignemens que j'ai pris dans les bureaux du ministre de l'intérieur, il est *constant* qu'il n'y a que le *dixième* des routes de France qui soient dans cet *état.* On ne percevra donc que le dixième du droit, c'est-à-dire, 2 millions au lieu de 20, ce qui sera de beaucoup insuffisant pour l'entretien des chemins."

Pour trancher la difficulté on a établi des barrières sur toutes les routes indistinctement, qu'elles fussent ou non *en état de réparation,* & à la faveur de cette modi-

 fication

que c'était à lui à se montrer comme *l'Hercule* Français, & à employer la force au défaut de la persuasion. En conséquence, les bourgeois de Paris reçurent un ordre pour travailler aux chemins de leur arrondissement, & cet ordre adressé à la garde nationale sédentaire, portait expressément, que *ceux qui manqueraient seraient traduits devant le tribunal correctionnel.* On peut se figurer la surprise de ces fiers républicains, défenseurs de la patrie, en se voyant ainsi tout-à-coup dans l'alternative d'être condamnés aux *corvées* ou à la *maison de correction.* Leur cri fut si général que le Directoire craignant une mutinerie des fauxbourgs, s'empressa d'écrire à la police—" qu'il n'avait pas vu sans étonnement qu'on eût converti en loi *pénale* l'invitation *civique* qu'il avait faite au peuple."—Cette rétractation eut un si bon effet que, peu de jours après, les douze municipalités de Paris, ayant à leur tête l'administration centrale du département de la Seine, se

---

fication de la première loi, le produit des recettes éventuelles qu'on espère du droit de passe, figure non seulement pour 20, mais pour 30 millions dans les rentrées présumées de l'an VII. Il est vrai qu'afin d'atteindre cette somme, même en perspective, il a fallu porter d'emblée le tarif de ce droit à un taux énorme. Or, comme, vu la rareté des voyageurs qui y contribuent, le poids de ce fardeau porte principalement sur le transport des denrées que les cultivateurs conduisent aux marchés, on ne doit guère s'étonner si, comme le ministre vient de s'en plaindre, le peuple des campagnes *se récrie hautement contre ces premiers essais,* si *les ennemis du bien public ont saisi cette circonstance pour faire entendre leurs* MURMURES, & si *l'on a vu quelques tentatives pour éluder la loi, soit par les chemins vicinaux, soit même à travers champs.*

rendirent sur la route d'Orléans pour *travailler* à la réparation des chemins. (14) Ce dut être un spectacle vraiment curieux pour le paysan des environs, qui resta les bras croisés en voyant les magistrats, les peintres, les bijoutiers & les hommes de lettres de la capitale, manier la bêche & *travailler* aux grandes routes. Reste à savoir si cette *corvée* vaudra mieux que celles qu'on avait supprimées, & si l'on ne regrettera pas long-tems encore avec Dupont, que la révolution ait ainsi *transporté les privilèges*.

Après avoir passé en revue les résultats des cinq grands bienfaits que le peuple des campagnes s'en était promis, portons nos regards sur les conséquences désastreuses du premier coup que reçut l'agriculture, lorsqu'on décréta que les trois quarts des tributs seraient levés sur la terre.

C'est encore aux *conceptions savantes & lumineuses* de l'assemblée constituante, que les économistes dûrent cette grande victoire, par laquelle on menaça de taxer toutes les productions de la terre à leur source. Si je me sers de ce mot de *menace*, c'est qu'elle n'a point été exécutée & ne pourra jamais l'être, ainsi que le Député Heurtaut l'avait annoncé d'avance aux économistes, en les conjurant de ne pas *rendre insolvables les débiteurs du trésor public*. Dédelay se joignit à lui pour leur montrer qu'ils allaient prononcer la ruine du *grand atelier des campagnes*.—" Paralyser cette superbe manufacture de tous les biens, leur avait-il dit, c'est tarir dans leurs sources les canaux qui leur apportent la

(14) Voyez le Moniteur du 16 Mars 1798.

vie. Réduire le laboureur au nécessaire, c'est suspendre tous les effets de son industrie, c'est en étouffer tous les germes."

On sait à quel point la première de ces prédictions s'est vérifiée. Pour apprécier l'énormité du tribut qu'on persiste à vouloir arracher aux propriétaires fonciers, il faudrait pouvoir évaluer leur revenu net, & rien de plus difficile, parce que tous les écrivains Français qui en ont traité, confondent ce qui reste au cultivateur après la rentrée de ses avances, avec le revenu net des propriétaires, lequel se compose de la rente que percevraient ceux-ci en restant étrangers à la culture. Le célèbre Lavoisier, chargé par l'assemblée constituante d'un travail à ce sujet, ne divisa point ces deux branches très-distinctes de revenu, & cependant il assura *avec confiance* qu'elles n'excédaient pas 1200 millions, lorsque le prix du bled était à 24 liv. le septier. Ce n'était point sans raison qu'il prenait ainsi, pour base de ses calculs, la moyenne du prix du bled en France ; car dès qu'il s'agissait d'en estimer le revenu territorial, non par la valeur locative des terres, mais par le profit net des cultivateurs, soit qu'ils cultivent eux-mêmes leurs propres domaines, ou qu'ils cultivent de compte à demi pour le propriétaire du fonds, il en résulte que ce profit doit varier considérablement, suivant que s'accroissent ou diminuent l'abondance & la valeur vénale des récoltes. En un mot, c'est le prix du bled qui en devient le vrai régulateur, & c'est une observation qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue.

La moyenne des diverses évaluations hasardées sur le revenu net du royaume, calculé de cette manière, était de 1100 millions. Je l'adopterai pour pouvoir mieux suivre dans toutes leurs hypothèses ceux que je serai appelé à citer, & qui en sont partis comme d'une donnée à peu près certaine. Mais j'avoue que j'ai de la peine à comprendre comment le revenu territorial & agricole n'aurait pas excédé cette somme dans un empire aussi peuplé & aussi riche que l'était alors la France. En songeant à la grande étendue de ses vignobles dont la culture était mieux soignée que dans aucune autre contrée de l'Europe, & dont le produit net était en général double de celui des meilleures terres à grains, je suis presque disposé à croire que le revenu net des propriétaires proprement dits, devait à lui seul s'élever à près de 1100 millions. Cette conjecture acquerra quelque poids, si l'on considère qu'à la faveur de la détestable institution des *métayers*, la grande masse des propriétaires Français s'était insensiblement coalisée pour tirer de leurs domaines la plus forte rente possible, sans voir qu'il eût été de leur intérêt de les affermer, & de laisser au fermier, non seulement une portion égale des produits bruts, mais une égale portion des profits, comme cela se pratique en Angleterre. (15) J'en conclus que les Français

(15) C'est un fait constaté, que toutes choses égales, un domaine Français qui produisait année commune une récolte d'une valeur quelconque, y était affermé à un prix plus haut &

commettaient quelqu'erreur en n'estimant qu'à 1000, 1100, ou 1200 millions, le revenu territorial du

---

pour un terme moins long, que ne l'est en Angleterre un domaine qui exigerait les mêmes avances, les mêmes frais d'exploitation, & dont le produit aurait la même valeur. La différence était bien plus grande encore, si l'on songe aux provinces Françaises, appelées, avec raison, provinces de *petite culture*, où les *métayers* n'avaient pour leurs travaux, leurs avances & leurs profits, que la moitié du produit brut, tandis qu'en Angleterre les fermiers en ont près des trois quarts. On estime que les produits disponibles s'y divisent en quatre portions à peu près égales. Deux de ces portions paient la dixme, la taxe des pauvres, & remboursent les avances, les semences & la détérioration des instrumens aratoires, ainsi que les intérêts de la mise en fonds, & les salaires des domestiques ou ouvriers qu'occupe le fermier. La 3e est la rente dûe aux propriétaires du domaine qui sont chargés de la taxe des terres. La 4e est le profit net du fermier, profit sur lequel il est appelé à subsister & à faire ses épargnes pour augmenter son capital. Cette règle est sans doute susceptible d'une foule d'exceptions, suivant les localités, & suivant que les fermes consistent plus ou moins en pâturages. Mais il suffit d'établir ici qu'elle ne peut rien avoir d'applicable à la France, puisque A. Young nous apprend que les sept huitièmes des terres non cultivées par les propriétaires, l'étaient par des *métayers* qui faisaient la moitié des avances en bestiaux, & ne recevaient cependant que la moitié des récoltes brutes pour leurs travaux & leurs avances. On assure qu'avant la révolution la plûpart des propriétaires commençaient à s'appercevoir que cet exécrable régime, absolument inconnu en Angleterre, & qui a été extirpé en Ecosse, ne leur était pas moins préjudiciable qu'aux métayers. Malheureusement depuis le règne des assignats, il a pris une nouvelle faveur en France, par cela seul que les propriétaires ayant été payés de leurs fermages en valeurs fictives, ou ne l'ayant pas été du tout, ils se sont empressés d'imiter le gouvernement, en se payant par leurs propres mains en valeurs réelles,

royaume : encore ne s'y élevait-il point, si l'on devait en croire la plûpart des Parlemens, entr'autres ceux de Grenoble & de Toulouse, qui en 1787, affirmèrent d'une manière tranchante, que la totalité des taxes portées à 600 millions, excédait les deux tiers & atteignait même les *trois quarts de l'entier revenu territorial.* C'était, comme on voit, le réduire à 800 millions, ce qui est l'ancienne évaluation de Forbonnais. Il y aurait moins d'écart à adopter celle de M. de Calonne, qui portait le revenu net à 1500, ou celle du Général Montesquiou, qui l'évaluait à 1250; ce qui serait précisément le revenu net & agricole de l'Angleterre & de l'Ecosse, en prenant la rente des

---

réelles, c'est-à-dire, en mettant leurs fermes en *métairies.* Au surplus, je dois convenir que Young me paraît s'être exagéré le nombre de ces métairies, en supposant qu'elles constituaient les sept huitièmes des terres non cultivées par les propriétaires. Si ces derniers, comme il le dit, en occupaient le tiers, je suis tenté de croire que les deux autres tiers étaient partagés assez également entre les métayers & les fermiers. C'est en considération du petit nombre de ceux-ci, & des conditions dures qu'on leur imposait, que j'ai adopté la somme de onze cents millions pour le revenu territorial de la France; mais je ne l'envisage que comme celui des propriétaires fonciers, soit qu'ils cultivassent par eux-mêmes, par fermiers, par métayers ou par vignerons. Or, quelque faible que fût le profit de ces trois dernières classes, je crois pouvoir l'évaluer par apperçu à 2 ou 300 millions; ce qui, suivant mes calculs, lesquels je l'avoue ne sont guère moins hypothétiques que celui que j'adopte ici tout en le combattant, porterait le revenu agricole des propriétaires & cultivateurs de l'ancienne France entre 13 & 1400 millions.

propriétaires à 25 millions ster. (16) & en y ajoutant une somme égale pour les profits des cultivateurs, soit propriétaires, soit fermiers.

Commençons par observer que dans la Grande-Bretagne, l'Etat ne prélève sur le premier de ces deux revenus que la 12e. partie, soit 2 millions sterl. ; encore une portion de cette taxe des terres est-elle répartie sur les maisons des villes & sur d'autres espèces de propriétés non mentionnées ci-dessus. Il est vrai que plus on y a ménagé d'abord le revenu des terres, mieux on a réussi à s'en dédommager ensuite par les consommations qu'on a soumises à des droits infiniment plus considérables, & qui paraissent cependant moins pesans, par cela seul qu'ils portent sur les dépenses & non sur le revenu. Peu de gens soupçonnent, par exemple, que sous différentes formes, & tant par l'accise sur la bierre

---

(16) Après avoir confronté toutes les évaluations qui avaient été faites sur le montant des fermages, c'est-à-dire sur la rente des propriétés territoriales dans la Grande-Bretagne, M. Pitt a dit, en Décembre 1796, que la moins élevée de ces évaluations portait cette rente à 25 millions ster. & qu'il la regardait comme beaucoup trop faible ; *(certainly greatly within the mark)*.

L'opinion des gens les plus instruits, porte à 25 millions sterl. la rente, soit la valeur locative des terres, tant en Ecosse qu'en Angleterre ; mais sans y inclure ni le revenu des forêts qu'on porte à 1 million, ni celui des mines qu'on évalue à $1\frac{1}{2}$, ni celui des canaux qu'on estime rapporter dès à présent aux propriétaires environ $\frac{1}{2}$ million, & qui rapporteront le double dès qu'on aura achevé ceux qui sont commencés. Cette évaluation ne comprend que la rente des bâtimens ruraux, & non celle des maisons des villes, qu'on peut estimer entre 4 & 5 millions sterl.

que sur les distilleries, on y perçoit sur l'orge seul un revenu annuel de près de trois millions sterl. Un fait qui paraîtra plus extraordinaire encore, & qui met dans un grand jour l'avantage d'associer des impôts indirects à l'impôt foncier, c'est que le roi de la Grande-Bretagne prélève sur les vins de Portugal, qui se boivent en Angleterre & en Ecosse, un revenu supérieur à la totalité des revenus du royaume où croissent ces vins. (17)

Tout en prenant une marche diamétralement opposée & en puisant directement à la source des productions territoriales, l'assemblée constituante ne daigna point s'enquérir du nombre de propriétaires fonciers, à la subsistance préalable desquels devait servir le revenu net qu'elle allait imposer. Elle se crut assez forte pour rejetter sur eux seuls tout le poids d'une foule d'autres impôts établis de tems immémorial sur les consommations, & auxquels le peuple des villes s'était accoutumé par degrés ; elle les supprima tous, les métamorphosa en une seule taxe foncière, & repoussa avec dédain

---

(17) Ces droits se sont élevés, pendant l'année 1795, à *L.*1,242,290, ce qui doit être fort supérieur aux revenus publics du Portugal proprement dit.

Il y a tout lieu de croire que la totalité des contributions que paie le peuple de la Grande-Bretagne, en y comprenant la dixme, la taxe des pauvres, les frais de recouvrement, & les taxes provinciales, égale ou surpasse la totalité de la rente des terres des maisons, des canaux, des forêts & des mines. Voilà, ce semble, de quoi déconcerter les propagateurs du système de *l'impôt unique*, & de quoi embarrasser beaucoup les Parlemens de Grenoble & de Toulouse.

les avertissemens d'un député qui s'avisa d'observer à ses collègues que *leur inexpérience même les obligeait à conserver les types d'impôts existans.* Entichés qu'ils étaient du système *physiocratique,* ils chargèrent les terres d'un tribut annuel, qui avec les frais de recouvrement, & les sous additionnels destinés aux dépenses locales, s'élève à près de 300 millions.

On en connaît les résultats par rapport aux finances publiques, & chacun sait que ses successeurs ne savent ni comment abandonner cette contribution, ni comment y suppléer. On va voir que, quoique par décret elle ne dût pas excéder, en principal & en droits additionnels, le *quart* du revenu net, ceux qui ont fait ce décret reconnaissent qu'elle *excède le tiers,* que dans *plusieurs endroits elle surpasse même la moitié* (18), que dans le département des Landes elle s'éleve aux *quatre cinquièmes,* que—" si l'on ajoutait une foi entière aux détails fournis par chaque département, il serait *impossible* de la porter à 180 millions, (19)"—qu'enfin tous les

(18) C'est l'évaluation qu'en a fait Harmand de la Meuse, le moins exagérateur de tous les membres des deux Conseils. Encore après s'être plaint de ce qu'on avait si fort outre-passé le *maximum* fixé par la loi, il ajouta :—" Et ce n'est pas la majorité, mais la très-petite minorité des contribuables, telle que de 2 à 7, qui trouve dans son imposition la limite du *maximum.*"—Le député Rouvelet vient de confirmer cette assertion, le 10 Septembre 1798, en attestant,—" qu'il y a des départemens qui paient le quart, le tiers, & même la *moitié* du revenu des terres, tandis que d'autres ne paient que le 6e, le 8e, & même le 9e."

(19) Rapport fait le 23 Avril 1797, par la Commission chargée d'examiner

efforts pour la percevoir n'amènent que de *faibles résultats*, & qu'il faut qu'il y ait un *vice radical* dans le nouveau systême. (20)

La découverte d'un *vice radical* n'était pas fort difficile ; mais ce qui eût été plus important, c'était d'indiquer ce *vice*, lequel consiste évidemment dans l'injustice révoltante du prétendu *cadastre*, qui n'avait été fait que comme travail *provisoire*.

Le principe de *l'impôt progressif* ayant été proclamé & même décrété dans le tems où l'on procédait à la confection de ces rôles provisoires, on surchargea avec excès toutes les grandes propriétés afin de soulager d'autant les petits cultivateurs propriétaires. Or, comme la classe de ces derniers est très considérable en France ; comme elle s'y était fort accrue depuis la vente des biens du clergé, & qu'avant ce morcellement ils occupaient déjà le tiers du territoire, il en résulte que plus ils ont réussi à réduire leur cotte, & moins le percepteur trouve d'avantages à les poursuivre, de manière que ses rigueurs s'exercent principalement sur le contribuable qui a été déjà chargé au delà de ses forces. Voilà vraiment le *vice radical* du nouveau systême.

---

d'examiner les mémoires des départemens qui réclamaient comme étant taxés au delà de leurs forces.

(20) " Lorsque je vois nos Communes rurales changées en autant de villes de guerre ayant chacune leur *garnison*, et tous ces efforts n'amener que de *faibles résultats*, je reconnais l'existence d'un *vice radical* dans le systême de nos contributions."— Discours du député Bruslé, dans la séance du 31 May 1798.

Un autre vice non moins radical, c'est qu'on change les cottes d'année en année, & que ceux qui y procèdent s'informent bien moins du revenu net de tel ou tel contribuable, que de la faction à laquelle il appartient. Il en résulte que le prétendu *cadastre* n'est autre chose qu'un tableau mouvant & que, comme l'a observé dernièrement un écrivain très-intelligent, *celui qui acquiert une possession taxée aujourd'hui à dix mille francs de contribution foncière, n'a aucune assurance qu'elle ne le soit pour l'année prochaine à vingt ou à trente mille.*

Et ce n'est pas tant peut-être les réactions alternatives des partis qu'il faut accuser de cette funeste incertitude, comme l'extravagance de la loi qui ordonne aux assesseurs, non d'estimer la valeur *locative* d'un domaine, c'est-à-dire la rente qu'on en obtiendrait en le mettant à ferme ; mais d'en calculer le *produit net* après le prélèvement de tous les frais ; expression équivoque, s'il en fut jamais, & qui a admirablement servi ceux qui ont eu l'art de faire ce calcul à leur avantage, & d'embrouiller les idées des municipaux ignorans chargés d'une opération si compliquée (21).

---

(21) Elle l'est beaucoup moins dans la Grande-Bretagne, où l'Etat ne taxe que la rente, & où la très-grande masse des terres se trouvant affermée, il peut à la rigueur se faire exhiber les baux tous les 50 ou tous les 100 ans, & corriger le cadastre d'après ces pièces vraiment probantes. Mais dans un pays où il n'y a pas le tiers des terres affermées, les taxer sur le *produit net*, prétendre le connaître & varier cette taxe d'année en année ; certes

Si le cadastre des rôles avait été fait de bonne foi, avec intelligence, s'il eût été fixé d'une manière invariable pour une longue suite d'années, & que chaque domaine eût été taxé, non en raison de son prétendu revenu net, mais suivant sa valeur locative, & sans s'informer si le possesseur était riche ou pauvre, aristocrate ou démocrate, il n'aurait point été à la rigueur *impossible* de lever un impôt foncier de 180 millions, quoiqu'il eût été beaucoup plus sage de n'en exiger d'abord que 60, & d'augmenter ensuite insensiblement, les cottes d'un sou pour livre tous les cinq ans ; mais dans l'état actuel des choses, il est hors du pouvoir humain de lever plus du tiers des 300 millions si inégalement imposés. Tout le monde se rangera à cet avis, quand on saura que les propriétés les plus productives sont encore taxées sur leur revenu net en 1789, sans égard à ce que la suppression des rentes foncières a, pour ainsi dire, anéanti le revenu d'un grand nombre, sans égard à ce que depuis cette époque les ravages de la guerre, le défaut de bestiaux

---

certes une entreprise si gigantesque était vraiment digne des économistes Français. Il y a précisément une année que le député Sainthorent, en reprochant à l'assemblée Constituante d'avoir adopté des *bases fautives*, demanda à grands cris la *rectification* des rôles.—" Cette opération vaste & sublime marquera, dit-il, dans les fastes de la république. Elle honorera la session actuelle."—Le Conseil trouvant sans doute l'opération trop *vaste* passa à *l'ordre du jour*, & l'on continue à lever *provisoirement* l'impôt foncier sur les anciens rôles, dont les bases sont unanimément reconnues *fautives*.

propres aux labours & aux charrois, le manque d'engrais, la diminution des produits, la dégradation des routes, le haut intérêt de l'argent, la rareté des bras, la cherté excessive de la main d'œuvre, l'appauvrissement des consommateurs & enfin l'avilissement du prix des comestibles qui en était l'effet inévitable, ont diminué de moitié le revenu net dont nous avons parlé. Si l'on exige des preuves de chacun de ces allégués, on en trouvera d'abondantes dans les rapports des deux dernières années.

Commençons par celui de Défermont, lorsqu'il sollicita, le 12 Janvier 1797, des décharges pour les départemens de l'Ouest.—" Je viens vous demander de soustraire aux poursuites & aux *garnisers*, des habitans fidèles à la république, qui depuis quatre ans, absens de leurs foyers, n'y ont trouvé que des décombres . . . On a parlé de l'emprunt forcé : cet emprunt a été payé par eux, & l'a été en numéraire; tandis que dans le reste de la république on le payait en papier. Des colonnes armées s'avançaient sur les habitations, parquaient les bestiaux, & si l'emprunt n'était pas acquitté, elles conduisaient ces bestiaux à la boucherie du camp. Voilà comment on en a agi, je ne dis pas envers les communes rebelles ou soumises, mais envers les communes de patriotes reconnus & éprouvés."

Quinze jours après le rapport qu'on vient de lire, Goupilleau se plaignit d'une lettre du ministre de la justice qui défendait aux Vendéens de rien réclamer

clamer de ce qu'ils avaient perdu. *Or*, ajouta ce député, *tous les instrumens aratoires ont été détruits : comment voulez-vous qu'ils labourent ?* Et cette assertion de Goupilleau est d'autant plus digne de créance qu'il venait de parcourir le pays placé entre la Loire & la mer.—" Toutes les maisons y sont détruites, dit-il, tout est anéanti, & la population diminuée *de près de moitié* ne peut réunir pour les offrir à la république que des *cendres & des cadavres.*"

C'est dans la même séance que Luminais déplora —" le systême atroce & gigantesque qu'on avait conçu, combiné, & mis à exécution, de détruire, sur un espace de 4 à 500 lieues quarrées tout ce qui avait été fait par la main des hommes, & d'y anéantir la race humaine, sans distinction d'innocens d'avec les coupables. Pour parvenir à ce but, qu'on a presque atteint, poursuivit-il, il a fallu commettre des crimes inouis jusqu'alors, & qui feront un jour frémir les races futures. . . . S'il n'y eût eu que les soldats qui eussent pillé, le pays n'eût pas été ruiné ; mais une nuée vorace de corbeaux les suivait sous le nom de commissaires civils, commissaires militaires, fournisseurs, garde-magasins, vivandiers. Ils se saisirent de cette riche proie, & se la partagèrent au nom de la république à qui ils firent la plus petite part. *J'estime à plus d'un milliard le dommage* résultant du pillage des effets mobiliers, de l'incendie des maisons, de la perte des récoltes, de l'abandon des terres & des manufactures, de la

coupe des bois, & de l'enlèvement des troupeaux dans les départemens insurgés d'outre Loire (22)."

Ceci n'a rapport qu'aux quatre départemens insurgés de Maine & Loire, de la Loire Inférieure, de la Vendée & des deux Sêvres, contrées sur lesquelles il était d'autant plus essentiel de s'arrêter qu'elles présentaient autrefois l'une des plus agricoles de la France : mais ces départemens insurgés ne sont point les seuls que la révolution ait ruinés. Qu'on médite sur l'exposé suivant que fit Duprat le surlendemain, de la détresse générale de toutes les provinces.—" Rappelez-vous que ce fut en 1791, que la contribution foncière fut fixée à 240 millions, & considérez ce qui s'est passé depuis. Malgré le discrédit du papier-monnaie, malgré la facilité des paiemens, il est encore des contribuables en retard, il est des départemens où l'on n'a pu parvenir à

(22) On n'eut aucun égard alors à ce tableau trop réel du *dommage* qu'ils avaient éprouvé, & la Commission des finances les fit taxer précisément comme s'ils n'avaient été ni *pillés*, ni *incendiés*, ni *dépeuplés*, ni *abandonnés*. Ce n'est que lorsqu'elle a reconnu par expérience l'impossibilité absolue de leur faire acquitter des taxes inacquittables, qu'elle a senti la convenance de leur en accorder la décharge. Dubois, rapporteur des anciens, a dit,—" que les habitans sont très-laborieux & très-industrieux, mais que dans les parties les plus ravagées, ils habitent encore des ruines & des décombres. Citoyens Représentans, ajouta-t-il, les plaies de la Vendée ne sont pas *radicalement* guéries, toutes ses pertes ne sont pas réparées."—On le crut sur parole, & on accorda *à titre de dégrévement* sur les contributions de l'an VI, une somme de 3 millions. On libéra de même ces quatre départemens d'une dette à peu près égale pour les contributions arriérées de l'an V. Ce décret est du 16 May 1798.

faire rentrer les contributions de l'an II, de l'an III, & de l'an IV. Je vous le demande, s'il en a été ainsi dans un tems où l'agriculture était en activité, où le commerce n'était pas *tout-à-fait anéanti*, que sera-ce aujourd'hui que nous n'avons plus de commerce, aujourd'hui que les campagnes réclament de toutes parts les bras qu'on leur a enlevés, *qu'une partie des terres est inculte*, que les autres ne reçoivent pas *la moitié des engrais & des labours qui leur sont nécessaires*, & qu'en général, elles donnent UN TIERS *moins de produit* qu'en 1791 ? Il est évident qu'il sera *impossible* de lever la contribution foncière pour peu qu'on veuille la forcer."

On n'apperçoit pas très-clairement si en attestant une diminution *d'un tiers* dans le *produit* des récoltes, ce rapporteur entendait par-là le produit brut, ou le produit en valeur vénale. Il est naturel de supposer qu'il combinait l'appauvrissement de l'agriculture qui, par le défaut d'engrais & de labours, arrache moins de fruits à la terre, avec l'appauvrissement du consommateur qui ne peut point payer pour ces fruits le même prix qu'autrefois. Cette dernière cause doit être la principale, car il est certain que depuis deux ans les Français se suffisent à eux-mêmes pour leurs subsistances sans en tirer de l'étranger, ce qui leur eût été de toute impossibilité, s'ils en avaient produit *un tiers de moins* que dans le tems où elles ne suffisaient pas à leur consommation. Il n'en est pas moins vrai que la masse générale de leurs récoltes a déjà diminué, car Dupont

auquel on n'a pas manqué de reprocher cette diminution comme l'une des déplorables conséquences de l'impôt foncier, Dupont, qui de son côté, ne cesse jamais de les atténuer, n'a point osé nier entièrement celle-ci. *Nos récoltes ne sont pas sensiblement diminuées*, a-t-il dit le 1er. Septembre 1797 ; puis il en accusa *la suite de malheurs accidentels où s'était trouvé la république*, &c.

Si l'on cherche maintenant à calculer cette diminution ; il faut se rappeler, 1°. que la population de l'ancienne France ayant diminué tout au moins de $\frac{1}{8}$, les récoltes auraient pu diminuer d'autant sans qu'il en fût résulté aucune disette ; 2°. que la république s'étant trouvée en possession du grenier des Pays-Bas, & de toute la rive gauche du Rhin, contrée presque aussi fertile, quoique moins bien cultivée que la Belgique, tout l'excédent des productions territoriales de ces provinces, excédent très considérable, a été versé dans l'ancienne France, où il a pu combler amplement le nouveau déficit ; 3°. qu'elle n'a plus fait d'envois de farines aux colonies, où elle en expédiait annuellement pour plusieurs millions ; 4°. que plus de la moitié de ses armées a vécu aux dépens de l'Allemagne & de l'Italie ; 5°. qu'enfin, grâces aux hasards des saisons, les deux dernières années ont été remarquablement favorables à la récolte des grains. En combinant toutes ces circonstances, on peut très bien se rendre compte, comment l'ancienne France, tout en éprouvant un déficit plus ou moins grand sur la masse ordinaire de ses comestibles, a pu le combler

sans recourir aux étrangers, & comment elle pourrait avoir aujourd'hui quelques grains à exporter, quoique ses produits eussent *sensiblement* diminué en quantité.

Duprat appuya cette diminution sur un fait que personne n'essaya de contester, & qui met dans un nouveau jour l'extravagance des bases adoptées pour l'assiette de la contribution foncière—" Dans le département des Landes, dit-il, plus de 400 propriétaires ont formé des demandes en décharge ou en réduction, devant l'administration centrale, & pour preuve de la justice de leurs réclamations, avouée & convenue par les administrateurs municipaux, ils ont offert d'abandonner à la république la totalité du revenu de leurs biens si l'on voulait leur laisser la portion réservée pour l'impôt, c'est-à-dire, qu'au lieu d'être taxés au *cinquième* de leur revenu pour la contribution foncière, *c'est plus des quatre cinquièmes* qu'on exige d'eux."

Voilà encore un de ces allégués qui, au premier coup-d'œil paraîtra une exagération insoutenable, & peut-être en jugerais-je de même si je ne l'avais pas trouvé confirmé une année après dans la réponse suivante, qui a été faite à cette question où un banquier anonyme demandait pourquoi les cultivateurs ne peuvent payer ni leurs fermages ni leur contribution foncière ?—*C'est qu'au lieu du cinquième ou du quart, cette dernière absorbe souvent les quatre cinquièmes du revenu net* (23).—Tels ont été les ré-

(23) Voyez dans *l'Ami des Loix*, les onze questions qu'il proposa

sultats de la grande & lumineuse conception de faire *inventorier provisoirement* tout le territoire de la république, & de taxer les départemens en raison composée de leur population & de leur étendue, sans égard à leur stérilité ou à leur fertilité.

Et il ne faut pas croire que les injustices criantes de ce cadastre républicain, soient uniquement dûes à l'esprit de parti & aux vengeances alternatives auxquelles se sont livrés les assesseurs contre telle Commune ou tel individu. Long tems avant les économistes, Colbert avait eu comme eux l'idée d'un arpentage général du Royaume & le poussa avec tant d'ardeur qu'il eut la gloire de l'achever dans quelques provinces. Or, ce qu'il y a de très-remarquable, c'est que les préposés du Grand Monarque s'y étaient pris exactement comme ceux de la Grande Nation, à cette seule différence près, que la taxe de plusieurs domaines, au lieu de ne s'élever qu'aux quatre cinquièmes du produit net, en surpassait la totalité, & que les possesseurs ne pouvant offrir au Roi d'échanger la portion du revenu qu'il avait cru leur laisser, contre celle dont il s'emparait, prirent le parti d'abandonner leurs terres au fisc. Colbert, afin de les déjouer, fit lancer un édit qui leur defendait d'y renoncer, à moins qu'ils ne renonçassent en même tems à toutes leurs autres propriétés. Ce trait mérite d'être cité pour faire voir que l'impôt sur le *produit net*, & le *cadastre terri-*

---

posa, ainsi que les réponses qui y furent faites, & que je serai conduit à citer quelquefois.

torial sont de ces expériences que les financiers Français renouvellent à peu près tous les siècles comme celle du *papier-monnaie*. Il est vrai qu'avant d'avoir eu le tems d'achever la sienne, Colbert s'apperçut que des paroisses entières étaient tombées en friche, & qu'il s'empressa de leur accorder des gratifications extraordinaires pour les déterminer à reprendre la culture. Mais ce ministre n'avait du moins écrasé celle-ci que pour encourager & doter le commerce : or, il nous reste à apprendre, où les Colbert de la France républicaine qui y ont anéanti le commerce, puiseront aujourd'hui les gratifications indispensables à la reprise de l'agriculture.

Je sais que, dans l'impossibilité absolue d'en trouver les fonds, ils ont accordé à plusieurs provinces des dégrévemens, dont on n'a pas fait de bruit, de peur que d'autres n'en profitassent pour demander la même faveur. J'en rendrai compte si jamais j'entreprends l'histoire fiscale de cette année, où l'on verra que presque tous les départemens sollicitent une réduction de *moitié*, & sont hors d'état d'acquitter l'autre moitié dont ils consentent à rester chargés. Il y a long-tems que la Commission des finances, dont Gibert était l'organe, avait préparé les esprits à la nécessité de quelque réduction considérable ; car, dans le rapport du 14 Juin 1797, elle annonça,—" qu'elle ne s'était point dissimulée que la rareté du numéraire, la hausse de l'intérêt, la stagnation des manufactures & du commerce, le *renchérissement de la main d'œuvre*, & la rareté des

chevaux, rendaient pour le moment, & peut-être pour *plusieurs années*, le recouvrement des contributions directes plus difficile."

C'est ce rapport dont on a fait dans la suite un crime à Gibert : mais sur ce point du moins, ses proscripteurs avaient été forcés de rendre comme lui hommage à la vérité, puisque six jours avant le 18 Fructidor, Fabre qui ne perdait aucune occasion d'accuser le parti de Gibert de refuser méchamment des impôts, convint avec lui, que—" les produits imposables ont *sensiblement* diminué par le renchérissement excessif de la main d'œuvre & les dévastations de la guerre."

Tous ces pressentimens ont été pleinement justifiés, soit par l'énormité du déficit dont j'indiquerai le montant dans la suite, soit par le rapport que fit La Brouste, député de la Gironde, sur l'état de cette province, aussi fertile que celle des Landes l'est peu, & qui n'a été cependant dévastée ni par la guerre civile ni par la guerre étrangère. Il affirma, le 31 Décembre 1797, & sans être contredit par personne, que—" plus de 40 mille *contraintes* y avaient été *décernées*, & que chaque jour le malheureux cultivateur voyait traîner ses meubles & ses effets sur la place publique, où faute d'acheteurs, ils étaient vendus à vil prix, sans bénéfice pour le trésor public."

Si l'on partait de là pour calculer le nombre des *contraintes décernées* dans les autres départemens, il faudrait en conclure qu'il y a en France près de quatre millions de contribuables en retard, & contre

lesquels on exerce de pareilles rigueurs ; conclusion qui serait évidemment exagérée, parce que La Brouste parlait ici d'un pays de vignoble, où les récoltes ont beaucoup souffert pendant les deux dernières années. Au reste, à quelque point qu'on veuille réduire le nombre de ces *contraintes*, toujours est-il certain qu'elles obligent le fisc à avoir sous ses ordres une armée d'agens occupés à les faire *décerner*, à actionner le cultivateur insolvable, & à *traîner ses effets sur la place publique*. Ce sont ces agens qu'on appelle *Garnisons* ou *Garnisers*. Ils s'établissent à discrétion chez le contribuable en retard, qui est tenu de leur fournir logement & subsistances, outre vingt sous par jour. Ils vivent ainsi à ses dépens, jusqu'au moment où il se trouve dans l'impossibilité absolue de pourvoir à leur solde & à leur entretien, ce qui les autorise à dégarnir sa chaumière, & à enlever jusqu'au dernier meuble.

Ces *garnisers*, ou *garnisons*, ont porté trois grands coups a l'agriculture Française, 1°. par le surcroit de dépenses, de frais perdus, & d'anxiétés auxquelles elles exposent l'habitant des campagnes ; 2°. par l'avilissement du prix des denrées qu'il est forcé de vendre à tout prix pour échapper à cet essaim d'exacteurs, car, comme l'a fort bien observé Laussat,—" que le marché soit propice ou non à la vente de ses denrées, que l'intérêt soit usuraire ou bas ; il faut qu'il se procure l'argent qu'il n'a point, (24)

(24) Rousseau a dit que *c'est quelquefois l'énormité de l'imposition*

faute de quoi un *garniser* vient partager le pain, le feu, & le denier de sa famille."— 3°. Par la foule d'hommes qui ont quitté la culture pour faire la guerre à la classe qui s'y voue. Il est inutile d'ajouter, qu'ils y ont trouvé, de toutes les vocations, la plus favorable à la paresse & au vice.

Et certes, il faut que les exactions auxquelles se livre aujourd'hui cette soldatesque fiscale soient bien cruelles dans leurs effets, puisque ce spectacle a arraché les lamentations suivantes à Tallien lui-même, le 6 Mars 1798.—" Il est tems d'ouvrir les yeux sur la surcharge énorme qu'éprouvent les propriétaires fonciers, & surtout sur *l'établissement monstrueux des garnisers,* moyen *impolitique* autant *qu'immoral,* moyen que l'excès du mal a rendu peut-être *nécessaire,* mais qui contribue à augmenter le mal lui-même, moyen propre à *démoraliser* une grande partie des citoyens nommés *garnisers,* moyen favorable à l'oisiveté, à la paresse, & duquel peut résulter l'oubli de tous les devoirs, de tous les égards, de la part d'hommes de la conduite desquels on se plaint partout, parce que partout ils apportent leur inutilité & leurs vices; moyen enfin, qui, en augmentant la dette du cultivateur, le rend chaque jour plus incapable de la payer."

L'établissement vraiment *monstrueux* de ces *garnisers* existait sous l'ancien régime ; mais ce n'était guère qu'aux Communes en retard qu'on les en-

---

sition qui maintient la denrée à vil prix. On trouvera ci-après l'application de cette vérité.

voyait, & les saisies ne s'y exerçaient sur le contribuable insolvable qu'après de longs délais. Ce ne fut que vers l'année 1796, que les fondateurs de la république, pour perfectionner la science fiscale, ont lâché ces *garnisers* comme des oiseaux de proie sur tout cultivateur, qui alléguerait son impuissance à payer la contribution foncière, non seulement au terme fixé, mais *par avances* (25). C'est aussi depuis cette époque que les députés les plus éclairés n'ont cessé d'exposer sa misère croissante, ainsi que la décadence rapide de l'agriculture Française, & ils en avaient déposé les

---

(25) Les villes n'y ont pas mieux échappé que les campagnes, car afin de hâter la rentrée des contributions somptuaire, mobiliaire & personnelle, la trésorerie a levé, pour la seule ville de Paris, une Légion de 200 garnisers auxquels elle paye un écu par jour lorsqu'elle ne les occupe pas, ce qui par cela même est d'autant plus rare. Qui pourrait lire sans une douleur mêlée d'indignation le dernier rapport que le député Laporte vient de faire à ce sujet le 10 Septembre.—" C'est inutilement qu'on entretient à Paris dans une activité ruineuse deux cents garnisers à 3 francs par jour, 12 porteurs de contraintes, 4 huissiers & leurs recors. Trop souvent les poursuites n'aboutissent qu'à ruiner le contribuable, & à salarier cette armée de vampires, sans profit pour le trésor public. Une cotte imposante de 6 & 10 mille francs a plus d'une fois conduit l'huissier & son escorte dans une maison où il n'a trouvé qu'un mauvais grabat, au lieu du riche mobilier, du luxe & du faste qui y régnait en l'an V . . . Plus rapproché qu'aucun de mes collégues, des contribuables du departement de la Seine par mes longues relations avec eux, c'est à moi à vous faire connaître franchement & loyalement leur *détresse* & leurs *ressources*."

preuves irréfragables dans les premiers rapports qu'on vient de lire, lorsque M. de Calonne prit la plume à Londres vers le milieu de l'année 1797, pour les démentir & affirmer qu'il est *certain* que les cultivateurs qui auparavant étaient trop pauvres se sont *enrichis*, & que l'agriculture a *gagné*.

Je ne puis me persuader qu'il s'en fût laissé imposer par le prospectus fastueux de la *fête de l'agriculture* que l'on célébrait alors en France (26). J'aime

---

(26) Voici le premier arrêté à ce sujet—" Considérant que l'agriculture est le premier des arts, qu'elle est la source première & inépuisable de la prospérité publique & de la richesse nationale, &c. arrête,"

" Art. IX. Les laboureurs se mêleront parmi les citoyens armés, & à un signal donné, ils feront l'échange momentané des ustensiles du labourage contre les fusils."

Telle était la singerie Chinoise dont on amusait les campagnes Françaises, dans le tems où l'on levait contr'elles la légion des *garnisers*. L'arrêté ne dit point quel poste d'honneur ces derniers devront occuper dans cette fête ; mais en recommandant aux administrations des départemens de la célébrer cette année, le ministre de l'intérieur leur a rappelé qu'au 10 Messidor, les instruments *bienfaiteurs* de l'agriculture doivent être *couverts de fleurs & offerts à la vénération publique*. Il les a invités, entr'autres, à nommer avec éloges, devant le peuple assemblé, les cantons où l'on remarque plus de *goût* dans la forme des maisons, & plus de *propreté* dans leur intérieur, &c.

On ne sait trop s'expliquer pourquoi cette fête est la seule où le président du Directoire n'officie point en personne, ni sous quel prétexte il dédaigne d'imiter l'Empereur de la Chine en tenant lui-même les cornes de la *charrue dorée* qui trace à Paris un sillon autour de l'autel de la patrie. Toujours est-il

mieux croire que ce qui lui fit hasarder cette assertion, était un souvenir confus de ce qu'on avait dit

---

il certain que le Directoire s'est déchargé de ce soin sur les administrateurs du département de la Seine & sur le Général de la garde Parisienne qui ont trouvé le secret d'en faire cette année une cérémonie tout à la fois Chinoise, Phrigienne & Gauloise. Le Moniteur du 2 Juillet 1798, N°. 284, nous apprend—" que *l'oriflamme* de la *liberté* flottait sur une gerbe d'épis ; qu'on avait élevé un temple de verdure à *Cybèle* au milieu du grand carré des Champs-Elisées ; que le char de *Bacchus* était tiré par six bœufs, dont les cornes & les sabots étaient *dorés* ; que le char orné de fruits & de pampres verts PRÊTAIT À L'ILLUSION; & que le spectacle représentait à l'imagination ces anciennes fêtes que la fertile Phrygie célébrait en l'honneur de la Déesse des moissons au pied du mont Ida."

Ce qu'il y a de contrariant, c'est que jusqu'ici cette *oriflamme*, cette *gerbe d'épis*, ce *temple de Cybèle*, ce *char de Bacchus*, & les *six bœufs à sabots dorés* n'ont point enflammé l'imagination des Parisiens, quelqu'électrique qu'elle soit. J'en juge ainsi d'après l'écrit d'un Docteur Allemand, nommé Meyer, qui a été attendri jusqu'aux larmes d'un spectacle si classique ! Autant il bénit le Directoire pour l'ingénieuse idée de cette fête renouvelée des Phrigiens, autant il s'afflige de l'insensibilité stupide avec laquelle le peuple roi y assiste. Il a éprouvé un serrement de cœur en n'y voyant que peu de spectateurs *bien habillés* ; il se plaint même d'en avoir encore moins rencontré à cette fête qu'aux autres, & d'avoir entendu dire dans certaines sociétés qu'elles *reviennent trop souvent pour aller au delà de la fenêtre pour les voir.*

Cette indifférence des Français paraît si profonde, qu'il faudra peut-être renoncer de guerre lasse à en faire un peuple vraiment antique. Cependant ses chefs viennent de hasarder une nouvelle tentative en promenant sous ses yeux les monumens de la Grèce transportés de Rome à Paris;& en saisissant cette

heureuse

de l'opulence des fermiers, pendant les premières années de la révolution. Et il est très vrai qu'ayant

---

heureuse occasion pour lui faire faire une espèce de cours d'agriculture dont ils lui ont presenté les grands principes sous la forme d'*inscriptions*. En voici quelques-unes.

Les arts cherchent la terre où croissent les lauriers.

Céres sourit à nos trophées.

Que Cérès des mortels soit à jamais chérie.

C'est le premier sillon qui fixa la Patrie.

Le peuple des provinces, auquel on a essayé de donner la répétition de tous ces spectacles civiques, les accueille avec plus d'indifférence encore que celui de la capitale; & cette dégradation de l'esprit public qui avait causé de si vifs regrets au bon Docteur Allemand, vient enfin d'allumer l'indignation de l'un des nouveaux députés qui est monté à la tribune le 7 Juillet, & s'y est exprimé en ces termes.—" Il est instant d'arrêter la marche rétrograde de l'esprit public.... Vous, mes collégues, qui comme moi arrivez des départemens, suppléez à ma faible voix, dites-nous ce que vous avez vu, N'est-il pas vrai que les cérémonies civiques sont délaissées, tandis que les *fêtes du paganisme* sont célébrées avec une pompe affectée?.... Il faut rectifier l'opinion qu'on a corrompue..... Brillans de gloire au dehors, nous portons dans notre sein le germe de notre destruction. Créons un esprit public, & la sévérité des lois ne sera plus nécessaire.... Surtout *point de ménagemens puériles*. Ne composons plus avec les préjugés qui ont failli étouffer la république dans son berceau."

Ce n'était ni le temple de Cybèle, ni le char de Bacchus que ce député dénonçait comme les *fêtes du paganisme*; c'était l'obstination avec laquelle le peuple des provinces consacre le Dimanche au culte divin. Le malheur ramène toujours l'homme à la religion, & comme elle est son unique refuge dans l'adversité, il n'est point étonnant que les nombreuses victimes

payé leurs impôts & leurs fermages en papier-monnaie, c'est-à-dire, d'abord avec peu de chose, en-

---

victimes de la révolution, se pressent de plus en plus dans les églises, pour y implorer en commun, aux pieds des autels, le Dieu remunérateur des vertus malheureuses, & vengeur du crime triomphant.

Telle est la dernière consolation que les tyrans de ce peuple cherchent à lui arracher aujourd'hui, car dix jours après que ce député les eut conjurés de ne *plus composer avec les préjugés*, l'un de ses associés prit la parole pour montrer que le moyen le plus sûr de faire perdre aux fidelles l'habitude de célébrer le Dimanche, serait de fermer leurs églises & de n'en permettre l'ouverture que le décadi.—" Vous le pouvez, s'est écrié celui-ci, & voici comment *je raisonne*. La république ne salarie aucun culte. Qui dit ne *salarie*, doit dire aussi ne *protège* d'une manière particulière. Or, vous protégez un culte d'une manière particulière, puisque vous avez accordé des églises. Ayant *accordé* des églises pour le culte, vous pouvez en *régulariser* l'usage, & dire à ceux à qui elles sont cédées : *Vous n'y entrerez que tel jour*. Je demande formellement que l'exercice public d'un culte quelconque ne puisse avoir lieu que les décadi."

Cette *demande* a été prise jusqu'ici *ad referendum*, & il ne faudrait point s'étonner si les chrétiens en étaient redevables à la secte des *hommes sans Dieu* ; car elle persiste à soutenir qu'il suffit des *seules armes du raisonnement* pour détruire *la grande & fatale erreur* de l'existence d'un Etre Suprême. Peut-être aura-t-elle représenté aux Chefs de l'ordre que ses prédications d'athéisme lui attireront davantage de récipiendaires que leurs violens décrets, & que les dragonades de Louis XIV furent d'autant plus funestes à la cause, qu'elles poussèrent les Protestans dans les forêts des Cévennes où ils adorèrent Dieu avec plus de ferveur qu'auparavant.

Le

suite avec presque rien, un grand nombre d'entr'eux se trouvèrent tout à coup dans un état d'aisance inconnu jusqu'alors. Cette aisance boursoufflée & passagère en imposa à tel point à Rœderer, qu'il certifia, il y a environ deux ans, que *l'agriculture n'avait jamais été si disposée à fleurir*.—" Rassurez-vous encore sur ce point, écrivait-il, les manufactures languissent, les manufactures manquent de capitaux; mais l'agriculture n'en a jamais tant eu à sa disposition. La *ruine* des propriétaires a été au fond une PRIME immense donnée aux fermiers. Par elle, la terre a été *dotée* depuis quatre ans de plus de capitaux qu'aucun peuple aucune puissance n'en a pu consacrer en aucun tems à la culture. Outre les capitaux que la paix fera ressortir, elle en fera accourir de chez l'étranger. *Jamais il n'y eut tant à*

Le ministre de l'intérieur a pris enfin le parti de se rendre à cet avis, surtout depuis que ses commissaires dans les provinces lui écrivent journellement que les processions s'y célèbrent avec une *pompe affectée*, & que le gros du peuple se rattache de plus en plus à l'idée d'un Etre Suprême. François de Neufchâteau vient en conséquence de leur ordonner de changer de marche, & leur a adressé une circulaire où il leur indique le moyen de profiter de ce retour à la religion, pour réconcilier les chrétiens avec le gouvernement régicide, & pour leur montrer que la révolution est *l'ouvrage de l'essence infinie qui gouverne le monde*. Il charge expressément ses commissaires de—" peindre aux peuples la *Providence* renversant *elle-même* les tours de la Bastille, & ramenant ensuite le tyran fugitif des frontières à *l'échaffaud*, en expiation de ses nombreux forfaits."—*Le texte de ma lettre peut être développé*, ajoutait ce ministre. Abominable association de lâcheté, d'hypocrisie & d'impiété !

réparer

réparer pour conserver, & jamais tant de profit à faire en produisant."—Le passage suivant du même auteur va nous expliquer le sens de ces dernières paroles.—" Il n'y a pas un propriétaire de maison, qui n'ait des portes, des fenêtres, des toits, des murs à réparer après trois ans entiers pendant lesquels ses revenus, insuffisans pour son nécessaire, lui ont *interdit tout entretien de ses propriétés*, & l'ont condamné à les voir *dépérir*, sous peine de *périr* lui-même de faim & de froid."

Il est vrai que cet écrivain insistait sur ce que le dépérissement des propriétés & la *ruine* des propriétaires, avaient été au fond une *prime immense* donnée aux fermiers. Mais outre que ce vol des fermiers, qu'il décorait du nom de *prime*, les a bien moins enrichis qu'il ne les a démoralisés, Rœderer oubliait que la nation s'est hâtée de leur redemander cette *prime*, & qu'ils l'ont payée avec usure, par le double fléau du maximum & des réquisitions. Boissy d'Anglas nous a peint d'un seul trait les persécutions auxquelles ces fermiers enrichis ont été exposés. *Ce fut*, dit-il, *sur la classe nourricière que s'appesantit l'empire de la terreur.* Il faut lire dans le Moniteur du 29 Août 1797, une foule de faits demeurés jusqu'alors inconnus, & qui constatent les moyens qu'on avait employés pour dépouiller les paysans aisés, en les qualifiant *d'aristocrates*, & en criant *guerre aux accapareurs.*— " Quels étaient ces *aristocrates* de la campagne qu'on persécutait ainsi ? dit Harmand....le nourricier de l'Etat, le cultivateur aisé

& paisible ! Voilà les hommes que des tyrans subalternes plaçaient entre la spoliation & la mort. ... *La bourse ou la vie* étaient les seuls cris répétés par les échos révolutionnaires répandus sur toute la surface de la république & particulièrement dans les départemens du Haut & du Bas Rhin." —Ce même député produisit une lettre adressée par un nommé Schneider aux commissaires de l'armée révolutionnaire à Strasbourg, & qui portait l'ordre exprès *de lever des emprunts de* 10,000 *liv. sur tous les riches paysans.*

N'oublions pas que ceux des riches paysans qui, dans les autres provinces, réussirent à sauver le fruit du vol qu'ils s'étaient permis vis-à-vis du propriétaire dont ils tenaient leurs fermes, s'en servirent pour acheter les biens que la nation avait volés. Or comme le Directoire n'a cessé de se plaindre de ce que ces acquéreurs sont de toutes parts *désignés aux poignards* ; comme il est très-vrai qu'un grand nombre d'entr'eux ont été massacrés, surtout dans le midi de la France, & que Savary nous assure que ceux qui ont survécu sont *livrés aux inquiétudes les plus cruelles.* Il est permis de douter, que leur *prime* ait été vraiment productive pour l'agriculture, & que si ces détenteurs en avaient les moyens, ils eussent la volonté & l'imprudence d'améliorer des propriétés si précaires & si périlleuses.

Je sais que Saint-Aubin a insisté sur ce que du moins la vente, ou plutôt le partage de ces terres confisquées, a eu l'avantage immense *d'augmenter le nombre des cultivateurs propriétaires.* C'est ici surtout

surtout le grand argument de ceux qui proclament la régénération de l'agriculture Française. Il me tardait d'y arriver.

Le célébre Arthur Young est sans contredit l'homme qui l'a observée avec le plus de lumières comparatives. Qu'on étudie le tableau qu'il en fait, on y verra que celle de toutes les circonstances, qui, à ses yeux, en arrêtait le plus les progrès, était précisément le trop grand nombre de petits *cultivateurs propriétaires*; & quiconque connaît le caractère national en devine aisément la cause. Sitôt qu'un fermier ou un bourgeois avaient acquis quelque pécule, ils s'empressaient d'acheter un petit domaine, par le même principe de vanité qui poussait un négociant à renoncer au commerce, pour acheter une charge de Sécrétaire du roi, dès qu'il avait amassé cent mille écus. Suivons en les résultats.

S'il est une vérité mise en évidence par le spectacle florissant de l'agriculture des Anglais & par ceux de leurs écrivains qui se sont fait une réputation dans cette science, c'est que la manufacture des fruits de la terre exige, comme toutes les autres, d'être exploitée en grand, pour l'être avec un vrai succès (27), c'est à dire, pour obtenir une quantité

(27) Peut-être opposera-t-on l'exemple de la Suisse où l'agriculture fleurissait quoique les propriétés y fussent très morcelées. Mais c'est ici une exception à la règle générale, parce que les vallées des Alpes ne suffisant pas à la consommation des habitans ils doivent y suppléer par *l'horticulture*, que rien ne favorise autant que la subdivision des terres. D'ail-

 leurs,

plus considérable de produits avec une égale quantité de peines & de travaux.

Mais pour exploiter la terre en grand, il faut que ceux qui l'entreprennent aient des avances suffisantes pour la *meubler*, si je puis m'exprimer ainsi, car les bestiaux sont le grand *meuble* des campagnes ; il faut donc que les entrepreneurs y appliquent tout le capital dont ils peuvent disposer. Or comment le pourront-ils, si la vanité d'acheter la terre absorbe la plus grande partie de leurs fonds, & s'ils veulent être à la fois propriétaires & cultivateurs ?

Ceci suffit pour appercevoir que dans un empire, comme la France, où les terres se payaient trente fois leur revenu net, la distribution la plus avantageuse des divers capitaux est celle qui appelle la classe riche à placer les siens en terres, quoiqu'ils ne lui rapportent que 3 pour cent, & à laisser exploiter ces terres par des entrepreneurs, qui emploieront toutes leurs éparques à la culture où ils les placeront à 8, 10, 12, & même à 15 pour cent.

---

leurs, tout pays de pâturages oblige ses habitans à se préparer pour les saisons mortes quelque autre occupation que celle de la terre, & voilà pourquoi chaque chaumière présente pour ainsi dire en Suisse un petit atelier de filature ou de tisserand. Enfin la constitution démocratique de la plûpart des treize cantons les conduisait à ce morcellement de propriétés, & la modération ou plutôt la nullité des impôts en faisait disparaître les principaux inconvéniens.

Cette distribution a déjà, comme on le voit, ce grand avantage de corriger l'inégalité des fortunes ou des capitaux par celle des revenus. En voici un autre, non moins précieux : elle donne la facilité de diviser les fermes de la manière la plus propre à les rendre vraiment productives, c'est à dire, à employer sans cesse, tant les bras de la famille qui s'y voue, que les bestiaux & les instrumens destinés au labourage. Tout corps d'exploitation qui n'est pas assez considérable pour occuper sans cesse l'attirail nécessaire à une charrue, expose évidemment l'entrepreneur à des faux frais d'autant plus ruineux pour lui qu'il est trop pauvre pour supporter la moindre perte. Telles sont les considérations qui ont fait croire à quelques Anglais qu'une ferme de cent acres est déjà trop petite, & plusieurs d'entr'eux indiquent l'étendue de 250 ou 350 acres comme la plus favorable au déploiement de l'industrie, à l'économie du tems & à la multiplication des produits. Je dois convenir que sur ce point, l'on diffère du plus au moins, suivant les localités & la fertilité du terroir. Mais s'il est un principe généralement admis en Angleterre, c'est que les plus petites fermes doivent suffire à l'occupation d'une charrue, ce qui suppose 100 ou 120 acres. Telle est du moins l'opinion de tous les hommes éclairés en théorie, comme de tous les agriculteurs praticiens ; & ces derniers n'hésiteraient pas à traiter d'insensé celui d'entr'eux, qui, ayant une fortune de *L.*1000 sterl. aurait la vanité d'en

acheter un domaine d'environ 50 acres, & de *L.*30 à 35 de rente. Tout fermier qui a le sens commun, & quelques capitaux, aspire à les faire valoir à 10 & à 12 pour cent dans l'exploitation. Dût-il même n'en retirer que la moitié, il reconnaît les avantages d'un pareil emploi, & reste entrepreneur de culture au grand bénéfice des propriétaires fonciers, puisqu'ils trouvent ainsi pour leurs fermes des cultivateurs qui peuvent y faire les avances qu'elles réclament.

C'était tout le contraire en France, où Young nous assure que le tiers du territoire était occupé & cultivé par une classe de propriétaires épuisés par l'achat du fonds, & qui n'avaient ni assez de terrain pour le développement de toute l'industrie de leur famille, ni assez d'avances pour améliorer ces domaines, quelques bornés qu'ils fussent. Young observe encore que cette classe de propriétaires mal-aisés, étant l'une des plus populeuses, il s'ensuivait que la plûpart de ces domaines, déjà trop petits, allaient sans cesse en se rappetissant par les partages entre les héritiers, & n'offraient finalement qu'une existence précaire à une race d'autant plus misérable qu'elle était le plus souvent trop paresseuse ou trop fière pour vouloir travailler aux domaines d'autrui.

On dit que les chefs actuels de la France y font traduire les ouvrages de cet Anglais. Certes, s'ils les avaient lus avec quelque attention, ils auraient mieux profité du conseil précieux qu'il leur donnait pour régénérer leur agriculture, celui

d'arrêter à tout prix cette subdivision croissante des petites propriétés. A chaque pas qu'il fait en France, il trouve quelque nouvelle raison d'en déplorer les résultats : sans cesse il y revient dans son écrit ; & l'unique avis qu'il y donne aux administrateurs de cet empire est de ne protéger l'agriculture par aucune autre loi que celle qui arrêterait cette subdivision indéfinie. On peut même envisager cet avis utile comme le sommaire de toutes ses observations. (28)

Voici comment ses admirateurs l'ont mis à profit. D'abord ils se sont emparés du tiers des terres, & précisément de celles, qui appartenant au clergé ou à la classe des riches, se trouvaient pour la plûpart divisées en grandes fermes. Ensuite, ils se sont appliqués à les faire vendre par petits lots, soit dans l'espoir d'en trouver un meilleur prix, soit pour s'attacher un plus grand nombre de complices, soit afin de multiplier d'autant plus le nombre des *cultivateurs propriétaires*, que Saint - Aubin cite aujourd'hui comme un nouveau germe de vie pour l'agriculture de la république. Ce n'est pas

---

(28) "In all the modes of occupying lands, the great evils are the smallness of farms.....A most miserable population has been created by them which ought to have had no existence.... Small properties much divided, prove the greatest source of misery that can be conceived, and this has operated to such a degree and extent in France, that *a* LAW *undoubtedly ought to be passed to render all divisions below a certain nuuber of arpents* ILLEGAL."— Travels during the years 1787, 1788 and 1789.

tout; car on a vu, qu'en même tems qu'ils ont procédé avec activité à l'exécution de cette loi agraire, afin d'en perpétuer les effets autant qu'il était en eux, ils lui ont donné pour cortége celle qui force à diviser presque également ces petits domaines entre tous les enfans. De manière que si, par impossible, le grand vol national pouvait se maintenir, il est très vraisemblable qu'au bout de deux générations, tel domaine de cent arpens que l'acquéreur actuel cultivait ci-devant à titre de *fermier*, se trouvera partagé entre cinq ou six de ses descendans, condamnés alors à végéter comme *propriétaires* autour d'une vingtaine d'arpens, tandis que leur grand-père avait prospéré en réunissant ces cinq subdivisions & en payant un *fermage*.

Je ne disconviens pas, que si elles sont nuisibles à l'agriculture, elles peuvent être, jusqu'à un certain point, favorables à la population; mais c'est précisément en parlant de la race d'hommes qui en naît, que l'assemblée constituante avait reconnu—"qu'une population excessive, sans un grand travail & sans des productions abondantes, est une dévorante surcharge pour un Etat, parce qu'elle partage les bénéfices de celle, qui, sans elle, aurait trouvé une subsistance suffisante, & parce qu'il faut que la même somme de travail soit abandonnée à une plus grande quantité de bras." (29)

Il n'en est pas moins vrai que plusieurs voyageurs impartiaux répètent encore à peu près le même lan-

(29) Rapport du comité de mendicité.

gage qu'avait tenu autrefois Rœderer ; & qu'ils assurent que l'agriculture de la France républicaine leur a paru dans un état florissant : mais quand on cherche à leur faire articuler les faits sur lesquels ils fondent un pareil jugement, on trouve en dernière analyse qu'ils s'appuient, 1°. sur cette multiplication des petits cultivateurs propriétaires ; 2°. sur ce que le manœuvrier des campagnes est mieux payé & mieux nourri ; 3°. sur ce que depuis deux ans les denrées de première nécessité sont devenues si abondantes que leur prix a considérablement baissé, quoique les frais d'exploitation aient augmenté ; 4°. sur ce qu'on a défriché non seulement des parcs & des avenues, mais plusieurs communes, & qu'on a cultivé jusqu'aux lisières qui bordent les grandes routes & qui en faisaient autrefois partie.

Je soupçonne fort que si l'on cherche à analyser chacun de ces prétendus symptômes de prospérité rurale, on y trouvera autant de preuves de décadence. Il en est un, qui, sous quelques points de vue, mérite peut-être une exception, la hausse du prix des salaires, qui est cependant l'accident qu'on déplore le plus dans les deux Conseils Français. Rien de plus difficile que de se faire une juste idée de cette hausse, parce qu'avec leur penchant à l'exagération, les orateurs se trouvent aux antipodes, dès qu'ils essaient de l'évaluer. Dupont qui, en Décembre 1795, avait dit,—" que l'estimation d'*un cinquième*, pour l'accroissement général

des frais d'exploitation, est plutôt au dessous qu'au dessus,"—a soutenu cette estimation par de nouveaux calculs le 4 Avril 1797 ; mais Porte, qui est venu une année après lui, a affirmé que la *pénurie des bras a doublé aujourd'hui les salaires dans* TOUS LES GENRES DE TRAVAUX. Ces deux personnages se trouvaient en sens inverse à une distance à peu près égale de la vérité, & la dénaturaient chacun à sa façon. Il n'est point vrai que dans les campagnes les salaires aient *doublé* pour *tous les genres de travaux* : si je suis bien informé, cela n'est vrai que dans le tems des fenaisons, de la moisson ou des vendanges ; le gage annuel des domestiques mâles travaillant à la terre, n'y a augmenté que d'une moitié en sus, ou comme 3 est à 2, & celui des domestiques femmes, seulement comme 5 est à 4. Si l'on s'arrête sur ces deux faits, que je tiens d'un témoins oculaire & impartial ; si l'on y joint la dégradation des routes, le renchérissement des bêtes de trait, & le renchérissement plus grand encore de tous les ustensiles & attirails d'agriculture, on verra que les frais d'exploitation doivent s'être accrus, non d'un *cinquième*, comme le disait Dupont, mais d'un *tiers* ou tout au moins d'un *quart*. Encore faut-il y joindre une circonstance qui se trouve dans le rapport de ce même député, savoir, que *les mœurs de la révolution ont introduit parmi les ouvriers l'habitude de faire de plus fortes consommations.*

Les esprits diffèrent beaucoup en France sur les conséquences d'une hausse si considérable dans le

prix de la main d'œuvre, & comme la plûpart des propriétaires jetent les hauts cris, l'un des meilleurs écrivains du jour a cherché à les tranquilliser par l'observation suivante.—" Quand les salaires & les journées de travail resteraient plus fortes que sous l'ancien régime, loin d'être un *mal*, ce serait un *bien*. Les salaires en Amérique sont *énormes* ; cela n'empêche pas que tous les cultivateurs n'y fassent une fortune rapide."—Ainsi s'est exprimé le Professeur Saint-Aubin, que je citerai souvent, parce qu'il a plus de lumières positives que tous les législateurs actuels, & commet beaucoup moins d'écarts. Je range cependant dans ce nombre l'observation qu'on vient de lire ; non que je conteste le principe en lui-même ; j'en fais seulement une application toute opposée.

Il est certain que l'agriculture prospère en Amérique, quoique les salaires y soient *énormes* ; mais il est également certain que l'énormité de ceux-ci tient au bas prix des terres. Chaque cultivateur est pressé de s'y rendre indépendant en cultivant son propre domaine, & comme il peut se procurer à très bas prix des terres incultes sur les derrières des Colonies, tous ceux d'entr'eux qui ont quelques avances, préfèrent cette perspective à la perspective presque assurée de gagner davantage en travaillant sous les ordres d'un autre. Personne n'ignore que c'est à cette circonstance qu'Adam Smith attribue le haut prix de la main d'œuvre en Amérique, & l'on ne peut revoquer en doute qu'en France le bas prix des domaines confisqués, & leurs ventes par petits

lots, n'aient beaucoup participé au renchérissement dont on se plaint. Mais si la hausse du prix du travail est une preuve de prospérité rurale, là où elle tient au bas prix des terres incultes, pour le défrichement desquelles il se présente chaque année de nouveaux acquéreurs ; lorsqu'au contraire cette hausse est dûe à une baisse considérable & rapide dans la valeur des terres déjà cultivées, loin de la considérer comme un *bien*, je ne saurais l'envisager que comme un *mal*, comme un symptôme effrayant de la décadence présente & future de tout pays qui offrirait un contraste si nouveau.

Ce qu'il y a de pire encore dans cet exhaussement des salaires qu'allèguent de toutes parts les fermiers Français pour ne payer ni leurs impôts ni leurs fermages ; c'est qu'il est principalement dû à la dépopulation & à l'excessive rareté des bras. Les derniers papiers de Paris en fournissent la preuve, puisqu'ils annoncent que c'est précisément dans la Vendée que les gages des domestiques de campagne ont le plus renchéri, & qu'ils y ont augmenté comme 9 est à 5. La lettre où se trouve ce fait, en accuse l'*avidité* des hommes de travail, (30) ce qui

(30) Voici cette lettre :—" La position des cultivateurs de la Vendée est bien déplorable....L'*avidité* des domestiques qui veulent pour leurs gages d'une année, une somme des *quatre cinquièmes* plus forte que celle qu'on leur donnait avant la guerre, ajoute à la gêne & aux difficultés qu'éprouvent les métayers.... Que l'on compare ensuite le prix des denrées, que l'on examine le peu de débouchés qu'offre le commerce, & l'on se convaincra facilement que le sort des cultivateurs ne peut être PIRE."—*Ami des Loix*, du 3 Fructidor, (20 Août 1798).

ne signifie autre chose, si ce n'est que la confusion des classes a mis celle des propriétaires à la merci de ceux qui ne le sont pas, & que ces derniers s'en prévalent pour former des *ligues* que le gouvernement est dans l'impuissance de reprimer sous le régime de l'*égalité des droits de l'homme.*

La hausse du prix des salaires ne serait point un motif d'alarme, si elle n'était pas dûe aux trois causes qu'on vient d'indiquer, si elle fût survenue peu à peu, ou s'il était possible qu'elle se soutînt, c'est à dire, si le prix des denrées s'était élevé proportionnellement comme en Amérique, ou si, comme en Angleterre & en Ecosse, l'agriculture s'était perfectionnée de manière à en produire davantage.(31)

---

(31) Depuis quelques années le prix des journées a augmenté en Angleterre de $\frac{1}{6}$, & même de $\frac{1}{5}$ dans la généralité des campagnes, sans compter une augmentation semblable dans la taxe des pauvres, qu'il faut toujours considérer comme une partie du salaire que l'entrepreneur retient aux journaliers pour la leur restituer lorsqu'ils tombent dans le besoin. Cependant, comme d'un côté, tout en payant de plus forts salaires, le fermier a gagné davantage, & que de l'autre le propriétaire des fermes dont le bail a expiré, s'est trouvé presque toujours en mesure d'en hausser les fermages ; la condition du manœuvrier s'y est améliorée & tout est resté en harmonie.

Mais voici qui prouve encore mieux les vrais progrès de l'agriculture dans la Grande-Bretagne ; c'est que, malgré que la population s'y soit considérablement accrue depuis un siècle, malgré que la richesse ou le revenu des consommateurs y ait généralement triplé,& que le prix de la main d'œuvre y soit tout au moins doublé, que la rente des fermes y ait augmenté en général comme 5 est à 2, le prix moyen du froment y est à peu près

En effet, il est évidemment un cas où le prix des journées peut augmenter sans que celui des denrées

---

le même qu'il était il y a cent ans, bien que le pain de seigle & d'avoine ait été généralement remplacé dans les campagnes par celui de froment. Ajoutons que dans le même intervalle, le prix de la viande a plus que doublé, ce qui, tout à la fois, prouve l'aisance croissante des consommateurs des villes, & explique, par la multiplication des engrais, comment le prix du froment a pu rester le même, quoique celui des fermages & de la main d'œuvre se soit si fort accru.

Le perfectionnement de l'agriculture en est donc la principale cause; mais il en est trois autres, particulières à la Grande-Bretagne, & qui ne datent pour ainsi dire que de ce siècle. La première est l'excellence des grandes routes où l'on épargne toujours le terrain avec autant d'économie qu'on l'avait prodigué en France, & où l'on n'a déployé que le luxe utile, celui d'un entretien qui coûte d'autant moins que la vigilance ne se relâche jamais. La seconde est la multiplicité des canaux qui réunissent les deux mers, font correspondre entr'elles la plûpart des rivières navigables, & facilitent le transport des denrées. La troisième est un établissement plus moderne encore, & qu'il ne faut point oublier en traçant les progrès de l'agriculture, puisqu'elle participe à ses avantages sous mille rapports. Je parle des *banques provinciales*, qui, par l'émission de leur papier-monnaie, ont fait baisser l'intérêt de l'argent, & rendu la circulation tout à la fois plus facile & plus active.

Voilà une esquisse de ce qu'a fait l'Anglais pour aider la nature; & il faut convenir qu'il est peut-être l'un des peuples Européens qui lui doivent le plus, car elle l'a comblé de ses faveurs, non seulement en lui donnant avec profusion les deux plus précieuses des mines, celle du meilleur charbon de terre qu'on connaisse, & celle du sel fossile dont l'abondance ne le cède qu'aux mines de la Gallicie; mais surtout en lui accordant le climat le plus tempéré, & ce ciel *nébuleux* auquel les Français opposent toujours avec jactance leur soleil vivificateur. C'est cependant

éprouve une hausse sensible, & sans que les fermiers voient cependant diminuer leurs profits. Le cas que je pose ici est l'un des symptômes le plus infaillible de l'amélioration de la culture: il prouve qu'avec une égale, & peut-être avec une moindre quantité de travail, on a obtenu davantage de produits dans un espace donné. Voilà le résultat qui marque les vrais progrès de l'art, car on ne peut y parvenir qu'en perfectionnant tous les procédés, en interdisant par de nouvelles clôtures le vain parcours des troupeaux, en croisant leurs races ou plutôt en les changeant; en variant avec

---

pendant à son climat *triste & pluvieux,* que le peuple Anglais est redevable des avantages suivans: 1°. Facilité de faire parquer toute l'année ses bestiaux en plein air, ce qui est pratiquable jusques dans le nord de l'Ecosse. 2°. Assurance presque complette d'échapper aux froids rigoureux & aux sécheresses brûlantes. 3°. Assurance égale d'être à l'abri des orages & des grêles, fléaux qui détruisent périodiquement une portion considérable des récoltes de la France. 4°. Humidité habituelle, si favorable aux pâturages & à la multiplication des bestiaux, sans l'abondance desquels les terres labourables ne sont que d'un médiocre rapport. 5°. Pluies presque certaines dans les mois de Juillet & d'Août, certitude qui permet de labourer les champs au moment de la moisson pour semer les navets dont les moutons s'engraissent en engraissant le champ même, qui, de cette manière, produit trois récoltes en deux années. Ajoutez à cela des rivières qui débordent rarement, & qui, si l'on excepte la Trent, commettent en général beaucoup moins de dégâts que partout ailleurs; ajoutez y encore l'avantage inappréciable de la navigation des côtes qui facilite les transports du centre aux extrêmités de l'Empire, & vous aurez un apperçu de ce que cet Empire doit à la nature.

intelligence les semences & les engrais, de manière à ne point laisser reposer la terre sans cependant l'épuiser ; en multipliant les prairies artificielles, en pratiquant de nouveaux arrosemens pour les prés naturels, & surtout en ouvrant des canaux, source inépuisable d'économie pour le transport des engrais & des denrées. Mais est-ce le cas en France ? Où sont les canaux qu'on y a creusés ? Où sont ceux qu'on avait promis si fastueusement au peuple des campagnes? la guerre & la révolution ont tout dévoré, jusqu'aux fonds nécessaires pour l'entretien des anciens canaux qui avaient coûté de si grandes dépenses sous l'ancien régime.—*On dira dans peu aux voyageurs : Ces plaines fiévreuses furent le Canal d'Orléans. Voilà les restes du canal de Loing. Admirez les ruines imposantes du superbe Canal du Midi.* Ainsi parla Dupont, le 5 Janvier 1797. Sans doute qu'il ne faut point prendre à la lettre toutes les fictions lyriques de ce législateur économiste ; mais il est difficile de ne pas en conclure que les *superbes* routes d'eau ont éprouvé de grandes dégradations, (32) & je ne saurais du moins

(32) Indépendamment de leur dégradation, on a laissé périr plusieurs écluses qui servaient aux canaux d'irrigation & d'arrosemens ; mais ce qu'il y a de plus désastreux, c'est qu'on a entièrement négligé l'entretien des digues qui arrêtaient le débordement des fleuves & de la mer. Celles de Dol viennent de se rompre, & la mer a inondé une telle étendue de pays que —" dix mille familles errent dans ce département sans secours, sans asyle & sans moyens de subsistance."—Lorsqu'on a annoncé, en ces termes, cette calamité dans la séance du 2 Octobre,

rien voir de déplacé dans le vœu que prononça ce jour là le même orateur, en s'écriant—" Il faut que des canaux traversent la France dans tous les sens, il faut qu'ils y portent la circulation & la vie, comme les artères & les veines dans le corps humain."—Pour empêcher que les anciens canaux ne tombassent complettement en ruines, ce député proposait de les vendre tous à des particuliers ; & il insistait sur ce que cette ressource *s'évanouissait entre les mains du gouvernement & de ses régisseurs.* Il est très vrai que ce sont en Angleterre de simples particuliers qui se chargent de pareilles entreprises à leurs profits & risques, & il est également vrai qu'il s'y en est formé plus que jamais pendant la guerre

---

tobre, Blin a pris la parole pour se plaindre des *lenteurs* apportées depuis huit ans à des ouvrages de la *plus urgente nécessité* ; il dit—" qu'il y avait long-tems que la réparation des digues de Dol était regardée comme *indispensable,* que l'événement venait de justifier les craintes conçues, & que ce *désastre était de nature à faire frémir.*"

La Flandre Hollandaise est évidemment menacée d'un désastre semblable, depuis qu'elle est tombée au pouvoir des Français ; car peu de jours avant l'accident de Dol, le député Miger venait d'annoncer que—" les digues qui défendent le département de l'Escaut se trouvent dans un état de dégradation alarmant."—On adressa à l'instant un message au Directoire, qui n'y a répondu jusqu'ici qu'en annonçant à son tour qu'il est de la *plus urgente nécessité* de faire de nouveaux fonds pour la guerre. Observez, que pour trouver ces fonds, il n'a indiqué d'autre moyen que la vente immédiate des forêts nationales, & que les conseils ont jugé si précieux de les conserver pour la reconstruction des digues publiques, qu'ils ont déclaré les forêts *inaliénables.* Mais ce nouveau décret serait bientot révoqué, si par miracle des acquéreurs venaient à se présenter.

actuelle. Mais Dupont oubliait que ces entreprises supposent de grands capitaux, & qu'il venait de reconnaître que la France a dissipé pour long-tems ceux qu'elle aurait pu y appliquer.

Ce qu'on vient de lire sur la dégradation des routes de terre & d'eau, & sur l'accroissement des salaires, est d'autant plus alarmant pour l'agriculture Française, que par une contradiction, dont il n'y a peut-être aucun autre exemple dans l'histoire, en même tems que les frais d'exploitation ont augmenté d'un *tiers*, le prix du blé a baissé d'un *quart* au dessous de sa valeur moyenne (33) ; &, chose inconcevable!

---

(33) Tous les rapports s'accordent à dire que le blé est tombé aux trois quarts de son ancien prix moyen, qui était de 24 liv. le septier, & qui flotte aujourd'hui entre 16, 18 & 20. Voici ce que nous en apprend le député Arnould dans la séance du 26 Août 1798.—" Le revenu net du territoire Français était estimé en argent, taux moyen, avant la révolution, à 11 cents millions, lorsque le blé était constamment depuis vingt ans (de 1769 à 1789) au prix de 24 francs le septier de 240 livres pesant. Au moment présent, par une suite de l'abondance de plusieurs récoltes, par le défaut de circulation, & *par la prohibition d'exportation*, le blé n'excède pas 18 francs le septier dans la très grande majorité des départemens dont la richesse consiste en grains."

Le prix de la viande, ou plutôt celui des bestiaux, a généralement baissé dans la même proportion, du moins pour le petit bétail, car les bêtes, propres aux labours & aux charrois, ont plutôt haussé que baissé de prix.

Il n'en est pas de même des vins, dont le prix avait augmenté pendant les trois dernières années, quoique la qualité en soit, dit-on, fort détériorée. Toujours entraînés par le pen-

c'est cette baisse que quelques voyageurs alléguent aujourd'hui comme une preuve que l'agriculture

---

penchant national d'expliquer les effets par une seule cause, & par celle qu'ils ont en vue de détruire, ceux des écrivains de Paris qui se montrent les plus éclairés & les plus amis de l'ordre, attribuèrent d'abord ce renchérissement momentané des vins, aux mœurs brutales de la révolution, aux clubs & aux assemblées primaires qui ont rendu les rassemblemens d'hommes plus fréquens. C'est ainsi que Saint-Aubin en rendit compte dans le tems,— " par l'*accroissement subit de la consommation* qu'en ont faite les ouvriers, lorsqu'à la reparution subite du numéraire, ils se sont trouvés beaucoup plus payés que pendant le règne des assignats." Je soupçonne que cet accroissement y a beaucoup moins contribué que l'accident des saisons qui, pendant les années 1796 & 1797, ont été généralement aussi défavorables aux vignes, que favorables aux grains. Il est vrai que Saint-Aubin en faisait mention; mais il oubliait deux autres causes qui ne doivent pas y avoir moins influé & qu'un observateur comme lui n'aurait point dû passer sous silence. La 1re, que depuis quatre ou cinq ans la culture de la vigne a été beaucoup plus négligée qu'aucune autre, parce qu'elle exige davantage de bras & de capitaux. La 2de, que le travail nécessaire pour produire un baril de vin de 24 liv. est au moins double de celui qu'exige la production d'une mesure de bled du même prix. D'où il résulte, que si cette dernière ne coûtait autrefois que 6 liv. du travail, & que le prix de ce travail ait augmenté comme 3 est à 2, la mesure de bled devrait se vendre 27 liv., là où le prix du travail représenté par le baril de vin ayant augmenté, non de 3 liv. mais de 6; toutes choses égales, celui-ci devra se payer aujourd'hui un quart en sus, ou 30 liv.

Ce renchérissement serait peut-être un bien plutôt qu'un mal pour la France, si les vins & les eaux de vie n'étaient pas les seuls produits de son sol dont elle ait un véritable excédent, les

fleurit ! Avant de hasarder un pareil argument, il faudrait du moins constater que la baisse du prix des grains fût dûe à leur surabondance, ce qui ne

---

les seuls avec lesquels elle puisse se procurer tant de productions qui lui manquent : mais si par l'effet d'une hausse durable dans le prix des journées, ses vins venaient à renchérir constamment d'un quart ou cinquième, la concurrence de ceux d'Espagne & de Portugal en serait fort augmentée ; & la France risquerait de voir diminuer sensiblement la seule branche de ses anciens produits qui lui reste pour faire face en partie à ses échanges. Au surplus, toutes ces recherches sur le renchérissement des vins pendant les trois dernières années ne sont déjà plus applicables à leur prix actuel, surtout à celui des vins précieux destinés à l'exportation, puisque le rapporteur Cousard vient de déclarer le 3 Septembre,—" que dans les départemens où l'on recueille des vins que consomment les nations étrangères, les consommateurs en sont venus au point de considérer comme une *calamité* leur abondante récolte. Quels moyens, a-t-il ajouté, peuvent rester pour payer les impôts, alors qu'on en manque, même pour cultiver la terre ?"—Et ceci n'est point une exagération, car Saint-Aubin, qui avait été le premier à se récrier contre la trop grande consommation des vins, & contre la hausse de leur prix, vient de prendre la plume pour se plaindre de leur non-valeur.—" De tous les départemens, dit-il, ceux qui sont à la fois maritimes & vignobles, sont les plus arriérés pour le payement de leurs impositions foncières. La principale cause de ce retard est la *baisse des vins*, occasionnée, en grande partie, par le défaut d'exportation."

Quant aux bois de chauffage ; leur prix dans les marchés où l'on ne peut les transporter que par terre, dépend de la distance des routes, de leur plus ou moins grande dégradation, & des marchés plus ou moins onéreux, que passe le gouvernement avec les fournisseurs auxquels il vend le droit d'abattre les forêts nationales. En général, le prix du bois a déjà considérablement augmenté, même sur plante.

serait cependant pas impossible, vû la fertilité des deux dernières années ; car quoiqu'en général la France ne se suffise point pour les comestibles, il y a eu souvent des époques d'abondance où elle avait un surplus de grains dont les rois permettaient l'exportation. Mais comme le Directoire continue à se refuser aux vœux de quelques provinces qui sollicitent la libre sortie des blés, en disant que leur abondance *est sur le point de leur être aussi funeste que la disette l'avait été* ; on est en droit d'en conclure que ses commissaires dans les diverses provinces ne croient point à l'excédent dont on parle, & avec lequel, s'il existait, il serait si précieux pour la France de payer une partie des importations qui achèvent de pomper le peu de numéraire qui lui reste. Or, si la non-valeur des denrées n'est pas dûe à leur surabondance, elle ne peut l'être qu'à l'appauvrissement des consommateurs des villes. On a déjà dit que c'est là l'une des plus grandes calamités qui puissent menacer l'agriculture d'un pays, & personne n'ignore, que c'est avec le défaut de routes & de débouchés, ce qui la paralyse en Hongrie, contrée bien autrement fertile que la France.

Il n'en est pas moins vrai que depuis deux ans les Français se sont suffis à eux-mêmes pour leurs comestibles, & que ce fait seul semblerait attester une plus grande quantité de produits qu'autrefois. Mais outre qu'on peut s'en rendre compte par la possession de la Belgique & de la rive gauche du Rhin, il ne faut jamais perdre de vue que l'ancienne France a

beaucoup moins de bouches à nourrir qu'autrefois. Or, sans révoquer en doute que la classe des journaliers consomme un peu plus de viande & de vin depuis qu'elle est mieux payée, le vuide extraordinaire qui a eu lieu dans la population des villes, explique de reste ce qu'on voudrait nous faire envisager comme un accroissement régulier dans les récoltes des campagnes.

Enfin, il y a une autre cause qui en rend compte, & d'une manière plus menaçante encore pour le peuple ; c'est le bouleversement qui a eu lieu dans la marche de son agriculture qu'il s'est hasardé à *révolutionner* comme tout le reste. Chacun sait qu'après la disette de 1794 & 1795, qui dans quelques provinces avait quadruplé le prix du froment ; soit avidité de gain, soit crainte de famine, soit aussi pour échapper au *maximum*, & sauver, en les confiant à la terre, les grains qu'on aurait été forcé d'échanger contre des assignats sans valeur, le cultivateur Français se livra avec une ardeur inconsidérée à la culture des grains. C'est alors qu'il se jeta de toutes parts sur les terrains vagues, qu'il vuida des étangs, cultiva des communes, ensemença des prairies, défricha des parcs, des avenues, des bois taillis, qu'il arracha jusqu'à des pépinières, & qu'enfin les plus pauvres paysans plantèrent des pommes de terre sur les bords des grands chemins. On nous représente ces plantations comme une preuve de prospérité rurale sans exemple ; mais elle n'était sans exemple, que parce que l'ancien régime tenait sévèrement la main à empêcher de pareils empiétemens.

Quoique la plûpart de ces entreprises se soient faites sans engrais, il ne serait guère étonnant qu'il en fût résulté momentanément une beaucoup plus grande abondance de comestibles: cependant avant d'en faire trophée, il conviendrait d'examiner si elle n'est pas dûe à l'abandon de tous les principes d'agriculture, s'il n'eût pas été plus profitable de soigner les terres confisquées, & dans quelques endroits tombées en friche, que de les négliger pour en défricher de nouvelles; en un mot, si le peuple Français n'a point exploité ses terres, précisément comme ses chefs ont exploité les finances publiques, par *épuisement* & par *anticipation*. Je souhaite me tromper; mais toutes ces vanteries sur l'activité de la culture actuelle me paraissent celles d'un fermier qui prétendrait se faire un mérite d'avoir profité de la fin de son bail pour doubler les productions d'une ferme, en ne laissant plus reposer les champs, en rompant les prés, & en se débarrassant de la pépinière & des bois taillis.

Déjà les cultivateurs Français reconnaissent leur faute, & la déplorent; déjà l'on annonce qu'ils se préparent à réduire leur culture, & que la quantité des terres labourées & ensemencées cette automne, est de beaucoup moindre qu'en 1797. Cette diminution dans les semailles, qui pourrait servir encore à expliquer l'abondance actuelle des grains, s'explique elle-même par l'avilissement des prix, & je dois rendre au député Golzart cette justice, qu'il l'avait pronostiquée dès le 17 Février 1797.— " La culture des terres sera *bientôt abandonnée*,

dit-il, parce qu'elle n'offrira pas la ressource de nourrir le laboureur."

Comment pouvait-il en être autrement, dès que les frais d'exploitation avaient augmenté graduellement d'un tiers, non seulement sans qu'il survînt une hausse proportionnelle dans la valeur vénale des grains, mais lorsque cette valeur décroissait de tout ce dont s'accroissaient les frais de culture ? Cette double révolution paraîtra bien plus ruineuse encore pour les cultivateurs, si l'on réfléchit sur l'excessive dégradation des chemins qui ajoute considérablement aux frais de charrois & cause des engorgemens de grains dans les provinces qui n'ont pas la facilité des transports par eau. Quant à ceux de terre ils sont devenus si pénibles & si coûteux, qu'à en croire Saint-Aubin, — " bien des denrées seraient à 25 pour cent meilleur marché, si les routes étaient moins mauvaises, les messageries des coches d'eau & les rouliers soumis à une police plus régulière."

Maintenant pour se faire une idée du revenu net des propriétaires fonciers, qu'on supposait autrefois de 1100 millions, il faut se rappeler que depuis la révolution, les frais de culture ont augmenté tout au moins d'un quart, & que le prix des grains a diminué dans la même proportion. Si l'on s'arrête sur ces deux faits, & si on les combine, on aura la preuve arithmétique, que lors même que les produits bruts seraient aussi abondans qu'autrefois, (ce qui, en admettant que ce fût le cas, ne pourrait être attribué qu'au rare bienfait des saisons), le revenu net des propriétaires de terres à

grains doit être diminué tout au moins de moitié. Le calcul est simple. Supposons un domaine cultivé comme il l'était avant la révolution, lorsqu'on y récoltait 400 septiers de bled qui se vendaient 400 louis, & laissaient au propriétaire un revenu net de 200 : Si d'un côté ses frais d'exploitation lui coûtaient alors 200 louis & qu'ils lui en coûtent aujourd'hui 250; & si de l'autre, il ne vend sa récolte que pour 300, il est évident qu'il se trouvera réduit à 50 louis, c'est-à-dire, à un revenu moindre des trois quarts. De manière que si cet individu, cotté autrefois à $\frac{1}{5}$, soit à 40 louis sur un revenu net de 200, était obligé de payer aujourd'hui la même cotte, elle lui enleverait, non plus $\frac{1}{5}$ seulement, mais les $\frac{4}{5}$ de son revenu. C'est précisément ce dont se plaignent les cultivateurs du département des Landes, & ceci sert à expliquer comment leurs plaintes pourraient être fondées, sans que le fisc se fût permis aucune extorsion extraordinaire à leur égard.

Cependant si pour évaluer le déchet du revenu net & agricole de la France, on partait à la rigueur des deux exemples cités ci-dessus, on risquerait de s'exagérer ce déchet, soit parce que le département des Landes est jusqu'ici le seul qui s'est plaint d'une surcharge des $\frac{4}{5}$, soit parce que le prix de toutes les productions de la terre ne s'est point déprécié dans le même rapport que celui des grains, soit enfin, parce qu'une grande portion des propriétaires, fermiers & métayers Français, cultivant leurs petits domaines à l'aide des bras de leurs familles, & sans y employer

de domestiques ; leur revenu net ne doit pas avoir sensiblement souffert de l'augmentation des gages ou des salaires qu'ils ne paient que dans des occasions très rares. En tenant compte de toutes ces circonstances, je crois rester dans un assez juste milieu, en estimant que le revenu net & agricole de la république est diminué de *moitié*.

C'est précisément l'estimation que vient d'en présenter au conseil des anciens le député Arnould, qui mérite ici d'autant plus de créance qu'il est plus exercé qu'aucun de ses collégues sur ces sortes de matières. (34) Il a assuré, le 20 Juin, qu'il fallait s'attendre à une déduction de 450 millions sur l'ancien revenu agricole, lequel, suivant lui, s'élevait à 1100. Puis il demanda comment sur les 650 millions de revenu net qui restent aujourd'hui aux contribuables, ceux-ci pourraient payer, tant l'impôt foncier de l'an VII, que les arrérages des deux années précédentes, qui forment, dit-il, un total de 500 millions ?

D'après la manière dont il posa la question, il est douteux si Arnould y comprenait les provinces aggrégées : mais en ajoutant pour celles-ci 100 ou 150 millions à la moitié de l'ancien revenu agricole de la France proprement dite, on trouverait pour revenu net des propriétaires, fermiers & métayers de la ré-

---

(34) Il est l'auteur de l'ouvrage intitulé *Balance du Commerce*, & de divers écrits sur l'économie politique, fort estimés en France.

publique actuelle, toute agrandie qu'elle est par ses conquêtes, une valeur de 700 millions. Telle est la *matière imposable* sur laquelle le Directoire aspire à lever, pendant l'année courante, plus de 500 millions en impôts *directs*, (35) sans compter que cette classe de contribuables est appelée à supporter en outre la plus grande partie des autres taxes *indirectes*. A peine réussirait-on à lui arracher la moitié de tous ces subsides, en prenant jusqu'aux grains qu'elle destine aux semailles.

Au reste, on a beau redoubler d'efforts pour lui imposer le silence de la terreur, le cri de sa misère s'échappe & perce jusque dans les papiers officiels, puisqu'on y trouve une foule de pétitions des différens départemens qui se plaignent, comme celui de la Meuse, de ce qu'on leur a *supposé* une population fort supérieure à celle qu'ils possèdent, & qui demandent pour la plûpart, ainsi que ceux de l'Eure & de l'Aveyron, un dégrévement de moitié sur leur contribution foncière. Le Corps législatif a presque toujours passé à *l'ordre du jour*, parce qu'il prétend avoir suffisamment diminué le fardeau de l'impôt foncier, en en répartissant la septième partie sur les provinces conquises; & Duprat lui-même a essayé de faire envisager aux

---

(35) C'est par erreur qu'Arnould ne les portait qu'à 500 millions. Si l'on joint aux deux impôts directs les arrérages qu'on réclame, les frais de perception & les sous additionnels, le total s'élève à plus de 600 millions. On en trouvera la preuve dans l'un des chapitres suivans.

Français cette répartition comme—" le dédommagement des sacrifices qu'ils avaient faits pour consommer ces conquêtes."—Ce député évalua à 154 millions, l'ancien revenu agricole des Pays-Bas, de la Savoie & des Comtés de Nice & d'Avignon, évaluation qui dut paraître singulièrement modérée à son collégue Julien Souhait, puisqu'il avait assuré dogmatiquement, le 24 Octobre, 1796,—" qu'en établissant la contribution de la Belgique au *cinquième* du revenu, elle pourrait fournir *cent* millions."

S'il valait la peine de s'arrêter à de pareilles extravagances, il serait facile de prouver que le revenu agricole des peuples de tous les départemens réunis, en y comprenant ceux de la rive gauche du Rhin, n'a jamais dépassé ni même atteint 200 millions, dans le tems de leur plus grande prospérité, & que les souverains ne retiraient point en tributs de toute espèce au delà du cinquième de cette somme. Mais il suffit de dire que les provinces conquises ont participé aux principaux désastres de l'agriculture Française, & qu'elles ont été le théâtre de la guerre. La Belgique, entr'autres, qui, à elle seule, est plus productive que tout le reste des pays réunis, & qui ne payait à son souverain qu'un tribut d'environ 20 millions tournois, a été tellement pressurée par ses libérateurs, qu'ils nous apprennent eux-mêmes—" qu'après la conquête, de féroces proconsuls l'imposèrent à 82 millions, & que les *réquisitions* y furent étendues *jusques sur les vernis & sur les dentelles.*"—Cependant quoique

l'agriculture y ressente encore les effets de l'enlèvement forcé de plus de dix mille chevaux, & d'une immense quantité de bêtes à corne, elle s'y relévera beaucoup plus vîte qu'en France, 1°. parce que les propriétés foncières y ont éprouvé jusqu'ici bien moins de confiscations & de morcellemens ; 2°. parce que le systême désastreux de cultiver par métayers y est presque inconnu, & que la terre y est divisée en fermes d'une étendue convenable ; 3°. parce que la science de l'agriculture y était parvenue à un haut degré de perfectionnement, & que les vrais principes de l'art, la grande fertilité du sol & l'abondance des routes d'eau fournissent aux habitans du Brabant & de la Flandre Autrichienne, comme à ceux de la Flandre Française, de grandes ressources pour lutter contre l'ouragan révolutionnaire ; 4°. parce qu'ayant plus de capitaux, ils auront pu, par cela même, soutenir davantage de pertes, avant de tomber dans le découragement ; 5°. enfin, parce que les Belges ont presque entièrement échappé au plus désastreux de tous les impôts, celui des *assignats* (36).

(36) Pour stimuler le peuple Français à acquitter les impôts, ses législateurs ne cessent de lui rappeler qu'il n'en a point payé pendant le règne du papier-monnaie, comme si les *assignats* n'avaient pas été tout à la fois l'impôt le plus imperceptible & le plus onéreux. A chaque nouvelle émission par laquelle le gouvernement les faisait baisser de 1 pour cent, quoiqu'il ne mît pas la main dans la poche des citoyens, il leur prenait réellement la centième partie de leurs capitaux en papier

Quant aux riches forêts des Pays-Bas ; elles n'ont pas moins souffert que celles de la France ; car dès la fin de 1796, on se vantait d'y avoir déjà *abattu quinze cents mille pieds d'arbres*. Le sort de ces forêts nous conduit naturellement à ranger celles de l'ancienne France parmi les débris de son agriculture, puisqu'avant qu'on eût commencé à les ravager, tous les hommes éclairés s'accordaient à dire qu'il n'y avait pas un moment à perdre pour en améliorer l'administration & pour en planter de nouvelles. Sans revenir ici sur les dégâts auxquels elles sont en proie depuis huit ans, c'est cependant le cas d'observer, que tandis qu'on a déployé tant d'activité pour détruire les anciennes, personne ne s'est occupé à en planter de nouvelles, & n'a voulu hasarder de pareils travaux & de si fortes avances sur un terrain aussi volcanique. C'est un fait dont on ne peut point douter, après le rapport que fit la Commission des forêts, par l'organe de Besson, le 7 Octobre 1796.— " Il est constant, dit-elle, que beaucoup de citoyens après avoir abattu des masses de haute futaie, en ont dénaturé le sol, que beaucoup d'autres ont fait

---

pier-monnaie, & l'un des représentans actuels a calculé qu'en s'y prenant ainsi, on avait levé sur la masse du peuple un subside d'environ 5 milliards valeur *réelle*, réparti de la manière la plus inégale. Or, la Belgique n'y a participé que très faiblement, parce que les assignats n'y furent introduits que dans le tems de leur dépréciation soutenue, lorsque l'illusion était à son terme, & qu'on se les passait de la main à la main comme un charbon ardent.

défricher même des bois taillis, & que personne ne s'occupe de repeuplemens & de plantations (37)."

Quels auraient été les propriétaires assez insensés pour s'en *occuper*, depuis qu'ils ont vu le gouvernement républicain, séquestrer, confisquer, vendre & reprendre tour à tour les mêmes domaines, depuis qu'il n'est pas un Français qui ait la perspective assurée de transmettre à ses descendans le patrimoine de ses pères ? Et ce ne sont pas seulement ces séquestres & ces confiscations nationales qui empêchent de s'occuper de semis & de repeuplemens ; ce sont encore les brigandages qui se commettent journellement sur les propriétés privées, que les gardes champêtres, à en croire Talot, *abandonnent ou livrent eux-mêmes à la plus affreuse dévastation.*—" Un cri s'élève aujourd'hui d'un bout de la France à l'autre contre la prévarication de ces gardiens légaux,

---

(37) Sous l'ancien régime, aucun propriétaire n'obtenait la permission de couper la moindre de ses forêts par racine, sans prendre l'engagement de faire une plantation d'une égale étendue.

Dans l'une de ses dernières circulaires, François de Neufchateau a annoncé *qu'il faudra peut-être plus d'un siècle pour réparer les brigandages qui ont été commis dans les forêts.* Un autre écrit qui n'en dit pas moins que les pronostics de ce ministre, est celui du citoyen Cadet de Vaux, qui prétend que la diminution des bois est déjà telle, que la France est sérieusement menacée d'une diminution progressive des eaux. Cet écrivain s'appuie sur ce qu'il n'y a point de sources abondantes, sans montagnes couronnées de forêts. Que son hypothèse soit fondée ou non ; elle suffit pour donner un apperçu de l'étendue des dévastations & des abatis qui lui ont inspiré de semblables alarmes.

de ces fonctionnaires pusillanimes ou immoraux, a-t-il dit, le 1er Février, 1798. . . . Comment les grands propriétaires oseront-ils entourer leurs champs de pommiers & de mûriers, planter un verger, réparer les plantations des grandes routes & des voieries ? En vain ils voudraient planter des bois pour leurs enfans ; ils sont forcés d'arracher ceux qu'ils possèdent. *La hache d'autrui les réduit à la nécessité d'y porter la leur, &c.* "—Il termina le tableau de ces dégâts particuliers en les dénonçant comme le *chancre dévorant de l'agriculture.*

Cet orateur les exagérait à dessein, pour cacher la vérité dans le fond du tableau ; car la cause de tous ces dégâts, l'origine de tous ces pillages, le véritable chancre, *le chancre dévorant* de l'agriculture Française, c'est la grande confiscation des terres.

S'il est un principe devenu trivial par son extrême évidence, c'est que la source de toute émulation au travail tient à l'espoir, ou plutôt à la certitude, de jouir des fruits qu'on en obtient. Le cultivateur attend sa récolte du cours régulier des saisons, comme il compte, pour en disposer, sur le cours régulier des lois de la société. Si celle-ci en suspend la protection, ou se porte elle-même à les violer, le découragement s'empare bientôt de ceux qui la nourrissaient. Sans doute ils continuent encore à remuer la terre pour en obtenir leurs besoins physiques ; mais ils ne font plus d'efforts pour multiplier ses produits, ils ne se hasardent point à lui faire des avances, bien moins encore à planter des arbres,

arbres, dont la propriété peut d'un moment à l'autre leur être enlevée. Voilà ce qui a fait dire à Rousseau, en écrivant sur le contrat social, que la propriété en est le *fondement*, & que *pour qui perd le fruit de sa peine, c'est gagner de ne rien faire.*

Si l'on veut calculer les effets d'un pareil découragement sur la culture actuelle de la France, il faut se rappeler que la plûpart de ses domaines les mieux soignés, ont été confisqués sur les propriétaires les plus riches, & ont passé à des hommes avides, qui effrayés à juste titre de l'insécurité de ces nouvelles possessions, se sont hâtés d'y tout dénaturer, ou se les étaient fait adjuger, comme nous l'apprend Cambon, pour *en vendre en détail les arbres & les matériaux, afin de les abandonner ensuite dans cet état de détérioration.* Je renvoie à un autre écrit l'exposé des *détériorations* de tout genre auxquelles les domaines appelés *nationaux* ont été & sont encore en proie. Si j'ai le courage de l'entreprendre, on y verra que la plûpart des acquéreurs qui ont jusqu'ici échappé aux poignards, & qui persistent à conserver ces terres mal acquises, s'appliquent à en épuiser le sol, comme à la veille d'un bail qu'ils sont menacés de voir expirer à la première *réaction.* C'est là que brillera dans tout son éclat la cause de la propriété, & qu'on reconnaîtra la justesse de l'apologue de *l'œil du maître.* C'est là qu'on verra dans un tableau vivant qu'il n'y a que la main du propriétaire légitime & sécure qui soigne, anime & vivifie ; tandis que celle du faux propriétaire dessèche, brûle &

consume tout ce qu'elle touche. C'est là enfin qu'on reconnaîtra que la main de ce dernier est vraiment celle des harpies, & son regard celui de l'aspic.

Les confiscations ont porté à l'agriculture Française un autre coup non moins funeste en réduisant le prix vénal des terres, au point que celles-là même qui n'ont pas été confisquées, & qu'on a grand soin de distinguer par le titre de terres *patrimoniales*, ne trouvent plus d'acheteurs qu'au denier 10 de leur revenu actuel, & par conséquent au denier 5 de leur ancien revenu (38). On dira peut-être que ce n'est ici qu'un mal d'opinion, puisque les terres restent. Erreur grossière ! L'avilissement de leur valeur vénale a sur l'agriculture les effets les plus désastreux. Il y a dix ans que pour améliorer un domaine, il était très facile d'emprunter à 5 pour cent, par obligation hypothécaire, une somme

---

(38) Lecouteulx, dont on n'a aucune raison de suspecter ici la bonne foi, a reconnu dans la séance du 20 Juillet, 1798, que —" l'aliénation de ces espèces de propriétés produit *à peine en capital dix fois le revenu à celui qui le vend.*"—Observez qu'il parlait des propriétés foncières non confisquées.

Dans le même tems où Lecouteulx citait ce fait à la tribune, le banquier anonyme en fit l'objet de l'une des questions qu'il proposa en ces termes. *Pourquoi les terres sont-elles à si vil prix, comparé au taux où sont celles de nos voisins ?* Voici la réponse qui lui fut faite.—" Les anciens riches ne *peuvent* plus acheter, & les nouveaux *n'osent* pas acquérir de gros fonds. L'intérêt de l'argent est tel, que le plus mauvais emploi qu'on en puisse faire est de le placer en biens fonds."

égale à dix fois son revenu. Aujourd'hui, il faudrait l'aliéner tout entier pour se procurer une pareille somme, & le propriétaire ne peut en emprunter aucune, quelque modique qu'elle soit, sans se soumettre à payer des intérêts énormes qui lui interdisent toutes espèces d'améliorations.--- " Celui qui voudrait faire des travaux lucratifs pour son exploitation, est privé des avances que le gage qu'il offre semblait lui assurer."—Ainsi s'est exprimé Duprat, dans la séance du 23 Mars, 1798 ; & l'on peut d'autant moins révoquer ce fait en doute, que peu de tems après, l'une des onze questions proposées à tous les écrivains patriotes par la voie des papiers publics, fut celle-ci. *Pourquoi le propriétaire d'une terre ne peut-il trouver de l'argent à aucun prix ?* Parmi les différentes réponses dont le Directoire permit l'impression, la suivante paraîtra sans réplique. *On ne prête pas sur ce qu'on n'acheterait point, & l'on ne veut pas risquer d'être remboursé en papier-monnaie.*

C'est cette impossibilité où sont les propriétaires fonciers de *trouver de l'argent à aucun prix,* qui a fait dire à Arnould, que—" l'anéantissement du commerce colonial, le mauvais état des routes, la difficulté des communications, l'abondance du blé, & la modicité de son prix dans la très grande majorité des départemens, ne permettent point encore aux propriétaires fonciers d'espérer de long-tems que leurs revenus puissent leur fournir les moyens *d'améliorer* leurs fonds."

Voilà une conclusion bien radoucie ; car s'il ne s'agissait pour eux que des délais qu'éprouvera *l'amélioration* de leurs fonds, ou du danger d'en voir la culture rester pendant long-tems stationnaire, le mal serait petit ; mais certes, ce n'est pas seulement des espérances *d'améliorations* qu'ils se trouvent privés par leur appauvrissement actuel, c'est souvent aussi des moyens de recueillir & de serrer leurs récoltes ; puisque, s'il faut en croire l'autre écrivain cité avant lui, ils sont au milieu de leurs moissons *comme Tantale.*—" L'homme à argent, dit-il, les promène par ses refus & par ses promesses, jusqu'à ce qu'il les ait forcés à lui livrer à *vil prix* le fruit du travail d'une année . . . La puissance des hommes à argent est née des besoins de l'Etat, ajoutait-il, elle ne finira qu'avec eux."

En pareil cas, la fin de leur règne est encore fort éloignée ; mais comme ce n'est ici que l'assertion d'un auteur anonyme, & que malgré le grand sens avec lequel il a résolu plusieurs des problèmes proposés, il passait avec une légèreté vraiment Française, sur ce grand symptôme de dépérissement (39), il faut y donner un caractère officiel en l'appuyant de l'un des derniers rapports du député Lecouteulx

---

(39) " Quelque invétérée que soit notre maladie, écrivait-il, elle n'est point désespérée. La France est si *robuste* ; elle répare ses pertes avec tant de facilité ; ses médecins ont tant de *zèle*; elle se prête aux remèdes avec tant de *docilité*, que la guérison doit bientôt être l'effet d'un régime doux & d'un traitement suivi avec constance : mais gardons-nous des empyriques & des incisifs."

où se trouve le passage qu'on va lire.—" Des intermédiaires se chargent des productions territoriales & attendent le consommateur. Ceux qui se trouvent aujourd'hui dans cette *intervention secourable*, ne s'y sont placés que pour faire valoir le peu d'argent dont ils peuvent disposer, à un *intérêt exorbitant & inconnu* jusqu'à nos jours."

Il est essentiel de prendre note de cet aveu qui prouve, à quel point le taux de l'intérêt réagit sur l'agriculture ; & que, si dans les ventes en détail, le prix du pain & de la viande n'est pas encore réduit dans la même proportion que celui du blé & des bestiaux, le prix général des grains l'est beaucoup davantage pour tous les cultivateurs qui ne sont pas à la portée des marchés, ou qui se trouvent contraints de passer par *l'intervention secourable* des agioteurs, soit pour récolter leurs moissons, soit pour les réaliser.

Tels ont été jusqu'ici pour la classe nourricière les fruits des assignats, & du vol national dont elle se rendit complice ! Quelle leçon pour les Italiens & pour les Suisses, auxquels la France ose encore prêcher les *confiscations* & les *séquestres* comme une source intarissable de richesses ! Ah ! qu'ils profitent du moins des remords de ceux qui les ont précédés dans cette carrière (40), & qu'ils suivent

(40) Quoi de plus vrai & de mieux exprimé que cet aveu récent de Lecouteulx !—" Croit-on que nos finances seront améliorées par des *confiscations*, & nos campagnes mieux cul-

ici les effets de ce système spoliateur. D'abord l'incertitude de conserver le patrimoine de ses an-

---

tivées sous le joug des *séquestres ?* L'intérêt du trésor public, les facilités du service, la bonne perception des contributions, la rapidité des versemens, les bienfaits d'une circulation, tous ces avantages tiennent essentiellement à ce que les citoyens jouissent paisiblement, avec confiance, & sous la protection des lois constitutionnelles, de leur propriété, & qu'ils se livrent avec sécurité à leurs travaux ou à leurs entreprises. Le respect des personnes & des propriétés produit toujours *l'abondance.* Les bâtimens ruraux sont mieux entretenus, les terres mieux cultivées, les prairies plus chargées de bestiaux. Voilà les résultats qui font le bonheur du peuple & la vraie richesse du gouvernement. Lorsqu'au contraire, les citoyens sont inquiétés par une législation qui frappe en masse, & qu'ils sont successivement exposés à des *confiscations* & à des *séquestres*, l'argent disparaît, les *terres sont sans culture*, pas une réparation n'est faite, pas un créancier n'est payé, les contributions tarissent, & le mouvement du trésor public se *traîne* sur l'appui d'une odieuse usure, ou dans les *convulsions d'une banqueroute continuelle.*"

Ce qu'il y a de bisarre dans ces aveux, c'est que le député auquel les arrache aujourd'hui le spectacle du dépérissement de la France, est le même qui avait préparé ses collégues à l'idée de la *banqueroute* en en parlant comme d'une *affaire de famille*, & qui fit sanctionner *l'emprunt forcé* en assurant que ce ne serait qu'une *transpiration insensible.*

Mais ce qu'il y a d'affreux, c'est que tout en proclamant ces regrets tardifs, les législateurs de la république mère laissent condamner froidement à toutes les mêmes calamités qu'ils déplorent, les nouvelles républiques qu'elle a prises sous sa tutèle. Il n'y a pas jusqu'aux révolutionnaires de l'Helvétie qui sous la dictée d'un commissaire Français, n'aient déjà ouvert un registre des prétendus *émigrés* Suisses, dont les terres ont été

misés

cêtres & de le transmettre à ses descendans, interdit au propriétaire foncier tous projets d'amélioration. Bientôt arrive le dégoût général des propriétés territoriales, sur lesquelles un gouvernement famélique peut le mieux étendre sa main rapace. Ici leur prix s'avilit de plus en plus, parce que chacun cherche à s'en défaire pour sauver quelques débris de sa fortune. L'intérêt de l'argent s'élève nécessairement alors à un taux proportionnel. Tout-à-coup l'usure devient sans frein, & sa pernicieuse influence s'étend sur l'industrie & sur tous les arts les plus indispensables à l'agriculture. A mesure que les capitaux sont plus rares, les ateliers se ferment, les instrumens aratoires deviennent plus chers, & cependant l'appauvrissement du consommateur entraîne la baisse du prix des denrées. La plaie s'élargit de jour en jour avec rapidité. Si l'on n'en avait pas apperçu d'abord toute la profondeur, c'est que la culture peut se soutenir long-tems à l'aide des anciens travaux, mais l'on ne tarde pas à reconnaître qu'elle est rapidement sur son déclin, & que le gouvernement spoliateur a dissipé en peu de tems par la violence, tout ce qui avait été accumulé par l'économie pendant une longue suite d'années. Enfin le mal pa-

---

mises en *séquestre*. Encore quelques mois des leçons de la Grande Nation, & l'on verra les terres de ses quatre alliés rester *sans culture*, & leurs Directoires se *traîner* comme le sien, dans les *convulsions d'une banqueroute continuelle*.

raîtraît sans remède, si l'obligation de remuer la terre pour vivre ne déjouait, jusqu'à un certain point, l'œuvre d'une tyrannie si active, & s'il ne restait pas dans le cœur de ses victimes l'espoir de s'en affranchir.

Après cet exposé non moins fidèle qu'attristant des campagnes Françaises & de la misère du peuple opprimé qui les cultive, après cette foule de pièces toutes tirées des rapports officiels, est-il concevable qu'un écrivain contemporain ait pris sur lui de publier *qu'il est* CERTAIN *que les cultivateurs s'y sont* ENRICHIS, *& que l'agriculture a gagné !*

A cette assertion tranchante il me permettra de répondre que j'ai lu avec une attention suivie, tous les débats des représentans du peuple Français, & que malgré les innombrables forfanteries qu'ils se permettent périodiquement sur sa puissance croissante, aucun d'eux n'a osé dire à la tribune que l'agriculture avait *gagné*. Bien au contraire, ils se sont tous réunis dernièrement pour reconnaître qu'elle est tombée *dans la langueur*, (41) & que l'impôt foncier enlève, même au petit cultivateur, jusqu'à *son strict nécessaire* (42). La seule exception qu'on pourrait citer, est ce propos de Golzart, que *l'agriculture n'avait jamais été élevée à un état aussi florissant* ; mais outre qu'il y a près de deux ans qu'il en parlait ainsi, il eût grand soin d'attribuer, comme Rœderer, cet état florissant, à la

(41) Crassous, le 23 Mars, 1798.

(42) Berthot, le 26 Août, 1798.

facilité qu'avaient eu jusqu'alors les contribuables de payer leurs contributions en assignats. Ce fut même lui, qui en s'élevant avec force dans ce discours contre l'excès de l'impôt foncier, annonça que la *culture des terres serait bientôt abandonnée, par ce qu'elle n'offrirait pas la ressource de nourrir le laboureur.*

Tous ceux qui lui ont succédé reconnaissent aujourd'hui que cette dernière partie de sa prédiction est à la veille de s'accomplir, & Julien Souhait, l'un des plus atroces Jacobins, a déclaré lui-même que *les campagnes suent aujourd'hui le malheur* (43).

Le seul homme public qui ait osé hasarder dernièrement un différent langage est François de Neufchâteau, qui, en sa qualité de ministre de l'intérieur, vient d'adreser aux employés de son département une missive où il a pris occasion de dire,

---

(43) L'un des écrivains révolutionnaires les plus distingués, B. Constant, qui n'a cessé de recommander aux Français la persévérance & les sacrifices, a pris aussi la plume au commencement de cette année pour annoncer à leurs chefs,—" qu'il est un terme aux *forces* de ce peuple, surtout à ce *don d'espérer* qui l'a soutenu jusqu'à présent; qu'il s'est vu constamment *tromper*, quoiqu'il n'ait cessé de recommencer les sacrifices, & que fatigué de la briéveté de tout ce qui a existé, il a peine à croire à la durée de ce qui existe."

Voilà ce qu'écrivait B. Constant, dans sa dernière oraison révolutionnaire, où il assura néanmoins les assistans que la *cause des maux n'existait plus & que le fond des mers est calme.* Cette pièce académique n'était que le développement d'une autre, où il venait d'établir, que la *révolution avait été faite pour la liberté de tous, en laissant* INVIOLABLE *la propriété de chacun.*

le 4 Août 1798, que la *révolution a tout fait pour l'agriculture (44).*

Nous venons de passer en revue ce qu'elle a *fait* pour ceux qui s'y vouent ; mais afin de mieux apprécier l'espèce de reconnaissance qu'ils doivent au parti qui, depuis le 18 Fructidor, s'est saisi des rênes de cette révolution ; il nous reste à rendre compte de deux décrets, qui méritent de faire époque dans les annales de la fiscalité & de la tyrannie.

Le premier est celui du 9 *Vendémiaire* (30 Septembre 1797), dans lequel, sous prétexte d'éviter tous arrérages pour l'an VI qui s'ouvrait, on statua que les trois quarts de l'impôt foncier seraient payés *par avance* dans *les trois premiers mois* ; c'est-à-dire, qu'on prétendit exiger le superflu des récoltes au moment même où le cultivateur confiait à la terre la semence qui de-

(44) C'est ce même personnage qui, en se rendant à Seltz pour les conférences de paix, venait de convenir, avec la municipalité du lieu, qu'il *appercevait autour de lui beaucoup de débris*. C'est encore lui qui tout en rappelant aux cultivateurs ce que la révolution a *fait* pour eux, s'étonne & se plaint,—" de ce qu'ils paient à l'étranger des tributs *effrayans* pour l'achat des *laines*, des *chanvres* & de beaucoup d'autres objets qu'ils devraient avoir à vendre avec surabondance."—Il vient de leur reprocher également les funestes *jachères*, les *marais* & les *landes* qu'on trouve encore sur ce grand territoire. *La république*, a-t-il ajouté dans son style paternel, *la république a des conquêtes à faire dans l'intérieur. Ce ne sont pas les moins brillantes.*

Observez qu'à l'époque même où ce tartuffe cherchait à attirer les regards du peuple sur les *conquêtes de l'intérieur*, ses associés faisaient partir pour celles de l'Egypte & de l'Irlande, deux flottes & deux armées, dont l'équipement avait coûté, aux malheureux habitans des campagnes Françaises, toutes les rigueurs, les saisies & les contraintes qu'on a vu exercer aux garnisers !

vait les produire. C'était vraiment vouloir dévorer la moisson avant qu'elle fût en herbes. Mais ce n'est pas tout ; car le décret exigeait cette avance des *contribuables les plus imposés*, de ceux-là même qu'on avait reconnus l'avoir été à un taux qui surpassait les deux tiers de leur revenu & en atteignait les quatre cinquièmes (45). Telle est la classe des contribuables auxquels on signifia de payer avant le 21 Décembre 1797, la *moitié* de ce que la république s'est appropriée sur les fruits qu'ils espèrent recueillir dans l'automne de 1798, & que selon toute apparence, ils ne pourront point vendre avant le printems de 1799. Il est vrai que comme à l'impossible nul n'est tenu, malgré ce décret & tous les exploits des garnisers, ces *avances* sont tellement restées en arrière, qu'arrivé au milieu du onzième mois de l'an VI, le ministre des finances a adressé aux administrations des départemens une circulaire

---

(45) Voici le texte des articles IV & V de ce décret—" Afin d'arriver à l'époque à laquelle les recettes & les dépenses journalières pourront se balancer, il sera *prélevé* une somme de *cent* millions sur les contributions directes de l'an VI."

" La moitié *la plus imposée* des contribuables de chaque commune sera *tenue d'acquitter*, d'ici au 1er Nivôse prochain (21 Decembre 1797), la *moitié* du montant de sa contribution foncière, les autres contribuables seront tenus d'en acquitter le *quart*, & le surplus sera payé par portions égales dans les neuf mois suivans."

C'est ce décret qu'un membre des anciens avait provoqué le 7 Juillet précédent, en disant—" L'on serait *barbare* envers les cultivateurs, si l'on laissait accumuler l'impôt entre leurs mains, car ils sont tous *indigens* ou *imprévoyans*."—Il trouvait beaucoup plus humain d'exiger de ces *indigens*, le produit de deux récoltes dans l'espace d'une année.

fulminante où il leur reproche avec aigreur—" que tandis que les deux tiers au moins de la contribution foncière de l'an VI devraient être acquittés, il restait DÛ 191 millions, 769,182 francs." (46)—Voilà le produit des contributions inacquittables ! Observons cependant que si sous le rapport des finances, cette loi n'a procuré au Directoire que 13 ou 14 millions pendant onze mois, elle ne lui en a pas moins délégué, pendant cet intervalle, un titre légal pour lâcher ses garnisers sur tout contribuable en retard qui oserait se prononcer ouvertement contre lui. D'où l'on voit qu'ils sont devenus dans ses mains le plus puissant des leviers, & qu'ils forment aujourd'hui un nouvel Ordre politique dans la république Française.

Le second décret est celui de la *conscription militaire* qui a ordonné une nouvelle levée de 200 mille jeunes gens. En la discutant, on n'a pas même pris la peine de dissimuler qu'elle porterait principalement sur certains cultivateurs auxquels, par grâce spéciale, on avait laissé depuis quatre ans leur *fils unique, notoirement connu pour travailler à la charrue.* Pourrait-on croire qu'il n'y eut que deux députés qui osèrent élever quelques scrupules sur la convenance d'une pareille mesure ?—" Sans doute, dit le premier, il faut des soldats pour assurer l'existence de la république, *mais aussi il ne faut pas détruire tous les autres états.*"—" Vous vous rappelez, dit le second, à quel degré de misère, l'exécution de la loi de 1793 a réduit une foule de familles d'agriculteurs

(46) Cette circulaire est en date du 4 Août 1798.

qui n'avaient qu'un fils unique, & qui, par le départ de ce fils, sont restés sans secours, sans moyens d'existence."—Ici des *murmures* interrompirent l'orateur, à qui Savary ferma la bouche en s'écriant—" La proposition que va faire le préopinant tendrait à *renverser par sa* BASE la loi dont vous vous occupez, s'il insiste, c'est le rapport de la loi qu'il demande."—Le préopinant n'osa point insister, & la loi fut sanctionnée : mais il en avait dit assez pour nous montrer qu'elle a pour *base* d'enlever de force aux cultivateurs le *fils unique* qu'on leur avait permis de conserver jusqu'à ce jour, & dont le départ forcé va laisser ses parens *sans secours & sans moyens d'existence.* Tel était le langage qu'on tenait dans les deux Conseils, en y discutant cette loi, lorsque le ministre de l'intérieur prit sur lui de rappeler au peuple des campagnes que *la révolution a tout fait pour l'agriculture.* (47)

Le catalogue des fléaux qu'elle a versés sur le paysan Français resterait encore trop incomplet, si l'on ne faisait aucune mention des devins, des charlatans en médecine, des juges vénaux ou ignorans qui ont remplacé les parlemens, & des

---

(47) En ordonnant à ses préposés de tenir rigoureusement la main à l'exécution de cette loi, le ministre de la guerre n'a pas manqué de la leur représenter comme destinée à déterminer enfin *le succès des négociations de paix*, & il leur a exprimé ses regrets—" d'être forcé, par les circonstances, de faire cesser le *provisoire* accordé aux hommes utiles à l'agriculture & aux arts."—N'était-ce donc que d'une manière *provisoire* qu'on avait promis aux jeunes gens, qui se marieraient, d'être exemptés de marcher aux armées ?

prétendus *hommes de loi*, qui, d'accord avec ces nouveaux juges, dévorent la subsistance du peuple en perpétuant les innombrables procès auxquels la révolution a donné naissance.

Il est certain que depuis que l'habitant des campagnes a été privé de ses prêtres égorgés ou déportés, il les a remplacés dans quelques cantons par des tireurs d'horoscope, & des *devineresses* qui ont réussi à lui faire croire aux sortilèges. L'administration de Bapaume s'en est plainte officiellement au Corps législatif, en le prévenant que *ces devins jetent le trouble & la discorde dans les familles.* (48)

Nous n'avons parlé jusqu'ici que des ravages qu'ont commis dans les armées les prétendus *officiers de santé*, qui, selon Vitet, *semblent s'entendre avec les plus cruels ennemis de la république pour y détruire les républicains.* Mais il ne faut pas croire que les hôpitaux militaires aient été l'unique théâtre des *assassinats* que dénonçait ce rapporteur; il s'est plaint de ce que ces empyriques commencent à *ravager les villes & les campagnes*, & son collégue Baraillon a affirmé que de retour en France,—" ils y ont *mutilé* des enfans au berceau, *sous prétexte* qu'ils avaient besoin de subir quelque opération nécessaire à leur santé."

Une autre espèce de fléau, moins meurtrier, quoique non moins funeste pour la généralité des campagnes, est celui des nouveaux juges républicains, auxquels le Directoire reproche *de se vendre à l'in-*

(48) Voyez le Moniteur du 15 Décembre 1796.

trigue. Ces juges se font payer leurs vacations à des prix énormes, & leur ignorance est encore plus funeste que leur vénalité, puisque c'est à eux qu'on s'en prend d'être sans cesse appelé à *recommencer des procédures nulles.* (49)

Ce qui éternise encore plus les procès, c'est l'essaim de vampires, qui, sous le nouveau nom de *légistes*, & d'*avoués*, ont pris la place des avocats & des procureurs. Voici ce qu'en a dit Riou, le 25 Octobre 1797.—" Dans le fait, il est *constant* que la chicane qui semblait abattue sous les coups de la révolution, s'est relevée plus active, plus rusée & plus avide qu'auparavant; que l'improbité, l'ignorance & le charlatanisme occupent les avenues de tous les tribunaux, & que, ne connoissant plus ni tarif dans les vacations, ni pudeur dans les honoraires, ces sangsues impunies mettent chaque jour les citoyens à *contribution.* Autrefois le Barreau avait ses règles, aujourd'hui la *licence la plus effrénée* y règne sous le nom & le prétexte de *liberté.*"

---

(49) Voyez dans le Moniteur du 29 Janvier 1798, No. 281, le discours de Genissieux qui allégua ce motif pour montrer l'importance d'augmenter les traitemens des juges de paix, en observant—" qu'il était honteux qu'on leur donnât moins qu'à un garçon de bureau, & que la surcharge qu'éprouverait le trésor public par l'augmentation de leurs traitemens serait amplement couverte par la diminution des frais de procédure."—Voyez aussi, dans le Moniteur du 12 Septembre suivant, le discours du député Legier, qui a reproché aux juges civils—" d'être peu familiers avec la procédure, de commettre des *nullités* qui occasionnent des recours en cassation, & la réinstruction d'une affaire devant un nouveau tribunal, où il faut appeler de nouveaux jurés & citer de nouveaux témoins."

Afin de se faire une idée approximative de l'énorme *contribution* que ces sangsues doivent lever dans les provinces, il faut se souvenir des millions de procès qui y sont encore pendans, pour régler en valeur metallique, toutes les transactions faites en papier-monnaie, procès que le Corps législatif rend interminables par de nouvelles lois interprétatives & toujours plus obscures (50). Ainsi, outre l'anarchie des finances qui réduit le fisc à arracher aux habitans des campagnes jusqu'à leur dernier meuble, & à leur faire *suer le malheur*, ces infortunés se trouvent encore aux prises avec la *licence effrénée de la chicane* qu'ils croyaient abattue. Telle est aujourd'hui la condition de ce peuple auquel on avait promis *l'âge d'or !*

Malgré ce tableau trop fidèle, je ne prétendrais point garantir qu'on ne pût citer tel canton éloigné du théâtre de la guerre, & dont les cultivateurs paraîtraient avoir plutôt gagné que perdu à la révolution, soit parce qu'ils étaient foulés par certains droits féodaux vraiment oppressifs, soit parce qu'ils s'obstinent

(50) Dans la séance du 4 Octobre, Legendre, pour donner à ses collégues un apperçu du nombre de ces procès, les a assurés, —" que chaque individu jouissant de ses droits, a *au moins un procès* à défendre ou à soutenir, ce qui *suppose*, a-t-il ajouté, environ *six à neuf millions* de procès qui achèvent la ruine des particuliers." Ces procès font le désespoir des familles, & les tribunaux assiègent sans cesse le corps législatif pour lui soumettre quelque cas imprévu, qui exige une nouvelle *échelle*, & une nouvelle loi. *Fermons cette boëte infernale*, s'est écrié Dedelay, le 30 Mai de cette année, lorsqu'on s'en occupa de nouveau. Certes, il eût été bien plus facile de ne point ouvrir la *boëte infernale* des assignats, qu'il ne le sera de la fermer.

s'obstinent à ne payer ni leurs rentes foncières, ni leurs fermages, ni même leurs impôts ; car il faut savoir, qu'il y a telle province dégarnie de troupes, où jusqu'ici aucun garniser n'a encore osé pénétrer. Mais que ferait un petit nombre d'exceptions particulières au milieu de ce vaste amas de ruines ?

Je ne disconviens point non plus qu'en oubliant d'étendre la loi du *maximum* sur les bêtes vivantes, on sauva de la destruction beaucoup de jeunes bestiaux échappés aux réquisitions des armées. Je n'ignore pas, que plutôt que de se fier au papier-monnaie avec lequel on leur aurait payé ces bestiaux, un grand nombre de paysans ont trouvé plus prudent d'élever les leurs, & que pendant l'intervalle, le petit bétail s'est multiplié au point qu'il n'y a que les bêtes propres au transport & au labour qui soient chères & rares en France. Je sais que pendant trois ou quatre ans la nullité, ou si l'on veut, l'illusion du paiement des fermages & des impôts avait donné aux campagnes une espèce d'aisance, & que leurs habitans, ayant eu l'instinct de deviner le sort définitif des valeurs *idéales*, conservèrent plus de valeurs *réelles* que ceux des villes. Je sais aussi que quelques uns de ces derniers ont pris le soc après la destruction des manufactures, que les femmes & même les enfans ont, à plusieurs égards, remplacé les hommes dans les travaux rustiques, & que mieux payée & mieux nourrie, la classe des journaliers a mis plus d'activité au travail : enfin je sais que l'anarchie la plus sanglante

ne peut point rendre un pays absolument inculte. Mais la dépopulation de la France, les dévastations de la guerre, la destruction universelle des haras, la cherté des bêtes de somme, celle du fer & de tous les ustenciles nécessaires à l'exploitation, la diminution des engrais, les persécutions qu'ont éprouvé les riches paysans, le long dépérissement de tous les édifices & ateliers d'agriculture, la multiplication des petits propriétaires cultivateurs, la dégradation des routes, l'énormité des impôts qu'on demande aujourd'hui à la terre, les exactions des *garnisers* qui les lèvent, les prévarications des gardes champêtres, l'incendie des départemens de l'Ouest où les cultivateurs demandent peut-être encore qu'on leur rende leurs *instrumens aratoires*, l'avilissement de la valeur vénale des propriétés foncières, le haut prix de l'intérêt, le bas prix des denrées, l'appauvrissement général du consommateur des villes, le retour annuel de toutes ces assemblées primaires qui agitent périodiquement le peuple, & l'empêchent de vaquer à ses occupations, le logement des gens de guerre & leur insolence depuis leurs victoires, les nouveaux recrutemens à l'aide desquels on enlève en ce moment au fermier jusqu'à son *fils unique*, le défaut de bras & d'argent pour faire les récoltes, la multiplication des loups qui commettent de grands ravages dans les pays de montagne, celle des *chauffeurs* & des bandes de brigands qui parcourent la plaine & surpassent de beaucoup les loups en férocité, enfin, & par dessus tout, la confiscation des terres, & l'insécurité pro-

longée de ceux qui ont conservé les leurs ; tant de fléaux réunis n'en ont pas moins fait à l'agriculture Française la plus profonde des plaies. Cette plaie sera longue à fermer & jamais on ne pourra la cicatriser qu'en réintégrant dans tous ses anciens droits la propriété qui seule peut fertiliser de nouveau cet Empire.

Cependant si l'on sait amener ce grand acte de justice par degrés & sans déchiremens, si l'on accorde en même tems aux propriétaires l'influence politique qui leur est dûe, & sans laquelle il n'y aurait point de sécurité pour eux, s'ils sont encore dignes d'une constitution qui les rende en quelque sorte solidaires les uns pour les autres, si l'on décharge les campagnes de la plus grande partie de l'énorme tribut qui les frapperait tôt ou tard de stérilité ; ce peuple est si disposé à oublier le passé, à s'étourdir sur le présent & à embrasser les espérances de l'avenir, que tant d'attentats ne lui auront pas inspiré la moitié du découragement que la moindre de ces iniquités aurait produit sur les Anglais. Je le répète ; s'il parvient à rétablir la propriété sur sa base, il ne faudra point s'étonner de le voir se livrer avec courage à la culture des terres : c'est vers elle que se tourneraient alors les bras échappés à la guerre, & voués autrefois aux manufactures anéanties. Le beau climat de la France ferait le reste, & forcés par leur pauvreté même à s'interdire le luxe des productions & des denrées étrangères, ses habitans arriveraient peu à

peu à se suffire régulièrement pour leurs besoins. Ce sera sans doute l'ouvrage du tems : mais la paix au dehors, & l'ordre au dedans, pourraient hâter cette époque plus qu'on ne le présume. Je ne pense donc point comme l'a dit Pelet, il y a quatre ans, que *l'arbre de la reproduction a été coupé par le pied.* Cette exagération est pardonnable à un Français, qui voyait l'agriculture de sa patrie entourée de toutes parts de ruines, & qui n'avait cessé d'appeler la *paix* à grands cris ; mais que penser du Directoire, qui, en sollicitant de nouveaux subsides pour prolonger cette guerre désastreuse, a osé garantir à la France que ses *ressources sont entières !*

Non ! je ne saurais me contenir à cet excès d'imposture. *Les ressources de la France sont entières,* osez-vous lui dire ! Où donc portez-vous vos regards ? Ah ! sans doute vous les fixez sur ces drapeaux sanglans suspendus dans votre salle d'audience où vos ministres & vos guerriers viennent s'enivrer comme vous à la coupe de la fausse gloire. Détournez, détournez ces trophées ; ils attestent bien moins vos triomphes passagers que le prix immense qu'ils ont coûté à votre pays. Hâtez-vous de les abattre, il n'y a que trop long-tems qu'ils vous cachent les haillons de la misère auxquels vous avez réduit pour longues années la génération sur laquelle vous régnez.

CHAP. IV.

Des Colonies Françaises. De leur ancienne Splendeur, & de leur Subversion actuelle.

ENTRE tous les écrivains qui ont traité de l'importance des îles Françaises & de leurs produits, M. Necker est celui qui s'est trouvé le mieux à portée de rassembler des documens authentiques. Il assure que la créance d'environ 70 millions qu'acquéraient annuellement les Français par leurs transactions avec l'étranger, était dûe exclusivement à la récolte, & au débit des denrées coloniales, dont ils vendaient chaque année au dehors pour 70 à 75 millions (1), d'où l'on voit, que s'ils n'avaient pas eu

(1) L'Abbé Raynal qui travaillait sur d'excellens mémoires, & qui mérite confiance pour tout ce qui tient aux relevés des produits, nous apprend, qu'en 1775, les îles de l'Archipel de l'Amérique, donnaient annuellement 15 millions à l'Espagne, 8 au Dannemark, 30 à la Hollande, 82 à l'Angleterre, & 126 à la France; ensorte que les possessions de cette dernière Puissance, étaient presque aussi productives que celles des quatre autres. En étudiant ce tableau, on y voit que Saint Domingue fournissait alors près des quatre cinquièmes de ces 126 millions, & 12 millions de plus que toutes les îles Anglaises. On voit aussi, en étudiant les tableaux subséquens de ses produits, qu'ils avaient augmenté de plus d'un tiers pendant les onze années qui suivirent, & qu'en 1786, ils s'évaluèrent à 131 millions. L'Abbé Raynal avait donc eu raison d'appeler cette île *le plus bel*

un pareil excédent en sucres, caffés & indigos, bien loin que la balance de leur commerce étranger eût penché de 70 millions en leur faveur, elle aurait été de 4 ou 5 millions contre eux. Elle l'eût été de 17, suivant Echassériaux, (2) & même de 30, si l'on peut s'en fier aux registres qu'on représente comme les plus exacts, ceux de l'année 1787.

Observons qu'avant de vendre en Europe le sucre qu'ils récoltaient aux Antilles, les Français le raffinaient eux-mêmes, & jouissaient ainsi du triple bénéfice de la culture, du fret & de la main d'œuvre. Observons aussi que les nombreux vaisseaux qu'employait une navigation si active, formaient pour ce royaume une pépinière de matelots qui lui assurait le second rang entre les Puissances maritimes.

Tels sont les principaux avantages dont ils étaient redevables à leurs Colonies, & que M. Necker les conjurait de ne *jamais perdre de vue, afin de ne pas s'endormir sur une prospérité dont ils ne connaîtraient*

---

bel établissement du nouveau monde, & peut-être ne serait-il pas difficile de prouver qu'elle était à elle seule aussi productive pour les Français, que le sont pour la Grande-Bretagne, le commerce & les tributs des Indes Orientales.

(2) " Otez ce que les denrées coloniales jetaient dans votre commerce, dit-il le 6 Juin 1796, la balance n'est plus pour vous: votre exportation reste à 210 millions contre 227, & la *perte* de votre commerce avec les autres peuples est *évidemment* de 17. Il est donc une *vérité frappante*, c'est que vos denrées coloniales seules vous assuraient une supériorité sur le commerce des étrangers."

pas les fondemens. Ce n'était point sans raison qu'il travaillait ainsi à les leur faire *connaître,* car la secte des économistes s'appliquait de son côté à leur persuader que la perte de ces Colonies serait pour eux un gain ; qu'en y renonçant pour se tourner exclusivement vers la culture au dedans, le royaume n'en serait que plus riche, plus peuplé, plus puissant, & qu'il vendrait aux nations étrangères ce qu'il vendait à ses Colons, &c. — " M'arrêterai-je à ces discours si légèrement hasardés ? disait M. Necker, que serait-ce, si, en négligeant des possessions si précieuses, ou en les perdant jamais, la France se trouvait privée de la créance de commerce qu'elle acquiert annuellement par l'exportation des denrées de ses Colonies ? que serait-ce si elle avait encore à acheter des étrangers, même la partie de ces denrées qui est nécessaire aujourd'hui à sa propre consommation ? Une *pareille* RÉVOLUTION suffirait pour faire sortir de France annuellement beaucoup plus d'argent qu'il n'y en entre aujourd'hui." &c.

Cette *révolution* est arrivée, & pour en calculer les effets, il faut bien constater, s'il est possible, ce que ces riches fermes exploitées en Amérique par des Africains, produisaient à leurs possesseurs en Europe. Quoique Echassériaux & Vaublanc ont évalué, à 250 millions tournois, la totalité de ce qu'elles expédiaient annuellement à la métropole, c'est évidemment ici une exagération ; & le premier s'en est permis une bien plus grande encore en avançant que *les Français jetaient pour* 170 *millions de ces denrées coloniales dans le commerce étranger.* Il

oubliait sans doute qu'on échappait souvent en France aux droits de consommation qu'y payaient les denrées coloniales, en déclarant, comme *destinées pour l'étranger*, plusieurs parties qui étaient reversées clandestinement dans l'intérieur du royaume.

Je crois tenir un assez juste milieu en portant à environ 200 millions tournois, la valeur vénale & moyenne du produit brut & annuel que toutes les Colonies de la France lui avaient expédié pendant les dernières années qui précédèrent immédiatement la révolution ; j'ajoute, par apperçu, que ses habitans en consommaient eux-mêmes la moitié & vendaient l'autre au dehors. C'est porter cette vente à 35 millions de plus que l'Abbé Raynal & M. Necker ; mais nous parlons ici des années 1786, 1787, 1788 & 1789, qui offrent le *tableau de la plus grande activité du commerce Français.*

C'est Arnould qui s'est exprimé dernièrement en ces termes ; (3) & son aveu est vraiment mémorable parce que l'époque de la *grande activité* dont il parle, fut précisément celle où l'on persuada à ses compatriotes qu'ils étaient malheureux, mal gouvernés, & que pour prendre enfin l'essor auquel les appelaient leurs forces & leur génie, il fallait administrer cet Empire & ses Colonies sur des principes absolument neufs.

Voyons ce qu'elles sont devenues depuis l'adoption de ces nouveaux principes, & puisque Saint Do-

---

(3) *Système politique & maritime des Européens.*

mingue seule entrait pour près des deux tiers (4) dans le magnifique inventaire de richesses qu'on vient de voir, arrêtons-nous principalement sur cette île que Barbé Marbois a représentée comme *la plus florissante Colonie dépendante qui ait jamais existé.* Il est ici d'autant plus digne de créance qu'il en avait été administrateur ; & c'est lui qui nous apprend, — " qu'elle ne coûtait rien à la métropole ; que non seulement son revenu suffisait à toutes les dépenses d'administration ; mais que le gouvernement trouvait encore dans ses économies les fonds nécessaires pour ouvrir de grandes routes, construire des ponts, des aqueducs, creuser des canaux, amener dans les villes des eaux prises à de grandes distances, les distribuer dans les fontaines publiques, arrêter la mer par des quais, aider le commerce par des calles, élever beaucoup d'édifices utiles, &c."

Tristes ressouvenirs ! Presque tous ces beaux monumens de l'industrie des Français ont été détruits par leurs propres mains, ou par celles des esclaves auxquels ils envoyèrent la liberté comme une

---

(4) Dans le rapport fait par Perrée, le 24 Décembre 1797, il affirma—" qu'en 1787, le produit de Saint Domingue s'était élevé à 187 millions, & en 1790, à 195 millions."—Il est évident qu'il parlait d'argent des îles sans avoir la bonne foi d'en faire mention, car les exportations de Saint-Domingue, dans sa plus haute splendeur, n'ont jamais monté à plus de 130 millions tournois. Ce qui ferait en effet 195 millions argent des îles. Au surplus, ces sortes d'évaluations dépendent beaucoup du prix des denrées coloniales qui avait sensiblement augmenté depuis l'époque où écrivaient l'Abbé Raynal & M. Necker.

tempête ! Laissons à leurs législateurs le soin d'écrire cette histoire si déplorable & si peu connue.

Bourdon, le 29 Décembre 1796. — " Depuis la révolution, le génie de la discorde a plané sur la Colonie de Saint Domingue. Les castes s'y sont armées & détruites mutuellement."— (5) La Commission, dont il était l'organe, venait de citer quelques-uns des forfaits qui accompagnèrent ces massacres alternatifs. *Ils surpassent l'imagination*, avait-elle dit, en déposant sur le bureau des *pièces* dont elle annonça que la lecture ferait *dresser les cheveux*. Ma plume se refuse à en transcrire ici les horribles détails. On peut les lire dans le Moniteur du 13 Novembre 1796, & s'en faire une idée par le rapport suivant que fit Vaublanc quelques mois après.

" L'astre brillant qui féconde Saint Domingue y a éclairé des monstruosités sur lesquelles la pensée se précipite & n'ose s'arrêter. Il y a vu un nouveau

---

(5) Ce député assura que cette *extermination générale* avait réduit la partie Française à moins de 300 mille habitans, c'est-à-dire, à près de moitié ; & personne n'osa contredire alors son assertion ; mais peu après le 18 Fructidor, un député nommé La Vaux, a certifié,—" qu'en y comprenant 119 mille ames qui habitent la partie ci-devant Espagnole, l'île de Saint Domingue présente aujourd'hui une population de 800 mille habitans."— C'est le double du récensement fait en 1779, & cité par M. Necker ; lequel ne portait que 288,803 individus pour la partie Française, parmi lesquels environ 250 mille esclaves. Il est vrai que pendant les onze années suivantes, le nombre de ces derniers avait presque doublé par les importations qui s'élevaient annuellement à environ 18 mille négres.

genre de victimes dans la partie la plus intéressante, la plus faible de l'espèce humaine. Il y a vu des brigands montrer à la terre effrayée le crime que tant de philosophes croyaient impossible, l'homme buvant le sang de l'homme, dévorant la chair de l'homme."

Le voilà donc l'ouvrage de ces *amis des noirs*, de ces prétendus philantropes Français, prédicateurs du *bonheur commun !* voilà sous les tropiques, les résultats de cette funeste *déclaration des droits*, qui est venue, comme par un coup de foudre, rompre en éclats les fers des Africains, & appeler soudainement à l'extrême égalité politique, une caste avilie qu'il eût été même si difficile de préparer par degrés à sortir de l'esclavage personnel ! C'est en considérant la triple impossibilité de leur arracher désormais cette fameuse charte, de la leur expliquer, & de les ramener soit à la subordination, soit au travail, que le même Vaublanc s'était écrié. —" Avec quelques vaines dissertations métaphysiques, nous avons détruit nos Colonies, en rendant plus malheureux encore ceux qui les cultivaient. *Nous n'en avons plus.* L'humanité en pleurs repousse avec indignation le culte insensé que nous lui avons offert . . . La perte des Colonies nous expose à payer tous les ans à l'Europe, ce que l'Europe nous payait avant la révolution . . . *Il faut ou prendre les mœurs des Spartiates ou frémir de notre situation.*"

L'Amiral Villaret, le 31 Mai, 1797.—" Notre commerce, notre marine, nos finances se rattachent

par tous les liens à l'existence & à la prospérité de nos Colonies. Ce sont leurs dévastateurs & leurs bourreaux qui ont ruiné les cinquante mille familles qui, dans nos principaux ports, languissent faute de travail ; ce sont eux qui ont enlevé à nos maletots les moyens d'instruction qui les rendaient les rivaux & les vainqueurs des marins Anglais ; ce sont eux qui ont desséché les canaux par lesquels la vie & la richesse arrivaient à grands flots dans Nantes, Bordeaux, Rouen, le Havre & l'Orient, & delà se répandaient dans les veines de la France entière. Rappelez vous en effet les innombrables avantages que nous retirions de nos Colonies, rappelez vous que par elles, depuis 70 ans, notre numéraire avait presque été doublé. . . Faut-il s'en étonner ? chaque année l'importation & l'exportation des denrées était de 160 millions. La métropole envoyait tous les ans pour 78 millions de marchandises dont 40 millions d'objets manufacturés. (6) *L'île seule de Saint*

(6) Outre ces 40 millions d'objets manufacturés en France, les Colonies en tiraient annuellement pour 6 a 7 millions de vins ou d'eaux de vie, & des farines pour une somme à peu près égale. Le reste des importations était le produit du continent de l'Amérique.

Comme l'Amiral Villaret partait ici du registre des douanes des Colonies, & que la contrebande ne laissait pas que d'y être assez active, il y a tout lieu de croire que leurs importations s'élevaient à plus de 78 millions. D'ailleurs pour s'en faire une juste idée, il faut y joindre, 1°. la valeur des marchandises exportées en Afrique, & avec lesquelles s'achetaient les 20 ou 25 mille négres qu'on transportait chaque année aux Colonies, 2°. les sommes

Domingue rendait à la France plus que quatre de ses plus belles provinces. Que le génie fiscal multiplie à son gré les gênes & les entraves ; qu'il crée des impôts *indirects*, qu'il en mette sur l'air que respire un peuple libre, comment comblerait-il un pareil *déficit ?* comment remplacerait-il de semblables ressources ? Jamais cependant elles n'auront été plus nécessaires ; car ne vous y trompez pas, LE RÉGIME DE LA LIBERTÉ EST COÛTEUX. . . . Gardons-nous de croire que nous puissions nous passer de nos Colonies : leurs produits sont indispensables pour la restauration de nos finances. Leurs denrées sont devenues pour nous *des besoins de première nécessité.* Quand nous avions des Colonies, c'était avec l'excédent même de nos cultures & de nos manufactures que nous payions leurs denrées. Aujourd'hui, nous payons à l'Europe ce qu'elle nous payait autrefois. Ce n'est qu'avec notre or que nous payons les productions des Colonies Anglaises. Nous nous appauvrissons ainsi, à mesure que nous enrichissons nos ennemis. Des prohibitions n'y feraient rien ; la cupidité renverse toutes les barrières. *A-t-on calculé combien d'années nous pouvions tenir à cet écoulement successif de notre numéraire ?*"

---

sommes que le ministre de la marine y faisait passer pour l'entretien des gouvernemens civils & militaires. En combinant ces trois circonstances, on peut présumer que pendant les cinq années qui précédèrent la révolution, le *revenu net* des propriétaires, soit sur les lieux, soit en Europe, s'éleva à environ *cent* millions, après avoir payé les frais d'exploitation, & pourvu aux consommations des négres, ainsi qu'à celles des blancs qui géraient les plantations.

Il n'est peut-être pas indifférent d'observer qu'à la vue des désastres des Colonies, les économistes avaient cru pouvoir profiter de l'occasion pour persuader aux Français qu'ils *n'avaient que fort peu d'intérêt à reprendre leurs îles à sucre.* Telle est la thèse que Dupont se mit à soutenir (7), & nous avons déjà dit que c'était là l'un des dogmes favoris de sa secte. Il est vrai que pour qu'on ne l'accusât pas d'y revenir par esprit de système, il eut grand soin d'ajouter ces mots ; *avec nos principes, nous ne pouvons les cultiver.* Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que le gros des écrivains Français qui avaient accueilli cette doctrine lorsque leurs îles étaient au plus haut degré de splendeur, la repoussèrent avec indignation après les avoir perdues, & dès que Dupont leur fit observer, qu'il ne *dépendait plus d'eux de les reprendre.* Tandis que les beaux esprits de Paris essayaient de le réduire au silence par ce vers si connu, & que l'histoire de la guerre présente rendra de plus en plus digne d'être cité,

Le trident de Neptune est le sceptre du monde ;

les gens sensés répondaient qu'il n'y aurait ni marine marchande sans Colonies, ni marine militaire sans marine marchande, & Barbé Marbois ne cessait de proclamer que si la France perdait l'une & l'autre, elle devait renoncer à toute prépondérance en Europe, & se *résigner à une place du second rang.*

---

(7) Voyez sa lettre au Général Montesquiou.

C'est ainsi que ce peuple commençait à s'éclairer sur l'importance de ses Colonies après leur perte. C'est ainsi que le tableau de leurs ruines s'était déroulé peu à peu dans ce même Sénat, d'où était parti le décret qui les avait mises en flammes. Qu'eût-ce été ! & que de détails plus déplorables encore nous aurions eu à transcrire, si les principaux rapports sur les affaires des Colonies n'avaient pas eu lieu en *comité secret?* aussi n'avons nous pu rassembler ceux qu'on vient de lire que dans les débats qui précédèrent presque immédiatement le 18 Fructidor, & d'abord après cette victoire, le parti triomphant ayant paru alarmé de l'espèce de publicité qu'on continuait à mettre à ces débats ; soit pour tranquilliser ses collégues, soit pour affecter de l'être, le nommé Borgnes, l'un des dévastateurs de Saint Domingue, les assura que cette publicité porterait à l'Angleterre le coup le plus sensible. *Elle a frémi*, leur dit-il, *le jour où elle a su que vous alliez déchirer le voile qui vous cachait l'état des Colonies.*

Apparemment qu'il faisait allusion à cette menace, si souvent répétée à Paris, que *l'affranchissement des négres, étant une proclamation de liberté pour tous les esclaves des Antilles*, le bouleversement inévitable des établissemens Anglais dédommagerait pleinement la France. Jusqu'ici néanmoins la plûpart d'entr'eux ont fait de nouveaux pas vers la prospérité. Loin de leur prescrire de lancer tout-à-coup leurs négres dans l'ordre politique & civil, le parlement Britannique a trouvé plus sage de s'en tenir à améliorer le sort

de ces derniers, en mettant des obstacles graduels à l'importation des nouveaux esclaves, & en amenant ainsi l'époque, où, sans ruiner les colons qui ont entrepris la culture de ces îles, il pourra interdire à jamais cet odieux commerce d'hommes. Que s'il était encore des Anglais qui fussent disposés à brusquer l'événement si désirable de l'affranchissement des négres ; je les invite à méditer sur l'aveu suivant de Creuzé Latouche, l'une des têtes les plus exaltées parmi les aventuriers auxquels la nation Française délégua le droit d'essayer sur elle de nouvelles expériences législatives—" Voulez-vous un exemple irrécusable de l'obligation de choisir les circonstances ? vous le trouverez dans l'histoire désastreuse & sanglante d'une des plus importantes portions de nos Colonies. On ne peut nier que l'injustice de leur ancien état ne fut criante, affreuse, impardonnable, pour les hommes & pour les lois : mais une proposition adoptée trop brusquement, quoiqu'incontestablement fondée sur les principes les plus sacrés de la justice, n'en eut pas moins les plus épouvantables suites. Ce fut un spectacle singulier de voir le crime ou la folie *emprunter* tous les raisonnemens de la *sensibilité* la plus profonde, & laissant à la probité & à la sagesse toute la défaveur, se donner publiquement l'avantage du dévouement le plus héroïque & de la plus intrépide vertu. Nous avons senti, depuis, ce que devait coûter à l'humanité ce zèle, ou *faux* ou *sincère*, mais toujours *aveugle* & *fatal* pour ses propres intérêts."

Ainsi

Ainsi parlait encore ce Jacobin (8) huit jours avant la victoire du 18 Fructidor à laquelle il eut

---

(8) Vaublanc l'avait devancé en faisant le tableau des épouvantables suites de l'affranchissement des esclaves, car en prenant place dans le Corps législatif, son premier soin fut de l'informer qu'ils abandonnaient partout la culture.—" Leur cri actuel, dit-il, est que le *pays leur appartient, qu'ils ne veulent plus y voir un seul blanc.* En même tems qu'ils jurent aux blancs, c'est-à-dire aux vrais Français, une haine féroce, ils se font entr'eux une guerre cruelle : alternativement tyrans & victimes, ils outragent les plus doux sentimens de la nature, ils renoncent à ses plus douces affections & *vendent aux Anglais leurs propres enfans.*"

C'est en révélant que les négres devenus citoyens Français, *vendent* aujourd'hui *leurs propres enfans,* que cet orateur résolut cette question qu'il s'était faite au commencement de son discours. *Les négres sont-ils plus heureux ?*

Mais Vaublanc lui-même avait été devancé à son tour par le Général Rochambeau, qui dès son arrivée à Saint-Domingue, écrivit en ces termes au ministre de la marine.—" Je ne crains pas de vous *prédire* qu'après avoir donné la liberté aux noirs, après les avoir armés, *on sera obligé de leur faire la guerre pour les rendre un jour à la culture.* Il n'y a de *liberté* sur cette *terre,* que pour les Commandans Africains, & pour les hommes de couleur, qui *disposent* du reste de leurs semblables comme de *bêtes de somme.*"

Les cinq hommes qui gouvernent aujourd'hui la France, savent mieux que personne que telle est la disposition naturelle de tous les parvenus arrivés soudainement au pouvoir, ou de l'esclave devenu maître.

Deterius nihil est humili, dum surgit in altum :
Cuncta ferit dum cuncta timet, desevit in omnes,
Ut se posse credant. Nec bellua tetrior ulla
Quam servi rabies, in libera terga furentis.

CLAUD. IN MOR. RUF.

tant de part ; & jusques-là, aucun membre de ce parti ne s'était permis de soutenir le Directoire, lorsqu'il eut l'effronterie d'écrire aux Conseils que dans tous les *arrêtés* de ses agens aux Colonies, *il avait reconnu ses* PRINCIPES *& un grand* RESPECT *pour les propriétés.* Ce même parti prit néanmoins leur défense après le 18 Fructidor, & parut ajouter une foi entière à la dépêche officielle d'un de ces agens nommé Raimond, qui mandait de Saint-Domingue aux ministres : — " que si l'on pouvait obtenir 30 mille mulets du gouvernement Espagnol, avec la *disposition heureuse des esprits*, la Colonie deviendrait *avant six ans plus florissante que jamais.*"

Il était d'autant plus important de le faire croire, que le gouvernement s'était mis dans la tête de soumettre les Colonies aux mêmes taxes que la métropole, & que ses partisans proposèrent en effet d'y établir l'enrégistrement & l'impôt foncier, idée fiscale qui jusqu'alors ne s'était présentée à personne, pas même aux économistes.

Une idée si nouvelle fut vigoureusement appuyée par le député Borgnes, pour lequel Sonthonax, commissaire du Directoire dont il sera beaucoup question ci-après, avait créé à Saint-Domingue une place de *Sur-intendant & Contrôleur-*

La dépêche qu'on vient de lire causa le rappel & la disgrace de Rochambeau, qui fut remplacé dans son commandement, par des Généraux Africains, auxquels le ministre Truguet adressa des félicitations sur *leurs succès.* Les saturnales de Saint-Domingue se prolongent encore comme celles de Paris.

général des finances. C'est ce même Contrôleur-général qui, dans un mémoire imprimé, s'était enorgueilli du titre de *Marat des Antilles*, & qui mettant à profit les lumières fiscales qu'il venait d'y acquérir, satisfit pleinement ses collégues, en leur disant à son retour.—" J'arrive des Colonies. Leurs cultivateurs actuels ne se croiront jamais Français, républicains, & reconnus par vous pour enfans de la même patrie, s'ils ne paient point une contribution. Leur liberté ne leur paraîtra pas affermie, s'ils ne partagent les charges de l'Etat. Ils ont le quart des habitations qu'ils cultivent. Sur ce produit ils paieront l'impôt *avec plaisir*."

Echassériaux fut le seul qui eut le courage de relever ces nouvelles impostures & d'affronter le courroux du Directoire, en sonnant le tocsin contre les dilapidations.—" La Sicile opprimée criera éternellement vengeance contre le gouvernement Romain. Nous ne voulons point que notre ordre politique offre un pareil scandale à la terre, & que les agens de nos Colonies, sans frein & sans lois, soient tentés de devenir les descendans de *Verrès* & de tous les proconsuls que la tyrannie & la rapine ont rendu si célèbres . . . Durant le cours de la révolution tout a été confusion, arbitraire & désordre. Les revenus publics étaient une mine que tout le monde semblait avoir le droit d'exploiter & les dépenses des Colonies le tonneau des Danaïdes. Il faut enfin relever tous les produits du revenu public du *dépérissement* où ils sont tombés, sans quoi

nos Colonies deviendraient des *possessions onéreuses*. ... Les *déportés* & *réfugiés* forment une classe d'hommes sur lesquels vous avez à prononcer. Les premiers, enlevés à la Colonie par les dangers qu'inspirait leur présence, quelquefois aussi par *l'arbitraire*, les autres arrachés à leurs foyers par l'effroi des événemens de la révolution à Saint-Domingue ; tous attendent leur destinée des lois. Les Colonies ne peuvent être bien administrées, il n'est point de tranquillité pour elles, tant qu'il n'y aura pas une législation définitive sur les *émigrés*, les *déportés* & les *réfugiés d'outre-mer* ... Il n'a appartenu qu'à la magie des lois de Lycurgue de tenir pendant des siècles la moitié d'un peuple dans l'esclavage de l'autre, & cette injustice depuis trois mille ans *crie encore vengeance*."

Certes, ce qui criait, & crie encore mille fois plus *vengeance* que les lois de Sparte, ce sont les cruautés inouies commises sous l'administration du féroce Sonthonax à Saint-Domingue. Ce nouveau Verrès ne s'était pas contenté de faire mettre ou de laisser mettre en croix des citoyens Français (9) ; il avait découvert un moyen non moins expéditif pour dépouiller en masse les propriétaires qu'il n'osait pas envoyer au supplice, ou que ses persécutions n'avaient pas forcés à émigrer ; ce fut en les déportant en masse & à titre de *suspects*, soit en France, soit dans les Etats-Unis d'Amérique.

---

(9) Voyez le Moniteur du 3 Novembre, 1796.

Ce même Sonthonax menaça en même tems d'un sort pareil ceux des autres colons qui se permettraient des *propos contre la liberté générale.* Voilà l'un de ces *arrêtés* que le gouvernement constitutionnel avait *trouvés conformes à la constitution* & où il avait *reconnu* solemnellement ses *principes*, ainsi qu'un *grand respect pour les personnes & les propriétés !* Mais transcrivons littéralement l'énergique dénonciation de forfaiture dont Vaublanc accusa ce proconsul.

" Par une lettre insérée dans les papiers publics, Sonthonax s'est déclaré revêtu de la *dictature*, & n'a pas craint de dire qu'il avait des pouvoirs *illimités*. Il a levé des impositions, touché des sommes immenses, *n'a rendu aucun compte.* Il a mis hors de la loi des fonctionnaires publics, des élus du peuple, & il a défendu sous peine de complicité de leur accorder une retraite . . . L'excès de son audace a fait sa sûreté, on a plongé ses accusateurs dans les prisons, & on l'a renvoyé à Saint-Domingue revêtu de la *pourpre Directoriale* . . . Il a fait des lois atroces contre la simple expression de la pensée ; il a ordonné le séquestre de tous les colons qui sont passés en pays neutres, sans en excepter ceux qui étaient partis avec des commissions de lui-même, &c."

Il est tems de dire comment Sonthonax avait réussi à se faire revêtir pour la seconde fois de la *pourpre*, & à obtenir des pouvoirs *illimités* ; ce fut en promettant à ceux qui les signèrent que la vente des habitations à séquestrer produirait

des sommes immenses. Sur ce point du moins, le Directoire fut tellement sa dupe qu'il annonça officiellement qu'on en retirerait *deux milliards*, & les Conseils comptaient encore sur cette riche proie, lorsque Barbé Marbois vint leur annoncer à son tour qu'aucun acquéreur ne s'était présenté, pas même parmi les négres. Cette nouvelle était d'autant plus mortifiante pour le Directoire qu'il s'était fait autoriser à vendre à ceux-ci par petites portions les biens des blancs absens, afin de *combattre la paresse innée chez la plûpart des hommes noirs* ; *car*, avait-il ajouté en sollicitant cette autorisation, *si l'on veut lire dans le cœur de l'homme, on verra que celui qui posséde, chérit plus chèrement sa patrie que celui qui n'a rien.*

Ainsi le gouvernement spoliateur ne revenait à ce principe tutélaire, que pour établir la convenance de faire passer les propriétés que *possédaient* les blancs entre les mains de l'homme noir qui n'en avait jamais possédé aucunes ! C'est pour combattre la *paresse innée* de ce dernier, & lui faire *chérir plus chèrement* sa patrie que les nouveaux administrateurs de la France proposent de dépouiller sans miséricorde les colons dont l'industrie avait fait de Saint-Domingue la *plus florissante Colonie qui eût jamais existé !*

Dès que Sonthonax eut la preuve que personne ne se souciait de devenir acquéreur de ces domaines séquestrés, il n'hésita pas à les affermer à des négres auxquels il promit le *quart* du produit brut, en retenant les trois autres quarts pour le compte de la nation.

On devine maintenant l'immense intérêt qu'avait le Directoire à défendre ces extorsions. Il y réussit quelque tems, en citant les sommes considérables dépensées par l'Angleterre à Saint-Domingue, sommes auxquelles il eut grand soin de comparer son excessive économie. Et il faut convenir que cette économie a dû paraître grande, puisqu'il s'est vanté de n'avoir remis que 150 mille Livres à ses agens pour les îles sous le vent, & de ne *leur avoir rien envoyé depuis leur départ.* Faut-il s'étonner après cela, si ceux-ci s'étaient vus réduits à y suppléer, soit en ordonnant des expéditions de flibustiers contre le commerce d'une nation neutre, amie & alliée (10), soit en se jetant sur les propriétés des républicains Français ?

---

(10) C'est évidemment à quoi Sonthonax a fait allusion dans sa défense apologétique, où il dit—" Au nombre des causes qui ont produit la *restauration* de Saint-Domingue, je dois mettre surtout les *armemens en course.* Les mers du golphe du Mexique ont été couvertes de bâtimens légers portant depuis 2 canons jusqu'à 20, & qui ont désolé & presque *détruit* le commerce *Anglais.*"—Comme quelques uns des assistans ne comprirent point qu'il entendait par-là le commerce *Américain,* Villers se chargea du commentaire, & demanda, si le Directoire n'est pas *fondé à croire* que les bâtimens Américains qui couvrent les mers sont des *Anglais déguisés ?*

Peu de semaines après, il s'est présenté à la tribune un autre rapporteur nommé Couzard qui a répondu en ces termes à la question de Villers.—" Un fait est *certain,* c'est que les sept huitièmes au moins des vaisseaux pris par nos corsaires & confisqués à leur profit, ont été pris sous pavillon neutre & avec

Voyons ce que sont devenus ces républicains dépouillés & déportés sans forme de procès. Comme il eût été difficile de les accuser de royalisme, & de les placer dans la cathégorie des *émigrés*, puisque la plûpart avaient été conduits en France, ou étaient venus à leurs frais s'y ranger sous les étendards de la république ; elle avait trouvé juste de s'acquitter envers eux en leur promettant une pension alimentaire de quelques sous par jour. Mais outre qu'il en a été de cette promesse ainsi que de toutes les autres, peut-on rien concevoir de plus insultant que l'offre d'une pareille aumône de la part d'un gouvernement, qui prenait leurs habitations *en régie* ? L'on a nommé dans les débats l'un de ces colons qui possède à Saint-Domingue une habitation affermée 30 mille francs au profit de la république, & auquel elle ne payait point la pension alimentaire qu'elle lui avait promis en attendant la restitution.

Le Directoire qui les a ainsi dépouillés sans remords, ne cesse point encore de reprocher comme un crime aux habitans des autres îles & surtout à ceux de la Martinique, de lui avoir échappé, en se plaçant sous la protection de l'Angleterre (11).

---

des papiers & expéditions neutres . . . De tous, ou de presque tous ces vaisseaux pris & confisqués sous pavillons & expéditions neutres, *aucun* n'était véritablement *Anglais*, tous étaient réellement neutres, &c."—Ce rapport est du 31 Août, 1798.

(11) On ne conçoit guère comment le directeur Barras peut se joindre à ce reproche, lui, qui avant d'être élevé à la magistrature

Ces derniers pourront juger du sort dont ils étaient menacés par celui des colons qui ont persisté à rester fidèles à la Grande Nation & auxquels elle avait assigné les hospices de la ville de Bordeaux pour refuge. Voici le placet que ces infortunés adressèrent au Corps législatif, le 30 Novembre, 1795.—" Par quelle fatalité nous retient-on dans un pays où la faim nous moissonne, où le froid nous anéantit ? Pourquoi nous refuser la liberté d'aller cultiver nos terres ? . . . Citoyens législateurs, amis des noirs, vous l'êtes aussi de votre patrie & de l'humanité. *Devenez donc amis des blancs.* Jetez un coup-d'œil de pitié sur vos malheureuses Colonies. Que les infortunés créoles *entassés* dans les hospices, *sans feu, sans pain, sans vêtemens,* & qui vivent dans *l'égalité de la tombe,* fixent enfin vos regards, &c."

Cet appel à la compassion, ne produisit aucun effet sur les deux Conseils qui s'opiniâtrèrent à détourner leurs *regards* d'un pareil attentat. Il a été commis sur des républicains, à l'ombre de la déclaration des droits de l'homme, & l'an v de la *liberté Française !* Voilà comment furent signalées les premières années du règne de cette constitution, que ses auteurs présentèrent dans le même tems, comme une *source inépuisable de bonheur, d'où*

---

trature suprême, avait laissé échapper l'aveu suivant—" La France a tout fait pour perdre ses Colonies, ses colons tout pour les conserver. Il est surprenant qu'il en soit resté un seul fidèle."

sortiront ces belles institutions sociales qui doivent RETREMPER *les ames des peuples modernes ; comme un édifice, qui captivera bientôt l'administration et la reconnaissance de ceux-là même qui en méconnurent trop long-tems la sagesse, la* DOUCEUR *et la force.*

Tous ces lieux communs qu'employa Lamarque président du Conseil des Cinq-Cents, en remerciant ceux des membres qui prenaient congé, n'en imposèrent point au petit nombre d'hommes purs à qui la nation confia leurs places. L'un de leurs premiers soins fut d'exiger du Directoire le rappel de ce Sonthonax qui dévastait si impunément, & pour la seconde fois Saint-Domingue : ils firent mieux encore, car ils arrachèrent à leur Corps le décret qui l'a le plus honoré pendant les quatre mois qu'ils y siégèrent. Ce décret statua—" que tout colon qui pourrait justifier de sa non-émigration & de sa résidence en France, ou en pays neutre, serait transporté à Saint-Domingue *aux frais* de la république, & *réintégré dans ses propriétés.*"

Courte illusion ! A peine le parti Jacobin eût-il triomphé, qu'il s'empressa de révoquer la promesse faite aux *réfugiés d'outre-mer.*—" La présence d'un grand nombre d'entr'eux, dit le rapporteur Bordas, rappellerait des *souvenirs déchirans* ; elle ne manquerait pas d'exciter de nouveaux troubles, au lieu de *l'ordre* & de la *tranquillité* qu'il est *dans nos cœurs* de rétablir dans ces contrées."

Les débats subséquens ne nous ont point laissé connaître quel effet aura produit cette rétractation sur les malheureux créoles entassés *sans feu, sans pain,*

& *sans vêtemens* dans les hospices de Bordeaux : mais il faut bien que leur détresse soit parvenue à son comble, puisque ce spectacle a déterminé un nouveau député à monter à la tribune le 1er. Avril, 1798, pour s'y rendre leur organe en ces termes.

" Plusieurs colons résidans en France, propriétaires d'habitations mises en valeur, & affermées pour le compte de la république, *périssent de misère*, tandis que leurs propriétés versent dans les magasins de l'Etat aux Antilles, des revenus immenses... Ces *fugitifs* sont les *meilleurs*, les plus *fidèles citoyens*... ...La république leur doit *justice* & *protection*. Elle est trop puissante pour avoir besoin des dépouilles de l'infortuné, & quand elle en aurait besoin, elle serait trop généreuse pour ne pas dédaigner de semblables ressources. Sa force, sa véritable grandeur, sont dans la prospérité de ses enfans, dans la confiance que ses lois inspirent, dans ce généreux enthousiasme qu'éprouve le citoyen, en songeant qu'il est membre d'un Etat libre, où il ne peut redouter ni les *caprices de l'iniquité, ni les violences de l'arbitraire*... Je demande s'il n'est pas d'une *souveraine justice*, qu'ils reçoivent sur la trésorerie nationale le remboursement d'une partie ou de la totalité de leurs avances en Amérique ?"

On ne s'attend guère sans doute au nom de l'orateur qui vient de faire entendre de nouveau la voix plaintive des colons dépouillés. Pourra-t-on me croire ? L'homme qui invoquait ainsi l'humanité & la *souveraine justice* pour les mettre à l'abri des *violences de l'arbitraire*, & des *caprices de l'iniquité*, n'était

rien moins que l'homme de proie, celui qui avait fait déporter en France ces prétendus fugitifs qu'il appelle aujourd'hui les *meilleurs* ; *les plus fidèles citoyens.* C'était le Verrès des Antilles qui de retour à Paris venait de prendre dans le Sénat la place de ses accusateurs ; c'est Sonthonax lui-même, qui s'empresse de devancer quiconque aurait été tenté de dénoncer de nouveau ses crimes ; c'est lui qui, en s'attendrissant sur le sort de ses propres victimes, se donne ainsi le mérite de plaider leur cause ! Non, les fastes de la révolution Française, si fertiles en traits de duplicité & d'hypocrisie, n'en présentent aucun qui m'ait autant révolté & par le nom de l'orateur, & par son astuce, & par le succès dont celle-ci fut couronnée ; car il ne recueillit que des applaudissemens : pas un seul de ses collégues qui se crût en droit de lui arracher son masque ; pas un assistant, qui osant l'interrompre, s'écriât avec indignation ;

Milon sanglant encor reprend un assassin,
Gracque un séditieux, & Verrès le larcin !

Ce qui achève cette scène de tartuffe, c'est que le rapport qu'il sollicitait, tout en le redoutant plus que personne, n'a jamais eu lieu ; (12) & que la

(12) Laujac se leva à l'instant pour lui répondre qu'il proposait une nouvelle dispensation de *fonds* affectés par la loi du 9 Vendémiaire à d'autres objets. En conséquence on renvoya à la Commission des finances la motion de Sonthonax, & c'était précisément ce qui lui convenait le mieux, assuré qu'il était qu'on ne trouverait pas les *fonds* nécessaires pour cette restitution, & que cependant il aurait le mérite de l'avoir proposée.

faim continue de moissonner ses victimes qui traînent leur existence dans *l'égalité de la tombe*, tandis qu'il commence à jouir impunément à Paris du fruit de leurs dépouilles & de ses concussions.

Il n'a pas laissé cependant que d'éprouver déjà quelques anxiétés ; car, s'étant avisé en arrivant en France de feuilleter le grand livre des proscriptions où il avait fourni tant de pages, il s'y est trouvé inscrit lui-même en toutes lettres. Comme il n'aurait pas manqué de colons officieux pour constater l'identité du nom & du personnage, il aurait été sans rémission fusillé dans les *vingt-quatre heures*, s'il n'avait pas eu l'avantage de siéger parmi les mandataires du peuple qui ont eu grand soin de se mettre à l'abri des Commissions militaires, en évoquant à leur propre tribunal l'examen des inscriptions qui les concernent individuellement. Sonthonax ne perdit pas un instant pour se faire effacer de la table fatale.—" Citoyens représentans, leur a-t-il dit, le 14 Juillet 1798, je monte à cette tribune pour vous dénoncer moi-même un fait qui m'est personnel, & qui sans doute ne vous *donnera pas moins d'étonnement qu'à moi.* Je viens d'apprendre que mon nom est inscrit sur une liste d'émigrés. J'ai constaté l'identité des noms ; elle est *exacte*.... Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour me *plaindre* de cette foule de *libelles* que mes ennemis ne cessent de répandre contre moi. Ils me poursuivent avec un *acharnement* sans exemple."— Ici Sonthonax allait entamer de nouveau l'éloge de son administration, & réclamer, comme dans son précédent rapport,

la gloire dûe au pacificateur de la Vendée de Saint-Domingue. Mais le Journal des débats nous apprend qu'il *fut interrompu* : tant est grande, même parmi ses associés, l'horreur qu'on a de ses forfaits, & l'indignation qu'il inspira, en osant se *plaindre* des *libelles* de ses *ennemis !* On s'empressa cependant de le faire rayer de la liste des émigrés.

Un autre orateur s'est présenté après lui à la tribune pour appeler encore l'attention du Corps législatif sur *la position affligeante des déportés & réfugiés des Colonies.*—" Ils sont privés de tout en France, a-t-il dit. De 25 francs de *secours* qu'une loi leur accordait par mois, ils reçoivent à peine 3 ou 4 francs par décade, & il en est parmi ces déportés à qui l'on doit 15, 16, jusqu'à 18 mois. Assez long-tems les malheureux colons ont gémi dans la misère, assez long-tems ils ont soupiré en silence. Faites, législateurs, que par vos *bienfaits* leur ame s'ouvre enfin aux douces impressions de la joie & de la reconnaissance."

Ce discours, le dernier qui ait été prononcé en faveur des blancs expulsés des Colonies, l'a été par un Sénateur *négre*, nommé *Mentor*, le même auquel j'avais fait allusion en parlant des successeurs qu'on avait donné au Général Pichegru. L'humanité de ce négre, qui se montre aujourd'hui le seul avocat des blancs dans le Sénat de la Grande Nation, mérite bien, ce semble, une place dans ses annales.

Je me suis beaucoup étendu sur Saint-Domingue, parce que cette île produisait environ les deux tiers de toutes les denrées coloniales qui avaient été pour

la France une source si abondante de commerce & de richesses. Pour achever le tableau de sa subversion, il ne reste qu'un fait à ajouter, c'est que le même rapport, où Perrée annonça qu'en 1790, les produits de Saint-Domingue s'étaient élevés à 195 millions, nous apprend que *les travaux de la culture n'y ont produit net, pendant l'an* V, *que* 10 *millions de valeur.* (13) Tels ont été les ravages de la révolution dans ce superbe établissement qui *rendait à la France plus que quatre de ses plus belles provinces !*

---

(13) Ce député ajouta ces mots. *Supposons un quart en sus pour l'an* VI. *soit* 12 $\frac{1}{2}$ *millions.* Voilà une *supposition* qui n'est guère brillante, & cependant elle eût été loin de se réaliser, si pendant le cours de l'an VI. l'armée Anglaise n'avait pas évacué la partie de l'île que cultivaient les colons royalistes & où l'on recueillait précisément trois fois plus de produits que dans celle où les négres ont été affranchis. Avant d'ajouter ces produits à ceux dont parlait Perrée, il faut se rappeler que le Commandant républicain qui en a pris possession étant un Général Négre, il a bien fallu qu'il commençât par affranchir ses *frères*, c'est-à-dire par les arracher au travail, en sorte qu'on peut regarder ces districts, jusqu'alors intacts, comme à peu près rayés de la liste des produits. C'est encore là, si je ne me trompe, l'une des conquêtes que la France aura à déplorer, car ces cantons se trouvant en pleine culture, il lui eût beaucoup convenu de les laisser jusqu'à la paix sous la sauvegarde de la Grande-Bretagne. Dans l'état actuel des choses, il est plus que douteux si Saint-Domingue rend la dixième partie des produits bruts qu'elle fournissait avant la révolution : Or, cette valeur suffit à peine pour procurer en échange aux colons, les étoffes Anglaises & les grains que leur portent encore ceux des vaisseaux Américains qui s'exposent à y être saisis comme *Anglais déguisés.*

Et il ne faut pas croire que ses autres îles dans l'Archipel de l'Amérique, aient mieux échappé à l'ouragan révolutionnaire. La Martinique, la seule qui soit restée intacte, ne le doit qu'à ce que le sort des armes l'a faite passer entre les mains des Anglais, ainsi que Sainte-Lucie & Tobago.

La Guadeloupe lui reste encore : (14) mais elle gémit sous la tyrannie de Victor Hugues, qui y a établi un régime militaire, à l'aide duquel il a métamorphosé en soldats, la moitié de ses négres, & force le reste au travail, non plus à coups de fouet, mais à coups de fusil. Quant aux blancs ; leur sort n'y a pas été moins déplorable qu'au Cap. On en peut juger par le trait suivant, cité dans la séance du 29 May 1797.—" La Guadeloupe a vu traîner à l'échaffaud le vieux Mahordiers, âgé de 80 ans & père de onze enfans, sur la déposition de quelques négres qui l'accusaient d'avoir tenu des propos sur la *liberté générale*."

Quoique les Français aient perdu Pondichéry & tous leurs comptoirs en Asie, il leur reste cependant

---

(14) Comme il est aujourd'hui beaucoup question de *Cayenne*, depuis que les Fructidoriens en ont fait une espèce de *Botany Bay* pour les prêtres insermentés, les législateurs incorrigibles, & les membres réfractaires du Directoire ; il n'est peut-être pas inutile de dire que la Guiane était la plus insignifiante des Colonies Françaises, & que même avant qu'elle eût été ravagée par la révolution, & qu'on l'eût destinée à être la *bastille d'outre-mer* ; les frais que cet établissement coûtait à la métropole en tems de paix, étaient à peu près égaux à la valeur des produits qu'elle en recevait.

encore

encore dans les mers de l'Inde deux possessions précieuses, bien moins par le degré de prospérité qu'elles avaient atteint, que par celui dont elles auraient été susceptibles sous l'ancien régime.

Comment parler ici des îles de France & de Bourbon, sans admirer la fermeté avec laquelle elles ont si long-tems repoussé & les commissaires désorganisateurs & les décrets empoisonnés que leur envoyait la mère patrie ! Croirait-on que pour obtenir le pardon de ne s'être point laissées bouleverser par ses décrets & ses proconsuls, il leur a fallu présenter l'humble supplique qu'on va lire ?—" Instruites par les désastres de Cayenne, & par la dévastation de Saint-Domingue ; nous avons voulu nous préserver du *pillage* & de *la mort*, & *conserver* à la France les deux seules Colonies qui lui restent dans les mers de l'Inde."

Il est vrai qu'afin de se *conserver* ainsi pour la mère patrie & malgré elle, il leur fallut désobeir à la loi qui ordonnait d'affranchir immédiatement tous les esclaves ; mais elles s'étaient en même tems liées à graduer l'esclavage, & à préparer l'époque où elles pourront substituer à une manumission absolue, des engagemens à terme. Cette promesse solennelle semblait avoir satisfait les *amis des noirs*, dans les deux Conseils, lorsque six semaines après le 18 Fructidor, Dufay vint appeler de nouveau leurs vengeances sur l'assemblée coloniale de l'île de France qui a, disait-il, *levé l'étendart de la* RÉVOLTE *& chassé ignominieusement les agens du Direc-*

toire Exécutif. A ce mot de *révolte*, on allait prendre quelque résolution foudroyante si Echassériaux ne se fut élancé à la tribune pour rappeler à ses collégues, que ce fut *au feu des passions déployées à cette tribune que s'étaient allumées les torches qui ont incendié les Colonies ; que la violence & l'exagération y avaient tout détruit, et qu'elles ont besoin de remèdes doux et de délibérations tranquilles* (15).

Cette leçon ne les calma que pour quelques jours. Riou ne tarda pas à revenir à la charge pour répéter que ces colons s'étaient *soustraits à l'empire de la loi et à l'établissement de la constitution. L'île de France a conservé le gouvernement monarchique !* s'écria-t-il. Après un semblable début, on s'attend peut-être qu'il va demander quelque châtiment éclatant. Rien de pareil : la crainte de pousser cette île au désespoir, & de la jeter entre les

---

(15) Il n'est peut être pas hors de place d'observer ici que ce même député qui cherche à calmer les *passions* qui ont *incendié* les Colonies, & qui a reconnu que l'affranchissement des négres en a fait des *possessions onéreuses*, vient de publier un écrit intitulé *Des Intérêts des Puissances*, où il recommande au gouvernement Français de faire de *l'affranchissement des noirs dans les Colonies Anglaises* UNE DES CONDITIONS ESSENTIELLES *d'une pacification générale.* Il cite en exemple ce conquérant qui n'imposa aux peuples qu'il avait vaincus, d'autre condition que celle d'abolir les sacrifices du sang humain.

Cet écrit est tout récent, & son auteur passe pour le plus modéré du parti Fructidorien. Voilà *l'une des conditions* ESSENTIELLES sans lesquelles ce parti n'accordera point la paix aux Anglais !

bras des Anglais ; mais par dessus tout, la nullité des moyens nécessaires pour la désorganiser, le déterminèrent à faire céder les ressentimens de la Grande Nation à son impuissance. Il se radoucit tout à coup pour convenir,—" qu'on ne *peut appliquer à cette Colonie les mêmes mesures qu'à Saint-Domingue,* pour prier ses collégues *d'user d'indulgence, & de jeter sur cet événement le voile de l'amnistie.*"

Quoique cette *amnistie* ne durera, comme celle de la Vendée, que jusqu'au moment où l'on verra jour à la violer impunément ; les îles de France & de Bourbon restent encore à la république : mais ces deux établissemens sont dans l'enfance, ils n'exportaient que très peu de denrées à la métropole, & lui coûtaient même plus de deux millions chaque année, pour frais de gouvernement.

Si l'on veut apprécier l'immense étendue de ses pertes, c'est donc principalement sur Saint-Domingue qu'il faut porter nos regards. Or, ce qu'on vient de voir du saccagement de cette île, suffit pour faire comprendre qu'elle est retombée dans un état assez semblable à celui qui précéda son défrichement, & qu'il faudra presque autant de tems pour la faire sortir de ses cendres, qu'il en avait fallu pour la fonder. Que de difficultés à vaincre ! comment remettre les vrais propriétaires en possession des domaines, où ils trouveraient leurs esclaves établis en maîtres sous le nom de *fermiers ?* comment ramener ces esclaves, je ne dis pas à la servitude, je dis seulement à la simple subordination

de citoyens ? On paraît se flatter que le régime militaire y suffira : mais que de dépenses pour le gouvernement ! Et en supposant qu'il en trouvât les fonds (16), à qui s'adresseront les propriétaires de Saint-Domingue pour obtenir les avances indispensables à la culture du sucre & à la réédification des bâtimens incendiés ? Enfin, comment réparer

---

(16) On a voté pompeusement dans le budget de l'an VII, la somme de 7 millions, 199,050 francs, pour le département des Colonies, & en demandant cette somme, le rapporteur a ajouté ces mots : *C'est avec douleur que nous voyons que ces moyens sont loin d'être proportionnés aux besoins de cette intéressante section de la République,*

Il est inutile d'ajouter que les Colonies ne verront de longtems ces 7 millions qu'en décret ; mais il n'est point hors de place de transcrire ici quelques fragmens de ce rapport en date du 23 Août 1798.—" Depuis la révolution, les Colonies ont été presqu'entièrement abandonnées à leurs propres moyens & la métropole ne leur a donné que très peu de secours. *Il en sera autrement pour l'an VII.* Elle devra de toute nécessité secourir Saint-Domingue d'une somme considérable. On ne peut se dissimuler qu'il faut de *grandes ressources*, soit pour *rouvrir le sol* de cette précieuse Colonie, soit pour y entretenir des forces suffisantes contre les entreprises audacieuses de ses ennemis intérieurs & extérieurs. Tant de bien à faire, *tant de mal à réparer, de belles espérances à réaliser incessamment,* nécessitent de grands moyens, & ces moyens se puisent absolument dans le trésor national.... Il en est de même des îles de France & de la Réunion, ainsi que de nos établissemens sur la côte d'Afrique : leurs dépenses sont, *comme autrefois,* à la charge de la métropole," &c.

On a mis aussi *à la charge de la Nation* dans les dépenses éventuelles de l'année courante, 900 mille livres pour les pensions alimentaires des réfugiés d'outre-mer.

la brèche immense faite à la population de cette île ?

Admettons cependant que la France obtienne à la paix la restitution de toutes ses Colonies, admettons même qu'il soit pratiquable de les faire passer sous un gouvernement assez puissant pour désarmer les négres, les subjuguer & les ramener au travail ; toujours paraît-il impossible d'espérer que d'ici à une époque très reculée, elles puissent produire la moitié seulement des denrées qu'elles expédiaient autrefois à la métropole. Or, dès qu'on a vu que cette moitié y était consommée par les habitans de la France ; s'il était vrai, comme nous l'assure Villaret, que ces denrées fussent devenues de *première nécessité* pour eux, ils n'auraient de long-tems aucun excédent à vendre à l'étranger.

Je ne pense cependant point, comme Vaublanc, qu'ils se trouveront alors réduits à *prendre les mœurs des Spartiates.* Ce qui paraît plus vraisemblable, c'est que leur appauvrissement interdira à beaucoup d'entr'eux l'usage de ces denrées de luxe, & qu'à force de privations & au bout d'un certain tems, ils pourront vendre annuellement, pour quelques millions de sucres & de caffés à ceux de leurs voisins qui seront en état de payer cette jouissance. Mais cette vente ne couvrirait encore qu'une bien faible partie du déficit énorme du commerce de la France dont il nous reste à présenter les détails. Comment arrivera-t-elle à le combler en entier ? & si elle n'y réussit pas, je le demande avec l'Amiral

Villaret, *pendant combien d'années pourra-t-elle tenir à l'écoulement de son numéraire ?*

Quelle distance entre l'adversité de cet avenir, & la prospérité du passé ! quel court intervalle il a fallu aux révolutionnaires Français pour consommer cette œuvre universelle de destruction, pour disperser, confondre & anéantir tant d'élémens, tant de moyens de richesses, qui s'étaient comme accumulés sous les auspices d'un Chef Suprême !

C'est cependant à cet épouvantable tableau de ruines, adressé au Directoire, qu'il répondit froidement en ces termes. *Les ressources de la France sont entières !*

CHAP. V.

Dépérissement des principales Manufactures de la France. Fraudes qui s'y commettent. Progrès, Causes & Effets de l'Usure. Exhaussement du Prix de la Main d'Œuvre.

POURQUOI nos manufactures sont-elles dans une situation dont il n'y a pas eu d'exemple encore? Tel est l'un des onze problèmes proposés publiquement à tous les écrivains de Paris ; & voici la réponse de celui de ces derniers qui s'est montré le plus maître de son sujet.— " Les manufactures sont en stagnation, quand on a tourmenté, ruiné, mitraillé les entrepreneurs qui les dirigeaient, & que pour alimenter celles qui subsistent, il faudrait des *avances dont l'intérêt absorberait les profits*."

Il n'y a pas un mot qui ne soit vrai dans cette réponse ; mais elle est très incomplette, & pour lui donner les développemens qui y manquent, il faut commencer par un tableau comparatif de ce qu'étaient les manufactures des Français, avant qu'elles tombassent dans la stagnation dont ils se plaignent & demandent les causes.

Sans l'ouvrage de M. Necker, on aurait eu peine à croire que même avant la révolution, il en était

des produits de l'industrie de ce royaume comme de ceux de son agriculture, & que les uns & les autres ne suffisaient point pour payer les comestibles & toutes les matières premières ou ouvragées qu'il tirait du dehors.

La plus florissante de toutes ses manufactures, celle des étoffes de soie, en avait autrefois exporté pour 90 millions tournois. La ville de Lyon, qui en était le principal entrepôt, ne compte plus maintenant entre les grandes Communes de la France républicaine, que par les *sollicitudes* continuelles qu'elle donne à ses chefs, & par les dépenses qu'elle leur cause. Ne sachant comment réprimer les crimes nombreux qui s'y commettent, ils osèrent s'en plaindre, il y a dix-huit mois : mais C. Jordan fit à l'instant rentrer les dénonciateurs en eux-mêmes par ces paroles, qui contiennent d'avance l'histoire des derniers actes de la révolution Française.—" Je ne puis dissimuler que cette Commune ne renferme plus de voleurs & de malfaiteurs qu'une autre. Les coups portés à son industrie en sont la cause. *C'est sur le sol de la* MISÈRE *que naît ordinairement le* CRIME.

C'était suffisamment donner à entendre qu'il fallait demander compte des *crimes* des Lyonnais, & de la *misère* qui les produit, à Dubois Crancé qui réduisit en cendres leurs superbes ateliers, & poussa la férocité jusqu'à bombarder leurs hôpitaux. Quoi ! les fondateurs de la république Française ont abattu dans cette ville jusqu'aux asiles de l'infortune, & ils s'étonnent & s'indignent de ce que ses malheureux

habitans échappés à cette subversion, aspirent à la vengeance & s'y livrent ! (1)

Peu de mois auparavant, le ministre Ramel venait de convoquer les députés du commerce pour leur annoncer que *des manufactures utiles allaient s'élèver dans les cloîtres, qui n'en faisaient qu'une vaste Thébaïde.* Il ajouta, que *Lyon rouvrait ses ateliers, remontait ses métiers,* & que *ses chefs-d'œuvre consoleraient des sollicitudes qu'il avait causé.* Malheureusement à l'époque où il donnait de si belles espérances, les Jacobins réunis sous les auspices de Babœuf, dressaient le fameux *Manifeste des égaux,* où l'on lit ces mots :—" Nous consentons à tout pour l'égalité, à faire *table rase* pour nous en tenir à elle seule. *Périssent, s'il le faut, les arts,* pourvu qu'il nous reste l'égalité réelle."

---

(1) Dans la séance du 24 Juillet 1797, Mayeuvre fournit de nouveaux détails qui constatent que les *crimes* qui se commettent à Lyon tiennent à la pénurie des finances, qui ne permet pas de fournir des fonds à la police. Il en représenta les habitans comme *gissant encore sur les ruines fumantes de leurs maisons, de leurs ateliers, sur les débris de leurs métiers,* & s'adressa aux destructeurs en ces termes.—" Quelles sont les cités *populaires* où les crimes ne soient pas fréquens ? quelle Commune doit en être plus le théâtre que celle de Lyon, couverte de décombres qui deviennent le repaire des scélérats, que Lyon qui est dégarnie de murailles, lesquelles avant son siège garantissaient de leur invasion, que Lyon qui est *privée de police,* soit par l'impéritie des membres du bureau central, soit par le *dénuement des fonds* qui ne permet pas même de l'éclairer, & dont l'obscurité pendant la nuit favorise le crime ?"

Justement effrayés des progrès de cette secte, & des nouveaux malheurs dont ils étaient menacés, les Lyonnais furent les premiers à donner le signal de la résistance, & se permirent, contre la faction de Babœuf, quelques excès qui fournirent au Directoire le prétexte de mettre leur ville *en état de siège*.

Il ne tarda guère à apprendre les effets de cette mesure.—" Le fabriquant démonte ses métiers, dit Mayeuvre peu de jours après ; les ateliers sont désertés ; le commerce est suspendu ; le taux de l'argent s'élève ; le papier sur l'étranger est recherché par la prudence qui dicte de mettre sa fortune à couvert, & tous les bons citoyens se demandent s'il ne faut pas fuir à jamais une cité, persécutée quoique tranquille, sans cesse calomniée quoique soumise, & qui ne cherchait, depuis sa *mémorable catastrophe*, qu'à cicatriser par le remède du travail & de l'industrie, ses plaies encore sanglantes & sans cesse rouvertes par la persécution."

Ces lamentations même prouvent évidemment, que depuis leur mémorable catastrophe, les Lyonnais avaient remonté plusieurs métiers. Tant l'habitude du travail & la force de la civilisation peuvent lutter long-tems chez une nation active, & qui connaît les arts, contre les entreprises d'un gouvernement qui cherche à les anéantir ! Tant il faut qu'il redouble ses coups pour arrêter l'essor une fois donné à l'industrie ! Cela est si vrai, que malgré les nouvelles persécutions qu'a éprouvé cette ville, on continue à y fabriquer des bas de soie, des gases, des taffetas, des rubans, & sans doute qu'il n'est pas be-

soin d'y en fabriquer beaucoup pour suffire à la consommation de la classe des Français qui peut se donner encore ces sortes de jouissances. Cependant, quoique les plus importans ateliers de Lyon, ceux des velours, des brocards, des satins, en un mot, tous ceux qui exigent de vastes capitaux, soient abandonnés peut-être sans retour, il ne serait pas juste d'en accuser uniquement la révolution & ses auteurs; car il est très vrai qu'à l'époque où Dubois Crancé fut chargé de faire *table rase* de ces ateliers, ils étaient déjà sensiblement sur leur déclin, par cela seul que presque dans toute l'Europe la mode des mousselines avait succédé à celle des étoffes de soie.

Lyon est encore en *état de siège* au moment où j'écris, & les plus riches de ses manufactures n'existent aujourd'hui que dans le souvenir de ceux, qui hier encore, allaient y admirer ce déploiement imposant de l'industrie & de l'activité Françaises. Le croirait-on ! Lorsqu'il n'a plus été possible de cacher que cette œuvre de destruction est consommée, l'un des principaux législateurs a essayé de faire croire à ses collégues que c'est le gouvernement Anglais qu'ils doivent en accuser !—" Sa main, sa main dévastatrice a brisé les superbes métiers de Lyon, comme elle a traîné dans les cachots ou à l'échaffaud, sous les plus légers prétextes tous les chefs de nos manufactures nationales, les chefs des ateliers de Rouen, de ceux de Sédan, de Saint-Quentin, de Cambray .... Représentans, que du

haut de cette tribune, le tocsin soit sonné contre *l'éternel ennemi* de la France."

Ainsi parla Jean Debry le 21 Décembre 1797, & peut-être ce discours était-il nécessaire, pour préparer les esprits au message du 10 Février suivant, où le Directoire demanda deux millions à distribuer aux fabricans de Lyon & des principales Communes de la république, *qui sont*, disait-il, *dans un état de stagnation vraiment effrayant*. Ces Communes connaissent trop bien sans doute la valeur de ces sortes de promesses pour s'y fier encore. Mais quoi de plus instructif que de voir le gouvernement actuel réduit à faire ainsi des aumônes à ces mêmes Lyonnais, qui, sous l'ancien régime, versaient des sommes immenses dans le trésor Royal, & rendaient les quatre parties du monde tributaires de la France?

J'ai dû m'étendre sur leurs manufactures, soit parce qu'elles tenaient le premier rang parmi celles de la France, soit aussi parce que les voyageurs les plus épris du nouvel ordre de choses publient eux-mêmes que *par-tout, excepté quelques fabriques de Lyon, les manufactures Françaises sont abattues sans espoir de se relever* (2). Malheureusement, cet *espoir de se relever*, que *quelques* fabriques de Lyon conservaient encore il y a deux ans, semble se reculer de plus en plus, puisque cette ville en est réduite à exporter ses soies comme matières premières, depuis qu'elle n'a plus ni bras, ni capitaux, ni machines pour les mettre

(2) *Fragmens sur Paris*, par J. L. Meyer.—" Les manufactures en France, ajoutait le lettré Allemand, ressemblent aux *ruines* d'un magnifique bâtiment dont les *fondemens ont manqué*."

en œuvre. Avant la révolution, la France achetait annuellement au dehors pour environ 27 millions de soies crues qu'elle mélangeait avec les siennes, & dont elle exportait une partie après y avoir donné un prix trois fois supérieur à celui de l'achat primitif. La voilà aujourd'hui forcée de vendre clandestinement ses propres soies aux fabricans de Berlin! (3)

Comme les soieries entraient dans ses exportations annuelles pour une somme plus considérable que tous les autres produits de son industrie manufacturière, il est essentiel d'ajouter, que Nantes & Orléans, qui possédaient en ce genre, les fabriques les plus considérables après Lyon, n'ont pas moins souffert, & qu'on les représente comme absolument anéanties sous le règne de la terreur. Chacun connaît la destruction de celles d'Avignon depuis que ce malheureux Etat est devenu Français.

---

(3) Voyez dans le Moniteur du 12 Septembre 1798, N°. 356, une lettre de Lyon où le commerce de cette ville jette les hauts cris contre une permission accordée aux citoyens Levenue & Cp. pour exporter deux mille quintaux de soies crues. Ce qu'il y a de remarquable dans cette pièce, c'est que les réclamans n'ont pas même essayé d'alléguer qu'aucun d'entr'eux ait assez de capitaux pour acheter ces soies ou pour les mettre en œuvre. Ils y insistent uniquement sur *l'état très languissant de leurs fabriques & sur le mérite réel que donne à leurs étoffes la réunion des soies de France avec celles du Piémont.* Cela peut être; mais je ne saurais voir dans la *langueur* de ces fabriques, un motif de plus pour consommer la ruine de l'agriculture, en condamnant les propriétaires des muriers à voir leurs récoltes dépérir dans leurs greniers, par la crainte que le mélange & la qualité des soies Françaises n'ajoutassent un *mérite réel* au tissu des étoffes étrangères.

Il n'y a pas jusqu'à la ville de Bédouin qui n'ait vu ses *nombreuses manufactures de soieries* livrées à *un incendie général* (4), en punition d'avoir laissé abattre un arbre de la liberté. Ce fut l'ouvrage de Robespierre, dira-t-on : soit, mais voyons la conduite du gouvernement actuel envers ceux des artisans de Bédouin qui survécurent à cette mémorable catastrophe. Goupilleau nous apprend que,—" loin de recevoir aucun soulagement, ils n'ont éprouvé qu'une continuation de malheurs. Il a ajouté, que bien qu'ils manquent des choses les plus nécessaires à la vie, pour les forcer à acquitter l'arriéré de leurs contributions, on a établi des *garnisers* chez eux, *dans les cavernes qu'ils se sont creusés*, après avoir échappé à la mort & aux flammes (5)."

---

(4) Ce sont les expressions dont s'est servi Dubois Dubay, dans un rapport du 10 Juillet, 1798.—" Personne n'ignore, dit-il, que pendant le tems de la terreur, *toutes les maisons & les nombreuses manufactures de soie* de cette malheureuse Commune, furent impitoyablement livrées à un *incendie général*, que les campagnes de son territoire furent condamnées à la stérilité, que tous ses habitans furent proscrits, que ceux d'entr'eux qui jouissaient de l'aisance périrent sur l'échaffaud, ou furent plongés dans les cachots."

(5) On a consenti le 9 Août, 1798, à retirer ces *garnisers*, & à passer par *profits & pertes*, l'arriéré des contributions de Bédouin. Mais pour obtenir cette faveur signalée il fallut que Goupilleau adressât au Conseil des Cinq-Cents l'apostrophe suivante.—" Songez que 260 des enfans de cette Commune, revenant des combats, où ils ont tant de fois triomphé des rois de

Ce trait de fiscalité qui appartient à l'an VI, nous apprend de quelle manière le Directoire tient la promesse solennelle qu'il avait faite aux Français *de ne point leur manquer pour la prospérité* ; & surtout comment il travaille à réparer dans l'intérieur, ce qu'il ose appeler les fureurs du *Vandalisme*, comme si les Vandales avaient jamais rien détruit, ainsi que les Jacobins pour le plaisir de détruire !

Ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que dans le tems même où le gouvernement révolutionnaire avait fait de si grands frais pour raser Lyon, & pour brûler Bédouin ; il s'était porté à des sacrifices assez coûteux pour conserver à Paris les magnifiques manufactures des Gobelins, de la Savonnerie & de Sèvres ; & ce n'était pas sans raisons, car elles avaient éminemment favorisé le déploiement du goût des artistes Français. Barbé Marbois est convenu que ces ateliers célèbres *n'existeraient plus depuis long-tems*, sans la *munificence* de l'administration, & il l'invita à la leur continuer dans le même rapport où il recommandait si fortement l'économie. Mais les fonds qu'on leur promit alors, ont été évidemment détournés pour la guerre, puisqu'une année après, Portier est venu annoncer que *depuis huit mois* les ouvriers des Gobelins n'ont point touché d'appointemens, & que *ces malheureux sont*

---

de l'Europe, ne trouveront que des monceaux de cendres dans les lieux qui les ont vu naître, leurs pères au tombeau, & leurs champs condamnés à la stérilité."

prêts à périr de misère (16). Cet objet fut renvoyé à une Commission qui devait présenter son rapport *dans trois jours*, & comme elle ne le fit point, il n'est que trop à craindre que ces superbes établissemens royaux ne soient à peu près anéantis.

On assure que Sedan, Louviers, Elbeuf, Carcassonne & Abbeville ont conservé une partie de leurs métiers de draperies fines, & qu'à la faveur de celles qui se fabriquent dans les provinces conquises, la France peut encore se suffire à elle-même pour les draps légers. Quand ce fait serait aussi exact qu'il l'est peu, on ne doit point oublier qu'elle tire de l'Espagne les laines fines qu'on y emploie. Ce à quoi elle devrait s'appliquer avant tout, serait à relever, tant ses fabriques de laineries & de toiles grossières, que les ateliers de Rouen, qui avant la révolution étaient presque parvenus à égaler les Anglais dans l'art de carder, de filer, & de travailler le coton. Voilà les manufactures vraiment *précieuses*, bien moins pour le commerce extérieur qui est un objet sécondaire, que pour les consommations

---

(6) Voyez le Moniteur du 12 Février 1798, & voyez dans celui du 30 Septembre suivant, un rapport de Daubermesnil, qui demanda comme *indispensable*, un sacrifice de 180 mille francs pour rendre quelque activité aux Gobelins. Ce dernier rapport nous apprend,—" que les produits de cet atelier ont été jusqu'ici employés à l'ameublement des palais du Corps législatif & du Directoire, que quelques tentures ont été données en *présens*, & qu'un petit nombre ont été vendues dans un moment de détresse pour subvenir aux besoins de l'établissement."

du

du dedans, dont l'activité offre le vrai thermomêtre de la prospérité des nations.

Ceci nous conduit à parler des fabriques pour l'impression des toiles, fabriques auxquelles l'ancien gouvernement mettait une si haute importance qu'il avait fait d'assez grands sacrifices pour attirer de Suisse en Alsace les ouvriers qui impriment ces Indiennes. Peut-être eût-il été mieux vû de ne s'attacher d'abord qu'à multiplier la fabrication des toiles mêmes, en perfectionnant & en multipliant les machines pour la filature. Cependant, quoique la France tirât des Indes & de la Suisse la plûpart de ses toiles de coton, elle ne laissait pas d'en fabriquer une bonne partie avant la révolution ; mais Malès ayant découvert que ce sont ses rivaux qui lui en fournissent aujourd'hui la presque totalité, il demanda le 13 Janvier, 1797, que pour les contraindre à la paix, on leur interdit ce commerce. *Je ne veux pas que notre numéraire passe entre leurs mains*, s'était-il écrié, *car la paix est à ce prix. En effet, chaque écu sortant de France sert à l'Angleterre à alimenter les assassins armés contre nous.*

Par bonheur pour les manufactures Françaises, Johannot réussit à arrêter ce premier mouvement de fougue en informant le Conseil que les ateliers de l'Alsace & des Pays-Bas allaient être totalement anéantis, si l'on défendait l'introduction & l'usage des toiles blanches des Indes que leur fournissent les Anglais.—" Il est *de fait*, dit-il, que nos manu-

factures ne peuvent pas se procurer plus de 100 mille pièces de fabriques de France ; elles éprouveraient donc un déficit de 400 mille pièces par an, ce qui ruinerait les manufactures, le commerce, & paralyserait l'industrie."

Johannot méritait d'autant plus d'être cru sur *ce fait*, qu'il possédait lui-même en Alsace un atelier considérable pour l'impression des Indiennes. Aussi l'amour des fabriques de France l'emporta avec raison sur la haine de l'Angleterre, & au lieu de prohiber les toiles des Indes, on les soumit à un droit de 75 francs par quintal.

L'excès de ce droit ayant favorisé la contrebande, on proposa une année après de le modérer ; proposition que Dentzell fit repousser en lui reprochant—" deux grands inconvéniens ; le premier, de porter atteinte à la loi qui prohibe les marchandises Anglaises ; le second, de faciliter l'entrée de marchandises dont la concurrence ferait nécessairement tort au débit des productions Françaises."—Cet orateur ajouta, que la France n'imprime que 600 mille pièces de toiles, & que réduire le droit qu'elles paient à leur entrée, serait ruiner les fabriques de Rouen & toutes les filatures. Il conclut par quelques anathèmes contre la Compagnie Anglaise des Indes, *qui inonde toute l'Europe des marchandises qu'elle arrache à vil prix aux malheureux habitans des bords du Gange.*

L'un de ses collégues eut assez de présence d'esprit pour lui repliquer—" qu'avec des intentions pures il était tombé dans l'erreur, qu'en voulant *punir* les Anglais, il reduirait à la misère plus de 40

mille ouvriers des pays réunis, & priverait les douanes d'un revenu d'un million."

Comme le droit est resté à 75 francs (7), les facteurs des Anglais ont continué à *inonder* la république des toiles communes qu'elle ne peut plus *arracher* elle-même *à vil prix aux habitans des bords du Gange*, depuis qu'elle a été chassée de tous ses comptoirs en Asie. Or, s'il en entre, en effet, 500 mille pièces par ses douanes, il est très vraisemblable qu'il n'en entre guère moins en fraude, surtout en y comprenant les mousselines & les toiles fabriquées ou peintes en Suisse. Le coup que les Français viennent de porter à l'industrie Helvétique diminuera sans doute cette dernière branche d'importation ; mais ce ne sera en définitif qu'une nouvelle prime pour les toiles de la Compagnie des Indes Anglaises.

Afin de mieux constater le dépérissement de celles des autres manufactures qui ont échappé à la

---

(7) Il n'y a que les pièces qui pèsent plus de 2 livres 10 onces qui soient admises. Les autres sont censées *mousselines* & ne peuvent entrer que par contrebande.

Le prix des toiles admises, est à Londres de 20 à 70 shellings la pièce, & c'est mettre au plus bas la moyenne de leur prix que de ne la porter qu'à 30 liv. tournois, ce qui ferait déjà 15 millions pour les 4 à 500 mille pièces dont la France a besoin. Mais si l'on y joint les toiles plus fines ou mousselines qui entrent en fraude & les toiles fabriquées & peintes en Suisse ; il y a tout lieu de croire que cette seule branche des importations de la France s'élève annuellement à près de 40 millions : elle était même plus forte autrefois, & le serait bien davantage aujourdhui sans l'appauvrissement excessif des consommateurs.

hache révolutionnaire, & afin de suppléer aux détails qu'on cache encore, nous allons transcrire le rapport qu'a présenté, le 18 Mars 1798, une Commission spéciale, pour montrer la nécessité de rétablir sans délai les *plombs*. On entend par là des espèces de marques que l'ancien gouvernement faisait apposer à la plûpart des étoffes ou des toiles fabriquées dans le royaume, pour attester qu'elles avaient la largeur, l'aunage & les qualités déterminées. Ce *plomb* avait jusqu'alors dispensé les acheteurs d'en faire l'examen, & elles se vendaient ordinairement *sous corde*; mais la secte des économistes qui, en 1779, avait déjà réussi à en affranchir certaines fabriques, fit supprimer en 1791, toutes ces marques royales comme une gêne absurde à la liberté illimitée du commerce.—" En voici les *résultats*, nous apprend le rapporteur Laporte. Depuis cette suppression, les toiles de Rouen de cinq quarts n'ont plus qu'une aune un seize ; celles de quatre quarts, sept huit; celles de sept huit, trois quarts ; celles de trois quarts, cinq huit ; &c. Les mêmes fraudes ont lieu pour les linons qui se fabriquent à Saint Quentin, Valenciennes, Cambray. Faute d'une marque nationale, un fabricant appose sur des étoffes de mauvaise qualité le nom d'une maison de commerce qui n'en fabrique que de supérieures. Le consommateur ainsi trompé s'adresse ailleurs. . . . Les négocians étrangers abandonnent des manufactures dont les produits ne présentent aucune garantie contre la mauvaise foi . . . La ci-devant Bretagne fabrique des toiles particulièrement destinées pour les possessions

Espagnoles. Cette fabrication, d'abord extrêmement soignée, s'était acquis une réputation si étendue qu'il s'en exportait annuellement pour plus de sept millions. Le *système de la liberté indéfinie* amena la décadence de ce commerce immense. Les fabricans l'adoptèrent avec empressement, & l'espoir de vendre de préférence les porta à fabriquer à meilleur marché, & par conséqent plus mal. De cet oubli des principes, il est arrivé que les Espagnols, dont les plaintes réitérées ont été méconnues, se sont adressés aux Silésiens.... *La France a perdu cette immense fourniture.* On jugera de l'étendue de cette perte, quand on saura que la seule manutention assurait dans ce pays l'existence à plus de cent mille individus de tout âge & des deux sexes.... Carcassonne était en possession d'envoyer dans les Echelles du Levant la presque totalité des draps qu'on fabriquait dans cette Commune. Peu à peu les fabricans ont diminué la perfection de leurs draps en fabriquant sans méthode & sans choix. C'est de cette époque que date la *décadence* de l'une des plus importantes branches de commerce que la France faisait avec l'étranger. Les Anglais s'en sont emparés, & nous sommes réduits à *glaner* après eux. Avant 1779, la fabrication des draps était telle qu'on en exportait pour 33 millions. Depuis le système de la liberté illimitée, cette exportation n'a été qu'à 11 millions (8)... La même *infidélité* a eu lieu pour

(8) L'époque dont il est ici question remonte à dix années avant la révolution, & c'est déjà à cette époque, que l'exportation des draps légers se trouvait réduite de 33 à 11 millions.

les soieries de Lyon & pour les étoffes dans lesquelles il entrait de l'or & de l'argent. Il est résulté de ces fraudes que nos étoffes ont été discréditées dans le Levant, & que la république a *perdu* une précieuse branche de commerce."

Il est essentiel d'observer ici, qu'aucun des fabricans que venait de dénoncer cette Commission, n'a essayé d'élever la moindre réclamation contre son rapport, & que le public aurait été privé de tous ces aveux, non moins indiscrets qu'instructifs, s'ils n'avaient pas été nécessaires pour préparer les esprits à la proposition de rétablir les plombs, en en faisant l'objet d'un impôt. Quoiqu'il ait été unanimement rejetté comme *le plus mauvais des impôts*, cette pièce reste, & elle méritait d'être transcrite fort au long, bien plus pour les faits précis qu'elle contient que pour la justesse des conclusions qu'en tirait le rapporteur ; car la suppression des *plombs* à laquelle il attribuait exclusivement la décadence des manufactures Françaises, n'en est qu'une des moindres causes. On ne sait si c'est à dessein que Laporte taisait les trois grands obstacles qui empêcheront pendant long-tems la renaissance des manufactures Françaises ; savoir, la hausse excessive de l'intérêt de l'argent, celles du prix de la main d'œuvre, & la dégradation des routes de terre & d'eau, qui, comme l'a fort bien dit Echasseriaux, sont les *pieds & ailes du commerce* (9).

---

(9) Cette dégradation a rendu les transports infiniment plus lents, moins sûrs, & plus chers qu'autrefois, & elle a fourni dernière-

Le premier de ces obstacles mérite un examen tout particulier ; & avant de remonter à l'origine de l'usure ou d'en tracer les conséquences, il faut commencer par citer les faits qui constatent que l'intérêt général de l'argent est aujourd'hui en France d'environ 25 pour cent par année.

Les petites affiches de Paris indiquent les noms de diverses maisons de commerce qui renouvellent périodiquement l'offre de prêter à *4 pour cent par mois sur gages*. Il en est une qui fait la même offre à 3 pour cent par mois ; mais elle exige des gages, sinon plus solides, du moins d'une vente plus prompte & plus certaine, comme caffés, sucres, &c.

Le mont de piété établi dans la capitale, prête à 3 pour cent par mois.

Les *inscriptions* du tiers *consolidé* qui portent 5 pour cent d'intérêt, s'achètent aujourd'hui pour environ trois fois la rente, c'est-à-dire, qu'on en retirera $33\frac{1}{3}$ par an, si les intérêts sont payés en numéraire, comme on l'avait solemnellement promis.

Le papier de la plûpart des négocians de Paris, à courte échéance, & avec des endossemens réputés solides, s'escompte sur la place à raison de $1\frac{1}{2}$, 2, & même 3 pour cent par mois.

---

dernièrement aux voituriers un prétexte pour *changer de routes à leur gré & par des motifs de cupidité.* Ce sont les termes dont s'est servi Bérand, le 10 Avril 1798, en invitant à *réprimer promptement cet abus dont les conséquences ont déjà été des plus funestes.* Ce député alla même jusqu'à dire qu'il y avait des voituriers, qui, chargés du transport des marchandises, *s'approprient les dépôts remis à leur garde & à leur conduite.*

Les commerçans en gros, qui, soit à Paris, soit dans les provinces, font assez généralement des crédits de six semaines aux marchands de détail accrédités, accordent un rabais de $2\frac{1}{4}$ pour cent, à ceux de ces derniers qui ne s'en prévalent point.

A la suite de ces faits, en voici un qui paraîtra surprenant. Quelque tems après la chûte de Robespierre, il s'était formé à l'hôtel Massiac, une nouvelle Caisse d'escompte, par le ministère de laquelle quelques unes des meilleures maisons de commerce de Paris firent & reçurent leurs paiemens. Dès l'origine, elle escompta leur papier à $\frac{1}{2}$ pour cent par mois, mais seulement jusqu'à concurrence du montant de leurs actions ou de leurs dépôts. Quoique son crédit souffrit un peu à l'époque du 18 Fructidor, le Directoire ayant eu assez de retenue pour ne point porter la main sur cette caisse ; elle s'est hasardée à émettre des billets de banque, & continue ses opérations, qui, à la vérité, sont extrêmement bornées, en raison de la modicité de ses fonds & du danger qu'il y aurait pour elle à les accroître. Il y a même à Paris un autre établissement assez semblable, appelé *Caisse du commerce*, & qui escompte, à $\frac{3}{4}$ pour cent par mois, le papier à courte échéance endossé par trois maisons réputées solides. (10)

Il s'est établi à Rouen, vers le commencement de cette année une banque à peu près semblable, qui a mis en circulation des billets au porteur de 100, de 500, & de 1000 francs ; à l'aide desquels elle es-

(10) Voyez le Moniteur du 13 Septembre. N°. 357.

compte en faveur de ses actionnaires leur papier sur Paris, à raison de $1\frac{1}{4}$ pour cent par mois.

Quelqu'excessif que paraisse cet intérêt ; si ces deux banques se soutiennent, elles peuvent rendre des services signalés au commerce de Paris & de Rouen. C'est précisément des caisses de ce genre que j'avais en vue dans mon dernier écrit ; mais j'y insistais sur l'extrême convenance de ne s'en occuper qu'après le rétablissement de l'ordre, & peut-être les Français ne tarderont-ils pas à se repentir de les avoir trop brusquées. En effet, on ne sait en vérité de quoi s'étonner le plus, ou de ce qu'on a osé former ces deux caisses sous les yeux du Directoire, ou de ce qu'il n'a pas encore jugé à propos de les mettre sous le séquestre, ou de ce qu'à côté de ces deux banques qui escomptent à raison de 9 à 15 pour cent par année, il y en a plusieurs autres qui prospèrent en prêtant *sur nantissement* à 4 pour cent par mois.

Au surplus, il est évident que celle de Paris n'a nullement influé sur la baisse de l'escompte, pour le papier de ceux des commerçans de la capitale qui n'en sont pas actionnaires, puisque l'une des questions, proposées par le banquier anonyme déjà cité, était celle-ci :—" Pourquoi, tandis que le papier des commerçans ne peut s'escompter qu'à 2 ou 3 pour cent par mois, celui de *quelques maisons* se fait-il à trois quarts pour cent ?"—La question ainsi posée indique clairement qu'il y a *quelques maisons* qui peuvent faire escompter leur papier sur la place à raison de 9 pour cent par an. Voici comment se tira de ce problème, l'écrivain qui entreprit de le ré-

soudre. *Quelques maisons de banque ont fait preuve d'honnêteté & de fidélité pendant le tems du papier-monnaie : leur fortune est à peu près indépendante des événemens.* Cette explication en exige une autre que ne pouvait point donner cet écrivain, placé, comme il l'était, sous la *surveillance* du ministre de la police. Nous la donnerons ci-après.

On a très peu de renseignemens sur ce qui se passe dans les villes de province ; mais elles doivent ressentir infiniment plus le besoin de numéraire, en raison de ce que la plûpart des capitalistes, des nobles non émigrés, des parvenus & des fournisseurs ont établi leur résidence à Paris, soit parce que cette ville est aujourd'hui le centre ou plutôt l'unique point de toutes les transactions commerciales, soit aussi parce qu'ils y trouvent une police plus sûre que dans les départemens, & échappent beaucoup mieux, tant aux réactions des partis, qu'à *l'animadversion* qui poursuit les riches, principalement les nouveaux riches.

Voilà tous les documens que j'ai pu rassembler sur le prix présent de l'intérêt en France ; ils suffisent pour mettre en évidence qu'il est quatre ou cinq fois plus haut qu'avant la révolution, & que l'entrepreneur d'une fabrique ou d'un négoce ne peut point se procurer de capitaux sans se soumettre à un intérêt usuraire qui *absorberait ses profits.* Ces mêmes documens offrent la solution de cette autre question, proposée par le banquier, & qu'il aurait dû pouvoir résoudre mieux que personne.— " Pourquoi les banquiers de France n'ont-ils pres-

que plus de crédit chez l'étranger, & pourquoi ne prêtent-ils plus le leur à nos manufacturiers & commerçans de l'intérieur, comme ils le faisaient autrefois ?"— (11) Ces documens prouvent enfin que le taux de l'intérêt a plutôt haussé que baissé depuis que les députés du commerce se plaignirent, au commencement de 1797,—" de ce qu'il était arrivé à un taux si excessif qu'on ne pouvait en retrouver le *modèle* aux époques les plus fâcheuses des peuples *anciens* & modernes."—Peut-être se trompaient-ils à l'égard des peuples *anciens* ; mais il est impossible de ne pas tomber d'accord avec eux, lorsqu'en annonçant à Ramel *que les capitaux étaient dissipés ou enfouis, & que les ateliers étaient fermés*, ils le prévinrent *qu'il n'y avait que le* TEMS *& des* LOIS SAGES *qui pussent réparer tant de maux.*

Chacun sait que les *lois sages* auxquelles ce ministre eût recours pour faire baisser le taux de l'intérêt, ont été des *lois* destinées à attirer exclusivement, vers l'achat des domaines confisqués, le peu

---

(11) Voici la réponse qui fut faite à cette question.—" La France n'est pas tranquille, & les étrangers la croient beaucoup plus *agitée* qu'elle ne l'est effectivement."—Ce dernier trait donne lieu de soupçonner que c'était le député Arnould qui s'était caché sous le voile de l'anonyme pour résoudre ces onze questions, car dans son long rapport du 26 Août, sur l'état de la France, il a indiqué au gouvernement pour unique & dernière ressource celle des *emprunts*, en l'assurant que les circonstances n'étaient point désespérées pour rétablir le *crédit* chez les nations étrangères, & en ajoutant ces mots :—" La France, suivant les *bons observateurs, tend évidemment au* REPOS. Les capitalistes ont une *perspicacité* qui ne les trompe pas."

de capitaux qui n'étaient pas encore *dissipés ou enfouis*.

Qu'en est il résulté ? Une nouvelle réduction des ateliers conservés, & une nouvelle hausse dans le prix de l'intérêt. Ces deux conséquences étaient inévitables; car quel est le Français assez insensé pour exposer sa fortune dans des entreprises, ou pour lutter contre les manufacturiers étrangers, il devrait se contenter de la faire valoir comme eux à 10, ou tout au plus à 12 pour cent, lorsque l'Etat lui offre la perspective d'en tirer un revenu de 30, de 40, & même de 50 pour cent, en la plaçant sur l'un des domaines confisqués ? Il y a plus d'une année que Rœderer avait indiqué cet écueil (12) ; mais les pilotes de la France n'en tinrent aucun compte, & ce n'est qu'après s'y être brisés qu'ils poussent aujourd'hui les mêmes cris de détresse qu'avaient fait entendre les députés du commerce.— " L'une des causes les plus actives de la détresse générale, a dit Crassous le 23 Mars, 1798, c'est la hausse excessive de l'intérêt du numéraire. Cette valeur d'opinion attachée au signe monétaire ralentit, entrave les transactions sociales, & s'oppose à une circulation vivifiante. Voilà des maux bien *réels* que chaque individu ressent d'une manière directe. Mais les conséquences en deviennent

---

(12) " On conçoit, disait-il, que les entrepreneurs des fabrications ou des négoces ne veulent pas retirer un moindre intérêt de leur capital, qu'ils ne feraient en achetant des terres & *rien n'est plus juste.*"

plus funestes encore pour la chose publique. (13) Le manufacturier, le négociant dont les spéculations ne s'alimentent que par le *crédit*, que la confiance fait naître & maintient, se trouvent forcés à *restreindre* leur industrie comparativement à l'amoindrissement de leurs facultés pécuniaires. &c."

Pour peu qu'on ait réfléchi sur la circulation en général, & qu'on ait étudié le commerce autrefois si actif de la France, on conviendra que la grande masse de ses transactions, soit intérieures, soit extérieures, se faisaient à l'aide du *crédit*, & que les promesses de payer, ou les lettres de change tirées à terme, formaient un nouveau signe d'échange fort supérieur en masse aux espèces métalliques. Bailleul a évalué à *treize milliards*, tout ce que le numéraire, le crédit & les capitaux donnaient de valeurs & de moyens d'échange sous l'ancien régime. Il est fort à regretter que ce financier illuminé n'ait pas indiqué les élémens de cette évaluation ; mais même en la supposant outrée, toujours est-il certain que le *crédit*, cette source artificielle de la plus grande partie des transactions pécuniaires des Français, s'est tarie à mesure que

(13) Ce qui les rend de plus en plus *funestes* pour le trésor public, ce n'est pas seulement parce qu'il s'en ressent dans tous ses marchés, vû l'impossibilité où il est de payer comptant ; c'est aussi parce que les percepteurs des taxes dissimulent le plus long-tems possible leurs rentrées, afin de les faire valoir pour leur propre compte à un intérêt énorme. Le ministre des finances ne cesse de s'en plaindre & de les menacer ; mais toutes ses menaces sont vaines, l'attrait est trop grand pour y résister, & Poulain-Grand-Pré vient de nous en indiquer la raison, en citant le trait suivant comme un axiome parmi eux. *C'est placer à gros intérêt, que de payer au trésor public le plus tard possible.*

la défiance a pris de nouvelles racines. C'est encore ici l'œuvre des assignats, & l'effet de la crainte qu'on conserve de leur voir succéder à l'improviste quelque nouveau papier-monnaie, à l'aide duquel le gouvernement s'acquittera envers ses fournisseurs en les autorisant à s'acquitter de la même manière envers leurs créanciers. Voilà la cause première de l'usure en France, & ses chefs se la dissimulent si peu que, pour justifier la banqueroute envers les porteurs des mandats, le ministre de l'intérieur allègua que *la circulation forcée & successive du papier-monnaie avait contraint le commerce intérieur à ne travailler* QU'AU COMPTANT. Ce ministre était mal informé, car je sais qu'il y a tels négocians étrangers qui font encore un crédit de deux, de trois, & quelquefois de six mois à leurs correspondans Français. Il est vrai qu'ils n'accordent cette faveur qu'au petit nombre de ceux dont la bonne foi a été mise au creuset pendant le règne du papier-monnaie, & il est également vrai que plusieurs habitans de la France ont résisté à cette terrible épreuve ; mais l'on peut conjecturer sans exagération que le crédit qu'on lui accorde pour ses achats au dehors, est en général quatre ou cinq fois plus court qu'avant la révolution. En voici les effets : un fabricant de Lyon achetait alors ses soies à quinze mois de crédit, & comme il vendait ses étoffes à un an de terme, il pouvait avec peu d'avances faire un très grand commerce. Tout a changé pour lui. A peine obtient-il aujourd'hui une confiance de trois mois, & il ne pourrait se présenter dans les marchés étran-

gers, qu'en offrant le même crédit que ses concurrens. Comment s'étonner après cela, si le cultivateur qui recueille la soie dans le midi de la France, n'y trouve plus d'acheteurs pour la mettre en œuvre ?

Au surplus, ce qu'on appelle le commerce extérieur d'un pays est peu de chose, comparativement à ses transactions domestiques. Ses progrès méritent sans doute d'être étudiés, mais plutôt comme symptôme que comme cause de prospérité. Quoiqu'il arrive souvent qu'il en devienne tout à la fois effet & cause, ce qu'il y a de plus digne d'envie dans ses progrès, c'est moins peut-être la créance qu'obtient le peuple qui s'y livre, comme la certitude qu'à mesure qu'il peut fournir davantage aux besoins de ses voisins, il est d'autant mieux à portée de satisfaire les siens, & que ses propres consommateurs augmentent dans une proportion relative à ses acheteurs du dehors. Nul doute, par exemple, que les Anglais ne consomment infiniment plus de leurs étoffes de laine depuis qu'ils en exportent une quantité double ou triple (14). On ne saurait

(14) Le taux moyen de leurs exportations en lainages pendant chacune des trois premières années de ce siècle était de 2,477,520l. st. Il est de 5,079,813l. pour chacune des trois dernières années. Or comme l'évaluation des prix se fait sur le registre des douanes, d'après l'ancien tarif adopté il y a cent ans, quoiqu'elle dût être d'un tiers plus élevée, vû l'amélioration des qualités & l'augmentation survenue dans le prix des draps ; il y a tout lieu de croire que les Anglais exportent aujourd'hui des

trop se pénétrer de cette vérité, & tout Prince éclairé n'envisagera, pour ainsi dire, les registres de ses douanes, que comme un document très précieux pour juger si le travail productif & les consommations de ses sujets s'étendent, restent stationnaires, ou se ralentissent.

C'est surtout dans ce dernier sens qu'il faut appliquer à la France républicaine tout ce qu'on vient de dire ; car si, comme on le verra ci-après, ses relations commerciales ont diminué de plus de moitié au dehors, il est très vraisemblable que les classes aisées ne consomment pas aujourd'hui la moitié des étoffes, des meubles & des vêtemens qu'elles consommaient avant la révolution. Si elles ont perdu les deux tiers de leur ancien revenu, elles doivent avoir d'autant moins de jouissances. Le parallèle du peuple Polonais avec le peuple Français, ou de l'Irlande avec l'Angleterre présente depuis long-tems la démonstration de cette vérité.

Je ne prétends pas dire au reste que les Français

---

des lainages pour une somme trois fois plus forte qu'au commencement de ce siècle, & pour une somme double de celle que retirait la France par l'exportation de ses étoffes de soie dans le tems de la plus grande splendeur de Lyon.

Obervez que la manufacture des lainages, est l'une de celles qui ont fait les progrès les moins rapides en Angleterre, & qu'il est d'autant plus surprenant que celle des cotons n'y ait pas nui, qu'il s'y fabrique peut-être cent fois plus d'étoffes de coton qu'il ne s'y en fabriquait il y a cent ans.

en soient déjà arrivés à l'appauvrissement du peuple Polonais, car il est évident qu'ils se suffisent encore pour les vêtemens grossiers de la très grande majorité de leur population. Mais comme les transactions qui en résultent au dedans, sont beaucoup plus considérables en valeur que celles du dehors, il s'ensuit que c'est surtout à l'égard de ses transactions domestiques que la républiqne doit éprouver les effets désastreux de l'anéantissement du crédit, & j'en infère que lors même que ces dernières n'auraient diminué que de moitié, il est très vraisemblable qu'elles exigent infiniment plus de numéraire effectif qu'autrefois.

On en trouve une espèce de preuve dans les lamentations croissantes des Français sur sa rareté, malgré toute l'argenterie des églises, & l'immense quantité de vaisselle qui semblaient devoir suppléer en partie aux espèces écoulées ou enfouies. Ils se désolent plus que jamais de cette disparution du numéraire ; mais ils devraient bien plus s'affliger de celle du crédit. Qu'ils jettent les yeux sur la Grande-Bretagne. Elle a eu le bon esprit de reconnaître que les espèces métalliques n'étant qu'un capital absolument mort, il suffit d'en avoir la quantité nécessaire pour solder les échanges, & qu'on peut au besoin le doubler par l'expédient des billets de banque qui en font toutes les fonctions, & ne sont point une valeur morte comme les métaux précieux. Il est cependant certain qu'avec un numéraire, soit en métaux soit en papier, la moitié

moindre de celui que possédait la France, ce peuple fait face à des transactions pécuniaires beaucoup plus étendues. A quoi attribuer ce miracle ? au *crédit*, le crédit à la sécurité, celle-ci à la liberté, & finalement la liberté au respect pour la LOI, devant laquelle se prosternent ou fléchissent les Anglais de toutes les classes.

C'est surtout le mépris des lois, c'est leur instabilité & leur violence qui depuis quelques années ont anéanti le crédit en France : cela est si vrai qu'en déclarant que la *thésaurisation y fermait la bourse à tous les emprunteurs*, les Députés du commerce eurent grand soin d'ajouter, *que cet état de choses était le produit d'une foule de lois violatrices de la propriété, éversives de tout crédit, & qui s'étaient succédées avec une effrayante rapidité.*

J'indiquerai tout à l'heure d'autres causes de l'anéantissement du crédit : mais commençons par en signaler l'un des effets les plus désastreux ; c'est que le prix du détail s'est élevé peu à peu presque au double des prix en gros. Comment s'en étonner ? Dès que l'entrepreneur de fabrication n'obtient lui-même qu'un crédit très court pour ses matières premières, il ne peut pas en accorder davantage aux marchands auxquels il les livre après les avoir ouvragées, & dès-lors ces derniers sont forcés d'ajouter à leur gain, l'intérêt de leurs avances. Or cette addition doit être énorme, puisque vû le taux actuel de l'intérêt, si la marchandise reste une année en

magasin, ce seul chommage les exposerait à perdre le quart & même le tiers de sa valeur (15).

Une conséquence non moins déplorable, c'est que personne n'ose former des dépôts ; que les entrepreneurs ne travaillent qu'à mesure des demandes, & ne se hasardent point à accumuler des produits, accumulation qui est la vraie mesure de la prospérité d'un peuple.

S'il fallait en croire le législateur Crassous, & la plûpart de ses collégues, l'intérêt usuraire dont l'on se plaint n'aurait d'autre cause que la *rareté* de l'argent. Celle-ci doit y contribuer sans doute, mais D. Hume a très bien établi que l'intérêt de l'argent est moins en raison de sa rareté, qu'en raison du profit qu'on peut en tirer, & que ce profit est toujours

---

(15) Le marchand de détail est à peu près sûr d'un débit journalier, & ne remplit sa boutique qu'à fur & à mesure des besoins des chalans. Loin d'en recevoir la loi, il la leur dicte, & ne manque pas de se faire rembourser par eux, l'intérêt de ses avances, les frais de sa patente, & le montant de sa taxe personnelle & mobiliaire.

Il n'en est pas de même des négocians en gros, qui, s'ils se hasardent de tems en tems à faire des accaparemens, ne sont point assez pécunieux pour pouvoir attendre le moment favorable à la vente. Très souvent ils s'empressent de revendre à perte ou sans gain, soit pour sauver l'intérêt exorbitant qu'ils perdent durant l'intervalle, soit parce qu'ils sont alléchés par l'expectative de faire un gain plus considérable, sur quelqu'autre spéculation. En un mot, ils sont proportionnellement plus pauvres ou beaucoup plus pressés de réaliser que les petits marchands ; & voilà comment la différence considérable qui existe entre les prix en gros & en détail s'explique encore par *l'usure*.

plus fort, là où les arts utiles sont dans l'enfance ou dans la décadence. Il est singulier qu'en faisant l'énumération des causes qui renchérissent l'intérêt, cet habile homme ait oublié la principale de toutes, savoir la défiance des prêteurs dans les lois qui autorisent & garantissent leurs transactions. Instruits par leur propre expérience, les Députés du commerce Français ont réparé cet oubli en s'élevant par dessus tout contre la versatilité des lois qui n'ont cessé de présenter au prêteur des chances de malheur inconnues auparavant.—" Elles l'autorisent, dirent-ils, à s'en dédommager à l'avance par un plus haut intérêt, qui doit s'accroître comme le danger lui-même, jusqu'à ce que les chances défavorables se refusant à tous les calculs de la prévoyance humaine, il n'y ait plus d'autre remède à tant *d'immoralité* que la *thésaurisation* qui ferme la bourse à tous les emprunteurs."

C'est en rappelant *l'usage scandaleux* du papier-monnaie que les Députés du commerce s'exprimèrent ainsi & reconnurent—" qu'il avait substitué la déloyauté à la bonne foi, le *vice* à la vertu, & introduit, dans toutes les classes de la société, la *corruption* la plus effrénée, *l'immoralité* la plus révoltante." (16)

---

(16) Tels seront les effets inévitables d'un papier-monnaie émis par l'administration, surtout lorsque celle-ci en forcera le cours, & autorisera le débiteur à se libérer dans des valeurs inférieures aux stipulations. Le fameux Brissot est l'un des Français

Qu'il est affligeant de voir que cette *immoralité* a fait de nouveaux progrès chez la plûpart des Français qui continuent le commerce !—" Il est livré à des hommes si *immoraux*, a dit Rossée, le 14 Mars 1798, qu'on ne peut prendre trop de moyens pour les écarter."—" Le *trône* est *renversé*, ajouta

---

Français qui a le plus reproché aux peuples des Etats-Unis de l'Amérique, d'avoir dégénéré de la bonne foi qui les avait caractérisés. S'il s'était donné la peine de remonter à la source de cette dégénération, dont malheureusement les traces durent, & dureront long-tems encore ; il l'aurait trouvée dans l'émission du papier-monnaie, tant Provincial que Continental, & il aurait pu préserver ses compatriotes d'aller se briser contre cet écueil. En prenant la peine d'ouvrir l'histoire publiée par Ramsay, il aurait lu ce qui suit.

" The evils of depreciation did not terminate with the war ; they extend to the present hour. That the helpless part of the community were legislatively deprived of their property, was among the lesser evils which resulted from the legal tender of the depreciated bills of credit. The iniquity of the laws estranged the minds of many of the citizens from the habits and love of justice."

" The nature of obligations was so far changed, that he was reckoned the honestest man, who from principle delayed to pay his debts. The mounds which Government had erected to secure the observance of honesty in the commercial intercourse of man with man, were broken down ; truth, honour, and justice were swept away by the overflowing deluge of legal iniquity, nor have they yet assumed their ancient and accustomed seats."

En lisant ce passage, on serait presque tenté de croire que les Députés du commerce Français n'ont fait que le traduire mot à mot.

Gauthier quelques jours après, il en reste un autre à détruire, c'est celui sur lequel *l'immoralité* s'est assise. De toutes parts la corruption nous environne ; c'est un torrent qu'aucune *digue* n'arrête. Encore un moment de retard, & il va engloutir la génération qui s'élève."

Le même jour où il jeta ce cri d'alarme dans le Conseil des Cinq-Cents, Harmand déclara à celui des Anciens qu'il ne voyait plus d'autre *digue* à opposer à l'immoralité croissante de la classe qui se livre au commerce, que d'imiter ceux qui avaient occupé le *trône renversé*. Il cita l'édit de 1609 par Henry IV.—" On y voit, dit-il, que, comme de nos jours, les troubles politiques avaient occasionné une grande corruption de mœurs, & une licence tellement désordonnée, *surtout dans le commerce*, que les familles & l'Etat en étaient troublés, & que pour en faire cesser les désordres & les crimes, il était instant de recourir à des peines sévères contre *les banqueroutiers frauduleux*."

On n'hésita plus à décréter la *contrainte par corps*, que les économistes avaient réussi à faire supprimer en même tems que les *plombs*. C'était sans doute une mesure indispensable pour rétablir quelque confiance dans les transactions commerciales, mais je ne sais par quelle fatalité, les législateurs actuels de la France ne savent réussir que dans le mal, ou ne songent jamais au remède que lors qu'il devient pire que le mal même. Peut-on imaginer en effet, une prétention plus scandaleuse de leur part que celle de mettre fin à *l'immoralité* des individus, en rétablis-

sant l'emprisonnement pour dettes, au moment où l'Etat lui-même est en banqueroute ouverte vis-à-vis de l'universalité des Français qui ont des dettes ? Conçoit-on une *immoralité* plus révoltante que celle de les faire traîner en prison, s'ils s'acquittent envers leurs créanciers, avec le papier appelé *Bon*, à l'aide duquel l'Etat s'acquitte envers eux ?

L'un des députés qui passe pour le commerçant le plus expérimenté des deux Conseils, a fort bien développé l'injustice extrême de rétablir la *contrainte par corps* à une époque où le gouvernement se liquide de cette manière. Il représenta que— " la masse presque entière des citoyens a une part dans ce capital ainsi liquidé. Quel est celui qui n'est pas créancier direct ou indirect de la république, demanda-t-il ? quel est celui qui n'est pas liquidé ou créancier d'un liquidé ?...Quel peut être aujourd'hui le sort de cette masse immense de citoyens intéressés dans la liquidation de l'Etat ?....Cependant vous venez de rétablir la *contrainte par corps*, & elle frappera inévitablement sur beaucoup d'individus qui feront d'inutiles efforts pour s'acquitter, tant que pourra durer la dépréciation actuelle des immeubles & des créances sur l'Etat....Ici l'orateur récapitula tout ce que les lois exigent du citoyen Français ; s'il est *créancier* de l'Etat, dit-il, en raison de la liquidation qu'il subit, sans être payé de l'intérêt qui lui est alloué sur le capital réduit ; s'il est *débiteur* en raison de ses engagemens avant & pendant le règne du papier-monnaie ; s'il est dans le

commerce, en raison de sa liberté aujourd'hui compromise ;... s'il est *contribuable*, en raison de sa fortune apparente, qu'on peut mieux appeler aujourd'hui une *fortune nominale* ; s'il est *propriétaire*, en raison de la dépréciation des créances sur l'Etat & du prix des immeubles....C'est cette récapitulation qu'il termina par ces mots. " En exécution & par non exécution des lois & arrêtés, tout à la fois on fait & on ne fait pas, on ordonne, on demande, on réduit les rentes, on impose, on met des garnisers, on *emprisonnera pour dettes*, on liquide & on liquide encore, & cependant on ne paie rien."

Ainsi parla Lecoulteux, le 5 Avril 1798, & sans doute qu'il eût été moins alarmé, s'il ne s'était agi que du décret qui autorise *l'emprisonnement pour dettes*, car vû le nombre de débiteurs insolvables, il est impossible que les juges songent à l'exécuter : ils auraient beau en remplir toutes les prisons de la France, elles n'y suffiraient pas.

Le discours de ce député nous dispense de rien ajouter sur l'impossibilité où est le gouvernement Français de ramener la *moralité* dans les engagemens pécuniaires, tant qu'il sera hors d'état d'acquitter les siens, & sur l'impossibilité non moins grande de réduire l'intérêt de l'argent, tant qu'on n'aura pas arrêté le débordement d'immoralité dont il se plaint & qui a fait du commerce une espèce de coupe-gorge.

On ne saurait trop le répéter : il faut toujours remonter aux assignats comme à la principale source de ce fléau : mais ce que Dupont appelle avec rai-

son, les *secousses démoralisantes* de la révolution, sont aussi le produit combiné d'une foule de lois qui semblent n'avoir été calculées que pour appeler sur le peuple Français tout ce qui pouvait le corrompre & lui ôter son caractère naturellement ouvert, désintéressé & confiant. C'est ainsi, par exemple, qu'afin de faire disparaître *l'effigie du dernier Roi*, on a transformé les cloches des églises en monnaie de cuivre qui n'a pas intrinsèquement le tiers de sa valeur nominale. Ces sortes de fraudes trompent un certain tems le petit peuple ; mais il ne tarde guère à les découvrir & finit presque toujours par se les exagérer. Cela est si vrai, que soit à Paris, soit dans les provinces, les Jacobins eux-mêmes donnent universellement la préférence aux anciennes pièces d'un sol, & de deux sous, quoiqu'elles contiennent encore moins de matière que celles du gouvernement républicain. Aussi ce dernier vient-il de prendre la résolution de repomper toutes les monnaies de billon, vieilles ou nouvelles, & comme il s'engage à ne plus les émettre, elles ne pourront lui servir qu'à faire des canons, en attendant sans doute qu'on fonde ceux-ci pour en faire de nouveau des cloches.

L'émission de ce billon peut nous servir à expliquer le renchérissement de la main d'œuvre dont nous allons bientôt parler: en effet, si la monnaie de cuivre avec laquelle on paie, en tout ou en partie, le travail des journaliers, ne contient intrinsèquement que $\frac{4}{10}$ de sa valeur nominale, il était tout simple qu'ils s'en dédommageassent, en augmentant de 4 à 5 dixièmes le

prix de leurs journées. Reste à savoir s'il suffira de faire disparaître cette fausse monnaie pour ramener les salaires à leur ancien taux.

Comme le gouvernement la reprend en acquit des contributions, & comme cette reprise l'appelle à un sacrifice de 44 millions, il a imaginé de s'en dédommager sur les autres monnaies, en substituant à la dénomination de *Livre* celle de *franc*, & en ordonnant que celui-ci serait égal à une Livre trois deniers tournois ; de manière que l'ancien écu de 6 Livres ne vaut plus que 5 francs 90 centimes, soit 5 Livres 18 Sous ?

Le prétexte de cet étrange décret fut de favoriser le nouveau calcul décimal, mais le but réel était d'augmenter imperceptiblement de 1 & $\frac{3}{4}$ pour cent, la masse de tous les impôts en les exigeant sur le nouveau pied monétaire. Il pourrait fort bien arriver cependant que le fisc se trouvât pris dans ses propres filets ; car comme en forçant l'adoption de cette nouvelle échelle, il faudra qu'il en fasse lui-même usage avec ses fournisseurs & ses employés, & comme il dépense quatre ou cinq fois plus qu'il ne reçoit, il risque de perdre en fin de compte à cette escroquerie trois ou quatre fois plus qu'il n'avait espéré y gagner.

Ce qu'il y a de pire, c'est que cette nouvelle révolution monétaire est déjà devenue la source d'un gain très illicite pour les agioteurs capables d'en suivre toutes les phases, & de tendre des pièges aux hommes simples qui en contractant une dette de 600 Livres, avaient cru bonnement pouvoir s'acquitter avec cent écus de 6 Livres. On

assure qu'à force d'avoir été trompés, la plûpart des Français sont aujourd'hui sur leurs gardes, & il faut convenir que rien n'est plus nécessaire, puisqu'à la transmission de chaque pièce d'argent, ils ne peuvent se préserver d'un procès que par un accord préalable qui consiste à savoir si elle sera donnée ou reçue en *Livres*, ou en *francs*, & si l'on offrira de la monnaie de cuivre pour le rompu du paiement. Comme cet accord est encore plus difficile, & plus compliqué pour les monnaies d'or, on agite déjà dans le Corps législatif la convenance de les abandonner à leur valeur intrinsèque, de *démonétiser* les louis comme on avait démonétisé le papier-monnaie, & de laisser à chaque contractant le soin de leur assigner une valeur quelconque sur le marché. Cette mesure ne sera pas la moins désastreuse, mais on verra dans la suite qu'elle est devenue presque indispensable.

Je n'ai pas tout dit ; car en même tems que les législateurs Français ont bouleversé la valeur nominale & intrinsèque des monnaies, en même tems qu'ils se sont avisés de faire rivaliser l'écu de 6 livres à effigie Royale, par l'écu de 5 francs à l'effigie de la république lequel contient beaucoup plus d'alliage que les anciennes monnayes d'argent (17), ils ont eu la fantaisie d'al-

---

(17)Villers s'en est plaint avec le ton du sarcasme,le 14 Octobre, 1796, en ces termes.—" Il n'est point de pays où le principe de l'économie politique, *ne touchez pas aux monnaies*, ait été plus mal suivi qu'en France, *surtout depuis la révolution.* Il fallait

térer aussi tous les *poids* admis dans le commerce ; & de remplacer la mesure de *l'aune* par une nouvelle mesure appelée *mètre*. Comme cette dernière est de $\frac{1}{5}$ plus faible, la plûpart des colporteurs & des petits marchands se sont empressés de l'adopter, & sans se croire obligés d'en indiquer la différence à l'acheteur, ils ont délivré cinq ou dix *mètres* d'étoffes à tel de ces derniers qui après avoir payé pour 5 ou 10 *aunes*, vérifiait ensuite qu'il n'en avait reçu que 4 ou 8. Il n'est pas besoin d'ajouter que dans les fréquentes réclamations qui en sont nées, les juges ont toujours prononcé d'après le décret qui ordonne aux bons citoyens de n'employer que les *mesures républicaines*. On cite à cet égard des traits de filouterie qui figureront un jour sur la scène dramatique ; mais quelque piquans qu'ils soient, & bien qu'ils appartiennent à mon sujet, je n'ai pas le courage d'égayer ce tableau de la démoralisation d'un peuple entier.

Terminons ce qui concerne ici cette nouvelle *mesure* dont on brusque l'adoption par tous les moyens possibles (18), en observant qu'elle a contribué

---

lait sans doute faire disparaître les signes de l'esclavage & les remplacer par ceux de la liberté ; mais la politique exigeait *peut-être*, ainsi que l'intérêt du commerce, qu'on en *laissât le titre & le poids*."

(18) Voici l'extrait du dernier rapport à ce sujet. Il a été présenté par Daubermesnil, le 24 Septembre, 1798.—" Nos nouvelles *mesures* ne doivent trouver d'opposition que dans les anciennes habitudes, ou dans la paresse. Il est de la plus pressante

peut-être plus qu'on ne pense au renchérissement des étoffes de fabriques Françaises. Quoique la quantité ait diminué en longueur & en largeur, elles sont restées à leur premier prix, par les mêmes circonstances qui empêchèrent la main d'œuvre de redescendre à son ancien taux lorsque le numéraire succéda tout à coup aux assignats. Il est vrai que le Directoire en a été la première victime, en raison des fournitures qu'il achète pour ses armées, & peut-être est-ce à cela qu'il faut attribuer l'ardeur qu'il met à faire adopter ses *mètres* & ses *grammes* par toutes les Puissances neutres en leur proposant à cet effet un congrès de savans.

Ce que nous venons de voir des progrès de la mauvaise foi, nous signale en même tems la dernière & peut-être la principale cause de ceux de l'usure, c'est que le prêt est aujourd'hui, à Paris, un véritable *jeu de hasard*, jeu dont les risques sont incalculables, vû qu'il n'y a que très peu d'emprunteurs

---

pressante nécessité de terminer la lutte entre la routine & la raison, la mauvaise foi & l'équité, *l'aune* & le *mètre* .... Hâtons le moment qui doit faire disparaître cette variété de mesures, dernier reste du régime féodal. C'est une *institution républicaine*, comme *l'annuaire*, & nous devons les favoriser toutes, parce qu'elles marchent toutes à un même but. Celui des poids & mesures est d'établir *l'ordre* & la *bonne foi* dans le commerce & les transactions."

C'est cette *institution républicaine* que les Rois de Prusse, de Dannemark & le Grand Duc de Toscane sont vivement pressés par le Directoire Français de vouloir bien introduire dans leurs Etats.

qui ne soient fournisseurs du gouvernement, ou croupiers de ces fournisseurs. On compte cependant encore dans la capitale quelques maisons de commerce qui se sont sévèrement interdites toutes espèces de relations avec ces deux classes de joueurs, & ce sont précisément ces maisons qui trouvent à faire escompter leur papier à $\frac{3}{4}$ pour cent par mois, tandis que les autres ne peuvent réussir à faire escompter le leur qu'à 2 ou 3 pour cent. Voilà ce que n'avait point osé dire l'écrivain dont j'ai fait mention p. 202, & qui s'était cependant chargé d'expliquer ce contraste.

Comment s'étonner d'une pareille différence, si l'on se rappelle que ces fournisseurs ont été frauduleusement acquittés l'année dernière en *inscriptions* & l'année précédente en *mandats ?* Afin de compenser les risques toujours plus grands qu'ils courent à cette loterie, le gouvernement a dû multiplier de plus en plus le nombre des gros lots, & l'attrait de ce bénéfice immense les pousse à offrir à leur tour un intérêt proportionné pour les sommes qu'on leur confie, ou pour les crédits si hasardés qu'on leur accorde. On voit maintenant que le Corps législatif qui jette périodiquement les hauts cris sur les progrès de la *mauvaise foi*, sur ceux de *l'usure*, & sur les *conditions onéreuses* qu'imposent les fournisseurs, ne devrait s'en prendre qu'à lui seul, c'est-à-dire, aux diverses banqueroutes qu'il a successivement permises, ou décrétées, & à cette foule de lois ré-

troactives qui tiennent toutes les fortunes en échec, tous les capitalistes en défiance.

Autant il était aisé de remonter aux sources de l'usure, autant il serait difficile de calculer à quelle époque, & par quelles circonstances l'intérêt de l'argent reviendra en France à son ancien taux. Partout ailleurs on le pourrait peut-être ; mais comment y réussir avec un peuple si dissemblable de tous les autres, principalement pour ce qui le guide dans ses opinions financières ? Ne l'avons-nous pas vu, dans moins d'un siècle, changer deux fois son or & ses meubles contre un papier pareil aux feuilles que dispersait la Sybille ? Sans doute qu'elle ne pourra plus lui faire croire à ses oracles avant que le souvenir des assignats soit entièrement effacé: mais cela arrivera plutôt ou plus tard; & qu'alors un nouveau *Law* se présente avec quelque systême de papier-monnaie bien neuf, bien brillant, bien inintelligible ; qu'il lui donne un air de grandeur ; qu'il promette à ses sectateurs une *fortune colossale* ; qu'il trouve un certain nombre d'hommes de finances qui s'entichent de son systême, qui le prônent & qui l'adoptent ; on peut être sûr que ce sera un nouveau talisman pour les Français, qu'ils se livreront encore au rêve d'une *fortune colossale*, & se réveilleront fort étonnés d'avoir pu être la dupe d'un troisième charlatan, & tout prêts à retomber dans les filets d'un quatrième. Si avec un pareil peuple, il n'était pas téméraire de le juger par l'expérience des autres, & de prétendre calculer les vicissitudes prochaines de la hausse ou

de la baisse de l'intérêt, je croirais entrevoir plusieurs mesures, qui, en les adoptant simultanément, seraient de nature à réduire en peu de tems l'intérêt à son ancien taux, lors même que la masse du numéraire métallique aurait diminué de plus de moitié : mais le moment n'est point encore venu de les indiquer, puisque les deux premières sont la restauration du Roi légitime, & la restitution de toutes les terres confisquées. Il me suffit d'avoir établi que la *rareté de l'argent* y contribue beaucoup moins qu'on ne le pense. (19)

Ce

---

(19) Bailleul est jusqu'ici le premier qui paraisse s'en être douté, & il l'a très bien signalée dans le discours suivant, en date du 8 Août.—" Aujourd'hui la quotité du numéraire est diminuée, les impôts ordinaires s'élèvent au même taux que sous l'ancien régime, le *crédit* n'existe plus. *On paye tout au comptant.* Les affaires se font difficilement. Les rentrées sont lentes. Le service public souffre. Les marchés sont onéreux. Quelle peut en être la cause ? *C'est la cessation du* CRÉDIT. La confiance est une espèce de tableau magique, qui multiplie les ressources & les capitaux, qui unit tous les citoyens par le lien le plus actif, qui est le soutien des gouvernemens dans leurs pressans besoins, & qui féconde leur puissance....C'est le *crédit public* qu'il faut s'attacher à faire *renaître* & à *vivifier* parmi nous...N'ayons donc qu'un but, qu'un seul but, le *rétablissement du crédit.* Que ces mots soient *gravés dans cette enceinte*, ainsi que dans nos cœurs."

Voilà de grandes vérités ; mais elles ne sont pas neuves, & il aurait fallu avoir le courage de les dire, le 30 Septembre 1797, jour où la république porta le coup de mort à son *crédit* par le fameux décret de *banqueroute.* Ce décret, si extraordinaire en lui-même, l'est encore plus par les principes qu'on développa pour le justifier, & il méritera un chapitre à part dans les annales

de

Ce qu'on vient de voir sur le prix excessif de l'intérêt, explique celui des marchandises fabriquées en France ; mais leur renchérissement, soit en détail, soit en gros, s'explique encore par la seconde cause indiquée ci-devant, l'exhaussement du prix des salaires dans les villes, où Portes nous assure qu'ils ont *doublé pour tous les genres de travaux*.

Ils n'ont augmenté que d'une moitié : mais cet écart est d'autant plus pardonnable que le tourbillon révolutionnaire a tout bouleversé avec tant de rapidité en France, qu'il est presque impossible de fixer un tableau si mouvant. Qui aurait pu s'attendre à ce nouveau phénomène, en lisant le tarif que publia Saint-Aubin il y a trois ans, & qui constatait que les salaires de la plûpart des ouvriers des villes étaient alors de moitié moindres qu'avant le papier-monnaie ? comment se fait-il qu'ils aient quadruplé, ou tout au moins triplé dans

---

de la Grande Nation. Ce qu'il y a de plus remarquable dans le discours qu'on vient de lire, c'est qu'il fut prononcé par le farouche Bailleul, le partisan le plus déclaré de la guerre, sans qu'aucun de ses antagonistes s'avisât de lui observer, que le *rétablissement du crédit* dépendait exclusivement de la possibilité de réduire les dépenses au niveau des revenus, que si cette réduction etait encore possible, elle ne pouvait l'être que par le rétablissement de la *paix*, & que c'était là le mot qu'il fallait *graver* dans l'enceinte des Conseils de la France. La Gazette directoriale est la seule où l'on trouve de tems en tems ce mot *de paix* ; mais elle ne l'emploie jamais que pour montrer que ce bienfait tient tout entier à la libéralité des subsides que demande le gouvernement, & pour affirmer que *la clef qui ouvrira la trésorerie, deviendra celle qui fermera le temple de Janus*.

un si court intervalle ? C'est néanmoins ce dont s'est plaint le même auteur, dans un écrit qui fait un singulier contraste avec le premier. En cherchant à y expliquer le haut prix des vins, il l'attribue à l'accroissement subit de la consommation qu'en ont faite les ouvriers, *lorsque de* 15 *à* 20 *sous qu'ils gagnaient vers la fin des assignats, ils se sont vus tout d'un coup payés à raison de deux livres & d'un écu lors de la reparution du numéraire.*

Ce fait, très précieux en lui-même, se trouve encore confirmé, quoique d'une manière moins précise, par un rapport postérieur où Lecouteulx nous apprend que les *gages* des domestiques sont *devenus si forts, qu'on n'en veut plus avoir que ceux strictement nécessaires au service de la maison.* Après un tel concours de témoignages, on ne peut plus douter d'une augmentation considérable & générale dans le prix des salaires ; & ce serait bien loin d'être un si grand mal qu'on le croit en France, si cette augmentation était dûe à des causes naturelles, ou s'il en fut résulté plus d'émulation au travail. Malheureusement le régime révolutionnaire semble y avoir radicalement détruit le goût de l'épargne, & c'est encore ici l'ouvrage des assignats, car personne n'étant à même de calculer ce qu'ils pouvaient perdre dans l'espace de vingt-quatre heures, le plus sûr moyen de se mettre à l'abri de leur dépréciation, était de les dépenser au moment même où l'on les recevait. Comme on apprit à ne plus compter sur rien, chacun s'habitua à jouir du prix de son travail avant d'en être dépouillé, & un journal accré-

dité nous assure, que—" non seulement les ouvriers des villes *travaillent beaucoup moins* et gagnent *trois fois plus* qu'avant la révolution, mais que la cherté de la main-d'œuvre a répandu dans les dernières classes une aisance inconnue jusqu'alors, & qui permet à l'artisan de satisfaire à ses anciens penchans pour la débauche." (20)

Voilà une exagération encore plus grande que celle de Portes, car les meilleures informations ne portent qu'à une moitié en sus l'accroissement des salaires dans les villes. L'artisan qui s'y fait payer trois liv. aujourd'hui, en gagnait près de deux autrefois.

Les lecteurs auront déjà peine à se rendre compte d'une hausse si rapide, surtout en la rapprochant de l'appauvrissement plus rapide encore de la classe qui emploie ces ouvriers. Il n'est que trop aisé cependant de résoudre ce problême, si l'on se rappelle que les habitans des villes furent les premiers atteints de l'ardeur martiale, & qu'elle les poussa en masse aux armées pendant les premières campagnes qui ont été sans comparaison les plus meurtrières. Or, comme durant cet intervalle il ne s'est point formé d'apprentis (21), on ne doit plus s'étonner si le

---

(20) *Spectateur du Nord*, Février 1797.

(21) Voici le rapport que fit Baraillon, le 17 Novembre 1797, sur l'état d'isolement où se trouvent aujourd'hui, faute d'élèves, le peu d'écoles qui existent encore en France.—" Ceux qui devaient remplir ces écoles volèrent aux frontières, ils y ont été successivement suivis par leurs puînés. Ceux que l'âge rejettait de la réquisition n'en partageaient pas moins cet enthousiasme

 général,

besoin d'ouvriers réparateurs se trouve aujourd'hui tellement disproportionné au nombre de ceux qui sont restés dans les ateliers, que le prix de leurs salaires ait considérablement augmenté.

C'est un fait certain que la destruction des hommes voués aux arts utiles a été prodigieuse : on pourrait même la porter aux cinq sixièmes, s'il fallait en juger par le produit des patentes, qui, malgré la rigueur extrême avec laquelle elles viennent d'être exigées pendant l'an VI, n'ont rapporté que 18 à 19 millions, tandis que Le Brun les avait évaluées autrefois à 120. Il est néanmoins assez vraisemblable que cet impôt les aurait produits avant la révolution, puisqu'il est très fort & embrasse toutes les vocations qui tiennent au commerce, au trafic, & aux arts.

---

général, cette *ardeur guerrière* qui distinguait tous les Français. Loin de se fixer sur des livres, ils se livraient aux armes. On ne voyait de toutes parts que des adolescens, même des enfans faisant des évolutions militaires. Les pères eux-mêmes encourageaient cet essor, & loin de songer à l'instruction, on ne pensait qu'à se défendre, qu'à exterminer l'ennemi commun... L'impulsion fut donnée ; cette impulsion s'est soutenue. Les écoles centrales ont été peu fréquentées. D'ailleurs, les pères de famille, foulés par des réquisitions de toute espèce, appauvris par la nullité ou la disette des récoltes, ruinés par le papier-monnaie, accablés enfin par des contributions exorbitantes, dans un moment où le numéraire est fort rare, n'ont pu procurer de l'instruction à leurs enfans. Les enfans eux-mêmes déshabitués de l'étude ont résisté à leurs parens."

Si tel a été l'effet de *l'ardeur guerrière* sur les jeunes Français destinés aux études, on peut juger quel empire elle doit avoir eu sur la classe destinée aux arts mécaniques. D'ailleurs, à quoi bon

Mais une autre cause de l'élévation du prix de la main-d'œuvre, & celle-ci est encore dûe aux idées lumineuses des économistes, c'est l'impossibilité d'empêcher les *ligues* que font les ouvriers pour imposer la loi à ceux qui les emploient. Par respect pour la déclaration des droits de l'homme,

---

bon payer un apprentissage, & le faire commencer à un enfant, qui, avant de l'avoir achevé, serait mis en réquisition pour les armées ? La même observation s'applique à la carrière des études. Croirait-on qu'on vient d'envelopper dans le nouveau recrutement des armées, tous les jeunes gens qui s'étaient destinés à remplir les vuides dont Baraillon s'était plaint en parlant des *ravages* & des *assassinats* que commettent aujourd'hui les empiriques qui s'adonnent à l'art de guérir. Sur les instances de ce député, la législature avait voté une assez fôrte somme pour la prompte réorganisation des écoles de santé : à peine eurent-elles commencé à reprendre quelque activité, que le décret de conscription est venu annoncer aux élèves, qu'ils doivent marcher aux armées. Ceux de Strasbourg ont adressé une pétition où ils ne demandaient qu'à continuer leurs études *jusqu'à ce que la levée des hôpitaux militaires les appellât au poste auquel ils se destinaient* ; mais le Moniteur du 7 Novembre nous apprend que le conseil est resté inflexible, & qu'il a passé à l'*ordre du jour*, sans que personne ait élevé la voix en leur faveur, pas même Daubermesnil, qui six semaines auparavant, venait de déplorer la *désertion* des nouvelles écoles, en rappelant—" qu'un grand nombre d'officiers de santé ont péri, surtout dans les armées du midi, victimes d'un zèle que la patrie avait droit d'attendre d'eux." Peu de jours après avoir rejetté la demande des élèves de Strasbourg, le conseil des Cinq-Cents a arrêté sur celle de Hardy que—" le Directoire pourra accorder aux médecins gradués chez les autres Puissances de l'Europe, la faculté d'exercer leur art sur le territoire de la République."

le Corps législatif n'a jamais manqué de passer à *l'ordre du jour*, chaque fois que les entrepreneurs de divers ateliers se sont adressés à lui, pour se plaindre de ce que leurs ouvriers exigent de trop *fortes journées*, & pour solliciter un *tarif*. Il repoussa, le 13 Juin 1797, une pétition semblable des menuisiers de Paris, en se récriant sur ce qu'on voulait le ramener aux *Jurandes* & *Maîtrises*; & il a persisté dans ce qu'il appelle les *grands principes*, sans égard à cette observation de Vaublanc, que la police devait porter un *œil sévère* sur des *ligues* qui pouvaient devenir si funestes.

Quoique ce député ne fit qu'irriter ses collégues, en leur citant l'Angleterre comme ayant *constamment pratiqué ces sages maximes*, & quoique plusieurs Anglais éclairés diffèrent sur cette question d'économie politique; le Directoire ne tardera pas à se prononcer en faveur de la doctrine de Vaublanc, & à en proclamer la *sagesse*. Comme il souffre plus que personne de la hausse de la main-d'œuvre, en raison des immenses fournitures dont il a besoin, si jamais il peut se dispenser de ménager les habitans des fauxbourgs, il dénoncera ces *ligues*, comme une *prime* scandaleuse accordée en France aux marchandises Anglaises. Peut être aura-t-il raison; mais que penser jusqu'alors de l'ineptie de ceux des législateurs qui, après avoir décrété l'interdiction de ces marchandises, s'étonnent & s'indignent— "de ce qu'elles s'ouvrent un accès dans la république, & de ce qu'elles s'échangent tous les jours contre son or! *Comment se fait-il*, demanda grave-

ment Hellot, le 11 Août, 1797, comment se fait-il que les lois *prohibitives*, qui avaient interdit à nos ennemis le marché important de la France, se trouvent aussi impudemment *violées ?*"

Comment se fait-il ? la question est ingénue ! comment se fait-il, demanderai-je à mon tour à ce député & aux siens, qu'ils osent reprocher au peuple cette *violation* de leurs lois *prohibitives*, eux, qui se sont appliqués sans relâche à consommer en France la destruction de tous les arts utiles, eux qui ont poussé & poussent encore dans leurs armées le peu de bras productifs qui restent ? Quoi ! ils proclament les infidélités qui se commettent dans celles de leurs fabriques qui ont échappé à la hache révolutionnaire, et ils s'étonnent de ce que leurs décrets n'ont pas fermé *l'accès* aux marchandises que l'Anglais livre à beaucoup plus bas prix, bien que d'une qualité fort supérieure ! Certes, lorsqu'on apprend de leur bouche même, qu'elles pénètrent jusqu'à Paris malgré les armées qui gardent les côtes & les frontières (22); lors-

(22) J'en fournirai des preuves abondantes dans le chapitre suivant. Il suffit de citer ici l'aveu vraiment curieux qu'en a fait Bruslé, le 31 May 1798.—" Toutes les fois qu'un négociant, soit républicain, soit étranger, veut faire venir ou expédier des marchandises en France, il trouve à la frontière deux hommes ; le premier, le receveur de la douane, qui lui dit : *Vous me donnerez* 50 *pour cent de vos marchandises pour les laisser entrer*, & l'autre, qui est l'entrepreneur de la contrebande, qui lui dit : *Moi, je ne vous demande que* 10 *pour cent pour les introduire.*"

Ce député cita ce fait comme *notoire*, & ajouta que les assureurs de contrebande, d'après leur calcul, sont *certains* d'introduire 95 convois sur cent.

qu'on sait que les fournisseurs de la république achètent clandestinement en Angleterre des cargaisons entières de draperies communes pour l'habillement de ses armées, & des casimirs fins pour la toge sénatoriale des deux Conseils ; s'il est un juste motif d'étonnement, c'est de voir ces derniers se flatter, que lorsque la paix aura rouvert les canaux du commerce, les étoffes Françaises pourront soutenir la concurrence de celles que l'entrepreneur étranger pourra livrer à un tiers meilleur marché en y gagnant davantage. Jamais, jamais la France ne sera en état de le rivaliser, & de reconquérir ses plus riches fabriques, que lorsqu'elle aura réussi à créer de nouveau ses capitaux dissipés, ou du moins lorsque la résurrection du crédit réduira chez elle l'intérêt de l'argent au même taux que chez les autres peuples manufacturiers. (23)

Il lui sera plus facile de remonter ses magasins d'ameublemens, d'ouvrages de modes, de colifichets & de frivolités qui exigent peu de fonds, & auxquels le goût, non moins délicat que varié de ses artistes, assure une grande préférence. Mais ce *sceptre de*

---

(23) Saint-Aubin, qui avait pris si facilement son parti sur la hausse excessive des salaires, jette avec raison les hauts cris sur celle de l'intérêt ; & il en a rendu les conséquences très sensibles par l'exemple suivant.—" Un fabricant de bas peut fournir des bas à meilleur marché en Angleterre, où à l'aide des *machines* & d'une industrie plus active, l'ouvrier payé à 3 francs par jour fait *quinze* paires par semaine, & où l'intérêt de l'argent n'est qu'à 6 pour cent par an, qu'il ne le pourrait dans un autre pays, où

la mode que les Parisiens possèdent depuis deux siècles, & que leurs poëtes ont chanté *d'un ton si fier* (24), ne contribue que pour une bagatelle dans les exportations d'un grand Empire. Tandis que le manufacturier Anglais laissait à celui de la France le privilège exclusif de fournir à la parure de quelques femmes élégantes, qui, dans les différentes Cours, attachent un prix particulier aux broderies de Lyon & aux gazes de Paris, l'Anglais s'appliquait à perfectionner & à accroître ses vastes fabriques de laineries, de cotons & de cuirs, dont plusieurs cultivateurs dans le nord de l'Europe & de l'Amérique sont vêtus de la tête aux pieds. Il savait que de semblables produits ne sont point assujettis aux caprices de la mode, & comme c'est dans son île ou dans ses Colonies que la Grande-Bretagne puise la

---

où le salaire de l'ouvrier ne serait que de 2 francs, mais où celui-ci ne ferait que *dix* paires dans le même tems, & où, faute de crédit, le fabricant serait obligé d'emprunter, à raison de 2 pour cent par mois, les capitaux qui font aller ses manufactures."

(24) Voici comment s'exprime à ce sujet l'abbé Raynal, qu'on me permettra bien de ranger dans la cathégorie des *poëtes*, lorsqu'il quitte les faits pour se jeter dans les *principes*.— " C'est encore par ses manufactures & par ses *modes* que la France a *subjugué* l'Europe & quelques parties de l'autre hémisphère. *Les nations sont fascinées & n'en reviendront point.* . . . La fécondité de l'invention devancera toujours la promptitude de l'imitation ; & la légèreté d'un peuple qui *rajeunit* tout dans ses mains, qui *vieillit* tout chez ses voisins, trompera la jalousie & l'avidité de ceux qui voudront la surprendre en la contrefaisant."—*Hist. Phil. & Pol. Vol. 7.*

plûpart des matières premières qu'elle y emploie, la multiplication de pareils ateliers prouve tout à la fois la prospérité de l'industrie & celle de l'agriculture.

Personne ne disconviendra que l'une des grandes erreurs de l'ancien gouvernement Français, n'ait été d'avoir trop sacrifié l'agriculture à l'industrie ; & chacun sait, qu'afin d'encourager celle-ci, il s'était procuré à grands frais des *modèles* de toutes les machines qui abrègent les procédés des arts. Ses successeurs se reprochent aujourd'hui avec amertume d'avoir laissé dépérir ces modèles, dont Paris possédait le plus magnifique dépôt qui existât dans l'univers. Ils en déplorent le dépérissement comme une perte irréparable : (25) mais ce qu'ils devraient bien plus déplorer,

---

(25) Ceux de ces *modèles* qui ont échappé aux premiers ravages de la révolution, tombent rapidement en ruines par le seul effet de la pénurie des finances, qui interdit jusqu'aux faibles dépenses nécessaires pour en arrêter le dépérissement. Dans un rapport qu'a fait Grégoire au mois de Mai 1798, il a observé que—" les fonds nécessaires à la mise en activité du *conservatoire des arts & métiers*, eussent été un argent placé au plus haut intérêt par l'influence qu'ils auraient eu sur l'industrie nationale." Il annonça que, *faute d'un local suffisant*, on n'avait pu mettre à l'abri de toute *détérioration*, l'immense & inappréciable quantité d'objets accumulés ; il insista sur ce qu'un retard de trois ans était devenu progressivement plus funeste, & sollicita, mais en vain, la modique somme de 60,000 francs pour *retirer tant de chefs-d'œuvre de ce dépôt où par l'entassement ils dépérissent.*

Que

c'est la destruction des machines elles-mêmes, dont Rœderer nous apprend qu'une *immense quantité* est tombée en ruines, depuis qu'on envoya à la guerre la plûpart des Français qui connaissaient les moyens de les mettre en œuvre.

On dira peut-être que l'aiguillon du besoin conduira ceux qui ont survécu à donner plus de tems au travail, & qu'à force d'assiduité & de persévérance, ils suppléeront ainsi peu à peu aux machines qui le divisent & l'abrègent. Ce redoublement au travail est sans doute l'unique moyen qui leur reste pour réparer ce qu'ils ont détruit, dans le tems où l'on criait de toutes parts : *Périssent les arts, pourvû que l'égalité nous reste.* Et c'est là ce qui a fait dire à Echassériaux : *Nous avons beaucoup perdu dans la révolution : il faut beaucoup recréer.* Tel est l'avis qu'il a donné à ses collégues, le 18 Mai 1798.

Que cette belle collection de *modèles* ait considérablement souffert par *le défaut des fonds nécessaires,* soit pour en prendre soin, soit pour mettre le public à portée d'en jouir ; cela se conçoit, & le même sort est infailliblement réservé aux *chefs-d'œuvre* des beaux arts enlevés à l'Italie. Mais que l'administration républicaine ait laissé *détériorer* un dépôt si précieux pour la renaissance des arts utiles, *faute d'un local suffisant,* dans le tems où elle adjugeait à la folle enchère & à tout prix, les vastes édifices qu'elle avait confisqués dans la capitale ; qu'enfin le ministre de l'intérieur, dont les dépendances, comme nous l'assure Marbot, n'occupent pas moins de *quatre à cinq mille maisons* dans toute l'étendue de la république ; que ce ministre, dis-je, n'ait pu en sacrifier une seconde pour l'emplacement du conservatoire des arts & métiers ; voilà vraiment ce qui passe toute conception !

Voyons comment ils viennent de le mettre à profit.

Le croirait-on ! C'est en multipliant, c'est en doublant le nombre des jours où il ne sera pas permis à ce peuple de travailler ; en un mot, c'est en lui ordonnant de faire du *décadi* un nouveau *jour de repos !* Le but apparent de ce décret est de remplacer l'ancien calendrier par *l'annuaire* républicain ; mais le but réel est de porter, s'il est possible, un dernier coup à la religion chrétienne, qui ordonne de se reposer le septième jour, & de le consacrer au culte divin. Voilà pourquoi le Directoire s'était appliqué depuis long-tems à transporter les marchés aux Dimanches.

Génissieux n'a réussi à faire mettre le sceau des lois à cette mesure, qu'en sonnant le tocsin contre ceux des citoyens qui s'obstinent à préférer les dogmes de leur religion aux décrets de leurs représentans.—" Il n'est aucun républicain qui ne soit indigné de l'affectation scandaleuse avec laquelle, les jours de décadi, on étale les marchandises dans les rues de Paris, tandis que les jours de Dimanche, les boutiques sont hermétiquement fermées. Le contraste est frappant, il annonce un *mépris* formel de la loi, & ce *mépris* doit être *sévèrement puni.*"— Ainsi a parlé ce législateur, le 6 Juin, & il n'en fallut pas davantage pour lancer le décret qui condamne à l'amende & à l'emprisonnement, ceux qui *mépriseront* l'ordre de faire du décadi un *jour de repos.*

On peut hardiment défier les oppresseurs de ce peuple de réussir à faire triompher leurs *décadis* sur

les Dimanches, & leurs orgies révolutionnaires sur les fêtes chrétiennes. Mais si, par impossible, ils le forçaient à ne se reposer que le *dixième* jour, ces prétendus amis du pauvre pourraient se vanter d'avoir renversé l'une des institutions qui lui étaient le plus favorable, celle qui, en défendant aux riches de le faire travailler le *septième* jour, les force par cela même à lui payer pour six jours de travail un salaire qui suffise à ses besoins d'une semaine entière. Voilà comment ces législateurs philantropes s'acquittent de leurs promesses d'améliorer le sort de la classe indigente !

Ce nouvel attentat à l'humanité est heureusement hors de leur puissance, & ils l'ont si bien senti, que n'osant point faire du travail un *devoir* pour le Dimanche, ils se sont contentés d'en faire une espèce de *crime* pour les décadis. Or, comme le Directoire tiendra sévèrement la main à ce décret, il n'est que trop vraisemblable que le *repos décadaire* sera forcément observé, surtout dans les grandes villes manufacturières, qui sont plus immédiatement sous l'action de la police. (26) Mais comme d'un

---

(26) L'un de ces mandataires du peuple ayant proposé de déclarer que le *décadi* serait le SEUL *jour de repos*, L. Buonaparte repoussa cette proposition comme une *mesure inquisitoriale sans exemple*.—" J'ouvre les codes de toutes les tyrannies, je me retrace les *actes* de tous les *usurpateurs*, s'écria-t-il, je n'y trouve pas un exemple d'une pareille violation de la liberté individuelle."—Quand ses collègues s'apperçurent que ce jeune député se faisait un si grand scrupule d'ajouter cet *acte* au *code* de leur

autre côté, le travail est facultatif, & que la majorité de la classe laborieuse reste encore scrupuleuse-

---

leur usurpation, ils lui donnèrent fort habilement le change, en se bornant à demander, que du moins les marchands fussent tenus d'ouvrir leurs boutiques les jours de foire & de marché. L. Buonaparte ne s'apperçut point que c'était une manière déguisée de les obliger à les ouvrir les Dimanches, & peut-être ignorait-il que le gouvernement a eu grand soin de faire tomber ces jours de foire & de marché, sur ceux qu'on appelle aujourd'hui dans les décrets, les *jours périodiques de l'ère ancienne*. Ainsi amendé, le décret fut adopté à la suite de l'observation suivante de Lecointe.—" Demandez au premier venu quel est le jour de la semaine ? s'il voit les boutiques fermées, il vous dira : *Vous voyez bien que c'est Dimanche.* Il faut donc faire faire dans les villes ce que l'intérêt a *opéré* dans les campagnes, même dans celles où le fanatisme a exercé les plus cruels ravages. Je sors du sein de ces campagnes, & la fixation du jour du marché au Dimanche a fait oublier les anciennes solennités."—Cet orateur oubliait lui-même que, peu de jours auparavant, son collégue Bonnaire venait de convenir que les *approvisionnemens avaient souffert* de cette fixation des jours de marché au Dimanche, & que *le peuple murmurait.* Mais le Conseil des Cinq-Cents fit semblant d'être dupe de l'imposture, & se radoucit à tel point, qu'il passa à l'ordre du jour sur les motions de divers membres qui demandaient, qu'on n'accordât de *patentes* qu'à ceux des artisans & des marchands qui prêteraient serment de tenir leurs magasins ouverts les Dimanches, ou que du moins ceux d'entr'eux qui les fermeraient fussent censés avoir *abdiqué* leur commerce.

La Commune de la Ciotat se distingua par une pétition où elle proposait—" que ceux qui prendraient d'autres jours de repos que les *décadis* fussent réputés *riches*, & payassent une imposition double applicable aux pauvres."

On avait déjà hasardé quelques pétitions semblables avant la révo-

ment attachée aux préceptes de sa religion, on peut être sûr qu'elle fêtera le *décadi* pour échapper aux emprisonnemens, & le *Dimanche* pour satisfaire sa conscience. Etrange moyen de réduire le prix des salaires, de *réparer* la destruction des machines des arts, & de *beaucoup recréer*, que de mettre le travail à l'amende, en statuant que le peuple Français restera oisif 36 ou 40 jours de plus que la nation rivale, qu'on l'invite à *surpasser en industrie, comme il la surpasse en gloire & en liberté* (27) !

---

révolution du 18 Fructidor ; mais l'un des membres du parti modéré les avait fait écarter en s'écriant.— " *Ne déshonorons pas le décadi en le* FAINÉANTISANT, *honorons-le, au contraire, en le* COMMERCIALISANT."

Pour juger à quel point l'esprit des tems est changé, il suffit de jeter les yeux sur un arrêté de l'administration du département du Cher, qui, pour ne point rester en arrière avec le corps législatif, vient de DÉFENDRE *aux cultivateurs de se livrer en public à leurs travaux pendant les jours destinés au repos par la loi.* Il est vrai qu'elle a transporté aux officiers municipaux le droit qu'avait autrefois le curé d'accorder des dispenses : mais elle leur recommande—" de ne les accorder que pour un jour seulement, & après s'être assurés, que ceux qui leur font la réclamation, n'ont point *suspendu* leurs travaux pendant *certains* jours de la décade, qui seraient ceux destinés aux *fêtes d'un culte quelconque.*"—On voit maintenant comment, sous prétexte de *coordonner* toutes leurs institutions républicaines, le Corps législatif, le Directoire & ses commissaires auprès des départemens, sont arrivés peu à peu à *défendre le travail* même aux *cultivateurs*, & à introduire dans le *code* de la Grande Nation, la défense que L. Buonaparte n'avait pas pu découvrir dans les *codes de toutes les tyrannies.*

(27) Discours de Laussat.

A peine les deux Conseils eurent-ils lancé ce décret, que le ministre de l'intérieur adressa à ses commissaires une dépêche ostensible pour se plaindre à eux de ce que *beaucoup de bras restent oisifs*, & pour leur signifier qu'il *faut les occuper*.

Cet aveu est d'autant plus remarquable dans la bouche de ce personnage, que peu de semaines avant, il lui était venu dans l'esprit d'élever à Paris ce qu'il appelle un *temple à l'industrie* (28), dont il avait fait lui-même l'inauguration, en assurant les assistans—" que *l'industrie s'est élevée d'un vol rapide*, que *la France a été couverte du résultat de ses efforts* . . . qu'*elle a vaincu tous les obstacles*, & que *le feu sacré de l'émulation a constamment agrandi la sphère de son activité* . . . COMPTEZ, leur a-t-il dit, COMPTEZ les *ateliers nombreux* qui se sont élevés du sein des orages, & même sans espoir apparent de succès, & dites nous si la RICHESSE du peuple n'est pas une conséquence nécessaire de la LIBERTÉ ?"

---

(28) Ce *temple, ouvert de tous côtés*, dit le programme, est destiné à l'exhibition des *modèles* de l'industrie Française, exhibition qui aura lieu chaque année à la fête de la fondation de la république, & à la quelle les *modèles* ne seront admis que sur le jugement d'un *jury* qui *constatera s'ils sont de nature à honorer l'industrie Française*. Ce *jury* est déjà entré en fonctions, & son premier soin a été d'annoncer à la France, *que le moment est arrivé où elle va échapper à la servitude de l'industrie de ses voisins, que partout les arts associés aux lumières se dégagent de cette honteuse routine qui est le caractère de l'esclavage*, &c.

Observez

Observez que la vanité d'auteur poussa cet homme d'état à insérer dans tous les journaux cette éloquente invitation qu'il adressait à ses concitoyens de *compter* leurs ateliers nombreux : mais observez aussi que les papiers publics venaient d'aller au devant de son invitation, & avaient déjà fourni, en ces termes, le dénombrement qu'il osait provoquer.—" De *dix-huit* mille métiers travaillant à Lyon, en 1788, on a peine à en COMPTER *trois* mille aujourd'hui." (29)

Observez encore que dans les mêmes journaux où ce ministre fit imprimer son discours inaugural se trouvait un rapport très circonstancié que le député Aubert venait de faire sur le même sujet, & où l'on lisait ces mots.—" Nos manufactures ont éprouvé des chances telles, que l'agriculture des pays qui les avoisinent en a senti le contrecoup."

Observez enfin que le charlatan ministériel ne descendit de ses trétaux que pour expédier aux administrations départementales une circulaire où il leur représentait le commerce, l'industrie & les manufactures, comme les sources de la prospérité publique ; il les chargeait expressément *d'examiner les causes de leur stagnation* ; & leur recommandait de— " faire sentir aux administrés combien l'agriculture est en *honneur* chez le peuple Français, puisqu'elle est célébrée par une *fête nationale*. Vous partirez de ce *texte*,

(29) Voyez la *Clef du Cabinet*, N°. 556.

ajoutait-il, pour montrer la *différence* qui existe à cet égard entre le gouvernement républicain & la monarchie (30)."

Comme ces deux pièces, qu'on peut appeler officielles, sont de la même date que la loi du recrutement, qui enlève aux cultivateurs & aux artistes leur *fils unique*, soit qu'il ait, ou non, terminé son apprentissage ; elles étaient vraiment dignes de figurer parmi la foule de décrets à l'aide desquels les législateurs actuels semblent prendre à tâche d'arrêter la reprise des travaux productifs, & de consommer la ruine des manufactures échappées au volcan de la révolution.

---

(30) Voyez le supplément au Moniteur du 11 Octobre 1798, N° 20. Voyez aussi, dans celui du 2 Octobre, une autre dépêche que ce même François de Neufchâteau adressa aux départemens, dans le tems où l'on reçut en France la nouvelle que les Américains, poussés à bout, d'abord par les *déprédations* commises sur leur commerce, ensuite par les *indemnités*, les *désaveux*, les *emprunts* & même les *douceurs* que le républicain Talleyrand avait osé exiger de leurs ambassadeurs de paix, venaient de se déclarer *exonérés* du *traité de commerce* conclu en 1778. Chacun sait que ce traité assurait aux commerçans Français des privilèges tout particuliers. Voici comment s'y prit le collégue du Ministre Talleyrand pour les consoler de cette perte— " Que sera-ce, lorsque de nouveaux traités de commerce avec des nations alliées offriront de nouveaux débouchés à nos produits, lorsque ces produits seront transportés avec facilité par des chemins *reconstruits*, par des canaux *réparés* ou qui seront *ouverts* successivement sur tous les points du sol Français ?"—Telle est l'effronterie des hommes entre les mains desquels la révolution a précipité ce malheureux peuple ! tels sont les successeurs du digne Malesherbes qu'elle a conduit à l'échafaud !

L'exposé que je viens d'en faire paraîtra long & fastidieux peut-être ; mais le sujet exigeait essentiellement tous ces détails. Si l'on prend la peine de les comparer au chapitre où M. Necker a prouvé, par des documens authentiques, que dans le tems même où les manufactures Françaises jettaient leur plus grand éclat, tout ce que ce royaume vendait aux étrangers en produits de son industrie ou de son sol, (non compris ceux des Colonies), ne suffisait pas à balancer la valeur des denrées & des matières tant brutes qu'ouvragées qu'il achetait d'eux ; si l'on se rappelle que M. Necker portait ce déficit à 5 millions, Echassériaux à 17, & Perrée à 30, on sera à portée d'entrevoir dans quel dédale de difficultés les Français vont se trouver pour suppléer à leurs manufactures anéanties, & pour payer les matières premières dont ils ont essentiellement besoin. Je n'apperçois devant eux qu'un long avenir d'appauvrissement, qui à force de privations les conduira peu à peu sans doute à se suffire à eux-mêmes. Mais jusques-là, comment s'expliquer cette assertion de leurs chefs qui osent dire à la France que *ses ressources sont entières*, eux, qui, à l'aide du papier-monnaie, du maximum & des réquisitions, ont dévoré pour la guerre & par la guerre tous les capitaux qu'ils ont pu atteindre, & qui ont atteint & dissipé tour à tour, tous ceux qu'ils ont pu découvrir, depuis les diamans de la couronne jusqu'au patrimoine des hôpitaux, depuis l'argenterie des églises jusqu'au fer des grilles & au plomb des cercueils !

CHAP. VI.

Du Commerce actuel de la France.

IL nous reste à traiter du commerce extérieur des Français, c'est-à-dire, de l'échange de tels de leurs produits dont ils peuvent se passer, contre ceux de l'étranger dont ils ont besoin. On a déjà vu qu'avant la révolution, ils avaient non seulement de quoi balancer cet échange, mais qu'ils recevaient chaque année un solde d'environ 70 millions, dont ils étaient uniquement redevables aux récoltes de leurs Colonies. On a vu que les registres de 1787, indiquent qu'à cette époque de haute prospérité, & en laissant à part toutes denrées coloniales, les importations de la France Européenne s'élevaient à 230 millions, & ses exportations seulement à 200. En soumettant ces registres au Conseil des Cinq-Cents, le député Perrée ajouta—" qu'ils *prouvaient à l'évidence* que c'était le produit seul des Colonies qui avait fait pencher si fort la balance du commerce en faveur de la France." (1)

---

(1) Voyez son rapport dans le Moniteur du 12 Février 1797, & passez ensuite à celui du 17 Avril ; vous y verrez que le même Perrée, qui venait de prouver cela jusqu'à *l'évidence*, monta fièrement à la tribune pour y prononcer l'horoscope suivant—" Le commerce contemple la France comme devant être

Vû l'état actuel des Colonies qui lui restent, & l'impossibilité où elle s'est mise de cultiver avec succès celles que les Anglais consentiront à lui restituer, tout ce qu'elle peut espérer pendant les premières années qui suivront cette restitution, c'est de recueillir assez de denrées coloniales pour suffire à ses propres consommateurs. Or, comme l'échange de ses autres produits, la laissait autrefois aux prises avec une dette annuelle de plusieurs millions, il reste à rechercher de combien doit s'être accrue cette dette depuis la ruine presque universelle des manufactures, dont elle exportait annuellement pour 150 millions, en étoffes de soie, toiles, batistes, linons, draps, serges, camelots, étamines, galons, broderies, dentelles, bas, chapeaux, gants, éventails, modes, livres, tapisseries, montres, bijoux, glaces, meubles recherchés, &c. (2)

On dira sans doute que, si elle est réduite à acheter des autres peuples une partie des vêtemens qu'elle leur vendait, le besoin des matières premières

---

être bientôt *l'atelier* & *l'entrepôt* du monde. Sa *générosité* & sa *bonne foi* dans les traités de paix & de commerce lui attacheront les peuples dont la victoire avait forcé l'admiration."—Peu de mois auparavant, en ouvrant les écoles centrales du département de Paris, le citoyen Fontanes venait de promettre en dot à la république naissante—" tous les genres de *gloire*, de *puissance* & de *prospérité*, les vertus guerrières de Rome, les lumières d'Athènes & LE COMMERCE DE CARTHAGE."

(2) Voyez. chap. 3 de l'ouvrage de M. Necker sur *l'Administration des Finances*, 2d vol.

qu'elle tirait d'eux diminuera à proportion qu'elle en manufacturera moins ; qu'elle sera dispensée de leur acheter des soies qui entraient pour 27 millions dans ses importations annuelles ; qu'enfin elle se gouvernera en nation bornée dans ses ressources, & remontera ses ateliers en défendant l'introduction de tous produits d'industrie étrangère.

Cela sera plus difficile qu'on ne pense, parce que tout *richement doté* que se dit cet Empire, il est dans la dépendance de ses voisins, pour une foule de matières premières qui lui sont indispensables, telles que les fers, les laines, le chanvre, le lin, le coton, l'étain, le plomb, le cuivre, le charbon de terre, les bois de construction, les mâts, le goudron, les tabacs, les épiceries, les drogues & même les huiles. Or, ce ne sont point là des objets de luxe ou de fantaisie, comme la plûpart de ceux qui composaient ses exportations ; ce sont vraiment des articles de première nécessité.

Nous ne parlons ici ni de grains, ni de bestiaux, ni de viandes salées, parce que, vû la dépopulation des villes, on peut supposer que la France se suffira pour ses comestibles, & se contentera de ceux de son sol : mais que restera-t-il à ses habitans pour satisfaire à l'échange de tous les produits bruts dont on vient de présenter la liste ? Des vins, des eaux-de vie, & des liqueurs, dont ils vendaient autrefois pour 35 à 40 millions. Certes, quand on y joindrait encore pour une valeur à peu près semblable en linons, batistes, gazes, bas de soie, draps légers, livres, modes, bijoux, broderies & petits ameublemens ; il

est douteux si d'ici à quelques années, tous ces objets réunis pourront acquitter plus de la moitié, soit des produits bruts dont la France a besoin, soit des étoffes étrangères, qui malgré toute la surveillance de ses préposés aux douanes, s'introduiront en fraude, jusqu'à ce que ses ateliers offrent des vêtemens aussi bons, & à aussi bas prix que ceux de la Grande-Bretagne & de l'Allemagne.

Sans doute que vû leur appauvrissement, il sera impossible aux Français de payer long-tems un tribut considérable, mais ils ne pourront le diminuer, qu'en resserrant leurs jouissances, & surtout en réduisant leur marine pour les approvisionnemens de laquelle ils versaient chaque année près de 25 millions dans le nord. Alors viendra le tems des privations & des regrets ; ce sera vraiment l'époque où l'on verra la plus déplorable faiblesse succéder aux accès de cette fièvre chaude, que le vulgaire, même encore aujourd'hui, prend pour des symptômes de force. Le moment du réveil n'est pas éloigné, & l'on serait même en droit de croire qu'il a déjà commencé, d'après la réflexion suivante que la force des choses avait arrachée à Villers, le 3 Décembre 1797.—" Examinons la situation dans laquelle se trouvent notre industrie & notre commerce. L'une & l'autre nous laissent peu de moyens d'échange. Il en *résulte* que le numéraire s'écoule insensiblement de la France pour acquitter les denrées coloniales qui s'y consomment."

Afin de compléter ce *résultat* & la liste des achats qui font *écouler insensiblement son numéraire*, Villers

aurait dû parler des matières brutes qu'elle n'a jamais produites, ainsi que des vêtemens qu'elle ne fabrique plus. On eût vu que dans le moment actuel, ces trois objets doivent faire pencher contre elle, de près de cent millions, la balance annuelle de son commerce.

Long-tems avant Villers & dans les premiers débats qui suivirent la chûte de Robespierre, Ozun s'était exprimé avec moins de réserve, en disant— "Tout ce que l'ignorance & la barbarie ont eu de puissance s'est réuni pour anéantir le commerce, cette source abondante des prospérités de la France : un an de crimes a suffi pour détruire les élémens de notre antique splendeur."—Bourdon ajouta, *qu'on avait tout à recréer, tout à reconstruire, tout à réparer.*

On peut se rappeler que, même en Angleterre, plus d'une personne sensée se défiait de ces aveux déclamatoires. On doit se souvenir encore, que, pour persuader d'autant mieux que ce n'étaient là que de vaines déclamations, le ministre Ramel, en rassemblant avec éclat autour de lui les Députés du commerce, leur tint le fameux discours où il les félicita de ce qu'ils étaient placés au *centre des communications des deux mondes.*—" L'ouverture de l'Escaut, leur dit-il, fait revenir à Anvers le commerce du septentrion. Dunkerque est le comptoir des mers du nord & de l'ouest. Rouen, Nantes, Bordeaux, Bayonne sont les entrepôts du nouveau continent. Marseille est celui du Levant. Toulouse commence à reconnaître les avantages de sa situation. Son commerce intérieur recevra le tribut des

deux mers qui baignent nos côtes....Nos villes occupent les sites les plus avantageux. Le monde entier reconnaît dans leurs habitans ses maîtres dans l'invention, ses modèles dans l'art de perfectionner. Songeons, citoyens, que c'est ici l'époque critique du progrès ou de l'anéantissement de notre industrie & de notre commerce. Si nous tardons encore, si nous ne franchissons par un élan vigoureux tout cet intervalle que nous envions de parcourir depuis le commencement de la révolution, nous resterons toujours loin de nos rivaux, nous tomberons insensiblement dans la *langueur* & le *découragement*. Les vainqueurs de Jemmappes, de Fleurus & du Rhin reviendront au milieu de nous ; mais ils n'y retrouveront point d'aliment pour leur activité, & après avoir étonné l'Europe par leur courage, ils fatigueront la patrie de leur *inutile inquiétude* . . . Il dépend de notre CHOIX, citoyens, d'être la *première* des nations, ou de devenir la *plus misérable*." &c.

Les députés auxquels il osa adresser ce mêlange informe & pompeux d'impostures & de vérités, lui répondirent que le CHOIX qu'on leur offrait, n'était plus au pouvoir de la nation Française ; & qu'elle se voyait condamnée à devenir la *plus misérable*. Ils reprochèrent *avec franchise* au gouvernement & à la législature le *désespoir* des fabricans, auxquels le nouveau papier-mandat venait de porter le *dernier coup*.—" L'espoir de l'avenir n'efface pas le souvenir du passé & le sentiment du présent, ajoutèrent-ils. Les effets de l'anarchie pèsent en entier sur le commerce. *Il se traîne sur ses ruines.* Ses capitaux

sont dissipés ou enfouis. Ses ateliers sont fermés, ses relations sont NULLES."

Combien n'auraient-ils pas pu rendre ce tableau plus atterrant encore, si, en réponse à toutes les extravagances de Ramel sur la conquête d'Anvers & du commerce du *septentrion* (3), ils s'étaient appliqués à lui citer des faits précis qui auraient constaté l'épouvantable misère des deux principaux ports sur lesquels il avait osé appeler leurs regards ! Quelle décadence que celle de Bordeaux, qui mettait vraiment il y a dix ans les deux mondes à contribution, & qui ne peut plus fournir aujourd'hui, ni les frais de l'éclairement de son port, ni les salaires des officiers indispensables à sa police (4) !

---

(3) Ils auraient pu, entr'autres, le renvoyer sur ce point aux registres du passage du Sund, puisque pendant tout le cours de l'année 1796, & à l'époque même où ce ministre félicitait la république d'avoir *conquis le commerce du septentrion*, il n'était pas entré un seul vaisseau Français dans le Sund, où l'on avait vu passer 4455 bâtimens Anglais, ce qui est un cinquième de plus qu'en l'année 1790.

(4) J'ai extrait dans mon dernier écrit, p. 183, le rapport de La Brouste sur la misère du département de la Gironde & sur la décadence de Bordeaux. Ce rapport a été suivi d'une *Adresse* non moins remarquable des administrateurs de cette ville. En félicitant le Corps législatif sur la *mémorable journée* du 18 Fructidor, ils saisirent cette occasion pour lui exposer,— " qu'un des moyens de faciliter une *surveillance salutaire* sur les ennemis de la patrie, sur les voleurs & les assassins, serait l'illumination des reverbères dans une Commune aussi populeuse; mais qu'il leur est impossible d'étendre sur ces êtres adroits & corrompus une police aussi active que la loi & leur immoralité le

Quant à Marseille ; cette ville, autrefois si opulente, est depuis cinq ans le théâtre principal des réactions & des assassinats qui inondent de sang le midi de la France. Jamais contraste plus hideux que celui que présente le désœuvrement actuel de ses habitans

---

le prescrivent, parce que depuis neuf mois ils ne peuvent payer les commissaires, les agens & les subordonnés de la police."— Observez qu'une année après, Perrin, député de ce département, a déclaré de nouveau—" que ces commissaires n'ont rien reçu depuis 18 mois, & que la bonne volonté du Directoire a été impuissante."—Tel est aujourd'hui l'état de Bordeaux, qui prenait, il y a dix ans, le premier rang entre toutes les villes commerçantes de l'Europe, après Londres & Amsterdam !

Moins opulente, quoique très riche, depuis qu'elle était devenue l'entrepôt du commerce entre les deux mers, la ville de Toulouse a encore plus souffert que Bordeaux. Ce ne sont pas seulement des moyens pour continuer à l'éclairer que sollicitent ses administrateurs ; ce sont des secours pécuniaires, ou des emprunts qu'ils représentent comme *indispensables*, pour empêcher que la patience des nourrices des enfans trouvés ne se lasse, & qu'elles ne les rapportent aux hôpitaux.—" Cette Commune, a dit Destrem, le 21 Juin, jouissait avant la révolution d'un revenu de plus de 400 mille francs . . . Malgré la plus sévère économie, elle éprouve un *déficit* de 173,929 francs. Depuis le mois de Ventôse (Février 1798), les employés ne reçoivent plus rien de leurs modiques salaires, l'illumination a été diminuée ; elle est au moment d'être supprimée ; la police est sans action ; tous les autres objets de service public souffrent de cette pénurie. Votre Commission vous propose de faire cesser cet état alarmant, en *autorisant* cette Commune à emprunter sur elle même la somme de cent mille francs."—*L'autorisation* fut refusée, parce que cet emprunt de la Commune sur les contribuables aurait diminué proportionnellement les recettes du trésor public.

avec leur industrie passée. Pendant deux ans que les flottes Anglaises leur ont abandonné la Méditerranée, ils auraient pu du moins rentrer en possession du commerce du Levant ; mais Laporte a reconnu, que l'Angleterre s'en est *emparée*, que pour avoir fabriqué leurs draps sans *méthode & sans choix*, les Français sont réduits à *glaner* après elle, & que pour avoir commis des *infidélités* dans les étoffes de Lyon, elles ont été *discréditées*.

Que porteraient-ils aujourd'hui aux Echelles ? quelques denrées des îles.—Il faudrait commencer par les acheter à l'Angleterre, & se rendre ses colporteurs. Les ports de Constantinople, de Smyrne & d'Alexandrie auraient beau être rouverts pour la France, la destruction de ses manufactures lui a interdit pour long-tems ce commerce, d'autant plus précieux pour elle, qu'après avoir tiré du Levant des cotons,des soies & de laines crues, elle les y reportait après les avoir ouvragées. La république n'a plus que des soldats à y envoyer, & à peine ceux-ci se furent-ils emparés de Malthe, en pleine paix, que les départemens du midi se crurent sérieusement en possession du *commerce exclusif* du Levant. Comme s'il suffisait d'avoir un poste militaire sur une mer, pour devenir les fournisseurs des peuples qui en habitent les côtes ! Ou comme si c'était Gibraltar, & non les ateliers d'Exeter, de Manchester & de Sheffield, qui ouvre aux Anglais les marchés de l'Espagne !

Croirait-on que peu de semaines après que les Députés du commerce eurent confondu le ministre

des finances, celui de l'intérieur vint à son secours pour démentir d'un trait de plume toutes leurs assertions ? Il ne lui en coûta à cet effet que de publier le relevé sommaire d'un *Registre* des importations & des exportations, qu'il disait avoir tenu pendant l'an IV, & à l'aide duquel il certifiait que leur ensemble s'était élevé à 386 millions, & qu'il y avait découvert une balance dont le *résultat n'était que d'une somme de 3 millions au compte de la France malgré l'état de guerre.*

Ce *résultat* ne s'accorde pas trop avec le registre que Dupont prétendait avoir tenu de son côté, & qu'il venait de déposer sur le bureau des Anciens, afin de leur démontrer que pendant chacune des trois années précedentes, il était sorti *six cents* millions de livres tournois en espèces, pour acquitter le solde du commerce Français avec les étrangers. Il assura que cette sortie était *constatée par pièces probantes* ; mais il est plus que douteux, si l'on doit mieux se fier à ces pièces probantes, qu'au prétendu registre du ministre de l'intérieur.

En effet, comment aurait-on pu tenir le registre des importations, dans un tems où l'on venait de supprimer ou de bouleverser toutes les douanes, lorsqu'il n'en existait presque plus sur les frontières, & quand les fournisseurs des armées achetaient en Suisse, en Allemagne, à Hambourg & à Londres, des quantités énormes de draperies qui sont *entrées en franchise*, comme le Directoire lui-même en est convenu ?

Aussi, dès qu'on eût arraché à ce dernier un aveu si pénible, il comprit que s'il se hasardait à parler de nouveau d'un registre des douanes, quelques députés trop crédules pourraient en solliciter la publication, & il a trouvé plus commode de les dépasser, le 6 Janvier 1798, en dénonçant formellement le ministre Anglais comme ayant *rêvé* la ruine totale du commerce de la république, comme ayant eu *l'insultante jactance* de dire que les importations & les exportations ne s'y *élèvent qu'à quatre cent millions ?* (5)

---

(5) Dans cette *proclamation du Directoire aux Français,* il leur dénonça en même tems les ministres Britanniques comme s'étant vantés de ce que les importations & les exportations de l'Angleterre s'élèvent *à plus de sept milliards* tournois.

Si jamais des commis de douane ou quelque écrivailleur Anglais avaient avancé une pareille extravagance à Londres, il n'est pas un lecteur de papiers-nouvelles qui n'eût été en état de leur donner à l'instant même le démenti ; car on publie chaque année le relevé des douanes, & sans croire à l'exactitude de l'évaluation en argent des marchandises exportées, les hommes éclairés étudient ces relevés comme un document très instructif pour juger si la marche de l'industrie est stationnaire ou progressive.

Le registre de l'année 1796 portait les importations à 22,749,476 l. sterling, & les exportations à 30,314,748 l., ce qui ne fait pas en total un milliard & demi tournois, & la prétendue *jactance* que s'était permis M. Pitt en présentant ce tableau, avait été de le comparer à ceux des années antérieures, qui prouvent que le commerce s'est considérablement accru, bien loin d'avoir souffert pendant la guerre.

Il ne faut jamais perdre de vue que ces tableaux sont continués sur d'anciennes évaluations qui ne se trouvent plus en rapport

Cette *jactance*, comme on le voit, se serait réduite à avoir pris à la lettre la *jactance* du ministre

---

port avec le prix courant des marchandises exportées, puisque la rectification qu'on a commencé à en faire pendant l'année 1798, prouve que pour avoir la véritable valeur vénale de la partie des exportations qui consiste en produits des manufactures du pays, il faut ajouter environ sept dixièmes à la totalité des valeurs inscrites au registre des douanes.

Quant à celui des importations ; outre qu'on ne peut y tenir aucun compte des marchandises qui s'introduisent en contrebande, on y passe au débit de l'Angleterre des articles qui devraient être à son crédit, tels que ses denrées coloniales & le produit de ses pêcheries : or, l'on conçoit combien ces omissions & ces doubles emplois doivent rendre difficile le travail d'où résulterait la connaissance exacte de la créance annuelle qu'acquiert le commerce Anglais sur les autres peuples.

M. Irving, inspecteur-général des douanes, l'un des hommes de l'Europe les plus versés dans cette partie, a fait des recherches très savantes pour corriger les nombreuses erreurs que contiennent les deux registres, & le résultat de ses calculs est que la balance annuelle du commerce externe de la Grande-Bretagne a été d'environ sept millions ster. en sa faveur pendant chacune des années 1793, 1794, & 1795. Ce serait plus du double de celle que M. Necker avait découverte en faveur de la France par des recherches à peu près semblables ; & cependant les rectifications qui ont eu lieu pendant l'année 1798, conduisent à croire que la balance commerciale doit être beaucoup plus considérable.

Comme il ne paraît pas cependant que la masse des métaux précieux ait sensiblement augmenté pendant cet intervalle, la grande question qui se présente ici est de savoir ce qu'est devenu cet immense solde.

Le séjour & les dépenses de l'armée Anglaise sur le continent, les sommes versées à Saint-Domingue & en Corse, celles que coûtent les nouveaux établissemens civils & militaires aux

Indes

de l'intérieur: mais tout annonce que l'administration Britannique a trop bien suivi le dépérissement des

---

Indes Occidentales & au Cap, l'approvisionnement des flottes sur les côtes de la Méditerranée, l'entretien de l'armée du prince de Condé, & les subsides fournis à l'Autriche, à la Prusse & aux rois de Naples & de Sardaigne, ont coûté depuis le commencement de la guerre tout au moins une trentaine de millions. La partie des intérêts de la dette publique qui se paie au dehors, & les dépenses des Anglais voyageurs ou résidens sur le continent doivent aussi y avoir retenu quelques millions. Enfin, si d'un côté, la Grande-Bretagne, comme on n'en peut douter, a repompé quelques millions de métaux précieux, depuis qu'elle a cessé ses subsides; de l'autre, cette dernière somme doit se trouver à peu près balancée par la diminution de la créance des commerçans Anglais qui ont resserré leurs crédits dans toutes les contrées du continent exposées aux invasions de la France.

D'où il résulte que la guerre actuelle, qu'on représentait comme si ruineuse pour la Grande-Bretagne, ne lui a cependant coûté, en capitaux & richesses réelles, que ses *bénéfices*, c'est-à-dire, l'excédent de ses marchandises des Indes, de ses denrées coloniales, & de ses propres manufactures, excédent qui aurait augmenté ou la masse de sa créance sur l'étranger, ou celle de ses métaux précieux, si elle n'avait pas été appelée à le dépenser au dehors pour le soutien de la guerre & de la coalition.

Il est vrai que je fais ici abstraction de la baisse du prix des fonds publics & de l'accroissement de la dette nationale: ce n'est point que je prétende en dissimuler les inconvéniens, surtout lorsqu'il s'agit d'un accroissement aussi rapide que celui qui a eu lieu depuis cinq ans. Mais une dette domestique bien constituée ne peut pas être précisément considérée comme diminuant les richesses nationales d'un peuple s'il se la doit & se la paie à lui-même, à moins que le poids des nouveaux impôts

des manufactures & du commerce des révolutionnaires Français, pour supposer, ou pour mettre seulement en question, que leurs transactions extérieures s'élèvent aujourd'hui à la moitié de cette somme. Il n'est cependant point invraisemblable que le peuple Français aura cru à cette prétendue évaluation de M. Pitt, en la trouvant dans un message si solennel ; car rien n'égale la crédulité

---

pôts nécessaires pour faire face aux intérêts, n'arrête l'industrie des contribuables. Voilà l'écueil, & l'avenir nous apprendra si l'Angleterre court le risque de s'y briser.

Au reste, pourquoi en appeler à l'avenir, quand le présent peut déjà nous aider à décider la question ? Si en étudiant le registre des douanes de la Grande-Bretagne, on sépare l'exportation des marchandises qui sont le produit du travail & de l'industrie de ses habitans, on verra que pendant les trois dernières années, la moyenne est de 17,447,845l. ster. tandis que la moyenne de ces mêmes expéditions pendant les années 1789, 1790, & 1791, qu'on regardait néanmoins comme les plus prospères, ne fut que de 15,170,203l. ster.

Lorsqu'on vient ensuite à rapprocher ce fait d'un autre non moins certain, savoir, que la guerre a enlevé un nombre considérable d'ouvriers aux manufactures Anglaises, il n'y a que deux moyens de s'expliquer un accroissement si inattendu dans les produits industriels de ce peuple. Il faut, ou qu'il ait considérablement multiplié & perfectionné les machines qui doublent la force productive de l'homme, ou que les ouvriers qui sont restés dans leurs ateliers aient augmenté d'ardeur pour le travail en raison de l'augmentation des demandes. C'est de cette dernière manière que j'ai expliqué, p. 145, comment les travaux productifs des cultivateurs Français n'ont pas autant diminué que la population des campagnes. Or, il est bien plus aisé d'inventer des machines pour diviser & abréger les procédés des arts que ceux de l'agriculture.

de ce peuple, si ce n'est l'impudence avec laquelle ses chefs actuels inventent certains faits qu'ils lui certifient.

Pour mieux mettre en évidence qu'ils ne lui en imposaient point sur la prospérité de son commerce extérieur ; il ne leur en a coûté que *d'autoriser* le Directoire *à faire fabriquer des monnaies d'or & d'argent pour cent millions par année* (6). C'était, comme on le voit, supposer aux Français une balance de commerce deux fois plus favorable que celle qu'avait découverte M. Necker, dans le tems de leur plus haute prospérité, & dont il indiquait la preuve matérielle en montrant qu'ils avaient porté

---

(6) Il est vrai que la refonte des anciennes monnaies constituera une partie quelconque de ces cent millions ; mais on s'est bien gardé d'en indiquer la quotité. Il est encore vrai que c'est principalement sous le prétexte de faire disparaître les *derniers emblêmes* de la monarchie, qu'on presse la fabrication de cette nouvelle monnaie qui portera pour légende A L'UNIVERS, afin d'indiquer que l'opération astronomique à laquelle procèdent les républicains Français pour déterminer leurs mesures & leurs poids, par la grandeur du méridien terrestre, devra servir à tous les peuples. L'un des nouveaux députés s'est avisé de blâmer cette légende—" comme *un peu fastueuse*, & comme propre à éveiller la jalouse défiance des gouvernemens étrangers, qui *supposeront* à la république des vues pour remplacer leurs monnaies par les siennes."

Les gouvernemens étrangers peuvent se tranquilliser sur ce *remplacement*, qui, dans l'état actuel des choses, ne pourra avoir lieu que par la force des armes. Si les Français ont aujourd'hui un solde annuel de près de cent millions à acquitter A L'UNIVERS, la nouvelle *légende* qui paraît si *fastueuse* à ce député, semble au contraire fort modeste & très bien choisie.

chaque année aux hôtels des monnaies du royaume, 45 millions de métaux précieux, partie du solde ordinaire de leur créance sur les étrangers.

Cependant tout a changé depuis lors, & à tel point, qu'au lieu d'acquérir aujourd'hui une si riche créance, ils contractent une dette que je crois pouvoir estimer à *cent* millions, pendant le cours de cette année, en évaluant à 160 leurs achats au dehors, parmi lesquels les denrées coloniales entrent tout au moins pour 60, & les toiles de coton, fines ou grossières, imprimées ou non, pour près de la moitié de cette somme. Le reste se compose des provisions navales, des fers, des chevaux, des tabacs, des épiceries, des huiles, des cotons & laines crues, & surtout des laines & cotons ouvragés. Or, il est plus que douteux s'ils peuvent acquitter au delà de 50 à 60 millions de ces achats, en vins, eaux de vie, bas de soie, batistes, linons, gazes, broderies, ouvrages de mode, livres, &c.

Le taux actuel du change de la France sur l'étranger vient à l'appui de cette conjecture ; puis qu'on paie aujourd'hui 27 liv. 10 sous tournois, à Paris pour s'acquitter de chaque Livre sterling qu'on doit en Angleterre. L'exhaussement non moins extraordinaire du prix de l'or contre l'argent, & dont il sera question dans la suite, doit s'expliquer aussi en partie par l'énormité de la dette que contractent les Français. Cet exhaussement, jusqu'ici sans exemple ainsi que celui du change, annonce à la fois & la rareté progres-

sive de l'or, & le besoin toujours plus grand qu'ils en ont pour le faire sortir clandestinement, afin de payer avec cent louis *en espèces*, une dette de cent louis qui en exige 113, 114, ou 115, dès qu'on se soumet à acheter des *remises*. Aussi est-ce *par convois* que s'écoulent leurs espèces nationales. Le Moniteur du 4 Juin 1798, offre à ce sujet une particularité curieuse, devenue publique par l'indiscrétion de l'un des nouveaux législateurs, nommé Bruslé.—" Dans le tems que la Banque de Londres était forcée de suspendre ses paiemens, dit-il, lorsque nous attendions de ce manque de numéraire un mouvement en faveur de la liberté, l'Anglais tirait du sein même de la France l'or & l'argent dont il avait besoin pour prolonger son existence, & solder de nouveaux complots. Les agens du Directoire firent arrêter sur les frontières de la Hollande un *convoi* de numéraire s'élevant à plus de 800 mille francs, & les *déclarations officielles* ont *constaté* qu'il avait été précédé de vingt-neuf autres qui avaient *passé*. Ainsi on peut évaluer cette exportation à près de 30 millions. Ces amis de l'Angleterre étaient une Compagnie d'entrepreneurs à la suite des armées. Ils avaient poussé l'audace jusqu'à surprendre des ordres pour les faire escorter comme des deniers publics. *L'or destiné à la Banque de Londres sortait la nuit entouré de grenadiers républicains !*" (7)

---

(7) Ce député ne se permit ces aveux qu'afin de prouver d'autant mieux la thèse du jour, savoir, que la balance défavorable du

Voilà donc, sur cette seule frontière & pendant un intervalle très court, l'extraction de 30 millions en espèces, *constatée* par des déclarations officielles. Elle peut aider à calculer la richesse des autres *convois*, dont on ne découvre point la trace & qui ont *passé*, calcul sur lequel Villaret avait cherché à attirer l'attention des représentans de la France, en leur *demandant combien d'années elle pourrait tenir à cet écoulement ?*

Il eut été aisé de lui répondre qu'elle ne pourrait point y tenir long-tems, & que cet écoulement successif la forcerait bientôt à se passer des jouissances étrangères, à moins qu'elle ne consentît à les payer avec ses propriétés mobiliaires dont les plus précieuses sont déjà dissipées. Cependant, je ne puis m'empêcher de croire que Villaret mettait trop de prix à *l'écoulement* de ce numéraire, comme il en mettait trop aussi à ce qu'il avait *doublé* depuis 70 ans. Rien de plus naturel sans doute pour les Français, que de se féliciter d'acquérir chaque année au dehors une créance si considérable, puisqu'elle indiquait clairement qu'après avoir pourvu à leurs besoins & à leurs jouissances, il leur restait un grand surplus de productions à échanger avec

---

du commerce tient à l'usage *impatriotique* des marchandises Anglaises, & à la *grande consommation* des denrées coloniales. Il serait difficile de lui contester que ce ne soit là le siége du mal ; mais il est permis de douter de l'efficacité du remède qu'il proposa. C'était *une loi répressive contre les* TRAÎTRES *qui envoient le numéraire de la France à l'ennemi, & qui entreposent, vendent ou distribuent les marchandises Anglaises.*

d'autres richesses : mais l'or & l'argent contre lequel ils s'empressaient de convertir ce surplus ne constituaient point la principale source de leur opulence. Bien loin de là; car sous certains rapports, cette opulence eût pu faire d'autant plus de progrès qu'ils auraient accumulé moins de ces métaux. Ne leur eût-il pas été plus profitable, par exemple, d'imiter le commerce Anglais, qui laisse une portion de son bénéfice annuel dans les mains de ses acheteurs, afin de se les attirer en leur accordant un long crédit ? N'est-il pas évident qu'il place ainsi ses profits à intérêts composés, tandis que les commerçans Français les réalisaient en valeur morte ?

Mais l'Angleterre, diront-ils, n'avait & n'a encore qu'un tiers de notre numéraire.—C'est précisément là ce qui ajoute à ses facultés, pour se procurer dans l'occasion tout celui dont elle peut avoir besoin. Elle a découvert deux des plus grands secrets de l'économie politique, si elle n'a de métaux précieux que ce qu'il lui en faut pour tourner autour du cercle de ses transactions pécuniaires, & si elle supplée à ceux qui lui manquent à l'aide du papier-monnaie qui en fait toutes les fonctions, & lui sauve les intérêts des sommes qu'il représente. Cette épargne seule doit être immense, puisque si les Anglais n'avaient point inventé leurs billets de banque, il faudrait de toute nécessité qu'ils eussent acheté 20, 30, & peut-être 50 millions sterling de plus en métaux précieux, achat qui les eût privés,

comme la France, des moyens de faire les longs crédits qu'ils accordent dans les marchés étrangers.

Que conclure de cet exemple (8), & des principes exposés ci-dessus ? que ce que la France doit le plus regretter, c'est bien moins la diminution de son numéraire proprement dit, que celle des travaux productifs, dont le surplus l'avait mise à portée de l'accumuler, & dont le déficit la condamne aujourd'hui à le voir graduellement s'écouler.

Ces développemens, auxquels je reviendrai peut-être, m'ont paru propres à mettre au jour que l'abondance du numéraire métallique est en général moins importante qu'on ne le croit. Je ne sais si on les regardera comme un hors-d'œuvre ; mais le moindre dédommagement que puisse s'accorder l'historien des ruines du commerce de la France, est l'espoir de signaler, à quiconque relèvera un jour ce vaste édifice, quelques-unes des erreurs où tombèrent ceux qui l'avaient construit.

Tout ce que nous avons vu, dans le chapitre précédent, du dépérissement des manufactures, du haut intérêt de l'argent, de *l'immoralité* des classes qui se vouent encore au trafic, & de tous les décrets qui l'ont appellée & favorisée en altérant les *mesures*, les *poids* & les *monnaies*, s'applique avec une double force à ce qui concerne les transactions commerciales (9). Encore à ce tableau de destruction, faut-

(8) Je soupçonne fort que Bailleul l'avait en vue lorsqu'il a reconnu— "que les signes fictifs se multiplient en raison de l'activité & de l'industrie d'une nation, qu'ils peuvent

il ajouter celle des pêcheries de Terre-Neuve, où la seule petite ville de Dieppe employait 556 bâtimens du port de 21,531 tonneaux.

Au vaste amas de ruines que nous venons d'esquisser, les zélateurs incorrigibles de la république Française, oseront-ils encore opposer, ou ses nouveaux tribunaux de commerce dont le nombre s'est presque décuplé depuis que le commerce est

---

vent être en telle quantité, que les métaux ne soient plus employés que pour *l'appoint* ou pour le *solde*.... que dans un Etat où le crédit serait bien établi, les métaux n'étant que moyen accessoire, pourraient être réduits à une très petite quantité, sans que la circulation en fût moins active & les ressources des individus moins abondantes."

(9) Presque toutes les lois qui en garantissaient la solidité ont été alternativement révoquées ou violées, quelquefois par nécessité, & le plus souvent par pur caprice. Dans la séance du 17 Octobre, quelques Colons de Saint-Domingue ayant demandé un décret qui leur donnât *une garantie contre les poursuites de leurs créanciers*; Duplantier & Bailleul eurent grande raison de dire que *cette demande était juste en soi*, puisque le gouvernement, dont il faudrait employer le ministère pour ces *poursuites*, s'est emparé de leurs habitations & de leurs récoltes, & *qu'il doit, sinon protection, du moins tolérance à ceux, qui comme lui, sont infidèles à leurs engagemens.*

Mais quatre jours avant ce décret, le même Duplantier venait d'en présenter un autre, qui abolit *toutes créances pour raison de ventes d'esclaves*, interdit aux tribunaux de prononcer aucunes condamnations à cet égard, & révoque tous jugemens rendus & non encore exécutés. Si personne n'osa s'élever contre une proposition si monstrueuse, c'est que le Nègre Mentor monta à la tribune pour y invoquer les grands principes & prendre ses collègues à témoin—" que de pareilles *dettes* ne sont fondées

que

anéanti, (10), ou les circulaires que le ministre de l'intérieur adresse périodiquement aux administrations départementales pour les féliciter, de ce que *rien n'a pu arrêter l'élan rapide de cette émulation créatrice, fruit nécessaire de la liberté?* A côté de toutes ces dégoûtantes impostures, il suffira de placer la réponse de plusieurs départemens maritimes, qui se plaignent de ce que, faute de fonds pour les réparations les plus urgentes, leurs ports se *comblent* à vue d'œil, & de ce qu'ils sont obligés d'éteindre leurs phares, qui ne servent plus qu'à l'ennemi.

Que s'il était encore des hommes assez aveugles pour se faire illusion sur le commerce de cette république de flibustiers, qu'ils consultent du moins ceux qui se vantent d'en être les fondateurs, & qu'ils méditent sur l'aveu échappé à celui d'entr'eux qu'elle considère comme l'un de ses commerçans les plus éclairés. Dans la séance du 15 Juillet, un membre du Conseil des Anciens ayant eu la candeur d'appeler la révolution un VOLCAN, Lecouteulx se leva pour

---

que sur la plus révoltante injustice, qu'elles réveillent des souvenirs amers, humilians, douloureux pour les Africains & leurs descendans. *Que la perte d'un vil métal,* s'écria ce noir, *expie le crime d'avoir osé commercer sur ses semblables! Les sueurs, les fatigues, les larmes des noirs sont d'une assez grande compensation.*"

Chacun peut calculer le réagissement que de pareils dénis de justice doivent avoir sur le commerce, & sur l'*immoralité* dont lesdeux Conseils déplorent les progrès.

(10) On n'en compte pas moins de 249 dans les anciens départemens.

déclarer que *cette comparaison l'avait frappé par sa justesse. En effet,* ajouta-t-il, *une révolution ne peut être mieux comparée qu'à l'explosion d'un volcan.* LES CITÉS ONT ÉTÉ ENGLOUTIES, LES MAISONS ABATTUES, LES CHAMPS DÉVASTÉS.

Tous les faits récens & authentiques que je viens de recueillir, me confirment de plus en plus dans la conjecture que je hasardai il y a quatre ans. Je vois la nation Française tomber dans un état d'appauvrissement, qui, dès que ses voisins se seront mis en mesure de repousser efficacement ses attaques, leur promet un long intervalle de repos ; mais si cet appauvrissement les venge, ils doivent s'attendre à en éprouver eux-mêmes le contre-coup, ainsi que toute l'Europe. La Suède vendra peut-être aux Français la même quantité de fer, la Grande-Bretagne une plus grande quantité de charbons de terre, & l'Allemagne un nombre égal d'instrumens aratoires ; mais le Piémont, ni le Levant n'y trouveront de long-tems le grand débouché dont ils ont besoin pour leurs soies, ni l'Italie pour ses huiles, ni l'Espagne pour ses laines & ses piastres, ni l'Angleterre pour ses mousselines, ni les Puissances du nord pour leurs bois de construction. Ainsi chacun de ces peuples ressentira plus ou moins la perte d'un si riche marché. Que serait-ce si les Français venaient à tomber dans l'état d'indigence, d'incivilisation & d'anarchie où l'on nous peint aujourd'hui la Perse ? Espérons qu'une constitution monarchique & tempérée les préservera de ce dernier châtiment. Espérons surtout, que lorsqu'ils seront

réduits à leurs anciennes frontières, & que rendus à eux-mêmes & à la paix, ils s'efforceront de rentrer dans le cercle de prospérités hors duquel leur révolution les a si violemment jettés, l'Europe sera assez éclairée, non seulement pour ne point abuser de leur faiblesse, mais pour sentir combien il lui importe qu'ils redeviennent heureux, & se rattachent à l'ordre social & au travail, sous l'égide d'un bon gouvernement.

Quelque soit leur sort futur, il est impossible qu'à l'égard du commerce extérieur, ils puissent poursuivre long-tems une carrière aussi ruineuse que celle qu'ils parcourent depuis sept ans. L'épuisement graduel de leur numéraire, les privations qu'ils s'imposeront & leur industrie naturelle, les forceront tôt ou tard à prendre une espèce de niveau entre leurs besoins & leurs facultés. Mais comment fixer cette époque, lorsqu'elle se trouve évidemment attachée à la restitution des Colonies, à la reprise de l'agriculture & à la résurrection des manufactures ? Que de tems, que de difficultés pour relever ce qui a été détruit (11)! Quel avenir de misère s'ouvre

(11) C'est surtout au commerce externe que s'appliquent ces conjectures alarmantes sur l'avenir de la France ; car j'aime à croire qu'il lui reste encore au dedans divers moyens de restauration, & qu'un Monarque éclairé pourrait en hâter le développement ; mais les usurpateurs actuels se sont mis pour toujours hors d'état d'en faire usage, & le Roi légitime ne pourra y avoir recours que lorsqu'il aura réussi à étouffer le *levain du républicanisme*. D'ailleurs il nous reste à apprendre si les ministres

devant ce peuple, s'il ne se hâte pas de rendre au travail le peu de bras productifs qui lui restent & que ses mandataires vouent encore à la destruction, en lui criant que les *ressources de la France sont entières*, qu'elles sont *immenses*, que celles de son commerce sont *inépuisables*, & que *c'est souvent parce qu'on a de très grandes forces qu'on est dispensé d'en faire usage*. Etrange langage de la part de ces mêmes chefs, qui, en entrant en fonctions, osèrent dire au peuple Français, & réussirent à lui faire croire, que *pouvoir dépenser beaucoup, était la meilleure situation pour dépenser peu !*

---

tres auxquels il confiera les rènes de cet Empire, reconnaîtront que le commerce n'est qu'un objet secondaire, que ses progrès suivent infailliblement ceux de l'agriculture & ne doivent jamais la devancer, enfin, que le caractère impatient de la nation Française la poussant vers les entreprises qui offrent l'expectative d'une fortune rapide, si l'on veut se mêler de diriger son essor, ce ne doit être qu'en encourageant la culture de la terre, en ménageant spécialement ceux qui s'y vouent, & en décernant le pouvoir aux propriétaires fonciers. Certes, il est tems de donner l'autorité d'un dogme à cette maxime de l'immortel Sully : *Les deux mamelles de la France sont* PATURAGE & LABOURAGE.

Mais il est tems surtout de ne plus exciter ses habitans à abuser de leurs forces en leur en donnant une idée exagérée.

CHAP.

CHAP. VII.

Résumé des Pertes du Peuple Français en Capitaux & en Revenus. Réaction de ces Pertes sur les Finances publiques. Vains Efforts des deux Conseils pour cacher le Montant du Déficit de l'An VI.

IL est si important de faire connaître aux autres peuples toute l'étendue des pertes de la France révolutionnaire, que je veux essayer de soumettre chacune d'elles à des évaluations numériques. Au risque d'en discréditer d'avance le tableau, je dois cependant prévenir qu'il contiendra inévitablement quelques erreurs, & que mon unique objet est d'établir, d'une manière approximative, que l'ancien capital du peuple Français est aujourd'hui déprécié des *quatre cinquièmes*, & son revenu réduit des *deux tiers*.

Tableau des Capitaux du Peuple Français avant la Révolution.

Les terres formaient à elles seules la plus grande partie des richesses de la France, d'après les estimations les plus accréditées, elles représentaient, en 1789, pour les propriétaires une valeur vénale ou un capital d'environ 30 milliards. On a déjà vu que cette valeur est tombée de 30 mil-

liards à 5, par le double effet d'une dépréciation de moitié dans le revenu général des biens ruraux, & d'une diminution des deux tiers dans le prix auquel s'achetait ce revenu.

Mais les terres ne constituent qu'une partie des richesses d'un peuple. Plus il est actif & industrieux, & plus il augmente cette masse de richesses par les bestiaux dont il couvre ses campagnes, par les villes qu'il bâtit, par le mobilier dont il les orne, par les ateliers & les laboratoires qu'il y élève, par les Colonies qu'il fonde au dehors, par les dépôts de marchandises en tout genre qu'il amasse, par les vaisseaux qu'il construit pour les porter aux étrangers, par les créances qu'il obtient sur eux, par les métaux précieux qu'il accumule, &c. &c. A mesure qu'un peuple fait des progrès dans les arts utiles, cette seconde classe de propriétés approche en valeur de celle des terres, & j'estime par apperçu l'ancienne valeur des propriétés non rurales des Français, à 20 milliards que je subdiviserai en six classes.

Environ 3 milliards pour les maisons des villes, dont la valeur vénale doit être dépréciée dans la même proportion que celle des domaines ruraux, ce qui la réduit à $\frac{1}{2}$ milliard.

Environ 2 ou 3 milliards que les Français possédaient aux Colonies, soit en terres aujourd'hui pour la plûpart abandonnées ou sans valeur, soit en nègres affranchis, soit en habitations incendiées par ces mêmes nègres. Il est plus que douteux si ce capital en représente maintenant la

dixième partie, & si ce n'est pas le porter trop haut que l'évaluer à $\frac{1}{4}$ de milliard.

Environ 4 milliards que représentait la dette publique pour les créanciers de l'Etat, en y comprenant les actions de la Compagnie des Indes & de la Caisse d'Escompte. Quoique fictif par sa nature, ce capital n'en était pas moins pour les propriétaires un capital *réel*; (1) mais depuis que la nation y a

---

(1) Il faudrait un traité à part pour développer cette proposition & indiquer les cas où elle pourrait cesser d'être vraie. Il suffit de dire que les législateurs Français, qui n'avaient pas même soupçonné cette vérité, l'ont tout à coup découverte & proclamée depuis qu'ils ont connu par expérience, ce qu'a coûté à l'Etat, la banqueroute à l'aide de laquelle ils avaient cru le libérer & même l'enrichir. Bailleul a lu, à ce sujet, le 8 Août, un rapport dont les éditeurs du Moniteur ont supprimé à dessein tous les traits qui leur paraissaient faire un tableau trop naïf de la *langueur* où ce décret désastreux a plongé la France.

Ce rapport, dont j'ai l'original sous les yeux, est un vrai chef-d'œuvre, tant pour la profondeur & l'enchaînement des idées que pour la chasteté du style, & il est impossible de l'attribuer à Bailleul, dont toutes les productions précédentes portent le cachet révolutionnaire. Peut-être n'a-t-on rien écrit de mieux sur la *théorie* des dettes publiques, ni sur les avantages que trouvent les nations, ainsi que les individus dans la pratique rigoureuse de la bonne foi.

L'auteur posait en principes; 1°. *qu'un Etat* S'APPAUVRIT *en ne payant point ses dettes*; 2°. *que si par un excès de zèle, les créanciers de la République s'étaient réunis pour passer quittance gratuite & annuller leurs titres, il aurait fallu rejetter cette offrande patriotique comme un* PRÉSENT FUNESTE.

Le raisonnement suivant va mettre ces deux principes en évidence—" L'actif qui compose le fonds d'une dette publique venant

passé l'éponge de la banqueroute en en *mobilisant* les deux tiers, il s'est tellement *volatilisé* que les 89 millions d'intérêts *consolidés* qui restent inscrits au Grand Livre, ne se vendant pas même sur le marché à raison de trois fois la rente, ces inscriptions ne valent plus pour les propriétaires que $\frac{1}{4}$ de milliard.

Environ 6 à 7 milliards pour le capital mobilier, dans lequel sont compris : 1°. les hardes & les vêtemens de toutes espèces; 2°. les meubles proprement dits ; 3°. les bestiaux ; 4°. les instrumens ou machines destinées aux arts utiles; 5°. les vaisseaux ; 6°. les fonds employés dans le commerce ; 7°. les créances sur l'étranger. Rien de si difficile que d'arbitrer l'ancienne valeur de ces richesses mobiliaires, & la réduction qu'elle doit avoir éprouvé ; mais comme elles comprenaient des créances liquidées & dissi-

---

venant à disparaître & à se convertir en *simulacres*, il faut sur le champ *rayer* de la liste des valeurs qui existaient dans l'Etat, une somme égale au capital nominal de cette dette. Il faut *retrancher* de l'inventaire de toutes les fortunes particulières un capital égal à la part qu'y occupaient les titres constitutifs d'une rente sur l'Etat, où ils prenaient rang à côté des terres, des maisons, des contrats ordinaires & de toutes les autres valeurs actives."

Ce premier développement fait déjà comprendre pourquoi j'ai dû *rayer* du capital national des Français les contrats publics que la banqueroute a convertis en *simulacres*. Mais ce n'est point le seul passage de ce rapport que je serai dans le cas de citer comme pièce justificative du double inventaire que je présente ici.

pées

pées depuis la révolution, ainsi qu'une masse considérable de marchandises ouvragées & de matières premières de toute espèce, que le Royaume avait toujours en avances, & qui se trouve complettement épuisées, je crois ne pas outrer en portant cette réduction de 6 à 2 milliards.

Environ 3 milliards de métaux précieux, en numéraire, argenterie des églises, vaisselle & bijoux, masse qui doit avoir diminué au moins de moitié, tant par la balance défavorable du commerce, que par les sommes qui sont rentrées dans les entrailles de la terre, & dont le dépôt est un secret enseveli avec les dépositaires morts sur la guillotine.

Si l'on admet ces apperçus pour approximatifs, & si l'on en fait la récapitulation, on verra que l'ancien capital de la France qui représentait 50 milliards, n'en doit plus représenter que 10. En sorte que la fortune d'un Français, estimée autrefois à 500 mille écus, devrait se trouver aujourd'hui réduite à près de 100 mille, si l'on pouvait supposer qu'il l'eût répartie proportionnellement entre toutes les branches de capitaux qu'on vient de passer en revue.

Il est essentiel d'observer ici que cette énorme réduction de capitaux n'est guère plus causée par l'anéantissement des richesses réelles de la France que par le déchet qu'elles ont éprouvé dans l'opinion. Cela est si vrai, que la valeur des terres pourrait doubler soudainement le jour même où le Roi légitime remontera sur le trône, & que s'il prend

des arrangemens solides & bien combinés pour payer seulement 60 millions des intérêts dûs par la Monarchie, les titres constitutifs de la dette publique qui représentent à peine aujourd'hui 200 millions, pourraient représenter & ressusciter un capital de plus d'un milliard.

Personne n'ignore que ces sortes d'évaluations en valeur vénale ne peuvent jamais être exactes, par cela seul que cette valeur varie sans cesse ; mais elles ont du moins cet avantage de mieux faire disparaître le vague des idées à l'aide des formules arithmétiques dont les erreurs sont plus faciles à découvrir.

J'avais besoin d'en prévenir une seconde fois le lecteur, avant de hasarder une évaluation pareille de l'ancien revenu *net* & *imposable* des Français, que je crois pouvoir porter à la même somme à laquelle j'estimai, il y a deux ans, celui de la Grande-Bretagne, savoir 120 millions sterling, (2) ou environ trois milliards tournois. Et comme au moment où j'écris ceci, M. Pitt vient de présenter une classification très détaillée de ce dernier (3) ; je m'aiderai

---

(2) Voyez p. 147. *Histoire de l'Administration de la République Française pendant l'année* 1796.

(3) Voici cette classification, telle qu'elle a été présentée à la Chambre des Communes, dans la séance du 3e Décembre 1798.

Millions.

1°. Rente des propriétaires de la terre . . . 25

2°. Bénéfices des entrepreneurs de culture, qu'ils soient pro-

d'un travail si précieux, en ayant soin cependant de porter en *plus*, sur le revenu agricole des Français,

---

	Millions.	
D'autre part . .	25	
propriétaires ou fermiers . .	19 *	* *Observation.*
3°. Revenu des propriétaires des mines, des forêts & des canaux	3	Cette estimation des bénéfices du fermier est inférieure de près d'un quart à la rente du propriétaire, & se trouve par cela même en opposition avec ce que j'en avais dit, p. 72 : mais en n'évaluant ces bénéfices qu'à 19 millions, M. Pitt donna à entendre qu'il les croyait plus considérables, & que c'était afin d'éviter tout mécompte qu'il les avait portés au plus bas taux possible.
4°. Revenu des propriétaires des maisons . . .	6	
5°. Revenu du Clergé par les dîmes	5	
6°. Emolumens des officiers de la flotte & de l'armée, des hommes de loi & des médecins	2	
7°. Ces six premières branches de revenu ne concernant que les Anglais & non les Ecossais, la proportion de ces derniers est évaluée à $\frac{1}{8}$, soit	$7\frac{1}{2}$	
8°. Revenu que tirent de leurs possessions au delà des mers, les propriétaires de l'Irlande, & des îles à sucre résidant dans la Grande-Bretagne.	5	
9°. Dividende des actionnaires de la Compagnie des Indes, de celle du Sud, ainsi que des propriétaires des fonds publics, pour la partie des intérêts de la dette nationale		
	$72\frac{1}{2}$	

ce qu'ils possédaient de *moins* en revenus ou profits commerciaux & industriels. Voici comment je distribuerai ces trois milliards pour en calculer la diminution.

	Millions
D'autre part . . . . . : .	72½
qui n'appartient pas à la caisse d'amortissement, & qui est la propriété des individus de la Grande-Bretagne . .	15
10°. Profits du commerce extérieur, évalués à 15 pour cent sur un capital de 80 millions	12
11°. Profits du commerce intérieur	18
12°. Profits des classes vouées aux arts & métiers .	10
Grand total du revenu imposable des habitans de l'Angleterre & de l'Ecosse	127½

Ce tableau a été dressé pour connaître par approximation ce qu'on peut espérer de la *taxe de guerre* fixée au dixième du revenu imposable. Or, comme on n'exige ce dixième que des individus dont le revenu net & annuel s'élève à £200 st. comme on a admis une échelle qui réduit considérablement le taux de la taxe pour les revenus inférieurs, & qui en exempte entièrement tous ceux qui n'atteignent pas £ 60 sterling, il restait à évaluer qu'elle pouvait être sur ce revenu imposable de 127½ millions, la quotité qui ne payera rien, & celle qui payera moins de dix pour cent. M. Pitt en a présenté un apperçu, d'où il résulte que le revenu appelé à contribuer à la *taxe de guerre* peut s'estimer à 102 millions, & qu'il espère en tirer environ 10 cette année. Il est essentiel d'observer qu'il n'a inclus dans ce tableau, ni les salaires des journaliers & des laboureurs, ni les gages des domestiques, articles qui s'élèvent peut être à la même somme que toutes les autres branches de revenu dont ces gages & ces salaires sont l'emploi. Or, quoiqu'on ne puisse point insérer les salaires dans le revenu général d'un peuple, ils ne laisse-

Tableau des Revenus imposables du Peuple Français avant la Révolution.

1100 millions, revenu net des terres réduit de moitié : restent 550 millions.

300 millions, revenu annuel des fermiers, métayers & vignerons, réduit à environ 100 millions.

200 millions, pour la rente des propriétaires des maisons des villes, réduite tout au moins de moitié comme celle des terres : (4) restent 100 millions.

100 millions, revenu net des propriétaires des Colonies, après les frais d'exploitation payés. On ne peut plus le passer que *pour mémoire.*

300 millions, rentes perpétuelles ou viagères des créanciers de l'Etat, & dividendes des actionnaires

---

laissent pas que de faire partie du revenu imposable de la Grande-Bretagne, puisqu'ils paient les droits sur les consommations du sucre, du thé, de la bierre, & de toutes les liqueurs spiritueuses.

(4) Voyez dans le Moniteur du 1er Décembre 1798, N°. 71, un rapport de Laussat où il dit.—" Le revenu des maisons est maintenant *comme perdu* dans presque toute la France, & a besoin de quelques années de paix pour se relever. Ce genre de propriété est même devenu très onéreux à ses possesseurs. N'en jugez point par les beaux quartiers de Paris ; mais parcourez les villes notables des départemens & vous en resterez convaincus."

de la Compagnie des Indes, ainsi que de la caisse d'escompte, qui par le décret de banqueroute ont été réduits au *tiers*. Après deux ans de retard, on leur paie enfin un sémestre en *Bons*, lesquels, vu la perte que ce papier doit infailliblement éprouver, ne représenteront que 25 à 30 millions valeur au cours. (5).

---

(5) Après avoir affecté spécialement à l'acquit de ce *tiers*, plusieurs branches de revenus que la trésorerie s'est permise de détourner pour les appliquer aux dépenses de la guerre, les deux Conseils ont pris enfin la généreuse résolution de le payer en *Bons*, qui seront admissibles pour l'acquit des contributions directes, & pour celui des patentes. Mais ce qui est vraiment curieux, c'est qu'on a commencé par payer ainsi le dernier sémestre de l'an VI, sans s'expliquer sur les trois précédens, quoique Harmand nous ait appris qu'au 22 Septembre 1798, on était en *retard de deux ans*.

Comme la rentrée de ces *Bons* avec lesquels la trésorerie va en payer le *tiers*, sera pour elle une valeur absolument morte, on a long-tems hésité si l'on pouvait faire un pareil sacrifice en faveur des rentiers. Mais Huguet a gagné leur cause en observant,—" qu'une pareille résolution serait *avantageuse* au trésor public *qu'elle libère quoiqu'il ne donne point d'argent*, & *avantageuse* aux rentiers qui *béniront* encore, a-t-il dit, la *bienfaisance* du Corps législatif quand ils *perdraient* 25 ou 30 pour cent sur ces *Bons*."—Arnould l'a soutenu en convenant que les rentiers *préféreront recevoir dès à présent des* BONS *aux porteurs que d'*ESPE'RER DES E'CUS.

Ils sont donc à la veille de rececoir en *Bons* au moment où j'écris, l'un des quatre sémestres échus, mais la loi qui ordonne à la trésorerie de le leur payer, lui ordonne en même tems de *faire une retenue égale à la somme totale de leurs contributions, & de ne délivrer des* BONS *que pour l'excédent*.

C'est

70 millions pour la partie de son traitement que le Clergé recevait en *dîmes*, & qui ne peut se pas-

---

C'est une *citoyenne rentière* qui eut le mérite d'arracher aux Conseils cet acte de *bienfaisance*, en leur exposant,—" que l'Etat ne la payant pas, elle était dans l'impossibilité de s'acquiter envers lui des contributions de l'année courante pour lesquelles on venait de placer chez elle un *garniser*."—Après trois mois d'hésitations, les Conseils se déterminèrent à payer cette citoyenne en *Bons*, qui ne lui seront bons à rien, si ce n'est à congédier son *garniser*. Tel est le décret pour lequel les créanciers de la république doivent *bénir* la *bienfaisance* de ses représentans! Certes, il est difficile de se jouer du malheur avec plus d'effronterie: mais il serait difficile aussi de mieux tracer les conséquences désastreuses de tant d'injustices que ne l'a fait Bailleul dans le rapport suivant, à l'aide duquel il obtint enfin cet acte de *bienfaisance*.

" Il est cruel, il est désespérant sans doute de voir des citoyens souffrans, de sentir sur notre cœur tomber les larmes des créanciers de l'Etat & de ne les nourrir que d'espérances toujours déçues: mais l'abandon où ils se trouvent ne leur nuit pas seulement, il est une calamité publique qui deviendra de jour en jour plus funeste. Nous ne craignons pas d'avancer qu'une des causes qui a le plus nui depuis long-tems à l'agriculture, à l'industrie, au commerce & au *paiement des impôts*, a été la suspension du paiement des rentes. . . . Regardez la multitude des débiteurs qui n'avaient d'autres moyens de paiement que leurs créances sur l'Etat. Voyez ceux même, qui n'ayant dans la composition, dans l'arrangement de leur fortune, aucune relation directe avec le gouvernement, se trouvent néanmoins placés entre des débiteurs qui ne les paient pas, parce que l'Etat ne les paie plus, & des créanciers qui les poursuivent & auxquels ils ne peuvent pas même proposer pour excuse *l'insolvabilité* de l'Etat puisque l'Etat ne leur doit rien. Parcourez ensuite tous les anneaux de cette chaîne de calamités qui atteint toutes les personnes, entrave toutes les fortunes, rend toutes les

ser aujourd'hui que *pour mémoire*, vu l'impossibilité d'estimer le montant des aumômes qu'on lui fait.

---

conventions incertaines, tous les engagemens précaires, tous les contractans malheureux, détruit partout les moyens, corrompt la morale & met bientôt la foi particulière au niveau de la foi publique, & vous aurez une idée des maux & des désordres qu'entraîne après soi la suppression totale d'une dette publique."

" En privant la circulation du reversement annuel & périodique de 89 millions de rentes & pensions, on diminue réellement les ressources du trésor public d'une somme beaucoup plus forte. Pour compléter cette démonstration, nous voudrions pouvoir suivre avec vous, pas à pas, toutes les routes que parcourent dans leurs subdivisions infinies ces 89 millions répartis entre les créanciers de l'Etat, nous voudrions vous montrer toutes les issues par lesquelles cette répartition salutaire porte avec elle l'abondance & la vie dans tous les canaux de la circulation: vous verriez comment de main en main, la somme touchée au trésor public, & livrée aux besoins particuliers, se multiplie à l'infini, pour opérer sur son passage la libération successive de tous les débiteurs, qui, l'un après l'autre, la transmettent à leur créancier, débiteur lui-même, qui la fait passer à son tour à d'autres débiteurs; comment, ce premier service accompli, elle va pourvoir aux besoins de l'industrie, favoriser le paiement des salaires, des réparations, des constructions, des établissemens, des achats de matières & de marchandises; comment cette même somme, touchée au trésor public & introduite dans le commerce, vivifie dans son cours toutes les valeurs réelles & industrielles auxquelles elle prête son assistance; comment, après avoir été d'abord moyen de libération & moyen de travail, elle devient moyen d'aisance & moyen de richesse; comment, après avoir détruit le besoin, elle enrichit les propriétés, elle multiplie les négociations particulières, les mutations & toutes les transactions commerciales; comment, par conséquent, elle facilite le paiement de l'impôt, en enrichissant le contri-

100 millions, tant par les pensionnaires de la Cour que pour le traitement des employés civils,

---

contribuable, & comment elle grossit l'impôt lui-même en augmentant les valeurs qui y sont sujettes, les consommations, les traités & les actes à l'occasion desquelles il se perçoit ; enfin comment, après avoir épuisé tous les différens services, elle retourne elle-même sous la forme d'*impôt* dans le trésor public, qui bientôt la restitue à ces mêmes services. . . . . Voyez ce que nous avons gagné en l'an VI, à ne pas payer les rentes: *il n'est pas rentré effectivement au trésor un* TIERS *des contributions décrétées.*"

" Nous ne recevons pas le TIERS de ce qu'on payait réellement avant 1790. Pourquoi ? parce que nos engagemens sont en souffrance, parce que nos créanciers, n'étant pas payés, ne paient pas les leurs, parce que ceux-ci, n'étant pas payés, manquent à d'autres, parce que la *méfiance* est devenue universelle comme l'*infidélité*, & que dans un pareil ordre de choses, il n'y a plus *d'émulation*, plus de *travail*, il ne reste plus que *découragement* & *impuissance.*"

Passons maintenant au tableau que fit ce rapporteur de l'influence qu'ont eues les *infidélités* de la république sur l'agriculture, l'industrie & le commerce de ses habitans. On me pardonnera la longueur de cet extrait, si l'on considère que ce rapport, qui fut fait *au nom d'une Commission*, est tout à la fois le résumé & la preuve de tout ce que j'ai avancé dans les six chapitres précédens déjà imprimés lorsque cette pièce officielle m'est parvenue. Les lecteurs, qui mettront quelqu'intérêt à me suivre ici dans le calcul de la diminution des revenus imposables du peuple Français, ne sauraient trouver un guide plus sûr que l'auteur que je cite.

" Dans un Etat où il n'y a point de commerce, l'argent paraît toujours rare, les emprunteurs sont à la discrétion des prêteurs, par conséquent l'intérêt est très-élevé....Si l'intérêt est à un taux excessif, les fabriques, les manufactures souffrent en proportion

des officiers de l'armée & de la marine, & pour les gains ou salaires des médecins & des hommes

---

portion de cette calamité. Le fabricant refuse les commandes de l'étranger, parce que dans le prix il ne peut supporter la concurrence, & que dans les paiemens il ne peut donner les délais qu'on exige. S'il a besoin de quelques avances, il ne peut pas même emprunter à 15 & à 20 pour cent, parce qu'on ne prête que sur des valeurs positives. Il est aisé de voir que si le négociant ne peut emprunter directement sur les marchandises qu'il achète, le manufacturier ne le peut sur les objets qu'il fabrique, d'où il faut conclure, que sans crédit, le fabricant qui n'a pas de fortune est obligé de suspendre ses entreprises, & le fabricant aisé de n'en faire que sur ses propres fonds, si toutefois il n'abandonne pas sa fabrique pour mettre son argent sur la place à 3 & 4 pour cent d'intérêt par mois : c'est-à-dire, qu'il abandonne un travail productif à l'Etat, pour des opérations nuisibles en elles-mêmes & qui sont une suite du *discrédit*. . . . La fabrique s'affaiblissant, l'agriculture doit tomber en proportion..... La richesse de nos moissons ne prouverait rien pour l'avenir. En épuisant ce qui reste encore de valeur à la terre, le cultivateur abandonnerait ses engrais, & ne ferait point d'élèves, il ne demanderait que ce qui est d'une indispensable nécessité, & sans l'obtenir toujours, car *la terre est avide avant d'être généreuse* ; les propriétaires ne seraient point payés, les bâtimens seraient sans réparation, la perception de l'impôt deviendrait impossible, le prix des propriétés tomberait sensiblement, & si l'on achetait des terres ce serait en spéculant sur l'avenir ; mais l'imagination serait environnée de craintes, & l'on serait fondé à redouter la puissance d'un gouvernement que ses besoins rendraient injuste. La circulation alors s'appauvrirait chaque jour davantage, & le peu d'argent que laisserait la défiance, au lieu d'alimenter des entreprises utiles, irait s'engloutir dans les mains de quelques usuriers avides qui le prêteraient toujours à des conditions plus dures pour soutenir un reste d'affaires expirantes."

" Dans

de loi. Je les suppose réduits de moitié : restent 50 millions.

200 millions, pour les bénéfices des classes vouées aux professions, arts & métiers. Ces bénéfices doivent être réduits au moins des trois quarts : restent 50 millions.

700 à 750 millions, pour le profit annuel tant des entrepreneurs de fabriques & de leurs ouvriers en chef, que des commerçans qui procuraient les matières premières aux manufacturiers, & les revendaient, soit au dedans, soit au dehors, après qu'elles étaient ouvragées. Cet article comprend non seulement les bénéfices du commerce extérieur, mais les profits infiniment plus considérables & plus variés du commerce domestique, c'est-à-dire, les gains des trafiquans qui échangeaient d'une province à l'autre les diverses productions du Royaume, ou qui les voituraient & les revendaient en détail ; en un mot, les profits de tous les genres d'occupations qui tiennent au commerce & qui entrent dans la qualification *d'appointemens*, sans cependant appar-

---

" Dans un pareil état de choses on n'entreprend rien de beau, de grand, d'utile. La défiance règne de toutes parts; elle étouffe le génie, elle sèche jusques dans ses racines l'arbre de la prospérité publique... Le manque de capitaux met l'agriculteur dans l'impuissance de vendre sa denrée..... Ne jouissant d'aucun crédit, le défaut d'avances ne lui permet pas d'entretenir une bonne culture ; de donner à la terre le travail & les soins qu'elle exige, et *l'abondance* qui frappe nos yeux annonce la bonté du sol, l'heureuse fertilité du climat, mais n'est pas un garant de l'avenir."

tenir à celle des *salaires*. Cet article comprend aussi les bénéfices des capitalistes intéressés dans les entreprises commerciales, ceux des banquiers, des commissionnaires, des agens de change, des assureurs, & de tous les intermédiaires placés entre les producteurs, les manufacturiers & les consommateurs ; à quoi il faut ajouter les profits de la marine marchande, ceux du cabotage & ceux des pêcheries. Vu l'annihilation de ces dernières, la destruction de la marine marchande, la décadence des manufactures, & l'anéantissement du commerce, il paraît difficile de supposer que ces profits s'élèvent aujourd'hui à plus de 130 millions.

Ce dernier article surtout est très hypothétique, & je ne saurais trop répéter que ce tableau, ainsi que le précédent, reposent sur des données dont aucune n'est positive (6) ; mais si l'on n'y découvre

---

(6) En évaluant à près d'un milliard les bénéfices des classes vouées au commerce, aux manufactures & aux arts & métiers, je me suis beaucoup rapproché des calculs d'Arnould qui, en 1791, les évalua à 1041 millions : cependant nos données sont absolument différentes, puisqu'il additionnait les *bénéfices nets* du commerce externe & interne, avec les *produits bruts* des manufactures arts & métiers, produits qu'il n'évaluait qu'à 504 millions. Amalgamer ces deux objets en parlant du revenu d'un peuple, c'est prendre la valeur vénale des produits disponibles d'un domaine ou d'un atelier, pour le revenu net & imposable de l'individu qui le cultive, ou de l'entrepreneur qui le gère.

Rien de plus vague que la manière dont tous les écrivains Français ont traité cette question. L'un des économistes les

plus

pas d'écart considérable, ou si en attaquant les évaluations de telle ou telle branche de capitaux ou de

---

plus renommés, M. Le Trosne, avait évalué le revenu général de la France à trois milliards 134 millions, ce qui se rapproche encore beaucoup de mon évaluation ; mais il mêlait les bénéfices du cultivateur avec la valeur des fruits de la terre, ce qui sont deux choses très différentes. Quant à la partie des bénéfices résultans du commerce ; il l'omettait avec soin, parce que les économistes se sont toujours obstinés à n'en faire aucun cas comme *produit*.

Arnould a cherché à rectifier ces tableaux, & en présenta un où la *reproduction générale* du royaume se trouvait encore confondue avec le *revenu imposable* de ses habitans, puisqu'il y passait à 2000 millions les produits territoriaux de la France, quoique dans le reste de ses ouvrages il n'estime qu'à 1000 ou 1100 millions la rente du propriétaire & les bénéfices du cultivateur. Or, ce sont ces deux derniers articles qui constituent le *revenu imposable*, unique objet de nos recherches, le seul qu'il soit vraiment utile d'étudier, & le seul qu'un administrateur puisse se flatter de connaître par approximation. C'est en suivant cette marche qu'Arnould arrivait à un grand total de 3 milliards 400 millions, dans lequel il ne comprenait cependant ni le revenu imposable du Clergé qui vit de la dîme, ni les principaux appointemens des employés civils & militaires, ni les intérêts de la dette publique.

Dans son écrit sur *la Foi Pubtique*, le ministre Clavière évalua, en 1788, à trois milliards le revenu des Français, & tout annonce qu'il n'entendait par là que leurs revenus vraiment *imposables*. Mais la seule base sur laquelle il s'appuya, était celle de Davenant, qui, en 1698, estimait les revenus imposables du peuple Anglais à 43 millions sterling, & ceux du peuple Français à 81 millions sterling, environ 2 milliards tournois. Comme cet Anglais n'était entré dans aucuns détails, l'écrivain que je viens de citer se dispensa d'y suppléer, & se borna à poser vaguement en fait, que les revenus du peuple Français avaient

revenus, on ne conteste point la proportion dans laquelle je suppose que chacune d'elles doit avoir

---

avaient éprouvé tout au moins un accroissement d'une moitié en sus dans l'espace de 90 années. Le bilan que j'ai essayé d'en dresser, m'a confirmé dans cette induction.

Ou je suis bien trompé, ou l'article des intérêts de la dette publique, sera celui que contesteront le plus ceux des écrivains Français qui ont traité cette matière. Ils diront que passer en ligne de compte dans le revenu d'un peuple les intérêts de sa dette, c'est faire un double emploi, puisqu'ils se paient avec son revenu même. Cette objection a quelque chose de vrai, & cependant les intérêts de toute dette nationale bien constituée doivent se considérer comme une espèce de *rente foncière*, qu'une certaine classe de contribuables possède sur le revenu de toutes les autres. Or, comme cette rente ne fait que passer par les mains du gouvernement pour arriver dans celles de ses créanciers, & comme après l'avoir reçue de lui à titre d'*intérêts*, ces créanciers lui en reversent une partie à titre d'*impôt*, il est évident que les intérêts d'une dette publique font partie du revenu *imposable*. L'auteur du rapport de Bailleul, est, je crois, le premier Français qui ait senti & développé cette vérité de fait ; mais je crois aussi qu'il en a beaucoup trop forcé l'application dans ses développemens, lorsqu'il avance que le paiement régulier des 89 millions d'intérêt *en rapporterait* 300 *au trésor public*.

Quoique les salaires des artisans & des journaliers ne laissent pas que d'être jusqu'à un certain point imposables & imposés, on ne saurait les inclure dans le revenu général d'un peuple, puisqu'ils le multiplieraient à l'infini. Cette difficulté mérite d'être citée, afin de montrer qu'on ne doit se livrer à de semblables calculs que pour éclaircir la question, & non dans l'espoir d'atteindre l'exacte vérité.

On peut tellement différer dans les bases d'un pareil calcul, que Dupont, qui l'avait essayé avant la révolution, n'estimait qu'à 1500 millions le revenu vraiment imposable du peuple Fran-

souffert, il en résultera que l'ancien capital des Français se trouve réduit d'environ 50 milliards à 10, & leur revenu imposable d'environ 3 milliards à 1.

Tels ont été les fruits de la grande confiscation nationale, des séquestres, des emprunts forcés, du *maximum*, des réquisitions, mais par dessus tout, de ce *papier-monnaie* qui a entraîné une banqueroute de 45 milliards d'assignats, de 2 $\frac{1}{2}$ millards de *mandats*, de plusieurs centaines de millions d'*ordonnances* & des deux tiers, ou plutôt de la totalité des fonds publics, tant anciens que nouveaux. Que reste-t-il de tant de sacrifices à ce malheureux peuple ? Une constitution dont les dépositaires déchirent chaque jour quelques pages en renouvellant chaque jour leurs sermens de fidélité pour elle, l'exécration de tous ses alliés qu'il a appauvris en se ruinant ; & enfin des conquêtes qui l'appellent infailliblement à des sacrifices ultérieurs, quoique Barbé Marbois l'ait félicité de ce qu'elles lui garantissaient *quatre siècles de paix*. Encore, le Président

---

Français, en y comprenant celui des terres, des Colonies, des pêcheries, des manufactures & du commerce, tandis que je le porte précisément au double. Au reste, nous différons moins qu'on ne pense dans le résultat principal, de notre travail, c'est-à-dire, dans la recherche sur la diminution proportionnelle de ce revenu, puisque ce même Dupont reconnut, en Décembre 1795, qu'on ne pouvait plus l'estimer au delà de 800 millions. C'était évaluer le déchet de 15 à 8. Si je le porte aujourd'hui de 15 à 5, c'est que depuis trois ans, le travail productif des Français a considérablement diminué & qu'ils ont vu tarir plusieurs sources de leurs revenus.

du Conseil des Cinq-Cents a-t-il été bien plus loin, car en s'extasiant sur les fruits inappréciables de cette révolution, il a osé en appeler au peuple & le prendre à témoin *combien peu elle lui a coûté en comparaison de sa valeur* (7).

Quoi ! elle aurait donc encore trop *peu coûté*, cette sanglante expérience qui lui a enlevé son Gouvernement Monarchique sous lequel seul il peut prospérer, la fleur de sa population mâle & industrieuse, la moralité de celle qui a survécu, les quatre cinquièmes de ses capitaux & les deux tiers de ses revenus !

C'est principalement sur cette dernière perte qu'il faut appeler les regards des Cabinets qui s'en laissent encore imposer par les forfanteries du Directoire. Il cherche à les effrayer en se présentant à eux comme disposant des efforts d'une nation, dont *les ressources sont entières :* mais si, après avoir analysé ces ressources, on prend la peine de les com-

---

(7) Observez que le Président, qui se permit un pareil propos le 21 Janvier 1798, est précisément le même Bailleul qui huit mois après est venu débiter à la tribune, comme le fruit de ses méditations, le beau Rapport que j'ai déjà cité fort au long, & qu'on ne saurait trop citer pour faire connaître les fruits empoisonnés de la Révolution.

Observez encore que quelques semaines avant d'avoir déchiré le voile qui nous cachait l'intérieur de la France, ce même Bailleil venait de donner l'avis suivant à ceux de ses collégues qui se livraient à de tristes pressentimens. *Il ne faut pas que les ennemis de la révolution se fassent une arme de ce que nous pouvons dire nous-mêmes contre l'ouvrage de la révolution. Tel qu'il est, il sera encore* BÉNI *par des hommes qui auront quelque mémoire,* &c.

parer

parer à l'étendue des besoins dont il offre lui-même le tableau, l'on découvrira que les subsides qu'il déclare lui être indispensables pour la campagne prochaine, seraient supérieurs à la totalité des revenus nets & imposables de la nation appauvrie, sur laquelle il règne encore.

Qu'on me permette d'en faire précéder la preuve par une digression qui jettera de grands traits de lumière sur l'énorme déficit dont nous avons à parler. J'ai déjà eu occassion d'expliquer ailleurs, que c'est parce que les revenus imposables de la nation Anglaise ont triplé depuis un siècle, qu'elle peut payer, sous le règne de George III, un tribut dix fois plus considérable, & rester cependant avec plus de moyens de jouissances que ne lui en laissait Guillaume III, lorsqu'il prélevait un tribut *dix* fois moindre sur un revenu des *deux tiers* plus faible. La raison en est, qu'il est presque impossible de taxer le nécessaire d'un peuple ; mais qu'on a une prise immense sur son superflu, & qu'à mesure que celui-ci s'élève, l'Etat peut au besoin en demander une proportion toujours plus grande : c'est-à-dire, qu'il lui est moins difficile d'obtenir le quart du 2ème. million, & la moitié du 3ème., que d'atteindre la dixième partie du 1er. En appliquant cette règle de finance expérimentale à l'appauvrisement de la nation Française, on verra du premier coup-d'œil, que si ses revenus, tant agricoles qu'industriels & commerciaux, ont diminué des deux tiers, ou seulement de moitié, il est de toute impossibilité que ses chefs actuels lui

arrachent la moitié des impôts qu'elle payait à Louis XVI. Rendons cette vérité sensible par un exemple.

Tel propriétaire d'un revenu net de 2000 liv. tournois peut à la rigueur en dévouer 500 liv. aux dépenses publiques : mais si quelque diminution subite dans son revenu le réduit à 1000 liv., il n'y a plus moyen d'exiger la même proportion d'un quart, qui serait de 250 liv. Dans le premier cas, on ne lui demandait qu'une partie de son superflu ; dans le second, on lui arracherait évidemment une partie de son nécessaire. Que ce même contribuable, au contraire, voie son revenu s'élever à 3000 liv., il pourra plus aisément en livrer 1000 liv., à l'Etat, qu'il ne pouvait en payer 500 sur 2000. Cet exemple s'applique dans un sens inverse aux deux revenus publics de la Grande-Bretagne & de la France. Il nous offre la clef de ce que le peuple Anglais est proportionnellement moins chargé qu'autrefois en payant beaucoup davantage, & de ce que le peuple Français l'est infiniment plus en payant beaucoup moins.

Le principe que nous venons de développer, a tellement pris faveur dans la Grande-Bretagne, que la nouvelle taxe de guerre s'y lève sur une échelle qui en exempte entièrement tous les contribuables dont le revenu net ne monte pas à *L*60 sterl. & qui exige seulement $\frac{1}{120}$ de ceux dont le revenu atteint cette somme. Cette contribution s'élève ensuite graduellement dans une beaucoup plus forte progression que celle du revenu, puisqu'un revenu de *L*120 doit contribuer, non pour

$\frac{1}{60}$, mais pour $\frac{1}{32}$, un revenu de *L*180 pour $\frac{1}{14}$, & tous les revenus supérieurs à *L*200 pour $\frac{1}{10}$. On voit que cette échelle a des rapports assez intimes avec l'impôt *progressif* établi à Athènes, où les citoyens étaient divisés en quatre classes. Ceux qui retiraient de leurs domaines 500 mesures de fruits payaient au trésor public *un* talent, ceux qui en retiraient 300 mesures lui payaient *demi* talent; l'on n'exigeait que la *sixième* partie d'un talent de ceux qui ne recueillaient que 200 mesures, & enfin ceux qui en recueillaient moins de 200, formaient une quatrième classe qui ne devait *rien*, précisément comme, dans la nouvelle contribution Anglaise, on en a exempté les individus dont les revenus ou les profits ne montent pas à *L* 60 sterl. (8).

---

(8) Quelque juste que paraisse en théorie, le principe de l'impôt *progressif*, ou plutôt de la *progression décroissante*, il est essentiel d'observer qu'il est inappliquable à une taxe sur les terres, puisque décréter qu'elles paieront plus quand elles viendront à être possédées par un seul individu, que lorsqu'elles étaient partagées entre plusieurs, serait évidemment tenir l'agriculture en arrêt, en détruisant chez les propriétaires toute émulation d'étendre leur patrimoine. Or, par cela même que l'impôt foncier ne peut point être *progressif*, il s'ensuit qu'on ne doit jamais en faire un *impôt unique*, & c'est une des meilleures réponses à toutes les chimères qu'ont débitées les économistes Français.

Peut-être à la rigueur l'échelle établie à Athènes pourrait-elle être admise sur les terres d'un petit Etat comme Genève, & certains Cantons démocratiques de la Suisse, qui n'ont qu'un territoire très borné, & où il importe de tourner l'industrie des habitans vers les manufactures & le commerce. Mais dans un Empire

Mais à quoi bon chercher dans l'histoire ancienne des preuves que le produit des contributions

---

Empire comme la France, où la principale richesse consiste dans les terres, décréter qu'elles seront taxées progressivement suivant la fortune du possesseur, & non proportionnellement au produit du domaine; c'était vraiment vouloir décréter la *loi agraire,* & c'est ce que fit, le 18 Mars 1793, l'assemblée législative, en alléguant que les grandes propriétés étaient un véritable *désordre social.*

Il est vrai que ce décret a été en partie corrigé, en partie révoqué par d'autres, & que la plûpart des législateurs qui l'avaient sollicité ou sanctionné, proclament aujourd'hui que le meilleur moyen d'atteindre le riche est d'imposer les consommations du *pauvre.*

Observons ici que l'échelle adoptée à Athènes & en Angleterre, est bien moins une échelle *ascendante* dirigée contre les riches, qu'une échelle *descendante* imaginée en faveur des citoyens qui ont peu ou point de superflu à sacrifier aux dépenses de l'Etat. Or, c'est un rapprochement curieux de voir le principe des Athéniens adopté & sanctionné par le Parlement Britannique dans la même année, où la république Française commence à en déplorer les conséquences, & où les Hollandais, ses émules, viennent d'adopter de leur côté une échelle beaucoup moins favorable au pauvre, puisque dans le subside extraordinaire qu'ils lèvent en ce moment, l'individu dont les profits ou les revenus ne montent qu'à 301 florins, (un peu moins de *L* 30 sterl.) & qui dans la Grande-Bretagne se trouve, comme on l'a vu, complettement dispensé de contribuer à la nouvelle taxe de guerre; n'en est point exempté dans la république Batave, où quiconque jouit de la modique rente de 600 florins, est tenu de contribuer pour chaque centaine de florins précisément dans la même proportion que le capitaliste qui jouit de 2 mille florins de revenu.

Au reste, la république Romaine a surpassé sa mère & ses sœurs dans la science fiscale, car ses Consuls ont découvert un

principe

d'un peuple s'accroît ou décroît dans une proportion toute différente que l'accroissement ou le décroissement de ses revenus, quand ce qui vient de se passer en France offre déjà la démonstration complette de la théorie que j'avais avancée en 1796, & soutenue de nouveau au commencement de 1798, en défiant le Directoire de lever sur tous les contribuables de la république UN *million par jour*. Beaucoup de gens crurent, ou que je me faisais illusion sur ses ressources, ou que je cherchais à les déprécier : je suis cependant en état de prouver aujourd'hui, que la totalité des contributions acquittées par ses sujets, ne s'est pas même élevée à DEMI-*million par jour*.

Comme les financiers Français ont fait l'impossible pour jetter un voile sur ce déficit, il importe de signaler les expédiens auxquels ils ont eu recours à cet effet.

Et d'abord, il faut savoir qu'à la suite & à la faveur du décret, qui exigeait dans l'espace de trois mois le paiement par *avance* des trois quarts de la

---

principe *progressif* absolument neuf. Le Moniteur du 13 Août 1798, N°. 326, nous apprend :—" qu'ils viennent d'établir un emprunt, en conséquence duquel, celui qui jouit d'un revenu de trois à six mille écus devra payer le *tiers* de cette somme, celui dont le revenu est de six à dix mille écus en payera les *deux tiers*. Celui enfin qui a plus de dix mille écus de revenu en payera une ANNÉE PLEINE. S'il manque d'argent, l'Etat lui en fournira moyennant l'engagement de ses biens."

Voilà ce que les Consuls Romains appellent avoir devancé leurs aînés dans la *carrière de la sainte égalité !*

contribution foncière, les recettes du mois qui suivit, s'élevèrent à 36 millions, & que la trésorerie en publia le *bordereau*, en preuve de ce que la révolution du 18 Fructidor était une *nouvelle ère pour les finances*. Il faut savoir aussi que, pendant cet intervalle, quelques députés s'extasièrent sur ce brillant résultat de leur nouveau budget, & s'écrièrent en chorus avec Riou, que *jamais les rentrées n'avaient été ni plus promptes ni plus abondantes, & qu'il fallait dater de la loi du 9 Vendémiaire la* RÉGÉNÉRATION *des finances*. (9) Mais il n'est pas inutile d'ajouter que le bordereau séparé du mois de Novembre 1797, est le seul que la trésorerie jugea à propos de publier, & qu'elle a fait l'impossible pour ne point exhiber celui des recettes subséquentes, quoique les Conseils lui ordonnassent, à plusieurs reprises, d'en publier, *mois par mois, l'état au vrai*, sous peine de voir *luire sur elle le* 18 *Fructidor* (10).

---

(9) Séance du 13 Décembre 1797.

(10) Cette menace de Riou est du 4 Mars 1798, mais son collégue Portiez l'avait devancé de sept semaines, en repoussant je ne sais quel nouveau projet de dépenses.—" Avant de prononcer sur de pareils projets, il faudrait, dit-il, avoir une idée bien exacte des caisses de la trésorerie & de leur situation, & c'est à quoi, malgré vos résolutions, nous ne pouvons parvenir. Nous *allons en aveugles*, décrétant *au jour le jour* ce qu'on nous propose, & cela sans avoir une *idée précise* de ce qui est *reçu* & dépensé à la trésorerie. Ce n'est pas ainsi que des représentans du peuple doivent voter....Admettez le projet, le mois prochain il y aura un déficit dans la caisse, & alors je ne serais pas étonné qu'on vint vous dire : *Il y a un déficit de tant, il faut le remplir*."

C'était là le discours d'un homme clairvoyant ; mais la trésorerie, non moins clairvoyante, ne se souciait point de lever la cataracte

Après l'avoir laissée pendant long-tems aux prises avec ses accusateurs, le ministre des finances vint enfin à son secours. Pour montrer que c'était par civisme qu'elle avait désobéi, il révéla—" qu'au dixième mois de l'an VI, il restait *dû* encore 191 millions sur l'impôt foncier, & que le recouvrement de la contribution personnelle ne s'élevait pas au *vingtième*."

Déjà long-tems avant lui, Villers & Fabre s'étaient plaints de l'*inachèvement* de la loi du 9 *Vendémiaire*, c'est-à-dire, du budget de l'an VI, & si l'on se rappelle qu'ils en furent les auteurs, & qu'en le proposant ils prirent sur eux de garantir, que les 616 millions de dépenses seraient *indubitablement couverts par les rentrées qui s'effectueraient*, (11) on ne sera point étonné qu'en appercevant que ces rentrées ne produiraient que le *tiers* de ce qu'on s'en était promis, ils eussent essayé de reprendre sous œuvre ce fameux budget qu'ils avaient réussi à faire sanctionner d'emblée, en le représentant comme un système grand & neuf, qui venait d'être *jetté*

---

cataracte pendant les négociations de Rastadt, & laissa les deux Conseils *aller en aveugles*, & décréter au *jour le jour* toutes les dépenses qu'on leur proposait, sans vouloir indiquer si elle pourrait faire honneur à leurs décrets. Ce n'est que plusieurs mois après, qu'elle s'est vue forcée de venir leur dire : *Il y a un déficit de tant*, IL FAUT *le remplir*. Et c'est alors seulement, c'est-à-dire, à la pénultième décade de l'an VI, qu'elle a présenté le tableau des recettes & des dépenses pour les onze premiers mois.

(11) Fabre, séance du 4 Novembre, 1797.

au moule d'un seul jet, & qu'il fallait admettre sans modifications quelconques.

Après qu'on en eut fait pendant huit mois l'expérience, Ozun monta à la tribune, où il s'exprima en ces termes :—" La loi du 9 Vendémiaire a été faussement regardée comme un *système complet* de finances : elle en était le *cadre*, mais ce cadre n'a jamais été rempli. Elle a indiqué la *source* de quelques revenus sans les *constituer*."—Cette critique, quoique un peu tardive, était d'autant plus juste, que la plûpart des impôts décrétés le 9 Vendémiaire, ne l'avaient été qu'en *principe*, & que, bien qu'ils exigeassent d'autres lois de détail pour les *constituer*, les législateurs s'étaient constamment refusés à entendre parler de celles-ci. On eût dit qu'ils prenaient à tâche d'imiter, en tous points, la conduite du parti qu'ils venaient de faire déporter à Cayenne, comme coupable du crime atroce d'avoir *délaissé* le gouvernement sans fonds. Or, à chaque refus, Villers & son coopérateur Fabre, qui tremblaient qu'on ne les rendît à leur tour responsables du *délaissement* de l'an VI, ne cessaient de répéter, que les recettes avaient été subordonnées à des lois *organiques* qu'il fallait *organiser*.

Ce ne fut qu'après avoir long-tems préparé les Conseils à la nouvelle d'un déficit, mais toujours en évitant de le spécifier, que Villers se hasarda à leur proposer, le 1er Juin, une liste de nouveaux impôts à la place de ceux qu'ils avaient consenti à *décréter* & refusé de *constituer*—" Si nous sommes obligés aujourd'hui de revenir sur la loi du 9 Vendémiaire, dit-il,

c'est qu'elle n'a pas été aussi productive que nous l'*imaginions*....Ne vous abandonnez donc pas au plus dangereux des systêmes, celui d'une *fausse sécurité*."— Cette leçon ayant paru fort bien accueillie, ainsi que les nouveaux projets d'impôts que venait de déployer l'orateur, il crut le moment favorable pour prévenir l'assemblée que—" ces projets ne portaient que sur des améliorations à faire aux impôts existans, & que la Commission des finances s'*empresserait* d'en présenter de nouveaux pour combler le déficit."—Mais le journal des débats nous apprend qu'à ces derniers mots, Villers fut *interrompu par des murmures* (12), & que, pour forcer ses interrupteurs au silence, & les faire rentrer en eux-mêmes, il laissa échapper ces mots.—" Représen-

---

(12) Cette première scène, qui devint le prélude de beaucoup d'autres, fut extrêmement vive.—*Est-il donc permis d'ajourner les besoins de la république?* demanda Crochon, en tâchant de conserver la parole à Villers. Puis ayant été interrompu comme lui, il doubla de voix pour ajouter ce qui suit.—" On dit, *les projets ne donneront que* 18 *millions*: adoptez les toujours; cette somme est déjà une forte avance sur le déficit. Vous en adopterez d'autres ensuite." — Un membre mit fin pour le moment à toutes ces controverses par une sentence qui mérite d'être citée. *Ce n'est pas tout que de faire vîte, il faut faire bien, surtout en Finances.* Afin de mieux faire, on ne fit rien: Villers & Crochon n'obtinrent que des *murmures* pour leur nouveau budget, & les seuls subsides qu'on accorda au Directoire furent de graves exhortations à *l'économie*.—" Le gouvernement républicain, observa Lacuée, est le *seul* qui puisse rendre les peuples heureux; mais aussi *l'ordre* & *l'économie* dans les finances sont les grands moyens de conservation de cette forme de gouvernement."

tans, la solde s'élève à *trois millions par décade.* Il est impossible de rien diminuer encore de votre dépense..... Cependant les recettes n'arrivent qu'avec une *désespérante lenteur.* Savez-vous ce qui a été *reçu* depuis le 1er Vendémiaire ? PAS DEUX CENTS MILLIONS !"

On voit que dans son dépit, Villers conserva cependant encore quelque retenue, & qu'il ne laissait échapper qu'à demi le secret de la trésorerie, puisque tout en disant qu'elle n'avait *pas reçu* 200 millions pendant huit mois, il se garda bien de spécifier le montant précis de ce qu'elle avait reçu, ou de comparer ses dernières recettes avec celles du mois qui suivit immédiatement la révolution du 18 Fructidor.

Mais cette réserve était de toute inutilité, car dans un mouvement de dépit pareil, son collègue Dépeyre venait de certifier que *les recettes de chaque décade ne s'élevaient plus que de trois à quatre millions* (13).

Le fait est plus vrai que vraisemblable, & il doit paraître presque miraculeux, lorsqu'on le rapproche d'un autre fait relatif aux dépenses, & que Villers venait de révéler dans ce même débat, où l'on avait essayé de le faire taire.—" Il n'est que trop vrai, Représentans, les dépenses sont excessives. C'est une affligeante vérité. . . . Il faut le dire avec *bonne foi.* La guerre maritime que vous soutenez contre votre dernier ennemi, sera réellement *plus coûteuse*

---

(13) Moniteur, du 25 Mai 1798, N°. 246.

que la guerre continentale que vous avez soutenue contre toute l'Europe."

Afin d'effacer l'effet de cette indiscrétion, & de mieux dépayser quiconque chercherait à connaître le montant du déficit en étudiant leurs débats, ceux des orateurs qui ont ensuite traité cette matière, se sont appliqués à l'embrouiller en discutant, séparément & contradictoirement, tantôt si le déficit est de 60 ou 72 millions, tantôt s'il est de 200, 250 ou 300. Mais ce qu'ils n'ont jamais dit, & qu'il est bon de connaître ; c'est que lorsqu'ils contestaient que le déficit s'élevât à 72 millions, ils ne parlaient que du vuide dans la rentrée des taxes *indirectes* évaluées à 179 dans le budget. Le second déficit, provient du non paiement, tant des deux taxes *directes* de l'an VI, que des arrérages dûs sur ces dernières pour les années antérieures, objets qui figuraient pour 342 millions, dans le tableau des recettes éventuelles (14). Enfin ce n'est pas tout ; car à ces deux parties du déficit, il faut en ajouter une troisième, qui a eu lieu sur les 95 millions qu'on avait espérés du revenu des biens nationaux invendus, du prix de ceux qu'on voulait vendre (15), des coupes des forêts,

(14) On a déjà vu, p. 152, qu'Arnould avait préparé à ce second déficit en donnant à entendre qu'il s'élèverait à près de 300 millions : mais on n'a eu la certitude précise de son montant que dans le rapport qu'a fait Poulain Grandpré, le 25 Octobre, où l'on lit ces mots.—" Cet arriéré s'élève à *plus* de 300 millions. La contribution foncière y est pour *plus* de 200 millions."

(15) Ces deux articles avaient été évalués à 40 millions dans le budget, & le rapporteur Duchatel est le seul qui en ait spécifié

des Rescriptions Bataves, & de certaines créances que la république possédait au dehors.

Cependant, quelque soin qu'on mît à ne parler que d'une manière vague du montant de ces divers déficits, il était impossible qu'à force de discourir sur la nécessité de les combler, on ne soulevât pas de plus en plus le voile transparent qui les couvrait. L. Buonaparte, sous prétexte de déjouer les fournisseurs, qui, à l'en croire, *épient les opérations financières, & sont même doués du sinistre don de Cassandre*, proposa, *comme premier moyen*, pour mettre fin à leurs découvertes, *de ne plus s'occuper de finances qu'en Comités secrets* (16). On se rendit à son invitation, & c'est dans le sein de ces Comités obscurs, que Ramel, la Trésorerie & la Commission des finances versèrent leurs alarmes, & présentèrent soit les détails, soit l'ensemble des trois déficits que nous venons d'indiquer.

Malgré tant de soins pour le cacher aux fournisseurs de la république, à ses alliés & à ses ennemis, & quoique la trésorerie, forcée à produire pendant cet intervalle l'état de ses recettes, l'eût rédigé de manière à faire croire qu'elles avaient été plus productives qu'on ne pensait, & qu'elles s'étaient élevées à 342 millions pendant onze mois ; la vérité a éclaté tout à coup par l'intempérance de langue d'un nouvel orateur nommé Drémore, qui

---

spécifié le déficit — " Les ventes & revenus des domaines nationaux, a-t-il dit le 1er Juin, présentent un *déficit* de 25 millions."

(16) Moniteur du 18 Août 1798, N°. 331.

dans l'avant dernière décade de l'an VI, & huit jours après que la trésorerie eut étalé son tableau, en a renversé tout l'échafaudage par l'observation suivante.—" J'*observe*, que quoiqu'on ait dit de la part de la Commission des finances, sur ce qui s'est passé en l'an VI; il ne paraît pas cependant que le déficit soit *réellement de quatre cents millions* sur *six cents seize*, puisqu'elle n'a *reproduit*, pour le combler, aucun des projets rejetés par l'un ou l'autre des Conseils (17)."

Elle les a *reproduits* depuis, mais quand elle ne l'aurait pas fait, chacun peut juger de la force de *l'observation* de ce logicien. Après l'aveu qu'il laissa échapper, & qui est le seul où le montant du déficit ait été expressément articulé (18), il est presque inutile d'en dire davantage, pour mettre en évidence que les objets dont on s'était promis 616 millions n'en ont guère procuré plus de 230 ou 240 pendant l'année entière. Or comme les coupes des forêts, le revenu des domaines nationaux invendus, la vente de quelques-uns de ceux-ci, & les Res-

---

(17) Moniteur du 6 Septembre, N°. 350.

(18) Bailleul l'avait articulé de son côté; mais outre que son rapport était antérieur d'un mois, son assertion était comme celle de Villers, plutôt négative que positive. Voici les termes dont il s'est servi. —" Le 18 du dixième mois de l'année, le concours de toutes les contributions & de toutes les recettes a fait à peine le *tiers* du service, & cette somme n'égale pas la seule contribution foncière."—Comme cette dernière avait été fixée à 205 millions, il est évident que toutes les contributions de l'intérieur ne s'étaient pas élevées à cette modique somme pendant dix mois & demi.

criptions Bataves livrées aux fournisseurs ou négociées de force à Hambourg, doivent avoir produit tout au moins le quart de cette somme exigue, & qu'on ne peut nullement classer ces quatre objets parmi les *contributions* du peuple ; on arrive enfin à la preuve que, malgré les extorsions des garnisers, & quoique le Directoire se vante d'avoir acquis par ses conquêtes *six* millions de nouveaux contribuables, la Grande Nation n'a pas versé en *tributs* cette année, dans le trésor républicain, au delà du quart de ce qui se versait dans le trésor royal sous l'administration de M. Necker.

Tel est le résultat qui déconcerte à un point inimaginable les financiers Français ; & il faut convenir qu'en allant à la découverte des faits qu'ils nous cachaient & qui l'expliquent, on ne résout presque jamais une difficulté sans en rencontrer une plus grande encore. S'il est prouvé, dira-t-on, que depuis que la planche des assignats s'est brisée dans leurs mains, toutes les rentrées effectives ne se sont pas même élevées à la moitié de leurs recettes présumées & de leurs dépenses indispensables ; s'il est vrai, comme l'a assuré le Directoire, que la solde des troupes de terre monte seule à trois millions par décade, comment aura-t-il pu y faire face, & tenter des entreprises militaires & maritimes dont les frais n'ont pas laissé que d'être considérables ? Voilà, sans contredit, le plus grand problême qu'ait offert la république depuis la chûte des assignats, & je serais fort embarrassé à le résoudre, si les Conseils n'avaient pas imprudemment forcé la trésorerie na-

tionale à publier *l'état au vrai* de ses dépenses & de ses recettes depuis la révolution (19). Cet *état* absolument inintelligible pour tout ce qui remonte au règne du papier-monnaie, mérite plus de confiance pour les onze premiers mois de l'an VI, dont les recettes sont portées à 342 millions.

Je ne vois aucune raison de suspecter l'exactitude de ce compte, & cependant le lecteur ne manquera pas de dire que la trésorerie est ici en contradiction ouverte avec les rapports de Villers, Depeyre, Dremore & Bailleul, d'après lesquels il paraissait constaté, que les recettes ne s'étaient pas élevées au delà

---

(19) Peu de tems après que Duchatel eut dénoncé la trésorerie pour n'avoir *mis sous les yeux du peuple aucun apperçu des recouvremens faits depuis le 1er Vendémiaire*; elle se détermina enfin à obéir à ces sommations réitérées, & en publiant les comptes qu'on avait l'imprudence de lui demander, elle a débuté par ces mots remarquables. *On peut y trouver des renseignemens sur tout ce qui a été fait pour sauver comme pour* PERDRE *la République.*

Ces *renseignemens*, publiés à Paris en Octobre 1798, forment un volume in-folio, que j'ai sous les yeux, & l'on me dispensera volontiers d'en faire l'analyse, quand on saura que la trésorerie prétend y rendre compte de 96 milliards, dépensés depuis le commencement de la révolution, & qui se trouvent additionnés pêle mêle, en assignats, mandats & espèces.

On ne commence à y voir clair que pour l'an V, pendant lequel les dépenses ordonnancées s'élevèrent à 339 millions, dont il paraît que 95 furent acquittées en *ordonnances* qu'on solda par le décret de banqueroute.

Les dépenses des onze premiers mois de l'an VI y sont portées à 333 millions; mais on n'y voit aucun renseignement quelconque pour distinguer la partie payée en *ordonnances*, ou en *lettres de crédit*, non encore acquittées à l'époque où la trésorerie publiait son *état au vrai*.

de 216 millions pendant onze mois, ou à plus de 240 pour l'année entière. Cette contradiction disparaît lorsqu'on considère que ces députés n'avaient parlé que des recettes du dedans, & nullement des pillages du dehors qui figurent évidemment parmi les sommes dont la trésorerie rend *compte*, quoique ceux qui l'ont dressé, aient évité avec le plus grand soin d'indiquer sous quelle nomenclature on pourrait découvrir la trace & connaître le produit de ces pillages (20).

---

(20) Ces pillages comprennent, 1°. la saisie de ceux des vaisseaux Américains que le Directoire a fait arrêter jusques dans ses ports, & dont la valeur doit avoir été versée dans ses coffres; 2°. la contribution exigée du Grand Duc de Toscane; 3°. l'emprunt forcé fait à Lucques; 4°. les dépouilles des églises & des palais de Rome; 5°. celles de la Suisse, où la nation *libératrice* s'est emparée des trésors de Zurich & de Berne, & où elle a déclaré *propriétés Françaises*, non seulement les *caisses d'épargne* des familles patriciennes, mais jusqu'aux bourses des hôpitaux.

Les Suisses les plus instruits calculent que l'enlèvement des métaux précieux s'est élevé chez eux à près de 50 millions tournois, dont environ la moitié est devenue la proie des officiers & des soldats, & dont le reste a été envoyé à la trésorerie nationale de Paris, qui, à ce qu'on assure, s'est servie des dépouilles du plus ancien allié de la France, pour attaquer son allié le plus fidèle, la Porte Ottomane.

Comme le butin qu'on espère sur les ennemis ou les alliés ne figure jamais dans les budgets parmi les recettes présumées, la trésorerie a eu la décence de ne point en faire mention spécifique dans celles de l'an VI, où cet article se trouve confondu sous des titres de *versemens* qu'il est impossible de distinguer des recettes ordinaires. Elle a cependant articulé que les contributions extraordinaires de l'Italie s'étaient élevées pendant l'an V à 44 millions.

En

En second lieu, Drémore n'avait voulu parler que des recettes en espèces sonnantes ; & une partie de celles que la trésorerie a indiquées comme *effectives*, consiste évidemment en recettes *présumées*, qu'elle a été obligée de désigner comme *faites*, après les avoir garanties pour telles aux fournisseurs à qui elle délivrait des *ordonnances* sur ses caissiers. Quoique nous ne trouvions aucuns renseignemens sur l'article principal, savoir la quotité de ces dernières, non encore acquittées à la fin de l'an VI, on peut sans exagérer les évaluer à 60 millions ; & comme les pillages du dehors doivent s'être élevés tout au moins à la même somme, on arrive à comprendre comment la trésorerie a pu disposer de près d'un million par jour. Au surplus, quelqu'incomplet que soit son compte rendu par l'obscurité où elle nous laisse sur ces deux articles ; ce n'en est pas moins une pièce singulièrement instructive, ne fût-ce que parce qu'on y trouve la preuve que les rentrées ont été constamment en décroissant. Elles ont diminué à tel point, que la recette du premier mois avait produit *trente six* millions, & celle du onzième s'est trouvée réduite à moins de *vingt sept* (21).

---

(21) L'ensemble des recettes pour le premier sémestre est porté à 198,976,143 liv., ce qui donne un peu plus de 33 millions pour chaque mois.

Les recettes du 3e trimestre sont portées à 89,679,143 liv., ce qui donne un peu moins de 30 millions par mois.

Les recettes de Messidor & Thermidor sont portées à 53,943,697 liv., ce qui donne un peu moins de 27 millions par mois.

Quant aux dépenses ; on n'en a présenté les détails que pour les neuf premiers mois, qui ont coûté 268 millions, dont les départemens de la guerre & de la marine ont absorbé environ les quatre cinquièmes (22). Cette partie du tableau fait naître trois autres observations très importantes à mettre sous les yeux des peuples qui s'en laissent imposer sur les armées innombrables de la république, ou sur ses ressources inépuisables pour défendre ses conquêtes & en faire de nouvelles.

1°. Comme les dépenses ordinaires & extraordinaires de l'armée, qui reste à la charge de la république, avaient été estimées à 340 millions, & qu'elle n'en a guère coûté plus de la moitié, cette écónomie ne peut s'expliquer que par une réduction semblable dans le nombre des soldats auxquels on a accordé d'autant plus facilement des congés, qu'on s'est souvent trouvé à la veille de manquer de fonds pour leur payer le *prêt* (23). Ce licenciement,

---

(22) En voici le relevé en négligeant les fractions.

	Millions.	
Solde des troupes de terre - - - - - - -	91	
Ministère de la guerre - - - - - - - -	49	
	——	140
Solde des troupes de marine - - - - - - -	32	
Ministère de la marine - - - - - - - -	36	
	——	68
Total - - - - -		208

(23) On avait déjà pu tirer cette induction d'une défense apologétique des bureaux de la guerre par Saint-Aubin, lequel, pour mettre leurs économies en évidence, avait cité les contrats relatifs à la fourniture des souliers, contrats qui prouveraient en effet

d'abord inapperçu, a été poussé si loin que les Conseils ont enfin pris l'alarme, & qu'appellé par eux à s'expliquer sur ce point, le Directoire leur a révélé *que pour compléter les cadres, il faut près de* 200 *mille hommes.* Il est vrai qu'il n'en a pas été de même de la marine, puisque ses dépenses, fixées à 83,500,000 liv., ont monté à plus des trois quarts de cette somme pendant les trois premiers trimestres ; mais comme une portion a été soldée en ordonnances non acquitées, & qu'à cette époque la trésorerie s'est vue débarrassée de la flotte de Toulon, & de l'armée de Buonaparte, tout concourt à prouver qu'il a dû rester environ 80 millions, en espèces métalliques, pour satisfaire l'avidité des deux Conseils, celle du Directoire, de ses ministres, de ses ambassadeurs, de ses consuls, & des employés de la trésorerie, auxquels on a accordé la préférence sur tous les autres fonctionnaires publics (24).

---

effet que la consommation n'a pas été la moitié aussi forte que celle de l'année précédente. Il est évident que, pour prouver sa proposition, Saint-Aubin aurait dû ajouter que le nombre des troupes de l'intérieur n'avait pas été réduit de plus de moitié, ainsi que cette branche de leurs fournitures ; or, c'est précisément l'explication qu'il éluda. Mais le ministre de la guerre qui l'avait chargé de son apologie, a eu moins de retenue, car dans sa circulaire du 24 Août, il dit expressément,—" que les ennemis de la république n'ont éloigné jusqu'à présent la paix que parce qu'ils *voyaient* les armées *affaiblies.*"

(24) Les dépenses qui ne concernent ni l'armée ni la flotte se sont élevées pendant les neuf premiers mois à environ 60 millions,

2°. Quoique les pensions figurassent pour 23 millions, & les intérêts de la dette publique pour 60, dans le tableau des dépenses de l'an VI, & quoique l'art. CX de la loi qui les avait décrétées, eut spécialement affecté au paiement de ces 83 millions de rentes & de pensions, tout le produit des contributions administrées par la régie de l'enrégistrement; le compte rendu par la trésorerie constate que durant les neuf premiers mois, elle n'a livré que 6,951,348 liv. pour ces deux objets. Or, comme c'est aux pensionnaires (25) & non aux rentiers, qu'a été

---

lions. Voici quelques-uns des principaux articles, & ceux-ci auront été bien certainement payés en *espèces*.

Le Corps législatif a reçu à titre d'*indemnités* 8,107,277 liv., & le Directoire à titre de *traitemens* 2,153,109 liv.

Le département du ministre Talleyrand a coûté pendant le même intervalle 3,331,930 liv.

Les trois départemens qui ont le maniement des finances, ceux du ministre des contributions, de la trésorerie & de la comptabilité nationale n'ont pas laissé que d'entrer largement dans ce partage; puisque pendant ces neuf mois ils se sont distribués entr'eux 9,993,758 liv., ce qui présente une dépense annuelle de plus de 13 millions, non pour lever les 300 millions perçus tant au dedans qu'au dehors, mais uniquement pour en tenir le registre. Les départemens chargés en Angleterre de la même inspection, n'ont pas coûté la cinquième partie de cette somme, quoiqu'ils aient tenu registre d'une recette quatre fois plus forte.

(25) Dans le nombre des pensions arriérées, il faut ranger celles des *veuves* des défenseurs de la patrie qui s'élèvent à 9 millions, les secours alimentaires promis aux enfans de ceux dont on a confisqué les biens, les pensions assignées aux réfugiés d'outremer, & le *quart de solde* garanti aux 25 mille officiers réformés.

On

répartie cette modique somme, on voit que le service de la guerre & des Conseils a été alimenté avec les intérêts de ce *tiers* si plaisamment *consolidé* & si solennellement promis.

3°. Une observation non moins importante, & qui explique aussi comment le Directoire a pu cheminer encore en ne recevant qu'une si faible parcelle des subsides qu'on lui avait accordés pour couvrir les dépenses décrétées, c'est que plusieurs de ces dépenses, auxquelles de son côté il s'était engagé à procéder sans délai, n'ont pas eu lieu. Dans ce nombre, il faut ranger en première ligne celles

---

On doit se rappeler que ces derniers avaient été les principaux auxiliaires de la révolution du 18 Fructidor, pour laquelle ils étaient venus, à flots pressés, dans Paris, prêter main forte au Directoire, qui sembla n'invoquer leur secours qu'afin d'obtenir les subsides dont il avait besoin pour s'acquitter envers eux.—" *Je ne sais,* dit Talot huit jours après cette victoire, *je ne sais quels obstacles* s'élèvent & s'opposent à ce que les besoins de ces 25 mille officiers soient satisfaits."—Les obstacles furent à l'instant levés par un décret, qui leur accorda la *promesse de secours prompts & efficaces,* avec laquelle la plûpart s'en retournèrent dans leurs provinces.

Il n'en a plus été question jusqu'au 21 Juillet, lorsque le général Jourdan dénonça la pétition de l'un d'entr'eux, comme *un libelle diffamatoire dans lequel la représentation nationale & le gouvernement étaient traînés dans la boue & représentés comme* INGRATS *envers le militaire.* Le Conseil des Cinq-Cents envoya à l'instant au Directoire cet écrit d'un lieutenant invalide, non pour le payer, mais pour le châtier. Un rapport postérieur nous apprend que tous ces officiers reformés n'ont rien touché depuis *dix-huit mois.*

des Juges, dont la plûpart n'ont reçu aucun salaire depuis dix-huit mois, celles de l'éducation publique & des écoles primaires qui n'ont point encore été organisées, mais surtout les secours assignés tant aux hospices civils, (26) qu'aux 800 prisons, où les pri-

---

(26) Leur détresse passe aujourd'hui toute conception, & pour s'en faire une juste idée, il faut savoir qu'indépendamment des terres confisquées sur les hôpitaux, on leur a ôté 12 millions de droits d'octroi, & 7 millions de droits féodaux, outre les rentes qu'ils possédaient sur l'Etat, & que la banqueroute a supprimées.

Après s'être ainsi enrichi de leurs dépouilles, le gouvernement s'est vu enfin obligé de venir à leur secours, & pendant la dernière année du papier-monnaie, il fut encore en état de sacrifier 50 millions *valeur réelle* à leur entretien; mais le budget de l'an VI, ne leur avait assigné que la dixième partie de ce qu'ils avaient reçu en l'an IV, c'est-à dire, 5 millions, dont 1 seulement pour les hôpitaux des provinces, & 4 pour ceux de Paris: encore la préférence qu'on semblait promettre à ces derniers, n'a-t-elle été qu'un leurre, puisque le député Jouenne a dit, le 25 Juin, *nous sommes au 9me mois de l'année, & ils n'ont reçu que* 800 *mille francs.*

Le croirait-on? les hôpitaux des provinces ont proportionnellement moins reçu. Au moment même où Jouenne se plaignit du dénuement de ceux de Paris, Génissieux lui répliqua que—" les administrateurs des hospices des départemens ne *cessent de jeter les hauts cris* & d'appeler l'attention du gouvernement sur leur situation. A Grenoble, ajouta-t-il, *l'arriéré* est de 40 mille francs pour les enfans abandonnés, & de 60 mille pour les malades. Je ne doute pas que dans tous les départemens il n'existe un mal semblable."—Ici le Moniteur nous apprend qu'une foule de voix crièrent: OUI, OUI, CELA EST VRAI. Hélas! cela est si vrai, que quatre mois après, Garat est monté à la tribune pour certifier que *pendant l'an* VI, *il est*

mort

sonniers, au nombre de 22 mille, respirent un air infect, & où les deux sexes sont confondus pêle-mêle, quoiqu'on eût vôté un million pour les sépa-

---

mort un grand nombre de malades & d'indigens, auxquels on n'a pu donner ni BOUILLON, *ni* PAIN.

Peu de jours auparavant La Porte avait annoncé—" que faute de paiement, les nourrices rapportent les enfans, & qu'ils meurent."

Ce qu'il y a de plus affreux dans l'abandon où se trouvent les infirmes & les indigens, c'est que malgré la hausse du prix de la main d'œuvre qui semblait devoir en diminuer le nombre, il paraît s'être augmenté à mesure qu'ont diminué les facultés du trésor public pour venir à leur secours. J'en juge ainsi par un écrit tout récent que vient de publier à Paris le citoyen E. Lefesbre. Cet écrivain affirme que *la masse des pauvres & des mendians est augmentée de deux tiers, & que le gouvernement peut aisément s'en convaincre par la comparaison de leur nombre actuel avec ce qu'il était autrefois.* Je ne connais cet écrit que par les réfutations du ministre de l'intérieur qui a fait répondre dans le Moniteur, que *le gouvernement cachait autrefois les malheureux pour faire croire qu'il n'en existait pas,* & que *les rapports actuels prouvent que les hopitaux contiennent moins d'individus qu'en* 1789. Cependant si l'on a recours au Moniteur du 13 Septembre 1798, N°. 337, l'on y verra un rapport officiel de Laporte, où il venait d'annoncer que *le nombre des individus contenus dans tous les hospices de la république, excepté ceux des départemens réunis, est de* 161 *mille* 832, *sur lesquels on compte* 51 *mille* 42 *enfans abandonnés.*

Il est bien difficile d'imaginer que ce nombre fut plus considérable *autrefois,* comme le disent les partisans du ministre de l'intérieur : mais quand cela serait, voilà donc, à les en croire, la diminution des indigens, des malades & des mendians constatée par cela seul qu'ils ne sollicitent plus comme une faveur d'être admis dans des hospices, où on leur annonce d'avance qu'ils ne recevraient *ni bouillons ni pain,* & qu'ils *expireraient sans secours sur un lit infect!*

rer, & les mettre à l'abri des maladies contagieuses qui les emportent à mesure qu'ils y entrent.

Une autre dépense, également négligée, a été celle des ouvrages publics dont la dégradation fait des progrès chaque jour plus rapides & plus menaçans. Certes, c'est bien ici qu'on pourra s'écrier :

Une chûte toujours amène une autre chûte.

A peine le Corps législatif eut-il décrété un faible secours pour les habitans du district de Dol dont les digues venaient de se rompre, qu'il apprit du député Chotard,—" que les salines de deux départemens avaient été inondées par la marée, & qu'il est de ces marais salans qui exigeront peut-être pour les reformer 2 à 300 mille francs, ce qui est la valeur du fonds."— Quelque grave que soit cet accident, la Commission de la marine a annoncé, vingt jours après, que de toutes parts il s'en prépare de plus graves encore, & le passage suivant de son rapport pourra donner une idée de la dégradation universelle de tous les monumens dont la multiplicité & la magnificence faisaient autrefois l'admiration des étrangers.—" Depuis plusieurs années, tous les ports militaires & de commerce se *comblent*, les quais s'*écroulent*, les phares & les balises *disparaissent* successivement, tous les ouvrages destinés à protéger la navigation *s'anéantissent*, les bâtimens civils *tombent en ruine*, & l'on n'a pas même en l'an VI, appliqué des fonds aux réparations les plus urgentes." (27)

---

(27) Voyez le Moniteur du 25 Août 1798, No. 338.

Ce qu'il y a de pire, c'est que tout ce qu'on vient de voir n'a rapport qu'aux dépenses appellées *nationales*, & que celles qu'on désigne par les noms de *départementales, municipales* & *communales*, ont été encore plus négligées, en raison de ce que le déficit des *sous additionnels*, qui devaient y pourvoir, n'a pas seulement été des deux tiers, mais des cinq sixièmes. Fabre en a dévoilé les funestes conséquences dans une longue série d'aveux que la force des choses lui a arrachés le 14 Août, lorsqu'il a entendu repousser, comme *immorales*, les taxes indirectes qu'on proposait pour mettre chaque ville en état d'entretenir ses propres établissemens.—" On parle de l'*immoralité* de ces taxes ; mais le désordre des finances des grandes Communes, surtout de celle de Paris, est bien plus *immoral*, & a des suites bien plus affligeantes. Des pauvres dans le dénuement le plus absolu, des malades qui ne sont pas soulagés, & qui *expirent sans secours sur un lit infect*, des administrateurs, des juges, des commis qui ne sont pas payés, des instituteurs en proie aux besoins les plus urgens, une police mal faite faute de moyens, la salubrité altérée, des bâtimens qui *s'écroulent* faute des *réparations les plus urgentes*, des monumens qui se dégradent parce qu'on ne peut les entretenir. Voilà ce que nous opposons, *sans crainte qu'on nous accuse d'exagération.*"

On le voit maintenant : ce n'est qu'en négligeant jusqu'aux réparations *les plus urgentes* ; ce n'est qu'en se débattant dans les convulsions d'une banqueroute perpétuelle ; ce n'est qu'en appliquant ex-

clusivement toutes les recettes à ses propres salaires, à ceux de ses ministres, à l'entretien de ses hommes de guerre, & aux *indemnités* des deux Conseils, que le Directoire a prolongé jusqu'ici son agonie. Combien de tems pourra-t-il la prolonger encore, au milieu des victimes & des débris, à l'aide desquels il cherche à combler le gouffre qui s'ouvre de plus en plus sous ses pas ? C'est là ce qu'on ne pourra calculer que lorsqu'il sera réduit à ses propres finances, & que ses voisins l'empêcheront d'y suppléer à l'aide des leurs. Quelque lente ou rapide que puisse être sa chûte, j'ose dire que ce qui étonnera le plus les historiens futurs, c'est qu'il ait pu, sans papier-monnaie, lutter pendant deux années entières contre un pareil déficit ; c'est surtout que ses financiers lui promettent sérieusement de le couvrir, & l'encouragent à poursuivre la guerre, tout en lui déclarant *avec bonne foi*, qu'elle est *réellement plus coûteuse* que celle qu'il a déjà soutenue.

CHAP. VIII.

Divergence dans les Opinions des deux Conseils sur la Cause du Déficit, & sur le Choix des Moyens propres à le combler. Absurdité de leurs Théories fiscales. Comment les Ecarts des Economistes ont influé sur la Désorganisation du Revenu public, & sur les Crimes de la Révolution.

CROIRAIT-ON qu'entre tous les révolutionnaires Français qui dissertent à perte de vue sur les causes du déficit, Lecouteulx, Arnould, Laussat & Bailleul sont les seuls qui semblent s'être doutés qu'il tient à l'appauvrissement des contribuables ?— " L'Etat se compose de tous les citoyens, a dit ce dernier : s'ils sont riches, le gouvernement l'est aussi ; mais il est pauvre, s'ils sont dans la misère. . . . Ce n'est ni leur mauvaise volonté ni leur incivisme qui rend la perception de l'impôt si difficile, C'EST LEUR PEU DE FACULTÉS." (1)

Tous les autres membres des Conseils détournent leurs regards de cette diminution de *facultés*, & se

(1) Observez que Bailleul n'entendait point par là leur peu de numéraire, mais la diminution de leurs revenus & la dépréciation de leurs capitaux ; car il eut grand soin d'ajouter ces mots pleins de sens : *il ne faut point considérer l'or & l'argent comme les seuls capitaux d'une nation. Tout ce qui représente une valeur est un* CAPITAL *pour elle.*

joignent, ou à Crassous qui attribue celle du revenu public à la *hausse excessive de l'intérêt*, ou au ministre des finances qui l'impute à *l'infidélité & à l'insouciance de ses percepteurs*, (2) ou bien à Bruslé qui en accuse uniquement la *rareté de*

---

(2) Voyez dans le Moniteur du 28 Novembre 1798, N°. 68, une circulaire de Ramel où il se plaint aux agens généraux des contributions directes, de ce que, *surtout depuis le commencement de l'an* VII, *les recouvremens se ralentissent*. Ce ministre assure qu'il n'y aurait plus d'arriéré, s'ils n'avaient pas *manqué à la confiance que le gouvernement avait placée en eux*, & il affirme que—" des renseignemens multipliés lui prouvent que le défaut de rentrées doit être plutôt imputé au *divertissement* des deniers publics, à l'*infidélité* des percepteurs, à l'*insouciance* des préposés, & à la *stupeur* des receveurs, qu'à la bonne volonté des contribuables."

C'est dans cette même dépêche que pour mettre au grand jour l'*insouciance* de ses percepteurs, Ramel ajoutait.—" Je suis informé que quelques-uns d'entr'eux font marcher les *Garnisers* avant d'envoyer l'*avertissement* ; que d'autres font *exécuter* le contribuable le jour même où il vend ses denrées au marché pour se libérer. De pareilles poursuites ne peuvent être dirigées que dans un mauvais esprit : je saurais distinguer les poursuites *légales* de celles qui sont faites avec l'intention de rendre le gouvernement *odieux*."

Cette circulaire qui indique quelques-unes des causes cachées du déficit & ses progrès journaliers, sert à expliquer l'avilissement croissant du prix des denrées. Elle nous apprend aussi comment les *percepteurs* & leurs *Garnisers* se trouvent placés dans la cruelle alternative de faire trop ou trop peu, & d'accélérer la catastrophe du gouvernement, ou en le rendant *odieux* s'ils lèvent les taxes à la rigueur, ou en le faisant *périr d'inanition* pour peu que leurs poursuites se relâchent.

l'argent, idée populaire, erreur trop commune qui fait prendre l'effet pour la cause.

Si les habitans de la France ont réellement perdu la moitié de leurs métaux précieux, il est impossible de disconvenir que cet écoulement, joint au discrédit, ne soit une grande calamité ; mais on a déjà vu par l'inventaire de leurs capitaux, que la perte de leurs richesses métalliques est l'une des moindres que leur ait causées la révolution. En effet, si comme tout porte à le croire, ils n'avaient pas essentiellement besoin de deux milliards *espèces* pour leurs transactions pécuniaires, ce qu'ils possédaient de trop était pour eux un capital non productif. Il y a plus : car cette possession, à laquelle ils mettaient tant de prix, les exposait à la même perte qu'éprouve tout particulier, qui, au lieu d'employer une somme quelconque à l'achat d'une maison ou d'un champ, dont il aurait retiré un revenu annuel, s'obstine à la garder constamment dans son bureau. Enfin, s'il est vrai qu'avant la révolution, la France eût près d'une moitié de son numéraire enfouie dans les coffres forts ou entassée en dépôts chez les notaires, l'écoulement de cette moitié ne lui a pas fait plus de tort qu'une épidémie qui lui aurait enlevé pour une valeur égale de ses bestiaux. Il lui en a même fait beaucoup moins, car ces bestiaux auraient multiplié & fourni des produits, tandis que les métaux précieux ne produisent rien, & ne sont utiles que comme marchandises ou en qualité de signes d'échange. Toute la partie du nu-

méraire d'un pays qui ne sert pas à ce dernier usage est pour ses habitans une valeur absolument morte.

Depuis que le célèbre Locke eut posé en principe que l'*or* & l'*argent* constituent les *richesses* d'un Etat, ce principe a tellement pris faveur, surtout en France, que, pour juger l'opulence comparative de deux nations, on a d'abord recours à compter leurs métaux précieux, & cette manière de voir s'y était accréditée même chez la plûpart des négocians éclairés. Mais demandez à l'un d'entr'eux s'il voudrait l'admettre pour mesurer la fortune de deux de ses correspondans. Il vous répondra sans hésiter qu'il n'y aurait rien de plus trompeur, que des commerçans intelligens n'ont jamais d'espèces en réserve que la somme dont ils ont indispensablement besoin, pour acquitter leurs billets à l'échéance, & que tout ce qu'ils conserveraient au delà les exposerait à une perte d'intérêts gratuite. En un mot, ils vous diront qu'au lieu de compter ce que ces deux individus peuvent avoir d'écus en nature, il est beaucoup plus essentiel de passer en revue leurs magasins, leurs bâtimens, leurs propriétés de tout genre, leurs dettes, leurs créances, & qu'après avoir ainsi balancé leur actif & leur passif, il ne faudra nullement s'étonner, si en dernier résultat, l'un des deux se trouve dix fois plus riche que l'autre, quoiqu'il ait dix fois moins d'argent dans sa caisse.

Il n'y a peut-être point d'exemple plus applicable au bilan des richesses comparatives de deux peuples. Cependant comme tous les anciens administrateurs

de la France n'avaient, pour ainsi dire, étudié les progrès de son opulence, que par la quantité plus ou moins grande de métaux précieux qu'elle s'appropriait & portait chaque année aux hôtels des monnaies, on ne doit plus être surpris qu'après avoir épuisé ses véritables richesses, les administrateurs actuels n'attribuent son épuisement qu'à l'absence de ces mêmes métaux précieux, qu'ils avaient crus convertis en *gages durables*.

Si je m'attache pour la troisième fois à combattre cette erreur, c'est qu'elle est la plus enracinée de toutes celles où ils retombent, & qu'en traçant l'histoire de la maladie qui les consume, il est essentiel de ne se tromper, ni sur ses symptômes, ni sur le véritable siège du mal.

Le même Bailleul, qui vient de reconnaître que ce n'est point à la rareté de l'argent qu'il faut l'attribuer, a indiqué d'abord un remède vraiment bisarre, celui d'une *caisse d'amortissement*. Pour peu qu'on connaisse la nature de ces sortes de fonds de réserve & d'épargne, on sait que, loin de pouvoir faire face à un *déficit*, ils supposent au contraire un *surplus* dans les revenus publics ; & apparemment que Bailleul l'a senti, car après être revenu à deux reprises sur cet expédient, il l'a abandonné pour s'en tenir à demander que la trésorerie payât sans retard aux rentiers les intérêts de leur *tiers consolidé*. Cette motion paraîtra peut-être, au premier apperçu, aussi folle que l'autre ; il est cependant de toute évidence que les créanciers

d'un État ne peuvent acquitter les contributions qu'autant qu'il leur paie l'intérêt de leurs capitaux.

Il serait superflu de s'étendre ici sur les extravagances de certains orateurs qui, pour refuser de nouveaux subsides, se sont permis de douter qu'il y eût un déficit. Les scènes qui ont eu lieu à ce sujet dans les deux Conseils, pendant tout le cours de l'an VI, sont tellement semblables à celles où l'infortuné Gibert joua un si grand rôle, qu'on croit lire la copie littérale des débats de l'an V. D'un côté, plusieurs de ceux qui l'ont remplacé à la tribune, se sont avisés de dire comme lui, que le *meilleur des impôts, & le plus agréable au peuple, est* L'ÉCONOMIE; qu'elle est *la première branche du revenu public* (3), & qu'ils n'en sont que les *économes*, non les *dispensateurs*. De l'autre, le Directoire a repris son ancienne marche en dénonçant aux vrais républicains l'*hydre conspiratrice*, qui renaît sans cesse pour arrêter la réorganisation des finances. Il a même fait tapisser les murs de Paris de *placards*, où ceux qui lui refusent des fonds étaient accusés de vouloir *tuer* la république & la frapper au *cœur*. C'était, comme on le voit, répéter mot pour mot, l'accusation qui, une année auparavant, avait conduit à Cayenne le parti de Pichegru, & si le Directoire ne s'est point débarrassé de la même manière de ses nouveaux censeurs, c'est qu'il a appris à ses dépens que des décrets de déportation n'ont rien de productif pour le trésor public. Ce

(3) Marquesi, le 3 Octobre 1798.

qui

qui ajoute à la ressemblance des deux époques, c'est que le parti qu'on accusait, non plus de *royalisme*, mais d'*anarchie*, a puisé dans ces reproches même de nouveaux motifs de résistance (4).—" Je sais, a dit Bigonnet, le 24 Août 1798, que la malveillance est aux aguêts pour nous prêter des intentions *coupables*. La souveraine magistrature des *placards* n'a-t-elle pas déjà mis en état de *prévention* ceux qui ne reconnaîtront pas qu'un *surcroit d'impôts* est une chose juste & salutaire ? Plaçons-nous au dessus de cette nouvelle *terreur* qu'on voudrait porter dans la conscience du législateur. Osons parler des intérêts du peuple."

---

(4) Comme ces placards avaient vivement irrité le parti contre lequel on les dirigeait, et qu'il craignait de se donner un air de lâcheté en accédant à de nouveaux impôts, la nouvelle Commission chargée de les solliciter eut recours à la tournure suivante pour faire oublier toutes ces insultes.—" Il n'est aucun de vous, citoyens, qui ne soit vivement affecté des *manœuvres liberticides de quelques vils folliculaires stipendiés par le gouvernement Anglais*, et des pamphlets indécens dont la malveillance *tapisse* les murs de Paris. Les auteurs de ces ouvrages *infâmes* ont des vues bien perfides sans doute, puisqu'ils cherchent à diviser les premières autorités du gouvernement, et qu'ils veulent faire croire au peuple Français que partie de ses mandataires ne veut point assurer au Directoire les moyens de soutenir et de faire triompher la cause sacrée de la liberté."

Ainsi s'exprima Destrem, le 7 Octobre, et peu de jours avant qu'il eut attribué ces *manœuvres liberticides* au gouvernement Anglais, la gazette directoriale, que personne n'a accusée jusqu'ici d'être stipendiée par les *guinées de Pitt*, venait de copier et d'amplifier tous les *écrits infâmes* des *vils folliculaires*.—" *Il est des hommes*, avait dit le Rédacteur du 9 Septembre, *qui semblent prendre à tâche de disputer le champ des finances, de reculer ou de neutraliser le développement de nos ressources.*"

L. Buonaparte avait déjà gagné de quelques jours cet orateur en vîtesse pour indiquer un *mezzo termine*, qui, à l'en croire, dispenserait de mettre un *surcroit d'impôts* sur le peuple, & offrirait au gouvernement toutes les ressources dont il avait besoin. On s'attend peut-être que c'est la *paix* qu'il va proposer. Rien de pareil : cette brillante découverte se bornait à arrêter le débordement de dilapidations & d'immoralités dont il accusa les fournisseurs. Suivant lui, tout consistait à mettre fin aux conditions onéreuses qu'ils imposent aux ministres. Chose étrange ! ce personnage eut assez de crédit dans son Corps pour y faire débattre gravement la question de savoir si ce sont ces marchés onéreux qui ont causé le déficit, ou si c'est le déficit qui a rendu ces marchés onéreux ; question que le logicien Genissieux décida lumineusement par l'observation suivante :—" Quand on dit que les marchés sont onéreux, parce que le trésor public est vuide, on prend la *majeure* pour la *mineure*. Il faudrait dire, que le trésor public est vuide, parce que les marchés sont onéreux." — L'observation parut si concluante, qu'on allait lancer quelque arrêt fulminant contre les fournisseurs pour leur faire rendre gorge, lorsqu'il fallut interrompre ce débat, en apprenant que la seule motion de L. Buonaparte les avait mis en fuite, & que leur retraite mettait le gouvernement aux abois. (5)

---

(5) En commençant la dénonciation qu'il préparait contre les brigandages des fournisseurs, L. Buonaparte s'était vanté de

Un autre orateur a osé cependant revenir à la charge.—" Au lieu de proposer constamment de

---

de *porter la sueur froide du crime sur plus d'un front*; mais cette vanterie ne causa de *sueur froide* qu'au malheureux Ramel, qui trembla d'être abandonné du peu de fournisseurs avec lesquels il était encore en marché. Aussi ne perdit-il pas un moment pour détourner le coup dont on les menaçait, ainsi que lui, & il publia, ou il fit publier dans les gazettes directoriales des 2 & 9 Septembre, deux diatribes virulentes contre la motion de L. Buonaparte. Sans y dissimuler les marchés onéreux dont ce dernier s'était plaint, on les justifiait par l'*impérieuse loi du besoin*; on attribuait celle-ci au refus opiniâtre des impôts, & finalement on imputait à ce refus la retraite des fournisseurs les plus honnêtes.

Ramel ne s'en tint pas à ces récriminations; il eut recours à la plume fertile de Saint-Aubin qui, dans son apologie de ce ministre & de ses fournisseurs, débuta avec beaucoup d'esprit, en observant *qu'il n'y a rien de si plaisant que de crier au voleur lorsqu'on ne paie pas ce dont on est convenu*, & que, pour mettre les ministres en état de faire des économies & de bons marchés, il ne suffisait pas de *décréter tant de millions* pour telle dépense, ou *tant* pour telle autre, *car*, ajoutait-il, *ces décrets ne coûtant qu'une plume & de l'encre, on pourrait décréter autant de* MILLIARDS *sans en être plus riche.*

Il faut convenir que l'explication de Saint-Aubin justifie assez bien & la trésorerie, que Genissieux & Chabert venaient d'appeler le *quartier général de l'armée des fripons*, & le département de la guerre, auquel Chabert reprocha d'avoir payé toutes ses fournitures 30 pour cent *au moins*, au dessus de leur valeur réelle. Mais le même Chabert s'était plaint aussi, le 6 Août, de ce que *tous les marchés sont fictifs & scandaleux*, & de ce qu'on les *résilie pour les donner à de nouvelles créatures.* Or, ni la trésorerie, ni la gazette directoriale, ni Saint-Aubin, n'ont essayé de justifier cette *résiliation* des marchés.

nouveaux impôts, apprenons, dit-il, à en avoir moins besoin, en faisant dans toutes les parties du service les *économies* dont elles sont susceptibles."— Ainsi a parlé Marchesi le 3 Octobre, & s'il fit moins d'impression que L. Buonaparte, c'est qu'il eut, dirai-je, la sagesse, ou la folie, d'inviter ses collégues à joindre l'exemple aux préceptes, en renonçant à *l'indemnité additionnelle* qu'ils venaient de se décréter à eux-mêmes, & qui ne s'élève pas à moins de deux millions 900 mille liv., par année (6).

---

(6) " Puisqu'il est nécessaire d'opérer des réductions & de épargnes, ajouta ce député, *pourquoi* ne vous propose-t-on pas de rapporter la résolution, qui, dans les *circonstances difficiles* où nous nous trouvons, a *grévé* le trésor public en vous accordant une indemnité additionnelle de 333 franes par mois?"

La réponse à ce *pourquoi* appartient à l'histoire des dépenses, qui mériterait un écrit à part, afin de bien mettre en évidence que le gouvernement de *l'égalité* est, pour une grande nation, le plus dispendieux de tous. Avant que l'amiral Villaret eut prononcé ces mots à la tribune : *Ne vous y trompez pas, le régime de la liberté est* COÛTEUX, le peuple Français ne se figurait guère que l'honneur dont il jouit, & qu'il prit un moment pour la *liberté*, celui de voir élever chaque année l'un de ses *égaux* à la magistrature suprême, lui coûterait fort au delà de ce que coûtent aux Anglais la pompe de leur Monarchie héréditaire & l'entretien de toutes les branches de la Famille Royale. Il suffit cependant pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la liste civile des deux Conseils & du Directoire : quelque énorme qu'elle soit, ces prétendus *économes* des revenus publics trouvent sans cesse de nouveaux prétextes pour l'accroître, & pour se partager les dernières dépouilles du Peuple Roi. Voici un échantillon de la harangue à l'aide de laquelle Lecointre fit accorder d'emblée au Directoire,

Ceux-ci, s'étant apperçus cependant qu'il ne suffisait pas de prêcher *l'économie* pour toucher ce sur-

---

toire, les 1500 mille francs qu'il demanda le 13 Juillet pour aggrandir son palais.—" Il est tems qu'il soit logé d'une manière digne de la gloire qu'il a acquise à la Grande-Nation. Il faut qu'il soit environné de tout ce que les arts ont de plus éclatant. Arrachons la dignité nationale à cette espèce de *sans-culotisme* dans lequel on aurait voulu le plonger en suivant des *idées abstraites*..... Dans ce *moment* vous devez une grande représentation à l'Europe qui vous contemple."

N'oublions pas que le *moment* qui parut si bien choisi pour voter 1500 mille francs en faveur du Directoire & plus du double en faveur des Conseils, était précisément celui où *un grand nombre d'indigens & de malades mouraient dans les hôpitaux*, parce qu'on ne pouvait leur *donner ni bouillons ni pain*, & où avec quelques milliers d'écus, on aurait pu, en réparant les digues de Dol, prévenir l'*inondation* qui, deux mois après, a *réduit dix mille familles à errer sans secours, sans asyle & sans moyens de subsistance.*

N'oublions pas non plus, que toutes ces nouvelles profusions, que Mercier avait appelées *vraiment républicaines*, ont été décrétées par les Conseils peu de semaines après qu'ils eurent couvert d'applaudissemens le député Lacuée qui s'était adressé à eux en ces termes : *Avant de mettre dans l'aisance ceux qui servent la république, tâchons d'y mettre ceux qui la composent.*

N'oublions pas enfin, que si le mot *économie* se répète jusqu'à satiété chaque fois qu'on propose de nouveaux impôts, il ne se prononce presque jamais lorsqu'il est question de décréter des dépenses. Un député s'étant avisé, le 6 Novembre 1797, d'opposer ce mot à je ne sais quel projet révolutionnaire que prêchait Dufay, il fut à l'instant réduit au silence par ce dernier qui s'écria :—" L'ÉCONOMIE ! ce moyen est misérable ! Un peu d'argent n'est rien pour maintenir la souveraineté nationale. En fait d'*économie*, dépenser à propos, c'est épargner. L'*économie* n'est jamais que la seconde chose quand il s'agit *d'ordre public*."

Et

plus & qu'il fallait nécessairement y pourvoir par de nouveaux fonds, ils se sont mis enfin à discourir sérieusement sur le choix des impôts indirects les plus propres à suppléer à l'exiguité des taxes directes.

On consentit, non sans beaucoup de difficultés, à rétablir les droits d'octroi aux portes des grandes villes, en les décorant du nom d'*octroi de bienfai-*

Et Dufay n'est point le seul qui ait tenu ce langage ; car dans une occasion à peu près semblable, son collégue Eudes a insisté sur ce que l'*économie ne doit pas dégénérer en une minutieuse parcimonie indigne du premier peuple de l'univers.* Non moins pénétré que lui de l'avantage de le représenter, Couturier a proposé, le 15 Juin, que—" nul traitement quelconque d'ambassadeur, envoyé & employé du gouvernement, ne puisse être supérieur à celui de représentant du peuple."—On croira peut-être que l'objet de cette motion était de réduire le traitement des ambassadeurs : tout au contraire, son but réel était d'élever à la hauteur de leurs traitemens celui des membres des deux Conseils, qui s'allouèrent en conséquence une *indemnité* additionnelle pour frais de loyer, entretien de costume, & gages d'un secrétaire. Dès que le Corps législatif eut gagné ce point, il passa à l'ordre du jour sur la motion qui concernait les ambassadeurs ; ou du moins le Directoire en fut quitte pour un message où il étala l'inconvenance—" de les placer entre la pénurie & la séduction, & de le réduire à ne pouvoir offrir les missions étrangères qu'à la fortune immorale, ignorante & *incivique.*"—A peine ce message eut-il été lu, que Destrem, organe de la Commission des finances, l'appuya en reconnaissant —" qu'il convient de donner à chaque agent à l'extérieur, les moyens d'une *tenue honorable*, & par conséquent des appointemens qui leur conservent le caractère représentatif de la *Grande Nation* par un *juste milieu* entre les extrêmes d'une représentation fastueuse & d'une *obscurité mal séante.*"

sance. Mais comme leur produit est destiné à faire face aux dépenses *communales,* & non au déficit des recettes *nationales* qu'il s'agit de combler, la Commission des finances se hasarda enfin à prononcer le mot d'*impôt sur le sel,* & l'indiqua franchement comme la seule ressource fiscale vraiment productive.

C'est ici que vont éclater les alarmes des ennemis de l'ancien régime, Bigonnet en donna le signal par un dilemme qui ne laisse pas que d'avoir beaucoup de force, & qu'on n'a plus manqué de mettre en avant toutes les fois qu'il a été question de ressusciter quelqu'ancienne taxe. *Ou les impôts qu'on veut rétablir sont* INJUSTES, *ou la révolution qui les a abolis n'est elle-même qu'une* INJUSTICE. Couturier ajouta qu'ils étaient un *acheminement à l'ancien régime,* & l'un des assistans convint—" qu'ils ne pouvaient faire naître que de *dangereux rapprochemens,* & que les ennemis de la république ne manqueraient pas de les faire sentir au peuple."

A la crainte de ce *rapprochemeut,* Riou en opposa un autre non moins candide qu'instructif.—" Il est un préjugé dangereux qu'il importe de détruire, répliqua-t-il, c'est celui qui consiste à dire que la révolution a été faite pour *détruire* les impôts indirects. Je pense au contraire que les impôts indirects ont été abolis pour *faciliter* la révolution. Il fallait renverser le Monarque qui existait alors. Il fallait donc couper les canaux qui, faisant passer l'or dans ses mains, lui donnaient les moyens de se soutenir. . . . . Dès lors, si pour renverser la

Royauté on abolit les impôts qui alimentaient le fisc, nous devons naturellement *conclure* qu'il faut tenir une marche contraire pour soutenir le gouvernement républicain."— Cette *conclusion* aurait été assez juste, si tout en reconnaissant qu'on n'avait *facilité la révolution* qu'en *abolissant* les impôts, Riou avait pu garantir qu'on ne s'exposerait pas à *faciliter la contre-révolution* en les *rétablissant*, ou s'il eût pu nier ce qu'a affirmé Groscastand, que *la suppression de l'impôt sur le sel a créé autant de* RÉPUBLICAINS *que son retour formerait de mécontens*. Tel est l'écueil que signala à l'instant même un autre orateur.—" La RÉPUBLIQUE consiste-t-elle pour le peuple dans un *vain mot*, dans une *abstraite théorie?* Non, elle est *toute entière* dans la nature de l'impôt, dans sa modération, dans la justice de sa répartition, dans les avantages, la protection & la garantie qu'elle accorde à la classe indigente."(7) —C'était dire très clairement, qu'à égalité d'impôts, peu importe à la classe indigente qu'ils se versent au trésor *royal* ou au trésor *républicain*, & que, si ce dernier mot n'est pas pour elle le garant d'une exemption de taxes, il n'a plus de sens à ses yeux. D'où on apperçoit que la véritable question qui s'agitait alors dans les deux Conseils, & qui s'y agitera longtems encore, consiste à choisir entre l'alternative de laisser périr la république de consomption en lui refusant les impôts à l'anéantissement desquels elle dut son existence, ou de l'exposer à périr de mort

(7) André. Voyez le Moniteur du 6 Septembre, N°. 350.

violente en demandant ces impôts aux nouveaux républicains qui voient la république *toute enière* dans la garantie d'en être pour jamais délivrés.

Cette dernière crainte l'emporta, & comme l'impôt sur le sel fut rejetté à une immense majorité, (8)

---

(8) Cette victoire fut dûe en grande partie à l'éloquence de Groscastand qui conjura ses collégues de ne point faire *sourire* leurs ennemis par un pas *rétrograde*, & de bien se *souvenir*, que le défenseur de la patrie *arma son bras* pour détruire l'impôt sur le sel.

Et ce républicain n'est pas le seul qui donne aujourd'hui à entendre que ce ne fut point pour la destruction de la Bastille, mais pour celle des impôts, que le peuple souverain *arma son bras* vengeur. Lorsque Villers a proposé d'affermer le droit de pêche sur les rivières & canaux navigables, Pison du Galand avait commencé les aveux & les lamentations.—" C'est avec un vif regret, dit-il, que je vois *réorganiser* des institutions presque semblables à celles que la nuit du 4 Août devrait avoir ensevelies dans une ombre éternelle. Je *sais* qu'il peut être utile & même nécessaire de remettre entre les mains de l'autorité nationale des droits que nous avons *bien fait alors* d'arracher aux mains de nos tyrans. Je *sais* que des siècles nous séparent de cette immortelle époque de notre révolution; mais combien de fois n'a-t-on pas cherché à nous en rapprocher? & ne devrions-nous pas examiner avant tout, si le moment est bien venu de rapprocher autant nos mesures des *horribles usurpations de la féodalité*, & s'il n'y a pas un *danger imminent* de laisser croire au peuple, qu'on lui prépare des institutions analogues à celles dont la destruction fut pour lui un jour de bonheur & d'*affranchissement?* Mais le bien public exige cette mesure!—l'état de nos finances veut impérieusement qu'il n'y ait aucun retard!—*Je garde le silence.*"

On voit que Groscastand a rompu le *silence* que ce discret orateur se vantait d'avoir *gardé*, & qu'il en a dit assez pour nous faire

on voit que les vainqueurs du 18 Fructidor ont pris précisément la même marche qu'ils avaient reprochée aux vaincus, & que l'an VI s'est passé, comme l'an V, en visions de finances, en récriminations contre les abus, en promesses d'économie, (9) en

---

faire apprécier la justesse de cet avis modeste que Pérès, membre du Conseil des sages, venait d'adresser aux Rois de l'Europe —" Qu'ils apprennent enfin que la république est inébranlablement fondée. . . . Oui, elle est INDESTRUCTIBLE. . . . *Son front touche les cieux, & ses fondemens profondément ancrés dans les entrailles de la terre braveront la puissance des tems*...Et toi, superbe Albion, qui t'obstines à vouloir conserver le sceptre des mers, trembles pour ta destinée. *Ta dernière heure approche.*"—Ce discours se trouve dans le Moniteur du 6 Juillet, qui nous apprend que le Conseil des Anciens en *ordonna l'impression.*

Peu de jours après avoir ainsi voté par acclamation *l'indestructibilité* de la république, lorsqu'on est venu dire aux Conseils, qu'elle ne pouvait s'*asseoir inébranlablement* que sur un système d'impositions propre à *équilibrer* les recettes avec les dépenses, & quand on a proposé à cet effet le rétablissement des droits sur les consommations, Fabre lui-même qui en est le grand promoteur, n'a pu s'empêcher d'avouer qu'il fallait s'attendre à quelques *secousses* de la part des républicains.—" Un factieux, se demanda-t-il ingénieusement, ne pourra-t-il pas s'en servir contre le gouvernement & *soulever contre lui le peuple si facile à s'irriter en matière d'impôts ?*"

Il est inutile d'ajouter que l'orateur dissipa aisément cette crainte, puisqu'il obtint le décret pour le rétablissement des droits d'octroi ; mais comme on n'a encore osé les lever qu'aux barrières de Paris, où le Directoire a une force imposante, il reste à savoir comment il s'y prendra avec ceux des républicains des provinces qui avaient *armé leurs bras* pour *détruire* les impôts qu'il veut ressusciter.

(9) Dès le 4 Novembre 1797, Baraillon l'avait prêchée dans un discours très-édifiant, où il s'était plaint de *l'énormité des dépens*[e]

décrets de largesses, en doléances sur les progrès effrayans du déficit, en forfanteries sur les *ressources inépuisables* de la France, en menaces de *déployer en grand ses moyens*, & en refus obstinés de décréter aucun impôt productif qui pourrait faire naître de *dangereux rapprochemens*. Il est vrai que les refusans ont offert généreusement de suppléer à l'impôt du sel, par des taxes sur le luxe; mais Bailleul, qui avait été le grand défenseur du premier, s'est opposé à son tour avec force à toute idée de taxer exclusivement les riches. Il a soutenu— " qu'on les a déjà fait renoncer à tout ce qui pourrait trahir leur opulence, qu'ils ont revêtu *l'uniforme de la médiocrité* & sorti leur fortune de la circulation pour l'enfouir & la soustraire aux taxes....que si de telles taxes sont faibles, elles ne

---

penses, de ce que *chaque jour les voyait grossir*, de ce que la situation de la république se trouvait *en opposition* avec celle de ses finances, de ce qu'elles étaient devenues le *tonneau des Danaïdes*, de ce qu'on ne cessait de proposer des institutions *prétendues républicaines, mais infiniment dispendieuses*, & de ce qu'on laissait subsister, *même se propager, tant d'abus qui la dévorent.*

Ce discours fit une telle impression sur les Cinq-Cents, qu'ils nommèrent à l'instant même une Commission de onze membres *tenue de présenter successivement ses vues de réforme & d'économie.*

Huit mois s'étant écoulés sans qu'elle eut *présenté ses vues*, & Savary s'étant avisé de demander si elle n'avait pas *avancé son travail*, le Moniteur du 20 Juin, nous apprend que plusieurs membres s'écrièrent : *Non, non, il n'y a rien de fait.* C'est alors que les deux Conseils indignés crurent qu'il était tems de se charger de cette besogne, & qu'ils s'en acquittèrent en s'appropriant 2 millions 900 mille liv., pour *indemnités* additionnelles, & en allouant 1,500,000l. au Directoire pour aggrandir son Palais.

produisent rien, que si elles sont fortes, l'homme opulent renonce à ses jouissances, & qu'alors non seulement le trésor public ne perçoit rien ; mais que des milliers de malheureux sont condamnés à la misère....Je n'avance rien, ajouta Bailleul, dont nous n'ayons déjà été les *témoins*, & je soutiens que *si l'on ne veut pas anéantir & écraser l'ouvrier, l'impôt ne doit porter que sur des objets de première nécessité ou des objets équivalens.*"

Cette doctrine dut paraître vraiment *liberticide* aux partisans de l'égalité ; & surtout bien étrange dans la bouche de Bailleul (10). Mais ce qui paraîtra peut-être plus étrange encore, c'est que ce Jacobin converti fut terrassé dès le lendemain, 2 Octobre, par un nouvel athlète, nommé Groscastand, qui n'avait demandé que vingt-quatre heures pour lui répondre, & dont le discours mérite ici une place dis-

---

(10) Saint-Aubin ne cesse de soutenir la même thèse dans une foule de petits opuscules, où il a observé avec beaucoup d'esprit que tous les impôts sur le luxe, au lieu de porter exclusivement sur les riches tombent en réalité sur des classes entières d'ouvriers qui fabriquent ou vendent ces objets ; en sorte qu'au lieu de les appeler impôts sur *le luxe*, on devrait les baptiser impôts *sur la misère*.

Dans son indignation de ce qu'on a repoussé l'impôt sur le sel, il a publié que plusieurs de ses amis lui ont dit l'avoir rejetté, non parce qu'il est *mauvais en lui-même* ; mais parce que dans le moment présent, il leur paraît *dangereux, impopulaire & impolitique*.

Il n'est pas très aisé de prononcer entre Saint-Aubin & ceux de ses amis dont il révèle ainsi les confidences ; car si ce sont, comme

tinguée—" Décrétez un impôt sur les animaux domestiques & de luxe, tels que les chiens de chasse, de sallon, de compagnie....Triplez l'impôt sur les voitures suspendues, mettez un impôt sur les glaces qui ornent les salons, les lits & les boudoirs. Déterminez le *maximum* du fruit possible d'une industrie honnête, & frappez l'excédent, signe certain de dilapidation. Mettez un emprunt forcé sur les *fortunes colossales* faites pendant la révolution, & dont les détenteurs, autrefois *laquais*, prennent aujourd'hui le nom de *Monsieur*, presque celui de *Marquis*, & prennent le ton, comme ils ont pris les biens de leurs anciens maîtres....Décrétez que les célibataires paieront *trois fois* le montant de leur contribution foncière, personnelle, mobiliaire & somptuaire."

Bailleul ne sut que répliquer à ce beau parleur, & l'on voit que celui-ci en est resté opiniâtrément à tous les premiers principes du jacobinisme, tandis que l'autre a eu le bon esprit, non seulement d'en revenir par degrés, mais de prendre les événemens

---

comme on doit le croire, de *francs républicains*, leur premier devoir est de ne pas soutenir le gouvernement usurpateur par des mesures qui accéléreraient le retour du chef légitime. Or, il est assez probable que le rétablissement de la gabelle abattrait l'une des dernières barrières qui s'opposent à celui de la Monarchie, & sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, Crétet a eu raison de dire, que les *moyens de rétablir les contributions de l'ancien régime ne sont plus au pouvoir* de la république. Il est donc très naturel que les amis de Saint-Aubin craignent de décréter la contre-révolution en les ressuscitant, comme les parlemens décrétèrent la révolution en refusant d'enrégistrer les édits bursaux.

& ses complices à *témoin*, que déclamer contre les riches, c'est conspirer contre la médiocrité, ajouter aux privations du pauvre, & dessécher toutes les sources du revenu public.

Il ne faut point s'étonner cependant si la nouvelle Commission des finances donna la palme à son antagoniste. Pressée entre la crainte de se dépopulariser comme la précédente (11), & les

---

(11) Celle qui avait succédé à Gibert dès le lendemain du 18 Fructidor, & à la tête de laquelle se trouvaient Villers & Fabre, s'étant apperçue au bout de quelques mois que le budget de l'an VI, produirait encore moins que celui de l'an V, avait eu la sage précaution d'y préparer par degrés le Corps législatif, & à chaque impôt supplémentaire qu'elle lui proposait, elle avait grand soin de se faire un mérite de *ne point imiter ses prédécesseurs qui cachaient le mal*, disait-elle, *afin d'empêcher d'y remédier*. Mais tous les remèdes qu'elle proposa ayant été successivement rejettés, elle invita ceux qui venaient de les repousser à en présenter d'autres & à prendre leurs places. Le Conseil s'étant alors écrié que c'était une *dérision*, Villers & Fabre qui tremblaient pour les conséquences de leurs bévues, sollicitèrent leur retraite avec tant d'instances qu'il fallut, bon gré mal gré, renoncer à leurs services.

" Quand la Commission subsisterait encore six mois, un an & plus, dit Villers, le 25 Septembre, elle ne pourrait que vous présenter les projets qu'elle vous a déjà soumis. *Elle a donc rempli entièrement sa mission*, & son existence serait désormais inconstitutionnelle. Nos successeurs auront sans doute à présenter des projets plus satisfaisans que ceux que vous avez rejettés. Nous l'espérons, & nous le désirons sincèrement."

" Elle subsiste depuis le 18 Fructidor an V, ajouta Fabre, elle est *usée*, pour ainsi dire ; souvent elle vous a demandé son renouvelle-

messages que lui adressait coup sur coup le Directoire pour lui rappeler l'engagement qu'elle avait pris *d'élever les recettes publiques au taux des dépenses jugées nécessaires*, elle vint enfin déclarer, le 15 Octobre, par l'organe de Destrem—" que le déficit qu'il s'agit de combler pour l'an VII, n'est point de 200 millions, comme on le *prétendait*, mais de 55 ; *qu'il y serait pourvu sans recourir au sel, par des moyens qui porteraient sur le superflu, mais nullement sur des objets de première nécessité*, & qu'il suffirait, pour se procurer 45 millions, de taxer les portes cochères, les croisées, les balcons, les cheminées (12), les voitures suspendues, & les chevaux de trait ou de main.—" Il ne *faut* point perdre le fruit de tous les sacrifices que nous avons fait jusqu'ici, ajouta ce rapporteur. Il *faut* que le gouvernement puisse imposer silence à ces Cabinets

---

renouvellement, & notamment après le 1er Prairial (20 May 1798). Mais vous vous êtes contentés de suppléer aux membres absens, son existence *paralyserait* désormais l'administration, puisqu'elle n'a plus aucun projet à vous présenter."

On consentit à la renouveller, & Destrem a pris le commandement de ce poste dangereux.

(12) Le Grand, rapporteur des anciens, en leur faisant adopter cette taxe sur les quatre premiers articles, a été plus modeste dans l'apperçu du produit qu'on pouvait en espérer. Après être convenu franchement que c'est *une matière encore beaucoup trop neuve pour qu'on ait des données même approximatives, on doit conclure*, a-t-il ajouté, *qu'on retirera dans la seule ville de Paris 500 mille francs, & 25 millions dans toute la république.*

Voilà l'impôt évalué & sanctionné : il ne reste plus qu'à l'organiser & à le percevoir.

tracassiers qui auraient dû respecter le *sommeil du lion.*"

Le Conseil des Cinq-Cents en était encore aux premiers transports de joie que lui causèrent ces deux heureuses nouvelles, & il allait retomber dans le sommeil du lion, lorsque Saint-Aubin jugea à propos de l'ajourner en renversant par un petit écrit tout le magnifique échafaudage qu'on vient de voir. Il y affirmait, d'après l'autorité du ministre des finances, que le déficit sera infiniment plus considérable qu'on ne le disait, il pronostiquait que les produits de ces taxes sur le luxe n'existeraient *que sur le papier*, & ne s'éleveraient pas au *dixième* de ce qu'on en attendait ; il finissait par relever la méprise de la Commission, qui au lieu, de proposer des impôts *indirects*, comme elle l'avait cru, ne venait de mettre autre chose en avant qu'une addition pure & simple aux impôts fonciers & mobiliers, à l'exorbitance & aux non-valeurs desquels on l'avait chargée de remédier. Ainsi, tandis que le déficit mine de toutes parts cette république agonisante, ses fondateurs en sont encore à se disputer gravement sur les *grands principes*, sur le degré de préférence que méritent les impôts *directs* ou *indirects*, & sur la convenance de les demander exclusivement aux *riches* ou aux *pauvres* (13).

Dans

(13) " Nous convenons tous, a dit Marchesi, de la nécessité fatale d'un accroissement d'impôts ; nous ne sommes divisés que

Dans cette tourbe de dissertateurs, aucun ne s'est avisé de soupçonner, qu'il n'est peut-être pas en finance une seule vérité absolue, pas un principe qui ne doive se plier aux circonstances, aux localités, & qui ne se trouve vrai ou faux dans l'application, suivant qu'il s'agit d'un peuple aisé, riche ou pauvre, agricole industrieux ou commerçant. Avant de débattre si telle taxe est plus productive, meilleure ou moins mauvaise que telle autre, il ne leur est pas même venu dans l'esprit de s'informer quelle est la quantité de son mince superflu, dont la nation Française, appauvrie comme elle l'est,

---

que sur le *point* de savoir si cet impôt pèsera principalement sur le *riche* ou sur le *pauvre*."—Ce *point* n'est pas des plus faciles à décider, lorsqu'il s'agit de se prononcer exclusivement pour les riches ou pour les pauvres, & surtout quand on y joint l'autre difficulté, celle de savoir si l'impôt doit être *direct* ou *indirect*. Aussi la divergence des idées a-t-elle été si grande que l'un des logiciens de l'assemblée a résumé tous ces débats en disant, qu'il lui paraissait que *les avis sont* PARTAGÉS *sur les contributions* DIRECTES *ou* INDIRECTES, *& qu'ils se réunissent encore moins sur leur* CHOIX. Il ne faut donc point s'étonner si la discussion elle-même ayant *partagé* de plus en plus les *avis*, Arnould a fini par se plaindre à ses collégues de leur *prodigieuse fécondité d'argumens sur chaque nature d'impôts*. Encore moins faut-il s'étonner si Villers avait cherché à mettre fin à cette fécondité d'arguties, en disant le 8 Août,—*Il est certain qu'il n'existe aucun bon impôt, que tous sont onéreux & nuisibles : mais enfin ils sont* INDISPENSABLES.

Certes, on se gardait bien de tenir ce langage au peuple dans les commencemens de la révolution, lorsque pour *renverser* la Monarchie, on invita les contribuables à *couper les canaux qui lui donnaient les moyens de se soutenir*.

peut encore disposer pour les dépenses publiques. Ils croyaient, il y a dix ans, que pour perfectionner la science fiscale, il suffisait de convertir tous les tributs en un seul ; ils proclament aujourd'hui que tout consiste à les diversifier, & chaque fois que l'un de ces empyriques monte à la tribune pour indiquer une nouvelle forme d'impôt, la plûpart de ceux qui l'écoutent se figurent bonnement avoir découvert une nouvelle ressource. S'ils avaient daigné ouvrir le livre de l'expérience, ils y auraient vu que les impôts qui portent sur le riche en progression de sa fortune, ou sur le pauvre en proportion de ses consommations, sont presque également justes & convenables, pourvu qu'on les associe avec mesure & ménagement. Ils y auraient appris que tout l'art de rendre un impôt productif, consiste à y habituer les contribuables par degrés, de manière à ne retrancher brusquement, ni ce que les uns envisagent comme leur nécessaire, ni ce que les autres appellent leurs jouissances, de manière aussi à se donner le tems de connaître les moyens qu'ils emploieront pour l'éluder, & le plus haut point auquel on pourra en élever un jour le tarif sans dépasser la ligne au delà de laquelle ses produits diminueraient. C'est en voulant précipiter l'établissement de toutes leurs nouvelles taxes, que les révolutionnaires Français ont échoué dans chacune d'elles. Mais comme ils croyaient avoir pris la liberté d'assaut, ils ont voulu rétablir par assaut leurs finances. Le tems nous apprendra, si à force d'outrer toutes leurs mesures fiscales, ils n'auront

pas accéléré & facilité l'avènement du Roi légitime, en lui donnant la douce perspective de pouvoir supprimer quelques-unes des taxes actuelles sans que le revenu public en souffre, & de réduire la contribution foncière de plus de moitié, avec la certitude d'en tirer davantage que ceux qui l'ont établie.

Le croirait-on ! au milieu de ce dévergondage d'idées dont aucune assemblée populaire n'avait jusqu'ici fourni d'exemple, Daunou, président du Conseil des Cinq-Cents, s'est extasié sur ce que la révolution a rempli les Français de *pensées justes*, sur ce qu'elle a *discrédité parmi eux tous les mensonges, et les a avertis de leurs forces* (14) !

Mais ce qui est plus étrange encore que les extases de cet énergumène, c'est un discours d'Arnould, où il félicite ses compatriotes des *grands* PROGRÈS *qu'a fait parmi eux la science économique dans ces derniers tems*, & où il cite en preuve *les* OPINIONS *publiées par les membres des deux Conseils.*

Pour achever de donner une idée juste de leurs *progrès* dans cette vaste science, il n'est peut-être pas hors de place de faire ici mention des trois grandes règles, à l'aide desquelles ils se vantent de mesurer avec la plus parfaite exactitude les facultés relatives de deux peuples, soit pour faire face à une dette publique, soit pour acquitter les impôts. Ces règles ont été développées avec beaucoup d'apparat

(14) Voyez le Moniteur du 26 Septembre, 1798.

par les trois hommes qu'on regarde à Paris comme des oracles en finance.

Après avoir comparé les dettes de la France & de l'Angleterre, non par le montant des intérêts qu'elles doivent, mais par le capital nominal qu'elles ne doivent point, Saint-Aubin commençait par en mesurer le fardeau relatif d'après la quantité respective de leurs métaux précieux.—" En supposant, disait-il, qu'il ne nous reste plus que 1600 millions en *espèces*, nous n'aurions que *trois écus* de dette contre *un écu comptant*, tandis qu'en Angleterre cette proportion est de plus de *quinze à un*." —Cet inventaire des sacs d'argent des deux nations pourrait bien être inexact, mais il ne ressemble pas mal à celui d'un homme, qui, pour connaître au juste la fortune réelle des rivaux qui lui demanderaient sa fille en mariage, imaginerait de s'en rapporter à la quantité *d'écus comptant* que chacun d'eux se trouvera avoir dans sa bourse ou dans son bureau (15).

---

(15) Ce raisonnement parut cependant si concluant à l'écrivain, qu'il en tirait sans balancer la conclusion suivante.—" Il vaudrait mieux avoir 24,000 liv. tournois de *rentes* sur le Grand Livre de la république Française que *L.*1,000 sterling sur les volumes in-folio de la dette publique d'Angleterre."

Il est fort à désirer que le civisme de Saint-Aubin ne l'ait point entraîné dans quelqu'échange de cette nature, car d'abord après son écrit, est survenue la banqueroute nationale qui a passé l'éponge sur les deux tiers de ces 24,000 liv. de rentes inscrites au Grand Livre de la république. Le tiers qui y reste encore ne trouve pas même des acheteurs sur la place pour le prix

Il est vrai que cet écrivain, qui est *Professeur en Législation*, avait en réserve deux autres compas non moins sûrs.

L'un servait à mesurer les dettes des deux Empires sur le nombre de leurs lieues quarrées.—" La France, disait-il, contient une surface de 124 millions d'arpens, la dette publique de la France ne donne pas 40liv., par arpent, qui en Angleterre serait grévé de 150."—Il faut convenir que voilà une échelle singulièrement encourageante pour la Suède ; car puisqu'elle a près du double de surface que la France, il devrait s'ensuivre qu'elle a par cela même & la perspective de pouvoir contracter au besoin une dette le double plus considérable, & la certitude d'y faire face.

L'autre consistait à répartir le capital des deux dettes nationales sur la population des deux peuples débiteurs, procédé arithmétique à l'aide duquel Saint-Aubin découvrait 960 francs pour la *quotepart* de chaque individu Anglais, & seulement 160, ou tout au plus 172, pour la quotepart du citoyen Français. *Notre fardeau individuel*, en concluait-il, *est donc au moins six fois plus léger* (16).

---

prix de la rente originale, tandis que quiconque a une rente de *L.*1,000 sterling sur *les volumes in-folio* de la dette publique de l'Angleterre peut en retirer 18 ou 19 fois la rente.

(16) Voyez dans le Journal de Rœderer, N° 21, le *Tableau Comparatif de la Dette publique de l'Angleterre avec celle de la France* ; par Saint-Aubin.

Cette nouvelle balance parut si infaillible à Lecouteulx, qu'en ouvrant le budget de l'an VI, il s'en servit avec le plus brillant succès pour comparer le fardeau que les deux peuples rivaux allaient être appelés à supporter pendant le cours de la campagne. Après avoir montré que tous les tributs qu'il s'agissait de répartir sur 30 millions de Français, ne s'élevaient qu'à 18 francs & un tiers par individu de tout âge & de tout sexe, il établit avec la même perspicacité, que ceux qu'exigeait M. Pitt s'élèveraient à 36 francs 4 sous par individu Anglais, *c'est-à-dire*, ajouta-t-il, *au double de ce que payera un Français.*

Thomas Paine, qui venait de tourner son génie vers la science économique, prit également la plume pour préconiser cette précieuse découverte, & pour faire comprendre à la Grande Nation qu'il appellait la *Nation choisie*, que *l'étendue de son territoire & sa nombreuse population lui rendent léger le même fardeau qui écraserait l'Angleterre. Ce n'est pas le poids du fardeau*, ajoutait-il, *mais le nombre de ceux qui ont à le porter ensemble qui le rend plus ou moins léger* (17).

J'avais cru jusqu'alors que le *poids* d'un fardeau quelconque est en raison composée & du *nombre* & des FORCES de ceux *qui ont à le porter ensemble :* mais quant à ce qui concerne le poids des impôts ; je suis plutôt tenté de croire, qu'il est des cas où ce poids est en raison *directe* des forces des

(17) Voyez son écrit intitulé, *Thomas Paine au Peuple Français, & à ses Armées, sur la Journée du* 18 *Fructidor.*

contribuables, & en raison *inverse* de leur nombre. C'est du moins ainsi qu'en pensait Montesquieu lorsqu'il dit—" qu'une grande population est quelquefois l'une des principales causes qui forcent un gouvernement sage à ne demander que de très légers impôts, & que *là où presque tout est emporté par les nécessités des citoyens, il ne reste que peu pour les nécessités de l'Etat.*"

Voilà la solution du problème que nous cherchons (18), car, en admettant que les revenus

---

(18) Les extravagances de Saint-Aubin, de Lecouteulx & de Paine méritaient d'autant plus d'être relevées qu'elles avaient été accueillies & ressassés bien long-tems avant la révolution, & qu'on n'a jamais manqué de les remettre sur le tapis avec un nouveau succès, chaque fois qu'il s'est agi de persuader au peuple Français que la banqueroute de la Grande-Bretagne ne peut tarder à arriver. L'espoir toujours déçu de cette banqueroute a plus contribué qu'on ne pense à prolonger les trois dernières guerres, si tant est qu'il ne les ait pas fait naître. Il y a quatre ans que je pris la plume pour tenir les Français en garde contre les fausses notions qu'on leur donne sur tout ce qui a rapport aux finances Anglaises ; & je sentais tellement l'importance de les éclairer par des faits que j'en avais entrepris l'histoire complette, encouragé par l'idée que les administrateurs du Continent pourraient y puiser d'utiles leçons, & y trouver le modèle du meilleur systême fiscal qui existe jusqu'à ce jour. J'avais même livré à l'impression un premier volume de ce travail que je n'ai pas tardé à supprimer, en appercevant que cette tâche était jusqu'ici au dessus de mes forces.

Ceux des Français qui désirent avoir à cet égard quelques idées élémentaires, doivent lire *l'essai sur la circulation & le crédit,* publié il y a trente-sept ans, par un Juif nommé Pinto. Quoique ce ne soit en effet qu'un essai, c'est encore ce qu'on

imposables des peuples Anglais & Français fussent précisément les mêmes, ainsi que les subsides qu'on leur demande ; dès que l'un des deux est le double plus nombreux que l'autre, il faudra nécessairement, qu'il réserve une double partie de son revenu pour les *nécessités des citoyens*, avant de pourvoir à celles de l'*Etat*. Or, si malgré l'institution des Garnisers, les contribuables Français n'ont point pu dévouer cette année aux dépenses publiques le quart de ce qu'ils y dévouaient autrefois, il faut bien en conclure, que tout, ou *presque tout est emporté par les nécessités des citoyens* (19).

---

a écrit de mieux sur ce vaste sujet ; & ce qui m'a le plus frappé, c'est que l'auteur entreprit ce travail en 1761, dans le même but qui m'avait engagé à le reprendre. Il aspirait à *éclairer les Français qui ignorent tout à fait*, disait-il, *les ressources de l'Angleterre*. Il reprochait à leurs écrivains d'avoir *induit la France en erreur sur une matière qu'il lui est très important de connaître. Ils ont cru légèrement ce qu'ils souhaitaient avec ardeur. Ils croyaient l'Angleterre sans ressources malgré ses succès, & se flattaient d'un moment à l'autre d'une banqueroute nationale qui bouleverserait le Royaume.* J'AI FAIT VOIR, ajoutait Pinto, QUE C'ÉTAIT UNE ILLUSION.

Ce Juif se trompait : *l'illusion* des Français dure encore, & l'on peut être sûr qu'elle ne se dissipera que pour renaître de nouveau à la première guerre.

(19) Laussat a eu enfin le bon esprit d'admettre cette conclusion, & le courage de la proclamer à la tribune ; aussi, en rendant compte de son discours, les éditeurs du Moniteur ont-ils jugés à propos d'en altérer le passage le plus délicat. Mais ce député leur a écrit le lendemain, 28 Décembre 1798, une lettre où il insiste sur ce—" qu'il serait souverainement injuste & vicieux de déterminer la contribution générale d'après la mesure rigoureuse & proportionnelle de la *population*. C'est

sous

Leur appauvrissement en est sans doute la cause principale ; mais il en existe une autre, qui doit avoir contribué plus ou moins à cet immense déficit ; c'est le bouleversement qui a eu lieu dans tous les impôts auxquels la nation s'était habituée, & dont les économistes s'obstinèrent à détruire jusqu'aux types même, afin d'avoir la gloire d'élever un autre édifice sur des fondemens absolument neufs.

En supposant avec eux qu'il pût être convenable de faire porter tous les impôts sur la terre, que de ménagemens, que de précautions à prendre pour y préparer les cultivateurs & les consommateurs ! & combien est judicieuse cette observation de M. Gentz sur le danger d'introduire trop rapidement de noúvelles espèces d'impôts !—" Dès qu'on se hasarde à déranger brusquement les proportions & les répartitions connues, on s'expose à voir repousser par les peuples, tel impôt, qui, quoique plus léger, leur paraît néanmoins beaucoup plus pesant que celui qu'il remplace, & qu'on aurait dû ne changer que par degrés, parce qu'ils s'y étaient accoutumés par degrés." (20)

---

sous ce point de vue, ajoute-t-il, qne j'ai soutenu que l'impôt, qui est une portion distraite au profit du revenu public du superflu des revenus privés, serait *nécessairement modique* dans un pays, quoiqu'il y eût beaucoup de population, si *par des* CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES *une très grande partie de cette population n'y possédait* QUE L'ABSOLU NÉCESSAIRE."

(20) Voyez *Schreiben an Se. Majestät den König von Preussen, Friederich Wilhelm III, bey seiner Thronbesteigung, vom Kriegsrath Fr. Gentz* 1797.

Je le dirai sans détour ; ce sont les économistes que j'accuse en partie des expropriations qui ont bouleversé & ruiné la France. Non que je leur impute d'en avoir eu la prévoyance, bien moins encore le désir ; mais je soutiens que leur entreprise téméraire de métamorphoser d'un coup de baguette les impôts établis, a poussé au crime le gouvernement qu'ils avaient laissé destitué de toutes ressources légales. (21) Il fallut d'abord y suppléer par la spoliation du clergé. Celle-ci amena la découverte des assignats. Les assignats offrirent le moyen de réaliser les terres du clergé au moment même qu'on les eut saisies. Delà, il n'y eut qu'un pas à faire pour persécuter les riches afin de les forcer à émigrer. Bientôt l'on confisqua les terres de ceux même qui n'émigraient point, & enfin l'on trouva plus court de les conduire en masse & par charretées à la Place de la Révolution afin d'y *battre monnaie*. Oui, je le répète : l'origine de ce premier débordement de crimes est dûe à l'abandon

---

(21) Lecouteulx soutient précisément la même thèse dans l'écrit déjà cité.— " Jamais, dit-il, la terreur n'aurait enfanté ni *maximum* ni réquisitions ; *elle n'aurait peut-être pas même existé,* si ceux qui étaient alors à la tête du gouvernement, avaient cru pouvoir trouver dans le crédit public, & dans un bon système de finances, de quoi faire face à leurs dépenses."

Les décrets des économistes réussirent si vîte à anéantir le revenu public, que les recettes de l'année 1790, ne s'élevèrent déjà plus qu'à 250 millions.

de l'ancien système d'imposition, à la guerre populaire que lui avaient déclaré depuis vingt ans les économistes, & au triomphe qu'ils obtinrent en 1790. Voilà ce qui les a fait accuser par le député F. Harmand, d'avoir *taillé en plein drap dans le peuple, comme dans le marbre, sans en regretter les débris.* Voilà ce qui a arraché à Pastoret cette exclamation que ses compatriotes se répéteront pendant longues & longues années.—" L'empire des passions est actif & turbulent. La marche de la raison est lente & tardive. Un instant suffit au génie de la destruction: il faut de longues années pour réparer les maux dont il peupla la terre."

En considérant les maux que les économistes ont fait à sa patrie, F. Harmand s'est permis, le 4 Juin 1797, des aveux si précieux, des avertissemens si salutaires & si bien exprimés, que je crois de mon devoir de les transcrire ici pour l'instruction des peuples que ses compatriotes cherchent encore à soulever en leur promettant de les soustraire aux impôts dont ils se plaignent.

" Si ceux qui succèdent aux révolutions, si ceux qui les voient de loin, si ceux qui les *préparent*, savaient ce qu'il en coûte à l'humanité pour détruire un gouvernement *même oppresseur*, & pour en former un nouveau, le nombre des *novateurs* serait moins grand ; ou s'ils se croyaient obligés de proposer des réformes salutaires, ils se garantiraient bien d'une précipitation irréfléchie, & ils attendraient du tems, de la persuasion & de la force naturelle

des choses, la cessation des abus qui les frappent & les révoltent."

Quel aveu de la part d'un des membres de cette assemblée qui ne cesse de prêcher, même au peuple Anglais, la destruction du gouvernement qu'elle lui signale comme *oppresseur*, (22) & qui a vôté les *remerciemens de l'humanité* aux hordes de brigands qu'elle a envoyés porter en Suisse & en Irlande le fer, la flamme, & le poison de leur infernale révolution ! (23).

---

(22) Voyez dans les débats du 25 Mai, l'apostrophe éloquente où le poëte Chénier, dénonce aux *derniers amis de la liberté en Angleterre*, leur gouvernement insensé comme — " ayant formé par degrés, & pour ainsi dire, pièce à pièce, la Monarchie LA PLUS ABSOLUE, comme *ayant anéanti dans leurs cités jusqu'aux dernières traces de cette liberté civile dont ils étaient si fiers.*"

(23) Le député Cabanis a proclamé le 15 Juillet, que l'Irlande venait de donner *un grand & vertueux exemple de plus aux nations*, & qu'elle a *bien mérité du genre humain dont elle a servi la cause.* C'est en entonnant ainsi le *Te Deum* sur les succès des insurgés Irlandais, que ce Médecin reprocha à ses collégues la fausse idée qu'ils s'étaient faite jusqu'alors des prétendus talens de M. Pitt. *Sa célébrité ridicule*, dit-il, *est bien plus encore l'ouvrage de ses ennemis que de ses partisans ou de ses flatteurs.*

Pour connaître le *vertueux exemple* que venaient de donner aux nations, ceux auxquels le Dr. Cabanis fit décerner les remerciemens du *genre humain*, il suffit d'ouvrir le Moniteur du 8 Octobre, où l'on trouve la proclamation suivante du général Napper Tandy, que le Directoire venait d'envoyer en Irlande à la tête de ces héros de l'humanité. *N'écoutez aucune proposition, Irlandais ; guerre éternelle, guerre d'extermination à vos oppresseurs !*

Il ne faut point perdre de vue que ce qui avait arraché à Harmand tous ces aveux naïfs, fut précisément la désorganisation complette du revenu public qu'il prévoyait déjà, & dont il accusa sans détour les économistes. Il ne faut pas oublier non plus que longtems avant que cette nation crédule eût permis à ces derniers de faire sur elle l'expérience de toutes leurs extravagantes théories, le grand Frédéric les lui avait dénoncées comme l'un des plus grands fléaux qui pût la menacer. On sait que, tout en s'amusant des paradoxes de ces sophistes & du libertinage d'esprit qu'ils y déployaient, leur prétendu admirateur les appelait des *ciniques*, des *présomptueux* qui n'avouent jamais leurs torts. Il a même été jusqu'à proposer dans l'un de ses écrits qu'on leur donnât à *gouverner* une province qui mériterait d'être *châtiée*.—" Après qu'ils auraient tout mis, sens dessus dessous, ajoutait ce Monarque, ils apprendraient par leur expérience qu'ils sont des *ignorans*, que la critique est aisée, mais l'art difficile, & surtout qu'on s'expose à dire des sottises, quand on se mêle de ce qu'on n'entend pas." (24)

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la nation Française méritait d'être *châtiée* aussi sévèrement qu'elle l'a été: mais si l'une des plus grandes calamités qui puisse affliger un peuple, est de voir tout à la fois tarir la source de ses revenus & augmenter

---

(24) Dialogues des Morts.

ses charges, le lecteur n'a encore qu'une idée très incomplette du dédale de difficultés où se trouve aujourd'hui la France. En effet, c'est pour ne point embrouiller la matière que jusqu'ici, en relevant les principaux mensonges de ses nouveaux opérateurs en finances, j'ai toujours supposé avec eux que les dépenses annuelles de l'Etat ne s'élevaient qu'à 600 ou 616 millions. Elles exigent cette année plus du double, & nous allons établir par des pièces officielles, que le Directoire se propose de lever sur ses sujets des contributions supérieures à leur revenu net & imposable. Ce n'est qu'après avoir déroulé ce tableau en entier, qu'on pourra prononcer s'il est vrai que les *ressources de la république sont entières*, s'il est vrai, comme on l'a dit dans les Conseils, que sa PÉNURIE *ne soit qu'un écart de l'imagination des Puissances coalisées*, ou si l'on doit en croire ce passage du rapport de Bailleul.—" Il ne faut pas que le spectacle brillant de nos armées, de nos victoires & de l'étonnement des peuples, détourne plus long-tems notre attention de la LANGUEUR INTÉRIEURE *qui nous mine. La diminution des ressources de l'Etat va dans la même proportion que l'augmentation de ses besoins.*"

CHAP. IX.

Développement de toutes les Contributions qu'on exige du Peuple Français pendant l'An VI. *Examen des cinq Moyens fiscaux qu'on suppose à ses Chefs pour couvrir leurs Dépenses. Biens Nationaux. Papier-Monnaie. Emprunts. Dons Gratuits. Impôts sur le Luxe. Les Usurpateurs reconnaissent la Nullité de chacune de ces Ressources, & le Danger imminent que court la République de périr par les Finances.*

CELUI des Français qui a eu le courage de reprocher à ses chefs d'avoir *tout épuisé jusqu'au mensonge*, se trompait étrangement ; car l'imposture qui leur a le mieux réussi, soit au dedans soit au dehors, est celle des derniers tableaux où ils se vantent d'avoir réduit les dépenses de l'année courante, & de pouvoir y faire face avec 600 millions. Je vais montrer qu'ils ont indispensablement besoin d'une somme double, & indiquer les stratagêmes auxquels ils ont eu recours pour déguiser l'étendue des contributions qu'ils demandent au peuple.

En premier lieu, ils ne font figurer dans leurs 600 millions de recettes présumées que le *principal* des deux taxes foncière & mobiliaire, sans y jamais comprendre les *sous additionnels* qui montent à 70

millions (1), & à plus de 100, si l'on y joint le supplément des droits d'octroi qui se perçoivent déjà aux portes de Paris, & que la plûpart des grandes villes vont rétablir pour subvenir à leurs dépenses particulières.

En second lieu, les contributions *arriérées* qu'on réclame, & qu'il s'agit de faire payer en même tems que celles de l'année courante, montent, comme on l'a vu, à plus de 300 millions. Pourquoi ne figurent-elles que pour $22\frac{1}{2}$ dans le budget d'après lequel on paraît ne demander au peuple que 600 millions cette année ? C'est que ces arrérages sont destinés à couvrir *l'arriéré* des dépenses, & que, présentant la partie la moins douteuse des rentrées futures, ils ont été, ou hypothéqués aux fournisseurs, ou promis à d'autres employés pour acquitter leurs services de l'année écoulée. (2) Comme après en

---

(1) C'est ce à quoi les a estimés Lecouteulx. Quoiqu'à forme des premiers décrets, la cotte de ces *sous additionnels* réservés pour ce qu'on appelle dépenses *départementales, municipales & communales*, n'aurait point dû s'élever à une proportion aussi forte, elle l'a de beaucoup outrepassée pour certaines Communes & certains individus, & l'on ne s'est occupé à mettre fin à ce nouveau genre d'extorsion que lorsque Chassiron l'eut dénoncée, le 2 Juin 1797, en ces termes.—" Le brigandage arbitraire *des sous additionnels est tel, qu'il est des Communes où l'*ACCESSOIRE *a égalé le* PRINCIPAL."

(2) L'article 7 du décret qui a sanctionné le nouveau budget, statue que—" *L'arriéré* des contributions de toute nature, & les dettes actives du trésor public, *déduction faite* des 22 millions 500 mille francs compris dans l'état de la recette de l'an VII, *serviront à acquitter l'arriéré de la dépense.*"

avoir ainsi disposé par anticipation, il n'en reste que $22\frac{1}{2}$ millions applicables au service futur, il est bien vrai qu'on ne pouvait plus les passer en ligne de compte pour faire face aux 600 millions qu'exige le service de l'année courante : mais il est également vrai que le peuple sur lequel on prétend lever ces 600 millions, est appelé à en acquitter en même tems près de 300, pour *l'arriéré* des années écoulées, ce qui, avec les sous additionnels & les droits d'octroi, porte déjà à *un milliard* ses charges pendant l'an VII (3).

Si l'on tient cette promesse, & si les fournisseurs voient en effet *acquitter* leurs assignations, ce sera la première fois qu'ils auront reçu des *valeurs réelles*, car à la fin de l'an V, ceux d'entr'eux qui avaient eu la sottise de faire au gouvernement pour près de 200 millions d'avances, furent acquittés en *mandats* qui perdaient alors 90 pour cent. L'année suivante, ils se crurent à l'abri du même sort, en se faisant déléguer sur les caisses des départements pour environ 100 millions d'*ordonnances* qu'on leur enjoignit, par décret, de rapporter à la trésorerie, où elles furent transformées en *inscriptions*, qui perdent aujourd'hui 95 & même 96 pour cent. On a cherché à les réconcilier cette année avec ces assignations sur le trésor, en en changeant le nom pour celui de *lettres de crédit* sur les *recettes présumables*. Mais il reste à savoir si l'on ne trouvera point quelque nouveau moyen de les leur retirer, ce qui, pour cette fois, exposerait le service à une difficulté vraiment insurmontable ; car le ministre des finances ne cache point qu'un troisième essai de ce genre mettrait tous les fournisseurs en fuite, & qu'il n'y aurait plus moyen de faire le service qu'au comptant.

(23) Comme le déficit de l'an VII, quelqu'en soit le montant, se trouvera grossi par les dettes de l'année précédente & par les circonstances extraordinaires où se trouve la république, sans doute qu'il ne pourra point servir à apprécier le déficit

A quoi il faut ajouter qu'il n'est ici question que du *revenu net*, ce qui laisse en dehors, les frais de recouvrement dont on ne fait jamais mention dans les budgets. Or, si l'on considère qu'il est certaines branches du revenu public, telles que les douanes & les barrières, dont la perception coûte plus de la moitié du produit brut; il n'est guère

---

cit en tems de paix: mais si l'on pouvait croire à cette paix, si elle n'était pas pour le gouvernement actuel un état contre nature, il serait aisé d'établir, que le déficit s'éleverait à la moitié des dépenses d'absolue nécessité.

Dans son nouveau *Tableau de l'Europe*, le Général Dumouriez avance la proposition suivante :—" Qu'on fasse monter la totalité des perceptions à 8, même à 900 millions, il manquera toujours près de 200 millions, *en tems de paix*, & sans dépenses extraordinaires, pour *égaliser* la recette avec la dépense."

Je regrette fort que cet écrivain n'ait point indiqué les élémens de son calcul dont les résultats dépassent de beaucoup les miens. Toutes mes recherches sur les dépenses de ce qu'on appelle le *gouvernement constitutionnel* de la république Française me portent à croire, qu'avec de l'ordre & de l'économie, elles n'exigeraient qu'une recette de 500 millions, sans y comprendre, il est vrai, ni les salaires du clergé, ni les intérêts de la dette publique.

Il ne faut jamais perdre de vue que, si les deux derniers budgets paraissent contredire cette assertion, c'est qu'on n'y fait figurer que les dépenses appelées *nationales*, & que le département du ministère de l'intérieur n'y est passé que pour 50 millions, tandis qu'il coûtera trois ou quatre fois plus dès qu'on en viendra à réorganiser l'éducation publique, à tendre quelques secours aux hôpitaux, & sinon à entretenir les ouvrages publics comme ils l'étaient autrefois, du moins à empêcher les ponts de *s'écrouler*, les digues & les quais de se *rompre*, les ports de se *combler*, les phares & les balises de *disparaître*, &c. &c.

possible d'évaluer à moins de 100 millions les dépenses nécessaires pour recueillir le milliard indiqué ci-dessus. Encore ces 1100 millions ne suffiraient-ils point au Directoire, puisqu'en annonçant dès le cinquième jour de l'an VII, que le *besoin des circonstances exigeait des moyens extraordinaires & rapidement développés*, il a demandé 125 millions pour y pourvoir: d'où l'on voit qu'il s'agit de lever sur ce peuple épuisé, le double de ce qu'il payait à Louis XVI, dans le tems de sa plus grande opulence, & la totalité de son revenu net & imposable, même en y comprenant celui des provinces aggrégées.

Quelque fastidieux que soient ces détails, il fallait bien y entrer, tant pour donner une idée du déficit général de l'année qui s'ouvre, que pour empêcher le public d'être dupe de la controverse dont le ministre & la Commission des finances l'ont amusé dernièrement, en discutant avec une aigreur affectée si ce déficit devait être évalué d'avance à 200 millions, à 104, ou à 55. (4)

---

(4) Voici comment ils se sont distribués les rôles de cette comédie. Bailleul ayant annoncé que le déficit de l'année courante s'éleverait à 200 millions, la nouvelle Commission, chargée de le couvrir, en a comblé les trois quarts, en assurant les Conseils que Bailleul avait commis une *grande erreur*; & qu'elle *pouvait leur dire, comme une chose* CERTAINE, *qu'ils avaient déjà rempli leur tâche pour* ASSURER *le recouvrement de 545 millions.*"

A peine leur eut-elle donné cette consolante *certitude*, que Ramel adressa à son tour aux papiers publics une lettre, où il affirmait que ses *résultats différaient* de ceux de la Commission : il y régentait celle-ci sur l'oubli de plusieurs articles; & calculait avec

Et comme, sans se donner la peine d'en examiner le montant, certaines personnes supposent tou-

---

une exactitude scrupuleuse que le déficit qu'il s'agit de combler sera de 104 millions 800 mille francs. Afin que personne ne pût élever des doutes sur sa sincérité, le ministre terminait cette pièce par ces mots.—" Les ennemis du dehors & du dedans connaissent notre situation en finance. Je servirais leur projet en la *déguisant*, & je travaille pour la république en publiant cet *état au vrai*."—Certes, c'est précisément par ce que ces ennemis du dehors *connaissent cet état au vrai*, qu'ils peuvent défier ce ministre de lever cette année au dedans plus de 230 ou 240 millions. Or, cette recette laissera un vuide de 8 à 900 millions pour les besoins intérieurs & reconnus indispensables, même en admettant que la Hollande, la rive droite du Rhin & l'Italie, continuent à pourvoir à la solde & à l'entretien des deux tiers de l'armée républicaine.

Voilà les pièces du procès, & ce n'est pas peu de chose que de démêler la question d'un *déficit*, après que des financiers Français ont entrepris de l'embrouiller ou de l'éclaircir.

Le Directoire a cependant contribué à l'éclaircir dans son message du 15 Décembre 1798, où il vient de certifier— " qu'on ne pourrait sans exagération espérer plus de 3 millions du nouveau droit sur les actes à expédier dans les greffes des tribunaux; — qu'on ne saurait se promettre le recouvrement de la somme de 10 millions auxquels les Conseils ont évalué l'augmentation du droit sur l'importation des tabacs; — que le produit net de l'enregistrement, évalué à 70 millions pour l'an VI, s'est arrêté à 63,620,718 francs; —que le timbre estimé à 16 millions n'a produit que 13,534,708 francs;—que l'impôt sur les hypothèques est l'un de ceux dont le produit, en l'an VI, a le plus trompé l'attente qu'on en avait fait concevoir, puisque, évalué à 8 millions, il s'est arrêté à 1,347,707 francs;—qu'enfin à l'égard des patentes, elles ont produit, non 20 millions, comme on l'avait annoncé, mais moins de 17."

Ce

jours que, quelque considérable qu'il puisse être, les Français ont encore cinq grands moyens pour le

---

Ce bilan reste encore incomplet par cela seul que le Directoire n'a point jugé à propos d'y spécifier le produit des deux taxes *directes*, & qu'il a oublié de parler de la loterie, des postes & des douanes ; mais comme d'autres documens non moins authentiques, attestent que ces trois dernières branches de revenu n'ont versé que 26 millions dans le trésor public ; si l'on prend la peine d'additionner le montant de toutes les taxes appellées *indirectes*, on trouve qu'il n'a point dépassé 120 millions pendant l'an VI, & qu'ainsi, pour que le grand total des *contributions*, proprement dites, se fût élevé à 160, il faudrait que les deux taxes foncière & mobiliaire en eussent fourni 40, ce qui est très douteux.

Au reste, en supposant qu'elles les eussent fourni pendant l'an VI, on ne devrait rien en conclure pour l'année courante, car dans ce même compte rendu, le gouvernement reconnaissait *que ce serait une illusion trop désavouée par l'expérience.*— " Tout commande de penser, y disait-il, que les premières rentrées des impositions *directes*, que *les seules rentrées probables* dans le cours de l'année, seront presque ABSORBÉES par une dépense, sacrée sans doute, juste & nécessaire, mais qui n'avance pourtant point & ne commence pas même les services actifs extérieurs & intérieurs du gouvernement."—Ce passage faisait allusion aux *Bons* accordés aux rentiers, admissibles en paiement des contributions directes, & qui, comme nous l'avons déjà observé, ne seront que des *valeurs mortes* pour la trésorerie.

Le Directoire a encore déclaré dans cette pièce aux deux Conseils, que *les rentrées deviennent de plus en plus insuffisantes pour assurer les différentes parties du service, & qu'il est indispensable d'ouvrir de nouvelles sources de revenus. Vos lois*, leur a-t-il dit, *ont déterminé une dépense de 725 millions en l'an* VII. *De telles lois seraient trop* ILLUSOIRES, *si d'autres décrets, placés à côté d'elles, n'organisaient pas avec une évidente efficacité d'*INFAILLIBLES MOYENS *de percevoir une égale somme dans le même espace de tems.*

combler, savoir, les biens nationaux invendus, le papier-monnaie, les emprunts, les dons gratuits, & les impôts sur le luxe, il importe de les passer séparément en revue.

Biens Nationaux.

A la suite du décret qui a ordonné de *compléter les cadres* de l'armée par une levée de 200 mille

---

Il est essentiel d'observer que ce message était destiné à rester secret, & que l'administration ne s'est déterminée à le publier que lorsqu'elle a eu la preuve que les Conseils n'y avaient aucun égard. Il n'a même été inséré que dans le Moniteur du 30 Décembre, qui l'a introduit en ces termes :—" Non, jamais les besoins de l'Etat n'ont été plus *urgens*, & les ressources plus éloignées. Législateurs, ajournez les autres questions qui vous occupent. Les *finances*..... les *finances*..... C'est dans les *finances* que réside le *salut* de la patrie."

Cet avertissement me paraît non moins instructif pour les voisins de cette république militaire que pour ses législateurs. Dussai-je être encore accusé d'esprit de système, je persiste à soutenir que la grande question de la guerre ou de la paix se concentre toute entière dans cette autre question. *Les usurpateurs de la France peuvent-ils lever sur ce peuple épuisé un revenu égal à leurs dépenses de paix ?* Si je réussis à démontrer que cela leur est impossible, je démontre en même tems que la guerre est devenue le premier besoin de leur existence. Voilà comment la destinée de l'Europe tient aujourd'hui à la grandeur du *déficit* avec lequel le Directoire est aux prises. Il ne cesse de dire aux deux Conseils que l'examen des finances doit être constamment pour eux à *l'ordre du jour*. Certes, c'est dans les cabinets des Puissances neutres que cet examen devrait être soir & matin à *l'ordre du jour*. Ce n'est que par une étude approfondie de l'état des finances Françaises, que les Princes du nord pourront connaître la grandeur de leur péril & le dernier moyen de salut qui leur reste.

hommes, il en est intervenu un autre, qui, pour fournir au gouvernement les moyens d'équiper & d'entretenir ces nouvelles recrues, l'a autorisé à se procurer, *en numéraire & valeur effective*, la somme de 125 millions sur la vente des biens nationaux. Voilà le décret, & voici quelques observations propres à faire comprendre qu'il n'aura d'effet que sur le papier.

1°. Lorsque le Directoire demanda ces 125 millions *à l'instant même*, il avait jetté son dévolu sur les forêts nationales : mais à *l'instant même* où les Conseils reçurent son message, ils déclarèrent ces forêts *inaliénables*, & l'autorisèrent à s'en dédommager, du mieux qu'il le pourra, en vendant à son profit le reste des domaines nationaux, hypothéqués, d'abord aux armées, puis aux porteurs d'assignats, puis aux porteurs des mandats, promis ensuite aux hôpitaux, & finalement légués aux créanciers de l'Etat. (5)

---

(5) Le décret de banqueroute délégua irrévocablement à ces derniers tous les édifices & domaines ruraux qui n'avaient pu se vendre; mais ce résidu était si peu de chose que quelque tems avant cet abandon, Fabre, président de la Commission des finances, sommé d'expliquer pourquoi le remplacement des biens des hôpitaux n'avait pas pu s'effectuer, convint sans détour que c'était parce que, dans les *départemens de l'ancienne France, il restait peu de biens nationaux à vendre.*

Lorsqu'ensuite il s'est agi de les reprendre aux créanciers de l'Etat auxquels on les avait abandonnés, le 30 Septembre au lieu de les rendre aux hôpitaux, le rapporteur Le Grand, tout en approuvant cette reprise, a avoué qu'elle lui faisait naître quel-

2°. L'unique moyen d'apprécier la valeur vénale des biens qu'on avait livrés à ces derniers, & qu'on leur a retirés, est de recourir au tableau des recettes présumées de l'an VI, où le revenu net de tous les domaines, alors invendus, était estimé à 20 millions.

3°. Non seulement il appert d'après les derniers débats que cette estimation avait été enflée de *plus* de moitié ; mais les documens fournis par le ministre des finances constatent que, pendant l'intervalle qui s'est écoulé entre l'abandon universel de ces biens & la reprise de ceux qui n'étaient pas encore aliénés, il a été consenti 20,307 ventes, à la faveur desquelles, les porteurs des *Bons deux tiers* se sont fait adjuger définitivement les *trois quarts* de tous les domaines, dont le revenu net, même en le supposant de vingt millions, se trouve par cela même réduit à cinq.

4°. Peu de semaines avant qu'on eût rendu au Directoire le reste de ces biens non encore aliénés, la Commission des finances venait d'annoncer qu'il ne se présentait plus d'acheteurs & en conseillant de surseoir aux ventes, elle avait ajouté ces mots.—

---

ques scrupules, & voici comment il les exposa.—" Les lois du 9 Vendémiaire & du 24 Frimaire ne sont-elles pas enfreintes par la loi nouvelle qu'on propose, & peut-on disposer aujourd'hui, au préjudice des créanciers de l'Etat, des biens dont on a fait leur *gage spécial*, & qu'on leur a *en quelque sorte* abandonnés ?"— Je ne suivrai point ce personnage dans les tours de force auxquels il eut recours pour se tirer d'une pareille question : il suffit de dire que la reprise du gage spécial lui parut *justifiée par le tableau des circonstances, & par la nécessité d'assurer les* MOYENS *de faire la guerre.*

" Les renseignemens les plus certains ne nous permettent pas de douter qu'une des causes de la *dépréciation* des ventes est la rareté du numéraire. Dans la Vendée & dans la Belgique, elles ont été poussées si loin que *la bourse des amateurs est momentanément vuide.* Les fruits de la récolte n'ont pas encore été réalisés, & delà le double mal, que les ventes nuisent au recouvrement des contributions, & que le recouvrement des contributions nuit aux ventes."—Ce rapport ingénu suffit de reste pour se convaincre, que si le Directoire peut en retirer quelques millions, il les recevra en moins sur le recouvrement des contributions ; qu'ainsi, les 125 millions qu'il avait demandés à *l'instant même pour compléter soudain l'armée,* & qu'on lui a assignés sur le rebut des biens nationaux invendus, ne sont qu'une assignation en décret, ou un subside en perspective.

5°. Cette perspective est d'autant plus éloignée, qu'en faisant transférer de nouveau au Directoire la propriété de tous ces domaines, dont le revenu s'élève tout au plus aujourd'hui à 5 millions, le rapporteur eut grand soin d'observer, que l'idée de les vendre pour comptant *ne pouvant s'admettre,* il fallait consentir à ce que les acquéreurs qui se présenteraient en acquittassent le prix en douze obligations payables de trois en trois mois. Il ajouta—" qu'on ne pouvait point se dissimuler que la négociation de ces effets présenterait des *pertes considérables,* mais que les entrepreneurs & fournisseurs les préféreraient à l'*incertain* & aux *lenteurs des rentrées du tré-*

sor public."—D'où l'on voit que l'équipement, ou tout au moins la solde des 200 mille hommes qu'on lève en ce moment, dépend de la possibilité de *négocier* les obligations à longues échéances que souscriront les futurs acquéreurs des biens nationaux.

6°. Comme la presque totalité des biens invendus se trouve située dans les Pays-Bas, & que le paysan s'y est levé en masse pour combattre ceux qui voulaient lui enlever son *fils unique*, & achever l'*expropriation* du clergé ; il s'agit d'étouffer l'insurrection de cette nouvelle Vendée, avant de retrouver le peu d'*amateurs* qui se présentaient encore aux enchères, quoique leur *bourse* fût déjà *momentanément vuide.* Il y a plus ; car, bien loin de pouvoir en tirer des recrues, le Directoire se voit forcé d'y caserner une partie de celles qu'il lève ailleurs, & qu'il destinait à aller *dicter* la paix à Vienne & à Londres.

On peut maintenant calculer par apperçu les produits prochains & probables de ce généreux subside que les deux Conseils votèrent par acclamation, en recevant le message où le Directoire s'adressa à eux & à l'Europe en ces termes—" Dites un *mot*, citoyens représentans, & que ces légions sortent de terre à votre voix. Ce PRODIGE vous est FACILE. . . . . *L'Europe doit apprendre* qu'une crise extraordinaire peut être encore soutenue par la république Française sans que le Corps législatif ait besoin pour cela de créer de nouveaux impôts. . . Les mêmes ressources qui ont fait la révolution doivent la consolider. Les domaines nationaux offrent encore des moyens supérieurs à ceux que les circons-

tances exigent. . . . Il vous sera *facile* de trouver dans les domaines disponibles les 125 millions, &c."

Le *prodige* de révoquer la quatrième espèce de contrat *irrévocable* fait à l'occasion des domaines confisqués, ayant paru également *facile* aux législateurs Français, l'un d'entr'eux ne put contenir sa joie. — " Machiavélique gouvernement Anglais, s'écria-t-il, *ta dernière heure est sonnée.* Tu vas recevoir la juste peine que méritent tes forfaits. *Tremble,* nos armées se mettent en *marche* (6)."—" Il faut que nos ennemis le sachent, (dit un autre en s'extasiant sur la valeur des biens nationaux invendus & invendables qu'on allait mettre en vente au profit de l'Etat,) il faut que nos ennemis le sachent, nos ressources sont *immenses,* & fussions-nous obligés de faire encore plusieurs campagnes pour le triomphe de la liberté ; le gouvernement aura les *moyens* de fournir à tous les frais extraordinaires de la guerre (7)."

Papier-Monnaie.

Le second *moyen* qu'on suppose au Directoire pour *faire encore plusieurs campagnes,* serait la découverte de quelque signe fictif, quelque nouveau papier-monnaie, dont l'illusion pourrait lui donner le tems & les moyens de *consolider* ses conquêtes par les mêmes efforts gigantesques auxquels il les dut. Heureusement cette nouvelle imposture est hors du

---

(6) Chabert.

(7) Destrem, 7 Octobre, 1798.

pouvoir de ses magiciens. Le charme est rompu sans retour, & si l'on répétait aujourd'hui qu'ils trouveront le secret de *réparer la caducité* de leur ouvrage, de le *remonter à neuf*, ou d'y *substituer d'autres créations semblables* ; il suffira de répondre que la *baguette enchanteresse & terrifique*, leur a tellement échappé des mains qu'ils reconnaissent enfin sans détour l'impossibilité de jamais s'en resaisir. (8)

---

(8) Parmi la foule d'écrits auxquels a donné naissance la comète des assignats, il en est un qui mérite d'être cité par l'excentricité de la proposition qu'on y soutenait. A l'époque où cette comète disparaissait, un membre de la Chambre des Communes, négociant très-éclairé, prit la plume afin de tancer vigoureusement les ministres Britanniques de s'être aveuglés au point de faire des vœux pour l'anéantissement des assignats. Il affirmait que les ennemis de la France auraient dû, tout au contraire, encourager & soutenir le système de son papier-monnaie, parce que, disait-il, plus elle en aurait émis, plus à la paix, elle aurait été appelée à mettre d'impôts sur le peuple pour faire face aux intérêts de cette dette flottante. Quant à l'idée qu'on eût seulement pu songer à s'en affranchir d'aucune autre manière ; il la repoussait par l'expérience de la bonne foi qui a constamment distingué les républiques. A peine ce membre de l'opposition eut-il eu le tems de publier sa censure, qu'on apprit à Londres que la république Française, après avoir *démonétisé* ses assignats & ses mandats, venait de décréter une *réduction* des deux tiers de ses autres créances, en alléguant qu'ayant *épuisé tous les systêmes de papier-monnaie*, & ayant soutenu une guerre terrible *sans finances régulières*, il ne lui restait, pour *resaisir dans l'opinion le rang que sa force réelle lui assigne*, d'autre moyen que d'*écarter sa dette*. Ce sont les propres termes dont se servit le rapporteur Crétet en proposant la banqueroute, & son collègue Regnier mit victorieusement fin à ce débat, en observant

Certes, il serait par trop bisarre de conserver encore des craintes à ce sujet, après ce qui s'est passé dans

---

vant qu'*on ne fait pas* BANQUEROUTE *toutes les fois que l'on fait tout ce qu'on peut pour faire le* BIEN.

Malgré l'autorité de Sir Francis Baring, voici les deux vérités qui me paraissent déjà démontrées par ce qui se passe aujourd'hui en France.

La première, que l'Europe aurait été sauvée, & ses dangers terminés avant l'invasion de la Lombardie, si la planche des assignats se fut brisée une année plutôt, c'est-à-dire, avant que les secours immenses que le Comité de salut public en tira, l'eussent mis à même d'achever l'organisation de l'armée innombrable qui a inondé toutes les contrées voisines de la France, & réussi à vivre à leurs dépens, lorsque le Directoire n'a plus été en état de pourvoir à sa solde avec des chiffons de papier. On n'a pas oublié qu'immédiatement après la chûte des assignats, il se vanta, & avec raison, que les *armées extérieures alimentées par la victoire n'occupaient plus sa pensée que par le récit de leurs succès.* Dans quel abyme de détresse ne se serait-il pas trouvé dès lors, si les passages des Alpes & les Apennins ayant été défendus comme ils auraient dû l'être, par une coalition générale des Italiens, les Gaulois s'étaient trouvés forcés d'occuper la pensée du Directoire par le RECIT de leurs BESOINS ? Comment y aurait-il pourvu, à l'époque où il se plaignait d'en être réduit, par pénurie, à laisser, dans les hôpitaux de l'intérieur, *le soldat malade sans médicamens et sans pain ?*

La seconde vérité qui commence enfin à se dévoiler, & qui n'est qu'une conséquence de la première ; c'est que là où les armées républicaines trouvent une résistance qui les réduit à soutenir la guerre aux dépens de la république, ces entreprises échouent par la *pénurie des finances* ; c'est-à-dire, parce qu'il n'est plus au pouvoir des chefs de payer avec du papier-monnaie la solde des troupes, leurs approvisionnemens & l'armement des flottes. Si Sir Francis Baring conteste encore cette conséquence, il n'a qu'à jetter les yeux ; 1°. sur la lettre où peu de jours

avant

la séance du 4 Octobre 1798, où l'un d'entr'eux, se rendit la risée de tout son Corps en essayant d'évoquer le spectre des assignats. Voici son discours.—" Je dois établir quelques assertions évidentes. Il n'y a point assez de numéraire en circulation, pour les besoins du commerce, & pour acquitter les contributions, & il n'y a point assez de signes fictifs pour suppléer le numéraire. . . . . L'argent dont les particuliers ont besoin, leur coûte, *avec nantissement*, 2 ou 3 pour cent par mois. Cette usure excessive a *tué* l'industrie nationale en *ruinant* le commerce, & elle va consommer la ruine des propriétaires. . . . Une situation aussi *précaire & aussi inquiétante ne peut exister plus long-tems:* il est donc nécessaire d'établir un système de finances ; mais cette grande & utile opération ne peut avoir lieu sans la création d'un *signe fictif*."—Ici Legendre, c'est le nom de ce nouveau magicien, représenta le système du numéraire métallique comme *dangereux*, parla avec éloges

---

avant la destruction de la flotte de Toulon, l'Amiral Français écrivait au ministre de la marine, qu'il *fallait bien du courage pour se charger d'une flotte aussi mal outillée* ; 2°. sur les derniers aveux du Directoire qui attribue la catastrophe de la troisième expédition contre l'Irlande à ce que le défaut de fonds a empêché l'une des deux escadres de sortir des ports en même tems que l'autre. Je ne disconviens pas que l'éclatante bravoure de la marine Anglaise n'en rende encore beaucoup mieux compte; mais enfin pourquoi, lors de l'expédition de Hoche, & sous le règne du papier-monnaie, n'entendit-on jamais parler de semblables difficultés? N'est-ce donc pas qu'il suffisait alors d'un ballot d'assignats ou de mandats, pour faire mettre une armée en mouvement ou une flotte à la voile ?

de la banque de Londres, & après avoir posé en fait qu'elle était la source connue de la puissance des Anglais, & avoir demandé pourquoi la France n'en aurait pas une *plus solide*, il se hasarda à proposer la création de 600 millions, en *billets d'une banque nationale de secours payables au porteur*. Mais le journal des débats nous apprend, qu'à ces mots, l'orateur fut interrompu par des *murmures*, & qu'ayant forcé de voix en ajoutant que ces billets auraient les biens nationaux pour première hypothèque ; le Conseil des Cinq-Cents lui ferma la bouche par de *nouveaux murmures*, & *passa à l'ordre du jour*, sans qu'aucun des beaux parleurs eut seulement pris la peine de le refuter. Tant au milieu de leurs vertiges, ils se sont enfin convaincus, que la planche des assignats est brisée sans retour pour eux !

Et ce n'est pas sans raisons qu'ils refusèrent d'écouter cet alchymiste, car lors même qu'on eut employé à Paris le même moyen que le Général Français adoptait alors à Rome, celui de condamner à *deux années de fer*, quiconque refuse de recevoir les *cédules* qu'il émet (9) ; on peut être sûr que dès le lendemain de la création de cette banque Française, ses 600 millions de billets n'en auraient pas représenté 6 *valeur au cours*. Cela est si peu douteux, que, bien que le Conseil des Cinq-Cents s'abstint religieusement de tous débats à ce sujet, la seule nouvelle de cette motion acheva de mettre en retraite

(9) Voyez le Moniteur du 23 Novembre, 1798, N°. 63.

le très petit nombre d'usuriers qui consentaient encore à prêter leur crédit au gouvernement. (10)

C'est aussi depuis cette époque que la gazette Directoriale a publié sans déguisement, que—" la confiance des fournisseurs a été altérée, que les plus connus par la fidélité dans l'acquit de leurs engagemens se sont retirés, & que s'ils n'ont pas expressément rétracté leurs offres, ils se sont *abstenus de les reproduire* . . . . . Elle a été jusqu'à convenir, qu'il ne reste que la *tourbe* de ceux qui, voulant bien courir les chances d'un retard de paiement, ou même

---

(10) Les lettres de Paris assurent qu'à l'instant même où l'on apprit à la Bourse que le mot de *papier-monnaie* venait d'être proféré de nouveau dans le Conseil des Cinq-Cents, les banquiers & les négocians attribuèrent généralement à Ramel la motion de Legendre & resserrèrent leurs crédits déjà si courts & si usuraires. Si cette grande conception appartient réellement au ministre des finances, il en a été plus puni que personne, puisqu'il a écrit depuis que ses *recettes se rallentissent*. Comment s'en étonner ? Les contribuables laissent évidemment arriérer leur dette envers le fisc, pour se ménager un moyen d'échapper au fléau de tout papier-monnaie qu'il pourrait émettre, assurés qu'ils sont, qu'on ne réussira à lui donner momentanément cours, qu'autant qu'il sera admissible en paiement des contributions, & qu'ils pourront les acquitter alors en *papier*, avec la centième partie de ce qu'ils livreraient aujourd'hui en *espèces*.

Les financiers Français paraissent envisager cet état de choses comme absolument nouveau dans l'histoire des sociétés. S'ils s'étaient donnés la peine d'étudier ce qui se passa chez eux à la suite du système de Law, voici ce qu'ils auraient pu lire dans les écrits de Forbonnois :—" Il n'est que trop commun de voir des gens qui ne veulent pas se libérer en entier de leurs dettes, par l'espérance chimérique d'une pareille révolution."

de *non-paiement* d'une partie de leurs fournitures, savent en revanche se dédommager amplement des risques qu'ils prévoient, en ne livrant qu'*à des prix excessifs*." (11)

Voilà de quoi tranquilliser pleinement quiconque se serait mis dans l'esprit que le Directoire a trouvé le secret de faire de nouveaux assignats à l'aide de ses *ordonnances* & de ses *lettres de crédit*. Cette ressource est pour lui de nulle valeur, car le rapport de Chabert ayant constaté, que *toutes les fournitures achetées de cette manière ont été payées* 30 *pour cent, au moins, au dessus de leur valeur réelle* (12); il

---

(11) Voyez les *Rédacteurs* des 16 & 23 Fructidor an VI (2 & 9 Septembre 1798).

(12) Ce fait fut corroboré quelques jours après par le passage suivant du discours de Bailleul.—" Un créancier du gouvernement reçoit une ORDONNANCE *dont le terme du paiement est impossible à fixer*; mais, débiteur lui-même envers des créanciers qui le pressent, il cherche à vendre & consent à perdre 30 & 40 pour cent. . . . En dernière analyse, c'est l'Etat qui paie tout & *se ruine*, ou qui ne paie pas & perd peu à peu toute confiance. . . . Froissé entre d'impérieuses circonstances l'indigence du trésor, le gouvernement continuera de faire des traités ruineux & de payer chèrement l'instabilité de ses promesses. . . . Lors même qu'il obtiendrait des conditions plus favorables en apparence, ce serait toujours avec l'intention secrète de retrouver sur les quantités & sur les qualités, ce que l'on pourrait perdre par le retard & le défaut de paiement."

Lecouteulx a aussi pris la plume pour défendre les ministres & les fournisseurs, & pour montrer que les marchés onéreux tiennent au système qui a mis à vuide le trésor public.—" Quand une fois, dit-il, ce système prévaut, non seulement tout crédit public est perdu, mais rien ne peut plus arrêter le désordre, le

en résulte, que si pour une fourniture qui ne vaut que 75 mille francs, le Directoire en a livré 100 mille en *ordonnances* dont la trésorerie n'a acquitté que les trois quarts, il a eu tout le démérite de cette nouvelle faillite, sans en retirer d'autre fruit que de consommer la ruine de ses fournisseurs les plus confians, ainsi que celle de leurs créanciers, & de voir augmenter sa gêne & son discrédit. C'est là ce qui a fait dire à l'auteur du rapport de Bailleul, que—" la prospérité de toutes les branches de l'économie sociale tient à des principes si rigoureux, qu'on ne peut les enfreindre, sans que les gouvernemens y trouvent la *gêne*, des *catastrophes* & leur *ruine* ; sans que les peuples y trouvent la *misère* & le *désespoir*."

Un autre fait non moins instructif que rassurant, c'est que la défiance des fournisseurs a tellement suivi les progrès des infidélités, ou si l'on veut de la pénurie du ministre avec lequel ils traitent, que depuis trois ans que se prolonge cette étrange émission de *promesses de payer* ce qu'on ne paie point, elle a diminué chaque année de moitié. En l'an IV, Ramel avait émis sans difficultés pour 200 millions de *rescriptions* ; mais après les avoir acquittées en

---

gaspillage & l'accroissement effrayant des dépenses qu'entraînent cette immoralité & ces injustices relatives. Le fournisseur qui voit son confrère ruiné par un *arriéré*, tâche de faire des prix *tels*, & de prendre en général des précautions *telles*, que s'il est mis à l'arriéré à son tour, il ait mis de côté des avances. Un autre en fait autant, & ainsi de suite, *tant que cela peut durer*, si TOUTEFOIS IL EST POSSIBLE QUE CELA DURE LONG-TEMS ?"

papier-mandats, il ne put l'année suivante réussir à placer que pour la moitié de cette somme en *ordonnances* dont les fonds n'étaient pas prêts : Or comme celles-ci furent acquittées en inscriptions, il ne faut plus s'étonner si, dans l'an VI, il n'a pu placer de semblables effets que pour la modique valeur de 60 millions. J'infère de là que, pendant l'année courante, il ne trouvera pas des dupes pour plus de 30 à 40 millions ; encore cette quatrième escroquerie lui sera-t-elle plus onéreuse qu'utile, vu que le taux de tous ses marchés sera en raison des risques que courent les traitans. Ce ministre en est évidemment réduit au sort d'un joueur ruiné avec lequel ses anciens camarades ne se soucient plus de hasarder le certain pour l'incertain. Il aura beau continuer à faire honte aux *hommes à argent*, de leur *cupidité* ; ceux-ci n'en exigeront pas moins qu'il leur fasse main garnie, ou qu'il en passe par des conditions qui les exposent tout au plus à perdre une partie de leurs bénéfices, mais non à risquer leurs avances (13). Telles sont les conséquences inévitables d'un

---

(13) Le sort de ce malheureux Ramel est vraiment digne de compassion. On assure qu'après avoir passé sa journée à promettre solennellement le même écu à vingt personnes différentes, il est presque toujours forcé, ou de le donner à une autre, ou de finir par leur avouer qu'il ne l'a pas reçu. On dit cependant qu'on voit encore quelques fournisseurs aborder sa salle d'audience ; mais outre que ce sont pour la plûpart des gens qui n'ont rien à perdre, & ne peuvent offrir aucune caution, on ajoute, que le combat qui s'y livre du matin au soir, pour décider qui sera dupe ou fripon, offre des scènes dignes

discrédit mérité, & elles vont se déployer dans un plus grand jour encore, en passant en revue la tenta-

---

des Fourberies de Scapin. Ces scènes amusent beaucoup les Parisiens, & l'un de leurs poëtes les a assez bien rendues dans ce couplet :

Alcippe escamotte un traité
Pour une fourniture.
A Valère, Alcippe enchanté
Le vend avec usure.
Valère le revend sous main,
Prévoyant sa défaite :
De faillite en faillite, enfin,
La fourniture est faite.

Sans recourir aux poëtes, on peut se faire une idée assez juste des difficultés que rencontre celui qui préside en chef à toutes ces *faillites*, d'après ce qu'en a dit Arnould dans le débat du 26 Août. — " Le ministre des finances, enseveli sous les ruines du passé, tourmenté par l'urgence des besoins du moment, inquiet sur l'avenir, harcelé par les clameurs d'un million de créanciers mécontens, est toujours incertain sur la durée de la bienveillance de l'une & l'autre branche du Corps législatif. Que peut faire un pareil ministre, si non chercher *avec avidité* quelques particules d'or parmi les *décombres* de la prospérité publique ?"

Tel est aujourd'hui le sort de ce charlatan qui avait réussi à se faire porter au ministère, en débitant à la tribune des Cinq-Cents ces paroles mémorables : *Il n'appartient qu'à la France de trouver des ressources dans ce qui paraît devoir* AGGRAVER *sa situation.*

Dès le lendemain même, il fut promu au poste éminent qu'il occupe, & ses collégues ne se consolèrent de la perte de ce grand financier que parce qu'en leur faisant ses adieux, il les assura qu'il était *plein de confiance dans les ressources de la république.* Tant que durèrent les assignats ou les mandats, il répéta

tive avortée que firent les Conseils en Décembre 1797, pour demander aux Français un *emprunt patriotique de 40 millions très-promptement disponibles.*

EMPRUNTS.

Jamais, non, jamais on n'accumula autant de ruses & de mensonges pour duper le plus crédule des peuples, & pour faire croire, même aux Anglais, que le *succès de l'emprunt ouvert pour l'invasion de leur île ne pouvait être douteux*, ou plutôt qu'il était déjà rempli. Le Directoire en le sollicitant, se garda bien d'en faire lui-même la proposition. Il laissa le mérite de l'initiative à une bande de négocians choisis par lui dans la capitale, & qui vinrent forcer son audience, pour implorer comme une faveur, d'être admis à faire les premiers frais de *la descente en Angleterre.* Ils lui en représentèrent les habitans comme une *poignée de pirates qui se cachent dans leurs nombreux vaisseaux, et fuient toujours lorsqu'on les serre de près.* Puis, comparant la Grande Nation aux Romains.—" L'histoire, poursuivirent-ils, l'histoire ne dit point si ce peuple célèbre trouvant des ennemis obstinés leur déclara d'*avance* que la guerre serait continuée à *leurs frais.* Ce *trait* sera ajouté à nos annales."

---

péta ces mêmes chants d'allégresse ; mais dès que cet appui lui eut manqué & qu'il s'est trouvé appellé à gravir, avec un fardeau qui l'écrase, la montagne qu'il descendait alors, ce nouveau Sisiphe n'a plus fait entendre que ses gémissemens.

Je suis bien loin de chercher à l'en effacer : (14) mais que ces archivistes de la Grande Nation me permettent de leur observer, que, si en effet, le *peuple célèbre* auquel ils la comparent modestement, divisa, dépouilla & engloutit tous ses voisins les uns après les autres, c'est précisément parce qu'il s'était fait une maxime d'état de ne jamais leur *déclarer* ses intentions d'*avance*, & que la plûpart des historiens s'accordent à croire qu'il aurait suffi de quelque *déclaration* pareille pour sauver l'ancienne Carthage, comme elle a sauvé la moderne.

En se demandant pourquoi ils s'enrichissaient par leurs guerres, & pourquoi chacune d'elles les *mettait en état d'en entreprendre une nouvelle* ; Montesquieu nous explique ce phénomène politique par deux causes assez simples, la prodigieuse dissimulation du sénat, & le rare désintéressement des troupes.—" L'esprit des capitaines était, dit-il, de porter beaucoup d'argent dans le trésor public & d'en donner peu aux soldats. . . . Le butin était mis en commun, & *rien n'était perdu*, parce qu'avant de partir, chacun avait *juré* qu'il ne *détournerait rien à son profit*. Or, les Romains étaient le peuple du monde le plus religieux sur le serment qui fut toujours le nerf de leur discipline militaire. (15)"

---

(14) Un autre trait qu'il ne faut point non plus en effacer, est celui qui se trouve à la fin du procès verbal de cette fameuse séance du Directoire.—*Le chant du départ a tout terminé. Que d'applaudissemens ! que de transports ! Anglais, si vous réfléchissez bien à ce que cela vous annonce ! ! !*

(15) On sait que le Général Masséna a perfectionné la discipline Romaine, en *détournant à son profit*, la plus grande partie du

La réponse du Directoire à ces généreux négocians mérite aussi d'être ajoutée à ces annales.—" Il applaudit avec *émotion* à l'élan de liberté qui vous conduit dans son sein. L'insolent orgueil du gouvernement Anglais qui se berçait de cette *chimère*, qu'il n'existait plus d'esprit national en France, doit prendre ce jour pour date de son *humiliation prochaine*....L'Europe, attentive à ce grand événement, ne peut manquer d'être frappée du contraste que présentent en ce moment les deux Nations. L'une *succombe* sous l'*oppression fiscale d'un gouvernement tyrannique*. L'autre, au bout de huit ans de révolution, & d'une guerre à jamais mémorable, vient offrir

---

du butin & en refusant à ses compagnons, soit de leur en rendre compte, soit de rien partager avec eux. On sait aussi combien ces derniers ont été aigris d'avoir sonné la charge sans être admis à partager les dépouilles, & qu'ils ont dénoncé ce nouveau Brennus, comme le Gaulois le plus insatiable qui ait jamais commandé des bandes de conquérans.—" Nous persistons à demander vengeance des vols commis à Rome *par nos supérieurs* & par les administrations dévastatrices & corrompues, qui se plongent nuit & jour dans le luxe & les débauches."—Telle est la remontrance vigoureuse qui força enfin le Directoire à ôter à Masséna le Proconsulat de l'Italie, & il paraît que Buonaparte qui l'avait appellé l'*enfant gaté de la victoire*, a fini par comprendre qu'il lui fallait des lieutenans moins avides, car il n'a point voulu le conduire en Egypte, & son premier soin en y abordant a été d'adresser à ses frères d'armes la proclamation suivante : *Le pillage n'enrichit qu'un petit nombre d'hommes, il nous déshonore & nous rend ennemis des peuples qu'il est de notre intérêt d'avoir pour amis.*

Voilà une grande vérité; mais puisque Buonaparte l'avait découverte, qu'allait-il donc faire en Egypte ?

spontanément à la patrie les richesses, tributs de son industrie, & *décèle* ainsi la *profondeur de ses ressources*. Si les armées Françaises ont prouvé que la république était invincible, le commerce prouve aujourd'hui que les *moyens* de la France sont *inépuisables*."

Ainsi parla Barras, & le sénateur Jean Debry prouva encore mieux que lui combien ces fiers républicains sont *inépuisables* en gasconnades, car en apprenant qu'on avait déjà versé à compte de cet emprunt 25 millions effectifs dans la trésorerie nationale, il se précipita à la tribune pour y entonner le *Te Deum*.—" Le gouvernement Anglais ne veut point la paix, s'écria-t-il, & bien qu'il meure de *pléthore*, que tout *Anglais éclairé* sur ses intérêts reproche à ses ministres d'être la seule cause de la *stagnation* de ses capitaux, &c."

Comme tous les Anglais *éclairés* comprirent que ces derniers mots les menaçaient de *l'enlèvement* de leurs capitaux, ils s'empressèrent de les aller offrir à leur ministre des finances, qui trouva dans quelques heures un emprunt de 400 millions tournois, à des conditions plus favorables que celles de l'emprunt précédent. Quant à celui qu'ouvrit Ramel à Paris ; on n'a connu l'exiguité de ses produits, qu'à l'époque où la trésorerie, menacée de voir *luire* sur elle le 18 *Fructidor*, a été forcée de produire le compte de ses recettes tant fictives que réelles, où l'emprunt patriotique, qu'on avait dit à demi rempli, ne figure que pour 950 mille francs. Sur quoi il est bon d'observer. 1°. que la moitié de cette vaste somme, *improvisée* dans l'espace de huit

mois, a été fournie en valeurs nulles, c'est-à dire, en effets publics. (16) 2°. que l'autre moitié versée

---

(16) Pour mieux allécher les prêteurs, on les admit à payer la moitié de l'emprunt en *inscriptions*, ce qui n'empêcha pas le gouvernement de faire insérer l'article suivant dans tous les papiers publics :—" Les députés du commerce ont déjà *offert* une somme de 25 millions & ont manifesté, dans cette occasion, un *désintéressement* qui caractérise le *patriotisme* & la *probité*. Lorsque le taux de l'argent est porté à un taux si haut par l'agiotage & l'immoralité, l'intérêt des 25 millions *avancés* au gouvernement a été fixé sans la *moindre opposition* de la part des prêteurs à 5 pour cent par an."

S'il n'y avait eu aucune *opposition* de leur part, c'est que ces négocians avaient *offert* ce que le Directoire leur avait promis d'avance de ne point *exiger :* mais il eut beau stimuler le reste des Français à imiter ce généreux exemple ; il eut beau crier à leurs rivaux que l'*emprunt serait rempli parce que la Grande Nation exécute tout ce qu'elle délibère.* Laussat eut beau dire, lorsqu'on en délibéra, que *des emprunts de cette espèce s'improvisent & ne se calculent pas* ; les capitalistes en *calculèrent* si bien les chances que les 25 millions *offerts* & *avancés*, se sont réduits en fin de compte à un peu moins de *demi* million, dont plus de la moitié a été fournie par de généreux tuteurs qui firent preuve de *désintéressement*, de *patriotisme* & de *probité*, en y versant les fonds de leurs pupiles.

Les débats auxquels cet emprunt avait donné lieu pendant le mois de Janvier, mériteraient à eux seuls un chapitre à part. C'est là que Monnot développa la nécessité d'embrasser l'offre de cet emprunt pour terminer la guerre par l'invasion des TROIS *îles orgueilleuses*, & pour leur montrer par la rapidité avec laquelle il serait rempli que la confiance de la Grande Nation envers ses représentans est *pleine* & *entière*. Ce qui l'inquiétait, ce n'était nullement la difficulté de trouver les 40 millions *très-promptement disponibles* que voulait emprunter le Directoire, c'était la crainte que témoignaient les prêteurs de la république d'être

en numéraire, est en plus grande partie le pécule des orphelins ; car les Conseils trouvèrent ce place-

---

d'être traités un jour par elle comme l'avaient été ceux de la Monarchie.—" Périsse le premier qui osera faire la proposition de toucher à un engagement aussi sacré ! s'écria ce moraliste. A coup sûr, ce ne sera pas un représentant du peuple. Au reste quel qu'il soit, je le dévoue à l'exécration de la postérité."

Cette invocation aux dieux infernaux fut répétée avec une sainte ferveur par les mêmes *représentans du peuple*, qui, neuf décades auparavant, venaient de faire sur l'autel de la patrie un feu de joie des deux tiers des titres de ses créanciers placés tant de fois sous la *sauvegarde* de la *loyauté nationale*.

Ce ne fut cependant point cette considération qui causa des scrupules dans le Conseil des Anciens, mais quelques-uns des membres, qui étaient les plus convaincus du succès de l'emprunt, avouèrent franchement qu'ils craignaient qu'en y ayant recours on ne les ramenât à la vieille méthode des gouvernemens corrompus. Telles furent les craintes que Laussat s'efforça de dissiper par un discours dont les principes paraîtront peut-être plus justes que la conclusion.—" Ce serait sans doute, pour le dire en passant, une étrange illusion de se persuader que le premier gouvernement de l'Univers puisse renoncer dorénavant & pour jamais au système des emprunts. Autant vaudrait dire qu'il *nationalisera* & vendra le quart des propriétés territoriales de son sol à chaque guerre sérieuse; ou qu'il maîtrisera éternellement, au gré de ses convenances & de ses ressources, l'instant, la mesure, la durée de ses attaques & de ses défenses.... Ne différons pas de le reconnaître. Le *crédit public*, dans le cours ordinaire des choses, est un des élémens essentiels & nécessaires des cinq ou six Puissances qui se partagent les destinées de l'Europe : commençons donc à relever de longue main celui de la France. A quel peuple du monde est-il réservé d'en obtenir, d'en fonder, d'en conserver, d'en accroître un plus facile & plus *prompt* ? Le crédit public est une chose indifférente dans les insurrections de la liberté contre la tyrannie : le nerf de cette sorte de guerre n'est point l'argent.

Le

ment si solide, qu'ils abrogèrent l'ancienne loi qui défendait aux tuteurs & curateurs de faire des spéculations semblables avec les fonds de leurs pupiles. 3°. que la Commission des finances, au milieu de ses urgens besoins, vient d'offrir & de faire décréter le remboursement *en espèces* & *à bureau ouvert* de toutes les sommes reçues *en espèces*; ce qui s'explique & par leur modicité, & parce qu'elle était pressée de rentrer en pleine jouissance du revenu des postes assigné comme gage aux prêteurs, indépendamment d'une portion aliquote des prises à faire *par suite des victoires sur le* CONTINENT *d'Angleterre.*

Il n'en est pas moins vrai que, depuis cette époque, Arnould a parlé de nouveau d'*emprunts* & de *crédit*, en représentant ce dernier comme une mine vierge que le Directoire pouvait ouvrir avec le plus grand succès. Mais ce n'est plus en France, c'est chez l'étranger qu'il l'invite à aller l'exploiter. Or, il y déjà long-tems que Tarbé & Echassériaux l'avaient dévancé dans cette grande découverte.—" Lorsque

---

Le crédit public fait place à l'enthousiasme & à l'indignation, quand il s'agit d'exercer de profonds ressentimens, & d'organiser de sûres vengeances contre les crimes, les injures, les insolences d'un gouvernement rival, dominateur, perfide & ennemi. On ne se demande pas alors à soi-même : *où placerai-je le fruit de mes épargnes ?* mais on dit : *tant qu'il ne sera pas vaincu, il n'y a pour moi ni épargnes, ni repos, ni indépendance, ni honneur....* L'emprunt pour l'expédition d'Angleterre sera *vîte rempli*, & après celui-là encore un autre. Les emprunts de cette espèce *s'improvisent & ne se calculent pas.*"

l'esprit révolutionnaire *fermente* dans les Etats du continent, dit le premier, où voulez-vous que les capitalistes placent plus sûrement leurs fonds que chez nous dont la révolution est *achevée* ?"—" On apperçoit, dit le second, le point de hauteur où la France doit s'élever par la nature des choses, & par ses propres forces,...si par la consolidation de son gouvernement, elle voit rentrer ses capitaux, & *refluer* dans son sein ceux des peuples en *révolution* autour d'elle."—Ce qu'on apperçoit encore mieux dans cet exposé, c'est que l'exploitation d'une si riche mine dépend entièrement de la possibilité de *terminer* la révolution au dedans, & de la faire *fermenter* au dehors. Mais comme ces deux grands événemens se tiennent, comme leur marche paraît en sens inverse des espérances des financiers Français, & que le décret de banqueroute leur a fermé sans retour la ressource des emprunts, ils se reprochent avec une espèce de fureur d'avoir pu croire qu'il mettrait la république en état de *resaisir dans l'opinion le rang que sa force réelle lui assigne.*

Rien de plus curieux dans leurs derniers débats que l'abandon avec lequel ils se sont étendus sur les avantages inappréciables du crédit public, peu de mois après avoir sanctionné l'ignominieuse faillite qui y a porté le coup mortel. J'ai déjà cité quelques fragmens du beau discours que lut Bailleul, & je ne le citerai jamais trop pour le faire assez connaître.

" C'est dans la cessation du *crédit*, que nous trouverons les véritables causes de la gêne que nous

éprouvons..... Il est une rosée bienfaisante qui féconde tout ce qui sait l'attirer à soi ; mais il se dissipe comme une vapeur légère aux moindres craintes qu'on lui donne, & laisse dans la sécheresse l'atmosphère qui environne celui qui le trahit en violant les règles qui lui étaient prescrites. Son désastre est en raison de ses relations & de sa puissance. Si c'est un simple citoyen, il entraîne dans sa ruine tous ceux qui, directement ou indirectement, avaient des rapports avec lui ; si c'est un gouvernement, alors toutes les fortunes sont compromises, & sans une réparation prompte, *l'Etat marche avec rapidité à sa destruction*.... Nous laissons à ceux qui observent les choses de près à déterminer la distance où nous sommes encore de tant de maux, dont les effets les plus dangereux seraient de rendre les citoyens injustes; ils accuseraient le gouvernement, sa dignité serait compromise, & sa position d'autant plus critique, qu'avec les vues les plus pures & les plus paternelles, mais toujours pressé par des besoins dévorans, il semblerait en quelque sorte, entrer en guerre avec le peuple qui attendait de lui sa prospérité & son bonheur... Sans le repos, sans la paix d'esprit que procurent la confiance & le crédit, il n'y a plus de patience chez le créancier, plus de loisir, plus de liberté pour le débiteur, le besoin est là qui dévore les recettes les plus abondantes, & la rapidité des recouvremens ne suffit pas à l'urgence des demandes.... Il est déplorable en effet de voir que la Prusse emprunte à 4 pour cent, que les fonds Anglais ne donnent que 6 pour cent d'intérêt aux prêteurs, que l'Allemagne

reconstitue à 4 pour cent les contrats dont les arrérages étaient à 5, & d'avoir à mettre en contraste avec ces faits constans, le *fait non moins certain* qu'on ne trouve d'argent dans la république que sur le pied de 20 à 25 pour cent par an, & que le prix des propriétés s'y *dégrade* en raison de ce taux épouvantable & devenu cependant familier..... Le crédit est le thermomètre du bonheur des peuples & de la gloire des nations.... Après avoir été vainqueurs par la force des armes, serions-nous vaincus par celle du discrédit ? La conquête du crédit serait-elle donc impossible ?"

Un député, jusqu'alors peu connu, ne put contenir son indignation en entendant un homme, tel que Bailleul, emprunter le langage de la vertu, débiter un cours de morale publique, recommander le respect pour les propriétés, verser des larmes sur la perte de la confiance, & terminer ce brillant étalage de principes de justice, en conjurant les représentans de la France de faire en sorte *qu'on y cherchât en vain un infortuné.*

Rouchon, c'est le nom du nouvel adversaire qui va prendre à partie l'hypocrite Bailleul, le terrassa par une récapitulation des attentats politiques dont ce dernier se glorifie d'avoir été le principal artisan, & sous lesquels avait vraiment succombé le crédit national.

" Ce *crédit public* dont on vous parle, dit-il, à ceux qui avaient applaudi Bailleul, ce *crédit* n'est autre chose qu'un état de *confiance* qui suppose lui-même beaucoup d'autres choses. Il exige de la constance dans les systêmes, un gouvernement sta-

ble, certain dans sa marche, une loi politique surtout dont on ne puisse jamais s'écarter, sous le prétexte de *sauver la patrie* tous les jours. Mais où est le *crédit*, où peut-il être, si les propriétés ne sont pas sacrées, si on peut prendre les biens de tous les citoyens en les nommant tantôt *aristocrates*, tantôt *fédéralistes*, tantôt *anarchistes*, si l'homme public n'est pas stable, si la liberté individuelle n'est pas inviolable, si l'homme tremble devant l'homme, & non devant la loi ? Lorsque les mesures révolutionnaires sont *tout* & la constitution *rien*, la liberté n'existe plus, il y a asservissement, crainte depuis la première autorité jusqu'à la dernière"—(17). Ici l'orateur commençait à citer en preuve les proscriptions du 18 Fructidor, lorsque Bailleul, qui en avait été le grand promoteur, devint furieux en se voyant arracher son masque, & se précipita vers la tribune pour en chasser Rouchon en criant *à l'Abbaye, à l'Abbaye.* Ce dernier ne se laissa point intimider par les rugissemens de l'assemblée ; mais la dernière partie de cette scène de gladiateurs n'appartient qu'indirectement à la question du crédit public, & je crois en avoir assez dit pour faire comprendre à tout homme impartial que la ressource des emprunts volontaires est fermée pour longues & longues années à la république Française (18).

---

(17) Voyez le Moniteur du 10 Novembre 1798, N° 50.

(18) Lecouteulx a pris la peine d'employer plusieurs pages à mettre en évidence, que *dans le moment actuel le crédit public n'est pas assez affermi pour qu'on puisse, avec apparence de succès, ouvrir un emprunt.*

DONS VOLONTAIRES.

Le supplément naturel des emprunts serait celui des *offrandes*, que dans un moment de danger la république est en droit d'attendre de ses citoyens. Mais ses fondateurs ont tellement renoncé à toute espérance semblable, que ce fut la première chose que le ministre de Lacroix confia à Mylord Malmesbury à son arrivée à Paris.—" Le tems révolutionnaire n'existe plus, Mylord : nous ne pouvons plus engager nos citoyens à *ouvrir leurs bourses* pour les verser dans le trésor national, & à se priver même du nécessaire pour le bien de la chose publique." —Il est vrai que, peu après, afin de montrer à l'Angleterre combien elle avait été la dupe de cette fausse confidence diplomatique, & que le *pouvoir de l'enthousiasme n'a point de limites en France*, le Conseil des Cinq-Cents fit un *appel général* aux républicains pour *ouvrir leurs bourses* & concourir volontairement aux frais de l'expédition contre les TROIS ISLES *orgueilleuses*. Il est également vrai, que comme tout patriote fut admis à débiter un discours en venant présenter son obole civique, la salle du sénat ne désemplit point pendant plusieurs décades : mais ces discours, quoique très belliqueux, se terminaient pour la plûpart, comme celui des habitans du Fauxbourg Saint-Antoine, en regrettant la petitesse du sacrifice qui les accompagnait, & en assurant les Pères Conscripts, *qu'il aurait été plus digne du Grand Peuple si ses moyens eussent égalé son zèle & son amour pour la république*.

Les

Les employés & les commis, qui depuis si longtems n'étaient pas payés, furent ceux qui se distinguèrent le plus par la magnificence de leurs souscriptions volontaires : mais Le Brun ayant appris qu'on les leur arrachait par la *crainte de perdre leur emploi,* protesta avec force contre cette *collecte sans règle & sans dignité.* Il représenta qu'elle ne convenait point à un peuple généreux & libre, & cita le fait suivant, qui mérite d'être conservé comme monument historique de ce qu'on appelle les beaux âges de la révolution Française.—" L'assemblée constituante ouvrit son registre de *dons patriotiques.* Offrandes imaginaires ! Le débiteur donnait la charge qu'il n'avait plus, la maison, la rente qui appartenait à ses créanciers ou à ses enfans.... N'ouvrons point, continua l'orateur, n'ouvrons point, pour le salut de l'Etat, les *troncs* qui doivent être laissés à la misère & à l'indigence. Il alla même jusqu'à déclarer qu'il craignait que l'*énumération* & le *misérable résultat* de ces insignifiantes aumônes ne donnassent la mesure trop vraie de la faiblesse de l'attachement des citoyens."—Le Brun avait tellement raison de le craindre, que peu de décades après, Riou arriva au Conseil, tout brûlant d'indignation, pour dénoncer la trésorerie qui venait de lui dire, que le *produit des dons patriotiques se bornait à* SOIXANTE-CINQ MILLE FRANCS.—*Cela n'est pas, cela ne peut pas être,* ajouta le dénonciateur, *puisque dans cette seule enceinte deux cents mille francs ont été* DÉPOSÉS. Riou se trompait, ils avaient été non *déposés* sur l'autel de la patrie, mais sim-

plement enrégistrés au bulletin National, & quand on passe en revue ceux qu'on y étala avec tant d'ostentation (19), on est tout surpris de voir

---

(19) Une *citoyenne, peu favorisée de la fortune,* fut l'une des premières à obtenir *mention honorable* pour une somme de 40 *sous* qu'elle déposa en espèces sonnantes sur *l'autel de la patrie,* en conseillant à tous les Français d'en faire autant.

Un Lyonnais eut l'art de se faire décerner la même couronne civique, en profitant habilement de la circonstance, pour faire *don* à la nation d'un *presbytère* qu'il avait eu l'imprudence d'acheter, & dont il connut les risques, en lisant dans un message du Directoire que les acquéreurs de presbytères étaient *désignés au poignard,* surtout à Lyon.

Pour signaler tout à la fois & leur animosité contre la Grande-Bretagne, & leur *mépris* pour les préjugés, les tonneliers de Marseille arrêtèrent de consacrer le *Dimanche* du 28 Janvier au *travail,* & ils promirent d'en verser le produit à la trésorerie nationale pour la *destruction du gouvernement Anglais.*

Un rentier eut la générosité de faire le sacrifice de sa créance sur *l'Etat* deux mois après que le décret de banqueroute y eut passé l'éponge.

L'ex-Général C. Valence, émigré de France & congédié d'Angleterre, ne voulut point perdre l'occasion d'offrir son *contingent de haine* contre les ennemis de sa patrie. Le Moniteur du 12 Février 1798, nous apprend—" qu'il prit entre les mains du consul Français à Hambourg l'engagement de remettre à la trésorerie nationale, *dès que la justice* QU'IL ATTENDAIT TOUS LES JOURS *lui serait rendue,* le dixième de ce qui lui revenait de ses revenus arriérés pour les années II, III, IV & V de *l'ère républicaine.*"

Les officiers composant l'état major du vaisseau l'*Heureux* témoignèrent—" le regret qu'ils ressentaient de ne pouvoir faire hommage d'une partie de leur solde, leurs appointemens n'ayant point été payés."

Le

dans les comptes rendus par la trésorerie, que le grand total de ces dons se soit élevé à *deux cents soixante & treize mille six cents sept livres, dix sous, sept deniers tournois*, ce qui est, à peu de chose près, la somme qu'une seule maison de commerce de l'une des villes provinciales de la Grande-Breta-

---

Le Moniteur du 23 Mars cite un autre trait qui l'emporte en générosité sur tous ceux qu'on vient de lire.—" Un secrétaire proclame les dons patriotiques. Le citoyen Ortion, employé à la régie de l'enrégistrement, fait *don* de la somme qu'il a comptée à la trésorerie pour trois aunes de drap qu'il devait recevoir & qui ne lui ont pas été délivrées. La *mention honorable* est décrétée."

On récompensa de la même manière l'offrande de quelques Irlandais qui vinrent faire un *hommage filial de la harpe d'Erin*, & le zèle de deux littérateurs, jusqu'alors inconnus, qui adressèrent aux Conseils un poëme intitulé *Guerre aux Anglais*, & un drame ayant pour titre : *La Descente en Angleterre, Prophétie en deux actes, en prose.*

Tels ont été les fruits de ce qu'on appela *l'impulsion généreuse de la Grande Nation !* & l'on peut juger d'après cette énumération si Le Brun avait eu raison de craindre—" que le misérable résultat de ces *insignifiantes aumônes* ne donnât la mesure trop vraie de la faiblesse de l'attachement des citoyens."

En les voyant invités à *déployer en grand leurs moyens*, beaucoup de gens s'étaient attendus à des preuves plus substantielles de leur haine contre la Grande-Bretagne, & à des préparatifs mieux assortis à la grandeur des *indemnités* qu'ils se proposent de lui arracher. Le député Bonnaire a observé à cette occasion qu'on se demandait par tout *où est l'enthousiasme qui a créé la république ?* N'aurait-on pas pu lui répondre que cet enthousiasme avait disparu avec la planche des assignats qui salaria si richement & si long-tems les ministres du nouveau culte ?

gne a versée, pendant la même année, comme *souscription volontaire* dans l'échiquier de Londres (20).

Impôts sur le Luxe.

Beaucoup de gens se figurent encore que si le Directoire ne peut rien obtenir des riches par la persuasion, il atteindra leur superflu par des taxes qu'ils seront forcés de payer à moins de renoncer à leurs jouissances. On les en menace en effet, & la nouvelle Commission des finances a une si haute idée des produits d'un pareil subside, qu'elle vient d'annoncer comme *certaine* la levée de 45 millions par un simple impôt additionnel sur les voitures, les chevaux, les domestiques, les portes cochères, les balcons, les fenêtres, &c.

Il est *certain* qu'elle s'en est vantée ; mais outre que ces 45 millions ne combleraient qu'une bien faible partie du déficit, quel succès espérer de cette tentative, après le rapport qui fit rejetter d'emblée la fameuse *taxe d'humanité?* Celle-ci ne différait que par le nom, de l'impôt qu'on vient de décréter ; elle eût été quatre fois plus modérée, puisqu'il n'était question de lever que dix à douze millions, & enfin les bases s'en trouvaient toutes posées, attendu qu'il ne s'agissait que d'augmenter

---

(20) La maison Peele & Co. de Manchester a souscrit pour *L.*10,000 sterl. Quand de simples négocians ont donné de pareils exemples d'esprit public, il ne faut plus s'étonner si les souscriptions volontaires que M. Pitt n'avait évaluées qu'à $1\frac{1}{2}$ million sterl. en ont produit plus de 2.

de moitié la contribution somptuaire. Voici cependant les détails très circonstanciés, que présenta le rapporteur des Anciens, pour faire comprendre que dans l'état actuel des choses toutes taxes sur le luxe ne seraient que des visions en finances. Après avoir posé en fait que la taxe somptuaire dont on avait espéré 20 millions, & qu'on voulait porter à 30, ne produirait pas au delà de 400 mille francs dans la capitale, ni plus de 2 millions dans tous les départemens, il ajouta :—" Le luxe apparent ou réel est aujourd'hui tellement restreint, en partie par *économie de nécessité*, & en partie par celle que dicte le bon sens & la sagesse, qu'en exceptant Paris, on peut douter qu'il y ait *deux cents* voitures dans toute la république. Dijon comptait autrefois 80 voitures. Il est aujourd'hui réduit à une couple de cabriolets. Rouen avait autrefois 300 voitures. Aujourd'hui il n'y en a plus *qu'une seule*. Quant aux domestiques ; tous les salaires sont si forts & le nombre de ceux qui s'adonnent à cet état est *heureusement* si réduit, que ces deux circonstances seules suffisent pour ne plus avoir de domestiques que le nombre strictement nécessaire au service de la maison (21)."

Lecouteulx, auteur de ce rapport, eut grand soin de l'appuyer sur l'autorité de ceux qui s'occupaient alors à organiser la contribution somptuaire ;

---

(21) Voyez le Moniteur du 12 Février, 1798.

mais il eût pu s'en dispenser, car les faits précis qu'il venait d'énoncer, étaient si bien connus de la plûpart de ses collègues, qu'ils rejettèrent unanimement la taxe *d'humanité*, & le Directoire ne tira de sa proposition que la honte des dégoûtantes impostures qu'il s'était permises pour la faire admettre unanimement par le Conseil des Cinq-Cents (22). En y réfléchissant mieux, ils se sont si bien convaincus de l'impossibilité d'élever la contribution somptuaire de 20 à 30 millions, qu'ils ont fini par l'abaisser à *un million & demi*. Encore pour ne point être déçu dans l'espérance

---

(22) Afin d'y obtenir cette unanimité, le Directoire lui avait adressé un message où il certifia que—" les ministres Britanniques venaient de condamner en *masse à mourir de faim* tous les prisonniers Français au nombre de 25 mille."—Comme on paraissait avoir quelques doutes sur la réalité de cette horrible sentence, Riou tira, comme au hasard, une lettre, qu'il dit avoir reçue de l'un de ces prisonniers, lequel lui mandait, que—" la chair sanglante d'un chien trouvé mort avait été par plusieurs d'entr'eux disputée à coups de couteaux, & que le gouvernement Anglais ayant accordé *une guinée* de gratification aux chirurgiens pour *chaque membre* qu'ils couperaient à un républicain, cette gratification avait engagé ces misérables à *mutiler* tous les Français qui ont le malheur de tomber entre leurs mains."—Les détails si circonstanciés que présenta ce furibond ayant levé tous les doutes, Villers se hasarda à ajouter que *le gouvernement Anglais poussait l'atrocité au point de faire fusiller en masse les prisonniers dans leurs cachots*, & il profita avec prestesse de l'impression que fit une pareille *atrocité* sur les ames sensibles de ses collègues pour déployer le projet de la nouvelle taxe, qu'il décora du nom de *taxe d'humanité*.

d'un si mince produit, a-t-il fallu assujettir à cette taxe somptuaire les domestiques femmes (23).

Le croirait-on ! c'est précisément peu de semaines après avoir reconnu la nécessité de cette immense réduction, que les deux Conseils se sont occupés de nouveau à *taxer le luxe sans pitié*, & qu'ils ont imaginé & sanctionné l'impôt sur les balcons & sur les fenêtres, en en plaçant le produit éventuel pour 45 millions dans leur tableau spéculatif des recettes imaginaires de l'année courante.

On ne doit donc jamais perdre de vue les faits très précis articulés par Lecouteulx, toutes les fois qu'on entend parler des *fortunes colossales* élevées pendant la révolution, & que L. Buonaparte voudrait voir *regorger* dans le trésor public. Il oubliait qu'on a fait sévèrement rendre gorge à ce qu'on appelle les *nouveaux riches*, par la démonétisation des assignats, puisque tel parvenu qui s'était affiché il y a trois ans, comme *millionaire* pour avoir su amasser 3 millions de papier-monnaie, s'est trouvé, en fin de compte, réduit à un capital effectif de *mille francs*, lorsque les assignats ont été repompés

---

(23) Sainthorent, sur le rapport duquel on s'y décida le 16 Novembre, eut l'effronterie de présenter cette nouvelle institution fiscale comme purement politique & morale. — " Le but de nos institutions, dit-il, sera toujours d'éloigner les hommes de l'état avilissant du service dans les villes, & de *laisser aux mains des femmes les détails du ménage.*"

Etrange moyen de leur *laisser* exclusivement les *détails du ménage*, que de mettre un impôt sur celles qui se vouent à cet état !

à raison de *L.*3000, pour *L.*1. Le calcul en est très simple, & il explique de reste ce passage déjà cité du rapporteur Laporte—" Une cotte imposante de 6 ou 10 mille francs a plus d'une fois conduit l'huissier & son *escorte* dans une maison où il n'a trouvé qu'un *mauvais grabat*, au lieu du riche mobilier, du luxe & du faste qui y régnaient en l'an v."—Il est de toute évidence que ces mauvais grabats étant dépourvus de meubles, l'escorte des garnisers se voit au bout de son rôle, & que des cottes qui paraissaient assez raisonnables au commencement de 1796, ont dû se trouver *extravagantes* vers la fin de 1798 (24).

Ces rapprochemens doivent faire comprendre que les législateurs Français ont beau dire que le *fastueux*

---

(24) C'est ce qu'a très bien développé Lecouteulx dans l'écrit où il observe—" qu'il avait fallu faire des cottes tellement *extravagantes* qu'elles ont excité des réclamations universelles, & qu'en les laissant subsister telles qu'elles étaient, c'eut été le vrai moyen de n'être pas payé, même par ceux qui ne sont pas surchargés & qui auraient profité des réclamations fondées de leurs voisins."

Il a insisté dans ce même écrit sur l'absurdité de rien espérer de tous les impôts sur le luxe, & a prophétisé que *ce système qui a aujourd'hui tant de partisans en France, sera aussi* STÉRILE *dans ses résultats* QU'ARBITRAIRE *dans son exécution.*

Bailleul avait été encore plus loin, comme on en peut juger par ce passage de son rapport du 8 Août.—" Nous avons dû nous pénétrer de cette idée d'un auteur célèbre. Si dans de *pareilles circonstances*, vous décrétez de nouveaux impôts sans avoir pris auparavant les mesures nécessaires pour mettre chacun dans le cas de payer, *c'est comme si vous donniez la question à un muet pour en obtenir un aveu.*"

étalage du luxe de Paris *appelle l'impôt*, ce luxe n'en est pas moins un luxe sans opulence, un luxe que ni le fisc, ni ses huissiers, ni leur escorte ne peuvent atteindre par des impôts vraiment productifs ; que Saint-Aubin a eu grande raison de dire qu'on devrait tout au moins les baptiser impôts *sur la misère* ; qu'enfin, si pour se procurer le milliard additionnel dont elle a besoin, l'administration républicaine n'a en effet d'autre ressource fiscale que les taxes somptuaires qu'on lui offre de décréter, elle est irrémissiblement condamnée à périr comme le gouvernement monarchique par *le déficit & par les finances*.

Après avoir ainsi passé en revue les cinq moyens sur lesquels avaient compté les financiers Français pour couvrir leur immense déficit, donnons-nous un moment le spectacle des révolutions populaires. Souvenons-nous que celle-ci avait été entreprise pour combler un déficit de 50 à 60 millions, & que Dédelay, en le voyant grossir par les premiers décrets que l'assemblée constituante décorait du nom de *réformes*, lui donna, le 7e Janvier 1791, l'avertissement suivant :—" Deux ans de travaux n'aboutiront qu'à prouver de plus en plus à l'Europe, que les *finances* ont été, & seront toujours l'*écueil* où viendront se briser notre puissance & notre bonheur ! Quoi ! nous avons été appelés pour combler un déficit de 50 à 60 millions, & toutes nos réformes n'aboutiront qu'à en laisser un de 102 millions ! . . . Ce serait donner lieu de penser aux

ennemis de la révolution qu'impuissans pour *recréer* nous avons indiscrètement *détruit*."

Ces paroles prophétiques sont d'autant plus remarquables, qu'elles furent prononcées par un homme qui est encore député, & qui a siégé successivement dans chacune des diverses assemblées, où l'on a achevé de tout *détruire* en promettant de tout *recréer*, où, à l'aide du papier-monnaie, on a trouvé le double secret d'augmenter à l'infini les dépenses & le déficit, & où l'on ose encore répéter au peuple que ses *ressources sont entières* pour y faire face.

Que de déchiremens l'on éprouve en portant ses regards sur le passé & sur le présent! & qui ne gémirait sur l'affreux épuisement dans lequel les usurpateurs de cette belle contrée l'ont conduite, si cet épuisement même n'offrait pas à tous les peuples que la France a dépouillés la certitude de reconquérir leurs domaines, leur indépendance & leur honneur, dès qu'ils feront des efforts proportionnés à l'importance de cette triple conquête!

Que si, par un aveuglement qui a déjà risqué de nous replonger dans la barbarie, ils s'en laissaient imposer de nouveau par cette assemblée de maniaques, qui s'écrie encore, qu'elle aura les *moyens de fournir à tous les frais extraordinaires de plusieurs campagnes*....que le *désordre* de ses finances est peut-être *plus funeste* à ses ennemis qu'à elle-même, & qu'ils devraient *s'épouvanter* chaque fois qu'ils apprennent les obstacles qui les *arrêtent*; à ces

jactances, j'opposerai les cris *d'épouvante* que laissent échapper les régicides dans leurs conciliabules, où ils reconnaissent que le *mouvement de la machine est prêt à cesser, & qu'il menace d'une détraquation funeste* (25). C'est surtout dans les derniers débats que percent les pressentimens qu'ils ont eux-mêmes de leur catastrophe inévitable ; c'est là qu'on les entend se répéter qu'il se prépare une *crise violente* (26), que le déficit a creusé un gouffre qui *engloutira la république* (27) que son *salut* est attaché à la *certitude* de le combler (28) ; qu'il faut y réussir à *peine d'amener bientôt une révolution par les finances* (29) ; que ce sont elles qui ont *réellement anéanti la Monarchie*, & *non les déclamations des philosophes* (30) ;—que toutes les mesures fiscales qu'on a prises jusqu'ici n'ont été que des *palliatifs*, & n'ont fait que *couvrir le volcan dont l'explosion deviendra plus terrible* (31) ;—qu'enfin le péril est *imminent*, & que la situation de la république *sous le rapport des finances*, est tellement *précaire*, environnée de tant d'écueils, qu'elle doit *épouvanter quiconque y réfléchit* (32).

---

(25) Harmand.
(26) Fabre.
(27) Message du Directoire.
(28) Ramel, ministre des finances.
(29) Fabre.
(30) Baraillon.
(31) Duflos.
(32) Legendre, le 5 Octobre, 1798.

Comme Arnould passe pour l'un des députés les plus capables d'y *réfléchir* (33), nous terminerons

---

(33) L'homme de France sans contredit le plus capable *d'y réfléchir* était le Général Montesquiou, & peu de tems avant sa mort, il a publié une espèce de testament politique qui se termine par ces mots.—" Si l'on voulait brusquer l'usage du crédit avant de l'avoir créé par les seuls moyens qui lui donnent l'être, ou si sous le faux prétexte de dignité nationale, on s'engageait dans des dépenses qui exigeassent du peuple des sacrifices au dessus de ses forces, j'ose le dire aux arbitres de nos destinées: C'EN SERAIT FAIT DE LA RÉPUBLIQUE."

Un autre Général Français, moins versé dans cette matière, mais auquel personne ne contestera une grande perspicacité, vient de publier, en Septembre 1798, que—" le désordre des finances est à son comble & qu'à cet égard la France *joue de son reste*."—Cette découverte de Dumouriez serait plus méritoire si elle eût été moins tardive, ou s'il l'eût entrevue lorsque sous son ministère on entreprit si légèrement avec des assignats une guerre générale qui devait inévitablement amener la chûte du papier-monnaie, & qu'il s'agit de soutenir aujourd'hui sans moyens artificiels & sans ressources réelles. Quoiqu'il en soit, il n'hésite plus à se ranger à l'avis de ceux qui pensent que la république périra par le déficit.—" Le plus grand de ses dangers, écrit-il, celui qui amènera nécessairement une révolution décisive, *on ne* PRÉVOIT *pas encore en quel* SENS, c'est le désordre IRRÉMÉDIABLE des finances."

Je ne diffère d'avec lui qu'en ce qu'il me paraît assez naturel de *prévoir* que cette révolution décisive, sera dans un *sens contraire* au régime de l'égalité qui porte aux fonctions publiques précisément une classe d'hommes qui ne peut point se passer de salaires, &dans un *sens favorable* au régime qui confiera exclusivement aux propriétaires les places d'administration intérieure.

Mais ce qui est tout autrement difficile à *prévoir* c'est l'époque de cette révolution décisive. Peut-être n'éclatera-t-elle que lorsque les recettes ne suffiront plus aux *indemnités* du Corps légis-

cet exposé par les *réflexions* qu'il a présentées dans son rapport du 26 Août.—" Le déluge du papier-monnaie, *moteur* de notre indépendance, est devenu le *principe* de notre langueur actuelle . . . On ne saurait sortir de ce dilemme, ou qu'il ne faut pas ordonner 600 millions de dépenses, ou qu'il faut assigner les fonds pour les payer . . . . De notre ponctualité à remplir cette partie de notre mandat, doit résulter pour nous, *prochainement* peut-être, les *bénédictions* ou le *désespoir* du peuple . . . Nous avons voulu, en forçant nature de toutes parts, que notre revenu annuel, *décroissant par accident* sur l'ancien territoire Français, fît toutes les avances de nos mémorables & heureuses entreprises . . . N'est-il pas contraire à tous les principes de conservation d'un peuple, de vouloir, avec persévérance & sans ménagement, prendre sur son produit net annuel des dépenses énormes & extraordinaires, de manière qu'il *serait facile de calculer l'époque*, si la guerre durait, où toutes les dépenses *surpasseraient la valeur du produit annuel de la France.*"

---

législatif & à la *solde* des troupes. C'est alors que tout l'odieux de leurs privations retombera sur le gouvernement usurpateur, & qu'il apprendra à ses dépens,

Non esse ducis strictos sed militis enses.

On dirait même qu'il en a déjà le pressentiment, car dans son message de détresse du 3 Octobre, il rappelle aux deux Conseils, que — " les INDEMNITÉS constitutionnelles ne pourraient recevoir d'atteinte sans de *graves inconvéniens*, & que la SOLDE des troupes est une *dette sacrée.*"

Voilà le mot le plus vrai qui ait été prononcé dans les deux Conseils, & je ne diffère d'avec ce rapporteur, qu'en ce qu'il me paraît *facile de calculer*, que *l'époque* qu'il annonçait comme *prochaine*, est déjà arrivée. Certes, le calcul est aujourd'hui si clair, que j'ose les défier de lever cette année en impôts, sur ce peuple épuisé, le tiers ni même le quart de toutes les sommes qu'on se flatte d'en obtenir & qu'on lui représente comme indispensables, *à peine d'amener une révolution par les finances.*

Mais je pressens ici une objection que feront encore plusieurs hommes éclairés, & tout autrement difficile à résoudre que celles que je me flatte d'avoir déjà écartées.—" Vous pouviez vous dis-
" penser, diront-ils, de vous appesantir sur l'examen
" des ressources *régulières*, lorsqu'il s'agit d'un
" gouvernement essentiellement *irrégulier* dans sa
" marche, & qui a accoutumé ses sujets à ne plus rien
" envisager comme leur appartenant en propre.
" Au lieu de nous parler d'impôts & d'emprunts
" volontaires, montrez nous que les *emprunts for-*
" *cés*, les *réquisitions en nature*, & même les *confisca-*
" *tions d'immeubles* ne pourront plus se renouveller.
" Indiquez nous le terme de la patience des Fran-
" çais — *Ils sont devenus étrangers à leurs souf-*
" *frances. La république a été, elle va encore malgré*
" *le déficit. C'est du sein de sa pénurie & de ses*
" *désordres, que sont sortis sa grandeur & l'abaisse-*
" *ment de ses voisins. Elle ira donc comme elle a*

" *déjà été, & le passé est le garant de l'avenir* (34).
" Qu'importe au Directoire la diminution des jouis-
" sances de ses esclaves, depuis qu'il a organisé cette
" nombreuse soldatesque dont la paie est au bout
" de l'épée ? Aussi long-tems que le sol produira
" des récoltes suffisantes pour nourrir le peuple &
" les soldats, rien ne manquera à leurs chefs—*qui*
" *peuvent atteindre aux derniers ressources avec l'ac-*
" *tion du despotisme & les formes de la liberté. Est-*
" *ce le numéraire qui s'enfuit ? Ils vont droit aux*
" *choses réelles par la voie des réquisitions. A-t-on*
" *besoin de promesses ? Ils en donnent. A-t-on besoin*
" *d'y manquer ? Ils y manquent* (35).—*Tant qu'il*
" *restera une gerbe de paille ou une botte de foin*
" *dans un grenier, elles seront leur propriété* (36).
" Si le superflu des fruits de la terre ne leur suffit
" pas, ils se saisiront de la terre elle-même, & sûrs de

---

(34) *Antidote au Congrès de Rastadt.*

(35) M. Necker.

(36) En citant ces deux lignes d'un ancien écrit de M. Mallet Dupan, & en m'attachant à montrer que cette opinion, qui pouvait être fondée dans le commencement du règne de la terreur, n'est déjà plus applicable aux circonstances présentes, je m'empresse de reconnaître que cet écrivain est celui qui a le mieux remonté à la source des dangers dont la France menace aujourd'hui toutes les nations de l'Europe. *C'est pour les* DÉPOUILLER *qu'elle les révolutionne,* a-t-il dit dernièrement : *C'est pour* SUBSISTER ELLE-MÊME *qu'elle les dépouille.* Voilà la question réduite à ses termes les plus simples. Voilà le texte de l'écrit volumineux que je publie. Il n'a d'autre objet que de mettre cette grande vérité en évidence par une série de faits incontestables & trop peu connus.

" l'impunité au milieu d'un peuple qu'ils ont plongé " dans la dernière abjection, ils ne laissent tarir le " réservoir du trésor public que parce qu'ils se " tiennent pour assurés de le remplir par de nou- " veaux crimes au moment du besoin. Il n'est " aucun de leurs actes, ni de leurs débats, où l'on " ne puisse lire ces mots terribles. *Ærarium si* " *ambitione exhauserimus, per scelera supplendum* " *erit.*"

On ne m'accusera pas d'avoir affaibli l'objection. Essayons d'y répondre.

CHAP.

CHAP. X.

Impossibilité où sont les Chefs des Français de revenir aux Confiscations, aux Réquisitions & aux Emprunts Forcés. Epuisement des Ressources Révolutionnaires.

Il est des tems, dit Voltaire, *où les hommes sont lâches à proportion que leurs maîtres sont cruels.* Jamais l'histoire de ses compatriotes ne justifia davantage cette triste observation, jamais ils ne se soumirent avec autant de lâcheté au joug du despotisme. Si le règne de leurs maîtres actuels est un peu moins sanglant que celui de Robespierre, il est sans comparaison plus flétrissant pour la nation. Ce monstre l'avait, en quelque manière, enchaînée par surprise, mais après avoir secoué ses chaînes, n'avait-elle pas juré mille fois *de ne plus courber sa tête sous la* TERREUR, *d'être constamment debout pour la repousser?*

La principale différence qui existe entre la terreur *révolutionnaire*, & la terreur *constitutionnelle* (1),

(1) En réclamant je ne sais quelle propriété, un pétitionnaire a dit dernièrement avec beaucoup de naïveté qu'elle lui avait été enlevée *dans le tems de la* GRANDE TERREUR, & le Conseil des Cinq-Cents ne s'est point formalisé de cette distinction.

c'est que les tribunaux du Comité de salut public répandaient *en masse* le sang que versent *en détail* les Commissions militaires du Directoire, & que le *plomb vengeur* dont elles se vantent aujourd'hui de *laver la tête* de ses ennemis (2), a succédé au *rasoir national* avec lequel les meurtriers de Louis XVI se glorifiaient de l'avoir *raccourci*. Une autre différence, c'est qu'au lieu d'entasser maintenant les citoyens *suspects* & les prêtres *insermentés* dans des maisons de réclusion où le spectacle continuel de leur innocence & de leur misère excitait la commisération du peuple, le Directoire trouve plus économique de les envoyer au delà des mers sous *un climat brûlant, où*, comme l'a dit Rouchon, *ils n'ont que la mort à attendre.*

Mais ne comparons les deux terreurs que sous le rapport des ressources fiscales, & voyons si ceux qui se sont saisis du sceptre de Robespierre peuvent rentrer dans le cercle des spoliations productives. J'avais annoncé, en 1795, qu'il était fermé sans retour pour eux, & je suis maintenant à même de porter jusqu'à l'évidence cette importante vérité. Elle est tellement contraire aux idées reçues, & son développement peut être si utile aux nouvelles républiques qui commencent à se livrer

---

(2) Voyez dans le Moniteur du 9 Novembre 1798, N° 49, une lettre du Général de Brigade Morand, qui après avoir fait 35 prisonniers dans la Belgique, les envoye à l'un de ses amis, *afin*, lui écrit-il, *que vous leur fassiez laver la tête avec du plomb.* Voilà précisément l'ancien style de Marat & de Dubois Crancé.

aux confiscations, que je veux m'arrêter sur le produit que la république mère a tiré des siennes.

Confiscations des Immeubles.

Il ne faut jamais perdre de vue que la *fortune colossale* dont les révolutionnaires avaient cru s'emparer en séquestrant les terres, reposait sur l'idée qu'elles conserveraient leur ancienne valeur, & se vendraient comme auparavant, environ trente fois leur revenu annuel. C'est à l'aide de cette extravagante idée, mais surtout à l'aide des *assignats* que le Comité de salut public réussit à *approvisionner* le trésor national en *monétisant* les terres à l'instant même où il les confisquait. Il n'avait pas même besoin d'attendre des acheteurs : il émettait son papier, & disait à ceux auxquels il le prodiguait : *saisissez les domaines confisqués, ils sont à vous.* Tant que le peuple fut assez imbécille pour croire qu'ils représentaient la valeur du papier-monnaie, il alla au devant du crime pour en recevoir le salaire en assignats ; car ce furent eux qui fournirent à Robespierre de quoi solder les ministres de ses spoliations. Voilà comment il put se vanter de *frapper monnaie* sur la Place de la Révotion.

Tout ce système infernal dépendait donc du crédit des assignats, comme celui-ci tenait à l'opinion que les terres saisies conserveraient leur ancienne valeur. Cette double illusion durait encore vers la fin de 1794, & pendant cette même année les seuls salaires des Comités de surveillance s'éle-

vèrent à la somme énorme de 591 millions. Il est vrai qu'après la mort de leur chef, on ne paya point à ces escouades révolutionnaires la solde qui leur était dûe ; mais c'est par cette raison même que le Directoire ne peut plus se flatter de les voir se ranger de nouveau sous ses étendarts, à moins de les soudoyer d'avance, ou de leur laisser dévorer la proie dont il ambitionnerait de se saisir.

Je ne prétens point dire qu'il ne soit assez puissant pour s'emparer des terres sans leur secours ; mais ce qu'il y a de plus rassurant, c'est que le fisc déplore aujourd'hui avec amertume d'y avoir mis la main, & reconnaît s'être ruiné en croyant s'enrichir.

Croirait-on que la vente des maisons royales, des palais, des hôtels, des couvens, en un mot, de tous les édifices non-ruraux dont les spoliateurs s'étaient flattés de retirer UN MILLIARD *en inscriptions*, ne leur a pas produit la somme effective de MILLE LOUIS *espèces ?* Ceux d'entr'eux qui firent adopter ce mode de vente, en Mars 1797, ne manqueront pas de s'élever contre une pareille assertion. Elle est sans doute trop extraordinaire pour être crue sans preuves, & je ne puis les fournir qu'en revenant sur un autre fait non moins extraordinaire.

On doit se rappeler que vers la fin du règne des assignats, les embarras du Comité de salut public étaient tels, que ne trouvant plus de fournisseurs qui voulussent accepter à aucun prix son papier-monnaie, il fut réduit à leur ouvrir clandestinement

des *inscriptions* sur le Grand Livre, & qu'il en créa entr'autres pour *deux cents millions*, afin de s'acquitter de la modique somme de *onze cents mille livres espèces* qu'il devait à une compagnie du Havre & de Gênes. On doit se rappeler aussi que cette étrange opération ne fut découverte ou dénoncée par le ministre Ramel, que lorsqu'il n'était plus tems d'y remédier, la plûpart de ces nouveaux contrats de rentes ayant été bien vîte vendus & revendus sur le marché, sans que les acheteurs, entre les mains desquels ils passaient, eussent pu en soupçonner l'origine récente & usuraire (3).

Si le Corps législatif y mit d'abord peu d'importance, c'est qu'il espéra de les retirer en masse à l'aide du décret qui autorisait à acheter les biens nationaux avec ces inscriptions ; mais comme une partie du prix des achats était exigible en numéraire, il ne se présenta que peu d'acquéreurs pour les domaines ruraux, & presque point pour les maisons non-rurales, qui, dépérissant à vue d'œil, coûtaient en réparations, fort au delà de leur revenu. Voilà ce qui engagea Cambacérès à proposer que tous ces édifices fussent mis immédiatement à la folle enchère, & que la *totalité* du paiement pût se faire en *inscriptions*.—" Les maisons natio-

(3) Voyez p. 109 & 110 de *l'Histoire de l'Administration des Finances de la République Française pendant l'année* 1796, les détails de cette transaction que Thibaut justifia, en disant—" On n'avait point *d'argent* à donner, on ne pouvait prodiguer des *assignats*, on *donna* des *inscriptions* sur le Grand Livre."

nales entre les mains de la nation sont absolument à sa charge, dit-il, elles la privent de la contribution mobiliaire & des droits d'enrégistrement qui se perçoivent sur les mutations & sur les ventes. *Leur produit n'égale jamais les frais d'entretien*, & ne balance pas la chance de leur dépérissement."— Cambacérès étala ensuite le double avantage de se débarrasser ainsi d'une valeur, qu'il représentait comme *éteinte*, en diminuant d'autant la dette des inscriptions, dont le *fardeau était si lourd*. Puis il ajouta : *C'est ainsi que le Grand Livre se* PURGERA *de tous les titres qui en ont* SALI *les pages*.

Quelque séduisante que fut cette idée, Thibaudeau entrevit le piège avec sa perspicacité ordinaire— " Je sais bien, dit-il, que tout ce qui est régi par une nation est toujours mal administré ; & ce qu'on a dit des maisons *s'applique à tous les domaines nationaux :* mais ce n'est pas une raison pour les jeter inconsidérément à l'encan & au premier venu par le seul désir de s'en débarrasser....*On ne trouve pas d'acquéreurs !* Et c'est en faisant un aveu aussi ingénu qu'on espère en trouver ! n'est-ce pas dire, en d'autres termes, qu'on veut les donner pour rien ou à peu près ?"

C'était clairement insinuer la convenance de les restituer, & je dois rendre cette justice à Saint-Aubin, que bien qu'il se soit fait après coup le défenseur de ce nouveau mode de vente, il avait essayé de l'écarter dans un écrit où il affirma— " que le motif seul du dépérissement des biens nationaux faisait penser aux administrateurs les

plus instruits & de *bonne foi*, que si la nation ne pouvait les vendre à aucun prix, elle devrait à la lettre les *donner*, plutôt que de les garder ; que la perte qu'elle éprouvait par le séquestre des biens de 40 mille & tant d'individus, est telle qu'il n'y avait que la fureur de nuire & la rage d'opprimer & de détruire, qui pût s'opposer à la *prompte radiation des quatre cinquièmes au moins qui sont évidemment innocens*."—L'un des législateurs les plus influens, Thibaut, craignant sans doute qu'on n'en vînt à agiter la convenance de ces radiations, se hâta d'en détourner ses complices.—" Si vous voulez qu'en terminant je vous dise le VÉRITABLE MOT, *le voici. Il faut forcer les émigrés à coucher dans la rue, & leur ôter tout espoir de rentrer.*"

Ce n'était point là le *véritable mot. Le voici.* Le même Thibaut, qui faisait semblant d'épancher ainsi son cœur, s'était trouvé à la tête des affaires lorsqu'on avait acquitté les *onze cents mille francs* dûs aux fournisseurs du Havre, en les inscrivant sur le Grand Livre, pour *deux cents millions* de capitaux reçus. On lui reprochait de tems à autre cet épouvantable marché, & comme il se flattait qu'en offrant l'échange des maisons nationales contre les inscriptions, on effacerait les *titres* dont il avait *sali* les pages du Grand Livre, il mettait un prix tout particulier à y faire ainsi passer l'éponge.

Rien n'égale les riches espérances que lui & les siens fondèrent sur cet échange. Quoique le ministre Ramel n'évalua qu'à 400 millions le prix

probable des *maisons situées dans les villes*, la Commission des finances assura que—" cette évaluation lui paraissait au *dessous* du produit qu'on devait attendre de la concurrence aux enchères."—" On a parlé de domaines *inhabitables*, ajouta Crassous ; moi je dis qu'ils ne sont *qu'inhabités*, qu'au taux actuel des inscriptions (4), leur aliénation peut vous faire effacer de dessus le Grand Livre un capital d'*un milliard*, & que la France est en mesure de voir disparaître la *moitié* peut-être de sa dette."—Cette brillante perspective leva tous les scrupules, & le décret rédempteur fut sanctionné de confiance par les Anciens, le 29 Mars 1797, sur l'observation suivante de Clauzell.—" On a dit que le trésor public avait besoin d'argent. J'en conviens : mais vos maisons, que vous produisent-elles ? *deux millions* qui sont à peine suffisans pour les réparer. . . . . Ces ventes vous serviront d'ailleurs à éteindre *plus d'un milliard* d'effets nationaux, & vous mettront à même de secourir les rentiers."

Avant d'en venir au brillant résultat de ces enchères, il n'est pas indifférent d'observer que pour y faire affluer tous les porteurs des nouvelles inscriptions, le Directoire eut grand soin de leur annoncer spécialement dans un message,—"qu'il était

---

(4) Les inscriptions se trouvaient alors au *taux* d'environ 10 pour 100. Or, comme on se flattait d'en retirer une masse d'*un milliard* par la vente de ces édifices, c'est qu'on supposait qu'ils conservaient encore dans l'opinion une valeur réelle d'environ cent millions.

de la plus grande importance qu'ils s'y *portassent en foule*, & que ceux-là seuls qui ne coopéreraient pas à la *vente salutaire* des biens nationaux, auraient des RÉVISIONS & des *liquidations* à *redouter*."

Il était tellement pressé de retirer ces inscriptions que les enchères furent immédiatement ouvertes dans toute la France, & en particulier dans le département de la Seine, qui renfermait à lui seul les deux tiers des biens non-ruraux. Lorsqu'on eut adjugé pendant quatre mois entiers tous ceux qui, étant moins détériorés que les autres, avaient trouvé des adjudicataires, & lorsqu'il ne s'en présenta plus à cet encan national, la Commission chargée d'indiquer le produit de la totalité des ventes, s'en acquitta le 30 Juillet en annonçant, qu'elles *n'avaient éteint d'inscriptions que pour environ* HUIT *millions de capital.* (5) Maintenant, comme il faut en distraire un peu plus d'une moitié, rentrée pour la vente des biens ruraux, on voit que les superbes & innombrables édifices aliénés pendant cet intervalle, l'ont été pour moins de *quatre* millions d'effets publics, & qu'ainsi ils n'ont servi au gouvernement qu'à repomper la cinquantième partie des deux cents millions créés pour acquitter les *onze cent mille francs* dûs aux fournisseurs du Havre. Or, en prenant la cinquantième partie de leurs fournitures, ou de leur créance, on arrive à la démonstration arithmétique que c'est pour un capital effectif *de* 22 *mille francs*

(5) Voyez le Moniteur du 3 Août 1797.

que la république a aliéné les palais, les hôtels, les couvens & les édifices, qui, à en croire Clauzell, produisaient encore un revenu annuel de *deux millions* au moment où on les mit en vente, & en produisaient sans doute plus de *dix* avant la révolution. (6)

---

(6) Si les adjudicataires furent réellement obligés d'acheter sur la place les *inscriptions* avec lesquelles ils s'acquittèrent, comme celles-ci se vendaient alors à 10 pour cent, ces quatre millions peuvent leur avoir coûté 400 mille livres, quoique la république n'en ait vraiment tiré que 22 mille.

J'invite particulièrement l'auteur de l'*Antidote au Congrès de Rastadt* à méditer sur un pareil résultat, & peut-être m'y serais-je moins appesanti, si dans la ferveur de son zèle, cet auteur qui possède à un haut degré le talent d'écrivain, n'en avait pas abusé au point de proposer à toutes les Puissances coalisées, comme *moyen de défense*, le sacrifice des terres de l'église, *propriété déjà ébranlée par la philosophie*. Comme si l'un des principes les plus sains de toute bonne économie politique ne consistait pas à approprier aux ministres des autels, des terres qui les dispensent de lever la dixme sur leurs paroissiens! Mais le second conseil que donnait cet écrivain aux administrateurs de l'Europe, est de beaucoup le plus funeste, parce qu'il est de nature à trouver un jour des partisans en France. Le voici :

" Enfin on trouvera encore quelques ressources d'*argent* & sur-tout d'*opinion* dans les *confiscations révolutionnaires*. . . . . Oui, dans les *confiscations*. . . . . La révolution s'*alimente* de confiscations, elle a bouleversé le monde avec des confiscations ; partout où elle aborde, la propriété fait place à la confiscation. Elle a massacré pour confisquer, & elle confisque pour massacrer. Eh bien, *il faut l'imiter*, opposer des confiscations à des confiscations, mais les confiscations de la justice à celles de l'iniquité ; mais les confiscations *réparatrices de la propriété* aux confiscations subversives de la propriété & de la société ; mais des

On va dire que ces édifices n'ont pas tous été adjugés, puisqu'il en est resté un assez grand nombre qu'on a fini par abandonner en masse aux créanciers de l'Etat. Cela est vrai ; mais la nécessité de se débarrasser ainsi du rebut des bâtimens qui n'avaient pas même pu trouver des adjudicataires pour la simple valeur des matériaux, met dans un nouveau jour l'impossibilité de revenir au système des expropriations, & tout ce qu'il a de ruineux pour les gouvernemens qui s'y livrent.

Et c'est après une transaction si récente & si digne de faire époque dans les fastes de ce gouvernement spoliateur, qu'on pourrait craindre encore qu'il ne vienne à découvrir des confiscations productives ! J'ose assurer que ce n'est point la honte du crime qui l'arrête, c'est que l'expérience

---

des confiscations *profitables à l'Etat* à celles qui n'ont profité qu'à des sangsues publiques & à des vautours tricolors. . . . Les révolutionnaires doivent apprendre à leurs dépens que tout à son terme, & qu'il existe un *droit de représailles*."

J'ai une trop haute opinion des lumières du Prince malheureux que sa naissance & le vœu secret des Français appellent à la couronne, pour penser qu'il veuille la consolider par des *confiscations*. Plutôt ou plus tard, ils le replaceront sur le trône de ses ancêtres : mais si par malheur il prêtait jamais l'oreille à des ministres assez aveugles pour lui parler du *droit de représailles*, & dire qu'il *faut imiter* la révolution, s'il leur permettait de mettre en vente la terre patrimoniale d'un seul républicain, c'en est fait de la restauration des finances, sans laquelle il n'y aura cependant ni sécurité pour les peuples, ni repos pour le Monarque. Ce n'est que sur la base de la propriété que pourra s'affermir son trône.

lui a appris, que dès qu'il porte la main sur les immeubles, ils tombent à l'instant en ruines, que *leur produit n'égale jamais les frais d'entretien*, & qu'en définitif, il est réduit à les jeter inconsidérément à l'encan & au premier venu par le *seul désir de s'en débarrasser*. Les successeurs de Robespierre le savent, ils en gémissent, & si, en relevant le sceptre de la terreur, ils n'ont pas fait traîner de nouveau les propriétaires sur la Place de la Révolution, qu'on ne s'y trompe point ; c'est qu'ils ont la douloureuse évidence qu'il leur est impossible d'y *frapper monnaie*, & que depuis que la planche des assignats a été brisée sans retour pour eux, ils ne peuvent plus ni marcher sur les traces de leur maître, ni *approvisionner* le trésor public en *approvisionnant* les échaffauds.

Et comme les raisonnemens ne sont rien sans l'appui des faits ; en voici un qui en dit plus encore que tout ce qu'on vient de lire. Depuis la chûte du papier-monnaie qui a laissé le Directoire aux prises avec les besoins les plus dévorans, non seulement il s'est abstenu de confisquer de nouveaux immeubles ; mais il s'est relâché autant qu'il l'a pu du droit que lui donnait la loi du 9 *Floréal* an III, de demander sans délai aux familles d'émigrés l'héritage qui aurait pu revenir éventuellement à ceux-ci après la mort de leurs ascendans ou de leurs collatéraux. A quoi attribuer un pareil trait de retenue ? A ce qu'on s'est apperçu qu'en interdisant à ces familles jusqu'à la possibilité de mettre en vente, même la portion de terres qu'on consentait

à leur laisser ; cet aveugle décret a enlevé au fisc les droits considérables que lui auraient produit les actes de vente (7). C'est Cambacérès qui le premier

---

(7) J'ai rendu compte ailleurs de ce décret dont l'initiative appartient exclusivement à la république Française, car jusqu'à elle aucun tyran ne s'était avisé d'ouvrir ainsi par anticipation l'héritage des vivans, & je ne sais pourquoi en l'entendant justifier, Dumolard s'écria qu'il se croyait *transporté dans le Conseil de Néron.* L'idée n'en était pas venue à Néron lui-même : mais si l'histoire ancienne nous présente quelques autres traits d'avidité fiscale qui peuvent en faire le pendant, les annales de l'hypocrisie humaine n'offrent rien de comparable au discours qu'on va lire. Il est du législateur Bergier, qui l'a débité le 3 Décembre 1798, pour presser l'exécution des *partages.*

" Les besoins du trésor public nous défendent d'être généreux même envers le petit nombre de parens d'émigrés qui pourraient mériter de l'indulgence par l'attachement qu'ils ont manifesté à la révolution : mais quelqu'impérieux que soient ces besoins, ils ne nous dispensent ni d'être justes envers tous, ni de nous montrer fidèles observateurs des conditions sous lesquelles nous avons, *pour ainsi dire, transigé* avec les familles des émigrés, par la loi du 9 Floréal an III. Ce n'est pas pour *punir* leurs ascendans comme *complices* de l'émigration, que cette loi a déclaré une portion de leur fortune acquise à la république & confisquée à son profit, puisque l'article 27 porte expressément qu'il n'est en rien dérogé aux lois existantes contre les complices des émigrés. Ce n'est pas non plus en les considérant comme *responsables* de l'émigration de leurs enfans qu'elle leur a demandé le partage de leur patrimoine ; des législateurs Français n'ont jamais perdu de vue que *les fautes sont personnelles.* C'est donc uniquement en l'envisageant comme le patrimoine propre de leurs enfans, à qui la nature & la loi le destinent après leur mort, qu'elle leur a dit à tous.—*Pères malheu-*

reux

avait ouvert les yeux sur la grandeur de cette perte, en observant, que *les immeubles entre les mains*

---

reux ou coupables, N'IMPORTE: vos enfans déchirent le sein de leur patrie, ils lui ont déclaré une guerre parricide: c'est aux dépens de leurs propres biens que doivent être payés les bras généreux qui se sont armés pour défendre la république de leurs fureurs: ainsi le veulent la *raison*, la *justice* & les lois de la guerre. Eh bien! leur patrimoine est dans vos mains; car *vous n'êtes que les* DÉPOSITAIRES VIAGERS *de la part que la nature & nos lois leur assignent dans vos biens:* le peuple Français la revendique, cette part; mais il vous réserve une juste indemnité de la privation de votre jouissance, & *une république généreuse & grande doit montrer sa loyauté en vous l'accordant.* Eh bien! vous la trouverez cette indemnité, 1°. dans la retenue d'une portion virile de la propriété que l'émigré recueillerait après vous; car la république consent de vous compter pour une tête dans le partage. 2°. Vous prendrez encore en prélèvement 20,000 francs valeurs assignats, sur la masse de votre fortune; & la part de l'émigré ne se liquidera que sur le surplus. 3°. La république renonce de plus à votre succession, & à toutes autres qui pourraient s'ouvrir par la suite dans votre famille en faveur de l'émigré qu'elle représente. Voilà des *compensations* de privations & d'avantages qui *concilient tous les intérêts*, & mettent la loi *en accord* avec la constitution."

Ce patelinage aurait paru sans réplique, si les vrais intérêts du fisc avaient pu se *concilier* avec de pareilles *compensations*, & si Chollet n'eut pas observé qu'en procédant avec rigueur à tous ces partages, *on ferait une chose beaucoup moins utile à la république qu'on ne le pensait.* Il n'osa pas en dire davantage. Mais Cornudet s'est enfin expliqué sans réserve dans la séance du 11 Janvier 1799.—" Ne perdons pas de vue, a-t-il dit, que c'est dans l'amélioration des revenus particuliers que réside la science des finances, & ne condamnons point à *l'inertie* des capitaux considérables en les tenant *sous le sequestre* encore pendant les quinze années durant lesquelles la résolution appelle la

répu-

de la nation la privent des droits d'enrégistrement qui se perçoivent sur les mutations.

Cette circonstance est déjà très-rassurante : mais ce qui l'est bien davantage encore ; c'est que d'abord après son triomphe du 18 Fructidor, le Direc-

---

république à exercer les droits successifs des émigrés. Laissons les plutôt vivifier le commerce & l'industrie, & restaurer le crédit public dont nous avons un si grand besoin. Craignons d'empêcher les transactions utiles au commerce, en répandant & maintenant encore pendant quinze années des *inquiétudes* qui empêcheraient de *prêter*, dans la crainte que par ces divisions & subdivisions à l'infini, il ne se trouve quelque émigré parmi les *successibles* de celui à qui l'on aurait *prêté*."

Lefebvre Cayet appuya cet orateur en s'avisant d'observer, que la loi dont il est question—" donne à la république plus de droits que n'en aurait eu l'émigré qu'elle représente, qu'elle *crée un droit d'aînesse en faveur du fisc*, & que méconnaissant le principe d'égalité de droits entre les enfans, elle ne laisse à l'ascendant, dans le partage anticipé qu'elle exige de lui, aucune part pour les enfans qu'il pourrait avoir postérieurement au partage."

Toutes ces considérations de justice n'auraient pas même été écoutées, si Cornudet n'eût expliqué & fait valoir ce qu'il appela avec raison *l'intérêt bien raisonné des finances de la république.* Dès qu'il eut réussi à faire comprendre au Conseil des Anciens que cette aglomération de propriétés entre les mains du fisc l'appauvrissait au lieu de l'enrichir, on n'hésita plus à rejeter les modifications proposées pour faciliter le *partage* des successions des vivans, & la loi du 9 Floréal aurait indubitablement été révoquée si les Conseils n'avaient craint de se donner l'air de faire un *pas rétrograde.* En attendant, le Directoire l'exécute, ou la laisse dormir, suivant que les partages qu'on lui indique sont plus ou moins précieux, ce qui laisse l'universalité des familles menacées dans un état d'incertitude également nuisible à leurs intérêts & à ceux du fisc.

toire a lui-même repoussé l'offre qu'on lui fit de toutes les terres de la noblesse.

Quiconque a suivi la marche de cette dernière révolution doit se rappeler qu'elle était destinée à *régénérer les finances*, & qu'afin de les remonter subitement, quelques-uns des vainqueurs proposèrent de confisquer tous les immeubles de la noblesse qui n'avait point émigré, & de la déporter à 50 lieues des frontières. Cette grande conception fiscale l'emportait de beaucoup sur toutes celles de Robespierre, car la possibilité de proscrire les exnobles en masse, pour les dépouiller en masse, ne lui entra pas même dans l'esprit, & chacun sait qu'il se borna, par mesure de sûreté générale, à leur ordonner de s'éloigner à dix lieues des grandes Communes. La découverte dont il s'agit ici, était réservée au philosophe Sieyes, le même, qui, au commencement de sa carrière révolutionnaire, avait plaidé avec tant d'énergie la cause des *dixmes* du clergé, & qui, indigné de n'avoir point empêché cette première spoliation, avait laissé échapper ces paroles sévères, en lançant sur ses collègues un regard de mépris : *Ils veulent être libres & ne savent pas être justes !*

Quand ce tartuffe vit qu'il n'y avait rien à gagner à se faire ainsi le prédicateur de la *justice*, il changea tout-à-coup de langage, & se donna parmi ses associés la réputation d'un Caton, en répétant sans cesse d'un ton sentencieux : *Il y aura de la noblesse en France tant qu'il y aura des nobles.* On peut regarder ce propos comme l'idée mère de la motion

motion dont nous venons de parler, car dès que la victoire du 18 Fructidor eut été décidée, on vit ce défenseur du *Tiers-Etat*, sortir une seconde fois de sa tanière, afin de faire nommer une commission où il prit place, & qui fut chargée de présenter un rapport sur les moyens à adopter pour qu'il n'y eût plus de nobles en France.

Quoique ce fut le nommé Boulay qui fit la lecture de ce rapport, personne n'y méconnut la dialectique de l'Abbé Sieyes, & ses appels fréquens à la *connaissance du cœur humain.* Ce rapport débutait par l'observation que—" les véritables nobles ayant été dépouillés de leurs privilèges, de tout ce qui composait leur existence morale, & en ayant été dépouillés par la *république*, loin d'aimer cette *république*, loin même de ne la voir qu'avec indifférence, ils devaient la détester, elle, ses fondateurs & ses partisans, & par conséquent tendre sans cesse à la destruction de l'une & à l'extermination des autres. Voilà ce que nous affirmons, ajoutèrent les Commissaires, & nous ne craignons pas de nous tromper, ayant pour nous la *connaissance du cœur humain.*"

Après cet exorde, ils demandaient l'expulsion immédiate des ex-nobles, & proposaient—" que tous leurs immeubles fussent vendus & que le prix en provenant, *sauf indemnité pour les frais de la guerre*, leur fût remis en marchandises de fabriques Françaises, après qu'ils auraient évacué le territoire de la république."

L'auteur du rapport n'avait rien négligé pour déployer les avantages de cette grande mesure législative.—" Les nobles, disait-il, ont encore en leur faveur une sorte de *prestige* qui en impose au vulgaire.... Comment s'en défaire ? Il n'y a que deux moyens, les *exterminer*, ou les *expulser*. Ils nous extermineraient eux s'ils étaient les maîtres, nous ne voulons *que* les *expulser*, ce moyen est *suffisant* ; c'est le seul qui nous convienne.... En expulsant la haute noblesse, nous ne confisquons pas ses biens : à la vérité, nous croyons qu'il faut les faire vendre ; mais le prix doit leur en être *donné*, & nous n'y mettons que deux conditions. La première, que le prix sera *converti* en marchandises de fabriques Françaises. La seconde, que sur ce prix il sera retenu une *indemnité* pour les frais de la guerre..... L'expédition ne leur en sera faite que sur la preuve acquise de leur arrivée en pays étrangers & à la distance au moins de 50 lieues des frontières de la république. A compter de ce jour, (16 Octobre 1797) lesdits biens demeureront *sous la main de la nation*. ....Que gagnons-nous ? L'exportation d'une énorme cargaison de vices de toutes espèces, l'écoulement d'une masse épouvantable de corruption politique & morale. *Voilà la vérité*. Maintenant nous le demandons : conviendrait-il à des hommes de bon sens, à des amis de leur patrie, à des *républicains* en un mot, de s'*attendrir*, de verser des larmes sur une pareille expulsion ?"

C'est à ce passage que le député Serres ne put s'empêcher d'interrompre la lecture de ce rapport,

en s'écriant qu'il y *appercevait le développement de la plus horrible tyrannie qui eût encore pesé sur les hommes. J'y découvre*, ajouta-t-il, *l'exécrable génie de Robespierre.*

Les acolytes de l'Abbé Sieyes restèrent muets de surprise en entendant ce ton de liberté quatre décades seulement après la déportation de 52 représentans du peuple : mais ayant appris de toutes parts, que malgré la grande renommée du chef autour duquel ils venaient de se réunir, sa proposition n'était goûtée ni du Directoire, ni des Jacobins, ils s'empressèrent de la retirer, tout en se plaignant avec aigreur de ce qu'elle avait été si mal interprétée.— " On a prétendu que le projet attaquait la propriété, qu'il dépouillait non seulement les personnes expulsées, mais leurs CRÉANCIERS. Ce reproche est *faux*, dit l'organe de la Commission, elle sait, que la *propriété* est un des fondemens essentiels de la société. Ce n'est pas comme *propriétaires*, mais comme *nobles* incompatibles & dangereux que les expulsés étaient *frappés*.... Votre Commission ne se dissimulait cependant pas que cette mesure entraînerait pour le moment un écoulement de numéraire, ne fût-ce que par le prix des *meubles* que les expulsés pourraient vendre à leur profit. Voici donc à quoi se *réduisait notre système* ; à expulser la partie de la haute noblesse qui n'a point émigré, & qui par sa présence seule sur le territoire de la république, est plus *dangereuse* que celle qui a émigré, &c."

Ce fragment suffit pour faire comprendre que tout le *système* de l'Hiérophante du Jacobinisme, *se réduisait* à faire un crime aux nobles d'avoir obéi à la loi qui leur défendait de quitter le territoire Français. En vérité, tout son rapport peut se *réduire* à ces mots :

Et si vous n'en sortiez, vous en deviez sortir.

Si pour cette fois sa métaphysique ne fit pas fortune, si la proposition ne passa point, & si elle ne parvint pas même au Conseil des Anciens, il faut bien se garder d'en faire honneur à la justice ou à la modération du Corps législatif. Les propriétaires menacés durent leur salut à de toutes autres causes, & en particulier au petit peuple des fauxbourgs de Paris qui se prononça ouvertement en leur faveur. Comment s'en étonner après sept années de privations & de misères qui lui ont appris que le pauvre industrieux reste sans travail dès que les riches sont forcés, comme l'a dit Bailleul, *à revêtir l'uniforme de la médiocrité?* Aussi, chose incroyable ! l'on vit jusqu'à l'un des plus farouches Jacobins, chercher à se populariser en repoussant avec indignation l'idée du dépouillement dont il s'agit.—" Qu'est-ce que votre *Curateur-Général?* écrivit dans son journal, le député Poultier, qu'est-ce que ce Curateur, qui emploiera vingt mille Curateurs subalternes, qui consumeront en frais de régie & en gaspillages le produit des ventes des biens des déportés ? Que restera-t-il à ces malheureux ? la misère, l'opprobre & le désespoir. Vous leur ferez, dites-vous, des

pacotilles de marchandises nationales! C'est une *plaisanterie atroce.*"

Certes, l'*atrocité* de la *plaisanterie* n'eût point retenu le Directoire, si l'on eût pu lui indiquer le secret d'empêcher que la valeur des terres confisquées ne s'évanouît au moment même de la saisie, & le secret non moins difficile d'émettre sur un pareil gage quelque nouveau papier-monnaie accrédité, quelque signe fictif, sans l'aide duquel la *bourse des amateurs* se trouvant absolument à *vuide*, il est de toute inutilité d'ouvrir de pareils encans. Que dis-je! Le Directoire aurait eu à lutter contre un obstacle bien plus insurmontable encore, contre l'opposition générale des Français non déportés, & dont la fortune est hypothéquée sur les biens de la noblesse qu'on proposait de dépouiller. Pour calculer toute la force de ce nouvel obstacle, il ne faut jamais perdre de vue, 1°. que les terres & les maisons enlevées aux royalistes se trouvaient chargées envers les républicains d'une dette *d'un milliard*, & qu'après les avoir vendues, ou plutôt données, la nation qui prit imprudemment cette dette à sa *charge* a remboursé cette masse de créanciers hypothécaires, d'abord en l'inscrivant pour un milliard sur son Grand-Livre, en y effaçant ensuite les deux tiers de ces mêmes inscriptions, & finalement en déclarant qu'il lui est impossible de payer les intérêts du tiers conservé. En un mot, le sort de ces républicains, autrefois partisans des confiscations, est tel aujourd'hui, que la valeur des nouveaux titres constitutifs de leurs créances n'égale pas, même en capital, les

50 millions d'intérêts annuels que leur devaient & leur payaient les émigrés. Avais-je eu tort d'annoncer, il y a quatre ans, *qu'ils se volaient eux-mêmes en croyant voler leurs adversaires, & en se flattant que la nation purgerait leur hypothèque* (8) ?

---

(8) Saint-Aubin qui a conservé son franc parler en se faisant le champion de certaines mesures fiscales de la république, & qui dit quelquefois d'une manière très piquante des vérités très dures, tant à ceux qui les décrètent qu'à ceux qui les exécutent, envoya au journal de Poultier l'explication suivante de celle dont il est ici question.—" Lorsque l'article XVI du titre IV de la loi du 13 Juin 1793, dit : *Les biens des émigrés seront vendus francs & quittes de toutes dettes, rentes & redevances foncières, dons, douaires & hypothèques, la république* SE CHARGE DE LES ACQUITTER ; il faut sous entendre, MAIS ELLE NE LES PAIE PAS.".

Il est vrai que, *si elle ne les paie pas*, elle procède avec courage à la *liquidation* de leurs titres qui s'élevaient à 81,284, parmi lesquels on en compte quelques-uns qui exigent l'examen de 70 mille pièces. Quoique le bureau chargé de ce travail soit composé de 146 individus, Genissieux leur a reproché de n'avoir réellement expédié jour commun que 15 affaires.

Un autre fait non moins précieux que nous apprend le député Legier, c'est que les frais relatifs à cette liquidation générale se sont élevés pour l'an VI, à 2 millions 472 mille 583 francs. Je ne sais lequel de ses collègues proposa alors de congédier cette légion de fainéans, qui avancent si peu cette grande entreprise, & coûtent une si forte somme à l'Etat : mais je vois, que le 3 Janvier 1799, Favart leur a obtenu un répit en s'écriant :—" Les employés de ce bureau n'ont rien touché depuis cinq mois. Si vous les supprimez en ce moment qu'ils sont réduits *aux abois*, vous commettrez un acte d'inhumanité."—A ces mots l'accès d'économie fit place à un accès de compassion, & on a conservé provisoirement ces employés oisifs, par l'impossibilité où l'on est de les payer en les congédiant.

Et certes, en hazardant ce pronostic, j'étais loin de soupçonner un fait dont la force des choses vient d'arracher l'aveu aux spoliateurs. A les en croire, la noblesse qui a émigré était tellement criblée de dettes, que lors même que ses terres se seraient vendues à leur ancienne valeur, il est douteux si celle-ci eût suffi pour couvrir les hypothèques.—" C'est encore un *problême*, a dit Lecouteulx, dans la séance du 20 Juillet 1798, c'est encore un *problême* si les biens confisqués sur les émigrés, *s'élèvent d'estimation de* 1790, au montant de leur dette. Il est bien à craindre que ce ne soit sur les *créanciers* des émigrés que tombe *en définitif* le poids de la *confiscation* des biens de leurs débiteurs."

On ne conçoit guère comment Lecouteulx pouvait présenter de pareilles craintes sous la forme modeste d'un *problême*, puisque si les dettes des émigrés égalaient presque la valeur de leurs immeubles à l'époque où ceux-ci se vendaient pour 30 fois leur revenu, elles doivent l'avoir considérablement surpassée, depuis que ces immeubles se sont dépréciés au point que les hôtels & les palais dont la république n'a retiré que 22 *mille francs* étaient peut-être chargés de 22 millions d'hypothèques avant qu'elle eut mis les possesseurs en fuite.

Voici donc en résumé les obstacles insurmontables qui s'opposent au retour de ces espèces de confiscations: c'est que le fisc y a infiniment moins gagné que n'y ont perdu les ré-

publicains *créanciers* des émigrés (9); c'est qu'en s'emparant de cette proie, il a réduit à la der-

---

(9) Il n'est pas besoin de dire que l'exposé de Lecouteulx était une exagération évidemment destinée à diminuer la pitié du peuple envers les émigrés, à la tourner en faveur de leurs *créanciers*, & à faire croire que tout le luxe que déployait autrefois la noblesse était le produit des faveurs de la Cour, & par conséquent des sueurs du pauvre roturier. Au surplus, les documens qu'on possède sur la quantité & sur la valeur des terres confisquées, sont jusqu'ici si incomplets, que Lecouteulx ne put citer aucun fait à l'appui de son étrange assertion, & qu'il eut grand soin de la présenter sous la forme d'un *problême*.

Après avoir suivi avec beaucoup d'attention tout ce qui a été écrit snr cette matière, voici le résultat que je crois pouvoir soumettre au public, mais simplement à titre d'apperçu.

Les immeubles confisqués tant sur le Clergé que sur la Couronne, les Princes, les Collèges, les Hôpitaux, les Fédéralistes & autres individus, émigrés ou non, formaient le tiers ou au moins le quart de toute cette masse de propriétés dans l'ancienne France, & produisaient aux possesseurs légitimes un revenu net & annuel de plus de 300 millions, dont environ la sixième partie consistait en droits seigneuriaux, en rentes foncières, en champarts, &c.

Ce revenu net de 300 millions, estimé au denier 28 ou 30, représentait avant la révolution une valeur vénale d'environ 8 à 9 milliards.

Les immeubles confisqués étaient chargés d'une dette d'environ 2 milliards, dont près de la moitié se trouvait hypothéquée à ceux des Français qui émigrèrent, & l'autre moitié à ceux d'entr'eux qui sont restés sous la jurisdiction de la république. Johannot a avancé qu'un million d'individus se sont présentés comme *créanciers* des émigrés. Plusieurs rapports officiels annoncent que leur créance s'élève au capital d'un milliard, & les intérêts annuels à 50 millions, dont l'Etat leur paie aujourd'hui le *tiers* en *Bons*.

En con-

nière misère ses propres contribuables ; c'est que de nouvelles expropriations, en faisant baisser encore le prix des terres, diminueraient le produit de ses droits sur les ventes ; c'est qu'après six ans d'expérience, il a appris que les immeubles confisqués sont pour lui de nulle valeur ; c'est qu'enfin ceux dont il ne peut se défaire à aucun prix & qui restent sous l'administration de ses régisseurs lui rapportent incomparablement moins que les terres dont il a laissé l'usufruit à la noblesse. Mille fois il s'est repenti de

---

En considérant l'énorme dégradation qu'éprouvèrent les biens confisqués du moment où l'on y porta la main, & où l'on eut supprimé les droits seigneuriaux, il y a tout lieu de croire qu'à l'époque où ils furent mis en vente & adjugés, leur revenu net était déjà réduit de moitié.

Sans risquer aucune exagération, on peut encore affirmer, que la masse des biens confisqués dans l'ancienne France, ne s'est pas vendue à plus de deux années de leur revenu net ainsi réduit, & que l'Etat n'en a pas tiré au delà de 300 millions *valeur espèces*.

Quoiqu'il n'ait réellement perçu des acquéreurs qu'une somme si modique, il n'en est pas moins vrai que cette grande spoliation lui a procuré environ *cinq milliards valeur effective* : mais il ne faut jamais perdre de vue que c'est l'émission du papier-monnaie qui lui avait procuré cet immense subside, & que ce ne sont point les acquéreurs des terres confisquées qui en ont fait le sacrifice. Bien au contraire ; ils sont les seuls qui aient profité de la dépréciation des assignats, & elle n'en a pesé qu'avec plus de force sur le reste du peuple. Cette dernière circonstance explique l'horrible épuisement des contribuables, surtout de ceux, qui s'étant abstenus de prendre part au vol national, ne purent s'abstenir de recevoir des assignats.

s'être ainsi privé des tributs réguliers qu'il aurait tirés des propriétaires légitimes, si plus éclairé dans son avidité, il eût suivi l'exemple de Cromwel, qui laissa aux royalistes Anglais leurs domaines, pour en empêcher la détérioration, & pour leur imposer chaque année des rançons considérables. Si à toutes ces circonstances, l'on ajoute la double certitude qu'a le Directoire de ne plus trouver de capitalistes pour acquérir les terres qu'il confisquerait, & que celles dont il s'était emparé auraient eu une valeur quadruple, s'il en eût confisqué la moitié moins, on comprendra pourquoi il se prononça lui-même contre toutes confiscations nouvelles, & repoussa avec empressement la dot que lui offrait l'Abbé Sieyes (10).

Mais je le répète : lors même qu'il eût été assez aveugle pour en vouloir, il est plus que douteux si toute son autorité & celle des Conseils auraient pu vaincre l'opposition de ceux des Français dont la fortune est hypothéquée sur les terres convoitées,

---

(10) Les éditeurs du Moniteur, qu'on peut regarder comme étant aux ordres du Directoire, s'empressèrent de combattre cette mesure en exposant,—" que son effet serait de faire sortir de France le peu de numéraire qui avait reparu, & d'occasionner la ruine d'un grand nombre de familles, tant de celles qui sortiraient de la république, que de celles *qui y resteraient*. . . . . Ne pourrait-on pas craindre, ajoutaient-ils, que beaucoup de personnes regardant l'expulsion collective que l'on propose, comme une violence, comme une injustice, ne voulussent point la partager & dépouiller ceux sur qui elle pèserait, en se rendant acquéreurs de leurs domaines ?"

& qui savent aujourd'hui que c'est *sur eux que tomberait en définitif tout le poids de la confiscation des biens de leurs débiteurs.* Comme les familles qui commencèrent par être les complices de ce vol & qui ont fini par en devenir les victimes, ne prêteront plus leur ministère au fisc, comme en saisissant les terres de la noblesse, il ne peut plus être secondé par le *Tiers-Etat*; dès que ces auxiliaires naturels lui manquent, il lui devient presque impossible de procéder à de nouvelles confiscations, lors même qu'il n'y aurait pas renoncé par le sentiment de son intérêt propre.

Ce serait s'abuser étrangement que d'envisager comme mesure fiscale, le dernier décret par lequel on a confisqué les biens de ceux des déportés, qui ne se présenteront pas d'eux-mêmes pour subir leur sentence, ou qui s'évaderont du lieu pestiféré où on les relègue. Ce décret a été lancé dans un accès de rage, en apprenant l'évasion de Pichegru, celle de toutes les victimes du 18 Fructidor dont les régicides redoutent le plus l'énergie, la popularité & les talens, le seul acteur qui se soit fait un grand caractère & l'ait conservé sans tache, dans ce drame révolutionnaire qui a fait disparaître toutes les autres réputations en les mettant au double creuset de la prospérité & de l'adversité.

Aussi ceux qui ont proposé cette nouvelle confiscation se sont-ils bien gardés de donner à entendre que le trésor public en retirerait le moindre secours; & le député Rouchon, qui l'attaqua avec

tant de courage, ne prit pas même la peine de la combattre sous ce rapport, ce qu'il n'aurait pas manqué de faire, s'il n'eût été certain que les intérêts du fisc n'entraient pour rien dans leurs vues (11).

---

(11) Après avoir annoncé que cette mesure porterait le dernier coup au crédit public, il l'attaqua par des argumens d'une toute autre espèce, & quoiqu'ils n'aient qu'un rapport éloigné à l'objet que nous traitons, on ne verra pas sans intérêt le contraste frappant que présente la mâle énergie de cet homme de bien avec les lâches passions de ses collégues. Voici la question qu'il leur adressa.

" Que penseriez-vous du législateur qui dirait à un malheureux condamné à mort : *Viens aux pieds de la guillotine, sinon je te ferai rouer, écarteler* . . . Lisez l'histoire : vous y verrez que nul tyran, pas même Néron ni Héliogabale, ne s'est imaginé de punir un homme parce qu'il n'était pas venu demander à subir son supplice . . . . Eh ! que dire quand dans une pareille proposition, on voit paraître les mots *justice, humanité, clémence !* Je l'avouerai, les cheveux m'en ont dressé sur la tête. Est-ce donc avec un *rire* sardonique que l'on enfonce le poignard ? . . . Je demande qu'on fasse cesser la déportation & les effets de la déportation."—Ici le Moniteur nous apprend qu'une partie des membres *murmuraient & qu'une foule d'autres* RIAIENT —" Représentans, leur dit Rouchon, je concevrais votre *rire* s'il s'agissait de pardonner : je ne le conçois pas lorsqu'il s'agit de punir."

Ce député revint à la charge trois jours après, & s'éleva avec tant de force contre ce nouveau systême de progression & de cumulation des peines, que Bailleul & tous ses satellites ne surent que répondre. Après un moment de silence, Rouchon tournant autour de lui ses regards, & ne voyant que des visages inexorables, s'écria avec l'accent du désespoir. *Comment ! personne ici n'appuie ma proposition !*

Personne n'osa ni l'appuyer ni la combattre, & voici comment le Moniteur du 12 Novembre, N° 52, termine le récit de ce débat.—Rouchon. *Il n'est plus d'hommes.*

Non seulement on peut défier le Directoire de tirer cent mille écus de tous les immeubles des déportés; mais on peut être sûr qu'il y perdra incomparablement davantage, par cela seul que toute mesure qui fait baisser la valeur vénale des immeubles, diminue d'autant le produit des droits considérables qu'il prélève sur les ventes & les successions, & qui, à eux seuls, constituent près du quart de ses revenus ordinaires. Quant aux terres confisquées & déjà vendues; leur dépréciation paraît s'être sensiblement accrue à la suite de ce décret, puisque dans la séance du 1er Décembre, le député Fauvel a demandé—" qu'il soit défendu d'établir dans les *affiches* de ventes une *distinction* entre les biens *nationaux* & les biens *patrimoniaux*, différence qui ne peut, dit-il, exister désormais ni dans le fait, ni dans le droit, pour des amis de la république."

Réquisitions en Nature.

L'intérieur de la France est si peu connu & change avec tant de rapidité, que beaucoup de gens s'imaginent que si le Directoire laisse aujourd'hui aux propriétaires l'administration de leurs domaines, ce n'est qu'afin d'y saisir des récoltes plus abondantes, & que les *réquisitions en nature* ne sont pas pour lui moins productives que l'étaient autrefois les séquestres.

C'est cependant un fait constaté que depuis la révolution du 18 Fructidor, époque à laquelle ses besoins sont devenus plus urgens que jamais, il s'est abstenu de toutes espèces de *réquisitions* dans

l'ancienne France & dans les départemens aggrégés. Sur ce point du moins, il a montré qu'il avait été sincère dans le message où il annonça que *l'emploi de cette mesure est toujours funeste.* Bien loin d'y avoir recours, il n'a cessé de répéter aux Conseils que l'unique moyen de créer un revenu public qui ne mette pas les administrés en guerre ouverte avec l'administration, était de renoncer aux taxes directes pour lesquelles on s'adresse aux personnes qui les refusent, & d'y suppléer par des taxes indirectes qui se confondent peu à peu avec le prix de la chose, & que le contribuable paie sans s'appercevoir du sacrifice qu'il fait à la transmission de chaque pièce de monnaie qu'il dépense.

Ce qui a conduit si rapidement le Directoire à renoncer aux *réquisitions*, c'est qu'il reconnut qu'il avait porté à l'agriculture le coup le plus funeste, & s'était rendu l'artisan de sa propre détresse en pillant les capitaux productifs au lieu de demander le superflu de la reproduction ; qu'un gouvernement, ainsi qu'un particulier, lorsqu'il a perdu son crédit & dissipé tout ce qu'il avait en avances disponibles, doit se résigner à vivre sur son revenu, & qu'arrivé à ce terme, il lui est aussi impossible de lever tout à la fois des réquisitions & des contributions sur les cultivateurs, qu'il l'est à ceux-ci de faire produire à leurs vignes deux récoltes dans la même année. Lorsqu'après avoir mis, en 1796, leurs caves & leurs greniers en réquisition, on eut l'effronterie de leur envoyer le percepteur des taxes, il fut repoussé de toutes parts avec ce

propos, que cita Johannot, en faisant abolir les réquisitions & rembourser celles de 1796. *Comment voulez-vous que nous payons nos taxes, lorsque vous nous avez enlevé la totalité de nos récoltes?*

Il est vrai de dire que lorsque le gouvernement constitutionnel avait essayé de prolonger ce régime *extra-légal,* il ne percevait point encore la plûpart des tributs légaux à l'aide desquels il traîne aujourd'hui sa fragile existence. Mais ce qui l'engagea à presser si vivement l'organisation des impôts réguliers, c'est qu'il s'apperçut que ses préposés frustraient son avidité en retenant ou gaspillant la plus grande partie des grains enlevés.—" Il apprit à ses dépens, nous dit Adrien Lezay, il apprit que la violation de la propriété est plus coûteuse que sa protection.... que l'argent qu'on arrache par force, sort bien de la main où il est, mais sans arriver pour cela dans celle de l'épargne ; qu'entre ces deux en est une troisième, qui prend dans toutes deux, & ne laisse rien dans aucune."

Telle est la leçon qui le força enfin à rétrograder vers les impôts réguliers, & d'abord après le 18 Fructidor, époque où ses janissaires auraient pu mieux que jamais recommencer les levées en nature, il s'est hâté de révéler aux deux Conseils que les *réquisitions dévoraient des ressources qu'on pourrait utiliser* (12).

On le voit maintenant : ces ressources que les réquisitions *dévorent,* ce sont les tributs légaux, &

(12) Message du 26 Septembre 1797.

chacun sait que ceux-ci ne peuvent être *utilisés*, c'est-à-dire productifs, qu'autant qu'ils sont décrétés d'avance, répartis sur tous les contribuables proportionnellement à leurs facultés, & perçus de façon à écarter l'arbitraire. Cet aveu du Directoire dit assez qu'il n'a renoncé aux *réquisitions* que pour son propre intérêt, & que s'il est obligé d'y revenir, cette tentative désespérée indiquera bien moins sa force que son agonie.

Il y reviendra cependant malgré lui, si jamais ses armées sont repoussées vers leurs frontières, comme le furent celles de Jourdan & de Moreau, & sans doute que de nouvelles réquisitions en nature, pourront les approvisionner de vivres pendant plus ou moins de tems : mais pour empêcher que cette soldatesque ne se débandât, il ne suffirait pas de la nourrir, il faudrait faire les frais de ses équipages, & surtout de sa solde. Or, voilà ce qui est hors du pouvoir de ceux auxquels elle obéit encore.

On ne se figure guère avec quelle rapidité les réquisitions en nature & tous les enlèvemens inattendus arrêtent la reproduction & tarissent le revenu d'un pays quelque riche qu'il soit. Si par impossible, Buonaparte ou Masséna réussissaient jamais à s'établir dans la Grande-Bretagne & à *l'exploiter* à leur manière, ils auraient beau employer les *fusillades* & menacer le peuple Anglais de la *foudre* & du *feu du ciel* ; à moins qu'ils n'enlevassent jusqu'au mobilier, on pourrait les défier de lever, pendant plusieurs années de *terreur*, le quart des subsides que M. Pitt y a obtenus

obtenus depuis la guerre, avec le talisman du *crédit*, & le levier de la *loi*.

Emprunts Forcés.

" Il n'y a pour gouverner & surtout pour avoir de l'argent que deux moyens au monde, la *terreur* qui l'arrache, & la *confiance* qui l'obtient. Le premier est *usé*, le gouvernement l'a expérimenté par lui-même quand il a essayé d'en faire usage. Il remettrait sur la France le *pressoir révolutionnaire* pour exprimer ses *derniers sucs*, qu'il en coulerait des flots de sang avant une *goutte d'argent*. Les lois l'ont averti de se cacher. Plus elles le poursuivront, plus il fuira."

C'est ainsi que s'exprimait, en 1796, Adrien Lezay. Et comme depuis cette époque, toutes les lois destinées à *obtenir de l'argent* par la *confiance* ont été sans effets ; examinons si les successeurs de Robespierre pourront y suppléer de nouveau par la *terreur*.

Sans doute ils se jetteraient sur les propriétés mobiliaires, si leur devancier leur avait laissé quelque chose à découvrir ; mais le garde-meuble de la Couronne, les diamans de la famille royale, la vaisselle des particuliers, l'argenterie des églises, les nippes des prêtres, les troncs même des hôpitaux, tout a été successivement mis en vente au nom de la nation ou dérobé par les Jacobins, tout est aujourd'hui consommé ou réparti entre la foule des ravisseurs. Le Directoire a beau porter autour de lui ses regards, il n'apperçoit plus de dépôts dont il vaille la peine de s'emparer. Les fonds

de la Compagnie des Indes, ceux de l'ancienne Caisse d'escompte, les épargnes des Corporations, les bourses des Collèges & jusqu'au pécule des mineurs, qu'est-ce donc qui n'a pas disparu sous la main des fondateurs de cette république ? (13) De tant de capitaux réels & artificiels, il ne reste presque d'autres traces que les pages du Grand Livre.

Mais, dira-t-on peut-être, il n'en est pas de même du numéraire métallique, qui sans être beaucoup plus rare, est seulement, comme l'a observé Lecouteulx, plus *disséminé* qu'autrefois.—C'est précisément cette *dissémination* des métaux précieux qui interdit tout espoir de les mettre de long-tems en saisie, & l'on peut tenir pour certain, que ce que le Français sait aujourd'hui le mieux cacher, c'est son argent. J'ai même la preuve que, depuis le 18 Fructidor, il a recommencé à l'exporter ou à l'enfouir. Cette preuve ne se tire pas seulement de

---

(13) Il n'existe plus en France que la *Caisse Massiac* & celle du *Commerce* connue sous le nom des *Comptes courans*, où le Directoire pourrait peut-être saisir d'un seul coup de filet un dépôt de 2 ou 3 millions en espèces. Aussi les Parisiens sont-ils fortement imbus de l'idée que c'est quelque emprunt clandestin de cette nature qui a causé la suspension récente du paiement des billets de cette dernière banque. Jusqu'ici les administrateurs ont cependant assuré le contraire, & ce procès n'est pas encore assez instruit pour prononcer sur ce point de fait ; mais si le ministre des finances s'y trouve réellement impliqué, il n'en perdra pas moins dès cette année, sur le produit des *patentes*, fort au delà de ce qu'il croyait gagner par ce coup de main.

la hausse excessive dans le prix du papier sur l'étranger & dans celui de l'escompte ; mais aussi des prix comparatifs de l'or à l'argent avant la révolution, pendant son cours, & depuis l'attentat du 18 Fructidor.

J'invite le lecteur à me suivre dans une petite digression qui pourra lui fournir un excellent thermomètre, pour juger chaque jour des progrès de la confiance ou de la défiance du peuple de Paris envers ses chefs. On sait que le prix relatif de l'argent à l'or dépend de leur abondance respective. Comme celle-ci n'a point sensiblement varié en Europe depuis une douzaine d'années, tout annonce que sans la révolution, leur valeur correspondante serait restée en France à peu près au taux auquel M. de Calonne avait établi le nouveau pied monétaire (14), & auquel il se trouve encore dans les autres

---

(14) Avant la refonte qui eut lieu sous son administration & que ses compatriotes lui ont si injustement reprochée, quatre gros écus ne contenaient en argent fin que 14 fois $\frac{1}{2}$ le poids de l'or fin renfermé dans un louis, & comme la valeur relative de l'or contre l'argent avait réellement augmenté dans toute l'Europe depuis l'année 1726 où l'on adopta ce pied monétaire, M. de Calonne fit très sagement de retrancher quelque chose de la matière des louis. Peut-être alla-t-il un peu trop loin en établissant de 1 à 15 $\frac{1}{2}$ leur rapport avec les monnaies d'argent correspondantes ; mais je n'en suis pas moins disposé à croire que le système monétaire de la Monarchie Française devint alors le plus parfait de l'Europe, comme celui de la Grande-Bretagne est resté le plus défectueux, depuis qu'à la fin du siècle passé le Chancelier de l'Echiquier Montague émit de

Etats de l'Europe, où l'or fin coûte généralement 15 fois $\frac{1}{3}$, 15 fois $\frac{1}{2}$, ou 15 fois $\frac{2}{3}$ son poids en argent fin. Sous le règne de Robespierre, le prix de l'or s'était élevé à Paris jusqu'à 16 $\frac{1}{2}$ & retomba un peu lorsque les Pichegru & les Barthélemy furent portés à la tête des affaires ; mais depuis leur catastrophe, il a remonté graduellement à 17. La cotte qu'en donnent les derniers papiers Français est beaucoup plus importante qu'on ne pense, par cela seul qu'elle indique avec précision l'étendue des sacrifices que font les hommes à argent pour le mettre hors de l'atteinte des ministres de la terreur (15). Si pour se procurer *une* livre pesant d'or

---

de nouvelles monnaies d'argent, sans faire sur elles la même opération que M. de Calonne a faite en France sur les monnaies d'or.

Tout annonce qu'il serait trop tard pour y revenir, & qu'à la paix générale le prix marchand des matières d'or & d'argent se trouvera en Europe très rapproché du pied de 1 à 15 $\frac{1}{5}$ établi sous Elizabeth. Mais le système monétaire des Anglais qu'on admire tant en France, n'en est pas moins vicieux dans presque toutes ses branches, & sans le succès des billets de banque, il y a long-tems que ses vices eussent provoqué une réforme. Celle-ci sera d'autant meilleure qu'elle sera complette, & je doute fort qu'il fût prudent de l'entreprendre avant que tous les anciens canaux du commerce soient rouverts sur le continent, ou qu'on puisse connaître l'influence qu'aura sur le prix des métaux précieux la révolution qui a fait tout à la fois enfouir beaucoup d'or & porter beaucoup de vaisselle plate aux hôtels des monnaies.

(15) Dans les papiers de Paris du mois de Février 1799, le *Marc* d'argent fin est cotté à *L*50. 15s., & *l'once* d'or fin à *L*106. 10s. D'où l'on voit que les huit onces d'or qui font le marc

fin qui ne vaut aujourd'hui à Londres que 15 livres & $\frac{2}{3}$ pesant d'argent fin, les Parisiens se soumettent à en payer 17, c'est qu'une livre d'or par son poids spécifique occupe environ la moitié moins de volume qu'une livre d'argent, & que la même somme nominale prenant ainsi 30 à 34 fois moins d'espace, peut échapper d'autant mieux à l'œil du gouvernement & de ses espions. Quand la défiance qu'il inspire en est arrivée au point de faire courir volontiers les risques d'une si forte *prime*, toutes les mesures propres à le déjouer sont prises, il n'a plus de ressources pour atteindre les métaux précieux, & à la première tentative qu'il ferait pour s'en emparer, le peu de numéraire qui circule encore rentrerait à l'instant dans les entrailles de la terre.

Tout ceci, comme on le voit, s'appliquerait également aux *emprunts forcés*, si le Directoire avait l'effronterie d'en tenter un nouveau après le décret du 31 Septembre 1797, qui *démonétisa* les coupons ou reconnaissances qu'avaient reçus les prêteurs de l'année précédente (16). Au surplus, il ne

---

marc, coûtent 852 liv., ou à peu de chose près, 17 marcs d'argent. On voit en même tems combien il y à gagner en fondant tous les louis de poids qu'on peut se procurer contre des écus sur le pied de $15\frac{1}{2}$, & qu'on revend sur le pied de 17, après avoir transformé la matière en lingots. C'est à quoi se rapporte ce que j'ai avancé, p. 219, sur la nécessité de *démonétiser* les louis, quelque désastreuse que soit cette mesure.

(16) Le décret qui avait ouvert cet emprunt, portait la promesse solennelle d'accepter un *dixième* des coupons ou récipissés en paiement des contributions pendant chacune des dix années suivan-

faut point être la dupe des mots : les prétendus *dons volontaires* qu'on a sollicités au commencement de 1798, n'étaient autre chose qu'un emprunt *forcé*, ainsi que l'observa très bien Le Brun. Or, comme ils n'ont versé qu'environ *mille francs* par jour dans les coffres de la trésorerie, & que ses dépenses journalières s'élèvent à près de *trois millions*, on peut se tranquilliser sur les résultats d'un pareil essai, en supposant qu'il se renouvelle.

Serait-il besoin d'en dire davantage pour montrer que la terreur a perdu son talisman productif ; qu'en replaçant le *pressoir révolutionnaire* sur un pareil pays, on ne trouverait plus de *sucs* à en ex-

---

suivantes. Dans son mémoire du 2 Août 1797, le ministre Ramel s'étant plaint de ce que *cette compensation emporterait plus de* 30 *millions sur les rentrées de chacune de ces années*, il n'en fallut pas davantage pour l'en débarrasser en décrétant, que les *huit derniers coupons de l'emprunt forcé ne seraient plus admis en paiement des contributions & qu'ils feraient partie de la dette publique.*

Puisqu'il est ici question de cet emprunt forcé de 600 millions, dont j'avais pronostiqué qu'on ne recevrait pas au delà de 200, terminons ce qui le concerne, en citant l'aveu que fut obligé de faire le rapporteur Crétet pour envelopper tous les prêteurs sans distinction dans la grande banqueroute nationale. *L'emprunt forcé qui a produit une masse* NOMINALE *de* TROIS CENTS *millions, n'a pas fourni plus de* CENT *millions en valeur réelle.*

Certes, à peine en eût-il fourni *dix*, si les prêteurs n'avaient pas été admis à profiter de l'occasion pour se délivrer de leurs assignats : encore, afin d'obtenir ce sacrifice, fallut-il leur persuader qu'en jettant ainsi au feu les trois quarts du papier-monnaie qu'ils possédaient, ils releveraient dans la même proportion la valeur du quart qui leur resterait ; idée si chimérique, que depuis cette époque, il baissa encore de 29 sur 30.

primer ; que ses spoliateurs s'étant privés de la ressource du crédit par le décret qui proclama si inconsidérément la légalité des banqueroutes, ils se trouvent forcés de rentrer dans l'étroite ornière des impôts réguliers, & de se contenter de ceux qu'ils pourront lever sur un peuple épuisé, déshabitué de les payer, & qui met autant d'adresse à les éluder qu'il déploie de résignation en se voyant enlever ses droits politiques & civils ? Que dirait Montesquieu, en assistant à un pareil spectacle chez ses compatriotes travestis en *républicains*, lui, qui sous l'ancien régime, avait avancé comme axiome, —" qu'un peuple peut aisément souffrir qu'on exige de nouveaux *tributs*, mais que lorsqu'on lui fait un *affront*, il ne sent que son malheur, & y ajoute l'idée de tous les maux qui sont possibles."

Dès l'année 1795, époque où les législateurs Français continuaient à menacer la Coalition du développement de leurs moyens révolutionnaires, & où ils s'écriaient encore : l'*Europe est-elle à vendre ?* j'osai pronostiquer que l'ensemble des tributs réguliers qu'ils commençaient à réorganiser, ne leur procurerait pas, en 1796, un revenu égal au montant des taxes additionnelles que M. Pitt leverait dans la même année sur le peuple Anglais. Je fus alors aux prises avec un ancien administrateur de la France, qui me reprocha *la grande erreur de ne pas considérer ce que sont les* MOYENS RÉVOLUTIONNAIRES. *Si l'on était aussi convaincu qu'on devrait l'être*, ajoutait-il, *qu'ils surpassent de beaucoup en* FORCE

& en ÉTENDUE *les moyens* LÉGITIMES *&* RÉGULIERS, *on ne se repaitrait pas de* CHIMÈRES.

Il est bizarre qu'en vantant leur *force* & leur *étendue*, cet écrivain eût oublié de faire mention de leur DURÉE. Après avoir réparé cet étrange oubli, voyons si ce sont les financiers Français ou Anglais qui se sont *repus de chimères*.

Vers le mois d'Août 1798, dans le même tems où Bailleul déplorait, avec tant d'amertume, *le peu de facultés* des contribuables Français, le dénuement de la trésorerie, & par dessus tout la perte du *crédit*, qui lui a enlevé tout espoir de suppléer au déficit par des emprunts, M. Pitt, qui pouvait emprunter à 6 pour cent, toutes les sommes dont il avait besoin, renonçait volontairement à cette ressource & prenait la résolution de demander une grande partie des dépenses extraordinaires de la guerre au peuple Anglais, sur lequel elle a déjà accumulé pour 8 à 9 millions sterling de nouveaux impôts. Eh bien ! telle est la *force*, *l'étendue* & surtout la DURÉE des moyens *légitimes* & *réguliers*, que cette nation s'est vue imposer, sans le moindre murmure, un subside additionnel de 10 millions sterling pour chacune des années 1799 & 1800. En sorte qu'elle paie aujourd'hui le double de ce qu'elle payait il y a sept ans, lorsque les étrangers la croyaient excédée de taxes. C'est une chose remarquable, que depuis cette époque le produit général des anciens impôts s'est visiblement accru : mais ce qui est bien plus remarquable encore, ce qu'il faudrait proclamer à

son de trompe dans toute l'Europe, pour la tenir en garde contre la *chimère des moyens révolutionnaires* ; c'est que dans le court espace d'un mois, le Parlement Britannique a décrété & organisé cet énorme impôt additionnel de 250 millions tournois, tandis que depuis quatre ans, les mandataires de la nation révolutionnée ont tenu près de mille séances pour décréter & organiser un revenu public dont le produit total ne dépasse pas *demi* million par jour ! (17)

Ce triomphe à jamais mémorable des ressources légitimes sur les ressources révolutionnaires, a été mis dans le jour le plus éclatant par un orateur homme d'état. Après avoir présenté à la Chambre des Pairs le contraste de la prospérité croissante des contribuables Anglais, & de l'appauvrissement progressif de ceux de la France ;—" Sans doute, a-t-il ajouté, sans doute il est difficile de se défendre du juste orgueil que doit nous inspirer un semblable contraste ; mais gardons-nous de perdre jamais de vue la grande moralité qui en découle.

---

(17) Ceci n'a rapport qu'aux *impôts* proprement dits, parmi lesquels on ne peut ranger ni le revenu des domaines nationaux invendus, ni le paiement de ceux qui s'achètent, ni le produit des coupes des forêts, ni le fermage des salines & marais salans confisqués, ni le déchirement des successions anticipées, & bien moins encore les tributs arrachés par force ou par adresse aux autres peuples. Réunis aux *contributions* des Français & des départemens aggrégés, tous ces objets peuvent porter les recettes de la trésorerie nationale à près *d'un* million par jour : mais il n'y a guère plus de la moitié de cette somme qu'on puisse envisager comme procédant d'une source de revenus régulière & durable.

Milords, si nous nous trouvons placés dans une situation qui fait le désespoir de nos ennemis, souvenons-nous que c'est pour n'avoir déployé nos ressources nationales que par des moyens justes & légitimes. Que cette leçon vivante serve d'encouragement à la génération actuelle, & d'exemple à notre postérité. *Vera gloria radices agit, atque etiam propagatur* (18)."

Revenons au peuple Français. Je me flatte d'avoir prouvé que, lors même qu'il serait aussi consciencieux à acquitter les tributs, qu'il est actif à les éluder, lors même qu'il aurait pour ses chefs autant de respect & de dévouement qu'ils lui inspirent de mépris & d'horreur, il lui serait physiquement impossible de payer la moitié ni peut-être le tiers des subsides dont ils ont besoin pour un établissement de paix ; qu'après lui avoir clandestinement enlevé ses capitaux à l'aide des assignats, après avoir suspendu tous ses travaux productifs pour la guerre, & avoir desséché ses revenus jusqu'à la racine, ses oppresseurs sont condamnés sans rémission à un DÉFICIT qui prépare leur catastrophe & qu'ils ne l'ont différée qu'en pillant la Hollande, l'Allemagne, la Suisse & l'Italie.

Ce n'est que depuis l'annihilation du papier-monnaie que cette conséquence a pu se développer ; & si tant de gens se sont trompés sur ce point, c'est qu'ils oubliaient que les ravages du déficit n'éclateraient qu'après avoir vicié tout le sang du corps

---

(18) *Lord Auckland's Speech, on the 8th Day of January, 1799.*

politique. Mais ses horribles symptômes percent aujourd'hui de toutes parts. Quiconque observe de près cette république triomphante au dehors, la voit tomber en dissolution au dedans, & peut assigner le terme de ses conquêtes & de ses trophées, à l'époque où les Puissances neutres, auxquelles elle en impose encore en leur parlant de ses *inépuisables ressources*, comprendront qu'il ne lui en reste d'autres que les dépouilles qu'elle se propose de leur arracher en les attaquant séparément.

Et qu'on ne dise point que j'exagère en signalant son déficit comme une maladie mortelle. Sans doute qu'elle n'est point la seule qui menace de ruine ce gouvernement monstrueux ; mais comme elle donne à chacune des autres une activité rédoublée, comme elle interdit jusqu'à la possibilité des palliatifs, elles se concentrent toutes dans la *pénurie* qui le ronge. Ce n'est donc pas sans raison qu'il se plaint de ce qu'on frappe la république au *cœur*, en lui refusant des subsides, & que ses satellites les plus clairvoyans proclament que *les finances sont l'ame, le souffle vital qui ne peut expirer sans que tout expire* (19), ou que *de toutes les calamités qui peuvent affliger un pays, le désordre dans les finances est la plus grande* (20).

Ce n'est qu'en récapitulant les principales *calamités* qui tiennent à la pénurie du fisc, qu'on verra combien est juste la comparaison ci-dessus, & que

(19) Jacqueminot.

(20) Bailleul.

les finances sont au corps politique ce qu'est au corps humain le cœur qui y entretient le mouvement & la vie, en pompant le sang, & en le reportant dans toutes les artères.

Si la banqueroute décrétée en Septembre 1797, a réduit à la mendicité près d'un million de Français, comment la justifièrent ceux de leurs députés qui mirent le sceau des lois à cette ignominie vraiment *nationale?* en disant—" que c'est sous le rapport de sa *détresse financière* que les ennemis de la république conservent encore quelques espérances, ... qu'ils sont parfaitement instruits de sa situation intérieure, qu'il fallait l'améliorer en se *libérant* d'une masse d'intérêts énorme (21) ... en écartant le spectre d'une dette *non consolidée* & *non consolidable* ... que tout Etat opprimé par une dette publique plus forte qu'il ne peut la supporter, est réputé dans une *décadence* qui *appelle* sur lui les entreprises de ses voisins. ... que les promesses faites aux créanciers de l'Etat furent toujours subordonnées à la *possibilité de payer*, sans laquelle, soit les promesses, soit les garanties ne sont que des *illusions* (22)... qu'enfin il y a *impossibilité physique* de rien ajouter aux impôts existans, ainsi que d'en continuer le taux actuel pendant plusieurs années (23) ... & que dans un pareil état de choses la *justice nationale a ses bornes* (24).

---

(21) Villers.
(22) Crétet.
(23) Monnot.
(24) Villers.

Si après avoir ainsi décrété la banqueroute nationale comme *justice nationale*, on a de nouveau faussé la foi publique par rapport au tiers conservé, si l'on n'a pas même livré un seul écu aux petits rentiers à qui l'on avait promis, par décret, de payer quelque chose au delà de ce tiers ; écoutez ces banqueroutiers.—" *Les circonstances impérieuses deviennent leur excuse* (25), l'irrésistible nécessité a décrété le contraire, le budget qui avait assigné des fonds à cet effet, *n'a pas été aussi productif qu'on l'imaginait* ; *il était plus fictif que réel* (26)."

S'il en a été de même des pensions promises aux soldats mutilés, aux 25 mille officiers réformés, aux veuves & aux enfans de ceux qui ont succombé dans les combats ; la trésorerie & le Directoire s'en sont encore justifiés en disant, *qu'on n'a fait des fonds qu'en apparence, & pour ajouter difficultés sur difficultés..... qu'on s'est efforcé d'opposer une hypocrite popularité à toutes les ressources que le gouvernement voulait créer à côté de ses urgens besoins ; qu'on a consumé le tems, ou à calculer des recettes éventuelles subordonnées à des loix qu'on ne portait point, ou à déclamer contre des projets plus ou moins avantageux, sans leur en substituer d'autres* (27).

Si chaque jour le gouvernement républicain s'aliène ou voit déserter la foule des partisans qui l'avaient soutenu dans son usurpation ; c'est qu'il

---

(25) Vernier.

(26) Villers.

(27) *Rédacteurs* des 5 & 9 Septembre.

n'a plus d'assignats pour alimenter leur zèle en les tenant à sa solde ; c'est que le papier-monnaie qui avait été le *moteur de l'indépendance de la république, est devenu le principe de sa langueur actuelle* (28).

Si l'on se plaint de l'*insouciance*, de l'*ineptie*, du *découragement* & de la *désorganisation des municipalités* ; le rapporteur qui en signale les *nombreux inconvéniens*, les attribue à *cette seule cause, qu'il est notoire que depuis le régime constitutionnel*, c'est-à-dire, depuis la chûte des assignats, *les membres des administrations municipales n'ont* POINT ÉTÉ SALARIÉS (29).

Si les Juges se *vendent à l'intrigue*, comme les en accuse le Directoire, il s'empresse de remonter à la source de leur vénalité : ces Juges ne *sont pas payés* (30).

---

(28) Arnould.

(29) Demoore.

(30) Laujacq vient d'annoncer que le plus grand nombre des Juges demandent leur retraite, qu'aux nouvelles élections personne ne se présentera pour les remplacer; & que la France est à la veille de rester sans tribunaux.—" Nous ne pouvons voir avec une plus longue indifférence la situation des Juges de la république. Nous touchons à une époque *funeste*, à *l'abandon absolu des tribunaux*. Fasse le destin qui veille sur ma patrie que ma *prédiction* ne se vérifie pas ! Si dans deux mois, le traitement assuré aux Juges n'est pas *acquitté*, le pouvoir judiciaire peut être *anéanti*..... Où prendre des fonds, dira-t-on ? Il faut les prendre sur les *économies* dont on parle souvent, & qu'on réalise trop peu."

Cette *prédiction* a été prononcée le 31 Décembre 1798. Voilà sous quels auspices s'ouvre l'année 1799 pour ce gouvernement

Si cette *vénalité* se montre à découvert dans les bureaux, si Tallien lui-même s'est plaint de la *démoralisation de tous les employés*, c'est que *la voix impérieuse du besoin flétrit depuis long-tems leur ame.*

Si la police est sans action à Lyon, à Bordeaux, à Toulouse, leurs députés nous apprennent qu'il ne faut s'en prendre qu'*au dénuement de fonds*; que pour étendre dans les villes populeuses une police aussi active que le prescrirait l'immoralité de leurs habitans, il faudrait pouvoir *payer* les commissaires, les agens & les subordonnés de la police qui n'ont *rien reçu depuis dix-huit mois.*

Si les asyles des enfans trouvés ne sont plus pour eux que des *tombeaux*, s'il ne se présente plus de nourrices, si, *pendant l'an* VI, *il est mort dans les hôpitaux un grand nombre de malades & d'indigens auxquels on n'a pu donner ni* BOUILLONS NI PAIN; c'est qu'on n'a point affranchi le Directoire du *joug tyrannique des besoins*, ou, comme l'a dit Ramel, que si le paiement des impôts avait été ponctuel, le *ministre de l'intérieur aurait pu accorder des secours aux hôpitaux* (31).

---

ment qui parle encore de ses ressources *inépuisables*! Que sera-ce donc en 1800, même en admettant que pendant cet intervalle la république Française réussisse à nourrir la guerre par la guerre?

(31) Ce qui achève de prouver combien les plaies de la république tiennent aux finances, & ce qu'il y a de pire dans le dénuement où se trouvent ses hôpitaux, c'est que le peu de fonds disponibles qui leur restent, sont dévorés à pure perte par

Si la génération qui s'élève est privée de toute espèce d'instruction, si on la laisse *croupir dans l'igno-*

---

par une foule d'agens subalternes sans emploi, & qu'on ne peut cependant point congédier, par l'impossibilité d'acquitter ce qui leur est dû. Les seuls hospices de Paris n'en comptent pas moins de 2972, dont les gages annuels s'élèvent à 900 mille livres, précisément la somme dont le ministre de l'intérieur a pu disposer, en l'an VI, pour le soulagement des malades, qui n'y ont trouvé, comme nous l'apprend Garat, que le *séjour de toutes les misères & de toutes les agonies.* Comment lire, sans être révolté d'indignation & serré de douleur, la lettre que les administrateurs de ces hôpitaux viennent d'adresser à la Commission des finances!—" L'ordre serait bientôt rétabli partout si l'on pouvait nous assigner des fonds pour renvoyer cet essaim nombreux d'agens qui avilissent & dévorent les hospices, & qui n'ayant point reçu de gages *depuis plus de quinze mois,* se croient tous autorisés *à se payer par leurs mains,* sans qu'on soit dispensé de recommencer à les solder un jour. Ce renvoi opéré ; l'ordre, l'économie, la décence renaîtront dans les hospices. Sans lui, ils continueront à offrir le tableau du brigandage, du désordre & du crime."

Ce tableau des hôpitaux n'est que l'image fidèle du désordre qui règne dans la plûpart des autres administrations de la France, où tous les employés *se payent par leurs mains* ; & c'est ce que Bailleul avait en vue en disant, que *là où il n'y a pas d'aisance, il est très difficile de rétablir l'ordre.*

Le Ministre de l'intérieur vient de publier le 20 Janvier 1799 une circulaire où il s'appitoie sur la détresse des hospices & établissemens de bienfaisance. Il y reconnaît—*qu'ils sont dans la plus affligeante situation, qu'ils éprouvent une pénurie qui déchire les ames les plus insensibles . . . que leur détresse est à son comble, & que ce serait outrager l'humanité souffrante que de négliger un seul instant de venir à leur secour.* Puis il ajoute que—" *quoique* la loi du 11 Frimaire, porte, qu'en attendant que les administrations municipales

l'ignorance, dans l'abrutissement (32), si, comme s'en est plaint Briot, elle n'offre plus qu'une *horde impure & assassine, devenue la honte de la république,*

---

cipales ayent un fonds suffisant pour pourvoir aux dépenses de cet établissement, les sommes nécessaires seront fournies par le trésor public, *les circonstances où nous nous trouvons ne permettent d'envisager que dans le* LOINTAIN *la possibilité de réaliser cette disposition bienfaisante.*"

(32) C'est ainsi que s'exprima Bonnaire dans la séance du 6 Novembre 1798, & voici ce qu'il a ajouté le 17 Janvier 1799. —" Il n'y a pas un moment à perdre ; les habitans des campagnes sont plongés dans l'*abrutissement.* Il faut les en tirer & les élever à leurs propres yeux. Nous manquons d'instituteurs ! Il faut en *créer,* & leur donner une *existence honorable.*"—Les *finances seules ne peuvent plus s'ajourner,* avait dit quelques jours auparavant le même orateur, en annonçant cette motion, & il fut vivement secondé par Leclerc, qui s'écria : *Occupez-vous surtout de finances & d'instruction publique ; mais que les finances marchent* EN PREMIÈRE LIGNE. C'est bien là sans doute l'ordre naturel des matières, & cependant il paraît difficile d'ajourner davantage ce qui a rapport à l'éducation publique, car Heurtaut avait déjà observé, le 26 Juin 1798, que—" quoique nombreuses, les lois qui la concernent n'en sont pas moins incomplettes, qu'elles ne sont que des *jalons* plantés à de grandes distances & qui conduisent à un *désert.*"—Mais ce qui effraie par dessus tout le républicain Bonnaire, & ce qui lui fait jeter les hauts cris en considérant l'état actuel de ces institutions, c'est que *chaque moment de retard raye pour la suite une foule de Français de la liste des citoyens.* Cette crainte est fondée sur l'acte constitutionnel qui statue en effet qu'à dater de l'an XII, tout Français qui ne saura pas *lire & écrire* sera rayé de la liste des *citoyens.* Or, il est trop vraisemblable que si la constitution existe encore à cette époque, il faudra, pour lui obéir, placer la France sous une aristocratie très resserrée.

enfin si l'un de ses collègues propose d'y remédier en dotant davantage les *instituteurs primaires* ; le ministre de ce département s'empresse d'annoncer que les *crédits éventuels* qu'on lui a accordés jusqu'ici, ne suffisent pas même pour payer à ces instituteurs les salaires qu'on représente comme trop modiques. Il rappelle qu'il n'a reçu pour *crédits* que des *valeurs idéales, de vains chiffres tracés sur le papier*, & le Directoire a grand soin d'ajouter que la loi qui a fixé ces crédits pour l'année qui s'ouvre, n'est qu'une *simple indication.*

Si les grandes routes sont *dégradées, incommunicables*, & si la *stagnation du commerce en est la suite malheureuse*, le même Directoire nous en indique la cause : c'est que *depuis plusieurs années rien n'a été fait en ce genre, rien n'a été payé.*

Si les deux Conseils lui demandent celle des brigandages multipliés qui s'y commettent, il leur répond que ces brigandages sont les *premiers signaux* d'une guerre intestine, qu'il *y a à peine dans toute la république trois mille gendarmes de montés*, & qu'il faut chercher *en grande partie la source du mal dans les lacunes qu'on remarque encore dans le système de finances* (33).

Si en apprenant qu'une grave insurrection vient d'éclater dans la Belgique, ils s'adressent à lui pour en connaître les progrès & les remèdes, il leur répond encore—" qu'elle est l'effet des suggestions de l'Angleterre, & qu'il ne peut se flatter d'empê-

(33) Message du 6 Décembre 1797.

cher ces mouvemens de renaître, tant qu'il n'aura pas à sa disposition des *fonds secrets*, suffisans pour se créer les moyens de découvrir & de contreminer toutes ses manœuvres..... Il déclare qu'une somme de 1500 mille francs est *indispensable pour cet objet* (34)."

Si quelques députés osent se plaindre des *contrats onéreux*, le parti directorial leur ferme la bouche en disant :—" que l'*économie* dans les marchés est *impossible*, tant que le trésor public sera hors d'état de payer comptant ses fournisseurs ; qu'il faut nécessairement les dédommager des dangers qu'ils courent en acceptant des *ordonnances* dont le paiement est si *incertain*;... qu'ils exigent des *indemnités* proportionnées aux valeurs qu'ils mettent en avant, & aux *risques qu'inspire naturellement un* DÉBITEUR PUISSANT (35)."

Si un cri général s'élève contre la multiciplité des banqueroutes, si l'on se plaint de ce qu'elles deviennent de plus en plus fréquentes, même parmi la classe des négocians qui n'ont rien à faire avec le gouvernement ; Bailleul expose, que *quelqu'effort qu'on fasse pour s'isoler, il est impossible d'éviter tout point de contact avec les affaires publiques, & de ne pas être exposé dans le cours de la gestion d'un commerce quelconque au choc de cette grande manutention, qui, partant du centre de l'Etat, s'étend à tous les points de la circonférence, embrasse tous les genres de*

(34) Message du Directoire du 2 Novembre.

(35) Crassous.

services & pénètre dans tous les asyles de la fortune, du travail & de l'industrie. (36)

---

(36) Presque tous les papiers qui arrivent à mesure que cet écrit s'imprime, sont remplis de faits nouveaux & précis qui prouvent que loin de m'être permis la moindre exagération dans les chapitres précédens, j'y suis resté fort en deçà de la ligne du vrai.

J'y vois entr'autres, que dans le tems où j'exposais ma surprise sur l'établissement des deux *Caisses d'escompte*, & sur le crédit prolongé de leur papier, la principale suspendait ses paiemens. Ce qu'il y a de pire dans cette suspension qu'il eût été si facile de prévoir & si important de prévenir, c'est que d'un bout de la France à l'autre elle a servi de signal à une foule de commerçans qui n'attendaient qu'un prétexte pour *faire banqueroute les mains pleines.*

Ce sont les expressions dont s'est servi le député Pollard, en se plaignant de l'*accord* & de l'*ensemble* qu'ils ont mis dans leurs faillites, & en prononçant, le 28 Décembre, le discours qu'on va lire.

" Je viens à cette tribune dénoncer les nombreuses & immenses banqueroutes qui se multiplient dans une progression effrayante, & qui s'étendant à toutes les ramifications du commerce, menacent de l'engloutir. Du moment que les banqueroutes ont éclaté à Paris, elles se sont fait ressentir de suite à Marseille, à Bordeaux, à Lyon, à Rouen, à Nantes, & même à Orléans, dont le papier passait pour être le plus sûr. Je conviens que le commerce a beaucoup perdu de son activité, que la crainte de voir se rallumer la guerre de la coalition a porté un coup funeste au crédit ; mais tous ces événemens ont dû être prévus depuis long-tems : ils ont pu diminuer les opérations du commerce, mais ils ne sont pas cause que le banqueroutier lève aujourd'hui un front audacieux & insolent, qu'il insulte du haut de son phaéton à la misère de ceux qu'il a ruinés. *Manquer à ses engagemens & déposer son bilan, n'est aujourd'hui qu'un* JEU."

Tout

Si depuis plus d'une année, que l'impôt sur le tabac fut décrété *en principe*, les deux Conseils n'ont point encore réussi à réorganiser le superbe revenu de 32 millions qu'en tirait la Monarchie, il faut bien se garder de croire qu'ils soient arrêtés, ou par la crainte de rétablir au profit du trésor public l'an-

---

Tout cela n'est que trop vraisemblable : mais qui donc en a donné l'exemple à ce peuple ? ne sont-ce pas ses mandataires qui se sont fait un JEU de *manquer aux engagemens* de la nation, sans même *déposer son bilan ?* Ne sont-ce pas eux qui ont sanctionné l'infâme banqueroute, comme premier moyen d'avoir les *mains pleines*, & d'augmenter ce qu'ils appellent leurs *indemnités ?* ne sont-ce pas eux qui, après s'être ainsi engraissés des dépouilles du malheureux rentier, *lèvent un front audacieux & insolent, & insultent du haut de leur tribune à la misère de ceux qu'ils ont ruinés ?*

En revenant à cette inique transaction, on ne sait ce qui inspire le plus d'horreur, ou des motifs qu'exposèrent alors ces banqueroutiers frauduleux, ou de ceux qu'ils alléguent aujourd'hui pour se la faire pardonner. Le grand argument qu'ayait employé Villers fut celui-ci : *L'Angleterre contemplera avec* JALOUSIE *votre opération : combien ne voudrait-elle pas pouvoir en faire une semblable ? Mais comme vous, elle n'a pas des domaines à concéder.* Et bien, le croirait-on ! Lecouteulx, qui le premier avait donné l'idée de cette déloyauté nationale en la représentant comme une *affaire de famille*, vient de publier un écrit tout exprès pour en accuser M. Pitt ! A l'en croire, c'est l'*infernal génie du Cabinet Britannique*, c'est *sa maligne influence, qui, après avoir si puissamment coopéré à la destruction de Lyon, a engagé les Français à détruire pour jamais le crédit public.*

Et observez que l'orateur que nous venons de citer plus haut, le même Pollard qui dénonça avec tant d'indignation les individus *banqueroutiers frauduleux*, termina sa harangue en s'écriant : *Pourquoi se le dissimuler, & n'y pas voir l'ouvrage de la main de l'étranger, l'ouvrage de Pitt ? J'accuse l'Anglais lui-même de causer toutes ces banqueroutes.*

cien *monopole* qu'ils avaient aboli comme *odieux*, ou par celle d'écraser les fabriques particulières qui se sont élevées sur les débris de la grande manufacture royale ; c'est qu'afin de la rétablir, il faudrait de toute nécessité lui faire une *avance* de 20 à 30 millions qui ne pourraient rentrer que dans plusieurs années. (37) Or, la trésorerie est assiégée par des besoins trop pressans pour pouvoir rien sacrifier à l'espérance de bénéfices futurs, quelque considérables qu'ils puissent être. Voilà comment la pénurie des finances devient tour à tour effet & cause, en interdisant jusqu'à la possibilité de se resaisir d'une branche de revenu si peu onéreuse au peuple, & qu'on cherche en vain à remplacer par les impôts les plus vexatoires. Tant il est vrai, comme l'a dit Bailleul, que *rétablir les finances, c'est jeter les premières bases de la prospérité nationale & du bonheur des citoyens !*

---

(37) C'est ce que développa très-bien Riou, dans la séance du 13 Décembre 1797. Il montra d'abord qu'il s'agissait de décréter la *ruine des fabriques particulières* ; mais cette considération l'arrêta peu, car il ajouta avec beaucoup de naïveté.—" Encore si en *abandonnant l'honnête*, vous rencontriez du moins *l'utile*, si en adoptant un plan fiscal & mercantile, vous étiez *sûrs* d'avoir de l'argent & d'en *avoir promptement !* Mais non, en attendant que dans la suite, vous ayez quelques millions de bénéfices annuels, vous serez dès à présent, ce qui est vraiment *désastreux, obligés d'avancer au moins* 20 *millions pour frais nécessaires d'établissement & d'achats de matières premières.*"

D'autres orateurs ont calculé & prouvé que ces *avances nécessaires* s'éleveraient à 30 & même à 40 millions.

Si la dernière invasion de l'Irlande n'a abouti qu'à livrer aux Anglais les débris de la marine Française, le Directoire va hardiment au devant des reproches qu'on pourrait lui faire. Il s'empresse d'annoncer cette catastrophe ; mais il ajoute—" qu'elle a été précédée de circonstances plus douloureuses encore. C'est que le Général Hardy n'a trouvé en caisse ni la solde des troupes ni les sommes *ordonnancées*, & que le *manque absolu de fonds s'est seul opposé à ce que son escadre appareillât avec la Division de Savary.* (38)"

Si la Commission de la marine nous apprend que les monumens publics se dégradent, que les édifices nationaux tombent en ruine, que les digues se rompent, que les quais s'écroulent, que les phares disparaissent & que les ports se comblent ; c'est au *déficit* seul, dit-elle, c'est à la nullité des recettes qu'il faut s'en prendre, c'est que *le défaut de fonds a paralysé jusqu'ici les projets les plus sages & les mieux concertés.* (39)

Enfin le croirait-on ? Lorsque les deux Conseils hésitaient sur la convenance de sanctionner l'infame

---

(38) Voyez le Rédacteur du 30 Octobre, où l'on assure que si cette escadre avait pu appareiller avec l'autre, *l'Irlande serait entièrement détachée de l'Angleterre.* Cette gazette directoriale se terminait par ces mots :—" Combien n'est-il pas affligeant de songer que tous ces malheurs dérivent de ce que les *fonds ordonnancés* par le Directoire n'ont pas été remis à tems dans une circonstance si majeure !"

(39) Daubermesnil.

banqueroute que leur avait proposé le Directoire ; afin de les arracher à ces hésitations, il leur adressa la confidence suivante qui dut vraiment les faire tressaillir sur leurs sièges. *Vous ne pourrez bientôt plus, vous-mêmes, citoyens représentans, prendre* AVEC SÉCURITÉ *quelques momens de repos dans vos demeures à Paris, si des réparations urgentes ne sont exécutées dans les* CARRIÈRES. (40)

C'est ici sans doute un épouvantail, ainsi que les plaintes du gouvernement sur l'impossibilité où il se trouve de pourvoir aux réparations indispensables qu'exigent les lazarets de Marseille & de Toulon (41). Mais enfin il est incontestable qu'en jettant de pareilles alarmes dans les deux Conseils, il se flatte

---

(40) Message du 26 Septembre 1797.

(41) Voyez les pièces transmises par les conservateurs de santé du lazaret des Bouches du Rhône. — " Elles portent en substance, dit le Moniteur du 14 Juillet 1798, que les vastes enclos, les halles & les hangards immenses de ce lazaret exigent un entretien habituel qui, depuis long-tems négligé, ne peut être réparé qu'en y destinant une somme d'environ 60 mille francs, déjà plusieurs fois & *en vain réclamée*, & que si les réparations du port de Pomegue sont plus long-tems négligées, les *droits sur les marchandises du Levant ou de la Barbarie ne pourront rien produire à l'avenir.*"

En entendant la lecture de ces pièces, Marquezy annonça que *le même inconvénient & les mêmes dangers existaient au port de Toulon*, ce qui n'empêcha pas les Conseils de détourner leurs regards des dangers intérieurs qu'on leur annonçait, & de donner au ministre de la marine tous les *crédits* qu'il demandait pour *conquérir le commerce du Levant*, par un coup de main sur Malthe & Alexandrie.

qu'elles y produiront leur effet, & cela seul nous en apprend assez sur l'intérieur de la France.

Quelle source intarissable de réflexions ! Quoi ! après avoir confisqué les magnifiques édifices de la capitale, après les avoir aliénés pour le prix le plus vil, voilà les spoliateurs réduits à confesser qu'ils tremblent de n'avoir bientôt plus à leur disposition les fonds nécessaires pour la préserver de la *peste*, ou pour soutenir les *carrières* entr'ouvertes sur lesquelles se trouvent construits les hôtels confisqués, plusieurs quartiers de Paris & les trois palais où siègent les régicides ! C'est cependant, depuis cette mémorable confession que ces derniers se sont partagés quatre millions & demi, sous prétexte que les représentans de la première nation du monde doivent être enfin logés d'une manière *digne de la gloire qu'ils lui ont acquise !* En vérité, l'on croit voir l'un de ces vaisseaux naufragés, dont l'équipage ayant perdu toute espérance de salut, ne cherche plus qu'à s'étourdir sur sa perte, en donnant au pillage & à l'ivrognerie les derniers momens qui lui restent.

Voilà comment chez ce peuple épuisé, chaque désordre en amène un nouveau. Voilà comment tout s'y rattache aux finances, & comment la désorganisation inextricable où elles sont tombées, produit mille & mille maux plus effrayans les uns que les autres. *Il ne faut plus dire que ces maux* NOUS MENACENT, *mais qu'ils* ENTRAÎNENT TOUTES LES PARTIES *du gouvernement vers leur* DISSOLUTION. Ainsi s'était exprimé le Directoire dans son message du 26 Septembre 1797.

Je cherche encore ce qu'on pourra dire pour nier que ce qui se passe dans l'intérieur ait justifié ce cri d'alarme, & je ne sais si je dois prendre la peine de répondre à cette foule d'hommes timides ou d'esprits paresseux qui vous répètent gravement qu'on ne peut point juger les effets d'un pareil désordre, & que le nouvel art fiscal des Français est une espèce de science occulte où il serait trop dangereux de vouloir les suivre. Comme si elle exigeait autre chose que de la patience ! Comme s'il existait en ce moment une étude plus importante pour les peuples que menace le Directoire ! Ou comme s'il n'était pas évident, qu'il ne prolonge leur apathie & sa carrière, qu'en s'emparant de leurs finances par l'effroi qu'il leur inspire sur l'étendue de ses ressources !

Pour se pardonner à eux-mêmes, soit la peur qu'ils avaient conçue & propagée des *ressources révolutionnaires*, soit la peur qu'ils en ont encore, les hommes, dont nous parlons ici, chercheront sans doute à invalider toutes les pièces dont cet écrit est le dépôt, en disant, d'un ton d'incrédulité, que ces prétendues pièces probantes ne prouvent rien, si ce n'est les contradictions perpétuelles des orateurs ; que les rapports que j'ai pris tant de peine à rassembler ne contiennent le plus souvent que des faits qui n'en sont pas; que les imposteurs qui les débitent, trompent à dessein les étrangers sur l'état intérieur de la France, comme ils trompent la France sur les dispositions des étrangers, & qu'il ne faut pas plus se fier aux sinistres détails que présentent les uns sur

l'épuisement de la république, qu'aux vanteries des autres sur les progrès de son opulence. D'ailleurs, ajouteront-ils, on ne doit jamais perdre de vue que le Directoire est conduit à exagérer sa pénurie dans les messages où il en fait le tableau, par cela seul que ces messages sont exclusivement dirigés vers le but de faire décréter de nouvelles impositions, & qu'il ne peut ni les obtenir ni en justifier la demande qu'en montrant le précipice ouvert sous les pas de la république ; que le parti qui s'obstine à les lui refuser doit peindre des couleurs les plus rembrunies, la misère des contribuables & leur défaut de facultés ; qu'enfin, si ces derniers s'avisent de dire, qu'ils n'ont plus que le *strict nécessaire*, ou que leurs capitaux sont dissipés & qu'on a tari toutes les sources de leurs revenus, alors les chefs de ce peuple changent tout à coup de langage pour affirmer que ses ressources sont *entières, immenses, inépuisables* ; qu'ainsi l'on ne doit rien conclure de leurs harangues, si ce n'est qu'elles portent évidemment le cachet de l'exagération, qu'elles se discréditent d'elles-mêmes, & se détruisent les unes par les autres.

Je nie toute exagération dans les pièces sur lesquelles je me suis appuyé, en exposant la décadence de l'agriculture, la subversion des Colonies, la ruine des fabriques, l'anéantissement du commerce & la stagnation des travaux productifs. Quand ces rapports officiels se trouvent corroborés par l'énorme déficit du revenu public, par les comptes de la trésorerie qui constatent que pendant

les onze premiers mois de l'an VI, les impôts ont toujours moins rendu à mesure qu'on a inventé de nouvelles rigueurs pour les lever, par l'aveu subséquent du Directoire & de son ministre des contributions, qui proclament que depuis qu'on les a multipliées les *recouvremens se ralentissent*, que les *états tenus pendant les trois premiers mois de l'an* VII *sur l'impôt du timbre, annoncent une diminution assez sensible*, & que les recettes *ne se sont point améliorées dans le commencement du second trimestre* (42) ; quand,

---

(42) Ces deux aveux se trouvent déposés dans le message du 15 Décembre 1798, & surtout dans celui du 2 Février 1799, dont il sera question ci-après : mais avant de le citer, je ne dois point taire que plusieurs Français affirment tout le contraire, & que le président du Directoire vient de leur reprocher, dans son discours du 21 Janvier 1799, de *nier en public contre la plus manifeste évidence, l'insuffisance des revenus nationaux dont ils se réjouissent en secret.*

Il est certain que le peuple de Paris, dont on peut vraiment dire qu'il croit *tout* & ne croit *rien*, dit hautement que les *comptes* que lui rendent ses mandataires sont des *contes* qu'ils lui font, & qu'ils cachent le montant réel des impôts, soit pour s'en partager une partie, soit pour avoir un prétexte d'en décréter de nouveaux.

Toute extravagante que soit cette opinion, elle date de loin, car dans le tems où le Comité de salut public en était réduit par pénurie à créer clandestinement 200 millions *d'inscriptions*, pour acquitter 1100 mille livres *espèces*, ses adversaires ainsi que ses admirateurs, paraissaient convaincus qu'il avait en réserve des trésors immenses. Rien n'a pu les désabuser, pas même l'aveu de cette transaction de détresse ; & il est encore nombre de bourgeois de Paris qui s'en vont répétant que le Directoire perçoit un revenu plus considérable que Louis XVI. Tel d'entr'eux

dis-je, on passe en revue cette foule immense de documens authentiques & concordans, il est permis de

---

tr'eux qui ne payait autrefois que *deux* louis en capitation & vingtièmes, & qui est taxé aujourd'hui à *huit*, soit pour sa patente, soit pour sa contribution mobiliaire, personnelle & somptuaire, en conclut qu'il est quatre fois plus imposé que sous l'ancien régime, & que la trésorerie républicaine doit être quatre fois plus riche que le trésor royal. Mais il oublie que s'il ne payait autrefois que deux louis en taxes *directes*, il en payait peut-être plus de trente en taxes *indirectes* & inapperçues, telles que les droits sur le sel, sur le tabac & sur les consommations.

Quant aux *comptes rendus* depuis près de deux ans que les taxes s'acquittent en espèces métalliques; une seule réflexion aurait dû suffire pour les accréditer aux yeux des Parisiens les plus incrédules. Tous les rapports officiels sur le produit des impôts pendant l'an v, ont été dressés & présentés par le parti de Pichegru, & l'on doit se rappeler que le principal grief de la faction opposée était le refus des nouveaux subsides qu'elle demandait pour prolonger la guerre. Peut-on croire que le parti modéré, qui s'appitoyait sur la misère des contribuables, & déclamait sans cesse contre les *profusions* des ministres en leur prêchant l'*économie*; peut-on croire, dis-je, qu'il se fût prêté à cacher le montant réel des impôts à la nation qu'il appellait à grands cris sous ses étendards? Peut-on croire que dans ce combat à mort, il eût poussé les ménagemens au point de taire une découverte qui aurait si bien justifié le refus des subsides dont on lui faisait un crime? Peut-on croire enfin que depuis la défaite de ce parti, aucune des victimes échappées de France n'aurait révélé un secret si important? Encore moins peut-on supposer que ce parti manquât de moyens pour la vérification des comptes, puisqu'il s'était emparé des rènes de la trésorerie, qu'il avait placé Gibert à la tête de la Commission des finances, & que deux de ses chefs siégeaient au Directoire.

Cette considération suffit de reste pour accréditer pleinement tous les rapports publiés pendant le cours de l'an v.

Quand

s'étonner qu'ils puissent laisser l'apparence d'un doute sur l'épuisement radical de ce malheureux peuple. Certes, il n'y a rien à retrancher dans ce vaste registre des confessions de ses chefs, si ce n'est le style oriental qu'ils prennent pour le style nerveux de la liberté, & qui les rendra à jamais la risée de l'Europe quand ils auront cessé d'en être la terreur.

Il n'y a d'ailleurs rien d'oriental, rien de déclamatoire dans les quatre principaux rapports ; celui où les députés du commerce ont déclaré qu'il se

---

Quand ensuite on les compare aux comptes rendus pendant l'an VI, & qu'on trouve une grande conformité dans les produits spécifiques de chaque taxe, cela achève de dissiper toute espèce de doutes sur la fidélité des uns & des autres. Il y a plus ; car, quoiqu'on accuse aujourd'hui le Directoire & les Conseils de dissimuler une partie des recettes, si l'on prend la peine de faire le relevé de celles qui ont été annoncées, trimestre par trimestre, non seulement on n'apperçoit ni contradictions, ni variantes ; mais on trouve que les impôts indirects ont rapporté en 1798, une vingtaine de millions de plus que l'année précédente, ce qui s'explique par des causes très naturelles, comme l'établissement de la loterie qui a produit 6 millions, l'organisation régulière des contributions sur la rive gauche du Rhin, l'accroissement du tarif de plusieurs d'entr'elles, &c.

C'est sur les contributions des étrangers & sur les pillages du dehors qu'on peut reprocher à la trésorerie républicaine, non l'infidélité des comptes qu'elle rend, mais son obstination à n'en rendre aucun. Peut-être craint-elle de dégoûter le peuple de la guerre, en lui avouant que ses victoires ruinent ses voisins sans l'enrichir. Peut-être aussi lui serait-il par trop difficile de vouloir compter de maître à clerc avec ses Généraux & ses Proconsuls.

Au

traîne sur ses ruines, & que *les ateliers sont fermés*, celui de Laporte sur la stagnation des fabriques, celui où Bailleul a développé l'influence désastreuse de la banqueroute sur le commerce & l'agriculture, & celui dans lequel Lecouteulx exposa la misère universelle des classes autrefois riches & aisées. Ce dernier rapport, entr'autres, est également simple, court & rempli de faits positifs, dont la France entière était juge. Pense-t-on que si le Directoire l'avait pu, il eût hésité à démentir ce témoignage, sur la foi duquel les Anciens lui refusèrent

---

Au surplus, quelque soit le montant des contributions levées sur les étrangers ; cette question n'a rien à faire avec les tributs qu'on exige des Parisiens. Ceux-ci ont beau se plaindre d'être taxés *quatre* fois plus que sous l'ancien régime, je vais montrer par un calcul bien simple que c'est dans l'inverse de cette proposition que se trouve la vérité.

La contribution mobiliaire personnelle & somptuaire est fixée aujourd'hui à 30 millions pour toute la France. Supposons, ce qui est beaucoup, que les habitans de Paris en paient 3 millions en principal, & $1\frac{1}{2}$ en sous additionnels, ajoutons y $\frac{1}{2}$ million pour le nouveau droit sur les fenêtres & les portes cochères, 3 ou 4 millions pour leur portion des patentes, & 8 à 9 millions pour l'octroi qu'on perçoit aujourd'hui aux barrières de la capitale, on verra que le *maximum* de ce qu'on exige de ses habitans, s'élève à 18 millions, ce qui ne fait précisément que le *quart* de ce que les seules consommations de Paris versaient dans le trésor public sous l'administration de M. Necker. Les Parisiens sont donc quatre fois moins imposés qu'ils ne l'étaient alors. Si le fardeau leur paraît beaucoup plus lourd, c'est qu'il est plus visible, & qu'ils sont bien moins forts pour le porter.

unanimement le subside qu'il sollicitait? (43) Enfin, ce qui ne doit échapper à personne, c'est que ceux

---

(43) Ces quatre rapports se trouvent amplement confirmés dans celui que la nouvelle Commission des finances vient de faire, le 28 Janvier 1799, par l'organe de Malès. En voici quelques fragmens.

" Voyez l'état misérable de nos relations commerciales au dehors! Au dedans, qu'y trouvez-vous en ce tems de défiance universelle & de discrédit? Des fabriques dans l'inaction ou ruinées, des ateliers déserts, des hommes industrieux qui autrefois habillaient nos armées, devenus agioteurs; d'autres dont le génie rendait les nations tributaires de la république, *mendiant* aujourd'hui, pour le soutien de leur précaire existence, des places aux barrières ou dans de tristes bureaux."

" L'agriculture! Elle regorge de denrées; mais *faute de consommateurs qui puissent les payer, elles périssent dans ses mains.* La reproduction, si l'état actuel à cet égard reste long-tems le même, sera nécessairement *moindre* chaque année, & nous aurons peut-être à la fin l'affreuse *disette.*"

" Le commerce intérieur est encore plus malheureux: il ne trouve partout sous ses pas que l'usure désordonnée & des faillites inattendues."

Cette pièce se terminait en annonçant que—" sans l'établissement de quelque branche nouvelle de revenu, on doit se préparer à la hausse progressive de l'intérêt de l'argent, à des faillites plus multipliées, & surtout à voir le déficit aller toujours en *croissant, jusqu'à ce qu'il amène des* CATASTROPHES *telles que peuvent les souhaiter les ennemis de la république.*" Pour éviter ces *catastrophes,* le rapporteur proposait un impôt d'un sou par livre sur le *sel,* & l'on vient de voir que l'un de ses grands argumens pour presser la convenance de nouveaux droits sur les consommations, c'est que *les denrées périssent faute de consommateurs qui* PUISSENT LES PAYER.

Ce rapport n'est postérieur que de quelques semaines à celui où la même Commission des finances avait affirmé, comme un fait

des députés qui commencent à déplorer l'appauvrissement de la France, citent des faits précis

---

fait *certain*, que le déficit ne s'élevait qu'à 45 millions. A peine eut-elle obtenu l'impôt sur les fenêtres & les portes cochères qui, à l'en croire, devait le couvrir presqu'en total, qu'elle est venue révéler que, malgré cet impôt, le déficit s'éleverait, non à 45 millions, mais à 50. Ce n'est pas tout : cinq jours après cette retractation, le Directoire a adressé aux Conseils un message où il les prévient que leur Commission s'est encore trompée en ne calculant le déficit de l'an VII, qu'à 50 millions, puisqu'il a été de 43,778,262 francs *pour le premier trimestre* : & cela, sans y comprendre celui qui a eu lieu sur le recouvrement des 125 millions affectés à la dépense extraordinaire de l'armée.

" Ne croyez pas, ajoute ce message, que la situation se soit améliorée dans le commencement du second trimestre . . . Les recettes ont rarement excédé la proportion commune de *dix* millions par décade ; *elles se sont arrêtées le plus souvent* AU DESSOUS, & telle est la situation de la trésorerie nationale le 12 de ce mois (31 Janvier 1799) . . . qu'il ne reste de disponible, pour faire une distribution décadaire aujourd'hui, que 4,660,880 fr. 9s. 9d. *somme* INSUFFISANTE *pour assurer la solde de l'armée* . . . La subsistance des armées n'est plus assurée ; les approvisionnemens de la marine sont nuls ou incomplets ; un grand nombre de fonctionnaires publics sont dans le plus grand besoin & l'on ne peut venir à leur secours. Les paiemens les plus urgens sont suspendus ; le crédit public retombe au lieu de se relever ; celui des particuliers s'en ressent ; les dépenses vont en augmentant, & le service déjà compromis est exposé à une *catastrophe funeste & prochaine*. Voilà des *faits constans* qu'aucune assertion contraire ne peut détruire.... En vous les faisant connaître, le Directoire remplit un devoir rigoureux. *Il se* DÉCHARGE *aux yeux de la république de toute* RESPONSABILITÉ *pour les suites désastreuses qu'entraîneraient une interruption des services les plus urgens & les plus sacrés.*"

Le

& nombreux, tandis que le Directoire & ses suppots qui, de tems à autre, exaltent la prospérité & les

---

Le Moniteur nous apprend *qu'une longue & vive agitation succéda* à cette lecture ; ce qui est d'autant plus croyable que si les recettes sont *insuffisantes pour assurer la* SOLDE *de l'armée,* les INDEMNITÉS des deux Conseils commencent à devenir très précaires. Aussi celui des Cinq-Cents s'est-il empressé d'adhérer dès le lendemain à l'impôt sur le *sel* dont on se promet 18 à 20 millions.

J'ose garantir qu'il n'en rapportera pas *cinq* pendant l'an VII : mais quel qu'en puisse être le produit ; comment comblera-t-il le déficit, quand ce qu'on vient de lire, constate que les recettes de toute nature, soit pillages du dehors, soit *contributions* du dedans, soit revenus & ventes des biens nationaux ou des forêts, restent *au dessous* de *dix* millions par décade?

Je ne sais si les Parisiens se seront encore permis d'élever des doutes sur la fidélité de ce message ; mais j'en ai d'autant moins qu'il s'accorde avec tous mes relevés sur les recettes de l'année précédente, & dont il résulte qu'elles étaient restées *au dessous* D'UN *million par jour.* J'invite le lecteur à s'en tenir à ce point de fait amplement confirmé par tous les rapports postérieurs, & qui n'a été contredit par aucun des membres des Conseils, quoiqu'ils diffèrent de plusieurs centaines de millions chaque fois qu'il s'agit d'évaluer le montant du *déficit.* Il ne faut point s'en étonner, car cette évaluation exige préalablement une connaissance exacte des *dépenses* tant *ordinaires qu'extraordinaires* : or, j'ai déjà montré combien sont incomplettes les données qu'on a sur celles-ci. Si l'on se fiait par exemple aux apperçus spéculatifs des deux Conseils qui ne portent la totalité des dépenses qu'à 725 millions pour l'an VII, le déficit ne s'élevera guère qu'à *un* million *par jour* ; mais il sera du double en admettant mes calculs qui portent, tout au moins à *trois* millions *par jour,* les dépenses nationales départementales & communales. Si, au contraire, on suppose la pos-

ressources de la Grande Nation, n'essaient pas même de contredire ces faits, & n'en citent jamais de contraires, à moins qu'on ne veuille ranger dans cette classe les vanteries des orateurs qui montent à la tribune pour s'extasier sur le *beau climat de la France*, sur *son sol fertile, favorisé des Dieux, & cultivé par* 30 *millions d'hommes libres* (44).

---

possibilité de réformer les deux tiers de ces dépenses, le déficit se trouve comblé d'un coup de baguette; & c'est, je crois, ce qu'entendait Grocastand, qui, dans la séance du 2 Février 1799, démanda à *prouver qu'il n'y avait aucun déficit :* preuves dont on dispensa ce folâtre en l'interrompant par *les plus violens murmures.*

Comme l'impôt sur le sel ne pourra commencer à être productif que lorsque les approvisionnemens actuels des particuliers seront consommés, le Directoire ne tardera guère à demander qu'on pourvoie au déficit de cette nouvelle branche de revenus. On peut être sûr d'avance qu'il ne cessera de solliciter de nouveaux impôts, & que les débats de l'an VII & de l'an VIII, vont mettre dans le plus grand jour cette observation si juste de Montesquieu. *Il n'y a point d'Etats où l'on ait plus besoin de tributs que dans ceux qui s'affaiblissent ; de sorte que l'on est obligé d'augmenter les charges à mesure que l'on est moins en état de les porter.*

(44) C'est à des lieux communs de cette espèce qu'a eu recours Lecouteulx pour empêcher que les Puissances coalisées ne puissassent des motifs d'encouragement dans le dernier écrit où il a présenté un tableau si naïf de l'épuisement de la France.—" Nous avons tout ce qu'il nous faut pour faire mieux que nos ennemis. Nos ressources, qui toutes sont *réelles*, sont *infiniment supérieures* aux leurs..... Si nous ne les avions pas ces *moyens*, j'aurais gémi en secret, au lieu de faire une comparaison affligeante entre notre situation & la leur."—Voyez son *Essai sur les Contributions*

Jusques à quand pourra durer le phénomène d'un Etat, qui au milieu d'une pareille dislocation, chemine encore à l'aide de la première impulsion que lui avaient donné les assignats, & qui, sans même avoir le tems de rajuster ses débris, voit briser chaque jour quelques-uns des ressorts qui étaient restés intacts ? Je le répète : c'est un problème pour la solution duquel l'expérience ne nous offre aucune donnée, parce qu'il est déjà sans exemple qu'un gouvernement appelé à de pareilles dépenses se soit soutenu si long-tems à travers un semblable déficit. Mais la chûte de ce monstre agonisant n'en est pas moins certaine, & elle n'en sera que plus terrible pour avoir été trop long-tems différée.

Je sais que parmi ses nombreuses victimes, il en est qui commencent à croire à la durée de son existence, ou à qui ses convulsions semblent éternelles par cela seul qu'il a survécu pendant deux années entières à l'anéantissement du papier-monnaie. Il

---

butions & sur le Crédit Public. 10 *Vendémiaire, an* VI. (1er. Octobre 1798)

Quand ensuite on relit son écrit pour aller à la recherche de ces ressources *réelles* de la France, qui, à l'en croire sont *infiniment supérieures* à celles de la Grande-Bretagne, on trouve qu'elles se réduisent, comme il en convient, aux *avantages incalculables qui résultent d'une population presque triple, & d'un territoire plus que quadruple, situé sous le plus beau climat de l'Europe.*

Il est inutile de revenir ici sur toutes ces phrases bannales que je me flatte d'avoir réduites à leur juste valeur dans le Chapitre III.

(45) *His-*

est bien naturel que le malheur les rende impatiens ; mais ceux des Français qui me reprochent de les avoir nourris de fausses espérances, & qui semblent calculer la force motrice, ou la durée des Etats par celle de la vie humaine, me permettront de leur répéter ici ce que j'ai dit ailleurs ; que *ce serait bien peu connaître l'histoire, de se figurer que la détresse des finances d'un Empire si vaste puisse l'arrêter d'un jour à l'autre dans sa marche, comme une maison de commerce est forcée de suspendre toutes ses entreprises au moment où elle laisse protester un billet exigible* (45).

---

(45) *Histoire de l'administration des finances de la république Française pendant l'année* 1796. p. 229.

Ce passage aurait dû ce semble me mettre à l'abri du reproche d'avoir montré la chûte instantanée des usurpateurs au jour même où se briserait entre leurs mains la planche des assignats. L'auteur de l'ouvrage intitulé *Antidote au Congrès de Rastadt*, vient d'écrire avec la tournure antithétique qui le distingue, que—j'avais eu *raison* d'assigner un terme prochain à la chute du papier-monnaie, mais que j'avais eu *tort* d'en conclure celle de la république ; *car*, ajoute t-il, *elle n'a pas péri*, ELLE NE DOIT PAS PÉRIR, *attendu qu'elle devait faire quelque chose de plus fort que le papier, qui était de s'en passer. . . .* ELLE A SU SE PASSER DE FINANCES.

Quoiqu'il soit de la dernière indifférence pour le public de vérifier si un individu s'est plus ou moins trompé dans ses conjectures, il m'est permis de rappeler que dès mon premier écrit, j'avais insisté sur ce que l'époque de cette mort politique tenait par dessus tout à la *persistance des alliés dans la guerre, & à l'étendue de leurs sacrifices pour empêcher les armées républicaines de se saisir des ressources des peuples conquis afin d'en conquérir d'autres.* Mais ce qui est mille fois plus utile qu'une controverse personnel

Je laisse aux lecteurs impartiaux à prononcer, si la décomposition de ce Corps politique n'est pas

---

nelle, c'est d'étudier l'avenir, en portant nos regards en arrière. Comment l'écrivain, dont je parle, a-t-il pu avancer que *la république se soit passée de finances?* A-t-il donc oublié les 200 millions de *Rescriptions Bataves*, & les 30 millions *espèces* que Buonaparte s'est vanté, en 1796, d'avoir fait passer d'Italie à la trésorerie de Paris? A-t-il connaissance des 45 millions que les agens de cette trésorerie y ont levé l'année suivante? Prétend-il nier les contributions pécuniaires que le Roi de Naples & plusieurs Princes d'Allemagne ont payées au Directoire? Croit-il qu'il ne soit rien arrivé à Paris de l'argenterie des églises dépouillées partout où les armées libératrices ont pénétré? A-t-il évalué les produits du second pillage de Rome, & des trésors saisis à Berne & à Zurich? A-t-il calculé les contributions dépensées sur les lieux en Italie ou en Allemagne, & les réquisitions en nature qui y ont maintenu depuis trois ans plus de la moitié des armées Françaises? Si ces faits sont à l'abri de toute contestation, il n'est donc pas vrai, comme il l'affirme, que la république ait *su se passer de finances*. Tout ce qu'il y a de vrai, c'est qu'au défaut des siennes propres, elle a su, comme je l'avais craint, se *saisir des ressources* de ses adversaires pour les tourner contre eux.

Si les peuples qu'elle menace continuent à se laisser ainsi dépouiller, si le Duché de Toscane, l'Espagne & le Portugal lui tombent encore, en partage, & si en voyant attaquer l'Empereur qui ne peut tarder à l'être, les Souverains du nord demeurent spectateurs indifférens de sa chûte, comme il est resté témoin passif de l'invasion du Piémont & du Royaume de Naples, enfin si la France se dédommage de la perte de la banque de Londres en s'emparant du trésor de Berlin qu'elle ne convoite pas moins que ceux de Médine & de la Mecque; tant que ces trésors dureront, l'auteur de l'*Antidote* sera en mesure de dire que cette république *ne doit point périr*; mais qu'on la réduise à ses propres ressources, & je persiste à soutenir qu'elle PÉRIRA PAR LES FINANCES.

infiniment plus rapide qu'on n'eût pu le supposer en mettant dans la balance les dépouilles de tant de pays, à l'aide desquelles il s'est soutenu depuis trois ans. Je laisse à prononcer, si c'est avec les finances de ses voisins ou avec les siennes propres qu'il a suppléé aux assignats & survécu jusqu'ici au déficit qui le consume. Je laisse à prononcer, si la misère du peuple spoliateur n'est pas encore plus grande ou plus durable que l'appauvrissement des contrées qu'il a spoliées. Enfin je demande si la *fortune colossale* qu'il s'était promis de tant de brigandages & qui en impose au vulgaire, n'est pas de la nature de celles où le Consul Romain reconnaissait tous les signes de la plus profonde indigence. *Dives es, sin autem propter aviditatem pecuniæ, nullum quæstum turpem putas,... si quotidie fraudas, decipis, poscis, pacisceris, aufers, eripis*; *si* SOCIOS SPOLIAS ; *ærarium expilas* ; *si testamenta amicorum expectas, autne expectas quidem at ipse* SUPPONIS: *hæc utrum* ABUNDANTIS *an* EGENTIS *signa sunt ?*

CHAP. XI.

Conclusion. Les Usurpateurs Français ne peuvent plus se maintenir que par la Guerre.

PLUTARQUE nous apprend que Pyrrhus fut contraint de faire des excursions hors de ses Etats, parce qu'il n'était pas assez riche pour y entretenir ses six mille hommes de pied & ses six cents chevaux. La même pénurie qui lui fit entreprendre, il y a deux mille ans, la conquête de l'Italie, y a poussé de nos jours Buonaparte ; & certes, si les Italiens modernes avaient déployé après leurs premières défaites, la moindre étincelle de ce caractère indomptable par lequel la petite république Romaine répara les siennes, il y a long-tems que le nouveau Pyrrhus se serait écrié : *encore une victoire, & je suis perdu.* Il y a long-tems que ses soldats se fussent dit les uns aux autres, comme ceux du plus grand Capitaine de l'antiquité. *Omnium victores, omnium inopes sumus, nec luxuria laboramus, sed bello instrumenta belli consumpsimus.*

Il ne serait point trop tard encore pour les réduire à cette extrémité, si toutes les nations que menace le gouvernement Français pouvaient être convaincues que la guerre est devenue son premier besoin ; qu'après s'être fermé sans retour la ressource du

papier-monnaie, après avoir épuisé au dedans tous les moyens productifs que fournissait la terreur, il ne lui reste plus qu'à la porter au dehors ; qu'enfin, il ne peut y réussir que par des guerres partielles, qui lui laissent le tems & lui fournissent les moyens de spolier, l'un après l'autre, tant de pays industrieux, dont il convoite les richesses.

Des guerres partielles ! Telle est la dernière mine qui lui reste. Ce n'est même qu'en l'exploitant, avec une violence redoublée, qu'il a suppléé jusqu'ici au vuide de son trésor, & que les deux tiers de ses légions ont été & sont encore soldées & nourries par l'Italie, la Suisse, l'Allemagne, la Hollande & l'Egypte. Qu'il continue de s'emparer des ressources des faibles pour les tourner contre les forts, la destinée du Roi de Sardaigne attend tous les Souverains de l'Europe. Tel d'entr'eux qui se croit aujourd'hui invulnérable, aura beau déployer isolément des prodiges de valeur, ainsi que les peuples de Switz & d'Underwald ; il ne pourra plus lutter contre le torrent qu'il aura laissé grossir, & trop tard ses sujets déploreront, comme les plus belliqueux des Suisses, de ne s'être pas précipités en masse sur l'ennemi commun, au premier moment où il franchit les frontières de la confédération.

Quel aurait donc été le sort du peuple Anglais, si partageant la léthargie de ceux du continent, il se fût aussi présenté en victime à ces nouveaux Vandales, & s'il n'eût pas fait à tems les préparatifs nécessaires pour leur ôter tout espoir de piller sa banque, ou d'entretenir à ses dépens

leurs flottes & leurs armées ? Heureusement l'universalité des contribuables a senti qu'il n'y avait d'autre moyen de sauver ses capitaux qu'en sacrifiant une grande partie de ses revenus, & qu'il fallait courir aux armes pour défendre ses foyers, la liberté, le trône & l'autel. C'est à la faveur de ce double élan national que le Roi de la Grande-Bretagne, après avoir appelé à leur propre défense, près de trois cents mille soldats, & plus de cent mille matelots, s'est trouvé en état de bloquer tous ses ennemis dans leurs ports, & de répandre une consternation universelle sur les mêmes côtes d'où ils s'étaient engagés à porter la terreur dans ses Etats.

Lorsqu'au 30 Décembre 1797, Jean de Bry, sans dissimuler les dangers de cette expédition maritime, reconnut qu'elle *était suffisamment justifiée par la nécessité* (1), il énonçait en peu de mots, & sans y penser, la vérité que j'ai cherché à développer dans cet écrit, savoir, que les dominateurs de la France ne peuvent plus se soutenir au dedans qu'en traînant leurs esclaves au pillage du dehors, & qu'ils en sont réduits désormais à calculer les produits

---

(1) Si quelques personnes doutaient encore que l'expédition contre l'Angleterre & l'Irlande eût été dictée par la pénurie des finances, il suffirait de les renvoyer à la correspondance interceptée du citoyen Stone, l'un de ces Anglais qui sont allés chercher la liberté à Paris, & qui s'honorent d'être dans la confidence du Directoire. *The invasion of England,* écrivait-il, en Amérique, à son ami le Docteur Priestley, *is a denrée or merchandize of the first necessity for them.* L'invasion de l'Angleterre est aujourd'hui pour la France une *denrée de première nécessité.*

possibles, & non les dangers probables de leurs excursions militaires. Grâces à l'esprit public qu'a déployé le peuple Anglais, ils ont reconnu qu'on ne pouvait ni le désunir, ni l'intimider : dès lors, il a fallu compter pour quelque chose les périls d'une entreprise maritime, & renoncer à toute idée de les braver. Qu'en est-il résulté ? précisément ce que j'avais dit, il y a une année, lorsqu'en citant les forfanteries de ce même Jean de Bry, j'annonçai —" que si l'armée Française, bloquée dans ses ports, était forcée de renoncer à cette invasion, le Directoire se *dédommagerait* à l'instant même de la *proie* qui lui aurait échappé, en dévouant les Puissances neutres au sort qu'il avait préparé à l'Angleterre."

L'alternative était inévitable, & n'est plus douteuse depuis que la flotte, originairement destinée à piller la banque de Londres, a fait voile vers l'Egypte pour s'emparer des trésors de Médine & de la Mecque (2). Afin de se *dédommager* de ce que les isles Britanniques s'étaient rendues inexpugnables, le Directoire a attaqué cinq Puissances neu-

---

(2) Tout annonce que l'extravagant projet d'envahir l'Egypte avait été bien moins dicté par l'espoir d'y fonder une Colonie, que par celui d'en faire un point central d'où l'on irait ramasser à Constantinople, à la Mecque, à Médine & même aux Grandes Indes les métaux précieux qui devaient remplir le vuide du trésor national de Paris.

Le Moniteur du 12 Juin 1798, cite de Buonaparte un mot qui annonçait tout à la fois, & la richesse de ses espérances, & la

tres & désarmées, il a saccagé les petits Cantons Suisses, pillé Rome, saisi le Piémont, & pris possession

---

la certitude qu'il avait de les réaliser. Quelqu'un ayant osé calculer en sa présence les frais énormes de cette expédition : *Je vous promets,* lui dit ce Général, *que c'est de l'argent* PLACÉ *à* CINQ CENTS *pour cent.*

A peine eut-il mis à la voile, qu'on ne songea plus qu'aux produits incalculables d'un si riche placement, & l'on inséra dans tous les papiers publics la lettre d'un officier à bord de l'Orient, dans laquelle il baptisait ce vaisseau du nom de *nouvel Argo,* & assurait modestement, que sous la conduite d'un *nouveau Jason,* il allait avec ses compagnons à la *conquête de la Toison d'or.*

Ces Argonautes renoncèrent cependant très vîte à tout espoir de pénétrer dans le jardin des Hespérides, car l'une des premières dépêches officielles qu'adressa le nouveau Jason, était remplie de lamentations sur ce qu'il n'avait trouvé en Egypte que *fort peu de numéraire.*

Le Moniteur du 27 Novembre, raconte qu'il ne fut pas plus heureux dans sa visite aux Pyramides. Les Muphtis qu'il força à être ses guides l'assurèrent que la première fois qu'on viola cet asyle des morts, on n'y avait trouvé que des Momies & sur le mur cette inscription en lettres d'or: *L'impie commettra l'iniquité sans fruit, mais non sans remords.* Sur quoi le Général Français laissa échapper ces paroles. *Le pain dérobé par le méchant remplit sa bouche de gravier.* Il ajouta que—" c'était pour rendre gloire à Dieu qu'il avait tempéré, par ordre d'en haut, l'orgueil du Muphti de Rome."—*Il était riche,* s'écrièrent alors ceux du Caire, tout interdits ; *mais nous ne sommes que de pauvres Muphtis.*—" Je le sais, répondit le vainqueur du Pape ; je le sais ; soyez sans crainte, vous avez été *pesés,* dans la balance de Baltazar, & vous avez été trouvés *légers*..... Malheur, trois fois malheur à ceux qui recherchent les richesses périssables, & qui *convoitent* l'or & l'argent semblables à la *boue !*"

Quoi-

de Malthe & de l'Egypte. Toutes ces entreprises ont été exécutées en peu de mois, & il est encore des peuples qui s'aveuglent au point de ne pas voir que leur tour viendra dans peu ; que depuis la chûte du papier-monnaie, le Directoire Français ne peut plus faire subsister ses armées qu'en les poussant sur les pays voisins, ennemis ou alliés n'importe, & qu'il s'élève aujourd'hui, au milieu du continent, la même espèce de confrairie militaire que les Algériens & les Tunisiens ont établie sur les côtes d'Afrique ! Ses fondateurs ont beau s'extasier sur *l'à plomb majestueux qu'a pris la Grande Nation* (3) ; cette Grande Nation ne présente plus qu'un peuple de flibustiers de terre sous les ordres d'un gouvernement de pirates, qui, ainsi que le Dey d'Alger, se maintient par le pillage des Etats faibles & par les lâches jalousies des Etats puissans.

Telle est en France l'effronterie des gouvernans, qu'ils ne prennent même plus la peine de dissimuler que le butin est leur dernière ressource, & l'unique moyen d'*améliorer* leurs finances.

Quoique cette pièce n'ait pas été publiée officiellement, & qu'on puisse douter de son authenticité, fausse ou vraie, elle ne laisse pas que de jeter quelques traits de lumière sur le véritable but de la nouvelle croisade, puisqu'en France même, on n'a pu donner à ce dialogue les couleurs de la vraisemblance qu'en y représentant Buonaparte comme brûlant de la soif des métaux précieux qu'il comparait à la *boue*, & recevant avec toute la dissimulation Italienne les leçons sévères que lui adressèrent les Egyptiens sous des emblêmes orientaux.

(3) François de Neufchâteau.

—" Nos bras s'énervent, nos *finances s'épuisent* dans une trop longue incertitude, a dit Briot, le 19 Septembre.... Paix aux chaumières, guerre aux tyrans. ....Nous la porterons au sein de leurs Etats. *Eux seuls en supporteront les frais, et les finances de la république pourront* s'AMÉLIORER, en même tems que nos armées affranchiront les peuples.... Je l'avouerai *franchement*: quand je porte mes regards sur nos exploits passés, quand je vois d'un autre côté les hautes destinées qui nous sont réservées, & des peuples nombreux appelant notre secours, je rends grâces à l'aveuglement de nos ennemis, & je me sens entraîné à faire des vœux pour que leurs ministres mettent le comble à la mesure de leurs forfaits.... Il ne nous faut plus que *deux campagnes*, c'est-à-dire, quelques *crimes royaux* & quelques coups de *sabres républicains*."

Ce député n'est point le seul qui ait *franchement* reconnu que la guerre seule peut désormais *améliorer* les finances. *C'est en vainquant nos ennemis*, a dit peu de jours après, son collègue Duvignet, *que nous trouverons de nouveaux prix et de nouveaux instrumens de la victoire.* Voilà ce qui s'appelle parler clair, & l'invasion de la Suisse, de l'Egypte, de Lucques & du Piémont, nous explique de reste que le Sénat Français entend aujourd'hui par ses *ennemis*, les habitans de toute contrée où pourront pénétrer ses cohortes.

Et n'oublions pas qu'autant il a trouvé de facilités pour la levée des 200 mille conscrits, au-

tant il a échoué dans celle des 125 millions qu'il avait représentée comme indispensable pour leur équipement & leur solde. L'un des orateurs les plus éclairés, n'a cessé néanmoins de répéter que sans le succès de ce subside, celui de la conscription pourrait devenir plus nuisible qu'utile. —" Occupez-vous de contributions, occupez-vous de finances... Occupez-vous jour & nuit de ce travail important, avait dit Stevenotte, le 21 Août. Placez à *côté* du projet de recrutement des armées une loi sur les finances également basée sur la justice & l'égalité. Alors vous fixez les coupables irrésolutions de Rastadt. Alors, *mais seulement alors,* vous aurez *vaincu* tous les Rois de l'Europe." — " *C'est en vain,* ajouta Duvignet, c'est en vain que de nouveaux guerriers s'armeront pour la république, si ses ressources financières ne se trouvent pas *en harmonie* avec le développement de ses nouvelles forces militaires." —Vérité, que Villers a rendue plus sensible encore, dans la séance du 31 Décembre, en insistant sur ce que—" la position de la république est *telle* aujourd'hui, que les *résultats* POLITIQUES *dépendent des produits* PÉCUNIAIRES."

Mancipiis locuples eget æris Capadocum rex.

En voilà assez pour faire comprendre que la politique de la Régence Française est aujourd'hui précisément celle d'Alger & de Tunis. La ressemblance est même d'autant plus parfaite, qu'à force d'avoir fait perdre à ses esclaves le goût des arts

utiles, & l'habitude des travaux productifs, le Directoire les a réduits, peu à peu, à l'appauvrissement où l'on nous peint les peuples des côtes de la Barbarie, pour qui la guerre est un état désirable, parce qu'elle est la seule vocation lucrative qui leur soit ouverte. J'avais annoncé dans le second chapitre que la misère des Français les pousserait en foule dans les armées, & qu'*ils souscriraient avec la plus souple obéissance* au décret de conscription. Ce pronostic est déjà pleinement justifié, puisqu'à en croire les rapports officiels, le succès de cette nouvelle levée en masse a surpassé les espérances des deux Conseils. *Les routes sont couvertes de militaires*, a dit Bonnet, le 2 Décembre, *on dirait que la France se lève une seconde fois.*—" Deux mots suffisent pour donner de cette *grande et salutaire mesure* une définition digne d'elle, & pour indiquer *l'immense résultat* de son exécution : ajouta le député Mourer, C'EST PAR ELLE QUE LA RÉPUBLIQUE SERA TOUJOURS DANS L'ARMÉE, ET L'ARMÉE TOUJOURS DANS LA RÉPUBLIQUE."

En faudrait-il davantage pour montrer qu'ils se proposent de faire chaque année une battue de tous les Français qui atteindront l'âge de 21 ans, & que son *immense résultat* doit être de prolonger la guerre tant qu'il se présentera des peuples à dépouiller ?

Et Mourer avait plus d'une raison pour l'appeler une *mesure salutaire*; car ce n'est plus qu'en forçant ses jeunes citoyens à devenir soldats que la répu-

république peut les ranger sous son étendart. Ses admirateurs n'essaient pas même d'en faire un mystère, puisque dans la séance du 18 Octobre, où l'un d'entr'eux sollicitait quelques exceptions en faveur de certaines classes de conscrits, son collégue Vezin lui imposa silence en rappelant que *la résistance des jeunes gens est toute dans leurs foyers, et qu'une fois partis ils ne voient que la république.*

Il eût été difficile de reconnaître avec plus de naïveté, que l'unique moyen de leur faire *voir* la république est de les forcer à en *sortir*; que dès qu'ils n'y sont plus présens, ils commencent à se persuader qu'elle existe, & qu'à peine sont-ils changés en guerriers, leur haine pour elle se change en amour.

Cette métamorphose une fois accomplie, il reste cependant deux autres obstacles à surmonter, celui d'enchaîner constamment la victoire, & celui d'assurer la solde des vainqueurs dans le cas où leur butin n'y suffirait pas. Creuzé-Latouche a très bien exposé cette dernière difficulté.—"Vainement aurez-vous *fixé* la victoire. *Sans finances* vos efforts sont *inutiles*. Si la république se *proclame* par des discours & des sermens, elle se *consolide* par des *œuvres*. . . Sous le rapport des finances, les républiques ne sont pas *invulnérables*, & la même cause leur assure inévitablement le même sort." (4)—Jacqueminot l'appuya en avertissant ses collégues, que

(4) Voyez les Débats du 2 Février 1799.

REFUSER *au gouvernement les moyens nécessaires, c'est lui dire de baisser un front couvert de lauriers devant les Rois qu'il a vaincus.* Mais personne n'a développé avec plus de candeur que la Gazette Directoriale, les terribles conséquences de ces *refus* sur un premier revers. *Si cependant nos troupes n'étaient pas les plus fortes,* y est-il dit, *si elles rétrogradaient, que deviendrait alors l'armée?*

Ce qu'elle deviendrait à la suite d'une campagne malheureuse! Il n'est guère difficile de le prévoir. Ne pouvant plus vivre aux dépens de l'ennemi, elle se détacherait des chefs qui seraient dans l'impuissance de la payer; & l'on verrait bientôt refluer dans l'intérieur, cette foule de jeunes gens, qui ayant pris dans les camps le courage de la résistance, reviendraient accuser le Directoire de leurs privations, lui demander compte de leur retraite forcée, & le punir de leurs revers. Or, comme tout événement pareil deviendrait infailliblement pour les peuples des Pays-Bas, de la Suisse, de l'Italie & de la Hollande, le signal d'une insurrection générale, la délivrance de l'Europe & des Français eux-mêmes ne serait plus douteuse.

Mais comment se flatter d'une pareille délivrance aussi long-tems que les princes du nord, sans l'aide desquels elle devient impossible, resteront spectateurs passifs de la conquête du midi? Qu'ils laissent au Directoire le tems d'en consommer le dépouillement, & de former au *pas de charge* les 200 mille recrues qu'il incorpore parmi ses vétérans; voilà

les ambassadeurs auxquels il destine les missions de Vienne, de Varsovie & de Berlin.

Peut-être les dirigera-t-il vers Madrid avant de leur faire repasser le Danube ; mais le répit ne peut pas être long. Dès que les armées républicaines auront relégué le Roi d'Espagne dans ses possessions d'Amérique, elles n'en seront que mieux en mesure de se mesurer avec l'Allemagne entière : c'est avec l'argenterie des Eglises de Tolède, qu'elles s'empareront des mines de Kremnitz & du Harz.

Se bercerait-on de l'espoir que les dépouilles de l'Espagne & du Portugal suffiront enfin au Directoire ? Ce serait de toutes les méprises la plus grossière ; car on peut tenir pour certain qu'il ruine sans s'enrichir tous les peuples sur lesquels il étend sa main rapace, & qu'il a déployé, s'il est possible, encore plus d'ineptie que d'avidité dans le nouveau droit des gens qu'il exerce envers eux. Il est tellement incertain de la durée de ses conquêtes & tellement pressé de tout ravir, qu'il se jette sur les capitaux, au lieu de s'adresser aux revenus, & qu'il tarit à l'instant la source de ces derniers sans même réussir à atteindre les autres. Ceci ne paraîtra point un paradoxe, si l'on considère que partout où abordent ses Généraux & ses Commissaires, leur premier soin, après avoir vuidé les Eglises, est de mettre sous le séquestre les terres du Prince, du Clergé & de la Noblesse, & que l'annonce de la confiscation les devançant dans toute province conquise ou prête à l'être, la fortune des propriétaires se trouve dépréciée, au moins des trois quarts, avant même

qu'on leur ait encore rien pris. Voilà comment le Directoire a trouvé le secret de réaliser l'apologue de la poule aux œufs d'or : (5) mais voilà aussi de

---

(5) De tous les pays conquis, la Hollande est sans comparaison celui dont la trésorerie de Paris a tiré le plus de secours pécuniaires ; & voici comment Lecouteulx a exprimé dernièrement sa surprise sur que les Hollandais ont pu y suffire sans être ruinés de fond en comble.—" La république Batave n'a pas laissé de faire du côté des richesses des pertes beaucoup plus considérables que nous, puisqu'elle a perdu dans sa révolution presque toutes ses Colonies, que celles qui lui restent sont nulles pour elle, & qu'elle a perdu tout son commerce, source presque unique de toute sa richesse.....Cela n'a pas empêché les habitans de ce petit pays, de payer d'une part, avec la plus grande exactitude, & le jour de leur échéance, la majeure partie des Rescriptions Bataves souscrites au profit de la république Française & dont le total s'élève à plus de 200 millions de francs, & d'entretenir, d'un autre côté, un corps considérable de nos troupes, quoiqu'ils n'eussent pas comme nous des *biens nationaux* pour satisfaire du moins en partie à des dépenses extraordinaires..... Eh bien ! le taux commun de l'intérêt en Hollande, n'est qu'à 6 pour cent par an, tandis que chez nous il est très communément à 2 pour cent par mois, & à un taux plus élevé encore lorsqu'on veut emprunter sur des immeubles ; si toutefois on est assez heureux pour emprunter du tout sur ces derniers."

Ce passage nous présente, pour ainsi dire, un cours entier d'économie politique, & il a ceci d'instructif, que tout en se demandant les causes d'un si étrange disparate, Lecouteulx, sans y penser, indiquait la principale. C'est précisément parce que le gouvernement révolutionnaire de la Hollande n'a point eu de *biens nationaux*, c'est parce qu'il ne s'est pas livré aux confiscations, que les propriétaires Bataves ont conservé leur crédit, & qu'ils peuvent emprunter à un intérêt modéré sur des immeubles

quoi faire comprendre que plus il pillera & plus il aura besoin de nouveaux pillages.

---

meubles qui n'ont perdu qu'une légère partie de leur valeur. Deux autres circonstances expliquent encore, comment, sans se ruiner de fond en comble, les Hollandais ont pu acquitter cet énorme tribut de 200 millions. La 1re : c'est qu'étant payable dans le cours de plusieurs années, ils se sont trouvés à portée d'en faire les fonds avec leurs revenus, & pour ainsi dire, sans toucher à leurs capitaux ; la 2de : que la France, au lieu d'y envoyer ses concussionnaires, a laissé au gouvernement Batave le soin d'en faire la répartition & la levée, & qu'il a eu le bon esprit de conserver l'ancien système fiscal, sans se permettre, comme ses instituteurs, aucune expérience nouvelle.

C'est, je crois, aux lumières de Pichegru que les Hollandais sont redevables de cet arrangement qui les a préservés d'une ruine totale, & à l'aide duquel la trésorerie de Paris a cependant tiré de cette conquête des secours pécuniaires plus considérables que de toutes les autres conquêtes ensemble.

Un exemple si frappant n'a point dessillé les yeux du Directoire, puisque le premier soin de ses Commissaires en s'emparant du Piémont, a été d'y réduire le cours légal des *billets de crédit* au tiers de leur valeur nominale, tout en mettant à l'encan les domaines du Prince & du Clergé, tant régulier que séculier ; deux opérations qui se croisant l'une l'autre suffiraient déjà pour frustrer les espérances des confiscateurs. Aussi, quoique cette province soit presque aussi riche que la Saxe, à la manière dont l'exploitent les financiers Français, j'ose hardiment les défier de lui arracher la moitié des sommes que Frédéric II tira de cet Electorat, & à l'aide desquelles il lutta pendant sept années entières contre une coalition bien autrement formidable que celle que la France a eu à combattre. S'il réussit à y lever annuellement la somme énorme de 50 millions Tournois, c'est qu'il ne s'y permit aucune expropriation quelconque, & qu'il s'abstint de toucher même aux domaines du Prince. Il ne

laissa

Cela est si vrai, que peu de semaines après la saisie du Piémont & du trésor de Lucques, il a délivré

---

laissa pas cependant que d'user à la rigueur du droit de conquête, car il étendit les impôts autant qu'ils pouvaient l'être : mais il ne se départit jamais du principe de ne rien faire qui pût arrêter la reproduction, rien qui pût suspendre les entreprises commerciales, rien qui désorganisât le système fiscal établi, rien qui interrompît le cours des lois, rien qui exposât le pauvre à rester sans travail, ou qui détournât les riches de mettre leur fortune en évidence. Sa rare économie, & son infatigable surveillance firent le reste ; & il reconnaît lui-même que ses ennemis ne furent vaincus que parce qu'ils se trouvèrent épuisés long-tems avant lui.

Comparons à ses procédés ceux des conquérans Français. Partout où ils abordent, leur premier soin est de saisir & de vendre les terres. Or, comme aucun capitaliste n'ose se présenter à de pareils encans, de peur de dénoncer lui-même sa fortune, le prix qu'ils en reçoivent n'égale presque jamais ce que le propriétaire légitime eût pu leur payer en impôts s'ils lui avaient laissé sa propriété. Ils croient alors s'en dédommager en tombant sur le cultivateur auquel ils demandent des contributions tellement inacquitables qu'il n'hésite pas à renoncer à la culture ; & cette conséquence est si rapide que pour empêcher que la Romagne ne fût frappée de stérilité, le Général Français a déjà été obligé d'en répartir les fermes abandonnées, entre les soldats Polonais qu'il avait à sa suite.

Tel est le sort réservé au Piémont, & à toute contrée qui tombera sous la griffe de ces insatiables vautours. A force d'avidité, de présomption & d'inepties, les révolutionnaires Français dégradent non seulement ce qu'ils touchent, mais même ce qu'ils approchent, & se trouvent en peu de mois maîtres titulaires d'un pays épuisé. On parle beaucoup des contributions en nature, & des sommes qu'ils ont levées sur l'Italie : ces levées ne sont rien ou presque rien, en comparaison des pertes qu'ont éprouvé les propriétaires par la seule dépréciation de la valeur vénale des immeubles.

aux Conseils ce fameux message, où il leur révèle que les fonds *disponibles* pour la première décade de Février sont *insuffisans pour la solde des troupes.* Eh bien, loin que cette découverte l'ait détourné de chercher de nouvelles entreprises, si l'on compare les dates, on verra que le jour même où il s'apperçut que les cadres de ses bataillons étaient *complets* & qu'il ne pouvait plus faire face à leur *solde,* il enjoignit à la Cour de Vienne de renvoyer à l'instant les Russes sous peine de voir recommencer les hostilités dans *quinze jours.* Tant il est convaincu qu'il ne peut désormais subsister que par la guerre & qu'elle est devenue pour lui un *besoin de première nécessité!*

Encore, si l'épuisement de ses finances était le seul motif qui l'y poussât, les Puissances du nord pourraient peut-être composer avec lui en se déclarant ses tributaires ; mais lors même qu'elles souscriraient à un tribut suffisant pour couvrir ses dépenses de paix, sa haine contre les Rois n'en établirait pas moins entr'eux & lui un combat à mort. Jamais, jamais il ne croira à la durée de son usurpation que lorsqu'il aura fait disparaître tout gouvernement qui peut rappeler aux Français qu'ils avaient prospéré sous le régime monarchique, ou lorsque l'Europe ne fournira plus de contraste propre à leur faire sentir qu'ils sont la plus malheureuse des nations. C'est sur-tout sous ce dernier rapport que l'Angleterre est devenue l'objet particulier de la haine invétérée de ces régicides, & ils sont si peu capables de la dissimuler que cha-

que jour ils proclament à la tribune que la république ne pourra être consolidée qu'après avoir effacé jusqu'au dernier vestige du dernier des trônes. Ecoutez-les. — " Nous appellerons les peuples à la liberté, & chacun de nos pas sera marqué par la création d'une autorité populaire (6)— Ce n'est point avec des discours, c'est avec des *bayonnettes* qu'on corrige les Rois (7)—La guerre républicaine est pour eux le conducteur électrique des révolutions. Ils ne sentent pas que la terre s'écroule sous leurs pas, & qu'elle est prête à leur ouvrir l'abyme de la tombe ; que la république leur a *rendu* leurs Etats & leurs sceptres, & que sa main puissante daigne les protéger contre l'indignation de leurs peuples (8)—Paris est devenu le levier qui remue l'Europe à son gré (9)—La Grande Nation porte à son gré chez l'étranger la conquête ou la délivrance (10)—Nous sommes prêts...Quel Monarque est las de régner ? (11)—Nous ne déposerons les armes que sur les *débris des trônes*. Nous emploierons pour les abattre les germes & les *fermens* de la révolution Française (12)."

---

(6) Briot.

(7) Talot.

(8) Briot.

(9) Lecointe.

(10) Chénier.

(11) Adresse du Corps législatif au peuple Français, en date du 29 Septembre, 1798.

(12) Lacuée.

Voilà un échantillon des manifestes dont le bulletin des deux Conseils est aujourd'hui rempli, & d'après ce qu'ils se permettent de dire en public, il n'est guère difficile de deviner ce qui se passe dans leurs conciliabules secrets.

Prétendra-t-on que ce ne sont là que des figures oratoires ? A peine ces menaces eurent-elles été proférées, qu'elles furent mises en exécution contre le Roi de Sardaigne, auquel les révolutionnaires Français venaient de s'unir par les liens d'une alliance *offensive & défensive*. Cette alliance même fut le titre dont ils se servirent pour le déclarer en forfaiture (13), & dans le tems où cette nouvelle trame

---

(13) Voici la proclamation du Général Joubert, en s'emparant du Piémont.—" Enfin la Cour de Turin a comblé la mesure, elle vient de se démasquer, *elle a demandé des délais pour fournir son contingent.* Le gouvernement Français, ami de la paix, croyait la ramener par des voies conciliatoires. Son désir *prononcé* était de cicatriser toutes les plaies d'une longue guerre, & de rendre la tranquillité au Piémont en resserrant de jour en jour son alliance avec lui. Mais son espoir a été lâchement trahi, & il ordonne aujourd'hui à son Général de *venger l'honneur* de la Grande Nation, de ne plus croire à une Cour infidèle à ses traités, & d'assurer au Piémont la paix & le bonheur."

Cet ordre de *venger l'honneur* de la Grande Nation, ne fut expédié aux Généraux républicains qu'après qu'ils eurent réussi à se faire céder la citadelle de Turin, sous l'engagement de *maintenir la tranquillité publique dans le Piémont, & d'empêcher qu'il fût donné, ni directement ni indirectement, secours ou protection à ceux qui voudraient troubler le gouvernement.*

Le premier soin de la garnison Française en entrant dans la forteresse, fut d'y élever l'arbre de la liberté, & d'y recevoir à

bras

s'ourdissait à Turin, ceux qui dans la suite applaudirent le plus à son succès, s'écriaient à la tribune

---

bras ouverts quiconque était disposé à *troubler* le gouvernement. Celui-ci ayant hasardé quelques plaintes sur une violation si ouverte du traité, le Général Brune répondit en ces mots: *Sa Majesté Sarde voudra bien se rappeler qu'elle nous a* CHARGÉS *d'assurer la tranquillité de ses Etats.* Pour mieux s'acquitter de cette *charge,* il exigea la libération immédiate de tous les criminels d'Etat, l'approvisionnement de la citadelle de Turin pour deux mois, le licenciement des milices, & le rappel du Commandant d'Alexandrie. *A ces conditions,* ajoutait-il, *la république pourra croire encore à la* FIDÉLITÉ *de son* ALLIÉ, *& bannir tout soupçon, malgré des erreurs trop funestes.*

Sa Majesté Sarde ayant adhéré à tout ce qu'on exigeait d'Elle ; afin de mieux l'endormir sur les bords du précipice, le Directoire rappela le général Brune, comme s'il eût excédé ses pouvoirs, & le remplaça par Joubert, auquel il donna l'ordre de mettre fin, par un coup d'éclat, à cette scène d'astuce & de perfidie. Laissons à ce dernier le soin de rendre compte de ce glorieux exploit. A peine fut-il accompli, qu'il adressa les remerciemens suivans à ses compagnons d'armes, dans *l'ordre du jour de l'armée.*—" Par cette *expédition rapide & hardie,* terminée en trois jours de *marches forcées* de plus de 30 milles, l'armée se voit *maîtresse de tout le Piémont.* Les derrières & les communications avec les républiques alliées se trouvent assurés ; une armée d'auxiliaires, un des plus beaux arsenaux de l'Europe, 1800 pièces de canon à Turin seul, 100,000 fusils, des munitions & des approvisionnemens en tout genre, sont désormais à sa disposition. Les troupes ont fait leur devoir, & manifesté *l'impatience* qu'elles avaient de se mesurer."

Certes, cette *impatience* était fort déplacée, car le Roi de Sardaigne s'attendait si peu à ces *marches forcées,* qu'il n'avait pas même donné à ses troupes des ordres éventuels pour la résistance, & souscrivit, sans balancer, à l'ordre qu'il reçut de ses alliés de résigner son sceptre & d'évacuer sa capitale dès le soir

de Paris.—" Demandez à Naples, à *Turin*, à Florence, à Madrid, à Berlin, si nous sommes des alliés *fidèles* & *religieux*, & si nous savons respecter la foi des traités, aux dépens même de nos intérêts & de notre gloire."

Cet appel au témoignage du Roi de Sardaigne est du 17 Septembre, & le député Briot eut l'impudeur de se le permettre à l'époque où les Français forçaient ce malheureux Prince à les admettre dans la forteresse de Turin. A peine y furent-ils introduits, qu'ils lui signifièrent de descendre du trône, ainsi que de déclarer son armée *partie intégrante* de l'armée Française, & dès qu'il eut signé son abdication, le Directoire s'empressa de l'annoncer à Berlin & à Madrid, en reprochant à Charles Emmanuel sa *lâcheté* & son *imbécillité*; outrage individuel qu'il couronna par l'assurance générale que les traités qui lient les autres Monarchies à la république, *n'auront jamais été plus fidèlement observés dans les tems passés, ni ne le seront dans les tems futurs.*

Tel est néanmoins la condescendance de quelques Cabinets, qu'ils lui envoient des ambassadeurs,

---

soir même de leur arrivée. Telle est *l'expédition rapide & hardie* dont le Direcoire fit trophée dans un manifeste, où l'on voit figurer entr'autres griefs contre ce *Roi parjure*, que *l'habillement Français avait été tourné en ridicule dans ses Etats.* C'est à la lecture de ce manifeste que Lemercier s'écria :—" Je considère l'évènement qui vient de nous être transmis, comme l'un des plus heureux de la révolution. Il *apprendra* aux Rois fidèles à leurs traités que les républicains Français sauront respecter les leurs avec tous les gouvernemens."

qui s'entendent répéter chaque jour, que leurs maîtres *n'existent encore que parce que le Directoire n'a pas voulu les faire disparaître, qu'il saura obtenir par la force ce que la persuasion a tenté inutilement* (14); & que *la* PAIX *devrait être leur politique profonde.*

Déplorable infatuation! Les représentans des Rois entendent ce langage: que dis-je? ils s'y fient, sans tenir aucun compte de tout ce qui se passe sous leurs yeux, ni de tant de pièces officielles où le gouvernement Français proclame à son de trompe que la GUERRE est devenue sa *politique profonde,* & qu'elle seule peut différer sa ruine.

Que ne m'est-il donné de faire apparaître cette grande vérité en traits de feu dans les cabinets de tant de Souverains qui semblent attendre pour se réveiller l'époque de la conflagration universelle de l'Europe! Achevons du moins de leur ouvrir le registre de ce Sénat d'incendiaires qui les enveloppe tous indistinctement dans ses anathêmes. Il va leur apprendre qu'il n'y a plus de choix pour eux, & qu'il faut que leurs trônes s'écroulent ou que cette république succombe.

Ils peuvent déjà lire la destinée qu'elle leur prépare, dans les transports qu'a fait naître celle du Roi de Naples dans les deux Conseils. Laussat lui-même, qui n'est point du nombre des régicides, & qui passe pour l'un des députés les plus circonspects, ne put contenir sa joie en voyant une nouvelle tête couronnée parmi les victimes de la Grande

(14) Message du Directoire, en date du 23 Septembre 1798.

Nation.—" Envoyons donc, s'écria-t-il, envoyons, puis qu'elles le veulent, & comme l'antiquité le vit jadis, un misérable Roi de Syracuse leur servir encore une fois *d'exemple* à Corinthe."

Cet excès de joie était d'autant plus naturel, qu'il leur importait en effet par dessus tout, de faire un grand *exemple* du seul Roi qui eût osé concevoir l'idée de la résistance, & aller au devant du danger. On a blamé sa précipitation : mais ne lui était-il donc pas permis de croire que si dans ce moment critique, il se voyait abandonné par son allié naturel, c'est qu'il ne pourrait y compter dans aucun cas ; que s'il succombait, il ne faisait après tout, qu'accélérer sa perte de quelques semaines ; & que si, au contraire, il décidait la Maison d'Autriche à l'imiter, il avait la plus belle chance de se sauver lui-même, de devenir le libérateur de l'Italie, & d'avoir sonné le réveil de l'Europe ? Certes, le noble dévouement de Ferdinand IV ne justifie que trop les extases de joie auxquelles se livrèrent les deux Conseils Français en apprenant que l'inaction des Autrichiens rendait sa catastrophe certaine. Mais comment qualifier la lâcheté avec laquelle on va les entendre insulter Charles Emmanuel après l'avoir déporté à titre de Roi réfractaire ?—" Qu'il aille, comme l'infâme Louis XVIII, errer de cour en cour, & mener une vie honteuse ; qu'il serve d'exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter." (15)—" Il se croyait assez fort

(15) Chabert.

pour nous faire impunément une guerre sourde, de politique & d'hypocrisie, plus sanglante que celle que la nécessité nous force de faire à nos ennemis. Voilà la destinée réservée aux Rois parjures. *Voilà le prix de la violation des traités.* Nous soutenions son trône chancelant, contre la tempête qu'il attirait dans ses Etats... Que ce Roi fugitif regarde maintenant autour de lui. Que lui reste-t-il ? Une *couronne brisée*, une affreuse solitude, l'épouvante qui poursuit les tyrans, & un *tourment* plus cruel encore, &c."

Echassériaux avait raison de parler ici d'un *tourment* plus cruel encore que la perte de sa *couronne brisée.* C'est celui d'avoir pu croire aux paroles de paix de ces traîtres. C'est celui de leur avoir ouvert sa dernière forteresse au lieu de s'y jeter pour mourir en Roi. C'est celui surtout d'avoir livré ses peuples à l'épouvantable fléau de la domination Française. Ah ! c'est eux qu'il faut plaindre !

Mais profitons de l'inconsidération des régicides, & continuons le relevé des menaces auxquelles ils se livrèrent contre tous les Souverains, en prononçant la destitution de ceux de Naples & de Sardaigne. —" Ils ne pouvaient plus se dire régnants par *la grâce de Dieu,* mais par *la grâce de la république Française* (16).—Déjà le Roi de Sardaigne a disparu du Piémont....Nos troupes étaient là : au flambeau de la raison, elles joignirent la

(16) Michiels.

lumière de leurs canons, & la république fut victorieuse. Ces Rois qui ignoraient que la Royauté n'existe que par la grâce ou la volonté des peuples, ont dû être convaincus de cette vérité par le *supplice* du dernier Roi des Français (17).—Parmi les têtes couronnées, il en est *plusieurs* qui bientôt ne pourront plus être que *Rois des gâteaux* (18).—Par ceux qui viennent de se démasquer, apprenons à connaître la perfidie de ceux, qui, pour ne s'être pas déclarés, ne nous haïssent pas moins (19).—Tyrans populicides, dans cet instant fatal vous devez sentir vos trônes chanceler.... Le despotisme est contre nature. La liberté *dévorera* tous les tyrans, tous ceux qui méconnaissent sa puissance (20)."

J'ignore si l'Abbé Sieyes aura joint copie de ces harangues à la pièce officielle, où il a osé notifier à la Cour de Prusse la déportation du Roi de Sardaigne : mais après un pareil trait d'effronterie, le Directoire peut vraiment se vanter d'avoir tenu la parole qu'il avait donnée aux deux Conseils, de *tout faire pour* DESSILLER *les yeux des Puissances de l'Europe* (21).

Sans doute qu'on aura adressé la même notification au Congrès de Rastadt, qui ne cesse de multiplier ses concessions, en répétant à chacune d'elles, qu'il a *épuisé tous les sacrifices compatibles avec l'existence*

---

(17) Guyomard.
(18) Indet.
(19) Bigonnet.
(20) Bordas.
(21) Message du 23 Septembre, 1798.

politique, et la sûreté future de l'Empire Germanique. Comme s'il y avait des *sacrifices compatibles* avec la *sûreté future* des Allemands, avant d'avoir radicalement *épuisé* tant de moyens de force qui leur restent pour reconquérir leurs domaines ! ou comme si le Directoire n'exigeait pas l'abandon de toute la rive gauche du Rhin pour être mieux en état de faire de nouvelles excursions sur la rive droite, & *d'y porter à son gré la conquête ou la délivrance.*

Voici la réponse de Jean de Bry à ces Princes Germains, autrefois si fiers. Ce régicide leur reproche de *compter pour rien les malheurs publics.* Il les exhorte *à ne point s'aveugler sur leur propre avenir.* Il insiste pour qu'ils lui livrent toutes les places fortes qui sont la clef de l'Allemagne. Que dis-je ! il fait enlever ces places d'assaut ou par blocus, au milieu d'un armistice, & il invite froidement ceux auxquels il les arrache, à *se reposer* SOUS L'OMBRAGE *de la Grande Nation !*

Le Roi de Sardaigne peut leur apprendre ce qu'est un pareil *ombrage.* Mieux encore que la Suisse, il leur annonce le juste châtiment de tout Souverain qui livrera ses barrières aux Français, comptera sur leur foi punique, & préférera les honteux périls de leur alliance au devoir de s'ensevelir sous les débris de son trône pour le salut de ses peuples.

Quel contraste ! L'invasion de la Suisse a *dessillé* les yeux du peuple Américain, & les Princes de la Souabe & de la Franconie se flattent d'échapper au

sort

sort du gouvernement Bernois, en dévorant chaque jour, comme lui, de nouveaux outrages, & comme lui, en enlevant à leurs sujets cette opinion de leurs forces, cette fleur de caractère national avec laquelle un peuple est tout, & sans laquelle il n'est rien ! Quoi ! ces Princes reprochent à la nation Française de ne point sortir de sa lâche apathie, & eux-mêmes ils redoublent d'effroi à chaque note menaçante qu'ils reçoivent de Paris, sans considérer que le dépouillement de l'Allemagne est, comme celui de la noblesse Française, l'ouvrage de la *peur !*

Jusques à quand l'épouvante, la crédulité & la division seront-elles donc pour les dévastateurs du continent trois ressources inépuisables ? Jusques à quand la nation Allemande sera-t-elle forcée par ses Princes même à contenir son zèle martial, & à rester témoin muet de sa dégradation ?

A force de soumissions & de sacrifices, se flatteraient-ils d'ôter au Directoire tous prétextes de guerre ? Des prétextes de guerre ! lui en manquera-t-il jamais ? Voyez le sort de ses deux plus fidèles alliés, la Suisse & la Porte. N'a-t-il pas anéanti la Magistrature Bernoise parce qu'elle ne faisait point participer le peuple à la *souveraineté*, & qu'elle tenait d'une main trop ferme les rènes de l'administration ? Puis, n'a-t-il pas envahi l'Egypte, en alléguant que le Représentant du Grand Seigneur y laissait flotter, au gré des Beys, les rènes de l'administration, qu'ils avaient osé *dépouiller le Prince*

de l'universalité des droits dont il jouissait sur les terres, et que sa SOUVERAINETÉ *sur ce pays n'était plus qu'un* VAIN NOM? (22)

Au reste, lors même qu'il n'y aurait pas entre tous les gouvernemens connus & celui de la France, cette invincible incompatibilité qui établit entr'eux un combat à mort, sa pénurie seule lui imposerait l'obligation de recommencer la guerre & de la perpétuer. J'en reviens toujours à l'épuisement de ses finances, parce qu'en dernière analyse, tout s'y rapporte, tout y aboutit, tout y remonte. En effet, s'il est prouvé qu'il a indispensablement besoin en tems de paix d'un revenu annuel de 500 millions & qu'il est hors de son pouvoir d'en lever la moitié sur ses sujets, il est clair que ses Généraux deviennent dorénavant ses financiers, & que c'est à eux à arracher aux nations étrangères la solde qu'ils ne peuvent plus espérer en France. Voilà le terrible résultat du déficit, & je n'aurais point pris tant de peine pour rassembler les pièces qui en constatent l'existence & en vérifient le montant, si l'on ne pouvait y lire que le Directoire Français est irrémissiblement condamné ou à périr d'inanition, ou à couvrir le vuide des contributions du dedans par celles qu'il pourra lever au dehors. Toute la question est là. Peut-il prolonger son usurpation sans avoir à ses ordres des armées nombreuses? & peut-il soudoyer ces armées avec le revenu de ses sujets? Si cela lui est impossible, il doit perpétuer la guerre, non seu-

(22) Message du Directoire du 14 Septembre 1798.

lement par tous les motifs qui en firent le métier des Romains, mais par un besoin mille fois plus impérieux encore, celui de *subsister*.

En posant en fait que Rome *devait nécessairement périr ou venir à bout de toutes les autres nations*, Montesquieu nous explique fort bien le phénomène auquel elle dut l'étrange succès de cette vaste entreprise.—" Les peuples menacés par elle, se lais-
" sèrent attaquer les uns après les autres sans jamais
" connaître, chercher ou prévenir la cause de leurs
" malheurs. . . Chacun se croyait heureux d'obte-
" nir une trêve, comptant pour beaucoup d'avoir
" différé sa ruine. . . Celui qui était le plus éloigné
" du péril ne voulait pas en approcher. . . Ils atten-
" daient de leur patience & de leurs bassesses quel-
" que délai aux misères dont ils étaient menacés...
" La moitié de l'argent qui fut envoyé aux Romains
" pour conserver leurs faveurs aurait suffi pour les
" vaincre."

Qui ne croirait lire ici l'histoire de la guerre actuelle depuis la défection de la Prusse & de l'Espagne, depuis que le gouvernement Français commença à désarmer les coalisés les plus puissans & à leur faire croire à sa modération, tandis qu'il tombait sur les plus faibles ? Cependant, nous ne saurions trop le répéter : il y a cette énorme différence entre la guerre actuelle & celle des Romains, que ceux-ci par la sage administration des deniers publics, avaient en eux-mêmes de quoi faire face à des revers multipliés, tandis que les Français ne peuvent prolonger leur carrière que par une suite

non interrompue de victoires & de pillages. Si jamais ils sont forcés à continuer la lutte avec leurs propres ressources, l'Europe est sauvée : mais elle est perdue sans retour, si les Puissances du nord ne comprennent pas que la pénurie du Directoire le forcera plutôt ou plus tard à les attaquer toutes, & si elles ne se réunissent pas sans délai pour cerner ses légions dans l'ancienne France.

J'en appelle pour la dernière fois à ces Germains, si distingués jusqu'ici par la rectitude de leur jugement. En est-il un seul qui puisse jetter les yeux sur le bouleversement de la Suisse & de l'Italie, sans y lire en grands caractères le sort qui leur est réservé s'ils hésitent plus long-tems à tourner contre la nouvelle Rome, les armes & les moyens qu'elle leur arrachera bientôt pour les tourner contre eux-mêmes ?

Avec quel étrange succès le Directoire n'a-t-il pas jusqu'ici trafiqué de leur terreur ! Déjà l'armée des côtes, décorée du nom si pompeux d'*armée d'Angleterre*, s'avance contre l'Allemagne, & va punir le Congrès de Rastadt d'avoir employé des remontrances lorsqu'il fallait comme le Roi de la Grande-Bretagne lever des subsides & des soldats. Quoi ! les cohortes Françaises marchent de nouveau vers le Danube, & les Puissances du nord se croiraient en sûreté derrière le Vezer & l'Elbe ! Elles ont sous les armes 4 à 500 mille hommes d'excellentes troupes, qui brûlent de laver la tache qu'a reçu le nom Germanique, & les Princes qui devraient les mener au devant du péril se flattent encore qu'ils n'en seront point atteints ! Qu'ils continuent à

envisager avec insouciance les progrès de la soldatesque révolutionnaire à qui son Chef n'a pas craint d'annoncer que la *dernière heure des Rois allait sonner*; (23) qu'ils lui permettent de parcourir impunément l'Empire pour le mettre une seconde fois au pillage; le funeste sacrifice auquel ils se dévouent eux & leurs peuples, ne sera que trop accompli.

S'il est une vérité démontrée, c'est que le continent ne peut plus être sauvé que par une ligue générale, ligue assez éclairée pour connaître le péril des demi mesures & de la moindre temporisation, assez juste pour ne plus se dédommager aux dépens des alliés les plus faibles, assez patriotique pour ne vouloir d'autre indemnité que celle d'échapper au naufrage, & sur toutes choses assez puissante pour mettre à la fois en activité des moyens de défense & d'attaque capables d'arrêter le débordement ultérieur des nouveaux barbares.

Tel est l'unique moyen de terrasser l'hydre. Et cette noble entreprise serait encore aussi facile que glorieuse si le jeune Monarque assis sur le trône du Grand Frédéric, aspire comme lui à devenir le protecteur de l'Allemagne, ou si marchant sur les traces de Gustave Adolphe, il rend aux peuples protestans leur ancien ressort, & les rallie sous ses drapeaux pour les conduire à l'ennemi commun. Mais tant que les Souverains & les peuples du nord demeu-

---

(23) Adresse du général Joubert à son armée, Août 1798.

reront spectateurs passifs & consternés de cette lutte qui n'a d'exemple que dans l'histoire Romaine, tant que les plus puissans d'entr'eux resteront sourds aux cris d'appel des confédérés les plus faibles, tant qu'ils les laisseront dévorer séparément comme les compagnons d'Ulisse, le gouvernement régicide est sûr de sa proie, & sous ce rapport du moins, il lui est permis de s'écrier avec triomphe. LES RESSOURCES DE LA RÉPUBLIQUE SONT ENTIÈRES.

FIN.

La traduction Anglaise de cet ouvrage est sous presse ; & l'on trouve chez les principaux Libraires de Londres, & chez Fauche, libraire à Hambourg, les écrits suivans qui forment la Collection complette de ceux qu'a publiés l'auteur sur les ressources & sur les Finances de la république Française.

Réflexions sur la Guerre. May 1795.

Coup-d'Œil sur les Assignats. Septembre 1795.

Etat des Finances & des Ressources de la République Française au 1er Janvier 1796.

Histoire de l'Administration de la République Française pendant l'Année 1796.

Tableau Historique et Politique de l'Administration de la République Française pendant l'Année 1797, *des Causes qui ont amené la Révolution du 4 Septembre et de ses Résultats.* Février 1798.

ERRATA.
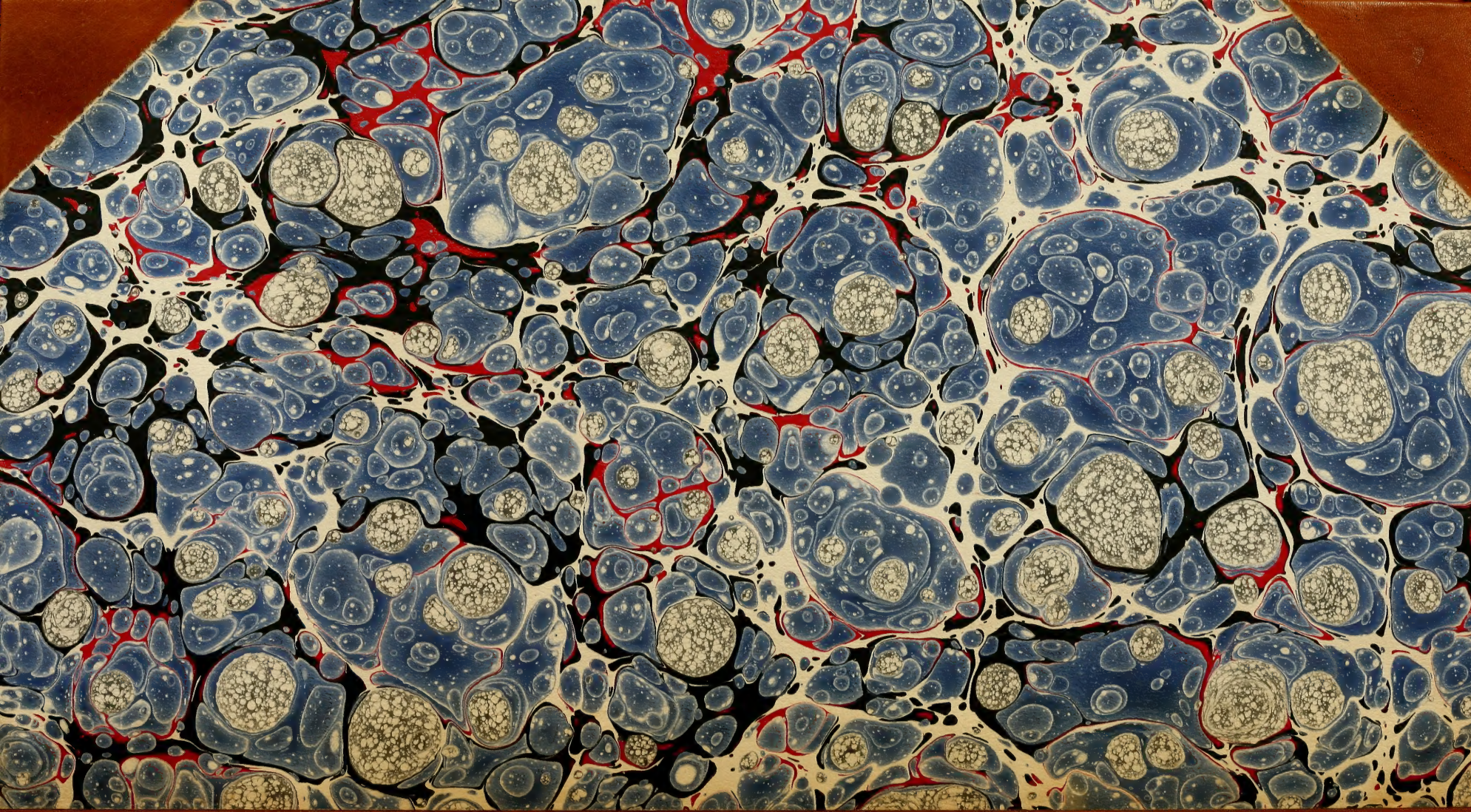
Page.	Lig.	
17	29,	périssait autrefois, *lisez* survivait autrefois
id.	l. suiv.	il en a péri 1 sur 14 ou seulement 1 sur 10, *lisez* il en a péri 13 sur 14 ou seulement 9 sur 10
26	18,	la premisse, *lisez* les prémisses
66	26,	& il les a assurés *lisez* & il a assuré
86	26,	propriétés *lisez* propriétés foncières
100	12 13,	que dans un empire comme la France où les terres se payaient *lisez* que partout où les terres se paient
102	11,	c'était tout le contraire *lisez* c'était précisément le contraire
103	19,	afin de multiplier d'autant plus le nombre des *lisez* afin de multiplier celui des
109	30,	triplé, & que, *lisez* triplé, que
idem.	31,	doublé, que, *lisez* doublé, & que
116	1,	argument, *lisez* allégué,
117	10,	on est *lisez* je suis
140	7,	cette loi *lisez* cette avance
151	25,	ont évalué, *lisez* ayent évalué,
170	3,	*l'administration* lisez *l'admiration*
189	12,	Nantes & Orléans, *lisez* Nantes, Tours & Orléans,
193	6,	d'assez grands *lisez* de grands
207	14,	comme la *lisez* que la
224	13,	signalée, *lisez* indiqué
233	3,	dans les *lisez* aux
254	6,	dépasser *lisez* dépayser,
269	13,	France, d'après, *lisez* France, & d'après
281	1,	par *lisez* pour
285	5,	il mêlait *lisez* il confondait
324	4,	Marchesi *lisez* Marquezy
328	24,	d'où on *lisez* d'où l'on
329	14,	a proposé *lisez* proposa
330	24,	ingénieusement *lisez* ingénuement
332	21,	d'esprit *lisez* de justesse
336	27,	Marchesi, *lisez* Marquezy
340	16,	demanderaient, *lisez* demandent
350	1,	qu'une idée très incomplette, *lisez* qu'une faible idée
351	2,	l'an VI. *lisez* l'an VII.
369	22,	circonstances *lisez* circonstances &
388	29,	plus de 2. *lisez* près de 2.
391	15,	Il oubliait *lisez* Il oublie
391	7,	le tiers ni même le quart de toutes les sommes, *lisez* le tiers de toutes les sommes